HISTOIRE

DES

VAUDOIS

JAMES AITKEN WYLIE

Copyright © 2024. Société de Publications Lumière du Monde

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite expresse de l'auteur, sauf dans le cas de brèves citations contenues dans des articles et des revues critiques. Veuillez adresser toutes les questions pertinentes à l'éditeur.

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite ou utilisée sous aucunes formes ou par quelque procédé que se soit, électronique ou mécanique, y compris des photocopies et des rapports ou par aucun moyen de mise en mémoire d'information et de système de récupération sans la permission écrite de l'éditeur, sauf par un critique qui peut citer de brefs passages dans une revue.

ISBN : 210-7-85933-777-1

Données de catalogage avant publication

Edité par : Light of the World Publications Company Ltd.

Imprimé en Turin, Italie

Publié par Light of the World Publications Company Ltd

P.O. Box 144, Piazza Statuto, Turin, Italie

"Lux Lucet in Tenebris"

La Lumière brille dans l'Obscurité

Light of the World Publication Company Limited

(La Lumière du Monde)

P.O. Box 144 Piazza Statuto, Turin, Italy

Email: newnessoflife70@gmail.com

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

AVANT-PROPOS

Cette édition a été reproduite par Light of the World Publication Company. Ce livre vise à apporter la lumière sur les véritables controverses en jeu, comme en témoignent les luttes inchangées et les multiples dilemmes moraux. Le récit et les illustrations sont spécialement conçus et intégrés pour informer le lecteur des évolutions pertinentes dans les domaines historique, scientifique, philosophique, éducatif, politico-religieux, socio-économique, juridique et spirituel. En outre, des schémas et des corrélations clairs et incontestés peuvent être découverts, ce qui permet de percevoir le réseau, le fonctionnement en corrélation et le chevauchement d'écoles de pensée antithétiques, mais harmonieuses.

La longue trajectoire de coercition, de conflit et de compromis de la Terre a préparé la plate-forme pour l'émergence d'une Nouvelle Ère. Des questions brûlantes accompagnent l'avènement de cette nouvelle ère attendue, accompagnée de ses superstructures, systèmes de gouvernance, régimes fondés sur les droits et idéaux de liberté et de bonheur. Modelée sur la supercherie de rampante, la répression stratégique et les objectifs du nouvel ordre mondial, ce e-book établit un lien entre les réalités modernes, les mystères spirituels et la révélation divine. Il retrace l'évolution chronologique allant d'une catastrophe nationale à la domination mondiale, la destruction d'un ancien système et la création d'un nouveau; éclairant succinctement sur l'amour, la nature humaine et même une intervention surnaturelle.

Maintes et maintes fois, des événements remarquables ont façonné le cours de la vie et de l'histoire, tout en préfigurant l'avenir. Vivant à une époque de grande turbulence et d'incertitude, l'avenir n'est que faiblement compris. Heureusement, ce travail permet une vision panoramique du passé et du futur, en soulignant les moments critiques du temps qui s'est écoulé dans l'accomplissement de la prophétie.

Bien que leur naissance soit dans des conditions peu encourageantes, dans des creusets exténuants, plusieurs individus sont résolus à persévérer dans la vertu et à sceller leur foi, laissant ainsi une marque indélébile. Leurs contributions ont façonné la modernité et ont ouvert la route pour un point culminant et merveilleux, et un changement imminent. Par conséquent, cette littérature sert à la fois d'inspiration et d'outil pratique pour une compréhension pénétrante et profonde derrière des questions sociales, de la religion et de la politique. Chaque chapitre raconte à la fois le monde et la condition humaine, enveloppée dans l'obscurité, assiégée de toutes parts dans des affrontements vifs, et poussé par des programmes sinistres, cachés et arrière-pensées. Ici, ceux-ci sont exposés sans vergogne à la vue de tous. Néanmoins, chaque page rayonne de rayons resplendissants de courage, de délivrance et d'espoir.

En fin de compte, c'est notre fervent désir que chaque lecteur fasse l'expérience de l'amour et accepte la vérité. Dans un monde imprégné de mensonges, d'ambiguïtés et de manipulations, la vérité restera à jamais comme l'attente quintessentielle dans l'âme. La vérité engendre la vie, la beauté, la sagesse et la grâce; aboutissant à un objectif renouvelé, à une vigueur et à une transformation authentique, mais personnelle, de perspective et de vie.

INTRODUCTION

Venge, ô Dieu, tes élus massacrés, dont tu vois
Les ossements épars sur les Alpes glacées.
Ces cœurs en qui tes lois étaient déjà tracées,
Quand, nos pères priaient des pierres et du bois,

Ne les oublie ! Inscris de ton peuple aux abois
Les appels gémissants. De tes brebis forcées
Par les loups piémontais, de ces mères lancées
Au torrent avec leurs enfants, la triste voix
Monta de la vallée aux cimes, et des cimes
Au ciel. Sème leur cendre et leur sang de martyrs
Par l'Italie entière et, de ces champs qu'opprime

La triple tyrannie, avant peu fait surgir
Un troupeau plus nombreux cent fois, qui sache fluir,
Tandis qu'il est temps, Babylone et ses crimes

John Milton,
Poème après le Massacre des Vaudois de 1655,
Pâques Piémontaises, Lycidas et Sonnets traduits par Emile Saillens,

Ed. Aubier Montaigne, Paris, 1971

Among the wildest and most secluded of those Alpine fastnesses which lie between the Clusone and the Pelice, two mountain torrents that fall into the river Po, there is a small community of hardy and resolute men, who have continued to maintain their religious independence against the supremacy of the Romish Church for more than a thousand years. Subjects of the present king of Sardinia, and of the ancient dukes of Piedmont and Savoy, and inhabitants of that part of Pinerolo (Pignerol) which is nearest to the frontiers of France, they do not entirely assimilate either with the Italians or the French, in manners, customs, religion, or language.

Their situation in the heart of the valleys which extend along the eastern foot of the Cottian Alps, between Monte Viso and the Col de Sestrieres, first gave them the name of Vallenses, Waldenses, or Vaudois; a name which has since been employed to distinguish them as a primitive and episcopal Church. It is to the history of this, in every respect so interesting people, whose doctrines assimilate so nearly with those of the Church of England, and of whom it may be justly affirmed that they led the way in our emancipation from papal thraldom, that this volume is dedicated. The materials, as the title-page indicates, are derived almost entirely from the history compiled by Dr. Alexis Muston; but many important particulars have been introduced from that " Narrative of

an Excursion to the Mountains of Piedmont," by which Dr. Gilly, more than a quarter of a century since, aroused the sympathy, first of the English, and then of the European Protestant peoples, in behalf of the then deeply distressed Vaudois. I have also, by the kindness of Dr. Gilly, been permitted to adopt the illustrations which add so much interest to the present volume.

WILLIAM HARLITT
London, August, 1852

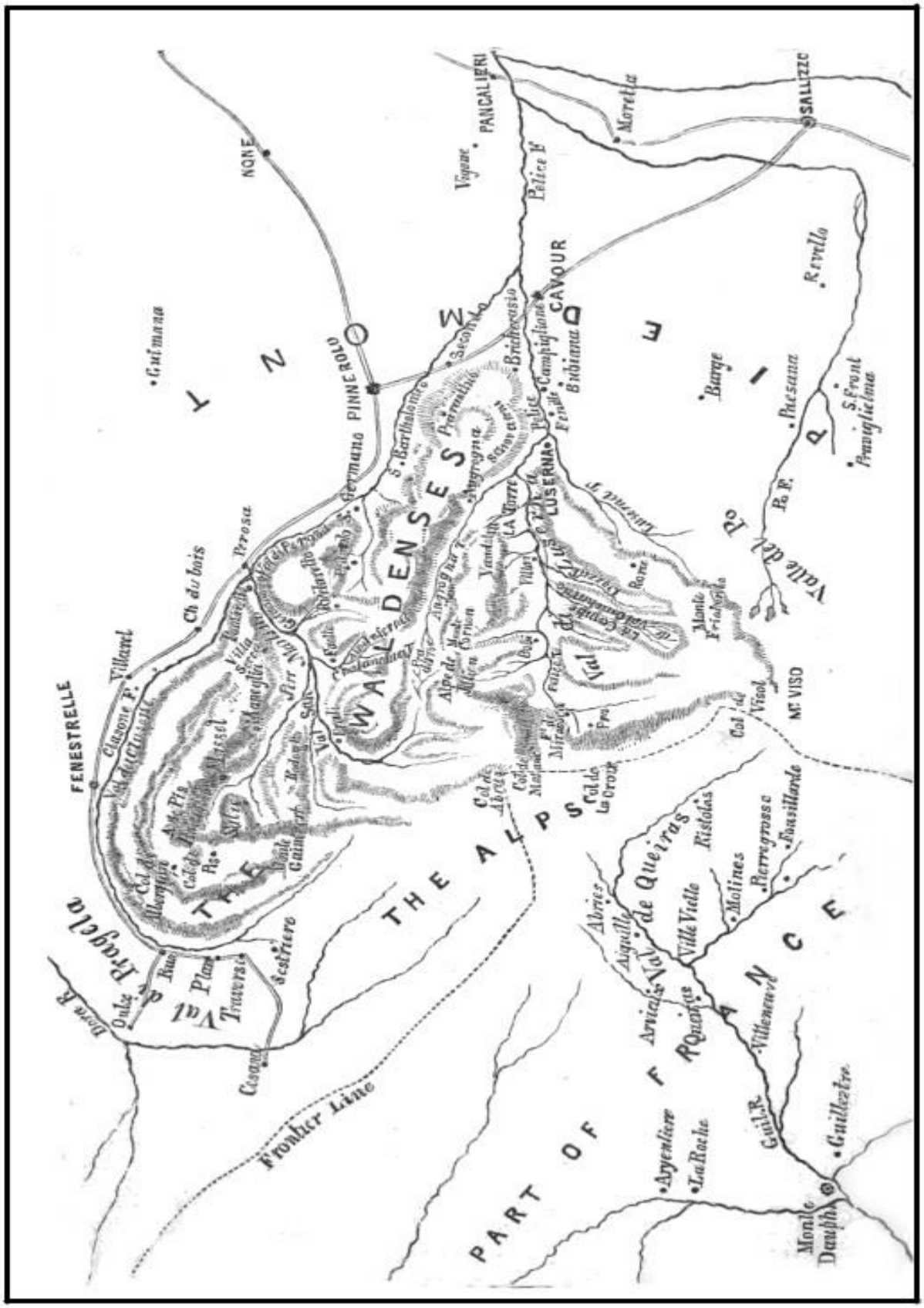
WALDENSES
THE ALPS
PART OF FRANCE
Frontier Line
FENESTRELLE
Villaret
Ch du bois
Prosa
Germano
PINEROLO
NONE
Guiana
PANCALIERI
Vigone
Moretta
SALUZZO
CAVOUR
Campiglione
Bibiana
Bricherasio
Perouse
Luserna
Torre
Villar
Angrogna
Bobbio
Barge
Revello
Paesana
S. Front
Pravigliemo
Val Pragela
Val Cluson
Val Germanasca
Val Pellice
Val Angrogna
Val di Luserna
Val di Po
Mt VISO
Col de Viso
Col de la Croix
Col de Mariane
Col de Abries
Abriès
Aiguille
Arvieux
Ville Vielle
Ristolas
Molines
Larche
Fontbasillarde
Villeneuve
Guillestre
Argentière
La Roche
Monte Dauphin
Sestriere
Cesana
Fraisse R.
Dora R.

Table des Matieres

INTRODUCTION 2
CHAPITRE I. Origine, Doctrine et Organisation des Vaudois 9
CHAPITRE II. Première Persécution. Yolande et Cattanée 15
CHAPITRE III. Vaudois depuis leur Origine jusqu'à leur Extinction 21
CHAPITRE IV. Vaudois de Barcelonnette, du Queyras et de Freyssimières 27
CHAPITRE V. (1)* Vaudois de Provence, Merindol et Cabrière 34
CHAPITRE V. (2)* Vaudois de Provence, Merindol et Cabriere 34
CHAPITRE VI. Vaudois en Calabre 51
CHAPITRE VII. Influence de la Réformation dans les Vallées Vaudoises 70
CHAPITRE VIII. Divers Martyrs Vaudois 80
CHAPITRE X. Histoire des Progrès et de l'Extinction de la Réforme a Piédmont 94
CHAPITRE XI. Églises Réformées des Vaudois 101
CHAPITRE XII. Les Chrétiens Réformés 112
CHAPITRE XIII. Renaissance des Églises Evangeliques et Nouvelles Vicissitudes 128
CHAPITRE XIV. Fin de l'Histoire des Églises de Saluces 138
CHAPITRE XV. La Seconde Persécution Générale des Vaudois 153
CHAPITRE XVI. La Seconde Persécution Générale dans les Vallées Vaudoises 167
CHAPITRE XVII. Castrocaro, Gouverneur des Vallées 190
CHAPITRE XVIII. État des Vaudois selon le Règne de Charles-Emmanuel 200
CHAPITRE XIX. La Peste et Les Moines 217
CHAPITRE XX. Nouveaux Martyrs 228
CHAPITRE XXI. La Propagande 254
CHAPITRE XXII. Les Massacres de 1655. 268
CHAPITRE XXIII. Janavel et Jahier 283
CHAPITRE XXIV. La Fin de la Lutte, Négotiations et Patentes de Grâce 299
CHAPITRE XXV. Infractions au Traité de Pignerol 307
CHAPITRE XXVI. La Guerre des Bannis 317
CHAPITRE XXVII. Médiation, Trahison et Conférences 328

CHAPITRE XXVIII. Exil de Janavel – Révocation de L'Édit de Nantes – La Quatrième Persécution..... 340
CHAPITRE XXIX. Début de la Quatrième Persécution Générale dans les Vallées..... 352
CHAPITRE XXX. Guerre et Massacre dans les Vallées..... 363
CHAPITRE XXXI. Fin de la Lutte. Memoires d'un Prisonnier, Captivite et Dispersion des Vaudois en Diverses Villes..... 377
CHAPITRE XXXII. L'Expulsion Totale des Vaudois..... 391
CHAPITRE XXXIII. La Glorieuse Rentrée des Vaudois..... 407
CHAPITRE XXXV. Les Vaudois en Wurtemberg..... 427
CHAPITRE XXXVI. Les Vaudois en D'Autres Parties de l'Allemagne..... 442
CHAPITRE XXXVII. Histoire des Vaudois du Pragelsa..... 460
CHAPITRE XXXVIII. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes..... 472
CHAPITRE XXXIX. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes..... 490
CHAPITRE XL. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes. Quatrième Époque..... 498
CHAPITRE XLI. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes. Cinquième Époque..... 509
CHAPITRE XLII. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes..... 528
CHAPITRE XLIII. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes..... 543
CHAPITRE XLIV. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes..... 559

CHAPITRE I. Origine, Doctrine et Organisation des Vaudois

ORIGINE, MŒURS, DOCTRINE ET ORGANISATION DE L'ÉGLISE VAUDOISE DANS LES ANCIENS TEMPS. (Pour les faits historiques de l'an 290 (1)* à l'an 1209.)

Les Vaudois des Alpes sont selon nous, des chré tiens primitifs ou des héritiers de l'Église primitive, conservés dans ces vallées à l'abri des altérations successivement introduites par l'Église Romaine dans le culte évangélique. Ce n'est pas eux qui se sont séparés du catholicisme, mais le catholicisme qui s'est séparé d'eux, en modifiant le culte primitif (2).

De là l'impossibilité d'assigner une date précise à leurs commencements. L'Église de Rome qui, dans ses commencements aussi, faisait partie de l'Église primitive, ne se modifia pas tout à coup ; mais à me sure qu'elle devint puissante, elle prit, avec le scep tre, le faste, l'orgueil et l'esprit de domination qui accompagnent ordinairement la puissance ; tandis qu'au sein des vallées vaudoises, cette Église première réduite à vivre sans éclat, demeura libre dans son isolement et moins portée dès lors à abandonner la pure simplicité de son berceau. L'indépendance du diocèse de Milan, dont ces chrétiens des Alpes firent d'abord partie, et celle dont fit preuve le siége épis copal de Turin, en s'opposant dans le IX° siècle au culte des images (1), ont dû contribuer à les maintenir dans cette position.

On a dit que lesVaudois devaient leur origine à Valdo de Lyon; et il est incontestable que ce réformateur a eu des disciples auxquels il légua le nom de Vaudois; mais cela ne suffit pas à prouver que les Vaudois des Alpes soient descendus de lui. De nombreuses circon stances, au contraire, semblent devoir établir qu'ils lui étaient antérieurs (1); et peut-être, est-ce à ces der niers, qu'il a dû le nom que nous lui connaissons (2). Les vallées vaudoises ne pouvaient conserver tou jours cette indépendance ignorée, qui les garantissait. Le catholicisme, graduellement revêtu d'un nouveau culte, inconnu des apôtres, rendait de jour en jour plus saillant le contraste de ses fastueuses innovations, avec l'antique simplicité des Vaudois.

Pour les réduire alors à l'unité despotique de Rome, on envoya contre eux les agents d'un ministère, éga lement inconnu aux temps apostoliques. C'étaient les inquisiteurs (3). Par suite de la résistance qu'ils ren contrèrent dans ces montagnes reculées, la vallée de Luzerne fut mise à l'interdit (4). Mais cette mesure ne fit qu'établir plus ostensiblement la ligne de dé marcation qui s'étendait entre les deux Églises; car, bien que les Vaudois ne se fussent pas séparés schis matiquement de l'Église catholique, dont les formes extérieures les abritaient encore, ils avaient leur clergé particulier, leur culte et leurs paroisses. Leurs pasteurs se nommaient Barbas (1). C'é tait dans la solitude presque inaccessible d'une gorge profonde, où la nature recueillie n'envoyait à leur âme que d'austères inspirations, qu'ils avaient leur école (2). On leur faisait apprendre par cœur les Evangiles de saint Mathieu et de saint Jean ; les épî tres catholiques, et une partie

de celles de saint Paul. On les instruisait en outre pendant deux ou trois ans en hiver. Ils s'exerçaient à parler le latin, la langue romane et l'italien. Après cela, ils passaient quelques années dans la retraite ; puis on les consacrait au mi nistère par l'administration de la sainte cène et par l'imposition des mains.

Ils étaient entretenus par les subventions volon taires du peuple. La répartition en était faite chaque année dans un synode général. Une partie était don née aux ministres, l'autre aux pauvres, et la troisième réservée aux missionnaires de l'Église.

Ces missionnaires allaient toujours deux par deux: savoir, un jeune homme et un vieillard. Ce dernier était appelé le Régidor, et son compagnon, le Coad juteur. Ils parcouraient l'Italie, où ils avaient des sta tions organisées sur plusieurs points, et dans pres que toutes les villes des adhérents secrets. A Venise, on en comptait 6,000 (1); à Gènes, ils n'étaient pas moins nombreux. Vignaux parle d'un pasteur de la vallée de Luzerne qui s'y retira pendant sept ans (2). Le Barba Jacob, en revenait en 1492, lorsqu'il fut ar rêté par les troupes de Cattanée, sur le col de Coste Plane, pendant qu'il se rendait de la vallée de Pra gela dans celle de Frayssinières (3); et les enquêtes juridiques dirigées contre les Vaudois de 1350 à 1500 (4), et si souvent citées par Bossuet (5), men tionnent également la circonstance caractéristique de ces voyages habituels.

Ce devait être pour ces chrétiens épars une fête bien douce que la venue du pasteur missionnaire, at tendu pendant toute l'année avec la certitude d'un retour régulier, comme celui d'une saison de plus ! Saison rapide, mais bénie, dans laquelle les fruits de l'âme et les moissons du Seigneur s'avançaient vers leur maturité.

Chaque pasteur devait être missionnaire à son tour. Les plus jeunes s'initiaient ainsi aux devoirs délicats de l'évangélisation : chacun d'eux étant sous la con duite expérimentée d'un vieillard que la discipline établissait son supérieur, et auquel il devait obéir en toute chose autant par devoir que par déférence. Le vieillard de son côté se préparait ainsi au re pos, en formant pour l'Église des successeurs dignes d'elle et de lui. Sa tâche étant finie, il pouvait mou rir en paix avec la consolante assurance d'avoir trans mis le saint dépôt de l'Evangile à des mains pru dentes et zélées.

Outre cela, les Barbas recevaient une instruction professionnelle qui les mettait à même de pour voir à leurs besoins. Quelques-uns étaient colporteurs, d'autres artisans, la plupart médecins ou chirurgiens ; tous enfin connaissaient la culture des terres et l'en tretien des troupeaux aux soins desquels ils avaient été voués dans leur enfance.

Très peu d'entre eux étaient mariés, et leurs per pétuelles missions, leurindigence, leurs voyages, leur vie toujours militante et toujours menacée, font com prendre aisément la raison de ce célibat.

Dans le synode annuel, qui se tenait aux vallées, on examinait la vie de ces pasteurs et l'on réglait leurs mutations de résidence. Les Barbas en exercice étaient échangés tous

les trois ans, et toujours deux à deux, à l'exception des vieillards, qu'on ne déplaçait plus.Un directeur général d'Église était nommé à chaque sy node, avec le titre de Président ou de Modérateur. Ce derniertitre aprévaluetseconserve encore aujourd'hui. Les Barbas vaudois devaient se rendre auprès des malades, y qu'ils fussent ou non appelés. Ils nom maient des arbitres dans les différends; ils admones taient ceux qui se conduisaient mal, et si les remon frances devenaient inutiles ils allaient jusqu'à l'ex communication : ce qui était fort rare.

Leurs prédications, leurs catéchèses et les autres exercices d'enseignement ou de piété étaient géné ralement semblables à ceux des églises réformées, sauf que les fidèles prononçaient à voix basse la prière qui précède et celle qui suit le sermon. Les Vaudois avaient aussi des cantiques, mais ils ne les chantaient qu'en particulier; ce qui est encore conforme à ce que nous savons des habitudes de l'Église primitive. Leurs doctrines présentent également une analogie, et même une parité frappante, avec celles des temps apostoliques ou des premiers Pères de l'Église. L'autorité absolue de la Bible et son inspiration (1), la trinité en Dieu (2), l'état de péché en l'homme (3), et le salut gratuit par Jésus-Christ (1); mais surtout la foi agissante par la charité (2), les résument en peu de mOtS.

On sera surpris peut-être d'apprendre qu'avant la réformation, les Vaudois n'avaient pas contesté à l'Église romaine, le nombre des sacrements qu'elle avait admis (3). Ils se contentent en effet d'observer que Jésus-Christ n'en a institué que deux; et comme l'E vangile, sur lequel ils se fondent toujours, n'avait pas indiqué formellement ce nombre, ni même prononcé le nom de sacrement, il est tout naturel qu'ils s'en soient rapportés sur cela à la décision de l'Église, comme ils s'en sont rapportés plus tard à celle des réformateurs (1).

Ils admettaient la confession (2), mais voici dans quelles circonstances. La confession, disent-ils, est de deux natures : la première doit être faite à Dieu du fond du cœur; sans elle aucun me se peut sau ver (1). La seconde est celle qui se fait de vive voix au prêtre, pour prendre conseil de lui; et cette con fession est bonne lorsque celle du cœur l'a précédée. Mais hélas ! plusieurs ne se confient qu'en celle-ci, et ils tombent en perdition (2).

Ils admettaient la pénitence, mais voici dans quelles dispositions. « C'est une grande chose, et qui convient à tout pécheur, de faire pénitence; mais c'est l'hor reur du péché et la douleur d'en avoir commis qui doivent la produire. Autrement c'est une pénitence fausse; et autant la vraie pénitence rapproche de Dieu, autant la fausse en éloigne (3). » Telle est celle qui repose sur de vaines satisfac tions (1); car que ferez-vous de bien que vous ne deviez le faire ? et si vous ne le faites pas, par quoi le remplacerez-vous? Le monde tout entier ne pour rait pas nous délivrer de nos péchés; mais celui-là seul y a satisfait qui est créateur et créature en même temps, savoir Christ (2).
Aussi ajoutent-ils avec raison qu'il n'y a pas d'autre cause d'idolâtrie que ces fausses opinions par lesquelles l'Antechrist retire à Dieu la grâce, la vé rité, l'autorité,

l'invocation et l'intercession, pour les attribuer au ministère et aux œuvres de ses mains, savoir aux saints et au purgatoire (1).

Les Vaudois cependant ne cessent de recommander l'aumône (1)* comme moyen de combattre le péché, par le renoncement à ces richesses qui peuvent lui servir d'instrument, et par le secours des prières du pauvre ainsi sollicitées (2). C'est dans le même but qu'ils recommandent le jeûne, par lequel on s'humi lie (3); mais le jeûne sans la charité est comme une lampe sans huile : elle fume et ne brille pas (4). La prière est pour eux inhérente à l'amour (5); et la patience, ajoutent-ils, le support, la douceur, la résignation, la charité, sont le sceau du chrétien (1). Quant à ceux qui se reposeraient sur les autres du soin de leur salut, recherchant les prières des prêtres et des moines, les messes, les indulgences, les neu vaines, etc., ils oublient la parole de Dieu qui a dé claré que chacun porterait son propre fardeau (2). Ils recommandent, il est vrai, de s'adresser à des prêtres qui aient le pouvoir de lier et de délier (1); mais voici comment ils l'entendent : cela veut dire, qui sachent bien conseiller pour faire sortir l'homme des liens du péché (2).

Non qu'ils attendent aucune absolution de leur part, puisqu'ils la nomment une chose trompeuse (3), mais parce que, disent-ils, de même que le malade cherche le meilleur médecin qui puisse aider en lui la nature à se débarrasser de la maladie, de même le pécheur doit chercher le meilleur conseiller pour se sortir du péché (4); et ce sentiment de culpabilité, dontl'énergie atteste la délicatesse dans l'âme qui l'éprouve, est si pressant chez ces rustiques et anciens Vaudois, qu'ils ne cessent d'en reproduire l'expression dans leurs divers ouvrages. — Nous avons dévié de la route de la vérité. La lumière de justice ne brille point en nous. — Le soleil d'entendement est voilé; l'ini quité nous enlace de ses liens (1). — Je suis faible pour le bien et hardi pour le mal (2). — Au nom de Dieu, mes frères, abandonnez le siècle pour suivre le Seigneur (1). — Les œuvres humaines profitent peu pour le salut (2). Telles sont leurs représentations. Aussi ajoutent-ils qu'il est impossible à l'homme d'accomplir ses devoirs sans la foi. — Oui, je sais que tu ne pourras le faire par toi-même; mais appelle à ton secours le Seigneur et il t'exaucera (3).

Observons enfin que les Vaudois ont fait usage, comme les catholiques, de la distinction rejetée par les protestants, entre les péchés mortels et les péchés véniels (1); mais qu'ils étaient loin d'entendre atté nuer par ces termes la gravité d'aucun péché, puis qu'ils disent, dans un sens général : « Le péché annihile l'homme, et le fait déchoir de ce qu'il doit être (2). » Ces termes, du reste, qui remontent très haut dans les annales de l'Église, pouvaient être ap puyés sur ce passage de saint Jean : « Toute iniquité est péché, mais il y a tel péché qui ne va point à la mort (3). »

Les Vaudoisavaient aussi des maisons de retraite particulières (4). Au nombre des trente-deux propositions qui leur étaient imputées, et qui furent affichées sur les portes de la cathédrale d'Embrun, en 1489, se trou vait celle-ci : « Ils nient que le chrétien doive jamais prêter serment. » On ne peut dire cependant qu'ils se soient nulle part prononcés d'une manière aussi absolue à cet égard; mais il est certain qu'ils considé raient comme

un fruit de la perfection, que la vérité parvint à n'avoir jamais besoin, sur les lèvres de l'homme, de la garantie d'aucun serment. L'homme parfait, disent-ils, ne devrait pas jurer (1); et ces pa roles impliquent au contraire la licité du serment, par l'absence même de la perfection, car nul n'est parfait ici-bas.

Leur opposition à l'Église romaine était toujours ba sée sur la Bible; (2)* le caractère du chrétien était pour eux dans la vie chrétienne, et la vie chrétienne un don de la grâce de Dieu.

Enfin, les Barbas se rendaient chaque année au sein des divers hameaux de leur paroisse (3)* pour entendre chaque personne isolément, dans une con fession privée. Mais cette confession n'avait pour but que d'obtenir des conseils salutairesd'expérience chré tienne, et non pas une trompeuse absolution.

Tel était, à grands traits, l'état de l'Église vaudoise au moyen âge. Dans un poème en langue romane, intitulé la Nobla Leyczon, et qui date de la fin du onzième siècle, ou du commencement du douzième, il est dit que les Vaudois étaient déjà persécutés à raison de leurs mœurs et de leurs doctrines : on con çoit cette guerre d'un monde corrompu contre un peuple, dont la sévère pureté condamnait à la fois ses déréglements et ses superstitions. « Si quelqu'un y est il dit, ne veut ni médire, ni jurer, ni mentir, ni com mettre des injustices et des larcins, ni se livrer à la dissolution, ni se venger de ses ennemis, on l'appelle Vaudois, et on crie : A mort ! sur lui (1). » Mais ce n'étaient là sans doute que les résultats in dividuels et isolés de cette inimitié que l'esprit du mal excite toujours dans le cœur des mondains et des pécheurs impénitents, contre les fruits visibles de la sanctification évangélique.

Les premières mesures d'ensemble, prises par l'autorité séculière, pour détruire les Vaudois, ne paraissent pas devoir remonter au delà de l'année 1209.A cette époque, en effet, l'empereur d'Occi dent, nommé Othon IV, venait d'être élu à Cologne, et couronné à Aix-la-Chapelle, par une partie de l'Em pire. Cette cérémonie avait eu lieu en 1198; mais en 1206, il fut défait par Philippe de Souabe, son com pétiteur, et il se retira en Angleterre, auprès du roi Jean, son oncle. Il en revint deux ans après, ayant appris la mort de son rival. Alors, il fut reconnu par la diète de Francfort; et l'année suivante, il se rendit à Rome, pour se faire sacrer empereur, par le pape Innocent III, qui l'avait toujours favorisé contre Phi lippe.

Dans ce voyage, il passa en Piémont; mais le comte de Savoie, nommé Thomas, qui y régnait alors, avait pris particontre lui, dans ses différends avec Philippe ; aussi ce dernier lui avait-il donné, en récompense de son attachement, les villes de Quiers, de Testone et de Modon. Othon IV, irrité contre l'ancien partisan de son rival, voulut se venger de lui en l'affaiblissant dans ses propres États, et pour cela il donna à l'ar chevêque de Turin, qui était prince de l'Empire (1), le droit de détruire les Vaudois par les armes. De sorte que cette longue carrière de persécutions qu'ils ont dû parcourir, n'a pas été ouverte par la maison de Savoie, mais par ses ennemis; et lorsque plus tard la

maison de Savoie dut entrer elle-même dans ces voies de rigueur et de dépopulation, ce ne fut jamais de son propre mouvement, mais sous des influences étrangères, dont la plus acharnée était celle de la cour de Rome.

La branche des comtes de Piémont régna cent soixante-seize ans, et les quatre derniers portèrent le titre de princes d'Achaïe. Leur résidence était à Pi gnerol; et mous ne voyons pas, dit le marquis de Beauregard dans ses Mémoires historiques (t. II, p.5), que ces princes, qui demeuraient si près des Vaudois, ni que le premiers marquis de Saluces les aient per sécutés. On a même cru que quelques-uns des comtes de Luzerne (1), vassaux immédiats de l'empire, et principaux seigneurs de ces vallées, avaient partagé très anciennement leur croyance.

Ainsi l'Église primitive s'est conservée dans les Alpes jusqu'à l'époque de la réformation. Les Vau dois sont la chaîne qui relie les églises réformées aux premiers disciples du Sauveur. C'est en vain que le papisme, renégat des vérités évangéliques, a mille fois cherché de la briser; elle a résisté à toutes les secousses : des empires ont croulé, des dynasties sont tombées, mais cette chaîne du témoignage biblique n'a pas été rompue : c'est que sa force ne venait pas des hommes, mais de Dieu.

CHAPITRE II. Première Persécution. Yolande et Cattanée

PREMIÈRE PERSÉCUTION. YOLANDE ET CATTANÉE.

(De 1300 à 1500).

Au commencement du quatorzième siècle (vers 1308 à peu près), les inquisiteurs s'étant rendus dans la vallée d'Angrogne, où se tenaient déjà des synodes de cinq cents délégués (1)* furent repoussés à main armée par les Vaudois (2). On dit même que le prieur catholique du lieu perdit la vie dans cette collision (3)* Nous avons peu de détails sur ces événements dont la portée ne paraît pas s'être fort étendue. (1)* Frequentes congregationes, per modum capituli... in quibus ali quando quingenti valdenses fuerunt congregati. Bref de Jean XXII, du 23 juillet 1332. (2)* Manu insurrexerunt armata, Id, (3)* Loco cit.

Ce fut une étrangère, la sœur de Louis XI, qui se signala la première dans la voie des persécutions san glantes dirigées contre les Vaudois, comme pour faire à la fois leur gloire et leur martyre. Elle se nommait Yolande, et avait épousé Amé dée DX, l'un des ducs de Savoie les plus doux et les plus charitables qui aient honoré sa dynastie. Devenue veuve en 1472, et nommée régente de ses États, elle fut appelée Violante, soit par une altération d'ortho graphe introduite dans les actes du temps, soit par allusion à son caractère cruel et vindicatif.

Le 23 janvier 1476, en effet, sans élever aucun grief contre les Vaudois, sans leur adresser le moin dre reproche, sans alléguer d'autre motif à ses ri gueurs que leur croyance, elle ordonna aux seigneurs de Pignerol et de Cavour de les ramener, à tout prix, au giron de l'Église romaine : les Vaudois demandè rent qu'on ramenât cette Église elle-même à l'Evan gile. La duchesse convoqua ses grands vassaux pour aviser aux moyens de réduire au silence ces hardis protestants, s'il est permis d'employer ce terme un siècle avant la réforme. Mais elle n'eut pas le temps de donner suite à ses projets, car bientôt après, elle fut enlevée par ordre du duc de Bourgogne, qui était en guerre avec Louis XI, auquel il craignait qu'elle ne portât secours.

Les Vaudois cependant avaient refusé d'abjurer leur évangélique hérésie; et le second fils de Yolande, Charles Ier, étant monté sur le trône, donna des or dres pour qu'il fût fait une enquête sur cette résis tance (1485). Le résultat de cette enquête, qui met tait à nu pour la première fois, d'une manière offi cielle, la profonde dissidence qui s'était établie par le laps des temps entre les Vaudois, toujours fidèles au culte primitif, et l'Église romaine de plus en plus dégénérée, fut déféré au saint-siége en 1486.

L'année d'après, Innocent VIII fulmina contre eux une bulle d'extermination par laquelle il enjoignait à toutes les puissances temporelles de s'armer pour les détruire. Il invitait tous les catholiques à se croiser contre eux, « absolvant d'avance de toute peine ecclé siastique, tant générale que particulière, ceux qui se croiseraient; les déliant des vœux

qu'ils auraient for més; légitimant les biens qu'ils auraient mal acquis, et promettant enfin la rémission de tous leurs péchés à ceux qui mettraient à mort quelqu'un des héréti ques. Il annulait en outre tous les contrats souscrits en faveur des Vaudois, ordonnant à leurs domestiques de les abandonner, défendant à toute personne de leur porter secours, et autorisant chacun à s'emparer de leurs biens (1). »

Aussitôt plusieurs milliers de volontaires, d'ambi tieux, de vagabonds, de fanatiques, de gens sans aveu, de coureurs d'aventures, de pillards de tout genre, de voleurs et d'assassins sans pitié, se réunirent de tous les points de l'Italie pour exécuter les volontés du prétendu successeur de saint Pierre. Cette horde de déprédateurs et de brigands, digne armée d'un pontife sans mœurs (2), marchait sur les vallées à la suite de dix-huit mille hommes de troupes réglées, fournies en commun par le roi de France et par le souverain du Piémont.

De quels attentats extraordinaires avait-on donc pu charger les malheureux Vaudois, aux yeux de ce pontife? Lui-même ne les accuse d'aucun crime; il re connaît au contraire, dans sa bulle exterminatrice, que leur principal moyen de séduction est une grande apparence de sainteté. Vouloir massacrer des chré tiens, parce que leur bonne conduite leur attire l'es time et les sympathies de leurs alentours ! cette pen sée ne pouvait naître qu'au sein de ce pouvoir orgueilleux et impitoyable, qu'eux-mêmes osaient déjà appeler l'Antechrist.

Mais comment une aussi faible peuplade résistera-t-elle à des forces aussi formidables que celles qui vont l'assaillir? Dès le début de leur his toire, les Vaudois semblent devoir être écrasés, anéan tis pour jamais! Oui : si la main de Dieu ne s'était pas chargée de leur défense. C'est lui qui souffla un esprit de vertige dans les rangs de leurs ennemis, et un esprit de courage au cœur de ses enfants. Le légat du pape, chargé de veiller à l'exécution de ces ordres sanguinaires, était un archidiacre de Crémone, nommé Albert Cattanée, et vulgairement 5 de Capïtaneis. Il s'établit à Pignerol, dans le couvent de Saint-Laurent, et envoya des moines prêcheurs pour essayer de convertir les Vaudois avant de les at taquer par les armes. Ces missionnaires n'eurent au Cun Succès. Alors il s'avança lui-même dans les val lées. Les habitants lui déléguèrent deux députés (1)* qui lui parlèrent ainsi : « Ne nous condamnez pas sans nous entendre, car nous sommes des chrétiens et des sujets fidèles; et nos Barbas sont prêts à prouver, soit en public soit en particulier, que nos doc trines sont conformes à la parole de Dieu, ce qui les rend plutôt dignes d'éloges que de blâme.

Il est vrai que nous n'avons pas voulu suivre les transgresseurs de la loi évangélique, qui ont brisé depuis si long temps avec la tradition des apôtres; nous n'avons pas voulu nous conformer à leurs préceptes corrompus, ni reconnaître d'autre autorité que celle de la Bible ; mais nous trouvons notre bonheur dans une vie sim ple et pure, par laquelle seule s'enracine et grandit la foi chrétienne. Nous méprisons l'amour des richesses et la soif de dominer, dont nous voyons nos persécu teurs dévorés. Notre espérance en Dieu est du reste plus grande que notre désir de plaire aux hommes. Prenez garde de ne pas attirer

sur vous-mêmes sa co lère en nous persécutant, et sachez que si Dieu le veut toutes les forces que vous avez réunies contre nous ne pourront rien. »

Cette sainte assurance ne fut pas trompée ; Dieu le voulut et cette armée d'envahisseurs s'évanouit au tour des montagnes vaudoises, comme des eaux de pluie dans le sable des déserts.

Les habitants s'étaient concentrés sur les points les plus inaccessibles; l'ennemi, au contraire, s'étendait dans la plaine, et soit par incapacité stratégique, soit par l'orgueilleux désir d'étaler un granddéploiement de forces militaires, Cattanée voulut les attaquer sur tous les points à la fois; de sorte que, depuis le village des Biolets, situé dans le marquisat de Saluces, jusques à celui de Sezanne, qui faisait partie du Dauphiné, ses lignes, sans profondeur, tenaient tout le pays. Il voulut étouffer d'un seul coup l'hydre de l'hérésie. D'un seul coup aussi sa force fut brisée, car ses lignes affaiblies furent partout rompues, ses bataillons re poussés dans une fuite précipitée, et assaillis sur leurs derrières par ceux qu'ils venaient assaillir. On ne combattait qu'avec des piques, des épées et des flèches.

Les Vaudois s'étaient fait à la hâte de grands boucliers, et même des cuirasses, avec des peaux de bêtes, recouvertes d'épaisses écorces de châtaigniers, dans lesquelles les traits ennemis s'ar rêtaient sans leur faire de mal. Ces traits, ralentis par la distance et tirés de bas en haut, pénétraient dans ces écorces d'arbre sans avoir la force de les traver ser; les Vaudois, au contraire, pleins d'adresse et de vigueur, surtout pleins de confiance en Dieu, et mieux postés pour se défendre, tiraient de haut en bas avec un avantage victorieux. Il y eut cependant un poste où, malgré l'énergie de leur défense, l'ennemi parut près de forcer le passage. C'était le point central de cette grande ligne d'opérations, sur les hauteurs de Saint-Jean, aboutissantes aux montagnes d'Angro gne, à un endroit nommé Rochemanant.

Les croisés avaient envahi les costières par le bas, et montaient de gradins en gradins, en resserrant leurs rangs autour de ce boulevard naturel, derrière lequel les Vaudois avaient abrité leurs familles.Voyant plier leurs défenseurs, ces familles éplorées se jettent à ge noux, et les femmes, les enfants, les vieillards, s'é crient tous ensemble avec ferveur : O Dio aijutaci! O Seigneur, aide-les! O mon Dieu ! sauvez-nous. Tel était le seul cri, le cri de leur prière, qui de ces cœurs brisés s'échappa vers le ciel. Mais les ennemis s'en raillaient, et voyant cette troupe à genoux, ils préci pitèrent leur marche.

« Les miens, les miens vont vous faire réponse! » s'écrie un de leurs chefs, surnommé le Noir de Mondovi, à cause de son teint basané; et aus sitôt, joignant la jactance à l'insulte, il lève la visière de son casque pour montrer qu'il ne craignait pas de braver ces pauvres gens qu'il insultait; au même instant une flèche acérée, décochée par un jeune homme d'Angrogne, nommé Pierre Revel, vint frap per ce nouveau Goliath, avec tant de violence, qu'elle pénétra dans le crâne, entre les deux yeux, et le ren versa mort. Sa troupe, frappée d'épouvante, recule en désordre; une terreur panique s'en empare; les Vau dois saisissent

ce moment, font une sortie impétueuse, les renversent devant eux, s'élancent à leur pour suite et les balayent jusque dans la plaine, où ils les laissent vaincus et dispersés.

Puis ils remontent auprès de leurs familles si mi raculeusement délivrées, se jettent à genoux à leur tour, et rendent grâces tous ensemble au Dieu des armées, de la victoire qu'ils viennent de remporter. « O Dieu de mon salut, Dieu de ma délivrance ! » eussent-ils pu chanter alors si ce beau cantique eût été connu. Mais ils en avaient dans le cœur toutes les inspirations. C'est la confiance en Dieu qui fait la force des hommes; l'humble Israël des Alpes était alors invincible, comme le peuple de Moïse sous l'é pée de Josué.

Une nouvelle expédition fut tentée le lendemain pour s'emparer du poste redoutable, où la force vic torieuse d'en haut semblait siéger avec ces héroïques montagnards. Les ennemis prirent une route diffé rente; ils suivirent le bas de la vallée d'Angrogne pour pénétrer jusques au Pra-du-Tour, d'où remontant par la Vachère, ils auraient été maîtres de tout le pays. Mais un brouillard chargé d'obscurité et de périls, tel qu'il ensurgit quelquefois inopinément dans les Alpes, vint s'abattre sur eux, précisément lors qu'ils s'étaient déjà engagés dans les sentiers les plus dangereux et les plus difficiles. Ignorant la disposi tion des lieux, marchant avec défiance, incertains de la route qu'ils devaient tenir, et ne pouvant s'avancer qu'isolément sur ces rochers bordés de précipices, ils plièrent à la première attaque des Vaudois ; et com me ils ne pouvaient se ranger en bataille, ils furent aisément défaits.

Les premiers qui sont repoussés reculent avec pré cipitation, ils renversent ceux qui les suivent, le trou ble se propage, le désordre se met partout; la retraite devint une fuite, la fuite une catastrophe, car ceux qui rétrogradaient, glissent sur ces rochers humides, dont les brouillards leur dérobaient le bord. Les au tres, croyant trouver dans ces sinuosités une issue libératrice, se précipitent à leur tour dans les abîmes où les premiers se sont déjà engloutis. Bien peu parvinrent à se sauver; la plupart s'é garèrent dans les profondeurs des ravins ou sur les crêtes des rochers.

Cette décisive déroute, due à la volonté de Dieu bien plus qu'aux armes des Vaudois, acheva la déli vrance de cette vallée, dans laquelle les troupes de Cattanée ne reparurent plus. Le détachement qui ve nait d'être détruit d'une manière si complète et si inattendue, fut le dernier que les rives de l'Angrogne virent passer avant l'époque de la réformation. Le ca pitaine qui le commandait se nommait Saguet de Planghère, et le gouffre dans lequel il tomba se nomme encore aujourd'hui, à quatre siècles de dis tance, le toumpi de Saguet (gouffre de Saguet). Sur la montagne de Roderie, dans la vallée de Pra gela, les Vaudois, dit Cattanée, favorisés par la nature des lieux, mirent en fuite les croisés en faisant rouler sur eux des avalanches de rochers ; après quoi ils descendirent, les attaquèrent corps à corps et prolongèrent le combat jusqu'au soir. Quelques-uns ce pendant furent faits prisonniers et conduits à Men toules pour y subir toutes les cérémonies d'une vaine 'abjuration.

Le légat exterminateur se rendit ensuite en Dauphiné, dans la vallée de Vallouise, dont nous allons parler; mais avant de terminer ce chapitre, il convient dedire qu'un bataillon ennemi fort de sept cents hommes étant venu de cette vallée dans celle de Saint Martin, par le col d'Abriès, fut aperçu, en dessus de Pral, se dirigeant vers le village des Pommiers. Les Vaudois allèrent l'y attendre. Ces soldats, enorgueillis du massacre qu'ils venaient de faire en Dauphiné, entrèrent en désordre dans le hameau, ne songeant qu'au pillage et se croyant vain queurs. Mais attaqués soudain de toutes parts, ils ne purent se défendre et furent tous massacrés oumis en fuite.Ceux qui échappèrentaux premiers coups ne tar dèrent pas à périr dans ces montagnes inconnues, toutes peuplées de courageux défenseurs. Le porte enseigne lui seul se cacha dans un ravin où il resta deux jours; après quoi le froid et la faim l'en firent sortir, et il vint demander asile aux Vaudois qui lui accordèrent tout ce dont il avait besoin,avec ce géné reux oubli des offenses reçues, que le Christ inspire à ses fidèles serviteurs.

Ayant repris des forces, il rejoignit les siens, et put leur faire connaître la défaite totale de ses compagnons. “ Ainsi fut dissipée cette armée qui était réellement formidable pour un si petit peuple. Mais c'est à lui qu'il était dit : Ne crains rien, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner le royaume (Luc XII, 32); et, comme ils le disaient eux-mêmes, si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? A la suite de ces expéditions sans profit et sans gloire, le duc de Savoie retira ses troupes, congédia le légat, sous prétexte que sa mission était terminée, et envoya un évêque auprès des Vaudois, pour les engager à faire les premières démarches dans le but d'obtenir une paix qui leur était assurée.

L'entrevue de cet envoyé avec les chrétiens évan géliques des Alpes, eut lieu au hameau de Prasuyt, situé sur la limite des communes d'Angrogne et de Saint-Jean. Il fut décidé que les Vaudois enverraient un représentant de chacune de leurs Églises auprès de leur prince, qui se rendrait pour cela à Pignerol. C'est pendant les conférences qui s'y tinrent que ce prince demanda à voir quelques-uns de leurs enfants, pour s'assurer par lui-même s'il était vrai qu'ils na quissent avec la gorge noire, des dents velues et des pieds de bouc, ainsi que les catholiques le prétendaient.

Est-il possible ! s'écria-t-il, lorsqu'il en eut plu sieurs sous les yeux, que ce soient là des enfants d'hérétiques? Quelles charmantes créatures! ce sont bien les plus beaux enfants que j'aie jamais vus. Ainsi tombait une prévention ridicule, mais qui de vait être puissante dans une époque assez peu éclairée · pour lui donner accès, au point qu'un prince même osât la partager. La superstition qui obscurcit le sens moral et reli gieux, jette également ses ténèbres sur toutes les autres parties de l'intelligence humaine; comme aussi les lumières de l'Evangile, en illuminant l'âme qui s'y est ouverte, élèvent, agrandissent, purifient au contraire toutes les forces de l'esprit. Les Vaudois eux-mêmes en sont une preuve, car ils étaient placés, depuis trois siècles, à la tête de la littérature moderne, ayant été les premiers qui aient écrit en langue vul gaire. C'était alors la langue romane dont les monu numents primitifs sont tous dus aux Vaudois, et c'est de cette langue que se sont formés le français et l'ita lien. Les poèmes religieux des Vaudois

demeurent encore les compositions les plus parfaites qui aient été écrites à cette époque; ce sont aussi celles où les rayons de l'Evangile brillent avec le plus d'éclat.

Aussi l'ombre colossale de l'empire romain à son couchant, et celle du pontificat non moins redou table, dont l'ambition succédait à la sienne, couvraient encore l'Italie, lorsque déjà les sommets des Alpes s'éclairaient d'une aurore nouvelle, que la ré formation devait plus tard étendre sur le monde en tier. Ce n'est donc pas parce que les Vaudois ont été les précurseurs de la réformation qu'on les rattache à l'Église primitive, mais parce qu'ils étaient des chré tiens primitifs, qu'ils ont tracé la voie à la réfor mation.

Toutes les âmes sont appelées à l'avenir évangé lique que nous révèle leur passé, mais aucune n'aura de plus rudes épreuves à traverser que celles de ces peuples martyrs, dont la gloire, comme celle du Christ, ressort de la souffrance, des outrages et de l'abaissement.

CHAPITRE III. Vaudois depuis leur Origine jusqu'à leur Extinction

VAUDOIS DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A LEUR EXTINCTION.

Ces chrétiens primitifs, qui ont reçu le nom de Vaudois, n'habitaient pas seulement dans les vallées du Piémont, mais aussi dans celles de la France. Que leur importaient les frontières de ces deux États? Leur seul désir était de vivre tranquilles et rapprochés les uns des autres.

On les retrouve dans les profondes retraites du Briançonnais, depuis un temps immémorial, ainsi que dans les Alpes d'Italie. Les vallées qu'ils paraissent avoir habitées le plus anciennement sont, du côté de la France, celles de Freyssinières, de Vallouise et de Barcelonnette ; du côté du Piémont, celles du Pô, de Luzerne et d'Angrogne, ainsi que celles de Pragela et de Saint-Martin.

Vallouise est une gorge profonde et froide, qui descend du mont Pelvoux jusque dans le bassin de la Durance. Elle était appelée autrefois Val-Gyron (1), du nom du Gyr, torrent qui la traverse. Plus tard on la nomma Val-Pute, en latin Vallts Putcea, à cause du grand nombre de hauteurs ou de puyts dont elle est remplie (comme l'atteste le nom de ses villages: Puy-Saint-Vincent, Puy-Saint-Eusèbe et Puy-SaintMartin); et dans le patois du pays, on appelle encore puya une montée. Quant au nom de Val-Louise, il lui fut donné, dit-on, par Louis XII, le père du peuple, en souvenir des bienfaits dont il avait jugé dignes ses habitants (1).

(1) Elle est désignée ainsi Yallis Gyronlona dans une bulle d'Urbain II, rendue en 1096.*

Ils commencèrent d'être persécutés de 1238 à 1243 (2); puis, cent ans plus tard, en 1335, nous trouvons dans les comptes courants du baillif d'Embrun ce singulier article : Item, pour persécuter les Vaudois, huit sols et trente deniers d'or (3); comme si les persécutions étaient alors devenues contre ces chrétiens des Alpes une partie régulière du service public, une tâche permanente et toujours poursuivie. Hélas ! elles n'étaient que l'expression de la haine continuelle et croissante, que le papisme, fondé sur la tyrannie, a toujours ressentie contre l'Evangile, source de toutes les libertés.

Un des frères vaudois de la vallée de Luzerne (4)* avait acheté, depuis plus de cinq cents ans, du dauphin Jean ÏI, une belle maison en Vallouise, dont il avait fait cadeau aux frères de ce pays, pour qu'ils y pussent tenir dignement leurs assemblées religieuses; mais l'archevêque d'Embrun la fit détruire en 1348, en excommuniant d'avance quiconque tenterait de la rebâtir; et douze malheureux Vaudois qui furent saisis à cette occasion, durent subir toutes les tortures de la superstition et de la cruauté.

(1) Ce nom se trouve cependant déjà en usage sous Louis XI, comme on le voit par ses lettres datées d'Arras, 18 mai 1478.*

(2) Chorier, L. XII, ch. V.*

(3) Raynaldi annales, n. 69.*

(4) Il se nommait Chabert. Voy. Inventaires des Archives de la Cour des comptes à Grenoble, vol. du Brianconnais.*

Conduits à Embrun, en face de la cathédrale, au milieu d'un grand concours de peuple, entourés de moines fanatiques, revêtus d'une robe jaune, sur laquelle étaient peintes en rouge des flammes symboliques de celles de l'enfer, auxquelles on les croyait voués; on prononça anathème sur eux, on leur rasa la tête, on leur mit les pieds nus, on leur passa une corde autour du cou; puis, au bruit des cloches qui sonnaient des glas funèbres, le clergé catholique entonna un chant d'exécration et de mort. Les pauvres captifs furent alors menés, les uns après les autres, sur un bûcher, entouré de bourreaux. 0 saintes âmes, non captives mais affranchies, vous que l'esprit du Seigneur remplissait d'un courage si puissant et si doux, ces images de flammes dont vos tuniques étaient couvertes n'étaient que le symbole de celles qui allaient vous dévorer! Ah! du sein de la mort, c'est dans la bienheureuse sérénité du ciel promis aux serviteurs fidèles, et non dans les tourments promis aux esclaves du mal, que vous êtes passées, sur les ailes de votre foi et des prières de vos amis!

Le feu fut mis au bûcher des martyrs; car s'ils avaient vécu comme les chrétiens primitifs, ils savaient aussi mourir comme eux. Les bourreaux les étranglèrent à la hâte; leur corps revint à la cendre d'où il avait été tiré, et leur esprit remonta au Dieu d'où il était venu.

Ah! lorsqu'une Église est persécutée, c'est un signe qu'elle est vivante; alors ses progrès dans la sanctification, froissent, inquiètent, irritent et arment contre elle les passions égoïstes des méchants. Les Inquisiteurs firent même déterrer de leur tombe les cadavres de ceux qui leur avaient été signalés comme étant morts sans avoir reçu les secours de l'Église parce que le Rédempteur leur suffisait; et ces cadavres exhumés, après avoir été maudits dans leur mémoire, furent jetés aux flammes.

On dispersa leur cendre aux quatre vents; et comme le fanatisme s'est toujours uni, dans l'Église romaine, aux passions les plus sordidement intéressées, on confisqua tous les biens qu'ils avaient laissés à leurs héritiers; de sorte que les aliénations mêmes qui avaient eu lieu depuis leur décès, au préjudice du fisc archiépiscopal, furent déclarées nulles. On conçoit quels troubles, quels désordres, quelles désolations de pareilles animosités devaient jeter dans les familles; mais leurs biens les plus chers n'étaient pas ceux qu'on leur enlevait ainsi; et si l'amour des richesses amène au crime, celui des trésors du ciel amène à la sainteté. Tout ce qu'on put faire néanmoins pour ébranler les âmes simples et courageuses fut tenté dans cette occasion.
A ces cérémonies sacrilèges des tombes violées, des cercueils brisés et de leurs dépouilles brûlées publiquement, tout le peuple avait été convoqué au nom de la redoutable Église

qui poursuivait ainsi ses victimes jusque dans la mort; et pour frapper plus fortement les esprits par cet appareil de terreur, toutes les personnes présentes furent adjurées avec imprécations d'avoir en horreur les doctrines pour lesquelles ces cadavres étaient privés du repos de la tombe; mais elles demeurèrent fidèles à leur foi en face des ossements dispersés de leurs pères. Cette fidélité devait bientôt être mise à de plus rudes épreuves.

Un jeune Inquisiteur nommé François Borelli, obtint du pape Grégoire XI des lettres pressantes adressées au roi de France, au comte de Savoie et au gouverneur du Dauphiné, pour que toutes ces puissances réunissent leurs forces dans le but d'extirper des Alpes cette hérésie invétérée. Mais elle fut plus forte encore que les rois, car c'était la parole de Dieu, l'Evangile des premiers temps, l'éternité parlée. L'inquisiteur de la foi se chargea de conduire les armes temporelles qui lui étaient confiées, et les persécutions dirigées par Borelli ne laissèrent pas un recoin de village sans l'atteindre de leur réseau. Comme la robe fabuleuse du Centaure, qui dévorait le corps sur lequel elle était jetée, il saisit des familles entières, des populations en masse, des révoltés partout, et les prisons ne furent bientôt plus assez spacieuses dans ces vastes provinces pour suffire à la multitude des prisonniers.

On construisit pour eux de nouveaux cachots, mais avec une telle hâte qu'ils étaient dépourvus de toute autre chose que de ce qu'il fallait pour faire souffrir les captifs. La vallée de la Durance, avec ses ramifications du Queyras, de Freyssinières et de Vallouise, fut surtout épouvantablement décimée. On eût dit que la peste y avait passé : ce n'étaient que les inquisiteurs!

Borelli commença par faire citer devant lui tous les habitants de ces vallées. Ils ne comparurent pas, et il les condamna pour n'avoir pas comparu. Dès lors, toujours exposés à être surpris par ses sicaires, ils souffraient doublement de leurs propres périls et des angoisses de leurs familles.

L'un était saisi en voyage, l'autre au champ, l'autre dans sa demeure. Nul ne savait, en embrassant son père au culte du matin, s'il le reverrait à la prière du soir; et le père qui envoyait ses enfants à la moisson ne pouvait s'assurer qu'ils mangeraient du pain qu'ils allaient récolter.

Qu'on se figure les douloureuses anxiétés qui remplaçaient alors, sous le toit domestique, la paix des anciens temps! Pendant quinze ans entiers cette œuvre de dépopulation, d'angoisse et de sang, se poursuivit dans ces montagnes au nom de la foi catholique. La souffle de mort qui faisait tomber tant de têtes, qui déchirait tant de familles, qui désolait tant de cœurs, c'était celui du Vatican. Sommité redoutable, qui n'a gardé de l'Olympe que ses faux dieux, du Sinaï que ses foudres et du Calvaire que le sang.

Enfin le 22 mai 1393, toutes les Églises d'Embrun se pavoisèrent comme pour une grande solennité; l'Église romaine était en fête : c'est que le sang allait couler. Les images païennes qui chargent ses autels de leur insensibilité dorée, rappellent ces idoles au pied

desquelles on immolait des victimes humaines. Tout le clergé, couvert de ses ornements de théâtre, se groupe dans le chœur. Une double haie de soldats - contient le peuple dans la nef et environne une troupe de prisonniers. Quels sont-ils ?

—Des soldats de Christ qui vont combattre pour la foi.
—Leur crime?
—Cette foi elle-même.
—Combien sont-ils?
—Ecoutez! on va lire leurs noms et prononcer la sentence.
—Quelle est-elle?
—La même pour tous : condamnés à être brûlés vifs.
—La liste est lue ; quatre-vingts personnes des vallées de Freyssinières et d'Argentière sont déjà dévouées au bûcher. Mais nul habitant de Vallouise n'a encore été désigné; cette paisible retraite ouverte dans les rochers comme un nid de colombes, serait-elle épargnée? Non, le papisme n'oublie pas; son souvenir fut le supplice; avec lui, il faut être brûlé vif sur la terre, si on lui résiste, ou aller en enfer si on veut le servir.

Les Vaudois ont préféré lui résister; et une nouvelle série de cent cinquante noms, qui tous appartiennent à Vallouise, se fait entendre sous les voûtes de cette église qui n'est plus la maison de Dieu, mais plutôt un antre d'infamie, une caverne de bourreaux; et après chaque nom retentit, comme un glas funèlire, cette formule fatale qui les couronne tous : condamné à être brûlé vif! C'était la moitié de la population de cette malheureuse vallée; et dans ces listes si exécrables pour nous, mais si naturelles pour l'Église romaine, on voit figurer quelquefois, les uns après les autres, tous les membres de la même famille. Horreur! deux cent trente victimes, furent au nom du Dieu de l'Evangile, dévouées à la fois au bûcher; et pourquoi? Pour avoir été fidèles à l'Evangile.

Mais le secret de ces nombreuses condamnations est plus honteux encore que leur cruauté elle-même : on confisquait au profit de l'évêque et des inquisiteurs les biens des condamnés. Les dépouilles de ces pauvres gens allaient servir à la ripaille du clergé.

Ah! sans doute, l'unité de foi dut faire alors de grands progrès dans ce triste pays; la solitude dans les déserts, voilà ce que virent pendant longtemps ces montagnes dépeuplées, que les inquisiteurs disaient avoir réduites à la paix de l'Église, c'est-à-dire au silence de la tombe. — Mais tout se lasse ici-bas, même le fanatisme; comme les loups abandonnent, un charnier épuisé, l'inquisition se retira de ces vallées appauvries. La France était alors sous le poids de ses guerres avec les Anglais; le Dauphiné était une des dernières provinces qui restaient au faible Charles VII. Il fallut qu'une jeune fille, Jeanne d'Arc, vint lui rouvrir les portes de Reims, et le chemin de la victoire.
Pendant ce temps, les Églises vaudoises se relevèrent peu à peu; comme les fleurs de leurs rochers fortifiées par les orages, leur énergie grandit au milieu des dangers; et de même que les vents portent au loin les parfums de la fleur, le souffle de la persécution propageait leur foi évangélique : aussi l'influence de ces Églises s'accrut-elle en raison de leurs malheurs.

L'animosité orgueilleuse et brutale du paganisme papiste s'accrut pareillement. C'est ainsi que l'on arriva à la fin du quinzième siècle, à cette époque où Innocent VIII ouvrit contre les Vaudois une croisade d'extermination, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

C'était au mois de juin 1488; le légat du pape, Albert Cattanée, ayant inutilement essayé de subjuguer les vallées du Piémont, venait de passer en France parle mont Genèvre, où il fit étrangler dix-huit de ces pauvres gens qu'il avait faits prisonniers. Il descendit à Briançon, ville qu'on lui avait signalée comme étant alors fort infestée d'hérésie; de là il marcha vers Freyssinières, dont les habitants peu nombreux et mal armés se retirèrent sur le rocher qui domine l'église; mais des troupes l'environnèrent et ils furent faits prisonniers.

Ce succès donnant du courage, ou plutôt de la férocité à ses soldats fanatiques, ils envahirent à grands cris la gorge profonde de Vallouise. Les Vaudois effrayés, sentant qu'ils ne pourraient résister à des forces vingt fois supérieures, abandonnent leurs misérables habitations, déposent à la hâte, sur des montures rustiques, les vieillards et les enfants, chassent leurs troupeaux devant eux, se chargent de provisions et d'ustensiles domestiques, disent un dernier adieu à leur foyer natal, et se retirent en priant Dieu et en chantant des cantiques, sur les flancs escarpés du mont Pelvoux. Ce géant des Alpes, que l'on a nommé le Visol du Briançonnais, s'élève à plus de six mille pieds au-dessus de leur vallée. Vers le tiers de cette hauteur s'ouvre dans la montagne une immense caverne, nommée Aigue-Fraide, ou Ailfrède, à cause des sources d'eau vive, alimentées par les neiges, qui en découlent perpétuellement. Une espèce de plate-forme, à laquelle on ne peut monter que par des précipices affreux, s'étend à l'ouverture de la caverne, dont la voûte majestueuse se rétrécit bientôt en un couloir étroit, pour s'agrandir ensuite en une salle immense et irrégulière.

Tel est l'asile que les Vaudois avaient choisi. Ils placèrent dans le fond de la grotte les femmes, les enfants et les vieillards; les troupeaux furent relégués dans les enfoncements latéraux du rocher, et les hommes valides se tinrent à l'entrée; après quoi ils murèrent l'issue qui les y avaient conduits, remplirent de roches le sentier qui y aboutissait, et s'abandonnèrent à la garde de Dieu. Cattanée dit qu'ils avaient apporté avec eux assez de vivres pour pouvoir subsister, eux et leurs familles, pendant plus de deux ans. Toutes leurs précautions étaient prises, leurs retranchements ne pouvaient être forcés: qu'avaient-ils donc à craindre?

Ils avaient à craindre l'assurance même que leur donnaient ces précautions humaines. Se reposant avec sécurité sur ces moyens de défense dus à leurs propres forces, ils oublièrent trop que la foi seule transporte les montagnes, et délivre des plus grands dangers.

Cattanée avait avec lui un chef de troupes hardi et expérimenté qui se nommait La Palud. Ce capitaine ayant reconnu l'impossibilité de forcer l'entrée de la grotte, du côté par lequel les Vaudois y étaient arrivés, à cause des retranchements qu'ils y avaient établis, redescendit dans la vallée, se procura toutes les cordes qu'il put trouver, et remonta sur le Pelvoux, en promettant une victoire signalée à ses soldats. Ceux-ci tournèrent les rochers, gravirent sur les hauteurs et, attachant les cordes au-dessus de l'ouverture de la caverne, se laissèrent glisser tout armés, en face des Vaudois. Si ces derniers avaient mis plus de confiance en la protection de Dieu qu'en celle de leurs retranchements, la frayeur ne les eût pas saisis lorsqu'ils les eurent vus inutiles.

Rien n'était plus simple et plus naturel que de couper le3 cordes par lesquelles ils voyaient descendre leurs ennemis; ou de les tuer à mesure qu'ils arrivaient à portée de leurs armes; ou de les précipiter dans les abîmes par lesquels la plate-forme était bordée, avant qu'ils eussent eu le temps de prendre l'offensive. Mais une terreur panique s'empara des malheureux Vaudois, et dans, leur égarement ils se précipitèrent eux-mêmes dans les rochers. La Palud fit un carnage affreux de ceux qui essayaient de lui résister, et n'osant s'engager dans les profondeurs de l'antre dont il voyait sortir ces hommes effarés, il entassa à l'entrée tout le bois que l'on put trouver; les croisés y mirent le feu, et tous ceux qui cherchaient à sortir furent consumés par les flammes ou passés au fil de l'épée.

Lorsque le feu fut éteint, on trouva, dit Chorier, sous les voûtes de cette grotte, quatre cents petits enfants étouffés dans leurs berceaux ou entre les bras de leurs mères. Il périt, dit-il encore, dans cette circonstance plus de trois mille Vaudois. C'était toute la population de Vallouise. Cattanée distribua les biens de ces malheureux aux vagabonds qui l'avaient accompagné; et jamais depuis lors l'Église vaudoise ne s'est relevée dans ces vallons ensanglantés.

Ainsi, les mêmes hommes que la prière rendait vainqueurs dans les moments les plus critiques, furent anéantis, dans la position la plus favorable, pour s'être trop assurés en eux-mêmes. Combien de chutes encore ne voit-on pas s'opérer chaque jour, par suite de ce manque de défiance en soi-même, qui est un manque de confiance en Dieu!

Ce grand exemple donné aux autres Églises vaudoises, les plongea dans le deuil et dans la prière; mais leur âme s'y retrempa, et si quelques-unes encore ont péri sous les palmes du martyre, l'Église mère a résisté en maintenant l'étendard de la croix.

CHAPITRE IV. Vaudois de Barcelonnette, du Queyras et de Freyssimières

VAUDOIS DE BARCELONNETTE, DU QUEYRÀS ET DE FREY8SIMÈRES.

(De 1300 à 1650).

Puisque nous sommes en Dauphiné, nous allons poursuivre le récit des vicissitudes que les anciens Vaudois ont éprouvées tout autour des vallées vaudoises actuelles, avant de reprendre la série des événements qui se sont poursuivis dans ces dernières jusqu'à nos jours.

Ainsi les Vaudois ont été anéantis non-seulement en Vallouise, mais à Barcelonnette, à Saluces, dans la Provence et en Calabre, où ils s'étaient anciennement établis. Ils ont aussi été exterminés dans la vallée de Pragela, mais plus tard. La vallée de Barcelonnette est un enfoncement fermé de tous côtés par des montagnes presque inaccessibles. Elle appartenait autrefois au Piémont, puis elle appartint à la France de 1538 à 1559, après quoi elle revint au Piémont jusqu'en 1713, où elle fut définitivement cédée à la France, en échange des deux petites vallées de Sexare et de Bardonèche, situées du côté de Briançon.

Le bassin de Barcelonnette, et les petits vallons latéraux qui y aboutissent, portaient autrefois le nom de Terres-Neuves, probablement parce qu'elles avaient été récemment découvertes. On ignore l'époque à laquelle les Vaudois s'y seraient introduits. Farel vint y prêcher en 1519. Le temple était aux Josiers; la population, empressée et réjouie à la voix du réformateur, s'applaudit de voir les doctrines de ses pères, dans toute l'intégrité évangélique, proclamées publiquement; mais cette publicité attira sur ceux qui les professaient la redoutable attention de l'Église romaine. Les féroces inquisiteurs montèrent jusqu'à cette paisible retraite de pauvreté et de prière. C'était en 1560, l'année même où furent aussi saccagées les vallées de Méane, de Suze et de Pragela.

« La persécution, dit Gilles, s'embrasa si fortement alors contre les fidèles de ces contrées, qu'ils étaient tous appréhendés ou obligés de fuir; de sorte qu'ils furent longtemps vagabonds par ces rudes montagnes, en grande disette d'aliments et d'abri. On envoya aux galères ceux qui furent saisis et qui refusèrent d'abjurer. Quant aux apostats, leur condition ne s'en trouva pas meilleure; car, outre les remords de leur conscience, desquels ils étaient continuellement travaillés, ils devinrent un objet de méfiance et de mépris, de sorte qu'une partie d'entre eux s'en retourna au bon chemin. »

On donnait le nom de relaps à ces derniers, c'est-à-dire aux catholisés qui revenaient plus tard à l'Evangile. Les peines les plus sévères furent prononcées contre eux; mais les catholiques eux-mêmes avaient peu d'estime pour des gens qui se convertissaient le

couteau sur la gorge : comment pouvaient-ils même estimer des doctrines qui en étaient réduites à se faire accepter par de pareils moyens?

Cependant, peu d'années après (en 1366), un ordre rigoureux enjoignit à tous les Vaudois de Barcelonnette d'embrasser le catholicisme, ou de sortir des États de Savoie dans l'espace d'un mois, sous peine de mort et de la confiscation des biens. La plupart d'entre eux résolurent de se retirer dans la vallée de Freyssinières, qui appartenait à la France; mais on était alors aux fêtes de Noël, c'est-à-dire aux temps les plus rigoureux de l'année; les femmes et les enfants ralentissaient la marche; les montagnes, couvertes de neiges, augmentaient la fatigue et les dangers de la route; avant d'atteindre à leur cime la nuit était venue, de sorte que la tribu proscrite fut obligée de coucher sur un lit de frimas : le froid les saisit pendant ce sommeil qu'il transforma pour plusieurs en un sommeil de mort. Ceux qui périrent étaient du moins au terme de leurs souffrances; mais qu'elles durent être vives pour les survivants qui, le matin, eurent la douleur de voir seize de leurs enfants, asphyxiés et raidis par le gel entre les bras de leurs mères désespérées!

Les survivants atteignirent à grand'peine l'asile fraternel qui leur était ouvert. Le gouverneur de Barcelonnette voulut alors distribuer aux catholiques les biens abandonnés par ces malheureux fugitifs; mais un fait honorable pour la population de ces montagnes, c'est que personne ne consentit à les accepter. Ces catholiques-là étaient bien retardés dans le chemin qu'avait parcouru leur Église .

Les Vaudois purent donc rentrer dans leurs demeures et reprendre leurs possessions. L'autorité ferma les yeux sur leur retour, sans lequel ces champs fussent restés déserts et ces montagnes dépeuplées; mais pour exercer publiquement leur culte, il fallait qu'ils traversassent de nouveau les glaciers et se rendissent à Vars, sur les terres de France. Eh bien, ces modestes chrétiens, déjà si cruellement éprouvés, ne craignaient pas de franchir cette grande et pénible distance, plusieurs fois dans l'année, pour jouir du bonheur de s'édifier en commun et de recevoir la bénédiction d'un pasteur. Quelle leçon pour les chrétiens de nos jours!

Mais un demi-siècle après (en 1623), les rigueurs recommencèrent. Un moine dominicain, nommé Bouvetti, obtint du duc de Savoie l'autorisation de poursuivre les Vaudois de Barcelonnette, auxquels il apporta un nouvel ordre d'abjuration ou d'exil. L'exécution en fut impitoyablement poursuivie par le gouverneur de la vallée, nommé François Dreux; de sorte qu'après beaucoup d'efforts et de requêtes inutiles pour obtenir quelque adoucissement à leur sort, les Vaudois, inébranlables dans la foi de leurs pères, durent de nouveau, et maintenant sans retour, abandonner la terre natale, s'expatrier sans avenir, et demander asile à des pays moins tourmentés.

Les uns se retirèrent dans le Queyras et dans le Gapençois, d'autres à Orange ou à Lyon; quelques-uns se rendirent à Genève, et plusieurs dans les vallées vaudoises du Piémont, qui étaient comme leur mère-patrie. Ainsi demeura dépeuplée et silencieuse cette

retraite qui ne fut heureuse que lorsqu'elle était oubliée, et qui, dans son oubli, retentissait en paix de la parole évangélique.

L'Église persécutrice s'applaudit de cette destruction comme d'un triomphe. Ainsi les passions humaines se font un piédestal même des vices qui les servent, et devant les erreurs de son siècle, le puissant érige en mérites ses excès et ses égarements. Les habitants de Freyssinières, dont l'illustre et malheureux de Thou a peint avec les plus vives couleurs les habitudes laborieuses et les mœurs pures, résistèrent à la persécution; Louis XII avait dit, après une enquête juridique sur leur compte : ces braves gens sont de meilleurs chrétiens que nous.

Mais ils l'étaient par l'Evangile, et Rome n'en voulait pas. Depuis le commencement du treizième siècle, jusqu'à la fin du dix-huitième, on ne cessa de les poursuivre; et depuis l'année 1056 à l'année 1290, cinq bulles de divers papes demandèrent leur extermination. Les inquisiteurs firent leur proie de ces tristes vallées, dès l'année 1238; et pour reconnaître si un prévenu était réellement coupable, on raconte que ces défenseurs officiels de la foi catholique lui appliquaient un fer rouge; si le fer le brûlait, c'était un signe d'hérésie, et on le condamnait. — Quels temps, et quelles mœurs! Plût à Dieu que l'incertitude des documents nous permît de ne pas y croire!

En 1344, dit un vieux manuscrit, la plupart des gens de Freyssinières étant persécutés s'enfuirent dans les vallées du Piémont; mais ils revinrent avec les Barbas, résistèrent aux inquisiteurs et furent bientôt plus forts qu'auparavant (1). Il fallut les cruautés inconcevables de Borelli et de Veyletti pour les affaiblir de nouveau. Louis XI mit fin aux poursuites de ces agents du saint office en 1478. Ils furent remplacés par François Ployéri, qu'y laissa Cattanée, après l'extermination qu'il avait faite de tous les Vaudois de Vallouise.

(1) Mémoires M S C de Raymond Juvénis, Bibl. de Grenoble et de Carpentras.*

Cet inquisiteur ordonna aux habitants de Freyssinières de comparaître devant lui, à Embrun. Ils savaient que c'était pour obtenir d'eux une abjuration de leur foi; cette course était donc inutile: aucun ne s'y rendit. Alors ils furent, par contumace, condamnés à mort comme rebelles, hérétiques et relaps; puis, selon l'ordinaire, les biens de tous ces pauvres gens furent confisqués au profit de l'Église. C'était pour elle la partie intéressante et l'attrait excitateur de ces condamnations. Qu'importaient à ses moines les douleurs, les angoisses inexprimables, les misères de nos familles, pourvu qu'ils fissent bonne chère et se livrassent luxueusement à leur cléricale sensualité!

Tous ceux d'entre les malheureux Vaudois que l'on put saisir furent donc envoyés au feu sans autre formalité; car le moyen le plus sûr de s'emparer des terres confisquées était d'en massacrer les propriétaires, et quiconque osait intercéder pour les condamnés, fût-ce un fils pour sa mère, ou un père pour son enfant, était immédiatement incarcéré, jugé et souvent condamné comme fauteur d'hérésie.

Les Vaudois n'eurent de repos qu'après la mort du faible Charles VIII, arrivée en 1498.

Des délégués, de presque toutes les provinces du royaume, se rendirent alors à Paris, pour assister au sacre de Louis XII. Les habitants de Freyssinères s'y étaient aussi fait représenter par un procureur, chargé d'exposer leurs plaintes au nouveau souverain. Louis XII renvoya cette affaire à son conseil; on en écrivit au pape, et des commissaires, à la fois apostoliques et royaux, c'est-à-dire représentants du pouvoir pontifical et de l'autorité royale, furent nommés pour aller prendre, sur les lieux, de plus précises informations.

Etant arrivés à Embrun, ils se firent remettre tous les dossiers des procédures intentées aux Vaudois par les inquisiteurs, tancèrent l'évêque, et annulèrent toutes les condamnations prononcées par contumace contre les habitants de Freyssinières. Mais l'évêque ne voulut pas souscrire à ces conditions, qui entraînaient pour son clergé la perte des biens si odieusement confisqués. Il basa sa protestation sur ce que l'un des commissaires aurait dit publiquement, dans l'hôtellerie de l'Ange, où ils avaient été loger : Plût à Dieu que je fusse aussi bon chrétien que le pire de ces gens-là !

D'où le prélat concluait que ce juge avait dû favoriser les hérétiques aux dépens du bon droit. Cependant Louis XII ratifia les conclusions de ces commissaires (par lettres datées de Lyon, 12 octobre 1501), et ces derniers obtinrent du pape un bref qui rendit la décision du roi obligatoire pour le clergé. Ce pape était Alexandre VI, et le bref fut obtenu par l'intermédiaire de son fils César Borgia, qui était venu en France, pour apporter à Louis XII une bulle de divorce en échange de laquelle il reçut, avec le titre de Duc de Valentinois, la partie du Dauphiné dans laquelle se trouvait précisément comprise la vallée de Freyssinière.

Borgia et Alexandre VI avaient bien autre chose à faire que de s'occuper des doctrines qu'on y professait ! Les habitants s'étaient rendus contumaces devant un tribunal ecclésiastique; il fallait une absolution de ce fait pour détruire les procédures dont le roi demandait l'annulation; on n'avait rien à refuser au roi, et Alexandre VI était généreux en fait d'absolutions. Mais l'objet pour lequel on en demandait une lui parut être trop peu de chose pour d'aussi longues écritures. N'être que contumaces : la belle peccadille! et pour faire quelque chose qui en valût la peine, il accorda aux Vaudois une large absolution, non-seulement pour ce fait qui leur était reproché, mais encore pour toute sorte de fraudes, usures, larcins, simonie, adultères, meurtres et empoisonnements; parce que, sans doute, ces choses étaient si habituelles à Rome, qu'il était tout naturel alors de les croire fort communes partout.

La vie simple et austère des Vaudois dédaigna ces indulgences corruptrices, et le mal qui résultait de leur emploi resta tout entier dans l'Église qui en faisait usage. Un demi-siècle après, au fort des guerres qui remplirent le seizième siècle, une tentative armée eut lieu contre les Vaudois de Freyssinières et du Queyras, par le commandant militaire d'Embrun, qui marcha contre eux à la tête de douze cents hommes de l'Embrunois et du

Briançonnais. Mais Les diguières, à peine âgé de vingt-quatre ans, accourut en hâte, par le Champsaur, pour défendre ses coreligionnaires. Il rencontra les ennemis à Saint-Crespin et les tailla en pièces. Les protestants à leur tour voulurent s'emparer d'Embrun.

Un piège avait été dressé pour cela. Il devait s'exécuter le jour de la fête de la Conception, en décembre 1573; mais il fut déjoué, et son auteur, le capitaine La Bréoule, étant tombé aux mains des catholiques, fut étranglé, traîné sur la claie, puis mis en quatre quartiers et suspendu à quatre fourches devant les portes de la ville. Douze ans après, Lesdiguières s'empara de cette place. Il attaqua d'abord le bourg de Charges qui était fortifié. Les habitants et les soldats se fiant aux fortifications, ne faisaient que causer et se divertir. Lesdiguières s'avança par des chemins couverts, mit des échelles contre les murs et entra dans la place. Nous venons danser avec vous, dit-il, en se montrant. La garnison était prisonnière; elle voulut se défendre; on la passa au fil de l'épée. Un régiment de 500 arquebusiers vint d'Embrun pour reprendre ce poste; mais il tomba dans une embuscade que lui avait tendue Lesdiguières, à la montée de la Coulche, où il furent taillés en pièces.

Le chef victorieux fit ensuite reconnaître les abords de la place d'Embrun, dont il s'empara le 17 novembre 1586. Une partie des soldats qui la défendaient se retira dans une sorte de forteresse centrale, dont il reste encore la Tour-Brune, attenante à l'ancien évêché. On y mit le feu, et c'est dans cet incendie qu'on jeta par les fenêtres les papiers des archives épiscopales afin de les sauver. Il s'y trouvait les enquêtes dirigées contre les Vaudois; un soldat s'en empara, les vendit, et de main en main, elles sont arrivées entre celles de nos historiens.

En 1583, les réformés du Queyras, menacés d'une attaque prochaine, appelèrent à leur secours leurs coreligionnaires du Piémont: car des forces considérables se préparaient à les attaquer. Les Vaudois de la vallée de Luzerne arrivèrent les premiers pour les défendre. Ils s'emparèrent d'Abriès; l'ennemi était maître de Ville-Vieille, située à deux heures plus bas. Un traître, nommé le capitaine Vallon, quitta les troupes catholiques, vint à Abriès et dit aux protestants : Je suis un de vos frères; j'ai été fait prisonnier, on m'a fait jurer de ne pas reprendre les armes, mais j'ai obtenu la permission de sortir du camp, et je viens vous prévenir que si vous ne vous retirez, vous serez tous taillés en pièces.

— Espion! lui cria un Vaudois, si tu ne veux être taillé en pièces le premier, retire-toi d'abord.

— Le traître disparut, et les armées ennemies s'avancèrent. La cavalerie suivit le bas de la vallée, et deux corps de troupes les flancs latéraux des montagnes. Les Vaudois furent intimidés à l'aspect de forces tellement supérieures aux leurs. Eh quoi! avez-vous peur? s'écria le capitaine Pellenc du Villar. Que cent hommes me suivent, et Dieu sera pour nous! Tous le suivirent. Le capitaine Frache, qui déjà avait délivré les Vaudois d'Exiles des armes de La Cazette, s'élança le premier contre les ennemis. Il fait plier leur centre; mais leurs deux ailes se rapprochent, la petite troupe vaudoise va être enveloppée. Ils

battent en retraite sur les hauteurs de Valpréveyre; là ils rencontrent leurs frères de la vallée de Saint-Martin, qui accouraient aussi; alors ils reprennent l'offensive avec impétuosité; ils avaient l'avantage de la position; les avalanches de pierres qu'ils font rouler devant eux enfoncent les premiers rangs des catholiques. Ils s'élancent dans la trouée, frappent, dispersent, culbutent, balaient les agresseurs et les poursuivent jusqu'à Château-Queyras.

Les escarmouches qui eurent lieu ensuite furent terminées par la victoire de Les diguières, qui s'empara de toute la vallée, où des cruautés et des spoliations indignes furent alors exercées par les protestants. Lesdiguières y maintint son protectorat jusqu'à l'édit de Nantes. A cette époque les Vaudois purent exercer librement leur culte. Pendant le dix-septième siècle ils eurent des pasteurs à Ristolas, Abriès, Château-Queyras, Arvieux, Moline et Saint-Véran. Ces pasteurs étaient envoyés par le synode des vallées du Piémont, comme autrefois les Barbas, qui entretenaient avec tant de soin le feu sacré de la foi primitive dans des Églises bien plus éloignées encore.

La cathédrale d'Embrun devint alors une église protestante, car l'évêque avait pris la fuite, dès le début du siége, avec tout son clergé. Deux jours après cet exploit, Lesdiguières vint assiéger Guillestre, qui fut prise, et dont il rasa les murailles qui ne furent jamais rebâties. Il remonta ensuite le cours difficultueux du Guill et vint prendre Château-Queyras. La résistance qu'il éprouva sur ce point augmenta l'irritation des troupes et l'effervescence qui régnait déjà dans la vallée. Les protestants victorieux s'y rendirent coupables de représailles sanglantes contre les catholiques qui les avaient si longtemps opprimés.

Depuis quelques années surtout, des troupes de fanatiques avaient fréquemment assailli leurs demeures, parcouru leurs villages, semé partout la désolation et la mort. Les capitaines de Mures et de La Cazette étaient ordinairement les instigateurs de ces violences. La révocation de l'édit de Nantes vint détruire leurs temples et les proscrire encore. On sait combien de protestants français s'exilèrent. Ceux du Queyras rentrèrent dans les vallées du Piémont avec les Vaudois qu'on en avait aussi expulsés.

Sous le règne de Louis XV, le culte réformé étant encore interdit, les Églises protestantes du Dauphiné eurent leur culte du désert comme celles du Gard et des Cévennes. Une assemblée devait-elle avoir lieu quelque part, on voyait des villageois disséminés descendre par divers sentiers, la bêche sur l'épaule comme s'ils allaient aux champs, et se réunir dans une retraite isolée, où les psaumes étaient tirés de la veste du laboureur. Des familles entières franchissaient de grandes distances, pour s'y trouver. On partait le soir, on voyageait toute la nuit.

Aux abords des villages, les hommes enlevaient leurs chaussures et marchaient à pieds nus, sur le pavé endormi, pour que le retentissement de leurs souliers ferrés n'y trahît pas leur passage. Les pieds de la monture chargée de la femme et des enfants étaient enveloppés d'un linge qui les rendait muets; et la caravane, fatiguée mais joyeuse,

arrivait tout émue au rendez-vous furtif de prière et d'édification. Quelquefois, il est vrai, les soldats de la gendarmerie, qu'on appelait alors la maréchaussée, se montraient tout à coup au milieu du recueillement universel, et venaient au nom du roi arrêter le pasteur.

Des collisions sanglantes eurent lieu. Les balles du papisme déchirèrent plus d'une fois l'Evangile de Christ; mais les assemblées du désert, dissoutes d'un côté, se ralliaient de l'autre. Là où les exemplaires de la Bible étaient devenus trop rares pour suffire aux besoins de chacun par suite des confiscations incessantes dont elles étaient l'objet, il s'était formé des sociétés de jeunes gens, dans le but de l'apprendre par cœur, et de la sauver ainsi, dans leur mémoire, de la perte dont elle était menacée.

Chacun des membres de ces associations pieuses avait pour mission d'en conserver ponctuellement un certain nombre de chapitres; et lorsque l'assemblée du désert se trouvait réunie, ces lévites nouveaux, entourant le ministre en face des fidèles, suppléaient à la lecture des pages interdites, en récitant successivement, et chacun à son tour, tous les chapitres du livre indiqué par le pasteur pour l'édification commune.

C'est ainsi que les Églises protestantes de France traversèrent ces temps d'orage. Dans les vallées du Dauphiné, qui furent aussi autrefois des vallées vaudoises, les descendants de ces glorieux martyrs ont survécu à leurs malheurs et subsistent encore à Freyssinières, à Vars, Dormilhouse, Arvieux, Molines et Saint-Veran.

Un apostolat récent, digne, comme celui des anciens Vaudois, de la ferveur qui animait l'Église primitive, a rattaché à ces contrées le nom de Félix Neff, que l'histoire a déjà rapproché de celui d'Oberlin, qui a fait tant de bien dans les Vosges. Le jeune missionnaire et le vieux patriarche avaient la même ardeur. C'est que les âmes n'ont point d'âge, et nos années que sont-elles en face de l'Eternité?

Les siècles eux-mêmes ne se réduisent à rien. Heureuses ces Églises d'avoir lutté pendant des siècles pour une cause impérissable dont les luttes et les triomphes retentissent dans l'immortalité! Les chapitres suivants nous montreront en d'autres lieux, mais partout les mêmes, ses héroïques et patients défenseurs.

CHAPITRE V. (1)* Vaudois de Provence, Merindol et Cabrière

VAUDOIS DE PROVENCE, MÉRINDOL ET CABRIÈRE.

(1)* *De 1350 à 1550*

Les Vaudois s'établirent en Provence sous le règne de Charles II, qui possédait à la fois de vastes seigneuries des deux côtés des Alpes, et qui prit à cause de cela le titre de comte de Piémont et de Provence. C'était sur la fin du treizième siècle. Au commencement du siècle suivant, les persécutions intentées aux Vaudois du Dauphiné amenèrent plusieurs d'entre eux auprès de leurs coreligionnaires des bords de la Durance.

Après la guerre de dix ans qui eut lieu entre Louis II, le comtede Provence, et Raymond de Toulouse (1), ce pays se trouva dépeuplé, et comme Louis II avait été obligé d'en vendre une partie pour subvenir aux frais de cette guerre, les seigneurs de Boulier-Cental et de Rocca-Sparviera lui achetèrent alors la vallée d'Aiguës, qui s'étend du nord au sud, sur les pentes adoucies du Leberon. Mais ces seigneurs avaient déjà, dans le marquisat de Saluces, de grandes propriétés, cultivées par les Vaudois. Ils engagèrent donc ces derniers à venir également cultiver leurs nouvelles possessions, et ces terres leur furent cédées par emphytéose, c'est-à-dire à bail perpétuel.

CHAPITRE V. (2)* Vaudois de Provence, Merindol et Cabriere

(1)* *De 1389 à 1400.*

Du fond de la Calabre, où d'autres Vaudois s'étaient aussi établis, plusieurs revinrent dans les vallées dont ils étaient originaires, et passèrent de là en Provence; comme aussi de Provence il y eu eut qui allèrent se fixer en Calabre: tant était grande alors la fraternité qui existait entre toutes les communautés, ou les paroisses dispersées de cette Églisesi unie.

« Au lieu de prêtres et de curés, dit un auteur catholique de ce pays (1), ils avaient des ministres qui, sous le nom de Barbas, présidaient aux exercices de (1)* Histoires des Guerres excitées dans le comtat Venaissin, par les Calvinistes du XVIe siècle, t. I, p. 39. Cet ouvrage publié sans nom d'auteur, est écrit par le P. Justin, moine capucin de Monteux, près de Carpentras. religion qu'ils faisaient en secret. Toutefois, comme on les voyait tranquilles et réservés, qu'ils payaient fidèlement les impôts, la dîme et les redevances seigneuriales, et que d'ailleurs ils étaient fort laborieux, on ne les inquiétait point au sujet de leurs habitudes et de leurs doctrines. »

Mais les réformateurs d'Allemagne, auxquels ils avaient envoyé une députation, de concert avec leurs frères du Piémont, les engagèrent vivement à sortir de cette réserve,

en leur reprochant comme une dissimulation, de ne faire leur culte qu'en secret. A peine eurent-ils fait éclater plus ostensiblement leur séparation d'avec l'Église romaine, que des inquisiteurs furent envoyés contre eux. L'un d'eux, nommé Jean de Roma, commit de nombreux brigandages, pendant plus de dix ans qu'il passa dans ce pays (1).

Le roi le fit enfin emprisonner, et une enquête volumineuse, conservée jusqu'à nos jours (2), fut dressée contre ses exactions et ses cruautés.

Les poursuites qu'il avait commencées furent néanmoins continuées. En 1534, dit Gilles, les évêques de Sisteron, Apt, Cavaillon et autres, firent rechercher les Vaudois, chacun en son diocèse, et en remplirent leurs prisons.

(1) De 1521 à 1532.*

(2) Aux Archives nationales de Paris. (Lettre du 20 avril 1839).*

Ayant reconnu que ces hérétiques étaient originaires du Piémont, ils en écrivirent à l'archevêque de Turin; celui-ci nomma un commissaire, qui écrivit en Provence, de suspendre ces poursuites, jusqu'à plus amples informations de sa part. Mais l'évêque de Cavaillon lui répondit, le 29 de mars 1535, que treize de ces prisonniers étaient déjà condamnés à être brûlés vifs.

De leur nombre était Antoine Pasquet de SaintSégont. La tradition du martyr qui donna son nom à ce village ne s'était pas perdue. D'autres étaient morts en prison; il citait Pierre Chalvet, de Rocheplate. Ainsi, l'intervention du commissaire, qui lui-même était de Rocheplate, fut inutile devant le zèle de ces prélats et surtout du parlement de Provence, plus avides à ce qu'il semble de condamnations que de justice.

Clément VIII, une année avant sa mort, promit des indulgences plénières, à tout Vaudois qui rentrerait dans le sein du papisme. Aucun n'en profita. Le Pape se plaignit au roi de France, qui en écrivit au parlement d'Aix; et le parlement ordonna aux seigneurs des terres occupées par les Vaudois, d'obliger leurs vassaux à abjurer ou à quitter le pays.

Gomme ils s'y refusaient, on essaya de les vaincre par intimidation. Quelques-uns d'entre eux avaient été cités à comparaître devant la cour d'Aix, pour s'expliquer sur les causes de leur refus; ils s'abstinrent, et par défaut la cour les condamna à être brûlés vifs. Alors leurs frères prennent les armes; un nommé Eustache Maron se met à leur tête, et ils vont délivrer les prisonniers. Les autorités s'émeuvent, l'effervescence se propage, une guerre civile va éclater dans le pays. Le roi en est informé; et François I", croyant tout pacifier, fit publier, en juillet 1535, une amnistie générale, à condition que les hérétiques abjureraient dans l'espace de six mois.

Le calme se rétablit; les six mois se passèrent. Nul n'avait abjuré; et chacun d'entre les seigneurs, ou magistrats, de ces contrées, s'arrogea le droit d'exiger arbitrairement cette

abjuration, ou de punir à son gré les Vaudois par la confiscation et l'emprisonnement. Ce dernier procédé obtint, on peut le dire, un vrai succès de vogue. On savait que le chrétien céderait plutôt sa fortune que ses croyances, et on lui prenait sa fortune pour le punir de conserver sa foi. Ce fut un nouveau moyen de s'enrichir. Plusieurs en usèrent largement; Ménierd'Oppède en abusa. Il était pauvre, issu d'une famille juive, d'une probité douteuse, d'un égoïsme certain, infatué de lui-même comme tous les esprits médiocres, et dédaignant le menu peuple avec une morgue d'autant plus hautaine, qu'il n'était qu'un misérable parvenu. L'apostasie de son aïeul semblait l'irriter davantage contre la fidélité religieuse des Vaudois; la dureté de son caractère ne le faisait reculer devant aucun moyen; son ambition les légitimait tous.

Marchant avec une troupe d'hommes armés, il saisissait les Vaudois dans leurs champs. — Invoque les saints pour la délivrance! leur disait-il. — Il n'y a d'autre médiateur entre Dieu et l'homme, répondait le Vaudois, que celui qui est Dieu et homme, savoir Christ. — Tu es un hérétique; abjure tes erreurs. — Le Vaudois refusait. Alors on le jetait dans les caves du château d'Oppède, qui servait de prison, et on ne l'en laissait sortir qu'au prix d'une forte rançon, ou, s'il y mourait, on confisquait ses biens.

Ces révoltantes déprédations furent surtout nombreuses en 1536. L'année d'après, le procureur général du parlement de Provence, sollicité à la fois par le clergé fanatique et par des spoliateurs intéressés, fit un rapport dans lequel il exposait que les Vaudois s'accroissaient tous les jours. Sur ce rapport, le roi mande à la cour de réprimer les rebelles; et, l'année suivante (juin 1539), il l'autorise à connaître des délits d'hérésie. Dès le mois d'octobre de cette même année, la cour requiert prise de corps, contre cent cinquante-quatre personnes, dénoncées comme hérétiques, par deux apostats.

On conçoit la fermentation excessive que de pareilles mesures devaient causer dans le pays; et quoique nous ne fassions ici qu'un résumé, nous pouvons dire que nul historien n'a réuni tous ces détails, dont la connaissance est néanmoins nécessaire pour comprendre la marche des événements. En de pareilles circonstances, une étincelle peut amener un incendie. C'est ce qui arriva, et voici par quelles particularités.

Le moulin du Plan d'Apt faisait envie au juge de cette ville. Il dénonça le meunier Pellenc comme hérétique. Pellenc fut brûlé vif, et son moulin confisqué au profit du dénonciateur. Quelques jeunes gens de Mérindol, dont les veines provençales bouillonnaient encore du sang italien, ne purent contenir l'indignation que soulevaient en eux de pareilles iniquités; et, dans leur ignorance des formes légales, auxquelles du reste il n'y aurait eu pour eux aucun recours, ils se firent justice comme l'exécute le peuple, comme la conçoivent les enfants; ils allèrent briser, pendant la nuit, ce moulin si injustement possédé, au prix du sang de leur frère, par celui qui venait d'être son bourreau.

Le juge d'Apt fit son rapport à la cour d'Aix, et désigna les personnes qu'il soupçonnait d'avoir pris part à ce coup de main. La cour, quoique en vacances, (on était en juillet 1540), se réunit extraordinairement et décréta prise de corps contre dix-huit prévenus.

L'huissier chargé d'aller leur signifier l'arrêt se rend à Mérindol; il en trouve les maisons désertes. — Où sont les habitants de ce village? demande-t-il à un pauvre, rencontré sur la route. — Ils se sont sauvés dans les bois, car on disait que les troupes du comte de Tende (1)* allaient venir pour les tuer.— Va les chercher, reprend l'huissier, et dis-leur qu'il ne leur sera fait aucun mal. Quelques Vaudois arrivent, et l'huissier les ajourne à comparaître devant la cour, dans le délai de deux mois.

(1) Alors gouverneur de la Provence, août 1340.*

Le 2 de septembre, ils se réunissent tous et adressent à la cour une requête dans laquelle ils protestent de leur soumission à ses ordres, et de leur fidélité au roi : en la suppliant de ne pas prêter l'oreille à leurs ennemis qui pourraient égarer sa justice; car, disent-ils, dans l'assignation qui nous a été donnée, se trouvent nommées, pour comparaître devant vous, des personnes qui sont mortes, d'autres qui n'ont jamais existé, et des enfants d'un âge si tendre qu'ils ne marchent pas même encore.

La cour, blessée de voir de simples campagnards relever dans ses arrêts de pareilles méprises, leur répond qu'ils aient à comparaître sans se mêler des morts. Les Vaudois consultent un avocat pour savoir ce qu'ils ont à faire. Si vous voulez être brûlés vifs, leur dit-il, vous n'avez qu'à venir. — Les malheureux ne vinrent pas; l'ajournement était passé; et le 18 novembre 1540, la cour d'Aix prononça contre eux cette sentence inconcevable, qui condamnait au bûcher vingt-trois personnes, dont dix-sept seulement étaient nommées. La cour, y est-il dit, livre leur femmes et leurs enfants à quiconque pourra s'en saisir, défend à chacun de leur porter secours, et comme le lieu de Mérindol est notoirement connu pour être la retraite des hérétiques, ordonne que toutes les maisons et bastides de ce lieu seront abattues et embrasées.

Cet arrêt causa une indignation générale dans la partie éclairée de la population; elle fut surtout partagée par tous les cœurs généreux de la noblesse et du barreau, comme on peut en juger par l'anecdote suivante, empruntée aux écrivains du temps.

Le président de la cour d'Aix se trouvait à dîner chez l'évêque de cette ville.— Eh bien! monsieur de Chassanée, lui dit une femme sans retenue qui vivait avec le prélat, quand ferez-vous exécuter l'arrêt de Mérindol?

Le président ne répondit pas. — De quel arrêt parlez-vous? demanda un jeune homme. — La dame le lui fit connaître. — Ce n'est sans doute qu'un arrêt du parlement des femmes, dit avec ironie le jeune d'Aliène, l'un des membres les plus distingués de la noblesse artésienne.

Un conseiller, nommé de Sénas, en affirma gravement la triste réalité. —Non, il est impossible de croire à de pareilles barbaries, s'écria le seigneur de Beaujeu. Un des membres du parlement qui se trouvait à cette réunion, voulut par une plaisanterie

mettre fin au débat. — Ah! si vous voulez vous attaquer aux robes, lui dit-il, en montrant la jeune dame, assise entre l'évêque et le président, seigneur de Beaujeu, vous n'aurez pas beau jeu ! L'on sourit à ce mot; mais celui qui en était l'objet, répliqua avec indignation : C'est une atrocité ! J'ai été en relations avec les habitants de Mérindol et nulle part je n'ai trouvé de plus honnêtes gens.

— J'aurais été bien étonnée, reprit la châtelaine du palais épiscopal, qu'il ne se trouvât personne pour défendre ces mécréants!

— Je serais bien plus surpris encore, riposta le jeune homme, qu'une nouvelle Hérodias n'aimât pas à voir répandre le sang innocent.

—Allons! allons ! dit le vieux de Sénas, nous sommes ici pour faire bonne chère et non pour disputer.

La discussion s'arrêta; mais peu de jours après, le comte d'Alière alla trouver le président Chassanée, fit appel à ses sentiments de justice et d'humanité, et obtint un sursis d'exécution. La cour elle-même effrayée de l'arrêt qu'elle avait rendu, écrivit au roi pour s'en remettre à son jugement. François 1er chargea Dubollay, seigneur de Langez, de se rendre en Provence et de se livrer à une enquête sur la conduite des Vaudois.

Ce sont, dit-il dans son rapport, des gens modestes et tranquilles, réservés dans leurs mœurs, chastes et sobres, fort laborieux, mais très peu coutumiers de la messe. Sur ce rapport, le monarque proclame une amnistie générale (par lettres, datées du 18 février 1541), par laquelle mettant en oubli le passé, il fait grâce à tous les prévenus, à condition que dans trois mois ils abjureront leurs erreurs de doctrine. Ces lettres de grâce, qui parvinrent à la cour au commencement de mars, ne furent publiées par elle que dans le mois de mai. Il ne restait donc plus aux Vaudois que deux semaines pour en profiter; mais n'eussent-ils eu qu'un instant, ce n'est point en donnant la mort à leur âme, par l'abjuration de la vérité, qu'ils eussent cherché à conserver leur vie.

Ils proclamèrent au contraire, plus nettement que jamais, leurs doctrines persécutées (par une confession de foi rédigée le 6 avril 1541). Elle fut envoyée à François Ier, et le sire de Castelnau lui en donna lecture; chaque point de doctrine était appuyé sur des passages de la Bible. — Eh bien! Que trouve-t-on à redire à cela? demanda le monarque. Mais son esprit mobile et peu profond ne savait pas rester fidèle aux impressions reçues; il oublia bientôt ces paroles d'approbation donnée à une œuvre biblique. Les catholiques éclairés, du reste, ne pouvaient eux-mêmes que l'approuver aussi. L'illustre et docte Sadolet, dont Raphaël nous a conservé les traits dans un tableau célèbre, et qui était alors évêque de Carpentras, s'en fit remettre une copie; et c'est ici seulement que les Vaudois de Cabrières commencent de paraître sur la scène.

Ils étaient du diocèse de Carpentras, tandis que Mérindol faisait partie de celui de Cavaillon; ils s'empressèrent d'apporter eux-mêmes au cardinal Sadolet une copie de la

confession commune. Nous consentons, dirent-ils, en la lui présentant, non-seulement à abjurer, mais à nous soumettre aux peines les plus sévères, si l'on peut nous démontrer, par l'Écriture sainte, que nos doctrines sont erronées.

Le cardinal leur répondit avec bonté, reconnut qu'ils avaient été en butte à de noires calomnies (1), tes engagea à venir conférer avec lui, et chercha à leur faire entendre que sans rien changer à l'esprit de leur confession, ils pourraient en adoucir les termes. Il ne craignit pas de leur laisser entrevoir que lui-même désirait une réforme dans le catholicisme.

(1) Meras calumnias et falsas criminationes....*

Ah! si les Vaudois n'avaient eu que de pareils examinateurs, le sang n'eût pas coulé! Sadolet écrivit au pape qu'il s'étonnait de voir poursuivre les Vaudois, lorsqu'on épargnait les Juifs; mais sa protection leur fut bientôt retirée par son éloignement du pays; car ayant été rappelé à Rome, il les perdit de vue, et les Vaudois demeurèrent seuls en face de leurs persécuteurs.

Le terme d'amnistie, indiqué par les lettres de grâce, étant arrivé, la cour d'Aix ordonna aux Vaudois d'envoyer dix mandataires, pour déclarer s'ils entendaient s'en prévaloir et s'y conformer. Un seul se présenta; il se nommait Eslène. Nous consentons à abjurer, dit-il encore, à condition qu'on nous démontre nos erreurs. D'autres personnes s'en réclamèrent sans réserve; et de ce nombre sont précisément celles qui avaient été condamnées par l'arrêt du 18 novembre 1540 : de sorte que cet arrêt cessait par cela même d'avoir aucun objet; et cependant il servit plus tard de prétexte à leur entière extermination.

Coite circonstance, qui n'a été relevée par aucun écrivain, met à nu le désordre et l'iniquité qui existaient alors dans les affaires dites de justice, à l'égard des Vaudois. .

Un an tout entier, se passa ensuite, sans nous offrir d'autre incident notable que le martyre d'un humble colporteur de livres, qui fut surpris à Avignon, au moment où il vendait une Bible. Son procès fut bientôt fait! Pour l'Église romaine, c'était un crime sans rémission. On se livra aux tentatives les plus pressantes pour le faire abjurer; mais il avait trop longtemps vécu dans l'intimité de la parole de Dieu pour fléchir devant celle des hommes. Sa persévérance, dont les colporteurs évangéliques de nos jours, semblent avoir hérité, au milieu des humiliations qu'ils rencontrent quelquefois, là où leurs prédécesseurs eussent trouvé le supplice, ne l'abandonna pas au moment de mourir. Condamné à être brûlé vif sur la place publique, il fui enchaîné à un poteau, auquel on avait également attaché le livre des saintes Écritures. Ah! s'écria-t-il, puis-je me plaindre de ce supplice, quand la parole de Dieu le partage avec moi? La Bible et le chrétien périrent ensemble dans les flammes. Les Vaudois n'en furent que plus raffermis dans leur fidélité.

Le cardinal de Tournon, excité contre eux par le légat du saint-siége, transmet au roi que le clergé a rejeté la confession de foi qu'ils avaient présentée. Le roi demande qu'on l'informe des résultats qui ont été produits par les lettres de grâces qu'il avait accordées, et écrit en même temps au gouverneur de la province (1)* qu'il ait à nettoyer le pays d'hérésie.

L'évêque de Cavaillon était un de ceux qui tenaient le plus à ce que l'on en finît avec les hérétiques. La cour d'Aix le délégua, avec un de ses conseillers, pour s'enquérir à Mérindol des dispositions religieuses des Vaudois. Arrivé dans le village, il fait venir le bailli, nommé Maynard, avec les notables du lieu, et leur dit, sans aborder aucune question de doctrine : — Abjurez vos erreurs, quelles qu'elles soient, et vous me deviendrez aussi chers que vous êtes coupables; sinon redoutez la peine de votre obstination. — Que votre grâce, dit le bailli, veuille bien nous faire connaître les points qu'elle nous demande d'abjurer? — Cela est inutile; une abjuration générale nous suffira.

(1) C'était alors le sire de Grignan.*

—Mais, d'après l'arrêt de la cour, c'est sur notre confession de foi que nous devons être examinés.

—Quelle est-elle? dit le conseiller de l'évêque, qui était un docteur en théologie. L'évêque la lui présente, en disant : Voyez! tout cela est plein d'hérésie.

—En quel endroit? reprend Maynard.

—Le docteur va vous le dire, répond le prélat.

—Il me faudrait quelques jours pour l'examiner, fait observer le théologien.

—Eh bien, nous reviendrons la semaine prochaine.

Huit jours après, le docteur en théologie se rend auprès de son évêque : Monseigneur, lui dit-il, non seulement j'ai trouvé cette pièce conforme aux saintes Écritures, mais encore j'ai mieux appris à les connaître, pendant ces quelques jours, que pendant tout le reste de ma vie.

Vous êtes sous l'influence du démon! lui répondit le prélat. Le conseiller se retira; et comme il ne sera plus question de lui dans cette histoire, ajoutons que cette circonstance le porta à sonder les Écritures, mieux encore qu'il ne l'avait déjà fait, et qu'un an après il se rendit à Genève, ou il embrassa le protestantisme. La confession de foi des Églises vaudoises n'eût-elle produit que ce seul résultat, c'est un assez grand bien que la conversion et le salut d'une âme immortelle, pour qu'on doive s'en applaudir, même au prix du malheur. Cependant peu de jours après que l'évêque eut renvoyé ce consciencieux

théologien, il le remplaça à Cavaillon par un docteur en Sorbonne, venu récemment de Paris.

C'est avec lui que le prélat revint à Mérindol. Ils rencontrent des enfants dans la rue, et l'évêque leur donne quelques pièces de monnaie en leur recommandant d'apprendre le Pater et le Credo. Nous les savons, répondent les enfants. — En latin? — Oui, mais nous ne pourrions les expliquer qu'en français.—Qu'est-il besoin de tant de science? Je connais bien des docteurs qui seraient embarrassés d'en donner l'explication.

—Et de quoi servirait-il de les connaître, si l'on ignorait ce que les paroles signifient? reprit André Maynard, qui venait d'arriver auprès d'eux.

— Et le savez-vous vous-même? repartit le prélat.

— Je me croirais bien malheureux de l'ignorer! Et il en expliqua une partie.

— Je n'aurais pas cru, reprit l'homme d'Église, avec un juron de sacristie, qu'il y eût autant de docteurs à Mérindol.

— Le moindre d'entre nous, vous en dirait autant que moi, reprit le bailli; interrogez seulement un de ces enfants, et vous verrez.

— Mais comme l'évêque gardait le silence :

— Si vous le permettez, l'un d'entre eux interrogera lui-même les autres;

— Et ils le firent avec tant de facilité et de grâce, que chacun en était émerveillé.

L'évêque renvoyant alors tous les étrangers, dit aux Vaudois : Je savais bien qu'il n'y avait pas autant de mal parmi vous que l'on pensait; mais toutefois, pour calmer les esprits, il est nécessaire de vous soumettre à une certaine apparence d'abjuration.

— Que voulez-vous que nous abjurions, si nous sommes dans la vérité?

— Ce n'est qu'une simple formalité que je vous demande. Je n'exige de vous ni notaire, ni signature. Que le bailli et le syndic fassent seulement ici, en secret et en votre nom, une abjuration aussi vague qu'il eur conviendra, et je ferai cesser toutes poursuites.

Les Vaudois, à leur tour, gardèrent le silence.

— Qu'est-ce qui vous retient? ajouta l'évéque, afin de les y décider; si vous ne voulez pas convenir de cette abjuration, nul ne pourra vous en convaincre, ni par acte, ni par signature.

Mais l'âme intègre et droite de ces simples montagnards ne pouvait entrer dans ces détours des consciences papistes.

—Nous sommes francs et sincères, Monseigneur, et nous ne voulons rien faire dont nous ne puissions convenir.

Ah ! les réserves et les dissimulations prudentes de la sagesse humaine ne paraissent-elles pas bien misérables auprès de ce généreux aveuglement de la droiture et de la vérité? Car si les Vaudois avaient voulu dire seulement: « nous abjurons nos erreurs», en appliquant cette expression à toute autre chose qu'à leurs doctrines, peut-être qu'ils eussent été sauvés! Mais le jésuitisme n'est pas d'origine vaudoise. L'évéque se retira.

Le 4 avril 1542, il revient avec un greffier du tribunal et un commissaire du parlement.

Les habitants de Mérindol sont de nouveau convoqués; on leur lit les pièces qui les concernent; quelques observations sont échangées entre le bailli et le greffier; mais le commissaire, impatienté, leur impose silence et dit aux Vaudois de conclure.

— Nous concluons à ce qu'on nous démontre nos erreurs. Le commissaire dit à l'évêque de le faire. L'évêque répond que le bruit public est une charge suffisante contre les hérétiques.

— Et n'est-ce pas pour reconnaître si ces bruits sont fondés que l'enquête a été ordonnée? fit observer Maynard, au nom des Vaudois. L'évêque, assez embarrassé, dit alors à un moine prêcheur, qu'il avait avec lui, de leur faire un sermon. Le moine prononce un long discours en latin, et chacun se retire. Mais la commission n'ayant pas donné suite à cette enquête, une année se passe encore, pour les Vaudois, dans une sorte de tranquillité. Bien plus, les habitants de Cabrières du Cantal (car il y a aussi Cabrières d'Aiguës), ayant été attaqués par une bande de maraudeurs, dont faisaient partie quelques soldats d'Avignon, adressèrent leurs plaintes à François I".

Le monarque enfin, éclairé sur les intrigues de leurs ennemis, signe spontanément, le 14 juin 1544, un édit par lequel il suspend toutes les procédures commencées contre les Vaudois, ordonne qu'ils soient rétablis dans tous leurs priviléges, qu'on élargisse leurs prisonniers; « et comme le procureur général de Provence, dit-il en terminant, est parent de l'archevêque d'Aix, leur ennemi juré, on mandera un conseiller de la cour, en sa place, pour m'informer de leur innocence. » Il semblerait que tout dût être fini là; et sur le point de toucher à un dénouement paisible dans ce drame si agité, on est plus loin que jamais de pressentir la catastrophe terrible qui va le terminer.

La cour d'Aix, avant de rendre publique la lettre de François Ier, envoya à Paris l'un des huissiers,nommé Courtin, pour essayer d'en obtenir la révocation. Une somme de soixante livres lui fut allouée pour ce voyage. Il était recommandé au cardinal de Tournon et au procureur du roi près le conseil privé. C'est au sein de ce conseil que les lettres de

révocation furent présentées à la signature du monarque, le 1" janvier 1545. François 1" les signa sans les lire; plus tard il s'en repentit, et l'on rechercha par qui ces lettres avaient été rédigées, ainsi que par quelles mains elles lui avaient été remises. Le procureur du roi près le conseil privé se nommait Jean Leclerc.

— Est-ce vous, lui dit-on, qui avez signé cette pièce?

— Je n'en ai aucune souvenance.
On ouvre le sceau : point de signature. La commission d'enquête fait venir le substitut de Leclerc, nommé Guillaume Potel.
— Est-ce vous qui avez dressé cette écriture?
— Oui, mais je ne l'ai pas signée.
— Qui vous l'a fait écrire?
— C'est M. Courtin, huissier du parlement de Provence.
— Pourquoi ne l'avez-vous pas signée?
— Parce qu'il manquait au dossier des pièces à l'appui.
— Par qui ces lettres de révocation, subrepticement obtenues et illégalement dressées, ont-elles été introduites au conseil privé?
— Par M. le cardinal de Tournon. Ce dernier est appelé.—Qui a remis ces documents à votre Eminence?
— L'huissier de la cour d'Aix, envoyé par le président d'Oppède (ce dernier avait remplacé Chassanée en 1543).
— Qui a dû les présenter à la signature de Sa Majesté?
— Le grand chancelier.
— On fait venir ce dignitaire; les lettres de révocation sont mises sous ses yeux. On lui demande s'il les a eues entre les mains.
— Oui; mais comme elles ne me paraissaient pas régulières, je n'ai pas cru devoir les présenter à la signature du roi.

Alors qui les a présentées?

— Celui qui les a contresignées.

On regarde : c'était le ministre de l'Aubespine. Il est mandé devant la commission, et reconnaît sa signature; mais il dit que la pièce n'a pas été écrite dans ses bureaux. Aucun de ses employés ne s'en souvient non plus. La main cachée du clergé n'avait laissé aucune trace de la route tortueuse que ces lettres avaient suivie.

En outre, dit l'avocat général, en 1350, le sceau en est de cire blanche, et le contre-scel vert, ce qui est chose inusitée.

Il est donc hors de doute que ces lettres avaient été déloyalement fabriquées, et présentées par surprise à la signature du roi. Voyons maintenant ce qu'elles renfermaient.

«Considérant, y est-il dit, que les hérétiques de Luzerne viennent s'établir en Provence et y prêcher, que les Vaudois manifestent publiquement leur hérésie, qu'ils troublent le pays... etc., la cour de Provence devra exécuter l'arrêt du 18 novembre 1540, nonobstant toutes les lettres de grâce postérieures à cette époque; et ordonnons au gouverneur de la province de donner pour cela main forte à la justice. » Quelle justice, mon Dieu ! Que celle de l'iniquité!

Et ce qui rend cette affaire plus ténébreuse encore, c'est que le conseil privé, à supposer que ces pièces eussent suivi une marche régulière pour arriver jusqu'à lui, n'avait pas le droit de statuer, contrairement aux lettres de grâce et d'évocation, qui avaient été données par le monarque lui-même. — Une contravention non moins grave et bien plus déplorable fut encore commise, en ce que l'arrêt du 18 novembre 1540 ne portait la condamnation que d'un petit nombre des habitants de Mérindol : tandis que, sous prétexte d'exécuter cet arrêt, on étendit le massacre et l'incendie sur une population tout entière, répandue dans dix-sept villages, qui furent tous détruits et ravagés.

A peine cet ordre sanguinaire a-t-il été obtenu, que Courtin l'envoie à d'Oppède, par un courrier exprès. Ce courrier arrive à Aix le 13 février 1545. Aussitôt la cour d'Aix écrit à Courtin pour lui témoigner toute sa satisfaction, à M. de Grignan, gouverneur de Provence, pour lui commander d'avoir des troupes disponibles, et au cardinal de Tournon, pour le féliciter du triomphe qu'il venait d'obtenir.

Ici encore eut lieu une nouvelle infraction aux formes judiciaires. Les Vaudois, qui se fiaient sur les dispositions suspensives rendues par l'ordonnance du 14 juin 1544, eussent dû recevoir une notification immédiate de ces nouvelles pièces, qui donnaient suite à l'arrêt primitif. Pas du tout: on les leur cache avec soin; on réunit des troupes en silence; on profite de la sécurité des habitants pour préparer leur mort. On ne veut pas qu'ils aient le temps d'adresser au souverain, une réclamation qui découvrirait la supercherie dont il a été dupe et dont ils seront victimes. On attend qu'un certain capitaine Poulain, baron de la Garde, qui étaitalors en Piémont, et qui devait bientôt conduire de vieilles troupes en Roussillon, passe par la Provence pour les utiliser.

Il arrive le 6 d'avril. Du 7 au 11, on fait tous les préparatifs nécessaires pour exécuter cette sentence rétroactive, qui n'avait pas même été notifiée à ceux qu'elle concernait. Le lendemain, 12 d'avril, était un dimanche; malgré cela, la cour se réunit sur la convocation de Ménier d'Oppède. L'avocat du roi se nommait Guérin; il réclame solennellement l'exécution de l'arrêt, auquel ces lettres de révocation étaient censées avoir rendu toute sa force.

La cour fait droit à sa demande, nomme des commissaires, et requiert d'Oppède, comme lieutenant du roi, en l'absence du gouverneur, de prêter main forte à la justice. Quelle odieuse comédie! Immédiatement après, d'Oppède écrit au viguier d'Apt de prendre les

armes et de s'emparer de tous les hérétiques d'alentour; puis il fait partir ses commissaires qui, le soir même, se rendent à Pertuis.

En même temps, on ordonne aux habitants de Lourmarin de préparer une étape pour mille fantassins et trois cents chevaux. Les habitants répondent en prenant les armes. On renouvelle la sommation; ils demandent pour y réfléchir un délai de douze heures. — Des sujets ne capitulent pas avec leur prince! leur est-il répondu. — La châtelaine de Lourmarin, nommée Blanche de Lévis, vient elle-même intercéder pour eux. On ne l'écoute pas. Alors, tout en larmes, elle se rend sur la place du village, au milieu des habitants, et les conjure de poser les armes, pour ne pas s'exposer à une perte certaine. — Notre perte n'en sera que plus prompte, répondent-ils.— Mais au moins faites une requête. — Eh bien, qu'on nous laisse sortir du pays, et nous abandonnerons nos biens à ceux qui les veulent par notre mort.

La pauvre châtelaine ne pouvait rien à cet égard. La dame de Cental écrit aussi à d'Oppède pour le prier d'épargner ses vassaux. Mais déjà le capitaine Vaujuine venait d'arriver à Cadenet. Les troupes répandues dans la campagne commençaient de piller et d'incendier. La première colonne, dirigée par d'Oppède, marchait sur Lourmarin. La seconde, conduite par le baron de la Garde, marchait sur la Motte et Cabrière d'Aiguës; la troisième, sous les ordres de Vaujuine et de Redortier, se dirigeait vers Mérindol et Cabrières du Comtat (1).

D'Oppède, sur son passage, commença de mettre le feu aux maisons de la Roque, de Ville-Laure et de Trezemines, qui avaient été abandonnées par les Vaudois; il en fait autant à Lourmarin, où cent quatorze maisons furent détruites par les flammes. Puis il ordonna aux officiers et aux consuls d'Apt de réunir le plus de monde possible à Roussillon et d'aller y attendre ses ordres.

(1) D'après le procès-verbal de l'expédition, dressé par Brissons, greffier criminel de la cour d'Aix, qui avait été adjoint à ces commissaires pour cet objet.*

Le 18 d'avril, les troupes réunies de Menier, de Vaujuine, de Redortier et de Poulain parurent devant Mérindol. Les habitants s'en étaient retirés; mais un jeune homme attardé dans les champs fut saisi par les pillards. Il se nommait Maurice Blanc. On l'attacha à un olivier, et les soldats se faisant une cible de son corps, semblèrent vouloir insulter à son agonie en déchargeant de loin leurs armes contre lui. Il expira percé de cinq coups d'arquebuse.

C'était le nombre des plaies que son Sauveur avait reçues sur la croix. Le jeune martyr de Mérindol lui remit son âme en s'écriant aussi : Seigneur, reçois mon esprit entre tes mains!

Puis on incendia le village, qui fut tout entier consumé. Quelques femmes, dit un témoin, ayant été surprises dans l'église, on les dépouilla de leurs vêtements, et les faisant tenir

par les mains, comme pour une danse, les barbares les forcèrent à grands coups de dagues et de piques, de faire le tour du château, au milieu des éclats de rire et des outrages dont elles étaient l'objet. Après cela, comme elles étaient déjà toutes sanglantes, on les précipita les unes après les autres, du haut des rochers où le château était bâti.

Beaucoup d'autres furent prises ailleurs et vendues. Un père dut aller racheter sa fille jusqu'à Marseille. Une jeune mère qui se sauvait à travers les blés avec son enfant dans ses bras, fut atteinte et violentée par ces soldats, ou plutôt par ces brutes, sans qu'elle cessât de tenir son nourrisson pressé sur sa poitrine.

Une vieille femme, que son âge mettait à l'abri de pareilles violences, devint entre leurs mains un objet d'insulte à l'humanité et à leur propre religion. Us lui firent une tonsure en forme de croix, et l'ayant couverte de quelques oripeaux, ils la menèrent par les rues, en chantant avec dérision comme font les prêtres. Cela se passait à Lauris, sur la route de Cabrières à Avignon.

Le cortège arriva devant un four prêt à cuire du pain, et les soldats poussant leur victime avec leurs armes, ils lui dirent : Entre là, vieille damnée! La pauvre femme allait y entrer sans résistance, tant elle avait été tourmentée, lorsque ceux qui avaient allumé le four s'opposèrent à ce qu'on l'y jetât.

Au milieu de ces brutalités mille fois reproduites, sous les formes les plus diverses et les plus révoltantes, l'armée parvint à Cabrières. C'était une ville fortifiée, située sur les terres du pape. Les troupes du roi n'eussent pu y toucher sans l'assentiment du pontife. Mais le vice-légat Mormoiron s'était empressé de remettre à d'Oppède, les pouvoirs les plus étendus, pour cette expédition.

On y arriva le 19 d'avril; c'était encore un dimanche. Les murailles furent battues en brèche du matin usqu'au soir. Digne sanctification de ce jour du Seigneur! Les Vaudois qui s'y étaient renfermés priaient et ne fléchissaient pas. L'attaque se poursuivit inutilement pendant toute la nuit.

Le lundi matin, d'Oppède fait cesser le feu. Il écrit de sa propre main aux Vaudois, que s'ils veulent ouvrir les portes de leur ville, il ne leur sera fait aucun mal. Il savait probablement que d'après la décision du concile de Constance, on n'est pas obligé de tenir parole aux hérétiques.

Les Vaudois, moins experts dans la science canonique qui enseigne le parjure, que dans la connaissance de la Bible qui recommande la sincérité, s'en rapportent à la parole du roi, du président de la cour d'Aix, et ils lui ouvrent les portes de Cabrières. Les premières troupes qui y pénètrent sont les vieilles bandes du baron de la Garde, venues du Piémont, aguerries contre tous les dangers : c'étaient elles qui devaient commencer le carnage; mais connaissant la capitulation stipulée, les soldats prétendirent qu'il était de leur honneur de s'opposer à ce que nul ne la transgressât.

Les commissaires de la cour d'Aix et du vice-légat entrèrent en discussion là-dessus.

Pendant ce temps, Ménier d'Oppède fait appeler les principaux de la ville, qui arrivent sans défiance. Ils étaient dix-huit. On leur lie les mains, et on les fait passer au milieu des troupes. Ils pensaient n'être là que comme otages, pour garantir la tranquillité du reste de la population. Mais au moment où ils traversaient les rangs des troupes provençales, dirigées par d'Oppède, le gendre de ce dernier, nommé de Pourrières, donna de son coutelas sur la tête chauve d'un vieillard dont la démarche tremblante l'avait effleuré en passant.

Tuez tout! s'écria d'Oppède, en le voyant tomber. A l'instant, on se précipite sur eux: ces troupes lâches et fanatiques en font une boucherie. Ils étaient déjà morts que le même de Pourrières et le sire de Faulcon allaient encore de çà et de là mutilant les cadavres. Puis, on porta sur des piques, les têtes coupées de ces malheureux. Les soldats s'excitèrent; le signal du massacre avait été donné. Des femmes renfermées dans une grange à laquelle on mit le feu, cherchèrent à se sauver, en s'élançant de dessus les murailles.

Elles étaient reçues sur la pointe des pertuisanes et des épées. D'autres s'étaient retirées dans le château. — A mort! à sang! s'écrie d'Oppède, et il montre à ses troupes le chemin de leur asile. Mais comment pourrai-je décrire la scène la plus horrible et la plus sacrilége qui eut lieu dans l'église! C'est là que le plus grand nombre des femmes et des jeunes filles du village s'étaient réfugiées. On s'y précipite, on les dépouille, on les outrage de la manière la plus scandaleuse; les unes sont jetées du haut du clocher en bas, d'autres enlevées pour en abuser encore. On vit des femmes enceintes, éventrées, laisser sortir leur fruit sanglant de leurs entrailles. Des corps mutilés et respirant encore jonchaient le parvis. L'avocat Guérin, qui y était, s'exprime ainsi dans sa déposition : « Je pense avoir vu occire dans cette église quatre ou cinq cents pauvres âmes de femmes et d'enfants. »

Les prisonniers qui ne furent pas mis à mort par l'ordre du président, furent vendus par les soldats aux recruteurs des galères royales. Seul, le vice-légat ne voulait pas souffrir qu'on fit aucun quartier. Tel était l'esprit du papisme, dans ses représentants les plus élevés. C'est ce légat qui, ayant appris que vingt-cinq personnes, la plupart mères de famille, étaient cachées dans une grotte du côté de Mys, qui cependant ne se trouvait plus sur les terres papales, y fit marcher des soldats pour les exterminer.

Arrivé devant l'entrée de la grotte, il ordonne des décharges de mousqueterie, mais personne ne sort. Alors, faisant allumer un grand feu dans cet antre, toutes ces créatures vivantes périrent étouffées. Cinq ans après, leurs ossements desséchés s'y voyaient encore, comme cela fut vérifié par les enquêtes dont nous allons parler. Les résultats généraux que nous pouvons consigner ici sont que, dans cette extermination, il y eut sept cent soixante-trois maisons habitées, quatre-vingt-neuf étables et trente et une granges

d'incendiées. Quand au nombre des morts, on n'a pu le savoir avec précision, mais on l'estime à plus de trois mille.

Etant encore à Cabrières, d'Oppède reçut un message du seigneur de La Coste, qui le priait d'épargner ses sujets. C'était le lundi soir. —Qu'ils fassent quatre brèches à leurs murailles, répond d'Oppède, et ensuite nous verrons. Le mardi matin ces brèches étaient commencées. Deux officiers arrivent avec quelques soldats. Le seigneur de La Coste leur offre une collation devant la porte du château. Deux domestiques la servaient. Les militaires s'attablent, et pendant qu'ils mangent arrive, à grand bruit de tambours et de trompettes, le gros des troupes de Ménier d'Oppède, marchant comme à un assaut.

Les habitants du village s'effraient, ferment les portes et interrompent les brèches commencées Alors les troupes se répandent dans les jardins du château, situés hors des murs de la ville, arrachent les plantes, coupent les arbres fruitiers, brûlent les treillages, et, dans ces parterres bouleversés comme des ruines, entraînent leurs prisonniers qu'ils maltraitent cruellement. Au dedans, les soldats qui avaient été introduits dans la ville tuèrent les deux domestiques qui les servaient.

Le lendemain, mercredi 22 d'avril, d'Oppède écrit aux syndics de La Coste pour les engager à faire ouvrir les portes de la ville, leur promettant justice et protection. Les portes sont ouvertes; à l'instant cette soldatesque furieuse se précipite dans les rues, renverse, pille, viole, massacre, incendie dans toutes les directions.

Une petite garenne s'étendait derrière le château; ces soldats y entraînent les captives qu'ils venaient de saisir, pour leur ôter l'honneur, avant de leur donner la mort. Les mères cherchaient à défendre leurs filles, à les disputer à ces brutalités. L'une d'elles, voyant l'impuissance de ses efforts, se perça le sein d'un couteau et le tendit tout sanglant à son enfant pour qu'elle eût à s'en frapper aussi. Ah, s'écrie l'avocat du roi, qui plaida dans l'évocation de cette affaire devant la cour des pairs, je suis vaincu par tant d'horreurs ! Epargnez-moi les malheureux qui se précipitent du haut des murailles, ou s'étranglent aux arbres, ou se percent le sein; les victimes fou lées aux pieds, errantes, mortes de faim, déchirées par les corbeaux, ou saisies, tuées, vendues, jetées aux galères (1).

(1)* Viros et morte peremptos
Indigna : raptasque, solulo critie, puel las;
Et late miseris subjecla incendia met*.
Le chancelier Michel de l'Hôpital.
Epist. ad Franc. Ouvarium... de causa Merindolii,: etc.

Le bétail même de ces pauvres gens périssait sans abri; car il était défendu de donner asile aux Vaudois et à tout ce qui leur r.vait appartenu. Une pauvre femme près d'expirer d'inanition demandait un mor. ceau de pain à la porte d'une grange. — Il y a défense, lui

dit-on. — Si les hommes vous le défendent, Dieu vous le commande! s'écria-trelle. Mais ce cri ne la sauva pas; et l'Église romaine put compter un triomphe de plus.

Que faisaient cependant ceux d'entre ces infortunés Vaudois, qui étaient parvenus à se soustraire à la mort? Réunis sur les croupes sauvages du Leberon, ils priaient Dieu d'éclairer leurs ennemis, et lui demandaient les forces nécessaires pour ne pas se laisser aller à l'abandon de leur foi ou à des actions coupables par suite de la misère et du malheur.

Cependant ils n'étaient pas au bout : car après les troupes réglées vinrent les maraudeurs. Les habitants de la bastide des Jourdains parcoururent le pays, enseignes déployées, et rentrèrent chez eux avec des mulets chargés de butin. Ceux de Puypin dévalisèrent leurs propres églises, espérant mettre ces larcins sur le compte des Vaudois. Ceux de Mont-Furon tuèrent ou vendirent divers enfants égarés dont ils parvinrent à s'emparer. Ceux de Garambois égorgèrent un vieillard dans une citerne. Enfin ce n'était partout que violence, pillage ou mort. La ferme du Cantal, qui était alors la plus belle de la Provence, fut brûlée.

La dame de ce lieu, comme tutrice de son fils dont les terres avaient été ravagées, adressa une plainte au roi. Cette plainte fut portée devant le second tribunal du royaume, nommé la chambre de la reine. Les promoteurs de ces ravages furent cités à comparaître devant lui; mais ils refusèrent en se retranchant derrière les arrêts en vertu desquels ils prétendaient avoir agi. Il fallut remonter à l'examen de ces arrêts eux-mêmes; mais pour cela, la chambre de la reine n'était plus compétente; et la cause fut portée devant le tribunal suprême du royaume, qu'on appelait la chambre du roi, et qui fut plus tard la cour des pairs. C'est ainsi que l'examen de toutes ces iniquités et de ces actes barbares a été poursuivi par des enquêtes judiciaires, qui les ont mis en lumière, quoique leur enchaînement soit demeuré fort obscur pour ceux qui ne les ont pas consultées.

Cette cause fut plaidée en septembre 1551, sous le règne de Henri II, qui tenait à laver la mémoire de son père, de cette tache de sang. Cependant les plus grands coupables ne furent pas punis. L'avocat Guérin seul, fut condamné à mort, et d'Oppède s'en revint triomphant en Provence.

Mais on peut juger de toutes les intrigues que le clergé dut mettre en œuvre pour le sauver, puisqu'à la nouvelle de son acquittement, des cantiques d'actions de grâce furent chantés dans les églises. On fit en Provence des prières publiques pour demander à Dieu la conservation et le prompt retour de cet illustre défenseur de la foi! Et lui-même prit pour devise ces paroles dérisoires : « La vérité surmonte tout. » Cette maxime qui convient à l'histoire, le condamne aujourd'hui. Son tribunal plus haut encore que celui de la cour des pairs, n'est pas accessible comme celui des hommes, aux influences corruptrices des puissants, qu'elle juge sur leur cercueil.

Ceux d'entre les Vaudois qui n'avaient pas péri, se retirèrent dans les vallées du Piémont, et revinrent ensuite en Provence lorsque l'orage fut passé. La révocation de l'édit de Nantes abattit de nouveau les temples qui s'étaient relevés sur les bords de la Durance. Sous le règne déplorable de Louis XV, les vexations contre les protestants se perpétuèrent avec l'hypocrisie de plus et la grandeur de moins.

Aujourd'hui, le protestantisme a refleuri sur les pentes désolées du Leberon, mais l'indifférence religieuse y fait plus de ravage dans les âmes que n'en fit jadis la persécution. Les habitants de ces contrées connaissent à peine leur histoire. Puisse le souvenir de leurs ancêtres rappelés dans ces pages, les porter à leur ressembler! La Bible qui les a faits sigrands,même dans l'mfortune, peut seule rendre le caractère vaudois à ces Églises, qui ont oublié jusqu'à leur origine, et perdu jusqu'à la dignité du malheur.

CHAPITRE VI. Vaudois en Calabre

LES VAUDOIS EN CALABRE

(De 1400 à 1560.)

Nous avons dit que les Vaudois eurent aussi des EgHses en Calabre. Voici comment Rorengo raconte l'origine de cette émigration. Un jour, deux jeunes gens des vallées vaudoises se trouvaient à Turin, dans une hôtellerie où vint aussi loger un seigneur calabrais. Les jeunes gens causaient de leurs affaires, et du désir qu'ils avaient d'aller s'établir hors de leur pays, où la culture de la terre commençait d'être insuffisante pour les besoins de la population.

L'étranger leur dit : Mes amis, si vous voulez venir avec moi, je vous donnerai de belles plaines, en échange de vos rochers. Les jeunes Vaudois acceptèrent, sous la réserve de l'assentiment qu'ils allaient demander à leurs familles, et dans l'espérance aussi qu'ils ne seraient pas seuls à accepter cette offre, mais que d'autres de leurs compatriotes les accompagneraient.

Les habitants des vallées, ne voulurent prendre aucune détermination avant de connaître les lieux dans lesquels on leur proposait de s'établir. Ils envoyèrent pour cela des commissaires en Calabre, accompagnés des deux jeunes gens auxquels le seigneur du lieu avait offert des terres.

« Dans ce pays, dit Gilles, il y avait de belles rives et collines, revêtues de toutes sortes d'arbres fruitiers, pêle-mêle venus suivant leur terroir, tels qu'oliviers et orangers. Dans les plaines : vignes et châtaigners; en costières: noyers, chênes, fayards et autres futaies; aux pentes des montagnes et sur leurs crêtes, ainsi que dans les Alpes : mélèzes et sapins. Partout enfin se présentaient beaucoup de terres labourables et peu de laboureurs. »

Les vallées vaudoises du Piémont, offraient en revanche plus de laboureurs que de champs; elles étaient comme une ruche devenue trop étroite par suite de l'accroissement prospère de sa population. L'expatriation fut bientôt décidée; et voilà qu'un nouvel essaim de ces familles bénies et florissantes, s'apprête à transporter au loin ses habitudes laborieuses et ses mœurs pures, tout empreintes de l'esprit des premiers temps évangéliques.

Les jeunes gens qui devaient partir se hâtèrent de se marier; les propriétaires vendirent leurs biens; chacun mit ordre à ses affaires. Ce devait être en l'année 4340 que cela se passait (1); jamais encore on n'avait vu un mouvement aussi général, une agitation de cœur ainsi répandue dans les familles, émouvoir ces paisibles vallées. Les fêtes d'alliances domestiques se mêlaient aux angoisses de la séparation. Plus d'un cortége de noces dut se changer en caravane d'exil.

Mais ils pouvaient dire, comme les Hébreux, partant pour la terre promise : Le tabernacle de l'Éternel sera devant nos pas; car ils portaient avec eux la Bible héréditaire, l'Evangile de consolation et de courage, cette arche sainte de la nouvelle alliance et de la paix du cœur. Cependant les vieillards, et surtout les pauvres mères, durent verser bien des larmes, envoyant partir pour une terre inconnue cette jeunesse qui emportait avec elle toutes les espérances terrestres de leurs derniers jours.

(1) Comparer, pour cette date, Perrin, p. 196, et Gilles, p. 19, lignes 10 et 24.*

Aussi toute la famille vaudoise accompagnait-elle, à son départ, les premiers pas de cette jeune colonie. Au pied de leurs montagnes, ils s'embrassaient en pleurant, et priaient ensemble le Dieu de leurs pères de les bénir toujours, les uns et les autres, aux deux extrémités de l'Italie.

Enfin les émigrants s'éloignèrent en silence de la terre natale, et la plupart, pour n'y plus revenir.

Ils mirent vingt-cinq jours pour se rendre en Calabre. Ce ne fut pas sans de nombreuses privations et des regrets peut-être vers cette terre natale, d'autant plus chère qu'on s'en éloigne davantage. Mais ils amenaient une partie de leur pays avec eux, puisqu'ils n'étaient entourés que de compatriotes et d'objets connus; surtout, ils portaient dans leur cœur, cette confiance en l'Éternel. qui vaut plus qu'une patrie. Etant arrivés dans les lieux qu'ils devaient habiter, ils convinrent des conditions de leur établissement. Les seigneurs du lieu leur en accordèrent de très favorables.

D'après ces conventions, les Vaudois n'étaient tenus qu'à payer uue certaine redevance aux propriétaires; et du reste, on leur laissait la faculté de diriger à leur gré les travaux agricoles. On leur accordait le droit de se réunir en une ou plusieurs communautés indépendantes, de nommer leurs propres magistrats, soit civils, soit ecclésiastiques, et enfla de S imposer des contributions et de les percevoir, sans être tenus d'en demander l'autorisation, ni d'en rendre compte à qui que ce fût. Ces conditions, de la sorte réglées, devinrent pour ainsi dire la charte des Vaudois, dans ce nouveau pays.

Elles leur garantissaient une liberté fort étendue pour l'époque, et ce qui prouve qu'ils en connaissaient tout le prix, c'est qu'ils firent dresser de ces conditions un acte authentique, qui plus tard fut confirmé parle roi de Naples., Ferdinand d'Aragon.

La première bourgade fondée par ces nouveaux colons, fut située près de la ville de Montalto; et comme les habitants avaient franchi, pour y venir, les montagnes qui les séparaient de la haute Italie, on nomma leur résidence Borgo doltramontani, bourg d'outremont, ou bourg des ultramontains.

Un demi-siècle après, ils bâtirent Saint-Xist, qui devint plus tard le chef-lieu de cette colonie. Dans l'intervalle, et à la suite de ces deux fondations, s'élevèrent les hameaux de

Vacarrisso, l'Argentine, Saint-Vincent, les Rousses et Montolieu; dénominations qui n'étaient pour la plupart que celles des lieux où ils s'établirent. Ces nombreux villages attestaient la prospérité croissante de ce pays, autrefois presque inhabité.

Et c'est un fait bien remarquable que l'influence civilisatrice de l'Evangile, dont les bénédictions s'étendent sur les peuples en raison de la pureté avec laquelle il est compris. Les Églises vaudoises, si florissantes au sein de ce pays rempli de superstitions et de misères, présentaient alors le même contraste qu'on remarque encore de nos jours entre les pays protestants et les pays catholiques.

Qu'on en tire telle conséquence que l'on voudra: il est incontestable que le Brésil, où règne l'Église romaine, est bien inférieur en lumières, en moralité et en bien-être, aux États-Unis de l'Amérique du Nord, où le protestantisme a jeté tant de liberté et de vie. Quelle différence, en Europe, entre l'Espagne des inquisiteurs et l'Allemagne de la réformation; entre l'Irlande catholique et l'Ecosse protestante! La France elle-même ne s'est améliorée qu'à mesure que le catholicisme s'y est amoindri. Et sous le ciel de l'Italie, dans ces terres fertiles de la Calabre, les Vaudois laborieux et unis faisaient éclater alors ce saisissant contraste pour la première fois.

Jouissant en paix des priviléges qu'ils avaient obtenus, fidèles à payer leurs impôts et leurs dîmes, se suffisant du reste à eux-mêmes dans le cercle restreint de leurs croyances et de leurs affections, il semblait que les destinées les plus heureuses dussent leur être réservées.

Oui, Dieu les leur donnait, mais Rome les leur ôta. Le marquis de Spinello, frappé des améliorations qu'ils avaient introduites dans les domaines qui leur étaient confiés, les attira à son tour sur ses terres. Il les autorisa à entourer de murailles la ville qu'ils y fonderaient. Cette ville fut pour cela appelée La Guardia, comme devant présider à la garde de leur pays.

Vers la fin du quatorzième siècle, leurs frères de Provence étant persécutés, plusieurs d'entre eux retournèrent aux vallées d'où leurs pères étaient sortis; mais les trouvant trop peuplées pour qu'elles pussent recevoir de nouveaux habitants, et un certain nombre de ces derniers désirant même s'expatrier, ils formèrent tous ensemble une nouvelle émigration, qui descendit de nouveau l'Italie, et vint s'établir sur les frontières de la Pouille, non loin de leurs compatriotes calabrais.

Les villages qui durent leur origine à l'activité de ces nouveaux colons, étaient tous environnés de murailles, et furent appelés du même nom que ceux dont leurs habitants étaient sortis. Il y eut la Cellaie, comme dans la vallée d'Angrogne; Faèt, comme dans celle de Saint-Martin; la Motte, comme au pied du Leberon, près de Cabrières d'Aiguës, en Provence. En 1500, il y eut encore des Vaudois qui sortirent de Freyssinières et de Pragela, pour aller s'établir en Calabre. Ils se fixèrent sur les bords de la petite rivière qu'on nomme Volturate, et qui coule des Apennins dans la mer de Tarente.

Plus tard, dit Gilles, ils s'étendirent dans plusieurs autres parties du royaume de Naples, et jusques en Sicile. On voit que ces colonies vaudoises étaient bénies dans leur prospérité; et non-seulement l'agriculture, mais les sciences y florissaient, car Barlaam de Calabre, dont Pétrarque fut le disciple, était lui-même, selon quelques écrivains, l'un des disciples des Vaudois. Issus de toutes les parties des Alpes où ils avaient des frères, ils formaient entre eux, un résumé de la nation vaudoise tout entière.

Aussi l'on conçoit qu'ils dussent se plaire dans ce pays, qui leur offrait à chacun la réunion de toutes leurs patries. En outre, ils étaient fréquemment visités par les pasteurs des Vallées. Le synode vaudois les renouvelait tous les deux ans. Chacun d'eux était accompagné d'un coopérateur plus jeune que lui; et après deux ans de séjour au sein de ces fraternelles Églises, ils revenaient à l'Église -mère; car le synode vaudois n'affectait pas le même champ de travail à toute la durée des services de ses pasteurs.

Mais ils ne suivaient pas, dans leur retour aux Vallées, le chemin qu'ils avaient suivi pour se rendre en Calabre. S'ils étaient descendus par la droite des Apennins, du côté deGènes et de Naples, ils remontaient par la gauche, sur les rives de l'Adriatique. Ce changement de route n'était pas sans objet (1); car dans presque toutes les villes de l'Italie, à Gènes, à Venise, à Florence et à Rome même, ils avaient des frères, et une maison particulière pour se réunir.

Ce n'est qu'après avoir accompli ce pèlerinage évangélique, dont la dernière station était Milan, que les pasteurs missionnaires rentraient dans leur patrie. Ce devait être une occasion de grande joie chrétienne, pour ces pauvres âmes isolées, dont les secrètes sympathies s'attachaient avec tant d'impatience à la venue de leurs pasteurs, lorsqu'à un signe convenu l'étranger qui frappait à leur porte, se faisait reconnaître pour le missionnaire des Alpes, que l'Église vaudoise leur envoyait tous les deux ans.

Introduit avec empressement dans la demeure hospitalière, où le souvenir vénéré des Barbas qui l'avaient précédé, se conservait comme un trésor de famille, de génération en génération, cette demeure devenait la sienne, cette famille son troupeau : petit troupeau sans doute, mais qui avait le bon Berger.

(1) Gilles, p. 20.*

Le ministre fidèle portait ses titres dans l'Evangile, qui ne le quittait pas. On s'empressait autour de lui ; on le questionnait avidement sur les Églises qu'il avait traversées, sur les frères qu'il avait visités, sur le Barba qu'on avait connu deux ans auparavant (1). Souvent les réponses étaient des nouvelles de deuil; puis on priait ensemble; on méditait les livres saints. L'homme de Dieu, étranger et voyageur sur la terre, recevait, selon la coutume des anciens Vaudois et de la primitive Église, la confession évangélique de ces humbles fidèles, et les quittait ensuite pour aller chercher plus loin d'autres âmes cachées à consoler et à raffermir.

Gilles rapporte que son grand-père, lors d'une visite qu'il fit à ceux de Venise, fut assuré par les fidèles qu'ils y étaient environ six mille (2). Mais tout progrès, quelque faible qu'il soit, en épurant le cœur, élève les pensées et développe l'intelligence. Nous l'avons vu par la distinction avec laquelle les Vaudois firent les premiers un usage prosodique de la langue du temps : de cette belle langue romane, qui fut étouffée dans le sang des Albigeois, et avec laquelle tout un avenir littéraire, toute une civilisation peut-être, a péri sans retour.

(1) Meille, ROT. Suisse, t. II, p. 053.*

(2) Gilles, p. 20.*

En Calabre, il en fut de même; les lumières attirent l'attention. Les Vaudois se distinguèrent ainsi dans une époque de ténèbres; et lorsque la réformation eut éclaté, l'Église romaine, devenue plus attentive aux mouvements religieux, qui eux-mêmes devenaient plus hardis, ne pouvait manquer d'ouvrir les yeux sur ces Églises protestantes qui avaient précédé le protestantisme, sur ces Églises primitives qui avaient survécu aux temps apostoliques. Leur présence était sa condamnation. Il fallait les anéantir.

Déjà, à diverses reprises, dit Perrin (1),« lagent cléricale s'était plainte de ce que ces ultramontains ne vivaient pas en religion, comme les autres peuples; mais les seigneurs retenaient les curés, en leur disant que ces cultivateurs étaient venus de terres lointaines et inconnues, où d'aventure les gens n'étaient point tant adonnés aux cérémonies de l'Église ; mais qu'au principal ils étaient pleins de prud'homie, charitables envers les pauvres, exacts dans leurs loyers, et remplis de la crainte de Dieu; qu'ainsi il ne fallait pas qu'on les inquiétât en leur conscience, pour quelques processions, images ou luminaires qu'ils avaient de moins que les autres gens du pays. »

(1) p. 197.*

«Cela retint ceux qui leur portaient envie, et empêcha pour un temps les murmures de leur voisins, qui, ne les ayant pu attirer à leurs alliances, étaient jaloux de voir leurs terres, bétails et travaux, bénis plus que les leurs. »

Ainsi ils restèrent en liberté, prospérant comme le peuple de Dieu, dans la terre de servitude.

Les prêtres eux-mêmes, dit Meille, n'avaient jamais perçu d'aussi fortes dîmes que depuis que les Vaudois étaient venus fertiliser le pays. Les chasser, c'était se rendre pauvres, et ils se taisaient.

Cependant, les frères de Calabre venaient d'apprendre que leurs compatriotes des vallées du Piémont, cédant aux conseils des réformateurs, avaient érigé des temples pour

remplacer les maisons particulières, dans lesquelles on s'était réuni jusqu'alors; et ils voulurent aussi manifester ouvertement leur existence d'Église évangélique. a Mais le Barba, qui s'y trouvait alors, homme d'âge et de circonspection, dit l'historien Gilles, dont il était le bisaïeul, leur représenta que ce zèle se devait louer, sans toutefois êtrf porté à l'extrême; car il fallait considérer si, dans leui position, ils pourraient agir aussi librement que leurs frères du val Luzerne, et faire cet éclat, sans s'exposer h la perte de leurs Églises. »

«Enfin, il leur conseilla de temporiser, et même en secret, demettre ordre à leur affaires, afin qu'ils pussent se retirer à sauveté au moment du péril. »

«Quelques-uns, ajoute le chroniqueur, suivirent ce conseil, et furent conservés; d'autres, qui l'approuvaient, se mirent tardivement à le suivre, et plusieurs y laissèrent leur vie; mais la plupart ne firent rien, soit qu'ils fussent trop attachés à ce pays pour avoir le courage de le quitter, soit qu'ils eussent assez de confiance en Dieu pour ne rien craindre.»

Sur ces entrefaites, le Barba Etienne Négrin,de Bobi, dans la vallée de -Luzerne, vint remplacer en Calabre le vieux Barba Gilles, qui s'en retourna dans sa patrie. Mais les Calabrais voulurent avoir un pasteur à demeure, qui ne les quittât plus. Ils envoyèrent, pour cela, à Genève l'un des leurs, nommé Marc Uscegli, et familièrement Marquet, d'un de ces gracieux noms d'enfance, dont l'habitude se poursuit plus tard. Il était chargé de solliciter, auprès de l'Église italienne qui s'y trouvait alors, les moyens d'avoir en Calabre un ministre qui vînt résider au sein de ses compatriotes, et qui pût leur consacrer entièrement ses soins.

Sa demande fut accueillie, et l'on désigna pour ce poste honorable, mais périlleux, un homme tout jeune encore; un Piémontais aussi, qui avait quitté la carrière des armes pour devenir soldat du Christ, et qui s'élait préparé au ministère évangélique par des études récemment terminées à Lausanne.

Ce jeune homme se nommait Jean Louis Paschal; il était né à Coni, et deux jours avant qu'on eût fait choix de lui pour l'envoyer en Calabre, il s'était fiancé à une jeune compatriote, nommée Camilla Guarina, qui était née comme lui enPiémont, et comme lui s'était réfugiée à Genève, afin de suivre les voies de l'Evangile. Quand il lui eut fait connaître la vocation qu'il avait reçue et lui eut demandé la permission de la quitter pour se rendre en Calabre, la pauvre jeune fille ne put lui répondre que par des larmes.— Hélas ! s'écria t-elle, si près de Rome, si loin de moi! Mais elle éteit chrétienne : elle se résigna.

Paschal partit, accompagné d'Uscegli, d'un autre pasteur, et de deux maîtres d'école, également destinés aux Vaudois. Ce second pasteur se nommait Jacob Bovet; il était aussi du Piémont, et il souffrit le martyre à Messine, en 1560. Ces deux amis, fils de la

même patrie, frères en la foi, en dévouement et en courage, ne devaient pas même se séparer dans la mort.

A peine arrivé en Calabre, Paschal se mit à prêcher publiquement l'Evangile, comme cela avait lieu à Genève, comme le désiraient les Vaudois, comme son zèle enfin le portait à le faire.

«Là-dessus, dit Crespin, il y eut grand bruit dans ces contrées, sur ce qu'un luthérien était venu, qui gâtait tout par ses doctrines.

«Les ignorants en murmuraient; les fanatiques criaient qu'il le fallait exterminer avec tous ses adhérents. Les Vaudois seuls se pressaient autour de lui, en joyeuse affection de frères, toujours plus affamés de la parole de vie, qu'il leur multipliait comme le pain du Seigneur.

«Là-dessus, le marquis Salvator Spinello, principal suzerain des Vaudois, qui pour lors se trouvait à Foscalda, petite ville proche de la Guardia et de SaintXist, envoya qucrir quelques-uns d'entre leurs habitants, pour qu'ils eussent à s'expliquer.

«Les Vaudois, ainsi mandés, prièrent le ministre Paschal de les accompagner, pour dire leurs raisons. » C'était au mois de juillet 1559.

Marc Uscegli se joignit à eux, et lorsqu'ils furent arrivés à Foscalda, ils entrèrent dans une hôtellerie, avant de se rendre auprès du marquis.

Là un ami secret de leurs doctrines, qui faisait partie de la maison même du seigneur, vint demander à les entretenir. — Ecoutez, leur dit-il, vous avez des ennemis puissants; la meilleure défense du faible est de les éviter; je vous conseille donc de repartir sans vous montrer. — Comment! s'écria Paschal, je reculerais sans me défendre, sans combattre pour la vérité, sans plaider pour ma chère Église ! — On ne plaide que pour gagner sa cause, reprit le prudent conseiller; ici, elle ne peut se gagner que par le silence. — Ce ne serait pas être faible, mais lâche! Répondit le jeune ministre débordant d'une sainte ardeur; le chrétien n'a pas à mesurer ses forces, mais à faire son devoir. D'ailleurs, ajouta-t-il, le secours de Dieu ne peut manquer pour cette lutte; où y a-t-il plus de force que dans sa parole? — Cette force est inutile pour ceux qui ne l'écoutent pas; prenez garde! on ne vous jugera point d'après la parole de Dieu, mais sur celle des hommes. — Qu'importe? répondit le courageux pasteur, l'honneur de défendre la parole de Dieu vaut mieux que celui de triompher des hommes. — Vous la défendrez mieux, en la prêchant à vos Églises qui la désirent, qu'en l'exposant au mépris de ceux qui veulent l'étouffer. — Mais ce sont mes Églises elles-mêmes à qui l'on en demande compte, et leur pasteur doit être là.

D'ailleurs, Paschal se sentait si profondément convaincu, si pénétré, si fort de l'excellence de sa cause, qu'il ne désespérait pas de l'établir même dans les esprits les plus prévenus.

Une seule âme amenée captive aux pieds de la croix du Sauveur, vaut mieux pour le pasteur que tous les biens terrestres. Le secret émissaire, qui venait de lui donner cet avertissement de la sagesse humaine, se retira devant cette sainte folie de la croix.

Les Vaudois se présentèrent donc devant le marquis de Spinello, accompagnés de leur jeune et ardent défenseur. Mais il n'eut pas à combattre, comme il s'y attendait, contre des erreurs sincères, dans un engagement loyal, par des raisons et des paroles évangéliques. Ses ennemis ne cherchaient pas la vérité, mais le silence; ils ne voulaient pas détruire l'erreur, mais les protestations dont elle était l'objet.

Aussi le pauvre Paschal eut-il la douleur d'être à la fois privé des amis qu'il avait déjà, et des adversaires qu'il espérait trouver. Le marquis, après l'avoir entendu quelques instants, pendant que les Vaudois gardaient le silence, renvoya ces derniers, qu'il avait seuls assignés, et retint prisonniers Louis Paschal et Marc Uscégli, qui étaient venus pour les défendre. Ils restèrent pendant huit mois dans les prisons du Foscalda. Quelle tombe anticipée pour l'activité de l'esprit et la jeunesse du corps! Mais la tombe conduit au ciel les âmes rachetées, et des consolations célestes venaient y ranimer les deux jeunes chrétiens.

Après cette longue épreuve, ils furent conduits dans les prisons de Cosenza; là il paraît que Marc Uscégli fut mis à la torture, comme on le voit par ces lignes d'une lettre de Paschal, écrite le 10 de mars 1560: « Dieu m'a préservé seul de la torture. » Hélas! c'était pour le réserver au martyre.

«Mon compagnon Marquet, dit-il ailleurs, était sollicité par le comte d'Acillo de se dédire, et comme il lui mettait en avant l'autorité du pape pour pardonner tout péché: « Si le pape, dit-il, avait le pouvoir de pardonner les péchés, il eût été inutile que Jésus Christ vînt mourir pour les pécheurs. »

Un Espagnol, qui était présent, s'écria : Eh quoi! un manant qui ne sait ni lire ni écrire, veut se mêler de disputer? Il ne s'agit pas de disputer, reprit l'auditeur du saint office qui s'y trouvait aussi, mais de savoir si (u veux abjurer: Oui ou non.—Non, répondit Uscégli. — Eh bien, va-t-en au diable! répliqua l'auditeur, en faisant sur lui quatre signes de croix.

A partir de ce moment, il n'est plus question du pauvre Marquet; et les larmes viennent aux yeux en entendant ce diminutif enfantin désigner, au sortir des tortures, le jeune homme que sa mère avait ainsi appelé au milieu des caresses dont elle avait comblé son enfance. Au mois d'avril, Paschal fut conduit de Cosenza à Naples, en compagnie de vingt-deux prisonniers condamnés aux galères, et de trois compagnons qu'il ne nomme pas.

«Celui qui avait la charge de nous conduire, dit-il dans une lettre adressée à sa triste fiancée, me mit des menottes si étroites que je ne pouvais reposer ni de jour ni de nuit. Il fallut que je lui donnasse de l'argent pour les ouvrir un peu; et il ne me les ôta que

lorsqu'il fut parvenu à me soutirer tout ce que je possédais. Les galériens étaient attachés par le cou à une longue chaîne; on ne leur donnait pour nourriture que des herbes sauvages, avec une tranche de pain, et lorsque l'un d'eux tombait d'inanition ou de fatigue, on le forçait à se releverenle rouant de coups.» —Est-il possible que des hommes pécheurs traitent ainsi leurs frères! Mais l'esprit despotique et impitoyable de Rome transformerait des frères en bourreaux.

« Pendant la nuit, continue le prisonnier, les bêtes étaient mieux traitées que nous, car au moins on leur donnait de la litière, tandis que nous, nous étions laissés sur la terre nue (1). »

Ils mirent ainsi neuf jours pour arriver aNaples; et dans la barque qui l'y porta, il ne cessa de prêcher et d'exhorter, en proclamant la plénitude et la nécessité du salut par Jésus-Christ. On voit que les menaces et les mauvais traitements ne l'intimidaient pas., (1)* Lettre de Paschal, dans Crespin, fol. 514. Paschal était entré à Cosenza, le 7 de février; il en était sorti le H d'avril. Il entra dans les prisons de Naples le 23, et fut transféré dans celles de Rome, le 16 de mai 1560. Il y était arrivé, ayant les fers aux pieds et aux mains, lui, le fervent et onctueux disciple du Christ !—Mais voyez combien le Christ a souffert de contradictions de la part des pécheurs, et sachez que l'on a ainsi persécuté les prophètes qui ont été avant vous.—Heureux sans doute! devait se dire le nouvel apôtre des gentils, emprisonné comme saint Paul et saint Pierre dans cette grande ville de Rome, qui n'a songé qu'à régner sur la terre : Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume descieux esta eux (Matth. V, 10).

Il avait pénétré dans cette cité, par la porte d'Ostie, la même par laquelle aussi avaient dû entrer les apôtres et les premiers martyrs. Quatorze siècles s'étaient passés, et les mêmes scènes allaient s'y renouveler encore au nom des idoles du papisme, plus sanguinaires que celles des gentils.

Paschal fut enfermé dans la tour di Nona, où bien peu de personnes, dit Crespin, eurent la faculté de le voir. Déjà mort pour le monde, on n'a rien pu savoir des procédures qui luifurent faites, sinon qu'il fut souvent interrogé et sollicité à se dédire, mais inutilement. Son frère, Barthélemy Paschal, qui n'avait abjuré ni le catholicisme romain, ni l'affection fraternelle du cœur charnel, voulut tenter de le sauver, ou du moins de le revoir. Résolu à faire le voyage de Rome pour cela, il partit de Coni avec une recommandation du gouverneur de cette ville et une lettre du comte de la Trinité, si tristement célèbre dans les annales des vallées vaudoises, où nous le verrons bientôt diriger une atroce persécution.

Grâce à l'influence de ces puissants introducteurs, si bien accrédités près de la cour papale, et peut-être aussi parce qu'on espérait le voir déterminer son frère à une abjuration, Barthélemy Paschal obtint d'arriver au sombre et fétide cachot de Jean Louis.

« J'étais allé la veille, dit-il à sa famille, faire ma révérence au grand inquisiteur de la foi, le cardinal Alexandrini; mais quand je lui parlai de mon frère, il me répondit brusquement que cet homme-là avait infesté beaucoup de pays, et que même dans la barque il n'avait fait que prêcher ses folies. — N'est-ce pas le langage que les inquisiteurs païens tenaient jadis en parlant de saint Paul?

« J'allai ensuite parler aux juges qui l'examinaient: ils me dirent qu'il s'endurcissait de plus en plus, et que son affaire allait mal. Les ayant suppliés en sa faveur, ils répondirent que, pour tout autre crime, si énorme fût-il, on pourrait lui faire grâce, mais que d'avoir attaqué l'Église, à moins qu'il ne se rétractât, on ne pourrait lui pardonner.»

— Est-ce donc là l'Église de celui qui pardonnait à ses bourreaux? — « Alors, poursuit Barthélemy Paschal, je retournai trouver le cardinal, et enfin il me fut accordé de visiter mon frère.

« Grand Dieu ! s'écrie-t-il, c'était affreux de le voir dans l'obscurité de ces murailles humides, maigre, pâle, affaibli, la tête nue, les bras liés de petites cordes qui lui entraient dans la chair, ayant la fièvre et n'ayant pas même de paille pour se coucher.»

— Faites du bien, même à vos ennemis! disaient Jésus et les apôtres. —

« Mais, continue la lettre de Barthélemy, le voulant embrasser, je tombai par terre, et il me dit: Mon frère, pourquoi vous troublez-vous si fort? ne savez-vous pas qu'il ne tombe pas une feuille d'arbre sans la volonté de Dieu? Le juge qui m'accompagnait lui imposa silence en disant: Tais-toi, hérétique !—Et j'ajoutai :—Se peutil, mon frère, que tu t'obstines à renier la foi catholique, qui est tenue par tant d'autres?

— Je tiens celle de l'Evangile, répondit-il.
— Penses-tu donc, reprit le juge, que Dieu veuille damner tous ceux qui ne suivent pas la doctrine de Luther et de Calvin?
— Ce n'est pas à moi d'en juger; mais je sais qu'il condamnera ceux qui, ayant connu la vérité, ne l'auront pas professée.
— En parlant de vérité, tu sèmes des erreurs.
— Montrez-le moi par l'Evangile.

Mais le juge, au lieu de répondre à sa question, lui dit: Tu eusses bien mieux fait de demeurer en ta maison, de jouir de ton bien et de rester avec tes frères, que de te jeter dans l'hérésie, pour perdre tout ce que tu avais.

— Je n'ai rien à perdre sur la terre que je ne doive perdre tôt ou tard, et j'acquiers, pour le ciel, un bien que toutes les puissances de la terre ne pourront me ravir. N'est-ce pas là encore le langage des chrétiens primitifs et celui des persécuteurs idolâtres, qui ne vivaient que pour les biens du monde?

Pendant trois jours entiers, de nouveaux membres du saint office s'entretinrent avec Paschal, plus de quatre heures chaque fois, dans l'espérance de l'amener à une rétractation, et peut-être aussi de pouvoir dès lors le rendre à son frère; mais ils ne purent rien obtenir. — Alors, reprit Barthélemy, je le priai de fléchir un peu et de ne pas faire à sa famille le déshonneur d'une condamnation.

— Dois-je moins honorer mon Sauveur, pour lui être parjure?
— Tu l'honoreras dans ton cœur, quoique tu restes dans l'Eglse.
— Si j'ai honte de lui sur la terre, il me reniera dans le ciel.
—Ah! mon cher frère, reviens au sein de ta famille; nous serions tous si heureux de te posséder.
— Plût à Dieu que nous fussions réunis dans le sein du Sauveur; carie ciel natal me serait plus doux que les voûtes de cette prison. Mais si j'y reste, c'est que Jésus s'y tient avec moi, et un Sauveur vaut bien une famille.
— Est-ce le perdre que venir avec nous?
— Oui, car la porte de mon cachot ne s'ouvrira que devant une abjuration, et ce serait la perte de mon âme.
— Tes parents ne sont donc rien pour toi?
— Celui, dit Jésus, qui ne sait pas sacrifier son père et sa mère pour l'amour ne moi, n'est pas digne de moi.

Alors, dit Barthélemy, j'allai jusqu'à lui promettre la moitié de mon bien s'il voulait revenir avec moi à Coni; mais lui, versant des larmes, me répondit qu'il était plus grièvement peiné de me voir tenir ce langage que des liens qui l'enchaînaient; car, dit-il, la terre passe avec toutes ses convoitises, mais la parole de Dieu demeure éternellement. Et comme je pleurais aussi, il ajouta: Pour moi, Dieu me donne une telle force, que jamais je ne me départirai de lui. —Alors le moine lui dit : Si vous voulez crever, crevez!

On voit, dans ces trois personnages, l'homme régénéré, dont l'âme parle selon l'esprit de Dieu ; l'homme charnel, adonné à la fois aux biens qu'il apprécie et aux affections du cœur; enfin l'homme abruti par les superstitions, l'homme tel que Rome l'a fait, ignoble et cruel, interrompant cet entretien de l'âme et du cœur, du martyr et du frère, par l'invective grossière que nous venons de rapporter.

« Trois jours après, continue d'écrire le frère de Jean-Louis Paschal, je trouvai moyen de lui parler encore; et comme le moine le voulait exhorter derechef, il lui dit : Tous vos discours sont fondés sur la prudence humaine, mais ne fermez point les yeux à la grâce de Dieu, car vous serez inexcusable auprès de lui.

« Le moine demeura fort étonné, disant : Dieu ait pitié de nous! — Dieu le fasse! ajouta le prisonnier. —Mais le jour suivant, il me fit signe, sans sonner mot, que je m'en allasse, ayant compris que les inquisiteurs commençaient à me soupçonner; aussi je partis sans rien dire, et m'en revins en Piémont. »

Toujours l'homme charnel et timide, parce qu'il n'a d'autre force que la sienne, en face du chrétien invincible, parce qu'il s'en remet à la force du Christ.

Te voilà donc seul, pauvre Paschal, enseveli vivant dans les entraillesde la terre, en attendant d'être consumé vivant par le feu! Mais le meilleur des pères, des frères et des amis n'était-il pas toujours auprès de toi? L'affection que je vous porte, écrit-il à sa fiancée, augmente parcelle de mon Dieu; et d'autant plus j'ai profite en religion chrétienne, d'autant plus aussi je vous ai aimée.

—Puis, lui laissant entrevoir sa mort prochaine: — Consolez-vous en Jésus-Christ; que votre vie soit un portrait de sa doctrine. »

Telles sont les exhortations que Paschal adressait à Camilla Guarina, qui devait être sa veuve avant d'avoir été son épouse.

Le dimanche, 8 de septembre 1560, il fut conduit de la tour di Nona, au couvent della Minerva, pour y entendre sa condamnation.

Il confirma, dit Crespin, d'un cœur ferme et joyeux, toutes les réponses qu'il avait faites, rendant grâces à Dieu, de ce qu'il l'appelait à la gloire du martyre; et le lendemain, lundi 9 de septembre, il fut conduit sur la place du château Saint-Ange, près du pont du Tibre, où le bûcher avait été élevé.

Le pape Pie IV assistait à cette exécution; « mais, observe Perrin, il eût bien voulu être ailleurs, ou que Paschal eût été muet, ou le peuple sourd; car ce digne personnage dit beaucoup de choses qui touchèrent les assistants et lui déplurent fort. » Aussi les inquisiteurs le firent-ils étrangler aussitôt, craignant peut-être que sa voix ne s'élevât encore du milieu des flammes pour proclamer la vérité.

Le bûcher ne dévora donc qu'un cadavre, et ses cendres furent jetées dans le Tibre. Ainsi finit ce courageux martyr, enlevé à sa compagne avant de l'avoir épousée, à son Église avant d'y avoir résidé, mais non pas à la profession de la foi chrétienne sans l'avoir servie; car son exemple à lui seul valait toutes les prédications qu'il eût pu faire dans le cours de sa vie.

Pendant sa captivité, le marquis de Spinello, qui jusque-là s'était montré le zélé protecteur des Vaudois, sans doute à cause du résultat productif de leur fermage, apprenant les rigueurs de la cour de Rome, et craignant avec raison qu'elles ne s'étendissent jusque sur ses fiefs, voulut du moins prévenir les conséquences de l'accusation qu'on lui faisait déjà, d'y avoir introduit et favorisé les hérétiques.

Peut-être aussi espéra-t-il, en se déclarant contre eux, se réserver les moyens de les protéger avec plus d'efficacité. Quoi qu'il en soit, il prit le parti de les accuser lui-même d'hérésie et de réclamer auprès du saint office « les moyens de les réduire. Bien qu'on sût,

dit Gilles, qu'en secret il désirait leur conservation (1). Sur ce, continua-t-il, l'évêque deCosenzay mit la main; et le marquis, sous l'apparence d'y aider, apportait toujours quelque tempérament.»

(1) Gilles, p. 178.*

Mais les procédures de Paschal et de ses compagnons ayant fait connaître à Rome l'importance des Églises évangéliques de la Calabre, le saint office jugea qu'il n'était pas de trop d'y envoyer le grand inquisiteur. Le cardinal Alexandrini, qui venait d'assister au supplice du jeune et courageux pasteur de ces antiques Églises, s'apprêta donc à les visiter. Il arriva à Saint-Xist, accompagné de deux moines dominicains qui avaient revêtu l'extérieur le plus affable, comme les loups déguisés en bergers, dont parle l'Evangile.

Ils firent assembler les habitants, et dirent que leur intention était de ne faire de mal à personne, (bientôt on les égorgea tous); qu'ils venaient seulement les engager amicalement à ne plus écouter d'autres ministres que ceux qui leur étaient envoyés par l'évêque; et que s'ils voulaient congédier les maîtres d'école et prêcheurs luthériens, qui les infestaient encore, ils n'auraient rien à craindre. Puis, sans doute, pour connaître par eux-mêmes le nombre de ceux qui respectaient les pratiques de l'Église romaine, ils firent sonner la messe, et convièrent le peuple à s'y rendre. Aucun ne s'y rendit. Tous les habitants quittèrent unanimement la ville, et se retirèrent dans un bois, ne laissant chez eux qu'un petit nombre d'enfants et de personnes âgées.

Les moines, sans affecter aucune irritation, assistent seuls à la messe, puis sortent de cette ville déserte, et se rendent à la Guardia, dont ils font préalablement fermer les portes derrière eux.

Les cloches sonnent; le peuple se rassemble. — Très chers et bien-aimés fidèles, disent-ils, vos frères de Saint-Xist ont abjuré leurs erreurs, et assisté unanimement à la très sainte messe ; nous vous engageons à suivre un exemple si sage : autrement nous serons obligés, avec douleur, de vous condamner à mort.

Ce langage hypocrite ne laissait pas d'hésitation entre ses deux alternatives : le peuple alarmé', pour suivre l'exemple de ses coreligionnaires, qui doivent n'avoir agi qu'à bon escient, se résigne à entendre la messe. Après cette cérémonie, les portes de la ville sont ouvertes. Des habitants de Saint-Xist arrivent et apprennent la vérité. Aussitôt toute la population de la Guardia, indignée de cette tromperie et rougissant de sa faiblesse, se rassemble sur la place publique, criant de tous côtés que Rome n'a vécu que d'erreurs et de superstitions. Les moines cher client à calmer ce peuple irrité qui, pour ne plus les entendre, se décide à aller rejoindre dans les bois les habitants de Saint-Xist.

Mais le marquis de Spinello arrive, cherche à les retenir, et peut à peine, dit Mac'Crie, à force de représentations et de promesses, les empêcher de mettre leur projet à exécution. Voilà déjà les Vaudois divisés; les uns sont dans la ville, les autres dans les bois. Alors,

le grand inquisiteur, en vertu des pouvoirs dont il était nanti, requiert la force publique, pour exécuter son mandat.

Deux compagnies de soldats sont mises à sa disposition. Il les envoie dans les bois de Saint-Xist pour en ramener les fugitifs; mais à peine ont-elles découvert leur retraite, qu'elles tombent sur eux en criant: Tue! tue! Les malheureux Vaudois cherchent à s'échapper; les soldats les poursuivent dans toutes les directions, comme s'il s'agissait d'une battue contre des bêtes sauvages. Enfin, quelques-uns des fugitifs se réunissent sur une montagne et demandent à parlementer. Le capitaine des soldats s'avance. — Grâce! grâce! s'écrient-ils; que vous avons-nous fait? Prenez pitié de nos femmes et de nos enfants! Ne sommesnous pas ici depuis des siècles, sans avoir donné aucun sujet de plainte? Ne sommes-nous pas des sujets fidèles, des travailleurs laborieux, des gens paisibles et bienfaisants?

— Vous êtes des diables, transformés en anges de lumière, pour séduire les simples; mais le saint-office a démasqué vos erreurs.

— Eh bien, si l'on ne veut pas nous permettre de professer en paix la foi de nos aïeux, dans ces contrées que nous avons rendues fertiles, nous offrons de les abandonner, et de nous retirer dans un autre pays.

— Vous iriez y semer le poison de votre hérésie; point de pitié pour les rebelles ! — Et donnant l'ordre à sa troupe de les attaquer, il s'avance avec elle entre les rochers sur lesquels les Vaudois étaient retranchés. Mais alors voyant l'inutilité de leurs efforts, la nécessité de combattre, le salut de leurs familles dans la victoire qui dépend de Dieu seul, les fugitifs se munissent des armes qu'ils avaient pu se faire ou emporter, ébranlent des quartiers de rochers qu'ils précipitent sur les assaillants, les écrasent, s'élancent, les dispersent, en tuent plus de la moitié, et se retranchent de nouveau sur ces hauteurs qu'ils avaient si vaillamment défendues.

Mais que peut le courage contre le nombre, à moins d'un secours miraculeux, comme celui qui fut accordé aux Israélites contre Sennachérib? Le cardinal Alexandrini s'adressa au vice-roi de Naples, en traitant de rébellion ouverte contre l'autorité, la légitime défense des Vaudois. Le vice-roi se mit lui-même en marche a la tête de ses troupes, et arrivé à Saint-Xist, il proclama que tout serait mis à feu et à sang si les ultramontains n'abjuraient pas leur hérésie.

Ce n'était pas le moyen de les soumettre; car, résolus à ne pas abjurer, ils résolurent aussi de se défendre. Leur parti acquit à l'instant une force et une unité qui lui avaient manqué jusque-là. Les Vaudois se fortifièrent avec enthousiasme sur les montagnes; et leur position devint bientôt si formidable, que le viceroi n'osa pas les attaquer avec les troupes qu'il avait amenées. Alors, il fit paraître une nouvelle proclamation, par laquelle il offrait à tous les repris de justice, bannis et condamnés qui vivaient en vagabonds dans

le royaume de Naples, le pardon de leurs fautes, à condition qu'ils vinssent se ranger sous ses drapeaux pour exterminer les hérétiques.

C'est ainsi déjà qu'avait agi Cattanée; ce sont là les soutiens de la cause de Rome, dont le sang et l'opprobre découlent de toutes parts, comme une éponge imprégnée de fange qui se dégorge dès qu'on y met la main.

Une multitude de proscrits sans honneur, de misérables de tout âge, de maraudeurs et de brigands, qui connaissaient tous les sentiers des Apennins, s'offrirent à le servir. Les Vaudois furent cernés, poursuivis, attendus au passage, égorgés dans ses guet-apens; on mit le feu aux forêts, dans lesquelles on ne put les atteindre : la plupart d'entre eux périrent, et plusieurs d'entre ceux qui s'échappèrent, moururent de faim dans les cavernes où ils s'étaient retirés.

Que faisaient cependant les moines et les inquisiteurs? — Nous ne pouvons supporter la vue du sang répandu! s'écriaient-ils; ces exterminations nous révoltent; oh! venez, venez avec nous dans le bercail; ce n'est point auprès de nous que vous trouverez cet appareil militaire que réprouvent des hommes de paix.

Et pour mieux témoigner leur aversion, ils s'éloignèrent, de la ville, en invitant les habitants de La Guardia, qui survivaient encore, à se réunir sans armes auprès d'eux.

Pauvre peuple, toujours trompé par la grande déceptrice du monde, qui fait la douce voix et précipite ensuite le corps et l'âme dans la Géhenne! Cette voix perfide fut encore écoutée; le peuple se réunit, mais des soldats étaient cachés; soixante et dix Vaudois furent saisis et chargés de chaînes. C'était le nombre des premiers disciples du Sauveur. Ces nouveaux confesseurs de l'Evangile, eh face d'un nouveau paganisme, plus cruel et plus traître que l'ancien, furent conduits prisonniers à Monialto.

Là on les mit à la torture; l'inquisiteur Panza les fit tous passer par le chevalet, les cordes, la roue, les coins de fer ou l'eau bouillante, pour les obliger, non-seulement à renier leur foi, mais encore à dénoncer leurs frères et leurs pasteurs! Rome l'hypocrite! verse des larmes comme le crocodile, de ne pouvoir, dans ta décrépitude, te rassasier de chair humaine comme par le passé; qu'avons-nous besoin, pour te combattre, d'entrer dans la lice des discussions?

Tes propres actes te condamnent bien plus que nos paroles, et ton histoire deviendra ton cercueil. La vérité le creuse chaque jour, et lorsque l'Evangile aura vaincu tes principes de haine et d'orgueil par ses maximes d'humilité et d'amour, il inscrira triomphant sur la tombe : Ne haïssez que le fer mal, mais aimez les méchants. Une des choses que les tortionnaires avaient surtout à cœur d'obtenir des patients, était l'aveu des prétendues abominations dont on accusait les Vaudois, et dont on voulait charger leurs mœurs par les témoignages mêmes de leurs frères.

Etait-ce bien un tribunal ou un repaire que ce saint office de la foi catholique, qui voulait non-seulement égorger ses victimes, mais les déshonorer? Stéphano Carlino, auquel on voulait arracher cet aveu, fut, dit Mac'Crie, torturé d'une manière si horrible, que ses entrailles s'échappèrent de son ventre.

Un autre prisonnier, nommé Verminello, avait promis, dans les angoisses de la douleur, d'assister à la messe. Cette concession fit espérer à l'inquisiteur qu'en augmentant la violence des tortures, il lui arracherait enfin l'aveu des crimes qu'il avait tant à cœur de faire peser sur les Vaudois, et que nul témoignage n'avait encore établis. Dans ce but, le malheureux captif fut tenu, pendant huit heures entières, sur un instrument de souffrances appelé Yen fer; mais Verminello nia constamment l'objet de ces atroces calomnies. Bernardino Conto fut enduit de poix à Cosenza et brûlé vif devant tout le peuple. Un autre martyr, nommé Mazzone, fut dépouillé de ses vêtements et flagellé avec des chaînettes de fer, puis traîné en lambeaux dans les rues, et assommé enfin à coups de bûches embrasées. De ses deux fils, l'un fut écorché vif, comme un mouton dans la boucherie, et l'autre fut précipité du haut d'une tour. Sur cette même tour fut conduit un jeune homme d'une force prodigieuse, et que, pour cela, on avait surnommé Samson.

Mais la force d'âme du chrétien fut plus remarquable encore que la vigueur de l'israélite. Comme il avait résisté à toutes les tentatives qu'on avait faites pour obtenir son abjuration, on lui demanda du moins de se confesser.

— Je ne me confesse qu'à Dieu, répondit-il.
— Viens à la messe, ou tu es mort.
— Quand même vous seriez morts, vous vivrez, dit Jésus, si vous croyez en moi.
— Eh bien, baise ce crucifix.
— Mon Jésus n'est pas sur ce bois, mais au ciel, d'où il reviendra pour juger les vivants et les morts.
— Tu ne veux pas le baiser?
— Je ne veux pas être idolâtre.
— Et les soldats le précipitèrent sur le pavé. Tout brisé, mais vivant encore, il implorait la miséricorde de Dieu. Le vice-roi vint à passer.
— Qu'est-ce que cette charogne, dit-il en le voyant?
— Un hérétique qui ne peut mourir.
— Le monarque lui donna un coup de pied à la tête en disant : Faites-le manger aux pourceaux.
— Et le pauvre enfant vécut encore pendant vingt-deux heures avant de rendre le dernier soupir.
— Qui, du roi ou du prêtre, était le plus méprisable?
— Peuples, prosternez-vous devant eux!...
— Quand donc le Christ vous affranchira-t-il?

Soixante femmes de Saint-Xist, à ce que rapporte Gilles, furent tellement torturées, que les cordes étant entrées en leur chair sans qu'on leur eût fait aucun remède, il s'engendra

dans leurs plaies une vermine dévorante, qu'on ne put faire tomber qu'avec de la chaux vive. Quelques-unes d'entre elles moururent ensuite au fond des cachots; d'autres furent brûlées vivantes, et les plus belles vendues, comme en Turquie, aux plus offrants qui n'étaient que les plus corrompus.

Mais toutes ces atrocités furent encore surpassées par les barbaries commises à Montalto, sous le gouvernement du marquisBuccianici. « Les malheureux! s'écrie un témoin oculaire (1), ils étaient quatre vingt-huit prisonniers renfermés dans une chambre basse.

(1) Ascaoio Caraccioli, Mac'Crie, p. 295.*

L'exécuteur est venu; il est entré, en a pris un, et après lui avoir enveloppé la tête d'un linge, il l'a conduit sur le terrain qui touche au bâtiment; l'a fait mettre à genoux, et lui a coupé la gorge avec un couteau. Le sang a jailli sur ses bras et sur ses vêtements; mais, détachant le linge ensanglanté de cette tête coupée, il est entré de nouveau, a pris un autre prisonnier et l'a égorgé de la même manière.

« Tous mes membres frissonnent encore quand je me figure le bourreau, avec son couteau ensanglanté entre les dents et le linge dégouttant à la main, les bras rougis par le sang des victimes, entrant et ressortant près de cent fois de suite pour cette œuvre de mort.

« On ne se représentera jamais la douceur et la patience de ces pauvres gens, qu'on allait prendre comme des agneaux à la bergerie. Tous les vieillards sont morts avec un calme imperturbable. En ce moment même j'ai peine à retenir mes larmes; il est près de huit heures, et l'on vient de rendre un décret qui condamne à la question une centaine de femmes qui, ensuite, seront mises à mort. On fait monter à seize cents le nombre des hérétiques qui ont été arrêtés dans la Calabre, et ils sont tous condamnés à périr On dit qu'ils sont originaires des vallées duPiémont. « Quelques-uns d'entre eux, ajoute un historien napolitain (1), ont eu la gorge coupée; d'autres ont été sciés par le milieu du corps ou précipités du haul des rochers. Le père voyait périr son fils, et le fils son père, sans donner le moindre signe de douleur, mais s'applaudissant au contraire d'être délivrés de leurs maux, et d'aller se réunir au sein de Jésus qui était mort pour eux. »

Jésus-Christ. Heureux ceux qui ont suivi avec la même foi la voie douloureuse qu'il a suivie! Un autre témoin oculaire, qui était de la suite du cardinal Alexandrini, complète ainsi cette lugubre narration. « Avant l'arrivée de Monseigneur, quatre-vingt-six relaps avaient été écorchés vifs, puis fendus en deux parts, et leurs tronçons furent placés sur des piquets tout le long du chemin, dans une étendue de trente-six milles; cela raffermit beaucoup le catholicisme et ébranla considérablement l'hérésie.

(1) Thomaso Costo, seconda parle del Compendio ileU'Isloria di Napoli, p. 257.*

« Il y a déjà dans les prisons, quatorze cents de ces ultramontains; quelques-uns errent encore par les montagnes, mais dix écus sont promis pour chaque tête qu'on en

rapportera. Des soldats ont été mis à leur poursuite, et chaque jour on ramène quelques prisonniers. Leur nombre a fini par être si considérable, que Monseigneur, d'accord avec le commissaire et le grand vicaire de Cosenza, ont résolu de ne soumettre la plupart d'entre eux qu'à la pénitence, sauf les plus obstinés, qui seront mis à mort. Quant aux ministres prêcheurs, et chefs de cette secte, ils seront brûlés vifs.

On en a déjà envoyé cinq à Cosenza, pour qu'ils subissent ce supplice, oints de résine et de soufre; de la sorte, étant consumés peu à peu, ils endureront davantage pour correction de leur impiété; plusieurs femmes sont demeurées prisonnières, et toutes seront brûlées vivantes. On doit en brûler cinq demain. » Cette lettre est datée du 27 de juin 1561 (1), et elle se termine par une plaisanterie grossière sur l'état de grossesse de quelques-unes de ces infortunées.

(1) Elle est écrite par Luiggi d'Appiano et conservée par Gilles, p. 182-184. Nous n'en donnons ici que des extraits*.

Oh! Quand l'indignation éclate sur les auteurs de pareilles atrocités, on conçoit que l'Église romaine ait pu être nommée l'Église des démons. Des païens, des barbares, des sauvages n'agiraient pas aussi cruellement; il fallait le papisme pour dégrader l'homme au-dessous de la brute.

Un homme est brûlé vif: laconisme terrible! mais combien de douleurs et d'angoisses! et quand un peuple tout entier est livré à de pareils supplices!... Ah! ne reconnaît-on pas, dans Rome persécutrice, cette grande réprouvée de l'Apocalypse qui s'enivre du sang des saints et des martyrs? Cette ville abominable, dans laquelle le sang de tous ceux qui ont été mis à mort sur la terre, a été retrouvé? (Apocalypse XVII, 5, 6, XVIII, 24.)

Le pasteur Jean Guérin, qui était venu de Bobi en Calabre pour y remplacer le Barba Gilles, dont nous avons parlé, mourut de faim dans les prisons de Cosenza, pour n'avoir pas voulu renoncer à l'Evangile: nourriture immortelle de son âme si cruellement éprouvée. Les quatre principaux notables de La Guardia furent pendus à des arbres, sur un coteau nommé Moran.

La ville de Sainte-Agathe, située près de Naples, paya aussi à la soif sanguinaire de Rome son tribut de victimes. Et combien d'autres encore dont les noms ne nous sont pas parvenus! Pendant deux ans, la rage du monstre que les Vaudois avaient nommé l'Antcchrist, dévora ce malheureux pays. Pendant deux années entières, les bûchers restèrent allumés, les prisons obstruées, les bourreaux dans le sang.

Quelques-uns d'entre les malheureux Vaudois parvinrent à retourner dans les vallées du Piémont. Mais à travers quelle série de difficultés et de périls! On avait ordonné, sur la traversée des ponts, des barques et des voitures, de ne laisser passer aucun voyageur sans qu'il eût un billet de son curé. Une peine sévère menaçait les aubergistes qui auraient reçu des étrangers dépourvus de ce sauf-conduit; de sorte que ces pauvres

persécutés étaient contraints de voyager de nuit, passant les rivières à gué, se cachant dans les bois, vivant de racines, de timides glanures, de fruits trouvés sur quelques arbres : et c'est ainsi cependant que plusieurs familles, dont les femmes s'étaient habillées en hommes, parvinrent, après des dangers multipliés et des fatigues inouies, à regagner l'asile de leurs aïeux.

Oh! combien le refuge paisible des vallées vaudoises, qui devaient aussi tant souffrir, dut leur être en bénédictions après d'aussi longs tourments! Mais il paraît que tous les Vaudois de cette malheureuse Calabre n'étaient pas encore anéantis; car Pie IV y envoya plus tard le marquis de Butiana pour achever d'y détruire l'hérésie; et afin de l'encourager dans cette œuvre, il promit d'en récompenser le succès en accordant à Joseph Butiana, son fils, le chapeau de cardinal.

Il n'eut pas de peine à y réussir. L'inquisition, cet appui du papisme, en déclin depuis qu'elle a été abolie; l'inquisition, cette puissance de l'enfer, qui n'a pas prévalu cependant contre l'Église de Dieu, l'inquisition avait déchiré assez longtemps ces contrées évangéliques. Les Romains, irrités des sanglantes iniquités qu'elle avait commises, brûlèrent eux-mêmes son palais à la mort de Paul III.

Sans doute qu'ils n'étaient pas encore d'assez bons catholiques. Aussi Pie IV, dont le pontificat fut signalé par les événements que nous venons de raconter, transporta le siége du saint-office sur la rive opposée du Tibre, à l'endroit même où l'on prétend qu'était placé l'ancien cirque de Néron : dans lequel tant de chrétiens primitifs avaient été livrés aux dents des bêtes féroces. C'étaient des chrétiens primitifs aussi qui venaient de périr à Cosenza, à La Guardia, à Saint-Xist: seulement aux bêtes féroces s'étaient substitués les prêtres, les moines et les inquisiteurs de l'Église romaine.

CHAPITRE VII. Influence de la Réformation dans les Vallées Vaudoises

INFLUENCE DE LA RÉFORMATION DANS LES VALLÉES VAUDOISES

(De 1520 à 1535.)

Les grands événements de la réformation, qui venaient de retentir d'une manière si douloureuse dans la Calabre et en Provence, ne pouvaient rester sans influence sur les vallées vaudoises, d'où les Églises évangéliques de ces deux pays étaient jadis sorties. Voici comment se présentait alors la situation du catholicisme, de la réforme et des Vaudois. Les premières Églises chrétiennes fondées par les apôtres étaient des sociétés religieuses unies les unes aux autres par les liens de la foi et de la charité, mais indépendantes par leur organisation.

Ainsi, pendant longtemps les Églises particulières purent demeurer unies à l'Église universelle sans renoncer à la liberté de conscience qui faisait leur individualité. L'Église vaudoise en est une preuve particulière; et la longue lutte que le papisme eut à soutenir pour soumettre la plupart des autres Églises à son autorité, prouve d'une manière plus générale, mais certaine, qu'elles ne lui étaient pas d'abord soumises.

Le mot d'Église lui-même ne signifiait alors qu'une simple assemblée; et ce qui caractérisait les assemblées chrétiennes, c'est qu'elles étaient des Églises de frères.

Le catholicisme, en se constituant, changea toutes ces significations; il voulut dominer le monde, et se servit pour cela des éléments du paganisme qui venait d'y régner. Relevant les débris de ses autels brisés, rajeunissant le prestige de ses pompes abandonnées, il rattacha le souvenir des fêtes idolâtres aux noms variés des légendes nouvelles; en un mot, il adopta les formes du paganisme pour attirer à lui les païens; on appelait cela les convertir! La grandeur du catholicisme sortit donc tout entière de celle des cultes antériettrs; mais en même temps il étouffa l'esprit chrétien sous la magnificence de ces dehors d'emprunt; le culte du cœur fit place à celui de la vue, et sans qu'on voulût renoncer à l'Evangile, l'Evangile se trouva remplacé. Les invasions des barbares étaient venues détruire l'empire romain, et le catholicisme ne fut que le résultat d'une sorte d'accouplement hideux entre le paganisme corrompu et la barbarie sauvage qui mit en poussière l'ancienne civilisation. Alors on vit cette Église grandir de toute la hauteur du passé abattu, et comme un édifice épargné dans une grande inondation, s'élever seule pendant des siècles sur un horizon aplani, mais couvert de ténèbres, au milieu des débris du vieux monde qui achevait de disparaître ou de se transformer.

Son orgueil croissait avec sa force; le papisme voulut alors assujettir les puissances temporelles au nom du pouvoir spirituel, qu'il s'attribuait, et ainsi il proclama à son insu la supériorité de l'esprit sur la matière, que cependant il avait comme épousée dans son culte tout matériel. L'esprit humain s'étant réveillé protesta alors contre ce culte indigne

de lui; l'aurore des lettres reparues, éclaira de ses premiers rayons la Bible qui protestait aussi; tous les cœurs généreux s'unirent autour d'elle, avec l'ardeur de la vie, pour briser en son nom ces formes grossières d'un monument de mort; et comme deux cordes à l'unisson qui se font vibrer l'une l'autre, malgré la distance qui les sépare, le retentissement soudain de la réforme dans l'Église vaudoise, fit connaître l'harmonie secrète qui existait entre les deux par l'accord subit dans lequel des deux parts tressaillirent les cœurs. Les Vaudois se hâtèrent d'envoyer aux réformateurs quelques-uns de leurs Barbas, George Morel de Freyssinières et Pierre Masson, désigné dans les écrits latins sous le nom de Latomus.

Ce n'est pas sans surprise, dirent-ils à Oecolampade, que nous avons appris l'opinion de Luther touchant le libre arbitre. Tous les êtres, les plantes mêmes, ont une vertu qui leur est propre; nous pensions qu'il en était ainsi des hommes, à qui Dieu a donné plus ou moins de forces pour accomplir le bien, comme la parabole des talents semble le faire entendre. Et quant à la prédestination, nous sommes fort troublés, ayant toujours cru que Dieu a créé tous les hommes pour la vie éternelle, et que les réprouvés se sont faits tels par leur propre faute; mais si toutes choses arrivent nécessairement, de telle sorte que celui qui est prédestiné à la vie ne puisse pas devenir réprouvé, ni ceux destinés à la condamnation parvenir au salut, à quoi servent les prédications et les exhortations?

Ils comprirent plus tard que la prescience divine n'a aucun rapport avec les prévisions humaines, et que la volonté elle-même est un don de la grâce de Dieu: de qui viennent à toutes choses la vie, le mouvement et l'être, et au cœur de l'homme le vouloir et l'exécution, selon son bon plaisir.

Sur ce point, ainsi que sur beaucoup d'autres, les réformateurs de la Suisse et de Strasbourg donnèrent aux Vaudois des réponses évangéliques qui les remplirent de joie. Comme ils revenaient, avec leur trésor, et passaient par Dijon pour regagner le Dauphiné, leurs conversations pieuses les signalèrent comme luthériens. C'était déjà un crime dans cette ville inhospitalière.

La France, cependant, avait précédé l'Allemagne et la Suisse dans ce mouvement de la réforme qui devait rajeunir ou briser l'Église catholique. Nulle part l'impérieuse ambition du papisme n'avait été tenue en bride avec plus d'énergie que par cette nation. L.a soeur du monarque régnant, Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, s'était convertie à l'Evangile, aux paroles doctes et humbles d'un professeur en SûrDonne et d'un évêque de Meaux (1). Mais c'est là aussi que la réaction se montra d'autant plus forte, que les manifestations bibliques avaient été plus réservées.

Les délégués vaudois, revenant de Strasbourg aux Vallées, furent donc arrêtés à Dijon. On ignore les détails de cet événement, mais en voici l'issue. George Morel parvint à s'échapper, avec le dépôt précieux des lettres et des instructions religieuses qu'il apportait à ses compatriotes; mais comme si elles n'avaient pu être dignement payées

que par le martyre, Pierre Masson les scella de son sang, en mourant, le 10 septembre 1530, avec le calme d'un chrétien qui se sent racheté.

Déjà, dans ces montagnes, avaient retenti les grandes nouvelles, du papisme qui s'écroulait, et de l'Evangile immortel qui renaissait comme un soleil de vie à l'horizon des sociétés renouvelées. En 1526, un pasteur d'Angrogne, nommé Gonin, avait été en Allemagne et en avait rapporté les livres de Luther.

(1) Lefèbvre et Brissonnet*

Diverses conférences eurent lieu, pour examiner les solutions données par les réformateurs. Il fallait que les esprits s'entendissent, comme les cœurs s'entendaient déjà. Enfin un synode fut tenu dans la commune d'Angrogne, auquel se rendirent les représentants de toutes les paroisses vaudoises : non-seulement des Vallées, mais aussi de la Calabre, de Saluces, de la Provence et du Dauphiné.

Cette assemblée solennelle se tint en plein air, au hameau de Chanforans, en présence de tout le peuple (I). C'était sur un de ces plateaux ombragés, situés à mi-côte des montagnes, dans un bassin de verdure, fermé comme une arène de géants par les pentes lointaines du Pra du Tour, couronnées alors d'étincelantes neiges.

Déjà un plus rapide échange de pensées et de relations s'était établi autour des vallées vaudoises; beaucoup de personnes qui, jusqu'à ce jour, ctaient demeurées indifférentes à l'Evangile, commençaient de le rechercher. Les seigneurs de Miradol, de Rivenoble, de Solaro, se rendirent à ce concile de la foi et de la liberté. Quelques-uns des réformateurs de la

(1)* *En prcsencia de tuti li minislri et eciam Dio del popitlo. (Manuscrit de George Moral, Dublin, class. C. Tab. 5. n° 18.)*

Suisse y étaient eux-mêmes venus. Farel montait un cheval blanc, avec cette noblesse naturelle aux gens d'une haute origine. Saulnier l'avait accompagné, et chacun se pressait sur les pas de ces hommes illustres et modestes, qui venaient sceller le pacte de fraternité entre les successeurs de l'Église primitive et les promoteurs d'une nouvelle ère d'évangélisation.

L'assemblée synodalejfut réunie à Angrogne, le 12 de septembre 1532, et elle dura six jours. Les réformateurs, dit un témoin de cette réunion, « eurent grande joie à voir ce peuple de constante fidélité, cet Israël des Alpes à qui Dieu avait remis en garde depuis tant de siècles l'arche de la nouvelle alliance, s'empresser ainsi pour la cause de son service. Puis, dit-il, considérant avec intérêt les exemplaires manuscrits du Vieux et du Nouveau Testament en langue vulgaire qui étaient parmi nous (on voit que c'est un Vaudois qui parle), lesquels sont correctement copiés à la main depuis si longtemps qu'on n'en a point souvenance, ils s'émerveillèrent de cette faveur céleste, dont un si petit

peuple avait été partagé, et rendirent grâces au Seigneur de ce que la Bible ne lui avait jamais été retirée. Alors aussi, par grand désir de rendre profitable à plus de gens le bénéfice de sa lecture, ils adjurèrent tous les autres frères, pour l'honneur de Dieu et le bien des chrétiens, d'aviser à la répandre; remontrant combien il serait nécessaire d'en faire une traduction générale en français, revue à mesure sur les textes originaux et imprimée en abondance.» Tous les Vaudois applaudirent à ce dessein et, selon le texte précité, s'accordèrent joyeusement à l'œuvre proposée (1). Ainsi, c'est à l'existence de ces anciens manuscrits vaudois, les premiers qui eussent reproduit la Bible en langue vulgaire (appelée alors la langue romane), que le monde chrétien a dû plus tard la première traduction complète de la Bible, imprimée en français.

Cette décision préalable du synode vaudois ne fut pas, on le voit, une des moins importantes. On passa ensuite à la discussion des articles sur lesquels il existait quelque diversité d'opinion entre les Vaudois et les réformateurs. La première question qui fut examinée avait pour objet le serment. Jésus-Christ a dit « que votre oui soit oui, que votre non soit non. » (Math. V, 37.) Le chrétien ne doit jamais mentir. Lorsqu'on lui défère le serment, lui est-il permis de jurer? L'assemblée conclut à l'affirmation.

(1)* Ces détails sont tirés des préliminaires de la Bible d'Olivétao, au recto du troisième feuillet : Apologie du translateur.

La seconde question reçut la réponse suivante: « Nulle œuvre ne doit être appelée bonne que celles que Dieu a commandées; nulle ne doit être appelée mauvaise que celles qu'il a défendues. » Cette doctrine, qui semble impliquer la possibilité de choses indifférentes dans la vie de l'homme, apportait une légère modification aux anciennes croyances des Vaudois par lesquelles tout en nous est ou bien ou mal, sans exception.

En troisième lieu, la confession auriculaire est repoussée comme contraire à l'Écriture; mais la confession mutuelle et la répréhension secrète sont maintenues. La question suivante est biffée dans le manuscrit contemporain dont nous tirons ces détails; elle est ainsi conçue : La Bible nous défend-elle de travailler le dimanche? — Conclusion : l'homme ne doit s'occuper ce jour-là qu'à des œuvres de charité ou d'édification.

Ou lit ensuite: Les paroles articulées ne sont pas indispensables à la prière; s'agenouiller, se frapper le front, trembler et s'agiter, sont choses superflues. Il a été conclu que le service divin doit se faire en esprit et en vérité. L'imposition des mains est-elle nécessaire? — Cette question et sa réponse sont également biffées dans le manuscrit; mais les termes peuvent encore s'en lire, les voici: Les apôtres ont fait usage de l'imposition des mains, ainsi que les Pères de l'Église ; mais c'est une chose extérieure, laissée à la liberté de chacun.

La treizième question porte que le mariage n'est interdit à personne; la quinzième, que vouloir imposer des voeux de célibat, est une chose et une œuvre antichrétienne. Les huit derniers articles sont les suivants:

XVIII. Toute espèce d'usure est défendue dans la Parole de Dieu. (On entendait alors par usure la perception d'un intérêt quelconque pour de l'argent prêté.) Cette phrase est encore effacée; mais on lit ensuite que les prêts doivent être effectués et convenus en tout office de charité.

XIX. Tous les élus ont été désignés avant la fondation du monde.

XX. Il ne se peut faire que ceux qui doivent être sauvés ne le soient pas.

XXI. Quiconque établit le libre arbitre nie complétement la prédestination de Dieu.

XXII. Les ministres de la parole de Dieu ne doivent pas être errants, ni changer de résidence, à moins que ce ne soit pour le bien de l'Église .

XXIII. Ils sont autorisés à avoir, pour nourrir leur famille, d'autres revenus que les fruits de la communion apostolique.—Il est ensuite question des sacrements qui, d'après les saintes Écritures, se réduisent à deux: le baptême et la sainte cène.

On voit que les questions les plus diverses, de culte, de discipline et de doctrine, furent agitées dans cette intéressante réunion. Elle se termina par des paroles toutes de fraternité et de prière.

«Puisqu'il a été selon le bon esprit du Très-Haut, y [est-il dit, de permettre que nous nous trouvions en ce lieu un si grand nombre de frères réunis, nous avons adhéré d'un commun accord à la présente déclaration. L'esprit qui nous anime étant, non des hommes, mais de Dieu, nous le prions que selon les vues de sa charité, rien ne nous divise désormais; et que, lorsque nous nous serons éloignés les uns des autres, nous demeurions toujours unis dans ce même esprit, soit pour enseigner ces doctrines, soit pour expliquer à autrui les saintes Écritures. »

Telle fut la déclaration signée par la plupart des assistants. Mais cet accord ne fut cependant pas unanime, car il y eut, dit Gilles, plusieurs contredisants, et deux pasteurs, ayant refusé de signer, se retirèrent du synode. Ainsi, quoique appuyées sur l'Evangile, ces premières formules écloses au souffle des hommes, devinrent dans l'Église vaudoise la cause du premier schisme qui s'y manifesta. On doit observer, néanmoins, que les deux pasteurs dissidents n'étaient pas des Vallées, mais du Dauphiné.

Ils se rendirent en Bohême auprès des frères de ce pays, qui entretenaient de rares mais constantes relations avec les Églises vaudoises, au sein desquelles leurs conducteurs spirituels venaient s'instruire de la parole de Dieu. Les Barbas qu'ils y trouvèrent en exercice, avaient donc aussi passé dans leur jeunesse quelques temps aux Vallées. Mais le bruit de la croisade, dirigée contre elles en 1487, avait fait croire en Bohême à l'entière destruction de ces chères et primitives Églises des Alpes.

Les deux ministres qui en arrivaient alors, les rassurèrent à cet égard; mais ils se plaignirent amèrement de ce que les docteurs étrangers y avaient apporté des doctrines nouvelles, que le synode d'Angrogne avait trop facilement accueillies. La-dessus les Églises de Bohême écrivirent une lettre fraternelle à celles du Piémont, pour les engager à ne pas se départir de leurs anciennes coutumes et à user surtout d'une grande circonspection en fait de doctrine.

Les ministres dauphinois rapportèrent cette lettre aux Vallées, huit mois après qu'ils en étaient sortis. Un nouveau synode eut lieu à Pral, le 14 août 1533. On y prit connaissance de la missive des frères de Bohême, auxquels il fut répondu que nulle doctrine n'avait été et ne serait depuis reçue dans l'Église vaudoise par autorité de docteurs humains, mais seulement par celle de la Bible. Cette assemblée synodale sanctionna du reste les décisions qui avaient été prises l'année précédente.

Les pasteurs étrangers, persistant dans leur dissidence, se retirèrent des Vallées; mais un fait moins excusable que leur dissentiment fut la soustraction de divers manuscrits et mémoires anciens, concernant l'histoire des Vaudois, dont ils s'emparèrent avant de partir. Pendant que la dissidence se signalait d'une manière aussi peu honorable, le corps sévère et dévoué du clergé vaudois suivait fermement les sentiers de la foi agissante par la charité, en donnant les soins les plus assidus à la version de la Bible que le synode d'Angrogne avait résolu d'imprimer.

Depuis dix ans déjà, les quatre Evangiles avaient été publiés en français, par Lefebvre d'Etaples (1). Le reste du Nouveau Testament, puis des fragments de l'Ancien, parurent à Anvers, de 1525 à 1534. Olivétan, chargé de diriger la version vaudoise, profita sans doute de ces travaux; mais il est à croire que d'autres Vaudois l'aidaient aussi, car la préface de la Bible qui porte son nom, est datée des Alpes, ce Wide Fébvrier 1535. C'est un beau volume in-folio, de près de deux mille pages (car les feuillets ne sont pas numérotés).

Il est imprimé sur deux colonnes en caractères gothiques, d'une netteté remarquable, et porte le titre suivant: *La Bible qui est toute la saincte escripture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau, translatés en françoys, le Vieil de Lebrieu et le Nouveau du Grec*.

(1) Imprimés à Paris en 1523.*

On lit ensuite cette épigraphe tirée du prophète Esaïe: Ecoutez cieux, et toi terre preste l'oreille, car L'Éternel parle. Le nom du prophète cité est écrit Isaiah, ce qui rappelle mieux que notre orthographe moderne la prononciation hébraïque. La date de cette publication est consignée à la fin du volume, en ces termes : achevé d'imprimer en la ville et comté de Neufchastel,par Pierre de Wingle, dict Pirot, tan M.D.XXXV, le iiijsmejour de Juing. Cette Bible coûta aux Vaudois quinze cents écus d'or; et l'on devrait s'étonner

qu'un si petit peuple ait pu se soumettre à des sacrifices aussi considérables, si l'on ne savait que la foi rend possibles les œuvres les plus grandes, et que le plus faible peut tout quand Christ le fortifie.

Cette entreprise, conçue sous l'influence de Farel qui était Français, fut aussi poursuivie spécialement en vue de l'Église réformée de France.

Les Vaudois, qui s'adressent à elle comme à une soeur, lui disent dans la préface, en rappelant l'asile que les disciples de Valdo vinrent chercher auprès d'eux : « Le pauvre peuple qui te fait ce présent, fut deschassé et banni de ta compagnie il y a plus de trois siècles; c'est le vrai peuple de patience, lequel, en foi, espoir et charité, a silencieusement vaincu tous les assauts et efforts que l'on a pu faire à l'encontre de lui. »—

« C'est le peuple de joyeuse affection et de constant courage, répondent les Églises de France par l'organe d'un de leurs synodes; son nom est le petit troupeau; son règne n'est point de ce monde; sa devise est piété et contentement; c'est une Église qui a combattu, brune et hâlée au dehors, belle et de bonne grâce au dedans: de laquelle la plupart d'entre nous ont méconnu les traces; car le zèle de la religion n'est plus qu'aux monuments de l'histoire et aux cendres de nos pères, lesquelles sont encore chaudes de leur ardeur à la propagation de l'Evangile. »

Ces belles paroles, si vraies à cette époque, plus vraies encore de nos jours, sont extraites d'un petit ouvrage composé par l'ordre du synode de Briançon, tenu du 25 au 30 de Juin 1620. Il est ainsi intitulé: Brie f discours des persécutions advenues en ce temps aux Églises du marquisat de Saluces.

Ces Églises faisaient aussi partie de la grande famille vaudoise; et c'est d'elles que bientôt nous devons nous entretenir. Mais avant de terminer ce chapitre, disons encore que le ministre vaudois dans la paroisse duquel s'était tenu le synode de 1532, le Barba Martin Gonin, pasteur d'Angrogne, pour compléter l'œuvre d'enseignement et de rénovation instituée par ce synode, se chargea d'aller lui-môme à» Genève pour y chercher les ouvrages religieux nécessaires à ses compatriotes. Il avait autrefois visité les Églises de la Provence, il allait maintenant visiter celles de la Suisse. Cette mission chrétienne, que les ennemis de l'Evangile rendaient fort périlleuse, fut entreprise en 1536.

La Bible des Vaudois avait été publiée en 1535. Ainsi, un an après avoir répandu dans le monde le livre des livres, ce peuple, aussi avide de s'instruire que d'enseigner, redemandait au monde le tribut des lumières que la Bible y avait fait éclore. Déja en 1526, Gonin avait fait un voyage auprès des réformateurs et en avait rapporté un grand nombre de livres. Le digne Barba repartit des vallées deux ans après, au sortir de l'hiver, parce que les chemins étant alors plus difficiles et moins fréquentés, étaient aussi moins surveillés. Un autre Vaudois, nommé Jean Girard, l'accompagna à Genève, où il avait le projet de fonder une imprimerie, spécialement destinée à pourvoir aux besoins de ses

compatriotes. Il la fonda en effet, et eut plus tard l'occasion d'imprimer le récit des premières persécutions intentées aux Vaudois dans le seizième siècle.

Quant au Barba Martin Gonin, après avoir fait choix des livres qu'il était chargé d'acquérir, il se remit en route pour les vallées vaudoises, au mois de mars 1536. Le duc de Savoie était alors en guerre avec le roi de France, qui venait de s'emparer de la Bresse, de la Savoie et d'une grande partie du Piémont. Les Bernois profitèrent de ces circonstances pour revendiquer la rive droite du Léman, que le duc de Savoie possédait encore. C'est alors qu'ils s'emparèrent du pays de Vaud, et embrassèrent la réformation. Ils avaient envahi jusques au Chablais et au pays de Gex.

Pour éviter tous ces conflits, Martin Gonin du suivre une route différente de celle qu'il avait prise d'abord; il passa par la France; et comme il traversait le Champsaur pour se rendre dans le Gapençois et gagner de là les vallées vaudoises du Dauphiné, on le soupçonna d'être un espion du duc de Savoie, et il fut arrêté. On le conduisit à Grenoble, où il dut répondre à l'interrogatoire que lui firent subir quelques membres du parlement; mais ceux-ci ayant reconnu son innocence, ordonnèrent qu'il fût mis en liberté. Le geôlier, avant de déférer à cette décision et dans le but sans doute de dépouiller son prisonnier des valeurs qu'il eût trouvées sur lui, se permit de le fouiller, sous prétexte de ne rien lui laisser de suspect.

S'étant livré à cette brutale recherche, il lui sembla reconnaître des papiers cachés sous la doublure de son habit. Ce n'étaient que des lettres fraternelles de Farel, de Saulnier, et d'autres ministres de Genève, que ces dignes serviteurs du Christ adressaient à leurs coreligionnaires des Vallées, par l'intermédiaire de leur pasteur. Le geôlier s'empara de ces écrits, et pour se justifier aux yeux des juges, peut-être même pour se faire un mérite de sa mauvaise action, il les livra au prévôt, qui ordonna de remettre Gonin en prison.

Deux jours après, le captif fut soumis à un nouvel interrogatoire, comme accusé de luthéranisme. Invité à répondre: Je ne suis pas luthérien, dit-il, car Luther n'est point mort pour moi, mais seulement Jésus-Christ dont je porte le nom.

— Quelle est la doctrine?
—Celle de l'Evangile.
—Vas-tu à la messe?
— Non.
— Reconnais-tu l'autorité du pape?
— Non.
— Reconnais-tu celle du roi?
— Oui; parceque toute puissance qui subsiste est établie de Dieu.
— Mais le pape est aussi une puissance qui subsiste.
— Elle ne subsiste que par l'appui du diable.

—A ces derniers mots les juges, hors d'eux-mêmes, au lieu de poursuivre l'examen de l'accusé qui demandait à prouver toutes ses croyances par la Bible, lui imposèrent silence, le déclarèrent hérétique et le condamnèrent à mort.

Mais Grenoble était une ville plus éclairée que Dijon. Les lumières nouvelles y avaient pénétré. Les seigneurs de Bonne, de Villars, de Mailhet, de Bardonanche et d'autres familles de haut lignage, préparaient déjà pour les luttes prochaines de puissants défenseurs à la réformation. On craignit que le langage évangélique du Barbe vaudois, n'éveillât trop de sympathies, et l'on voulut que son exécution n'eût pas lieu en public; appréhendant, disent les relations, que par sa douceur et son bien dire, il n'ébranlât les assistants. En conséquence il fut résolu qu'on l'étranglerait de nuit et qu'on jetterait ensuite son corps dans l'Isère.

Pendant ce temps l'humble martyr priait pour l'avancemeut du règne de Dieu, pour sa malheureuse famille, pour son Église et ses compatriotes. O Seigneur! disait-il, du fond des ténèbres de son cachot, daigne avancer cet heureux temps où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul berger!

Il se consolait du présent par l'espérance de l'avenir, et le Seigneur exauça sa prière en avançant pour lui cet état dans les cieux. Le 26 avril i 536, vers les trois heures du matin, des pas inaccoutumés retentirent sur l'escalier humide' de sa prison. Une lanterne sourde en éclairait les marches désolées. La porte s'ouvrit, et le bourreau avec ses aides parut sur le seuil.

— Je vois bien ce que vous venez faire, dit le pasteur, prêt à mourir; mais croyez-vous tromper Dieu?
— En quoi? reprirent-ils.
— Vous voulez me jeter dans la rivière sans que personne ne me voie; mais Dieu ne vous verra-t-il pas?
— Préparez vos cordes: dit le bourreau à ses agents, sans répondre au chrétien.
— Et vous, pauvres pécheurs, dit Gonin aux autres prisonniers, un seul fait grâce: c'est Jésus-Christ; et quand même vos âmes seraient rouges comme le vermillon, il les rendrait blanches comme la neige.
— Que signifie ce langage? disaient ses compagnons d'infortune.
— Les souillures les plus ineffaçables même devant les lois humaines, reprit-il, peuvent être effacées par lui.

Amendez-vous, et convertissez-vous, car le royaume de Dieu est proche. Ces cordes sont-elles prêtes? interrompit le bourreau. Les aides s'avancèrent; et ces exécuteurs de ce qu'on appelle la justice humaine lièrent les mains du martyr. Puis on le conduisit sur les bords de l'Isère. Là le bourreau l'ayant attaché par un pied, le laissa s'agenouiller et prier Dieu; puis, il lui entoura le cou d'une petite corde, et y passa un bâton qu'il fit tourner de manière à ce qu'elle se serrât toujours davantage. Ne pouvant plus respirer, Gonin tomba par terre. On acheva de l'étrangler, et lorsqu'on l'eut vu immobile on le jeta dans la rivière.

Mais la fraîcheur de l'eau ramena la vie dans le sein du condamné; son corps tressaillit; ses membres s'agitèrent : doit-il survivre à ce supplice? Non; le bourreau retenait d'une main prévoyante et ferme la corde qu'il avait attachée au pied de sa victime. Il laissa flotter ce corps convulsif et moribond, jusqu'à ce que son agonie fût achevée. Les secousses imprimées au lien devenaient de plus en plus faibles; et lorsque les derniers tressaillements se furent éteints, dans cette double asphyxie de la corde et de l'eau, le lien fut coupé, et l'eau entraîna le cadavre du martyr vaudois, dont l'âme était remontée dans les cieux.

CHAPITRE VIII. Divers Martyrs Vaudois

DIVERS MARTYRS VAUDOIS

Il n'est pas de ville en Piémont, disait un Barba vaudois dans ses mémoires (1), où n'ait été mis à mort quelqu'un de nos frères. Jordan Tertian fut brûlé vif à Suze; Hippolyte Roussier fut brûlé à Turin; Villermin Ambroise, pendu sur le col de Méane; Ugon Chiamps de Fenestrelle, fut pris à Suze, et conduit à Turin, où on lui arracha les entrailles, qui furent vidées dans un bassin, sans même que cet affreux supplice terminât son martyre.

(1)* *Vignaux, cité par Perrin, p. 151.*

Pierre Geymonat de Bobi périt à Luzerne, avec un chat vivant dans le corps; Marie Romain fut enterrée vivante à Roche-Plate; Madeleine Fontane subit le même sort à Saint-Jean; Michel Gonet, presque centenaire, fut brûlé vif à la Sarcena; Suzanne Michelin, au même lieu, fut laissée mourante sur les neiges.

Barthélemi Frache, tailladé à coups de sabres, eut les plaies remplies de chaux vive, et expira ainsi à Fenil. Daniel Michelin eut la langue arrachée à Bobi, pour avoir loué Dieu. Jacques Baridon périt, couvert de mèches soufrées, qu'on lui avait attachées entre les doigts, les lèvres, les narines et toutes les parties du corps. Daniel Rével eut la bouche remplie de poudre à laquelle on mit le feu, et dont l'explosion fit sauter sa tête en éclats. Marie Mounin fut prise dans la combe de Liousa; on lui enleva la chair des joues et du menton, de manière que la mâchoire était à nu, puis on la laissa périr ainsi. Paul Garnier fut déchiqueté lentement à Rora, Thomas Margset mutilé d'une manière inouïe au fort de Mirabouc, Suzanne Jaquin taillée en pièces à la Tour.

Plusieurs jeunes filles du Taillaret, afin d'éviter des outrages plus redoutables pour elles que la mort, se précipitèrent et périrent dans les rochers. Sara Rostagnol fut fendue vivante par le milieu du corps, et laissée moribonde sur la route des Eyrals à Luzerne. Anne Charbonnier se vit empalée et portée ainsi, en guise de bannière, de Saint-Jean à la Tour. Daniel Rambaud, à Paësane, eut les ongles arrachés, puis les doigts coupés, puis les pieds et les mains abattus à coups de haches, puis les bras et les jambes séparés du corps, à chaque refus qu'il faisait d'abjurer l'Evangile.

Il n'est pas un rocher, dans les vallées vaudoises, qui ne soit un monument de mort, pas une prairie qui n'ait vu quelque supplice, pas un village qui n'ait eu des martyrs. Nulle histoire, si complète qu'elle soit, ne peut les faire connaître tous. Nous rapporterons à mesure les faits les plus saillants, à la suite des circonstances qui les ont amenés. Dans ce chapitre nous ne voulons que réunir ceux qui se sont produits d'une manière isolée avant l'époque des grandes persécutions.

Les vallées du Dauphiné inscrivent dans ce martyrologe le premier souvenir. Deux ans après le martyre de Martin Gonin, à Grenoble, un jeune homme, nommé Etienne Brun, né à Réortier, dans la vallée de la Durance, fut emprisonné à Embrun comme hérétique. C'était un simple fermier; mais Dieu tire sa gloire des existences les plus humbles, et choisit souvent les choses les plus faibles pour confondre les fortes.

Etienne avait une femme et cinq enfants; on essaya d'obtenir son abjuration au nom de sa famille. Ma famille, dit-il, est en ceux qui font la volonté de Dieu!

— Veux-tu donc laisser ta femme veuve et tes enfants orphelins?
— Je ne vous laisserai point orphelins, leur dit Jésus-Christ. C'est le céleste époux des âmes fidèles. Un rédempteur immortel vaut mieux qu'un mari qui doit mourir.
— Mais tu peux retarder ta mort en venant à la messe.
— Dites, au contraire, que je la hâterais, car ce serait la mort de mon âme.
— Ne crains-tu pas le supplice qui s'apprête pour toi?
— Ne craignez pas, dit Christ, ceux qui ne frappent que le corps, mais bien celui qui peut jeter le corps et l'ame dans la géhenne.
— Alors, prépare-toi à mourir!
— Je me prépare à l'immortalité.

Et lorsqu'on vint lui annoncer sa condamnation, il s'écria que c'était son affranchissement. Le jour du supplice étant arrivé, le bourreau vint lui déclarer sa mort prochaine.

— C'est la vie, dit-il, que vous m'assurez par là!

On était au i 6 septembre 1538; il faisait de l'orage; Etienne fut attaché au centre d'un bûcher, qui avait été élevé sur l'esplanade de l'évêché d'Embrun.

A peine le feu y eut-il été mis, qu'il s'activa prodigieusement sous Jes pieds du martyr. Mais la flamme emportée par le vent montait à peine jusqu'à sa poitrine, et ne put l'étouffer, comme il arrive lorsqu'elle s'élève jusqu'au-dessus de la tête. Le feu lui dévora successivement les jambes et le bas du corps; mais Etienne respirait toujours, et vivait encore après une heure de ce cruel supplice. Une heure passée dans les flammes : quel siècle de douleurs!

Le premier martyr dont il soit fait mention dans l'Evangile, cet autre Etienne qu'on lapida, n'avait pas confessé le Sauveur avec plus de courage. Quoiqu'on eût renouvelé le bois du bûcher, le feu semblait devoir s'éteindre sans emporter la vie du supplicié. Etienne était toujours debout comme Shadrac dans la fournaise. Alors le bourreau qui tenait à la main un long crochet de fer, destiné à remuer les tisons, lui en donna un coup sur la tête pour le faire périr. Puis il lui en perça les entrailles, qui se répandirent sur le feu lorsqu'il retira son crochet. Enfin le corps d'Etienne étant tombé, on le couvrit de buches embrasées qui l'eurent bientôt réduit en cendres.

Ceux qui veulent vivre selon la piété, dit saint Paul, souffriront persécution. Jérémie et Daniel furent jetés dans la fosse aux lions; Esaïe fut scié avec une scie de bois; Zacharie fut tué entre le temple et l'autel; saint Jean, décapité. Quel est le prophète que vos pères n'aient persécuté? disait le premier Etienne aux pharisiens. Ce martyr lapidé vit les cieux ouverts avec le Fils de l'homme, qui, assis à la droite du Père, l'appelait à lui. Le pauvre martyr de Réortier expira sans prodiges extérieurs; mais Dieu en faisait en lui.

« Quelle est donc la puissance d'un martyr? s'écrie un orateur catholique. C'est d'avoir mille fois raison, et de pouvoir dire : Tuez-moi! mais vous ne me ferez pas changer de langage. Je ne connais pas de puissance au monde plus formidable que celle d'un homme convaincu se laissant immoler pour ses doctrines. C'est ainsi qu'a commencé le salut de l'univers. » C'est ainsi, pouvons-nous ajouter, que l'Église chrétienne s'est maintenue dans les vallées vaudoises, et qu'elle s'est réveillée dans le monde à la voix des réformateurs.

Mais la puissance antichrétienne, que saint Paul nomme le fils de perdition, et qui s'élève au-dessus de, tout ce qu'on appelle Dieu, en s'opposant à Dieu ne s'attachait qu'à détruire la Bible pour maintenir sa primauté.

Un colporteur biblique en fut alors victime; et quoique étranger aux vallées vaudoises, son souvenir doit trouver place dans leur histoire, puisqu'il servit leur cause et mêla son sang à celui de leurs martyrs. Barthélemy Hector était né à Poitiers. Ayant appris à connaître l'Évangile, il se retira à Genève avec sa femme et ses enfants. Là, pour gagner la vie de sa petite famille, il allait de côté et d'autre, vendant des exemplaires de la sainte Écriture. Il était venu en Piémont, au mois de juillet 1555, et déjà il avait placé un grand nombre de Bibles dans les hameaux des vallées vaudoises.

Un jour, étant monté jusques au plus hauts chalets des montagnes d'Angrogne, il s'arrêta à l'Alp de la Vachère. (On nomme Alp, ou Alpage, le lieu dans lequel les bergers vaudois conduisent leurs troupeaux en été. Pendant la courte absence des neiges, ces cimes élevées semblent se hâter de fleurir et prodiguer alors en quelques jours toutes les richesses de leur végétation annuelle.) Le lendemain, il se rendit plus haut encore, à l'Alp de l'Infernet, qui domine de ses pentes rapides les immenses rochers du Pra-du Tour. Ce colporteur ne se laissait pas arrêter par les obstacles du chemin, et le poids de ses Bibles lui paraissait léger en songeant au bien qu'il allait faire; car on ne doit pas oublier qu'à ces grandes hauteurs, si éloignées des demeures habituelles de la population vaudoise, les pâtres et les alpagers qui suivent leurs troupeaux, sont nécessairement privés d'une partie de la nourriture spirituelle, qui leur serait offerte au centre de leur paroisse.

Barthélemy Hector, satisfait sans doute de son excursion, résolut d'aller de l'Alp de l'Infernet à celui du Laouzoun, et de se rendre de là dans la vallée de Saint-Martin. Mais en descendant il fut arrêté à Rioclaret par les seigneurs du lieu, nommés Truchet, qui le firent conduire à Pignerol, d'où l'on transmit au sénat de Turin le catalogue de ses livres.

Après l'avoir laissé gémir et prier pendant sept mois d'oubli, dans les prisons de Pignerol, on s'avisa enfin d'instruire son affaire. Son premier interrogatoire eut lieu le 8 de mars 1556.

— Vous avez été surpris vendant des livres hérétiques, lui dit-on.

— Si la Bible contient des hérésies pour vous, elle est la vérité pour moi.

— Mais on se sert de la Bible pour détourner les gens d'aller à la messe.
— Si la Bible les en détourne, c'est que Dieu ne l'approuve pas; car la messe est une idolâtrie.

Cette dernière réponse aggravait singulièrement sa position, aux yeux des défenseurs du culte officiel, qui hors de soi ne reconnaît pas de salut.

— Hors de Christ, disait le colporteur, point de salut sans doute; et par sa grâce je ne l'abandonnerai pas.

Son interrogatoire fut repris le lendemain. Il voulait exposer les doctrines évangéliques.

— Nous ne discutons pas avec l'erreur, lui dit le tribunal.
— Mais les juges sont établis pour discerner l'erreur de la vérité; laissez-moi done prouver que je suis dans la vérité.
— Si vous n'êtes pas dans l'Église, vous n'êtes pas dans la vérité.
— Je suis dans l'Église de Christ, et je le prouve par l'Evangile.
— Rentrez dans l'Église romaine si vous voulez conserver voire vie.
— Celui qui voudra conserver sa vie la perdra, dit Jésus; et celui qui la perdra pour moi, vivra éternellement.
— Réfléchissez à l'abjuration qui vous est demandée: c'est le seul moyen qui vous reste de vous sauver.
— Qu'importe de sauver mon corps si mon âme est perdue?

Les instances et les menaces qui furent faites pour obtenir son abjuration, demeurèrent donc inutiles. Alors il fut envoyé à Turin. Ce n'était pas le duc de Savoie qui y régnait alors, mais François Ier, neveu de Charles III, qu'il en avait chassé. Barthélemy Hector parut devant ses nouveaux juges, qui étaient fort disposés à la clémence. Mais la fermeté de ses convictions ne pouvait se plier à aucun compromis.

— Si vous ne voulez pas abjurer votre foi, rétractez du moins vos premières déclarations.
— Prouvez-moi qu'elles sont erronées.
— Il ne s'agit pas ici de prouver, mais de vivre.
— Ma vie est dans ma foi; c'est elle qui m'a fait parier.

Les juges n'osant prendre sur eux de condamner un homme si simple et si persévérant, à qui on n'avait aucun crime à reprocher, rendirent un arrêt, daté du 28 mars 1556, par lequel ils déféraient la cause aux inquisiteurs.

C'était faire comme Pilate, qui renvoyait du prétoire entre les mains des brigands.

Le 27 avril, l'humble colporteur parut devant le saint-office. Il est à croire que son langage évangélique et pénétrant, la foi sincère de son âme, son air modeste et résigné, troublèrent encore la conscience de ce tribunal; car les inquisiteurs ajournèrent la cause, et s'adjoignirent pour la juger les vicaires généraux de l'archevêché de Turin et de l'abbaye de Pignerol. En leur présence Hector fut toujours le même; il changeait de juges, mais non de cause.

On lui renouvela l'assurance que, pour une simple rétractation, on lui laisserait la vie. De plus grands hommes que lui n'y ont pas regardé de si près. Mais les premiers sur la terre sont souvent les derniers dans les cieux. Lui qui était l'un des derniers ici-bas, manifesta une force et une douceur célestes contre ces tentations.

— J'ai dit la vérité : comment puis-je changer de langage et faire une rétractation ? Peut-on changer de vérité comme de vêtement?

Ah! le pauvre colporteur de Bibles était bien digne de cette grande mission; ses mains pieuses ne profanaient pas le livre de vie qu'il distribuait aux hommes; pourquoi faut-il que les hommes lui en aient fait une sentence de mort? On lui laissa cependant un nouveau délai pour réfléchir et abjurer; mais plus il y réfléchissait, plus il était convaincu. L'éternité se fût passée qu'il n'aurait pas abjuré.

Ce délai expirait au 28 de mai; on le prolongea jusqu'au 5, puis jusqu'au 10 de juin, en l'exhortant toujours à se dédire. Il est plus difficile peut-être de résister aux instances de l'indulgence qu'à la violence des rigueurs. Mais Hector, sans sortir de son humilité, ne fléchit pas d'une ligne, disant que quiconque retrancherait un point de la parole sainte, perdrait sa part du royaume des cieux.

Il préféra perdre plutôt sa part, déjà si troublée, d'existence terrestre.

Le tribunal ecclésiastique, fidèle aux traditions de Rome, par lesquelles si souvent les commandements de Dieu ont été anéantis, ne put que le déclarer coupable d'hérésie.

Mais il le fit comme à regret; car, en le livrant au bras séculier, il le recommanda à l'indulgence des juges qui devaient prononcer la peine encourue pour ce crime.

La loi était formelle; la peine était la mort. Les juges séculiers le condamnèrent donc à être brûlé vif, sur la place du château, à Turin, un jour de marché. Cet arrêt est du 19 juin 1556; mais eu égard à la recommandation des juges ecclésiastiqnes, la cour autorisa

le bourreau à étrangler le condamné, au moment où l'on allumerait le bûcher. Lorsque la sentence lui fut lue dans sa prison: « Gloire à Dieu! s'écria-t-il, de ce qu'il me juge digne de mourir pour son nom! »

D'autres personnes vinrent encore pour l'engager à abjurer, lui promettant d'obtenir à cette condition que la sentence fût révoquée. Hector les engagea à se convertir, et à embrasser l'Evangile. Ses discours étaient si onctueux et si touchants, qu'on le menaça de lui couper la langue s'il s'avisait de parler au peuple en allant au supplice. C'est peut-être la crainte de l'effet qu'il aurait pu produire, qui explique la longue indulgence de ses juges. Quoi qu'il en soit, Hector ne tint compte de cette menace, et pendant tout le trajet qu'il accomplit de sa prison jusqu'au bûcher, il ne cessa de faire entendre des paroles chrétiennes.

Assurément cet homme avait en lui une puissance que subissaient à leur insu ses juges effrayés; car, au moment où il montait sur le bûcher, un nouvel émissaire arriva de la part de la cour, pour lui promettre encore la vie et la liberté s'il voulait seulement rétracter ses opinions hérétiques. Il n'aurait eu qu'à dire : je désavoue toute hérésie; cela ne l'engageait à rien, il eût conservé ses croyances, il fût rentré au sein de sa famille: combien de puissantes raisons on eût pu invoquer pour excuser de telles réticences!

Mais ces formules insidieuses n'étaient pas même soupçonnées par la franchise du chrétien; c'eût été pour lui désavouer sa foi, se renier lui-même. Aussi, en face du bûcher qui allait le réduire en cendres, près du bourreau qui allait l'étrangler, à cette nouvelle inattendue d'une grâce qu'il lui eût été si facile de saisir, l'humble colporteur des Alpes, au lieu de répondre à l'émissaire, s'agenouilla, disant : « Seigneur, fais-moi la grâce de persévérer jusqu'à la fin; pardonne à ceux dont la sentence va délier mon âme de son corps; ils ne sont pas iniques, mais aveuglés. Seigneur, éclaire de ton esprit ce peuple qui m'environne et amène-les bientôt tous à la connaissance de la vérité. »

Or le peuple pleurait, s'étonnant que l'on fit mourir un tel homme, qui ne parlait que de Dieu.

Mais les bourreaux ayant reçu l'ordre d'accomplir leur office, firent monter Hector sur le bûcher; on ttùt le feu au bois, on jeta de la poudre et du soufer sur le feu, pour voiler l'agonie du martyr, et au même instant il tomba étranglé. De sorte que sa mort fut très prompte, et l'on peut dire très douce, puisqu'il s'endormit avec tant de sécurité dans le sein de Dieu.

A la même époque à peu près, un pasteur de Genève, nommé Jean Vernoux, avait été envoyé dans les vallées vaudoises, pour exercer le ministère évanlique. L'un des premiers compagnons d'œuvre de Calvin, il s'était trouvé avec lui au synode de Poitiers qui prépara l'organisation de l'Église réformée de France. Lorsqu'il vint aux Vallées, il était accompagné d'Antoine Laborie Quercy, ancien juge royal à Caiart, qui avait abandonné la magistrature pour se vouer plus activement à la cause de l'Evangile.

Après avoir séjourné pendant quelques mois en Piémont, ils retournèrent ensemble à Genève, afin de s'occuper des arrangements nécessaires à leur établissement définitif chez les Vaudois.

Ces arrangements étant pris, ces préparatifs terminés, ils repartirent de Genève pour les Vallées, accompagnés de deux amis nommés Batailles et Tauran, et d'un troisième nommé Tringalet, qui n'avait l'intention de les suivre que jusqu'aux frontières de l'État de Genève; mais qui, étant intimement lié avec Antoine Laborie, ne put se résoudre à s'en éloigner au moment de la séparation.

— Je ne te quitte pas, lui dit-il; j'irai voir avec toi ces vallées vaudoises, qui ont précédé dans la voie du salut notre sainte réformation.
— Les Vaudois n'ont jamais été réformés, dit un autre, ce sont encore des chrétiens primitifs, des témoins de l'Église apostolique.
—Vous augmentez mon impatience de les voir; le Seigneur m'y pousse; je ne veux pas vous quitter. »

Sa décision fut prise ; ils ne se quittèrent pas.

Les voilà tous les cinq en route pour les vallées du Piémont.

Ayant déjà traversé une partie de la Savoie, ils arrivèrent dans le Faucigny, où ils furent mystérieusement prévenus d'avoir à se tenir sur leurs gardes.

Ils se détournèrent des grandes routes, et prirent des sentiers de montagnes. Mais il paraît que l'avertisseur était bien renseigné, car dans les gorges du col Tamis, ils furent cernés par des soldats de la maréchaussée qui se saisirent d'eux. Amenés prisonniers à Chambéry, ils ne dissimulérent pas leur foi, et reçurent de nombreuses sollicitations tendant à les y faire renoncer. Mais la foi chrétienne, lorsqu'on l'a éprouvée de cœur, n'est pas une compagne à laquelle on consente à renoncer si aisément.

Le 10 juillet 1585, après une longue conférence dans laquelle on chercha vainement à les convaincre d'hérésie, le juge instructeur s'écria : A quoi bon tout cela! ne savez-vous pas qu'on vous fera mourir comme hérétiques, si vous ne vous désistez pas?

— Oui, reprit le pasteur Vernoux, la première chose que nous avons apprise de notre Maître, c'est que ceux qui le suivront doivent s'attendre à la persécution.
— Mais Jésus ne vous commande pas de mourir?
— Il nous dit que quiconque veut aller après lui doit se charger de sa croix ; et il porta la sienne au Calvaire.
— Vous êtes bien jeunes; réfléchissez à votre avenir.
— Notre avenir est dans les cieux, et loin de le détruire vous nous l'assurez plus invinciblement.

— Peut - on parler ainsi d'une condamnation à mort?
— C'est par elle que notre âme acquerra la plénitude de sa vie.

Et malgré tout ce que les juges purent faire pour obtenir quelque concession de leur part, rien ne put triompher de l'héroïque fermeté de ces courageux disciples de Christ. Ah! ils étaient dignes de prêcher sa parole, ceux qui mouraient ainsi pour lui! Heureux les pasteurs dont l'existence répond à de telles morts!

Déclarés coupables d'hérésie, les deux pasteurs, Vernouxet Laborie, qui appartenaient déjà au clergé des Églises vaudoises, et leurs trois compagnons de voyage, furent livrés aux tribunaux séculiers. Par une première sentence, datée du 24 août 1555, ils ne furent condamnés qu'aux galères; mais le procureur du roi appela de ce jugement, et le procès dut recommencer.

Les égards que l'on avait pour eux semblaient augmenter à mesure que leur affaire s'instruisait mieux. Ainsi, Laborie ayant refusé de prêter serment devant un crucifix, on lui apporta une Bible, ce qui était contraire aux usages reçus; car le papisme l'avait proscrite de partout. Puis, après son interrogatoire, le président s'efforça de lui démontrer avec bonté qu'il pourrait vivre en paix et servir Dieu aussi librement dans sa demeure qu'à Geneve …

En 1308, les inquisiteurs furent envoyés dans ce pays pour y détruire l'hérésie. Mais après avoir été repoussés et battus dans la discussion, ils le furent encore dans les tentatives de violence par lesquelles ils croyaient triompher. Cernés dans un château, et retenus prisonniers par la population qu'ils venaient convertir, et qui paraît avoir été unanime à les repousser, ils durent subir des conditions au lieu d'en imposer, et se retirèrent de ces contrées sans même avoir entrepris l'œuvre qui les y avait amenés (1).

Le pape Jean XXII, dans son bref à Jean de Badis, s'adressa, quelques années après, aux marquis de Saluces, ainsi qu'aux comtes de Luzerne et au duc de Savoie, pour qu'ils prêtassent main forte à l'inquisition contre ces désorganisateurs de l'Église romaine.

Mais la puissance désorganisatrice la plus redoutable pour cette Église, c'est la Parole de Dieu et non la rebellion des hommes. Il suffit que la Bible règne quelque part, pour que le papisme y soit vaincu. Cet appel du pontife n'eut d'autre résultat que l'arrestation d'un Barba de la vallée de Luzerne, nommé Martin Pastre. Il se rendait auprès des Églises de Saluces, et justifia par un courageux martyre la mission évangélique dont il était chargé.

(1)* *Pretnominati hceretici ipsttm Inquitilorem m quodam castello palenitr et publice obsederunt, sic eum oporluit quod inde recedere inquisititmû hujutmodi officio relicto, lotaliter imperfecto. Bref de Jean XXII à Jean de Bidis, 33 juillet 1332.*

L'édit de la duchesse Iolande qui, en 1476, enjoignit aux châtelains de Pignerol, de Cavour et de Luzerne, de faire rentrer tous les Vaudois des Alpes italiennes dans le giron de l'Église catholique, ne dut pas être sans influence sur ceux de la rive droite du Pô; mais ce fut en 1499 que des violences plus directes vinrent les assaillir.

Marguerite de Foix, veuve du marquis de Saluces, se trouvant libre de son pouvoir, mais esclave de son confesseur, devint entre les mains du fanatisme un facile instrument de persécution. Elle était en relations de famille avec le pape Jules II, et obtint de lui la création d'un évêché dans le marquisat. En retour de cette faveur, elle fit élever à ses frais le palais épiscopal dans lequel Antoine de la Rovéra, premier évêque de Saluces, et neveu de Jules II, fut reçu comme un prince plutôt que comme un pasteur.

C'est elle qui bâtit aussi l'église de Sainte-Claire, dans laquelle se trouve aujourd'hui son tombeau ; mais en bâtissant des églises de pierre, elle voulut détruire l'Église vivante qui gardait dans son sein l'Evangile des premiers temps, et sur les suggestions du clergé dont elle était environnée, elle rendit un décret par lequel les Vaudois devaient, sous peine de mort, se convertir au catholicisme ou quitter le pays (1).

Ces malheureux se retirèrent sur les rives du Pô. La marquise voulut les y poursuivre ; mais les seigneurs de Paësane, auprès de qui les fugitifs avaient trouvé un asile., représentèrent qu'à eux seuls, de concert avec l'évêque et les inquisiteurs, appartenait le droit d'exercer de pareilles poursuites sur leurs terres ; leurs propres vassaux, d'ailleurs, partageaient presque tous la croyance des Vaudois.

La marquise acheta alors, de l'évêque et des inquisiteurs, le droit de poursuite qui leur appartenait; et nantie des deux tiers de cette juridiction barbare, elle envoya des missionnaires, dont le premier acte fut d'ordonner à tous les habitants de Saint-Frons, Praviglelm, Paësane, Biolet, Biétonet, Serre di Momian et Borgo d'Oncino, de venir faire pénitence à Paësane, devant le frère Angiolo Ricciardino de Saviglian.

Aucun ne paraît; les poursuites commencent. Deux hommes sont arrêtés à Saint-Frons.

— D'où êtes-vous?
— De ces montagnes.
— Etes-vous Vaudois?
— Nous le sommes tous.
— Abjurez l'hérésie.
— Quand on l'aura prouvée.

(1)* *Muletti, t. VI, p. 29, 331.*

On ne la prouvait pas et on incarcérait les chrétiens.

Deux autres sont arrêtés ailleurs, et se déclarent aussi Vaudois. L'un était de Praviglelm, et l'autre d'Oncino.—Nul des nôtres n'abjurera, disent-ils aux inquisiteurs. La marquise de Foix arme alors deux cents hommes et les fait marcher vers les montagnes. La plupart des habitants s'enfuient à Barges avec leurs bestiaux; d'autres sont pris et jetés dans les prisons. Leur procès ayant été instruit sans y épargner les tortures (1), cinq d'entre eux sont condamnés à mort le 24 mars 1510. On réserva l'exécution de leur supplice pour le dimanche des rameaux. Des victimes humaines ! voilà les offrandes que l'Église romaine offrait à ses faux dieux.

Les prisonniers vaudois devaient être brûlés vifs, dans un pré situé en face de la maison paternelle de l'un d'eux nommé Maynard. Ce nom, qui se trouve parmi les persécutés de Provence, atteste l'affiliation des Églises vaudoises des deux côtés des Alpes. Le bûcher fut élevé, mais au jour dit il tomba une si grande quantité de pluie et de neige que le bois ne pouvait brûler. On remit l'exécution au lendemain. Pendant la nuit, un ami secret fil passer une lime aux malheureux captifs ; ils brisèrent leurs fers, et glorifiant Dieu de cette délivrance, ils allèrent se réfugier à Barges, auprès de leur corréligionnaires.

(1)* *Unti testimonii, non risparmiati i tormenti, Muletti, T. VI, p. 385.*

Les bourreaux se vengèrent sur d'autres prisonniers de la fuite de ces victimes. Marie et Jnlia Gienet, avec un de leurs frères, nommé Lanfré Balangier, furent brûlés vifs sur les bords du Pô, le 2 du mois de mai suivant. Mais les prisons ne s'étaient pas vidées. Plusieurs détenus subirent la bastonnade: ignoble et cruelle peine, dont plusieurs moururent en des douleurs atroces.

Quelques-uns de leurs compagnons de captivité périrent lentement dans les souterrains du château de Paësane. D'autres vinrent à résipiscence; un petit nombre fut gracié; tous ceux qui purent se sauver se retirèrent à Barges, et de là dans la vallée de Luzerne.

Les biens de ces pauvres gens furent confisqués, la marquise de Foix en eut les deux tiers. C'était une bonne affaire, car elle en retira davantage que le droit de poursuites ne lui avait coûté. Aussi fit-elle part aux moines de Riffredo des dépouilles des hérétiques. Les trafiquants du sang humain sont en progrès sur les brutes qui ne se cèdent rien de leur proie. Le dernier tiers de ces confiscations fut partagé entre les seigneurs d'Oncino et de Paësane, sur les terres de qui on les avait faites. Ils s'étaient opposés au meurtre, mais ils participèrent à la spoliation.

Enfin le 18 juillet 1510 (avant la réformation comme on le voit), l'inquisition fit démolir le temple des Vaudois, qu'un manuscrit du temps nommait la synagogue des hérétiques, disant qu'elle était blanche et de belle apparence au dehors, mais pleine de détours au dedans, et construite à peu près comme un labyrinthe. L'année d'après encore cinq Vaudois furent brûlés vifs à Saint-Frons. Malheureuses et admirables tribus! la confiscation les privait de leurs biens, les armes décimaient leurs familles, les bûchers augmentaient leurs martyrs; mais leur foi ne périssait pas.

Tous ceux qui avaient échappé au glaive des soldats ou aux flammes du saint office, et qui s'étaient cachés dans les montagnes, ou réfugiés à Barges et à Bagnols, se retirèrent dans la vallée de Luzerne, où les seigneurs plus puissants et plus justes protégeaient leurs vassaux contre de telles agressions. Et ce qui montre mieux qu'aucune autre considération la fraternité primitive qui régnait réellement entre les Yaudois, la profonde pratique de charité qui remplissait leur vie, c'est que tout ce peuple de réfugiés vécut pendant cinq ans entiers chez les pauvres montagnards de ces vallées vaudoises qui avaient été son berceau (1).

Participant à la fois à leur pain et à leur culte, priant et travaillant avec eux, les proscrits attendaient chaque jour une fin à cet état précaire. Ils étaient répartis principalement entre les communes d'Angrogne, de Rora, de Bobi, et avaient nommé un syndicat chargé de veiller à leurs intérêts communs.

De nombreuses démarches furent tentées aussitôt auprès de la marquise de Saluces, pour qu'ils pussent rentrer dans leurs anciens domaines. Toutes ces requêtes restèrent sans réponse. Cependant le séjour prolongé de tant de familles nouvelles au sein d'une aussi petite population que celle de la vallée de Luzerne devait avoir un terme. La clémence le conseillait, la justice en faisait un devoir, ce fut au courage de reconquérir la patrie.

(1)* *Ils n'y étaient pas tous venus à la même époque, mais successivement de 1505 à 1510, et ils en sortirent en 1512; quelques-uns n'y ont donc demeuré que deux ans, mais d'autres y en ont passé sept.*

Un homme intrépide et fort se leva au milieu d'eux. —Amis, s'écria-t-il, rentrons dans nos biens! ce sera le meilleur moyen de les avoir. — Ceux qui les occupent nous en empêcheront?— Nous reprendrons malgré eux ce qu'ils ont pris malgré nous. Ayons confiance en Dieu! il bénit la justice et non l'iniquité. Si nous avons été persécutés pour notre foi, nous serons aussi protégés par elle; car elle est de Dieu, et Dieu est plus puissant que nos ennemis.

Ils se réunissent en armes dans la vallée de Rora, partent de nuit, traversent les montagnes de Crussol, descendent dans la vallée du Pô, regagnent leurs demeures, tombent comme la foudre sur leurs spoliateurs désarmés, combattent, renversent, poursuivent ceux qui font quelque résistance, en purgent le pays, y commandent par la terreur qu'inspirent l'audace et le succès, se rétablissent dans leurs biens et y ramènent la foi de leurs aïeux.

Cinq Vaudois seulement périrent dans cette expédition. Que n'ont-ils écouté plus souvent la voix de ce courage qui leur rendit une patrie! La valeur impose plus que la faiblesse, et la modération des Vaudois a bien des fois doublé l'arrogance de leurs ennemis. Les Églises de la vallée du Pô furent alors tranquilles pendant quelques années. Le souffle

de la réformation commençait d'agiter les esprits. On a vu quel effet il produisit dans les autres vallées vaudoises. Des lumières nouvelles se répandaient partout. Les doctrines évangéliques se propagèrent autour de ces montagnes, sur lesquelles avaient brillé longtemps d'avance l'aurore de ce beau jour. Comme en France, les classes les plus élevées de la société avaient été les premières à leur donner des défenseurs, les plus nobles familles du Piémont s'honorèrent bientôt de leur appartenir.

Dans la province de Saluces, les seigneurs de Montroux ouvrirent leur château aux réunions religieuses des nouveaux réformés. La famille de Villanova-Sollaro vit plusieurs de ses membres se ranger à leur culte. Le duc de Savoie leur écrivit lui-même à diverses reprises pour les engager à en revenir. Ces instances parties de si haut rendaient plus éminentes encore la profession de la foi évangélique, qu'elles cherchaient à ébranler. Le nombre des réformés s'accrut au lieu de diminuer; ils demandèrent des pasteurs, et en attendant leur venue, ils se rendaient avec empressement aux prédications régulières qui avaient lieu dans la vallée de Luzerne, n'y produisirent que peu d'effet. Le nombre des réformés s'accroissait au contraire de jour en jour, et à la suite de Yédit de pacification que le roi de Navarre venait d'obtenir en faveur de ses coreligionnaires, l'Église de Dronèro, une des plus florissantes du marquisat, obtint du conseil royal des lettres patentes (1)* qui l'autorisaient à ouvrir un temple protestant aux portes de la ville.

Cette affluence d'auditeurs éloignés qui accouraient ainsi aux sources vives de la grâce, comme à un autre Siloé, devint bientôt si considérable que le duc de Savoie défendit à tous ses sujets, étrangers aux vallées vaudoises, d'assister à ces prédications (1).

En même temps il envoya lui-même des missionnaires catholiques pour combattre le progrès de ces doctrines: c'était celui de l'Evangile; c'était combattre Dieu! Aussi échouèrent-ils. Et cependant quelle activité personnelle le duc Philibert n'avait-il pas déployée pour favoriser le succès de ses prédicateurs! Il n'écrivit pas moins de quatre lettres, dans le mois d'avril 1565, au châtelain, au podestat, à l'official et aux habitants de Carail, afin de leur recommander le missionaire qu'il leur adressait.

Mais comme la domination française s'étendait alors sur tout le marquisat de Saluces, ces sollicitations n'y produisierent que de peu d'effet. Le nombre de reformes s'accroissait au contraire de jour en jour, et a la suite de l'edit de pacification que le roi de Navarre venait d'obtenir en faveur de ses correligionnaires, l'Église de Dronèro, une des plus florissantes du marquisat, obtint du conseil royal des lettres patentes (1)* qui l'autorisaient à ouvrir un temple protestant aux portes de la ville.

(1)* *Edit du 15 février 1550.*

Louis de Birague, qui remplaçait alors le comte de Nevers, comme lieutenant du roi dans la province de Saluces, écrivit à la cour pour faire retirer cette autorisation. Charles IX répondit lui-même (2)* en ces termes : Par l'advis de notre très honorée dame et mère (3),

déclarons par ces présentes, que dans redit de pacification nous n'avons point entendu comprendre en l'exercice de la religion les villes du Piedmoni (4).

Ainsi, Catherine de Médicis exerçait son influence de mort jusque sur ces Églises de frères!

Mais leur courage n'en fut pas abattu; et, l'année d'après, elles s'organisèrent spontanément sur le pied. Louis de Birague qui remplaçait alors le comte de Nevers, lieutenant du roi dans la province de Saluces, ecrivit a la cour pour faire retirer cette autorisation. Charles IX répondit lui-même en ces termes : *Par l'advis de notre très honorée dame et mère* (3), *déclarons par ces présentes, que dans (édit de pacification nous n'avons point entendu comprendre en (exercice de la religion les villes du Piedmont* (4).

Ainsi, Catherine de Médicis exerçait son influenre de mort jusque sur ces Églises de frères ! Mais leur courage d'en fut pas abattu; et, l'année d'après, elles s'organisèrent spontanément sur le pied des églises réformées.

(1)* *Datées do 6 de juin 1563-*

(2)* *De Dieppe. le 7 d'amilit 1583.*

(3)* *Catherine de Médicis*.

(4)* *Cette 12ttre est conservée aux archives de Pignerol, Catégorie 25, liasse 1re, Numéro 3*.

Elles eurent des pasteurs, des diacres et des consistoires, et établirent un culte régulier qui seulement ne pouvait pas toujours avoir lieu en public.

La France était alors désolée par les guerres de religion; les huguenots avaient été massacrés à Vassy et en Champagne; les Guises excitaient le parti catholique, les Bourbons soutenaient le parti protestant.

Ces agitations intestines écartaient l'attention du pouvoir de dessus les provinces du dehors. Les Églises de Saluces, protégées par leur isolement, purent s'accroître en paix à l'abri de ces lointains orages. Aussi devinrent-elles en peu d'années nombreuses et florissantes. Les temps de calme sont ceux qui offrent le moins de matériaux à l'histoire. Heureux le peuple dont toutes les vicissitudes tiendraient dans une page! Mais l'histoire des âmes s'augmente de toutes les conversions qui s'accomplissent lorsque celle des hommes se tait. Cette époque fut une des plus fécondes pour l'Evangile dans la province de Saluces.

Dix pasteurs, desservant vingt et une églises, indépendamment de celles de Coni, de Carail etd'Ozasc, y exerçaient déjà leur ministère évangélique en 1567 (1).

On voit par là de quelle vie elles étaient animées, et quelle splendeur leur eût été promise dans l'avenir si la liberté de conscience avait pu triompher. Mais ces grandes conquêtes de l'humanité ne s'accomplissent pas en un jour. En cédant la liberté, Rome eût été perdue. C'est par sa propre tyrannie qu'elle devait périr. Laissons les Églises de Saluces jouir de leur prospérité éphémère, et voyons ce qui se passait alors autour d'elles dans les autres parties du Piémont.

(1) Voici les noms de ces pasteurs et des paroisses qui leur sont assignées d'après les synodes du 2 de juin et du 14 d'octobre 1567, tenus, l'un à Praviglelm, et l'autre à Dronèro, ou Dronier. Le pasteur GALATÉE (qui fut envoyé auprès de Charles IX pour y plaider la cause de ces Églises) eut pour champs de travail, Saluces, Savillan, Carmagnole, Lavodis (Lévadiggi) et Ville falel. (Les noms en italiques, indiquent les lieux où se trouvait un temple.)

Le ministre SBGONT DE MASSERAN (Mattervo) avait dans sa circonscription VerzoU Alpease et Costilloles.

FRANÇOIS TRUCCHI desservait l'Église de Dronier; ANDRÉ LACIANOIS, celles de saint Damian, Paillera et Cartignano; — PIERRE GELIDO, celle d'Aceil (Asceglio) ;— JACQUES ISOARD, celles de saint Michel, Pras et Chianois.

FRANÇOIS SOULF était le pasteur de Praviglelm; et BERTRAND JORDAN celui de Biolet et de Biotonet.

Deux autres pasteurs qui n'étaient pas présents au synode, desservaient en outre les Églises de Demont et de Testeone. Enfin à Carail (Caraglo) il y avait aussi un pasteur, dont le nom ne nous est pas connu.

CHAPITRE X. Histoire des Progrès et de l'Extinction de la Réforme a Piédmont

HISTOIRE DES PROGRÈS ET DE L'EXTINCTON DE LA RÉFORME A PIÉMONT.

(De 1550 à 1580.)

Dans l'espace qui s'étend entre Turin et les vallées vaudoises, il n'est peut-être pas une ville où la réforme religieuse du seizième siècle n'ait trouvé des adhérents et de nombreuses sympathies. Le catholicisme était tombé dans un état de dégradation dont nous ne nous faisons plus une idée aujourd'hui. Un inquisiteur de Racconis (1), écrivant au saint office de Rome disait en 1S67: « Je ne puis vous peindre le dépérissement dont les choses religieuses sont frappées dans ce pays; les églises en ruine, les autels dépouillés, les vêtements sacerdotaux déchirés, les prêtres ignorants et toutes choses méprisées. »

(1)* *Il se nommait Comelio d'Adro; sa lettre est datée du 22 octobre 1567 (Archives de Turin*).

Aussi, comme une aurore vivifiante, le réveilévangélique s'étant répandu sur cette terre aride et nue, anima, rajeunit, fit briller aux regards spirituels des âmes, mille aspects inaperçus du ciel et de la terre.

La vie s'augmenta avec la vérité; la rosée vient avec la lumière. Ce peuple, jusque-là pétrifié dans l'immobilité du papisme, voyait alors se réaliser pour lui cette parole puissante du précurseur: Même de ces pierres, Dieu peut faire naître des enfants à Abraham. Mais comme des enfants aussi, ils étaient faibles et timides. Ces lumières naissantes ne pouvaient point encore donner le courage de la conviction, ni la foi du martyr.

D'ailleurs, les partisans les plus habiles de Rome comprimaient l'essor des opinions nouvelles en paraissant les partager. « Une réforme est nécessaire, disaient-ils; chacun le sent; l'Église la veut faire; ce n'est pas le moment de vous en séparer. »

Tel était le langage de Dominique Baronius (1), qui se trouvait alors en Piémont, et qui fut plus d'une fois en relation avec les docteurs des Églises vaudoises.

(1)* *Il était de Florence; son homonyme César Baronins, qui fut cardina et bibliothécaire du Vatican, était Napolitain*.

Peut-être était-il convaincu, lorsqu'il écrivait dans son livre des Institutions humaines, à propos des graves altérations qui avaient été introduites par le papisme dans la célébration de la sainte-cène: « Pleurez, lamentez-vous, pour la profanation sacrilége de

ce divin mystère! Je voudrais retenir ma plume; mais, ô Dieu! le zèle de ta maison me dévore. L'impiété, l'idolâtrie, l'ambition, la vénalité entourent tes autels ! » Et cependant il n'osait pas abandonner ouvertement l'idolâtrie et l'impiété. Rome lui pardonna son blâme à raison de sa soumission.

« Il faisait merveille, dit Gilles, quand il n'y avait aucun danger à s'escrimer contre les abus de la papauté; mais en temps de persécution il usait d'hypocrite dissimulation et persuadait aux au très d'en faire de même. »

Maximilien de Saluces, l'unde ses adhérents, écrivait aux pasteurs vaudois: « Nous réprouvons comme vous les erreurs du papisme, nous désirons qu'elles soient réformées; mais il faut d'abord se réformer intérieurement, savoir se plier aux circonstances, et ne pas s'exposer à des périls inutiles en attaquant trop brusquement les usages reçus. «Tel était aussi le langage d'Erasme; tel fut en partie celui de Mélanchthon. Les pasteurs vaudois s'exprimaient avec moins d'éloquence; mais ils agissaient avec plus de courage. Notre règle de conduite, disaient-ils, doit être dans cette déclaration de Jésus : a Celui qui me confessera sur la terre je le confesserai dans le ciel, et je renierai dans le ciel celui qui m'aura renié sur la terre. » Or nous préférons être repoussés par le papisme que par notre Sauveur.

Les pasteurs de Genève adressèrent aussi, dans les différentes villes du Piémont où l'Evangile avait commencé de s'introduire, des lettres d'encouragement et de persévérance. Celse de Martiningue, qui était le pasteur de l'Église italienne dans cette ville, écrivit à Baronius pour chercher à lui faire suivre une voie plus franche et plus évangélique. Mais le plus grand effort auquel purent s'élever les convictions de ce dernier, qui était abbé, fut d'introduire quelques modifications dans la manière de célébrer la messe. Il eût voulu réunir les deux partis, et cela par des mesures jugées suffisantes des deux parts; mais son exemple arrêtait beaucoup de personnes à mi-chemin d'un changement complet. Cette hésitation d'un côté augmenta la décision de l'autre. On sollicita du duc une défense expresse de célébrer le culte protestant hors des vallées vaudoises, et de s'y rendre si on ne les habitait pas. Cette défense fut publiée le 15 février 1560.

Aussitôt les poursuites commencèrent dans le Piémont. L'oncle du duc régnant avait été incité à les diriger lui-même. « Les archers de justice, dit Gilles, ne cessaient de courir çà et là pour saisir dans les chemins, les champs et jusque dans leurs demeures, les gens de la religion qu'ils livraient ensuite aux commissaires.»

Ces commissaires étaient des inquisiteurs, et le bûcher leur dernier argument. Deux martyrs furent brûlés vifs à Carignan, dès le commencement de l'année. Les protestants, enrayés comme un troupeau nouveau venu et surpris dans une station dangereuse, se dispersèrent en désordre. Ceux de Carignan et de Vigon se retirèrent à Quiers, ou Chiéri; ceux de Bubiane et de Briqueras à La Tour.

Comme en ce temps-là une partie du Piémont appartenait à la France, les fugitifs pouvaient se mettre à l'abri des poursuites inquisitoriales dans les villes françaises, et au sein des vallées vaudoises, où la liberté religieuse qui était alors attaquée mais énergiquement défendue, fut, l'année d'après, officiellement garantie.

Les archers de justice se dirigèrent alors du côté de Suze, envahirent la vallée de Méane, et firent un grand nombre de prisonniers.

Leur pasteur, nommé Jacob, fut condamné à être brûlé vif. — Que la volonté de Dieu soit faite sur la terre comme au ciel, soupira le vieillard. — Et dans les tourments que la terre lui réservait il servit le Seigneur avec une foi aussi vive que les élus peuvent le faire au sein des béatitudes célestes. — On lui offrit sa grâce s'il voulait abjurer, mais il la refusa; et pour qu'il ne pût faire une profession publique de sa foi, on le conduisit sur le bûcher, les lèvres bâillonnées et les bras attachés. Là, il fut brûlé à petit feu. Mais sa contenance pleine de résignation et de force, pendant ce cruel supplice, ébranla tellement les juges que le sénateur de Corbis résolut de ne plus se mêler de pareilles poursuites; et le comte de Racconis, dit Gilles, a s'adoucit tellement envers les réformés que depuis lors, au lieu de les persécuter, il leur procura de tout son pouvoir la délivrance de leurs fâcheries. »

Ainsi la mort silencieuse du martyr avait été plus utile à ses frères qu'une victoire remportée sur le champ de bataille. Il avait vaincu sur le bûcher, où le courage est moins facile que dans l'entraînement d'un combat.

La ville de Turin appartenait alors à la France. Il s'y trouvait des pasteurs qui prêchaient publiquement devant un auditoire de plus en plus nombreux. Le clergé catholique organisa une députation chargée de se rendre auprès de Charles IX, au nom des habitants de cette ville, afin d'obtenir de lui des mesures de répression. Le jeune monarque répondit, le 17 février 1561, par une lettre au gouverneur de Turin et par une proclamation à ses bons et féaux sujets. Par ces deux lettres il annonçait ne vouloir souffrir le culte réformé ni dans la ville, ni dans ses alentours.

A peine ces pièces furent-elles arrivées à Turin, qu'on enjoignit aux pasteurs protestants d'en sortir. Il paraît qu'ils purent y rentrer bientôt, car on dut renouveler cet ordre de bannissement l'année d'après. Ce n'était que le prélude d'une mesure plus générale. Catherine de Médicis avait écrit, en même temps que son fils, au duc de Savoie pour lui dire que l'intention du roi était de faire cesser le culte réformé dans toute l'étendue du Piémont. Elle priait en conséquence Emmanuel Philibert d'agir dans le même sens au sein de ses États.

On espérait que le duc n'entrerait pas dans ces mesures de violence, parce que sa femme, Catherine de France, soeur de Henri H, était favorable à la réforme: ayant appris à la connaître auprès de la reine de Navarre et de Rénée de France, fille de Louis Xiï, qui partageaient les opinions nouvelles.

Mais Philippe de Savoie, oncle du duc, avait été gagné au parti catholique par l'archevêque de Turin, et s'apprêtait à le servir par les armes. C'est lui qui, sous le nom de comte de Racconis, se distingua d'une manière si peu honorable dans les persécutions intentées à cette époque contre les habitants des vallées vaudoises, ainsi qu'on le verra bientôt.

L'influence qu'il exerçait alors sur son auguste neveu, jointe àcelle que dut avoir un bref du pape PierV, daté du 15 novembre 1561, par lequel ce pontife adjurait les habitants du Piémont de se tenir en garde contre l'hérésie et de s'en délivrer, décidèrent Emmanuel Philibert à prendre des mesures sévères contre les protestants. Les prélats courtisans, dont il était entouré, ne cessaient d'intéresser sa gloire à leur anéantissement; ils eussent voulu détruire d'un seul coup tant d'Églises évangéliques, dont les germes se montraient si pleins de vie dans presque toutes les parties du Piémont.

On commença par ordonner aux magistrats de surveiller les assemblées de la religion : c'était le terme admis; puis on en vint à les défendre. Ceux qui furent surpris en flagrant délit de prières communes et de méditations bibliques, furent traités en criminels. Les villes de Chiéri, d'Ozasc, de Busque et de Frossac devinrent le théâtre de poursuites cruelles et souvent sanglantes contre les réformés. On en a vu des preuves dans le chapitre précédent, en lisant les détails qui nous ont été conservés sur quelques-uns de leurs enfants martyrisés à cette époque.

La comtesse de Moretta, qui protégeait les réformés, fut obligée de se retirer elle-même devant leurs persécuteurs. La comtesse de Carde, qui les protégeait aussi, étant morte, ils furent contraints d'aller à la messe ou de s'expatrier. La même injonction fut intimée à ceux d'Ozasc et de Frossac; ces hommes simples et sincères, quoique nouvellement nés à la vie évangélique, s'étaient déjà nourris de ce lait spirituel et pur qui fortifie le chrétien. Ils avaient goûté combien le Seigneur est doux; et plutôt que d'abandonner ses voies, ils renoncèrent à leur patrie, à leurs biens, au toit natal, et aux champs héréditaires, pour conserver leur foi.

Ces infortunés, ou plutôt ces heureux fidèles, se retirèrent presque tous dans la vallée de Luzerne, où ils furent accueillis, comme l'avaient été un demi-siècle auparavant les fugitifs de Paêsane et de SaintFrons. Les Églises de Coni et de Carail, deleur côté, avaient vu s'augmenter le nombre des âmes réveillées, qui du petit troupeau faisaient de plus en plus une nation sainte, un peuple acquis de franche volonté ; et comme la lumière naissante atteint d'abord les sommités de l'horizon dans lequel elle doit se répandre, c'était surtout dans les hautes classes que la réforme était reçue.

Après une guerre de vingt-trois ans, la paix venait d'être conclue entre la France et l'Espagne (1). Le duc de Savoie avait été l'allié de cette dernière puissance, et perdit tous ses États, qui lui furent alors rendus, à l'exception de Turin, Pignerol et Saluces.

(1)* *Par le traité de Cateau-Cambrésis; avril 1539.*

Plusieurs d'entre les seigneurs qui combattirent à ses côtés avaient embrassé le protestantisme. Aussi longtemps que l'appui de leur bras s'était montré nécessaire, on avait laissé jouir ces vaillants réformés de la liberté de conscience et du repos religieux, que protégeait le souvenir de leurs services.

Mais à peine les membres éminents du clergé séculier, eurent-ils repris auprès du souverain la place de ces hommes d'armes, que le langage de l'honneur fut remplacé par celui de l'Église. On fit entendre au duc qu'après être rentré dans ses États héréditaires, sa gloire était engagée à rétablir aussi dans son intégrité la religion de ses ancêtres. C'est par ces voies détournées qu'on amenait un prince à se faire le bourreau de ses plus fidèles sujets, à affaiblir ses États, à détruire son peuple; et l'on appelait cela de la gloire! Oh! malheur, dit le prophète, à vous qui pervertissez tout ce qui est droit.

Le duc commença par interdire aux protestants toute espèce de culte public en dehors des vallées vaudoises; puis il rendit, à Coni, un édit (1)* par lequel tous les habitants étaient tenus de remettre entre les mains des magistrats, les livres de la religion qu'ils pouvaient posséder. De même que la Bible est appelée simplement le livre, de même la profession de ses doctrines, renouvelée par la réforme, fut appelée simplement la religion. Ces termes usuels passèrent dans le langage reçu : comme si le bon sens populaire, créateur instinctif de cette locution, avait ainsi attesté, à son insu, que la religion était là, et point ailleurs.

(1)* *28 septembre 1561.*

Le duc de Savoie ordonna en même temps à ses sujets d'assister aux prédications des missionnaires qu'il allait leur envoyer. Or, que prêchait à Carail le missionnaire ainsi recommandé? Che Dio faceva far l'invernata bona, accioche d'il mese seguente avanzas (sic) a fare di legna per poter bruschiar gli luterani; c'est-àdire « que Dieu donnait dans cette année-là un hiver fort doux, afin qu'on pût économiser le bois nécessaire pour que le mois suivant on fit brûler les hérétiques. »

On conçoit que cette éloquence ne fut pas très persuasive pour gagner les âmes, à la religion des bûchers de préférence à celle de l'Evangile. Aussi le prédicateur fut-il bientôt abandonné; mais dès le mois suivant (28 décembre 1561), un nouvel édit renouvela l'ordre de livrer toutes les Bibles aux magistrats, et enjoignit à tous les habitants de la contrée d'aller sans plus de façon à la messe. Mais le nombre de ceux qui s'y refusaient fut si grand., qu'on n'osa faire aucune démarche pour obtenir l'exécution de l'édit.

D'ailleurs Emmanuel Philibert venait d'accorder le libre exercice de leur culte aux habitants des vallées vaudoises (1); les seigneurs qui l'avaient suivi à la guerre se prévalaient encore, dans leur indépendance, du souvenir tout récent de leurs exploits; il était impossible de marcher dans la voie des rigueurs aussi vite que l'Église romaine l'eût désiré.

Mais peu d'années après (en 1565), ce même prince ayant ordonné aux Vaudois d'abjurer dans l'espace de deux mois, on donna suite, dans l'Église de Coni, à l'édit de 1561. Chaque famille fut tenue de se rendre devant les magistrats pour y faire une déclaration d'orthodoxie Romaine, sous menace des plus graves peines.

On conçoit combien ces obstacles durent retenir au sein de l'Église romaine d'hommes désabusés, mais timides, d'esprits éclairés, mais faibles, qui avaient soutenu la cause de la réformation.

(1)* *A Verceil, le 10 de janvier et à Cavour le 5 de juillet 1561.*

Cependant il se trouva encore cinquante-cinq familles qui, devant les magistrats, eurent le courage de rompre ouvertement avec le papisme, et de se déclarer protestantes. C'était un acte de proscription; aussi la plupart d'entre elles, connaissant toute la portée de cet aveu, se hâtèrent-elles de mettre ordre à leurs affaires, de vendre leurs biens, et de se retirer ailleurs.

Quelques-unes seulement d'entre les plus puissantes et les plus vénérées, obtinrent, sous caution spéciale d'un propriétaire catholique, la faveur de couserver leurs biens et leurs croyances, à condition toutefois qu'elles ne se livreraient à aucun exercice religieux, ni dans leurs maisons, ni ailleurs, sous peine d'une confiscation totale de leurs propriétés.

Les pauvres gens, plus légers de biens terrestres, avaient rejeté toute entrave; les riches s'en laissaient imposer. Le parti des protestants était divisé; mieux eût valu qu'ils eussent résisté ensemble; le frère appuyé sur son frère est une place forte, dit la Bible. C'est à la même époque qu'expirait à Rome ce jeune martyr de Coni, dont la vie a été racontée dans l'histoire des Vaudois de Calabre. Cette humble Béthanie d'où il était sorti fut moins cruellement traitée que l'Église adoptive à laquelle il s'était voué; mais le troupeau naissant de Coni disparut aussi bien que l'antique Église de Calabre.

Le faisceau étant dissous, chaque rameau tomba sans force. Le peuple s'était éloigné; les nobles familles se retirèrent dans leurs terres, espérant y vivre plus libres et plus tranquilles. On parut, en effet, les oublier pendant quelque temps; elles s'endormirent dans cette sécurité trompeuse; et bientôt, peu à peu, sans bruit, en secret, les unes après les autres, on les décima toutes, retranchant leurs membres les plus éminents, arrêtant les personnes les plus zélées dans leurs demeures, sous le prétexte, toujours plausible, qu'elles s'étaient livrées à la prière de famille et à l'adoration secrète de leur Dieu.

D'entre ces nouveaux prisonniers, il y en eut qui s'évadèrent, les uns par leur audace, d'autres par la porte dorée. Quelques-uns périrent dans les cachots, plusieurs dans les supplices, et quelques-uns enfin abjurèrent par violence, la foi qu'ils avaient embrassée par conviction.

Ainsi s'évanouit cette Église des bords de la Sture, où la vérité ne jeta plus dès lors que de rares et timides lueurs. Elle était née aux rayons de la grâce divine, on voulut l'éteindre dans le sang, et l'on peut dire qu'elle cessa de briller du moment qu'elle cessa d'être libre.

La lumière mise sous le boisseau est bien près d'être éteinte.

CHAPITRE XI. Églises Réformées des Vaudois

ÉGLISES RÉFORMÉES DES VAUDOIS

(De 1560 à 1605.)

L'Église de Carail dut subir à peu près les mêmes vicissitudes que celle de Coni. On commença par demander aux magistrats la liste des réformés(1). Cette liste s'éleva aussitôt à près de neuf cents personnes, quoique plusieurs fussent absentes et n'y figurassent pas.

Une ancienne maison, celle des Villanova-Sollaro, se distinguait à Carail par son attachement aux doctrines évangéliques; c'est à son ombre que l'Église maintenant poursuivie avait surgi et s'était abritée. Le duc de Savoie fit écrire dès le commencement de l'année (2)* aux chefs de cette noble famille que s'ils voulaient conserver la protection de leur prince, ils devaient cesser d'étendre la leur sur une hérésie déjà trop étendue; mais les seigneurs de Sollaro, tout en protestant de leur dévouement pour leur souverain, demandaient à faire preuve aussi de dévouement à leur foi.

(1)* *Au mois de mars 1565.*

(2)* *Lettre de Gioanetto Arnaudo, L'un des commissaires chargés de dresser cette liste. Chronique de la famille Villanova-Sollaro. HSC. de la bibliothèque du roi à Turin.*

(3)* *Le 27 février 1565.*

Lorsque cette liste eut été dressée, Emmanuel Philibert leur écrivit lui-même(1), et manda le comte Sollaro auprès de lui. Là il emploie les plus vives instances pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Église Romaine; lui déclarant avec sévérité qu'il est résolu à ne plus souffrir deux religions dans ses États. Mais le comte lui répond avec respect qu'il rendra à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Peu de jours après, le duc envoya à Carail un missionnaire (2), en ordonnant à tous les habitants de la ville d'assister à ses prédications. La plus grande partie des réformés refusa de s'y rendre. Alors un huissier du conseil d'État vient prévenir les syndics qu'ils eussent à dresser la liste spéciale de ces derniers dans l'espace de quatre jours (3)* ; et en même temps arrive une proclamation du duc dans laquelle il exhorte les réformés de toute la ville à changer de doctrines, les menaçant de sa colère s'ils persistaient dans leur hérésie.

(1)* *Le 1er d'avril.*

(2)* *Il arriva à Carail le 28 d'avril.*

(3)* *Le 8 mai 1565*.

La plupart de ces chrétiens prennent alors la fuite, ce qui laissa un grand vide et jeta beaucoup de désolation dans le pays. Le duc comprit qu'il avait été trop loin, ou plutôt trop vite; et il chercha à les ramener en leur faisant écrire, le 20 mai, une lettre dans laquelle il les engageait à rentrer dans leurs demeures, promettant qu'il ne serait rien innové jusqu'à nouvel avis.

Mais ce nouvel avis ne tarda pas de se produire. Le 10 de juin paraît un édit par lequel il est ordonné à tous les protestants de Carail qui n'abjureraient pas, de sortir du pays dans l'espace de deux mois. On leur accordait un délai d'une année pour y vendre leurs biens, par procureurs fondés.

De nombreuses démarches eurent lieu pour obtenir la révocation de cet ordre à la fois injuste, impolitique et barbare. La duchesse de Savoie suppliait son mari de le retirer. Les seigneurs de Sollaro, qui jouissaient d'un crédit doublement mérité par leurs lumières, leur illustration et leurs vertus, se rendirent auprès du souverain, qui parut d'abord céder à leurs instances; mais à peine se furent-ils éloignés que l'influence du clergé catholique l'emporta de nouveau; et le 30 novembre 1565 le podestat de Carail reçut ordre de faire exécuter l'édit du 10 juin. Dans cet état de choses il ne restait aux réformés que deux alternatives: l'abjuration ou l'exil. Ils n'hésitèrent pas et firent leurs préparatifs de départ. Mais la charité papiste ne voulut pas même leur laisser le bénéfice des proscrits; on fit défendre aux habitants des pays d'alentour de recevoir les fugitifs.

On peut juger du caractère et de l'activité que Rome devait apporter dans ses démarches, contre un si grand nombre de gens, par l'acharnement dont elle faisait preuve contre un simple individu, sans titre ni qualité. Cette même année, le cardinal Bobba écrit de Rome au duc de Savoie, par ordre de Sa Sainteté (quel titre dérisoire !), pour lui déclarer qu'elle rappellerait le nonce accrédité auprès de lui, s'il se refusait à faire mourir un relaps de Verceil. La lettre est datée de Rome, 22 d'octobre 1566. Le prisonnier se nommait Georges Olivet. C'était un prosélyte que le catholicisme n'avait pu retenir. Sa Sainteté, la sainte Église, le saint office, exigeaient qu'il mourût ; on en faisait un cas de rupture diplomatique ; et ces prétentions à la sainteté, qu'étale à tout propos le papisme au milieu des plus odieuses iniquités, rappelle involontairement ce qui a été dit de la bravoure : Ceux qui s'en vantent le plus en possèdent le moins.

On voit, par cette pièce, que le duc de Savoie, malgré ses rigueurs, était encore accusé de résistance aux volontés de Rome. Rien n'est plus difficile à servir que la tyrannie, et nul maître n'est plus ingrat. Des ordres avaient donc été transmis aux gouverneurs des villes environnantes pour que les réformés fugitifs n'y fussent point reçus.

Emmanuel Philibert avait même écrit dans ce sens aux gouverneurs de Saluces, de Nice et de Provence, ainsi qu'à Charles IX, à qui, par ce moyen, il se flattait d'être agréable.

Les instructions ne portaient pas qu'on dût refuser absolument un asile aux réformés, mais qu'on ne devrait les accueillir qu'en leur faisant promettre d'abjurer. Cette mesure, cependant, équivalait à une proscription absolue, car s'ils avaient voulu abjurer, ils n'auraient pas eu besoin de chercher un asile loin de chez eux.

La bonne duchesse de Savoie sentant tout ce que ces ordres arbitraires avaient d'inhumain et d'inhabile, supplia son mari d'ajourner du moins leur exécution jusqu'à ce qu'il se fût rendu lui-même à Carail, pour juger par ses propres yeux de leur opportunité. Emmanuel Philibert arriva à Carail vers la fin du mois d'août 1566. Deux jours avant son arrivée, il avait ordonné aux protestants étrangers d'en sortir. A son approche les réformés du lieu eurent le tort de prendre la fuite à leur tour. Cette fuite fut considérée comme une preuve d'éloignement pour le souverain et de sympathie pour les étrangers qu'il venait de bannir. On conçoit que ces dispositions pouvaient être motivées, mais en réalité le peuple ne céda qu'à un sentiment de frayeur et de timidité qu'il ne raisonnait pas.

Le duc irrité fit immédiatement publier, dans Carail, une défense expresse de transporter hors de la ville aucune espèce de vivres, afin de punir ainsi les réformés qui avaient eu le malheur d'en sortir à son arrivée. Un pareil accueil toutefois n'était pas de nature à l'y retenir, et il en repartit bientôt en laissant une garnison, dont les soldats devaient être nourris et logés dans les maisons même des protestants, soit fugitifs, soit à demeure, jusqu'à ce que ces derniers se fussent convertis au catholicisme. Mais comme ceux qui s'étaient éloignés ne rêvenaient pas, on les assigna devant le podestat de Coni, qui était avocat fiscal et connu par son opposition aux doctrines bibliques. Ces tribus errantes et dépossédées n'ayant osé comparaître devant lui, il prononça la confiscation de leurs biens et leur bannissement.

Alors l'archevêque de Turin se rendit à Carail (1), dans l'espérance de les ramener avec plus de facilité à l'Église romaine. Il y parut escorté d'une suite nombreuse, et ne manifesta d'abord que des dispositions paternelles et bienveillantes, appelant ces chrétiens fugitifs de pauvres brebis égarées.

Il leur envoya des sauf-conduits et les invita à entrer en conférence avec lui. Quelques-uns se présentèrent, mais la plus grande partie s'abstint, et d'entre ceux qui étaient venus, un petit nombre fut ramené au papisme. La sentence de bannissement et de confiscation fut confirmée contre ceux qui n'auraient point paru, ou qui auraient résisté aux sollicitations du prélat. Cependant, des apparences de guerre s'étant élevées entre la Savoie et la France, Emmanuel-Philibert donna ordre au podestat de Coni de réintégrer les dispersés dans leurs demeures, à condition qu'ils s'abstiendraient de tout exercice religieux, sous peine de la vie. Les riches revinrent; les pauvres préférèrent l'exil. Mais ceux qui étaient revenus ne tardèrent pas à s'en repentir. Ils furent arrêtés les uns après les autres, sous prétexte de religion, comme cela avait déjà eu lieu dans la ville de Coni.

(1)* *Le 20 de septembre 1566*.

Une fois arrêtés, s'ils refusaient d'abjurer, on les laissait périr dans les prisons, ou bien on les envoyai t aux galères. La famille des Villanova-Sollaro sut noblement conserver sa grandeur au milieu de cette décadence. Elle avait soutenu l'Église protestante dans ses jours de progrès, et ne l'abandonna pas dans son affaiblissement. La conviction oblige autant que la noblesse, se disaient ces antiques seigneurs d'une contrée jadis si florissante, et alors désolée. Ils étaient six frères. Le chancelier comte de Stropiano, leur parent, les réunit au nom de son Altesse Royale, pour solliciter de leur part une abjuration; mais ils furent inébranlables.— Que notre souverain nous demande tout autre sacrifice et nous serons heureux de l'accomplir. — Il vous répète par ma bouche que sa résolution est de ne plus souffrir deux religions dans ce pays.

Les nobles réformés comprirent la menace renfermée dans ces paroles, revinrent à Carail, vendirent une partie de leurs terres, et se retirèrent dans le marquisat de Saluces alors possédé par la France. Cinq années de troubles et d'agitations domestiques se passèrent pour eux, tantôt en France, tantôt en Piémont, toujours errants et agités. Le récit de ces événements a été conservé dans la chronique encore existante de cette illustre et malheureuse maison.

En 1570 les seigneurs de Sollaro furent cités à comparaître devant le sénat de Turin, avec d'autres grands personnages, coupables comme eux d'être revenus à l'Evangile, ce que l'Église romaine ne pouvait pardonner.

Grâce à de hautes intercessions, au nombre desquelles on doit placer en première ligne celles de la duchesse de Savoie et de l'électeur palatin(1), les poursuites dirigées contre eux furent momentanément suspendues. On les reprit plus tard ; les Sollaro furent condamnés et bannis, leurs biens confisqués, les membres de leur famille dispersés dans l'oubli.

(1)* Il avait envoyé à Turin, en février 1566, un ambassadeur spécial nommé Junius. L'avocat fiscal, Barbéri, ayant appris que son secrétaire Chaillet était uu ministre protestant le rit arrêter dans l'hôtel même de l'ambassadeur. Ce secrétaire a raconté toutes les opérations de l'ambassade dans une loogue lettre conservée par Gilles. Chap. XXXIII.

Ce fut le troisième d'entre les six frères qui vint se retirer dans la vallée de Luzerne, où sa famille se perpétua pendant plus d'un siècle. Elle donna le jour à cette pieuse et belle Octavie Sollaro, dont Gilles a conservé l'attendrissant souvenir, dans une page de ses chroniques si simples et si sévères.

Un de ses descendants nommé Vallerio Sollaro, se présenta au synode de Villar tenu en 1607, pour obtenir la main d'une jeune fille de la vallée de SaintMartin qui refusait de s'allier à lui parce qu'il était noble et qu'elle n'était qu'une simple paysanne. Les

représentations que le synode lui-même adressa au jeune seigneur sur les inconvénients d'une union aussi disproportionnée ne l'ébranlèrent pas, et le mariage fut conclu.

L'antique blason néanmoins ne dérogeait pas dans cette alliance; car l'antiquité de la famille vaudoise était plus haute encore, et ses titres de noblesse, inscrits dans la Parole de Dieu, sont plus impérissables que les titres héraldiques des hommes. Pendant que l'Église de Carail succombait ainsi dans les États du duc de Savoie, les Églises de Saluces jouissaient sous la domination française, d'une tolérance égale à celle des autres réformés; mais leurs pasteurs étaient la plupart étrangers, et originaires soit de la Suisse, soit des vallées vaudoises, ou de quelques autres parties du Piémont.

Déjà dans ces dernières, on avait ordonné à tous les étrangers d'en sortir dans l'espace de vingt-quatre heures (1). L'année suivante le vicaire de Chiéri, ville peu éloignée de Saluces, reçut l'ordre de faire partir du territoire, tous les protestants qui s'y étaient établis sans autorisation, ou dont les permis de séjour se trouvaient expirés (2). Le duc de Savoie demandait en même temps au lieutenant du roi de France dans la province de Saluces (3), de faire sortir de son gouvernement tous ceux qui n'étaient pas nés dans le royaume, et de n'y recevoir aucun des fugitifs originaires du Piémont qui pourraient s'y retirer.

(1)* *Édit du 20 d'avril 1566.*

(2)* *Édit du 1er d'avril 1567.*

(3)* *C'était alors le duc de Nevers.*

Le gouverneur de Saluces rendit des ordres en conséquence. Les étrangers durent quitter le pays avec leur famille, dans l'espace de trois jours, avec défense d'y rentrer sans une permission spéciale, sous peine de la vie et de la confiscation des biens (1). Ce coup était principalement dirigé contre les pasteurs qui se trouvaient étrangers au marquisat; mais ne pouvant se résoudre à abandonner leurs troupeaux, ils demeurèrent dans le pays. Truchi, né à Cental en Provence, et Soulf, né à Coni, en Piémont, furent emprisonnés à Saluces. Leur collègue Galatée, quoique fort âgé, se rendit à La Rochelle pour solliciter leur grâce du roi de Navarre et eut le bonheur de l'obtenir. Le duc de Nevers, gouverneur de Saluces, reçut même l'ordre d'élargir tous les prisonniers (2). Ces pauvres Églises, un instant enrayées, se relevèrent avec plus de courage ; comme une plante vigoureuse que l'orage fortifie quand il ne la brise pas.

Elles se crurent assurées d'un long et paisible avenir, à la nouvelle du mariage qui venait d'être conclu entre le roi de Navarre (Henri IV) et Margueguerite de France (la soeur de Charles IX). Elles comptaient sans Catherine de Médicis.

(1)* *Arrêté du 19 d'octobre 1567.*

(2)* *Par lettre datée du 14 d'octobre 1571.*

Tout à coup éclatent les foudres sanglantes de la SaintBarthélemy; soixante mille victimes sont égorgées en quelques jours. Des transports de joie inexprimables accueillirent la nouvelle de cet événement dans les pays catholiques. Pie V venait de mourir, après avoir lancé une bulle d'excommunication contre les princes qui toléreraient des hérétiques dans leurs États. Il ne put jouir du fruit tardif de ses efforts, mais son successeur, Grégoire XIII, quoique moins cruel que lui, n'en répudia pas l'héritage. Il fit frapper une médaille, célébrer des réjouissances publiques, et chanter des Te Deum, en mémoire de cette immense extermination.

L'ordre de faire massacrer, dans une nuit, tous les protestants de la province de Saluces, avait été donné à Birague, qui en était alors le gouverneur. Ignorant que cette mesure s'appliquait à toute la France, il fut fort troublé de cet ordre, et le soumit au Chapitre du lieu. Plusieurs opinaient pour qu'il reçût une complète et immédiate exécution; mais des sentiments plus humains furent aussi exprimés; et ici, disons-le bien haut, avec une joie chrétienne dont nous sommes heureux de pouvoir faire remonter la source à un prêtre catholique, ce fut à l'archidiacre de Saluces, nommé Samuel Vacca, qui s'opposa avec le plus de force au massacre des protestants.

Il n'y a que peu de mois, dit-il, que nous avons reçu les patentes du roi par lesquelles les pasteurs détenus devaient être élargis, et leurs ouailles laissées en liberté. Or, il n'est rien survenu depuis lors qui puisse motiver un pareil changement; il est à croire que cet ordre cruel n'est que le résultat de quelques faux rapports. Donnons avis à Sa Majesté que ce sont des gens honnêtes et paisibles, à qui personne n'a rien à reprocher, hors de leurs opinions religieuses, et si le roi persiste dans son dessein, il ne sera toujours que trop tôt pour l'exécuter.

Ainsi les protestants de Saluces furent sauvés, car la réprobation qui s'éleva bientôt contre ces lâches tueries, eût empêché de les renouveler. Rorengo blâme cette modération, en disant qu'elle ne servit qu'à fortifier l'hérésie; nous espérons au contraire qu'elle servira à couvrir bien des fautes, bien des cruautés inquisitoriales en les voilant sous les souvenirs de reconnaissance et de bénédiction qui s'attachent à l'humanité de ce digne vieillard. Que n'a-t-il eu de plus nombreux émules! Les temps approchent, dit un publiciste, où Rome donnerait toutes les Saint-Barthêlemy, toutes les proscriptions, tous les auto-dafé du monde pour un seul acte de foi, d'espérance ou de charité.

Dans le trouble que la nouvelle de ces massacres causa presque partout, le duc de Savoie se hâta de rassurer les vallées vaudoises, en déclarant hautement qu'il réprouvait de pareils attentats ; à Saluces même, plusieurs familles protestantes redoutant l'exécution des ordres qu'on avait reçus, se retirèrent au sein de diverses familles catholiques, dont la bienveillance leur était acquise et où elles furent fraternellement abritées jusqu'à ce que l'orage fut passé.

Ainsi l'humanité triomphait en deçà des Alpes, et c'est une belle page de notre histoire que celle où nous pouvons deux fois rendre une telle justice à nos adversaires et à nos souverains.

En 1574, le maréchal de Bellegarde fut nommé gouverneur de la province de Saluces. C'était un homme supérieur aux préjugés de son temps. Cette nomination suivit le retour de Henri III qui venait de quitter le trône de Pologne, dont il s'était enfui comme d'une prison, afin d'arriver au trône de France, laissé vacant par la mort précoce, mystérieuse et cruelle de Charles IX.

Le nouveau gouverneur, par son impartialité envers tous ses ressortissants, ne tarda pas d'exciter les plaintes du parti catholique, alors tout-puissant à la cour. Mais le roi lui-même se faisait homme de parti; il acceptait d'être chef de la Ligue; c'était donner l'exemple de la coalition aux partis opposés. Lesdiguières se déclara le chef des réformés dans les riches vallées de l'Isère et de la Durance. C'est dans ces circonstances qu'on invita le maréchal à résigner son gouvernement. Les réformés le supplièrent de ne pas le quitter; de Bellegarde demeura à Saluées. On donna l'ordre au gouverneur de Provence de marcher contre lui; mais Lesdiguières, à la tête des protestants du Dauphiné, accourut à son secours.

Les Vaudois de Luzerne et de Pragela se joignirent à lui, et le gouverneur de Saluces fut maintenu. Quelques réclamations eurent lieu, auprès du duc de Savoie, relativement au secours que ses sujets avaient prêté à un étranger; des remontrances furent adressées par le duc aux magistrats des Vallées, des poursuites s'ouvrirent contre les Vaudois qui avaient pris les armes; mais la mort presque simultanée du maréchal et du prince mit fin à cette affaire (1)

Pendant ce temps, néamoins, les Églises de Saluces s'étaient fortifiées. Le pasteur de Saint-Germain (2), qui avait déjà déterminé les catholiques de Pramol à embrasser le protestantisme dans son ardeur militante et active, avait suivi les milices vaudoises passées dans le marquisat, et était ensuite resté dans ce pays afin de donner aux communautés protestantes qui s'y trouvaient déjà, plus de consistance et de force, par une organisation semblable à celles des Vallées. Un synode général se tint à cet effet, le 8 février 1580, à Château-Dauphin, où toutes ces Églises furent représentées.

Dans la vallée de Maira, les chefs catholiques et protestants constituèrent même une alliance commune, se promettant, dit Gilles, « bonne amitié et union, sans injures ni reproches pour cause de religion; mais, au contraire, de s'entr'aider réciproquement en cas de nécessité, contre quiconque les viendrait assaillir. »

Le peuple a toujours mieux compris la fraternité que les rois et les pontifes. (1)* Le duc de Savoie mourut le 30 d'aoûl 1580, et le maréchal de Bellegarde le 4 décembre de la même année, (1) François Guérin, pasteur de Saint-Germain. Tous les systèmes religieux

conçus dans un esprit de corporation et de formalisme, ne font pas de la fraternité, mais de la confrérie.

Aussi, les Églises de Saluces étaient-elles alors paisibles et florissantes. Les fruits nombreux que nous avons rapportés, montrent assez que ce beau pays n'était point hostile à la réformation, et que nulle part peut-être elle ne se fût plus rapidement étendue, si la pensée humaine avait été respectée dans son imprescriptible liberté. Mais pour combattre la pensée, on prit le glaive, les chaînes et le feu. Ce sont les armes de l'Église romaine mais non pas celles de l'Evangile. La liberté n'a jamais été mieux servie, par les pontifes ni par les rois, que la fraternité.

Il est probable que les Églises réformées de Saluces subsisteraient encore aujourd'hui, comme celles du Dauphiné et des Cévennes, si cette province était demeurée à la France. Henri IV venait de monter sur le trône; pendant quelques années, ces Églises continuèrent de s'agrandir et de se fortifier. L'édit de Nantes, rendu en 1598, parut leur donner une stabilité durable. Mais la guerre existait alors entre la France et le Piémont; le marquisat de Saluces fut successivement pris et repris par les deux puissances, jusqu'à ce qu'il demeura définitivement au duc de Savoie, par le traité du 17 janvier 1601, conclu à Lyon entre Henri IV et Charles-Emmanuel.

Par ce traité, le roi de France cédait au duc ses possessions en Piémont, savoir les provinces de Saluces et de Pignerol, en échange de la Bresse et du Bugey. On dit, à ce propos, que le roi de France avait fait une paix de duc, et le duc une paix de roi. Mais il faut observer que, douze ans auparavant (en 1588), Charles-Emmanuel s'était déjà emparé du marquisat, à la faveur des guerres intestines par lesquelles la France était alors paralysée. A peine fut-il maître de cette province que, fidèle aux engagements qu'il avait pris avec ses alliés, il commença d'inviter les Églises réformées de Saluces à se ranger au culte catholique. La lettre qu'il leur écrivit pour cela est datée du 27 mars 1597.

Les évangéliques répondirent respectueusement qu'ils étaient reconnaissants de l'intérêt que son Altesse Royale témoignait à leur état spirituel; mais qu'ils le suppliaient de vouloir bien respecter leurs convictions, et les maintenir dans l'état où ils les avaient reçus. Notre religion est fondée sur la sainte Écriture, disaient-ils en terminant, comme aussi notre fidélité et notre conduite; et nous espérons que votre Altesse Royale nous reconnaîtra toujours pour des sujets fidèles, des citoyens intègres et des chrétiens sérieux.

Le duc ne poussa pas plus loin ses instances dans cette occasion, d'autant plus que la province de Saluces lui était alors disputée. Mais après le traité de Lyon, lorsqu'il s'en vit le maître incontesté, il rendit un décret par lequel tous les religionnaires étaient tenus de quitter ses États dans l'espace de deux mois, ou d'abjurer dans le délai de quinze jours (1).

Les récalcitrants devaient être punis par la perte de la vie et la confiscation des biens. La plus considérable des Églises protestantes qui se fusssent élevées, était alors celle de Dronier (Dronèro), située à l'entrée de la vallée de Mayra (valle di Magra), dans un des plus riches bassins de ce fertile pays. A peine, dit Rorengo, y voyait-on quelques vestiges de catholicisme (2).

On commença par y envoyer des missionnaires, qui firent peu de prosélytes; et c'est alors que Charles Emmanuel fut sollicité d'employer des moyens plus expéditifs. L'Église romaine n'a jamais triomphé que par des secours étrangers à la puissance des convictions et de la vérité. C'est une preuve qu'elle ne peut se défendre elle-même, ni triompher par la parole et par la foi; il lui faut la violence et la servilité : pourquoi l'appelle-t-on une Église ?

Après l'édit de proscription, d'apostasie ou de mort rendu par le duc de Savoie, l'Église de Dronier regarda à l'alliance de son Dieu.

(1)* *Juillet 1601.*

(2)* *Menorie ittorichi p. 145*.

Une supplique pressante, respectueuse et fortement motivée, fut adressée au souverain de la part des Vaudois et des réformés. En attendant ils priaient avec plus de ferveur, et comme on leur faisait espérer la révocation ou du moins l'adoucissement de cet édit barbare, ils se berçaient de l'idée que ce ne serait là qu'une secousse d'orage, après laquelle le repos leur serait rendu.

L'image menaçante des calamités qui venaient d'apparaître à l'horizon de leur bonheur, était un avertissement pour mieux servir Dieu et non pour l'abandonner. Au milieu de ces pensées, ils laissèrent s'écouler le terme indiqué dans l'édit, sans avoir vendu leurs biens ni fait leurs préparatifs de départ; je ne dis pas sans abjurer : aucun n'y avait songé.

Au bout de deux mois ils reçoivent, l'ordre inexorable de se conformer sans délai, aux dispositions de l'édit clérico-ducal. Alors, pleins d'effroi, d'anxiété, prisa l'improviste, hors d'eux-mêmes, entourés des plus pressantes sollicitations de la part des moines et des magistrats, tremblant pour leur famille et ne sachant presque ce qu'ils faisaient, on vit un grand nombre des membres de cette Église désorganisée et surprise, entrer dans les rangs de l'Église romaine. C'était à contre-cœur; mais qu'importe au papisme? Il s'applaudissait de ces conversions extérieures, comme il s'applaudit encore de son unité tout extérieure et matérielle. L'hypocrisie lui a toujours souri.

Ceux qui trouvèrent assez de force dans leur foi pour renoncer à toutes les douceurs de la fortune et de la patrie, se retirèrent soit en France, soit à Genève, soit enfin dans les vallées vaudoises, où ils obtinrent un asile malgré les termes de l'édit qui les, bannissait de l'État. Ils n'ont plus rien! disait le monde. Mais n'est-ce rien que les trésors d'une

bonne conscience et de la paix de Dieu? On est surpris néanmoins de ce que tous les réformés et les Vaudois de la province, n'aient pas agi avec plus d'énergie et d'ensemble, pour s'opposer par une résistance courageuse à ces iniquités.'

Leurs adversaires même l'avaient craint; aussi avaient-ils répandu partout et ne cessaient-ils de répéter que, malgré sa généralité, cet édit n'avait pour but que de frapper les protestants de la plaine, et que ceux des montagnes ne seraient point inquiétés, pourvu toutefois qu'ils se tinssent tranquilles pendant les poursuites dirigées contre les premiers. Celui qui veut se sauver seul se perdra, dit la Bible; car étant tombé, il n'aura personne pour le relever.

Les habitants des montagnes abandonnèrent leurs coreligionnaires de la plaine à leurs propres épreuves, et ils n'eurent point d'appui à leur tour dans celles qui les attendaient. A peine eut-on réussi à se défaire des protestants répandus autour des grandes villes, qu'on intima à ceux des villages plus retirés l'injonction formelle de se conformer à l'édit.

L'influence sous laquelle cet édit était éclos, agrandissait son cercle de dépopulation et de mort. Jusque-làpourtant aucune menace n'avaitété adressée aux Vaudois de Praviglelm et de toute la haute vallée du Pô où ils avaient exercé le culte évangélique depuis un temps immémorial. Ils en considéraient le maintien comme un droit acquis à son antiquité, et ne pensaient pas qu'on pût jamais le contester. Mais l'injustice criante dont leurs frères étaient victimes eût dû les éclairer: car, si la justice et l'humanité n'étaient pas respectées dans la plaine, pourquoi l'eûssent-elles été dans leurs rochers? et s'ils trouvaient tolérables les injustices qui ne les touchaient pas, pourquoi n'auraient-ils pas été exposés à en souffrir de pareilles?

Mais leur logique n'allait pas jusque-là, et comme on leur disait que cet édit ne les concernait point, ils vivaient aussi tranquilles que s'il n'eût pas existé. Enfin tous leurs frères ayant été bannis ou dispersés, on leur fit entendre à leur tour qu'ils devaient fléchir aussi bien que les autres.

Alors ces apathiques montagnards, voyant se dresser devant eux une question de vie ou de mort per-. sonnelle, transportés d'une indignation peut-être depuis longtemps contenue, s'armèrent sans s'être coucertes, se jurèrent aide et courage, et par leur union, leur énergie et leur valeur, sauvèrent, pour quelque temps du moins, leur cause menacée.

Abandonnant leurs troupeaux, leurs maisons, leurs familles, ils se réunissent en armes et menacent les catholiques, au milieu desquels ils demeuraient, de mettre tout à feu et à sang parmi eux s'il arrivait malheur à leurs femmes ou à leurs enfants. Puis ils descendent dans la plaine, marchent contre leurs oppresseurs, s'emparent de la place de Château-Dauphin et menacent encore de tout ravager si on ne révoque pas à leur égard les mesures qui ont déjà causé tant d'infortunes.

Les catholiques, qui n'avaient jamais souffert du voisinage des protestants et qui devaient comprendre la cause de leur irritation, furent les premiers à intercéder pour eux, moins par désir de justice que par crainte de leur colère. Des requêtes nombreuses furent adressées à Charles-Emmanuel; les magistrats du pays conseillaient eux-mêmes de ne pas réduire au désespoir une troupe aussi déterminée; l'un des anciens pasteurs de Praviglelm, Dominique Vignaux, qui était alors pasteur au Villar dans la vallée de Luzerne, et qui avait conservé des relations avec le gouverneur de Saluces, joignit ses instances à celles des habitants du pays, en faveur de ses anciens paroissiens; et enfin les Vaudois de ces profondes vallées où le Pô prend sa source, obtinrent de rentrer dans leurs demeures et d'y conserver leur religion.

Ce succès fut obtenu sans effusion de sang, tant il est vrai que l'énergie en épargne bien plus que la faiblesse. Combien de martyrs qui ont péri les uns après les autres, dans les plus cruelles souffrances, et qui tous ensemble se fussent sauvés par une simple manifestation de courageuse résistance!

Mais malgré leur triomphe actuel, les Vaudois de Praviglelm, pour s'être abstenus devant les proscriptions de leurs frères, tombèrent plus tard dans cet isolement qui tue; et comme les autres Églises de Saluces, les leurs sont détruites aujourd'hui. Nous verrons dans les chapitres suivants une partie des événements qui amenèrent leur extinction.

CHAPITRE XII. Les Chrétiens Réformés

APERÇU DES VICISSITUDES SOUFFERTES PAR LES CHRÉTIENS DES VALLÉES SITUÉES AUX ALENTOURS DES VALLÉES VAUDOISES; PARTICULIÈREMENT DE BUBIANE, LUZERNE, CAMPILLON ET FENIL.

(De 1560 à 1630.)

Nous avons vu déjà qu'au commencement de l'année 1560, le duc Emmanuel-Philibert avait défendu à tous les habitants de ses États, d'aller entendre les ministres protestants dans les vallées vaudoises, et de célébrer le culte réformé en dehors du territoire de ces vallées (1).

(I) *Édit de Nice, 15 février 1S60.*

Mais cet édit ne spécifiait pas jusqu'où devaient s'étendre leurs limites.

Des commissaires furent nommés pour en juger arbitrairement, selon les cas qui se présenteraient, et poursuivre les auteurs des contraventions qu'ils auraient reconnues.

Or, comme les contrevenants étaient passibles d'une amende decent écus(1), et que la moitié de cette somme devait être remise à leurs dénonciateurs, on était sûr de trouver toujours, aux abords des vallées vaudoises, quelques zélés partisans du culte catholique, et de l'argent des réformés, qui se tenaient aux aguets pour épier l'humble pèlerinage des chrétiens de la plaine se rendant aux assemblées de la montagne. Les moines de l'abbaye de Pignerol prirent même à leur solde une troupe de spadassins qui parcouraient le pays pour faire des prisonniers parmi ces pauvres gens. Bien que cette troupe agît surtout dans la vallée de Pérouse, elle poussa ses tentatives et ses ravages jusqu'à Briquéras,

Fenil et Campillon. Là, du reste, le comte Guillaume de Luzerne la remplaçait surabondamment. Homme vaniteux et nul, qui aimait à se pavaner sur son cheval richement harnaché, à étaler de clinquantes parures, à poursuivre le faste et les plaisirs. Il avait dissipé sa fortune, et cherchait à la relever par le salaire de l'espionnage. C'est lui qui conseilla au duc de Savoie de bâtir le fort de Mirabouc (1).

(1)* *En vertu de l'édit précité.*

« En ce temps-là, ditGilles, les principaux habitants et les plus riches des villes de Garsiliane, Fenil, Bubiane, et autres bourgades situées aux alentours des Églises vaudoises, étaient de la même religion que nous et fort diligents pour se rendre à notre culte. La plus grande partie de la population de Fenil et de Campillon était même protestante. »

Le comte de Luzerne réunit autour de lui quelques brutaux gentilshommes de son aloi qui, avec des domestiques bien armés, formèrent une petite troupe de brigands, ou plutôt de sbires, dont les exploits se bornaient à surprendre et à arrêter les protestants qui se rendraient dans les Vallées pour assister aux assemblées religieuses. Ces nobles aventuriers espéraient s'enrichir des dépouilles de leurs victimes, et ils s'é taient même réparti d'avance les biens de la plupart d'entre elles. Le capitaine Scaramuzza eut les biens de Claude Got de Vigon, qui se retira dans la vallée de Luzerne en 1560. Le comte Guillaume obtint une assignation de mille écus, dont huit cents devaient être pris sur la commune de Rora et deux cents sur celles de la plaine; mais la persécution générale qui s'embrasa alors contre tous les habitants des Vallées, et qui se termina par le traité de Cavour (conclu le 5 de juin 1567), mit à néant ce titre spoliateur, et détruisit tout l'avenir des projets de ces bandits.

(1)* *Par lettre datée de Bubiane, le 24 octobre 1560. Se trouve aux Archives d'État dans la correspondance d'Emmanuel Philibert avec ses minitiret. (Mais le duc de Savoie était alors Charles III.)*

Par ce traité, en effet, tous les protestants de Bubiane, Fenil, Briquéras et autres villes contiguës au territoire des Vallées, étaient autorisées à s'y rendre librement, pour assister aux prédications. La liberté de conscience venait d'être conquise par les Vaudois, au prix des plus généreux efforts et des plus héroïques exploits.

Les habitants des villes que nous venons de nommer, dont les biens avaient été confisqués, ou qui avaient été obligés de prendre la fuite, purent rentrer librement dans leurs possessions. De ce nombre furent trois notaires de Campillon; le podestat d'Angrogne, qui était de Bubiane; le médecin Clareton et le notaire Reinier de la même ville; Antoine Falc, qui se livra plus tard à la carrière pastorale; Daniel et Baptiste Florius, ainsi qu'un grand nombre de négociants, d'agriculteurs et d'industriels de toute sorte.

Les villes précitées, eurent alors quelques années de véritable tranquillité, grâce à l'énergie du peuple vaudois qui la leur avait conquise. Sans avoir le droit d'ouvrir des temples, leurs habitants avaient celui de se rendre dans ceux des Vallées, et de célébrer leur culte domestique. Ils pouvaient même réclamer auprès d'eux les pasteurs en cas de maladie, ou pour les services funèbres de leurs coreligionnaires. En 1564 cependant, le dominicain Garossia voulut leur appliquer les dispositions d'un édit de l'année précédente, relatives seulement à d'autres villes du Piémont, par lequel il était interdit aux catholiques d'entretenir aucun commerce avec les protestants. Il voulut aussi leur enlever les Bibles et les livres religieux dont ils faisaient usage; mais appuyés sur les conventions de Cavour, ils se mirent à l'abri de ses projets, et par la confirmation de tous leurs priviléges, accordés en 1574, aux Vaudois, au prix de quatre mille écus, ils jouirent encore d'un adoucissement nouveau.

Mais peu à peu les tracasseries cléricales reprirent le dessus. En 1565, Castrocaro, alors gouverneur des Vallées, fit fermer le temple de Saint-Jean; et la comtesse de Cardes, la baronne de Termes, ainsi que d'autres personnes d'un rang élevé, qui venaient, selon leur habitude, du fond de leurs châteaux assister dans les Vallées à la célébration de la sainte cène selon le rit des réformés, reçurent l'ordre de ne plus s'y rendre désormais. Les pasteurs vaudois se réunirent et résolurent de résister aux prétentions du gouverneur. Ils en écrivirent à la duchesse de Savoie, et par son entremise, ils obtinrent encore d'Emmanuel-Philibert une nouvelle confirmation de leurs libertés. Cependant les intrigues et les vexations de toute nature continuaient à circonvenir les protestants épars dans le Piémont. On avait confisqué les biens de Claude Cot, riche bourgeois de Vigon. L'ambassadeur de l'Electeur Palatin se trouvait alors à Turin.

Le duc de Savoie voulut lui offrir un présent. — Que Votre Altesse m'accorde la maison confisquée à Vigon. — Elle lui fut donnée en toute propriété, par patente ducale du 12 avril 1566. Le digne ambassadeur Junius, la restitua immédiatement à la famille persécutée. Mais Castrocaro, alors gouverneur des vallées vaudoises, fit défendre immédiatement après le départ de Junius à tous les réformés de Luzerne, de Bubiane et de Campillon, d'assister au culte protestant des Vallées, sous peine de la vie (1). Il fit arrêter ceux qui n'en tinrent compte; ces derniers en appelèrent au duc; puis les Vaudois envoyèrent eux-mêmes deux députés, pour lui représenter que l'édit de Cavour autorisait leurs coreligionnaires de la plaine à assister à leur culte. Une nouvelle autorisation vint confirmer ce privilége, et tous les prisonniers faits à cette occasion durent être relâchés, par l'entremise de la bonne duchesse.

Ces foyers lumineux d'indépendance et de vérités évangéliques se rétrécirent par degrés, et enfin, par ledit du 25 février 1602, les villes de Luzerne, de Bubiane, Campillon, Briquéras, Fenil, Montbrun, Garsiliane et Saint-Segont, furent définitivement détachées du territoire des Vallées, les seules où la liberté religieuse fût maintenue.

On espérait, en rompant ainsi le lien qui rattachait les protestants de la plaine à ceux des montagnes, briser également leur unité de foi. leurs relations communes et leur fraternité.

(1)* *Cet ordre est du 21 d'avril 1566*.

Aussitôt le gouverneur de la province et l'archevêque de Turin se rendirent dans ces contrées, accompagnés d'une grande suite de moines prêcheurs, de clercs polémistes, de capucins, de jésuites et de missionnaires, dans l'espérance d'y opérer d'un coup la conversion de tous les protestants. Lorsque, sur un arbre dépouillé, quelques feuilles tremblantes verdoient encore au sommet des rameaux, un léger souffle suffit à les abattre. Mais la sève dont ces Églises s'étaient nourries conservait toute sa puissance. Le prélat, arrivé au commencement du mois de février, avait établi sa résidence dans le palais des comtes de Luzerne. Après avoir tenu quelques conférences particulières avec le comte et le gouverneur, il commença par faire appeler auprès de lui tous les chefs de

familles protestantes établies dans Luzerne. «Ils y étaient en bon nombre, dit Gilles, et des principaux du pays, qui de mémoire d'homme l'avaient toujours habité. »

Son Altesse Royale, leur dit-on, ne veut plus souffrir deux religions dans cette ville, et nous vous avons fait venir dans votre propre intérêt, afin que vous vous décidiez à vivre en bons et fidèles catholiques, faute de quoi vous serez obligés de vendre vos biens et de vous expatrier. On conçoit que ces insinuations ne demeurèrent pas sans réponse; mais un langage plus énergique fut alors employé.

—Vous ne pouvez résister aux ordres du souverain sans être taxés de rebelles, et alors vous serez traités comme tels; tandis que si vous rentrez dans le devoir (c'est-à-dire dans l'Église romaine), non-seulement tous vos biens vous seront conservés, mais vous obtiendrez de grandes récompenses.

— Si c'est un devoir, répondirent fermement les plus résolus, pourquoi parler de récompense? sinon, pourquoi chercher à nous en faire sortir?

— On récompensera ceux qui se rendront agréables à leur souverain.

— Il doit trouver pour agréable notre fidélité; et il aurait lieu d'en douter si nous étions infidèles à notre Dieu.

La plupart d'entre les protestants de Luzerne demeurèrent donc inébranlables devant les offres et les menaces qui leur furent faites; mais quelques-uns cependant fléchirent dans leur résolution. Aussitôt on fit publier qu'une exemption d'impôts était accordée aux nouveaux catholisés et à ceux qui annonceraient l'intention de les suivre (1).

L'archevêque, le gouverneur et le comte se rendirent ensuite à Bubiane, où personne ne put être fléchi. Attribuant cette résistance unanime aux chefs de quelques familles éminentes, qui étaient aussi zélés pour leur culte qu'influents et honorés par leur position, on les fit citer à Turin, devant le duc de Savoie. Ce furent Pierre Morèse, Samuel Falc et les frères Boulles, nommés Mathieu et Valentin. Ce dernier avait épousé une jeune femme née catholique, mais convertie au protestantisme et qui était la filleule du comte de Luzerne. Dès leur arrivée à Turin, ils se virent circonvenus par des courtisans affidés, qui leur dirent : « Prenez garde !

Car le prince est fort irrité de ce qu'à vous quatre, vous ayez empêché tous les protestants de Bubiane de se convertir. Il veut vous parler à l'amiable; mais si vous vous avisez de le contredire, vous pouvez vous attendre à un rude affront. » Les voyageurs tinrent peu de compte de ces insinuations et se rendirent ensemble au palais, où Son Altesse leur fit déclarer qu'elle les recevrait isolément et en particulier.

Valentin Boulles fut le premier introduit. Le duc lui parla avec bonté. Je désire, dit-il, que mes sujets soient unis dans une même religion; et, sachant combien vous pourriez

être utile à ces vues dans le pays que vous habitez, j'ai voulu vous voir, pour vous exhorter moi-même à suivre la religion de votre prince et à y gagner vos alentours. Soyez persuadé, ajoutât-il, qu'en agissant ainsi, outre l'avantage spirituel qui en résultera pour vous, il vous arrivera d'autres bénéfices par lesquels vous pourrez connaître le grand plaisir que vous aurez fait à votre souverain.

(1)* *Ces exemptions sont du 22 février. Elles ont été renouvelées le 10 de mai : se trouvent aux Archives de la cour des comptes à Turin. Reg. Patenli « concession», n° XXVI fol, 198 et 268*.

— Après le service de Dieu, répondit le chrétien, il n'en est point auquel je m'honore de porter plus de dévouement qu'à celui de Votre Altesse ; et je suis prêt à y employer de bon cœur et ma vie et mes biens; mais ma religion est encore plus que ma vie. Je la crois la vraie, la seule fondée sur la Parole de Dieu, et je ne pourrais l'abandonner sans perdre tout repos, toute consolation. Que Votre Altesse veuille bien s'assurer de mon dévouement à son service, mais qu'elle daigne me laisser ma religion, sans laquelle je ne pourrais vivre.

— Et moi, reprit le duc, croyez-vous que je n'aie pas souci du salut de mon âme? Si je n'étais persuadé que ma religion est la vraie, je ne la suivrais pas, et je n'engagerais personne à la suivre. Au reste, je saurai faire connaître à ceux qui l'embrasseront combien cela m'est agréable; mais je ne veux violenter la conscience de personne. Vous pouvez vous retirer.

On fit sortir Valentin Boulles par une autre porte que celle de son arrivée, et l'on vint dire à ses Compagnons qu'il avait cédé aux instances du prince et s'était fait catholique.

Ceux-ci ayant donc été successivement introduits, répondirent au duc qu'ayant vécu jusque-là dans la religion protestante, ils eussent considéré comme une précieuse faveur de pouvoir y mourir, mais que, si Son Altesse exigeait autre chose, ils étaient prêts à faire tout ce qui lui serait agréable.

Cela m'est agréable, en effet, dit le duc, et je saurai, en temps et lieu, vous le faire connaître. Malgré ces paroles favorables, ils ne sortirent pas consolés de leur faiblesse; mais quelle ne fut pas leur douleur lorsqu'ils eurent appris la fermeté de leur frère, et les paroles plus bienveillantes que le duc lui avait adressées en le laissant libre de sa conscience. Ces pauvres gens furent tellement navrés de leur chute que, loin d'attendre les faveurs du prince, à peine de retour aux Vallées ils firent pénitence publique, pour expier cette faute et pour rentrer au sein de leur Église. La promesse contraire leur avait sans doute été arrachée par une sorte de surprise, mais on s'en prévalut pour représenter au duc que la conversion des Vaudois n'était pas une chose si difficile à obtenir. On ne se faisait pas faute de dire que, pareils aux moutons de leurs parcs, ils passeraient tous où le premier aurait passé. « On a fait croire à ceux-ci, que le premier s'était fait catholique, et les autres ont consenti à abjurer; puis ils apprennent qu'il est resté dans ses erreurs,

et ils y reviennent aussitôt. Que votre Altesse déploie donc un peu d'énergie dans l'œuvre qui vient d'être entreprise, et lorsque deux ou trois familles se seront converties, tout le reste suivra comme un troupeau. »

Telles furent les irréparables conséquences causées par cet instant de faiblesse. Le relèvement, il est vrai, fut aussi prompt que la chute avait été imprévue, le repentir aussi profond qu'elle avait été grave; mais rien ne put détruire l'impression reçue dans cet instant. L'honorable fermeté de Valentin Boulles avait été respectée par le prince, et les Vaudois respectés eussent trouvé dans sa justice des motifs d'espérer un meilleur avenir; car on a plus de ménagements pour ceux que l'on respecte que pour ceux qu'on inéprise ou qu'on espère ébranler, et depuis lors les habitants des vallées furent traités avec une sorte de dédain et de rigueur bien éloignés de la modération habituelle de Charles-Emmanuel.

Ah! si chacun d'entre les prévenus de Bubiane ne s'était préoccupé que de sa conscience, et non de sa position, ou de ce qu'un autre avait pu faire avant lui; si chacun d'eux avait répondu au prince avec cette noble et respectueuse fermeté du premier comparu, peut-être leur Église eût-elle été sauvée. Mais. on vit jour à l'entamer, et l'on n'y faillit pas.

Immédiatement après, en effet, fut publié un ordre à tous les protestants de Luzerne, de Bubiane, de Campillon et de Fenil, de se catholiciser ou de vider le pays dans cinq jours, sous peine de la vie et de la confiscation des biens. Aussitôt les Églises de la Vallée adressèrent une supplique motivée au souverain, pour obtenir la révocation de cet édit. On rappelait au duc qu'en revenant du fort de Mirabouc, enlevé aux Français en 1595, il avait dit aux protestants qui vinrent le complimenter à Villar : « Je n'innoverai rien dans votre religion; et si quelqu'un veut entreprendre de vous molester, j'y remédierai au premier avis»

Le duc leur fit répondre qu'il n'avait point changé de sentiment à leur égard, mais qu'il s'agissait seulement ici de religionnnaires établis en dehors des limites de leur Vallée. Le gouverneur de Pignerol, renouvelant alors ses ordres antérieurs, enjoignit aux protestants qui se trouvaient dans ce dernier cas, de quitter leurs demeures dans deux jours, à moins qu'ils n'obtinssent de l'archevêque une permission spéciale d'y rester.

Quelques-uns se rendirent auprès du prélat pour l'obtenir; mais comme on le pense bien, il voulut avant tout obtenir d'eux une abjuration.

Nous ne voudrions pas abjurer sans savoir en quoi notre religion est mauvaise, répondit le simple bon sens du peuple. Aussitôt voilà les clercs, les moines, les jésuites, qui leur enchevêtrent les uns dans les autres une foule d'arguments théologiques auxquels la lecture de la Bible ne les avait pas préparés.

Nous ne pouvons discuter avec vous, répondirent-ils, mais si vous voulez conférer avec notre pasteur, et lui prouver que la messe et autres cérémonies de votre culte ne sont point contraires à la Parole de Dieu, nous vous promettons d'y aller sans tant de peine.

L'archevêque, se croyant déjà sûr de la victoire, se hâte d'envoyer un sauf-conduit au pasteur Auguste Gros, qui lui avait été désigné, et qui était lui-même ancien moine augustin de Ville-Franche, converti au protestantisme. Mais celui-ci, rappelant la décision du concile de Constance, qui sanctionne le manque de foi de la part d'un catholique envers des hommes d'une autre communion, refusa de se rendre à Bubiane et proposa Saint-Jean ou Angrogne pour cette réunion: « Ne me refusant, pas dit-il, de conférer avec le prélat, ou avec ceux d'entre ses théologiens qu'il lui plairait d'envoyer, avec les armes de la Parole de Dieu, et moyennant les conditions requises à une conférence modeste et bien réglée. »

L'archevêque accepta cette proposition et désigna, pour entrer en lice, un professeur de Turin, nommé Antoine Marchési, qui était docteur en théologie et recteur des jésuites dans cette capitale. L'ouverture des conférences fut fixée au 12 de mars. Elles commencèrent, du côté des catholiques, par le développement de cette thèse : La messe est instituée par Jésus-Christ et se trouve dans F Écriture sainte. Le jésuite mit un grand talent à la développer. Mais le pasteur exposant ensuite en détail et, l'une après l'autre, toutes les parties de la messe, demanda qu'on lui montrât tout ce cérémonial dans la Bible. Marchési dut alors convenir que la plupart des rites établis l'avaient été par l'Église romaine, en divers temps et en diverses circonstances.

Eh bien! dit alors le pasteur, je promets d'aller moi-même à la messe et d'exhorter mes auditeurs à s'y rendre, pourvu qu'on la dépouille de toutes ces superfétations humaines, et qu'on la rétablisse telle que Christ l'a instituée. Le jésuite baissa les yeux; les assistants gardèrent le silence, et le président de la conférence déclara que cette première question étant vidée, on renverrait au lendemain pour traiter celle de la confession auriculaire.

Chacun se sépara, mais les papistes ne reparurent plus. A quelque temps de là, Augustin Gros apprit que le jésuite se vantait d'avoir eu l'avantage dans cette conférence.

Je serais fort étonné qu'il parlât autrement, répondit le pasteur; il n'a pas eu le courage de confesser la vérité contenue dans la Parole de Dieu; ne doit-on pas s'attendre, à plus forte raison, à ce qu'il nie la vérité sortie de la bouche des hommes. L'archevêque, avec toute sa suite, se retira devan le mauvais succès de cette conférence; et mille vexa 'tions partielles contre les protestants, remplacèrent alors les grands succès de conversion dont on s'était flatté.

Le premier d'entre les prévenus de Bubiane qu i avait paru devant le duc de Savoie, et que l'on accusait d'avoir détruit par sa persévérance tous les bons effets de cette tentative, Valentin Boulles, fut surtout exposé à d'incessantes récriminations. Sa femme, qui était

née catholique, subissait chaque jour de vives sollicitations par lesquelles elle était pressée de rentrer dans l'Église où elle avait été baptisée. Lassés enfin de cette vie d'oppressions perpétuelles, ils prirent le parti de s'y soustraire en allant cacher leur existence plus tranquille, leur foi paisible, et leur union bénie, dans une retraite éloignée de toutes ces tracasseries. Ils quittèrent donc Bubiane et allèrent s'établir au fond de la vallée de Luzerne, dans le petit village de Bobi.

En 1619, un menuisier protestant étant mort à Campillon, le seigneur du lieu s'opposa à ce qu'on l'ensevelît dans le cimetière habituel des protestants, qui était contigu à celui des catholiques, prétendant que la proximité des dépouilles mortelles d'un hérétique souillait la terre de sainteté consacrée aux cercueils des fidèles papistes.

Hélas! ils mettent la sainteté dans la terre plus que dans le cœur; un cimetière est l'emblème de leur Église : c'est l'immobilité de la mort. Pourquoi fautil que l'orgueil et le fanatisme des hommes poursuivent leurs divisions jusque dans les tombeaux? Il faut observer que depuis peu de jours un édit défendant aux Vaudois de se trouver plus de six personnes à un ensevelissement, avait été secrètement publié. Je dis secrètement publié, parce qu'il ne concernait que les protestants, et qu'on n'en avait donné lecture qu'à la sortie du culte catholique.

La plupart des intéressés l'ignoraient donc complétement. Le seigneur de Campillon, pour s'opposer à ces funérailles, réunit ses gens en armes. Les protestants, de leur côté, s'armèrent sous la conduite du capitaine Cappel. Les obsèques eurent lieu sans collision, grâce à la ferme contenance des Vaudois; mais tous les assistants furent dénoncés comme ayant enfreint l'édit. Le jugement de cette cause revenait au podestat de Luzerne; mais par une infraction aux lois juridiques d'alors, on saisit le prévôt général de justice, qui lança ses limiers à la poursuite des Vaudois. Ceux-ci furent bientôt enlacés dans les inextricables filets de ses assignations, protocoles, comparutions, interrogatoires, confrontations et procédures, au point que nulle affaire criminelle n'avait acquis d'aussi formidables proportions que celle-là. Un juge inique est le fléau des peuples!

La plupart des prévenus furent condamnés par contumace; mais il s'agissait de s'en emparer. Le plus difficile à saisir était le capitaine Cappel; homme terrible, dit Gilles, et qui se faisait fort redouter. La trahison vint en aide à l'injustice. Le colonel d'un régiment fit offrir une compagnie à ce terrible capitaine, et l'invita à se rendre pour cela auprès de lui à Pignerol. Souviens-toi de ton Virgile, lui dit un de ses amis auquel il communiqua cette proposition, Timeo Danaos et dona ferentes (1).

Mais sa propre hardiesse l'emporta sur la prudence de ce conseil; il se rendit àPignerol, fut introduit dans le château et retenu prisonnier. De là transféré à Turin, on le jeta dans un cachot et il fut condamné à mort. Deux Vaudois, beaux-frères de Lesdiguières, Samuel Truchi et le ministre Guérin, prièrent l'illustre général d'intercéder pour le malheureux capitaine; et en septembre 1620, Lesdiguières étant venu à Turin, obtint la grâce de Cappel.

Cependant il était dans sa destinée de mourir en prison; car en 1630, il fut de nouveau arrêté, et mourut de la peste dans les prisons de Pignerol. Après sa première arrestation toutefois, le prévôt criminel avait fait assigner les autres protestants qui s'étaient trouvés aux funérailles du pauvre artisan de Campillon, à comparaître devant lui, dans le teme de trois mois. C'est alors que n'ayant pas comparu, ils furent tous condamnés par contumace et déclarés bannis des États de son Altesse Royale.

Aussitôt leurs coreligionnaires de toutes les vallées prennent parti pour eux, leur offrent un asile, et intercèdent auprès du souverain. Dans la crainte que le duc ne blâmât les rigueurs injustes dont ils étaient victimes et qu'en fin de compte le seigneur de Campillon, promoteur passionné de toute cette afiaire, ne s'engageât lui-même dans un pas dangereux, ce seigneur prit le parti de s'entremettre en leur faveur. Le faisait-il sincèrement? C'est ce que l'on va voir.

1) *Je crains les Grecs même dans leurs présents*.

Son entremise fut offerte aux Vaudois par un papiste qui se disait protestant. Ce début ne promettait pas beaucoup de sincérité. L'intermédiaire se fit fort d'obtenir la grâce des condamnés, pourvu que leurs coreligionnaires adressassent au souverain une requête dans laquelle ils lui offriraient de l'argent. Cela devait paraître un outrage à S. A. R., mais elle l'ignora; car son Excellence seigneuriale de Campillon garda l'argent et la requête.

Pendant ce temps le prévôt criminel poursuivait toujours ses exécutions contre les protestants établis à Luzerne, sur la rive droite du Pélis. Enfin les Vaudois envoient eux-mêmes des députés à Turin. Le duc n'y était pas; ses ministres leur demandent cinq mille ducatons (près de trente mille francs) pour faire cesser les vexations dont ils se plaignent. C'est bien le cas de dire, tels seigneurs, tels prévôts, tels ministres! Les députés n'osent pas s'engager, rendus timides par les trois mille livres que le seigneur de Campillon avait déjà gardées; ils reviennent aux Vallées, et le prévôt continue de plus belle ses poursuites, procédures, intimations et sentences, qui aboutissaient toujours à d'onéreux dépens.

Enfin l'on apprend que Charles-Emmanuel est de retour à Turin. De nouveaux députés s'y rendent aussitôt; une nouvelle requête est présentée; de nouveaux retards leur sont chaque jour opposés; finalement ils se retirent, chargeant deux délégués à demeure du soin de leurs affaires. C'étaient un notaire de SaintJean, nommé Antoine Bastie, et le gonfalonier ou porte-enseigne du Villar, nommé Jacques Fontaine.

Au bout de quelques mois ils obtiennent un projet de décret dont voici les principales dispositions : Les anciens priviléges des Vaudois seront confirmés, et toutes les procédures commencées contre eux, pour fait de religion, abolies moyennant la somme de six mille ducatons (34,800 fr.). Il était dit, en outre, que les protestants ne travailleraient pas en public les jours de fêtes catholiques; qu'ils feraient la révérence

aux processions, ou se retireraient de leur passage; et enfin qu'ils fermeraient le nouveau temple ouvert par eux à Saint-Jean (aux Stalliats).

« Altesse Royale, dirent les députés à Charles-Emmanuel, depuis longues années l'humble recours que vos fidèles sujets de la religion ont mis en vos bontés, n'a cessé d'être entretenu par de belles paroles et de bonnes espérances, sans que leur condition se soit améliorée. Aujourd'hui encore on veut restreindre notre culte, et l'on exige de nous un tribut considérable pour cela. !» Ils auraient pu ajouter, à propos des poursuites qu'on offrait d'abolir: La cessation d'une injustice doit-elle s'acheter? et sa longue permanence ne donnerait-elle pas plutôt droit à des réparations?

Quoi qu'il en soit, le duc leur répondit avec sa bonté et sa douceur accoutumées, disant qu'il n'avait plus grand désir que de pourvoir à leur contentement. Mais son entourage était moins noble, moins juste, et surtout moins désintéressé. Lorsque les députés vaudois allaient partir, pour apporter cette réponse aux Vallées, le procureur fiscal les fit arrêter et détenir jusqu'au payement intégral des six mille ducatons, que les conseillers de S. A. R. avaient décidé d'imposer aux Vaudois.

C'était le 12 mars 1620; on les retint captifs pendant cinq mois, dans le château où se trouve aujourd'hui le musée de peinture à Turin, et le même jour, le gouverneur de Pignerol, nommé Ponte, sur les suggestions de l'archevêque de Turin, fit incarcérer aussi douze Vaudois qui s'étaient rendus au marché de Pignerol.

II fallut bien se résoudre à payer le tribut demandé. De longues négociations eurent encore lieu, et enfin, le 20 de juin 1620, un édit fut rendu conformément aux dispositions projetées, sauf qu'il ne contenait rien de relatif aux fêtes et aux cérémonies catholiques. L'année d'après, au mois d'avril, de nouvelles tracasseries furent suscitées aux Vaudois, à propos d'un recensement qui les obligeait de se rendre individuellement à Pignerol, ce à quoi quelques-uns d'entre eux avaient manqué.

Le grand moyen employé contre les Vaudois, qui consistait à faire des poursuites criminelles, sous prétexte de rébellions aux ordres du souverain, fut de nouveau employé ; et pour s'y soustraire, les malheureux religionnaires consentirent encore à augmenter leur tribut de mille ducatons. Cette somme fut répartie entre tous les habitants des Vallées, quoique ceux de Campillon seuls eussent été originairement la cause de ce tribut. La misère était grande; plusieurs familles souffraient de leur nécessaire et murmuraient contre leur position.

C'est alors que les moines et les jésuites firent agir leurs affidés auprès des plus pauvres et des plus isolés. Cette influence s'exerçait surtout sur la ligne en litige, par laquelle le protestantisme était en contact avec le romanisme, c'est-à-dire dans les villes de Bubiane, Campillon, Fenil, Garsiliane et Briquéras.

Des agents du clergé, soit régulier soit séculier, sous couleur de compatir aux difficultés matérielles de ces pauvres familles, vinrent leur offrir, avec toutes les apparences d'un généreux intérêt, non-seulement de payer leur quote-part de la dette souscrite par les Vaudois, mais encore de leur faire obtenir une longue exemption d'impôts, et même des récompenses immédiates, à condition qu'elles consentiraient à ne pas repousser des biens encore plus précieux, savoir : l'abandon du protestantisme, et l'adoption de l'Église romaine.

Plusieurs se laissèrent gagner, et se vendirent ainsi, en cédant aux séductions fallacieuses du tentateur doré. Ainsi s'affaiblirent, sous de perpétuels assauts, ces Églises éparses et peu nombreuses, toujours exposées aux périls de la violence ou de la tentation.

Et lorsque de nos jours on voit régner tant d'indifférence religieuse au sein des sociétés affranchies et comblées de dons, assaillies d'appels au lieu de menaces, entourées d'encouragements au lieu d'obstacles, honorées dans l'accomplissement de leurs devoirs au lieu d'être méprisées; lorsque l'on voit s'éteindre la foi et la vie bibliques, sous le souffle de l'égoïsme et de la corruption, par la seule puissance des débilités de notre nature; on a lieu de s'étonner encore de ce que ces chrétiens épars de la plaine du Piémont aient pu survivre, pendant un siècle encore, aux chutes nombreuses qui éclaircissaient leurs rangs, aux coups de la persécution qui cherchait à les anéantir.

Nous ne pouvons raconter en détail toutes les misères, les obsessions et les injures auxquelles ils furent longtemps en butte. Les dispositions de CharlesEmmanuel leur eussent été plutôt favorables qu'hostiles; mais lorsque la malveillance du gouvernement se fut calmée à leur égard, ils durent subir celle des ennemis particuliers. Après les poursuites judiciaires vinrent celles des fanatiques.

En 1624, par exemple, deux protestants se trouvant sur la place publiqne de Bubiane, quelques-uns des nouveaux convertis leur reprochèrent de demeurer fidèles à une religion qui n'avait fait que des martyrs, —v Si j'étais à la place du prince, dit l'un d'eux, je vous ferais bien abjurer.— Et comment? — Par la force. — Nous remercions Dieu de nous avoir donné un prince plus modéré que vous.

Ce propos est transmis aux magistrats sous la tournure suivante : Les protestants ont dit que le prince était moins zélé pour la religion que les nouveaux convertis.

Le prince est outragé! crient les catholiques. Les magistrats, sollicités par leurs clameurs, font poursuivre les deux malheureux protestants pour crime de lèse-majesté. C'étaient non-seulement des hérétiques mais des rebelles. L'un d'eux s'appelait Pierre Queyras et l'autre Barthélemy Boulles. Ils parvinrent d'abord à se soustraire aux poursuites dont ils étaient l'objet, et qui, à vrai dire, ne paraissaient pas avoir été dirigées avec beaucoup de rigueur. Cet incident semblait oublié, lorsqu'un jour Queyras fut invité à diner chez un seigneur de la Vallée. Etait-il noble? Qu'on en juge par sa conduite. Ce seigneur le fait arrêter par ses gens et le livre aux sbires de Luzerne. On le jette dans les prisons, et

Boulles, cet innocent complice du langage qu'on lui reprochait, prend alors la fuite dans les montagnes de Rora.

Queyras est conduit dans les cachots de Turin. On réclame vainement sa liberté. L'inquisition sentait venir une nouvelle victime. Alors la femme du prisonnier prend son enfant dans ses bras, va se jeter aux pieds du prince, lui fait connaître que les paroles de son mari sont un hommage rendu à la sagesse du souverain, et non pas une injure; le supplie en faveur du père de cet enfant, lui demande sa grâce et a le bonheur de l'obtenir. L'épouse fidèle, dit la Bible, est un trésor de l'Éternel. Les princes de la maison de Savoie ne se montrèrent presque jamais injustes ni cruels, à moins qu'ils ne fussent sous l'influence de l'Église romaine.

L'année suivante en 1625, un sénateur vint à Bubiane, muni de secretes information, par suite desquelles il fit opérer de nombreuses arrestations dans le pays. On adressa une requête à Charles-Emmanuel pour obtenir l'élargissement des captifs. Le duc répondit que cette affaire concernait le juge Barbéri, délégué pour en informer; mais sa clémence ne l'oublia pas, et, au bout de quelque temps, ils furent mis en liberté.

Ainsi les protestants de Bubiane et des villes environnantes conservaient encore, à cette époque, quelque liberté de conscience, due à la tolérance du souverain; car, d'après l'édit du 28 septembre 1617, leur religion ne devait plus être tolérée que pour trois ans, en dehors des limites établies par l'édit de 1602. Ne résidant pas dans l'enceinte de ces limites, il fallait qu'ils abjurassent ou vendissent leurs biens pour se retirer ailleurs, à moins d'encourir les peines portées par l'édit. Quelques auteurs disent même qu'il ne leur fut laissé que trois mois pour cela; et déjà huit ans s'étaient passés sans qu'ils eussent abjuré ni vendu leurs domaines. Ils pouvaient donc espérer le maintien durable de cette faveur, dont la bonté du souverain leur accordait tacitement la prolongation.

Les moines et les inquisiteurs n'en furent que plus ardents à les poursuivre; ils voulaient des victimes et non des graciés. Un jour dix jeunes gens furent arrêtés en se rendant à Pignerol; les moines de l'abbaye en firent leur profit. Plus tard, un homme et une femme, déjà âgés, sont saisis à Briquéras et conduits à Cavour. L'inquisition en fait sa proie. Par intervalle, enfin, des voyageurs ou des marchands forains étaient surpris en route et jetés dans les cachots, d'où souvent on n'en entendait plus parler.

En 1627, plusieurs arrestations eurent lieu simultanément à Bubiane, à Campillon et à Fenil. Les prisonniers furent d'abord conduits à Gavour, puis au château de Villefranche, où l'on cessa d'avoir de leurs nouvelles. Leurs parents, leurs amis, tous leurs compatriotes s'émeuvent douloureusement. Des sollicitations pressantes sont adressées au comte Philippe de Luzerne, qui paraît n'avoir pas été étranger à ces violences, et dont on ne peut obtenir que des réponses évasives.

Les Vaudois adressent alors une requête à leur prince, et envoient des députés pour la lui présenter. Un gentilhomme leur offre son entremise auprès du souverain; elle est acceptée; ils partent: les voilà à Turin.

— J'ai un parent fort bien en cour, leur dit leur récent protecteur; confiez-moi votre requête pour la lui présenter, et je vous promets son appui. — La requête est cédée, mais non rendue; les Vaudois la réclament.

— Je l'ai présentée au duc, répond le gentilhomme, mais Son Altesse était fort irritée, d'un rapport qui vous accusait d'avoir pris les armes pour délivrer les prisonniers de vive force. Je l'ai assurée que ce rapport était faux, et j'espère la calmer complétement; mais vous serez obligés de faire quelques concessions, et vous n'oublierez pas surtout de me défrayer des grandes dépenses que j'ai faites à votre occasion.

Les Vallées furent fort mécontentes de la tournure que prenait cette affaire, et reprirent sévèrement leurs députés sur ce qu'ils s'étaient dessaisis de la requête que leur devoir était de présenter eux-mêmes au souverain. Enfin une réponse est obtenue, et l'on apprend que cette affaire a été remise au jugement de l'archevêque de Turin et du grand chancelier. C'est alors à ce dernier que l'on s'adresse; mais il répond que Son Altesse et l'héritier présomptif de la couronne veulent s'en occuper. Voilà donc les malheureux captifs transférés à Turin, après une détention préventive de plusieurs mois, ignorant même le crime qu'on leur impute. Le frère de Sébastien Bazan, dont il sera question dans le prochain chapitre des martyrs, était au nombre de ces prisonniers.

Plusieurs semaines se passèrent encore pendant, lesquelles l'archevêque mourut; après quoi, sur de nouvelles instances des Vaudois, le duc ordonna au chancelier de terminer cette affaire. Le vingt-un de juillet, Barbéri, abusant de sa haute position, se rend à Luzerne escorté d'une troupe d'archers et de gens de justice, ou plutôt de brigands; car se jetant sur les maisons des réformés, il les pille, dresse inventaire de ce qu'il laisse, va à Bubiane où il renouvelle les mêmes opérations, et les poursuit jusqu'à Campillon et à Fenil.

Puis il publie un ordre ordonnant à tous les notaires et syndics de ces communes de lui rendre un compte exact des possessions des protestants, qui, disait-il, étaient tous coupables d'une manière ou d'une autre, et méritaient universellement d'être condamnés à mort et d'avoir leurs biens confisqués; mais que, par clémence, on leur ferait grâce de la vie, à condition qu'ils payeraient une forte rançon. Quelle justice ! Quel sénateur!

Les Vaudois indignés refusèrent de payer ce révoltant tribut. Alors on fit courir le bruit qu'une armée s'approchait pourles exterminer. Les habitants de Bubiane et des autres villes de la plaine se hâtèrent d'emmener leurs familles vers les montagnes, en emportant ce qu'ils avaient de précieux. Les montagnards, à leur tour, descendirent en armes et allèrent se poster en face de Luzerne, afin d'être prêts à recevoir l'armée dont on parlait.

Mais un autre sénateur, nommé Syllan, se trouvant alors à Luzerne pour des affaires particulières, envoya des émissaires, afin de rassurer les Vaudois à cet égard.

Puis il leur fit dire que s'ils voulaient payer les dépens de la troupe Barbéri, elle se retirerait et que les meubles enlevés seraient rendus. Payer les dépens des injustices subies paraissait un peu dur; mais les catholiques de Bubiane et autres villes précitées offrirent aux Vaudois de payer la moitié de cette somme, afin d'être délivrés de cette horde désastreuse pour tous. Cet acte de fraternité delà part du peuple est plus chrétien que tous les actes de persécution de la part de l'Église. L'offre fut donc acceptée; et Barbéri s'en retourna avec le tribut qu'il avait désiré. Mais on apprit bientôt qu'il n'avait reçu du prince aucun ordre contre les Vaudois : cas derniers alors dressèrent un mémoire détaillé de toutes ses vexations, et l'on parlait encore de les faire financer pour y mettre un terme, lorsque des circonstances inattendues vinrent changer complétement la physionomie de cette affaire.

De nombreuses arrestations avaient été effectuées à Luzerne, à Garsiliane et à Briquéras; mais souvent, lorsqu'il s'agissait d'instruire la cause de l'un des prisonniers, on ne le retrouvait plus. D'un autre côté, les dénonciations par lesquelles différentes personnes étaient accusées de se rendre au culte protestant dans les Vallées, se multiplièrent tellement que les autorités, supérieures ne purent concevoir que les Vaudois eussent un aussi grand nombre d'adhérents en Piémont.

Ce qui rendait plus incompréhensible encore toutes ces circonstances, c'est que plusieurs des captifs disparus des prisons avaient été revus en liberté dans les montagnes. Disons tout de suite le mot de ce mystère. Les dénonciateurs recevaient une récompense des magistrats, et ces magistrats subalternes recevaient une rançon de l'accusé, trop heureux d'échapper ainsi à d'injustes, mais cruelles poursuites.

L'appât de ces rançons et de ces récompenses avait livré tous les alentours des Vallées à une véritable curée de dénonciateurs. Mais le méchant fait une œuvre qui le trompe. Ces dénonciations s'élevèrent jusqu'à des personnages puissants qui, loin d'entrer en composition, prouvèrent la fausseté de l'accusation et firent punir l'accusateur.

Alors les autorités supérieures, dont la droiture est une des gloires du Piémont, suspendirent toutes les poursuites commencées. On ouvrit une enquête sévère sur la direction antérieure de ces procédures, et l'on découvrit beaucoup de faux témoins qui avaient fait condamner des innocents et qui furent à leur tour condamnés aux galères. Mais l'Église romaine qui attaque la vérité évangélique, devait défendre la calomnie; et, par l'entremise des jésuites, plusieurs de ces faux témoins purent échapper à la peine qu'ils avaient encourue.

Les Vaudois ne s'en plaignirent pas; ils étaient trop heureux d'avoir retrouvé leurs frères. Les prisonniers de Villefranche avaient été remis en liberté. Ceux de Campillon et de Bubiane, de Fenil et de Briquéras ne tardèrent pas à rentrer dans le sein de leurs familles.

Les atteintes dirigées contre eux avaient tourné contre leurs ennemis. Le pied des malintentionnés fut pris dans le filet qu'ils avaient dressé, et l'éternelle sagesse d'en haut ne cesse d'être justifiée à cet égard par l'éternelle folie des hommes.

Par suite de cette réhabilitation, les chrétiens de Bubiane, Campillon et Fenil, où les réformés, dit Gilles, étaient plus nombreux que les catholiques (1), obtinrent de pouvoir continuer, secondo il solito (selon l'usage), à professer librement leur culte domestique, ainsi que la faculté de se rendre dans les Vallées au culte public, et même d'appeler les pasteurs vaudois en cas de maladie ou de mort. Le droit d'avoir un maître d'école protestant leur fut aussi reconnu.

Ce n'était là du reste que les dispositions des édits du 10 janvier et du 5 juillet 1561; mais c'était une grande victoire de les avoir maintenues. Le clergé catholique ne tarda pas de leur en disputer les fruits, et, sous les prétextes les plus futiles, ils intentaient aux Vaudois des poursuites dont le dernier mot était toujours l'apostasie, ou la rançon; à tel point, dit l'auteur précité, qu'il n'y avait si petite faute qui ne fût rendue très difficile à accorder sans cette condition, ni faute si énorme qui ne fût trouvée de facile pardon p our ceux qui abjureraient leur foi.

(1)* *Gilles, p. 402.*

Les moines surtout ne cessaient de se plaindre des prétendues vexations des Vaudois. A La Tour, par exemple, où leur couvent aboutissait à un ancien cimetière protestant clos de murs, et dont pour cela l'usage avait été interdit (1)* à notre culte, il arriva que les reclus mirent à découvert des ossements, en creusant les fondations d'une muraille.

Une femme vaudoise vint recueillir ces ossements et les ensevelit. Aussitôt les moines écrivirent à Turin que les Vaudois les entravaient dans leurs travaux, leur enlevaient des déblais, se rendaient coupables de soustractions furtives... etc. Et c'est ainsi que, sur de faux rapports, des poursuites sévères amenaient quelquefois des innocents jusque dans les prisons.

La Fontaine n'était pas né; mais il paraît que la fable du Loup et l'Agneau était déjà connue : car le docte et naïf historien qui relate ces faits compare hardiment ces moines à des loups criant sans cesse, dit-il, que les agneaux leur venaient troubler Veau.

Mais les moines n'étaient pas seuls, et quelquefois les autorités séculières, les seigneurs même faisaient aussi les loups. On en a vu la preuve dans les embuscades de Guillaume de Luzerne et les rançons des jusi cies.

(1)* *Par les décrets du 2 juillet 1618 et du 25 juin 1620.*

En 1629, par exemple, un protestant de Campillon, nommé Perron, fut assailli dans sa demeure par une troupe d'archers, que repoussèrent vaillamment pendant une demi-

journée ses quatre fils et lui. L'un de ses fils y fut tué et un autre dangereusement blessé. Mais ces faits de détail sont trop nombreux pour qu'on puisse les indiquer tous.

Sous le règne de Yictor-Amédée Ier, des ordres souvent réitérés furent donnés aux autorités de Luzerne, Bubiane, Briquéras, Campillon et Fenil, afin de poursuivre l'extirpation des hérétiques qu'on n'y pouvait déraciner. Ces ordres sont du 9 et du H novembre 1634, du 6 et du 27 mai 1633, du 10 avril 1636 et du 3 novembre 1637.

Mais, soit que les sentiments du souverain fussent plus cléments que son langage, soit que l'indulgence des juges adoucît la sévérité de ses décrets, les Vaudois continuaient d'exister dans ces villes, où depuis si longtemps ils avaient existé.

L'édit du 28 janvier 1641 prononça définitivement la confiscation de leurs biens, hors des limites des Vallées. Le 17 février 1644, on leur défendit même de sortir du territoire de ces dernières, à moins que ce ne fût pour aller trafiquer dans les foires; mais il paraît néanmoins qu'il y avait toujours quelques rejetons des anciennes Églises évangéliques à Luzerne, Bubiane, Campillon, Fenil et Briquéras; car la défense faite aux Vaudois de résider dans ces villes se trouve encore fréquemment renouvelée dans les temps ultérieurs. Elle s'est reproduite, entre autres, dans les édits du 31 mai, et du 15 septembre 1661, du 31 janvier 1725 et du 20 juin 1630.

Il était réservé à notre époque de voir enfin s'évanouir toutes ces barrières injustes et puériles élevées entre les peuples pour circonscrire la pensée. Les doctrines de l'Evangile, comme les lumières de la civilisation, ne se renferment pas entre des lignes cadastrales. Qu'ont de commun les bornes d'un champ avec les limites de l'erreur ou de la vérité? Puissent ces belles contrées retrouver dans la liberté les dons qu'elles firent briller jadis pendant leurs jours de servitude!

CHAPITRE XIII. Renaissance des Églises Evangeliques et Nouvelles Vicissitudes

RENAISSANCE DES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES ET NOUVELLES VICISSITUDES

(De 1602 à 1616.)

Le nombre des protestants dans la province de Saluces ne se bornait pas à ceux des Églises que nous avons nommées; mais dans les vallées de la Sture, de la Vrayta et de Valgrane, les fugitifs des grandes villes s'étaient retirés:au sein des villages plus écartés. Là, chacun d'eux apportait avec soi une part du flambeau évangélique de leur Église dispersée, une étincelle de la foi commune qui se propageait ainsi dans leur exil.

Le propre de la lumièje est de pouvoir se communiquer sans se restreindre, et de s'étendre en se multipliant. De sorte que le nombre des âmes éclairées s'augmentait autour des proscrits, et que ces villages oubliés devenaient peu à peu de nouvelles Églises. En outre, plusieurs d'entre les familles qui avaient accepté les formes extérieures du catholicisme lorsqu'il s'était imposé par la violence, se hâtèrent de revenir à l'expression naturelle de leur foi, dès que l'oppression eut cessé.

Alors aussi se réveilla contre elles l'animadversion persécutrice du papisme. L'édit du 25 février 1602, qui avait interdit le culte protestant hors des vallées vaudoises n'avait eu pour but que de le faire cesser dans les villes de la province de Pignerol, situées aux alentours de ces vallées; mais on s'en fit une arme redoutable dans la province de Saluces.

On commença par y envoyer des missionnaires sous la direction du P. Ribotti, afin de pouvoir traiter d'endurcis, d'obstinés et de rebelles ceux qui ne se rendraient pas à leurs raisons.

Le gouverneur de Dronéro et le vice-sénéchal de Saluces furent invités à l'aider dans son entreprise.

Les réformés alors adressèrent une requête à Charles Emmanuel (1), dans l'espérance d'obtenir quelque adoucissement aux dispositions de cet édit qui les frappait sans les nommer. Ils demandèrent entre autres grâces qu'on ne les fît relever d'aucune juridiction ecclésiastique, mais seulement des magistrats oivils; et rien n'était plus juste, puisque les tribunaux ecclésiastiques appartenant à l'Église romaine devaient, non pas juger, mais condamner les adhérents de toute autre communion.

Ils demandaient, en outre, qu'on ne forçât point à s'expatrier ceux d'entre leurs coreligionnaires qui étaient établis depuis plus de sept ans dans le pays; et enfin, que les mariages mixtes, bénis par les ministres protestants sous la domination française, ne fussent point annulés. C'était là pourtant ce que le clergé catholique demandait avant

tout, sans égard pour les perturbations de tout genre que cette mesure allait introduire dans les familles.

Ces trois points furent accordés aux Vaudois de Saluces. Précédemment déjà, un abbé des environs avait pris sur lui de rendre, de son autorité privée, un ordre d'expulsion contre tous les réformés de sa paroisse. Cet abus de pouvoir fut dénoncé au ducde Savoie, qui fit répondre qu'on en écrirait au gouverneur.

(1)* *Le 15 de mai 1602*.

Les réformés et les Vaudois originaires de cette province, avaient donc lieu d'espérer que des jours de tranquillité seraient enfin venus pour eux; mais, à la sollicitation des capucins et des jésuites, la justice promise et les concessions obtenues, firent place bientôt à de nouvelles rigueurs.

Le 12 juin 1602 parut l'édit suivant: «Ayant travaillé par tous les moyens possibles à l'extirpation de l'hérésie, pour le service de Dieu et le salut des âmes, nous avons la douleur d'apprendre que, dans le marquisat de Saluces, des gens à qui nous avions défendu l'exercice de leur culte, vivent sans religion ostensible, et courent par là le risque de tomber dans l'athéisme.

« Pour prévenir cet horrible malheur, nous ordonnons à tous les adhérents de la religion prétendue réformée, qu'ils soient nés dans le pays ou seulement domiciliés, d'embrasser la foi catholique en moins de quinze jours, ou de sortir de nos États, et de vendre leurs biens dans l'espace de six mois, sous peine de confiscation et de mort. »

Les protestants de ces contrées, préférant les douleurs de l'exil à une lâche répudiation de la foi de leurs pères, sortirent en masse de la province de Saluces, et se retirèrent encore une fois dans cet Ephraïm des vallées vaudoises, où toujours les exilés trouvaient un asile, les chrétiens des frères, et les affligés de saintes consolations.

Mais, comme plusieurs d'entre eux s'étaient établis sur la rive gauche du Cluson, dans la vallée de Pérouse, aux Portes, à Pinache, à Doublon et à Pérouse même, où, d'après un édit récemment publié (1), le culte réformé devait également être aboli, le capucin Ribotti, toujours acharné contre les Vaudois, y poursuivit encore ces malheureuses et fuyantes victimes.

Favorisé par les instances du nonce et les sollicitations directes de Paul V auprès du duc de Savoie, Ribotti obtint un édit (2)* par lequel le prince renouvelait d'une manière plus générale la défense de célébrer le culte protestant dans ses États, en dehors des limites arbitraires dans lesquelles on avait restreint le territoire des vallées vaudoises. Les protestants ne se hâtèrent pas d'abjurer, et le duc ne se hâta pas de sévir; mais en multipliant ses interdictions il multipliait les titres du papisme à solliciter d'effectives rigueurs.

(1)* *Le 28 de mai 1602.*

(2)* *Rendu le 3 juillet 1602.*

Le prince, malgré sa bonté naturelle, ne put se défendre d'appuyer la mise à exécution des ordres qu'il avait donnés; et l'on peut voir, par les instructions qu'il adressa dans cette circonstance aux gouverneurs des provinces, que le véritable auteur de ces cruautés était le pape et non point lui. « Désirant, dit-il, que la sainte entreprise d'extirper l'hérésie s'accomplisse dans mes États(1), et Sa Sainteté nous ayant pour cela envoyé des missionnaires dont le chef est le P. Ribotti, nous commandons à tous nos officiers de lui prêter main forte. »

Puis, dans l'abnégation de sa propre clémence, il recommande d'avoir des égards pour les Vaudois, et de leur laisser croire qu'ils étaient dus à la bonté particulière du P. Ribotti; car présumant bien que ce moine serait sans pitié, le duc écrivit au gouverneur de Saluces une lettre particulière dans laquelle il lui disait :

(1)* *Circulaire du 5 septembre 1602.*

« Afin que par ses rigueurs il ne devienne pas trop odieux à ces pauvres gens, vous aurez soin de leur complaire en quelque chose et de leur accorder quelques adoucissements, comme s'ils étaient dus à son intercession (1). »

Mais les missionnaires n'entendaient pas faire usage de cette faculté, et c'est alors que fut envoyée la circulaire précédente. Ce n'était pas le moyen d'adoucir les esprits. Ces malheureux campagnards, si souvent inquiétés, proscrits, dépossédés, chassés encore de leur demeure, déjà aigris et excités par une foule de mécontents ou de bannis comme eux, mais qui sans doute étaient moins chrétiens qu'eux, se réunirent dans les montagnes en une bande de partisans.

Ils se proclamèrent les défenseurs des opprimés, sans cacher leur intention de résister aux armes même du souverain, s'il eût voulu en faire usage contre eux ou leurs adhérents. Mais il n'y a pas des magasins de vivres dans les montagnes; et pour subsister, cette troupe faisait des incursions fréquentes dans la plaine, s'alimentant par le pillage, dont les catholiques et les catholisés avaient surtout à souffrir. De là, bien des désordres répréhensibles.

(1)* *Cette lettre est datée du 8 juillet 1602.*

Cette bande affamée reçut le nom de bande des Digiunati, et par l'intimidation qu'elle exerçait, elle força plusieurs protestants récemment catholisés, à revenir à l'Église réformée, dont la violence les avait fait sortir.

Tristes et déplorables conversions des deux parts! Mais, ce qui n'était qu'une exception dans le protestantisme, était habituel dans l'Église romaine. Le duc de Savoie, ayant été informé de ces troubles, commanda aux magistrats de faire citer devant eux les syndics des communes que fréquentaient les digiunati, et de rendre chacun de ces syndics responsable des désordres commis dans sa commune.

En même temps il enjoignit aux protestants des villes situées dans la plaine du Piémont, sur la lisière des vallées vaudoises, de quitter leurs demeures ou de se catholiser dans l'espace de quinze jours (1). L'irritation des partis fut portée à son comble, et pour surcroît de calamités, une famine générale vint encore augmenter la détresse de ces nombreuses familles de protestants, qui, sans être sorties des États de Savoie, vivaient errantes et bannies.

Les digiunati devinrent des agents de déprédation (1)* Ordres du 2 mars et du 28 mai 1602. et de vengeance; et malgré les poursuites sévères, mais impuissantes, dont ils étaient l'objet, malgré la défense expresse de leur donner asile, secours ou nourriture, leur nombre ne cessait de s'accroître. Toutes les victimes fugitives de la persécution ou de la faim se rendirent auprès d'eux.

S'excitant à nuire à leurs ennemis dans cette vie vagabonde et sauvage, ils se faisaient de plus en plus redouter. Leur présence dans les montagnes était comme un asile ouvert à tous les poursuivis; et l'exaspération s'augmentait encore de tant de misères et d'animosités réunies. Quatre jeunes gens de Bubiane ayant rencontré un des agents de l'inquisition, le tuèrent comme une bête malfaisante, et s'allèrent joindre aux digiunati.

Un autre assassinat eut lieu sur la personne d'un catholique de Bagnols, qui était venu se joindre aux réfugiés afin de les trahir; et en outre, dit Gilles, ils commirent encore plusieurs vengeances, qui déplaisaient fort aux gens de bien, nonobstant tous les prétextes et toutes les raisons qu'ils opposaient à leurs censures. Mais le désordre est comme l'incendie, il s'accroît de sa propre violence. Et doit-on s'étonner que ces malheureux, dont la tête était mise à prix, cherchassent à se défendre, ainsi qu'à se venger?

En temps de guerre, les peuples s'empressent de courir à ce meurtre organisé, qui les décime sans les déshonorer; et en temps de persécution, n'est-il pas concevable que les proscrits, dont on menaçait la vie plus cruellement que dans un combat, aient été entraînés à des attentats dont ils eussent été incapables en d'autres circonstances? Ce qui est dit du scandale s'applique aussi à ces excès : malheur à ceux par lesquels ils arrivent!

Les populations, du reste, les catholiques même, quoique souffrant de cet état de choses, trouvaient naturelle la défense de ces infortunés, poussés au désespoir; et tous leurs voeux étaient, non pour leur mort, mais pour un arrangement qui permît aux proscrits de rentrer dans la vie commune.

« A peine fûmes-nous arrivés à Luzerne, raconte un voyageur de cette époque, que nous fûmes environnés d'hommes et de femmes, nous priant à mains jointes que l'accommodement se fît. En cela nous remarquâmes le jugement de Dieu : Car on avait fait sortir les bannis de Luzerne, pour cause de religion, et maintenant c'étaient les papistes qui n'osaient sortir à cause des bannis. »

Ce fut le comte de Luzerne qui s'entremit pour eux, et particulièrement pour ceux de Saluces, depuis plus longtemps dispersés. Il demanda qu'une requête lui fût remise. Toutes les Églises vaudoises et réformées, depuis Suze jusqu'à Coni, faisant, disaient-elles, un même corps en Christ, se hâtèrent de la signer (1).

Pendant ce temps, les digiunati continuaient leurs expéditions. Six d'entre eux étant descendus à Luzerne pour acheter des vivres (2), le chevalier de Luzerne (3)* et le capitaine Crespin de Bubiane, aidés d'une centaine d'hommes armés, résolurent de s'en saisir. On leur coupa le passage aux deux bouts d'une rue étroite, dans laquelle ils s'étaient engagés; et alors, traqués comme des bêtes fauves, sachant que leur tête était mise à prix, n'ayant de salut que dans la fuite et se voyant cernés, ils s'élancent avec le courage du désespoir contre leurs ennemis, renversent les soldats, tuent le capitaine et passent au travers des cinquante hommes qu'il commandait, sans laisser un prisonnier.

(1)* *En mars 1603. La réponse de Charles Emmanuel était du 9 avril.*

(2)* *C'était le 6 de mars 1603.*

(3)* *Frère du Comte qui s'était offert en qualité d'intercesseur pour les Vaudois auprès du souverain. Le chevalier se nommait Emmanuel, et le comte Charles.*

Les soldats se mettent à leur poursuite; les digiunati prennent des routes différentes et s'échappent tous, à l'exception d'un seul, qui, ayant sauté du haut d'une muraille, se cassa la cuisse en tombant, et ne put se sauver. Il fut pris, attaché à quatre chevaux et déchiré vivant. Ce n'était pas le moyen d'apaiser les esprits.

Enfin la requête des Vaudois fut présentée à Charles-Emmanuel. Le duc comprit combien il y avait de danger, soit pour les catholiques, soit pour les protestants, à perpétuer les causes de ces fatales divisions, et il décida (1). que tous les bannis pourraient rentrer dans leurs demeures; que les 'confiscations opérées sur leurs biens seraient annulées, et mêmeque les protestants catholicisés auraient le droit de rentrer dans l'Église qu'ils avaient quittée, si leur conscience les y portait.

(1)* *A Coni, le 9 avril 1603.*

Cependant un certain nombre d'entre les *digiunati* furent exceptés de ces dispositions, et l'on renouvela l'ordre de les livrer morts ou vifs.

Mais ce n'était plus qu'une fraction perdue dans ce grand peuple, qui de partout se releva pour acclamer le culte de ses pères, au point que, dans ce pays où la veille tout était catholique, en apparence du moins, une multitude de familles protestantes repoussèrent tout à coup ce voile des superstitions reçues, et proclamèrent au grand jour leur respect pour la Bible. Ainsi se relevèrent rapidement les Églises de Saviglano, Levadiggi, Demont, Dronéro et Saint-Michel.

Leurs éléments n'avaient pas besoin de se former, ils n'avaient qu'à se rejoindre. Quelques-unes d'entre elles se trouvèrent plus fortes à leur réveil que la veille; telles furent celles de Saint-Damien, de Verzol et d'Aceil. Mais comme ces migrations de dévorantes sauterelles, que l'on voit revenir à un champ qui repousse et verdoie, les jésuites et les capucins reparurent dans ces contrées refleuries.

On n'en eût pas tenu compte s'ils n'avaient fait que prêcher et discuter. Les doctrines bibliques n'eussent pu qu'y gagner; c'est dans la lutte qu'elles se fortifient. Oui, dans la lutte : mais non pas dans le sang.

Ces nouveaux missionnaires (1)* eurent d'abord de nombreuses conférences avec les pasteurs. Le gouverneur de la province se plaisait à les réunir dans le même repas pour assister à leurs discussions. Plusieurs moines et prêtres catholiques furent conduits, par ces discussions avec les protestants, à embrasser l'Evangile, qui faisait la force de ces derniers. Ainsi, l'Église réformée recrutait de nouvelles forces dans les rangs même de ceux qui venaient pour la combattre. C'est dans la vallée de la Vrayta, qui appartenait alors à la France, que cette Églises'était le plus rapidement étendue. « Les protestants, dit Rorengo, avaient là des assemblées et de jour et de nuit; leur culte était public, et les pauvres catholiques eux-mêmes n'osaient plus se montrer pour aller à la messe, crainte de s'entendre crier idolâtres!»

L'un des ministres de cette vallée était un prêtre converti, et son exemple avait été suivi par plusieurs de ses paroissiens (2). Pour peu qu'on eût laissé le champ libre à la réforme, elle s'établissait partout, avec le seul appui de la Bible, plus fort que le bras séculier.

(1)* *Les jesuites avaient cependant été introduites dans le diocese de Saduces en 1596*

(2)* *Rorengo attribue sa conversion à un motif si souvent reproduit qu'il doit paraître bien puissant à ceui qui le prodiguent: C'est, dit-il, le désir de rompre le celibat, auquel le pretre s'était engage en entrant dans les ordres et comme si ce n'était pas assez de lui faire un crime d'avoir pris une epouse, le digne Rorengo l'accuse encore de bigamie. – Toute cela sans epreuves, comme d'ordinaire*.

C'est en 1603 que les missionnaires capucins vinrent dans la vallée de la Vrayta, afin de préparer les voies à de nouvelles rigueurs. Ils parurent d'abord à Château-Dauphin, séjour austère, environné de montagnes démesurées.

On distinguait parmi eux leur supérieur, nommé Joseph de Tenda, et le frère Zacharie, auteur de quatre volumes polémiques contre la réformation. De Château-Dauphin ils se rendirent dans le val de Grano, et établirent des missions à Carail, à Aceil et à Verzol, aux portes de Saluces. Ils rouvrirent les églises abandonnées, ranimèrent les pompes du culte catholique, et les vexations contre les protestants.

Quant aux jésuites, ils avaient une résidence à Aceil, une autre à Dronier, une autre à Saint-Damien, et une quatrième dans la châtellenie du Château Dauphin. de rompre le célibat, auquel le prêtre s'était engagé en entrant dans les ordres; et comme si ce n'était pas assez de lui faire un crime d'avoir pris une épouse, le digue Rorengo l'accuse encore de bigamie. — Tout cela sans preuves, comme d'ordinaire. Memork islorichi,p. 178.

Qu'on se représente l'activité tracassière de tous ces hommes apostés en des lieux divers et réunis pour la même cause, se piquant d'émulation dans leur œuvre commune, se stimulant les uns les autres à détruire l'hérésie, convaincus peut-être de leur foi, mais animés d'un zèle amer bien éloigné de l'Evangile. N'était-ce pas pour le protestantisme une véritable plaie, analogue à celle de cette nuée d'insectes qui frappa l'Egypte de désolation et de mort?

« Il est impossible de dire tous les efforts que firent alors ces missionnaires (1). » Ces paroles de Rorengo donnent beaucoup à penser. Nous ne connaissons pas les efforts dont il parle; mais on juge de l'arbre par les fruits; et à cette époque, dit Perrin (2), « nonseulement le libre exercice de la religion fut interdit à Saluces, dans la vallée de la Mayra, qui contenait Verzol, Saint-Damien, Aceil et Dronéro, mais encore, par un nouvel édit, tous les protestants furent tenus de se catholiser. On envoya des inquisiteurs de maison en maison, et plus de cinq cents familles durent s'expatrier. Elles se retirèrent sur les terres de France, moitié en Provence, où elles allèrent relever les anciennes Églises vaudoises du Léberon, moitié en Dauphiné, où elles étendirent les Églises du Pragela, qui faisait alors partie de cette province. »

(1)* *Le diligenze de Padri missionarij, tanto getuiti cke capucoini, furono indicibili. Rorengo, p. 179*.

(2)* *P. 18*.

Ainsi, comme des eaux qui se déversent toujours dans les bassins où les attire leur pente, ces populations évangéliques ne sortaient pas de leur patrie spirituelle en quittant l'horizon de leurs demeures natales. Mais avant de se répandre ainsi, avant de se désunir, avant d'être exilées, elles firent un manifeste, que signèrent également toutes les autres Églises des vallées vaudoises, pour faire connaître les causes de cette proscription.

Qu'il soit notoire à chacun, disaient-elles, quece n'est point pour crime ou rébellion quelconque que nous sommes aujourd'hui dépouillés de nos biens et de nos maisons. Cela est venu par suite d'un édit d'abjuration ou d'exil, que Son Altesse royale, trompée sans

doute par de faux rapports, a rendu contre nous. Mais nos aïeux et nos familles ayant été élevés dans la doctrine professée aujourd'hui par l'Église réformée, nous sommes résolus d'y vivre et d'y mourir.

En conséquence, nous déclarons et affirmons que cette doctrine qu'on veut nous interdire, est tenue par nous pour la seule vraie, la seule approuvée de Dieu, la seule qui puisse nous conduire au chemin du salut. Et si quelqu'un prétend que nous sommes dans l'erreur, loin de nous obstiner à la défendre, nous nous déclarons prêts à l'abjurer incontinent, pourvu qu'on nous convainque par la Parole de Dieu. Mais si, par la seule force et la contrainte, on veut nous faire changer de croyances, nous aimons mieux renoncer à nos biens, et même à notre vie, plutôt qu'au salut de notre âme (1). » Ces nobles et courageuses paroles devaient concilier aux proscrits toutes les sympathies des âmes généreuses. Mais elles irritèrent encore davantage le clergé catholique et le portèrent à sévir, en faisant connaître son impuissance à convaincre. Or, comme plusieurs de ces familles expatriées tendaient à revenir en Piémont, en y rentrant par les vallées vaudoises, on obtint de Charles-Emmanuel un édit par lequel il était défendu à tout étranger de venir s'établir dans les Vallées, et à tous les Vaudois d'excéder leurs limites (2).

Mais il paraît que ces mesures, dont il était difficile de surveiller l'exécution, n'arrêtèrent pas le mouvement contre lequel elles étaient dirigées; car, peu de temps après, de nouveaux ordres, toujours obtenus à la sollicitation des capucins, des jésuites et du nonce, éveillèrent l'attention des gouverneurs de province, non-seulement sur cet édit, mais sur toutes les dispositions antérieures, prises dans un but d'hostilité contre le protestantisme (1).

(1)* *Ce manifeste est publié en entier par Perrin, p. 185-189, et par Léger, P. I, ch. XVII, p. 111-113*.

(2)* *Édit du 2 juillet 1609*.

L'année d'après (en 1610) le duc de Savoie fit alliance avec Henri IV, contre les Espagnols, et, en 1612, commencèrent les guerres du Montferrat, qui durèrent pendant quatre ans; de sorte que l'attention du monarque, et les influences qui le faisaient agir, se détournèrent momentanément des questions religieuses. Cette période d'agitations fut donc un temps de calme pour les Églises de Saluces. Ce n'était là sans doute qu'une tranquillité relative, non pas la paix, mais le répit; non pas un repos régulier et durable, mais l'absence momentanée de la persécution. Et de même qu'en un jour d'orage il suffit d'une légère éclaircie dans les nuages pour que l'horizon le plus sombre reprenne aussitôt les couleurs de la vie, un air de prospérité subite, comme un précaire rayon de soleil, reparut pendant quelques années au sein de ces Églises tourmentées.

(1)* *Ordres du 21 novembre 1609*.

On trouve dans les Cahiers du pays de Provence, à la date du 17 d'avril 1612, une requête au roi ainsi conçue: « Qu'il plaise à Votre Majesté de pourvoir à ce que ceux du marquisat de Saluces, réfugiés dans ce pays, puissent librement aller et trafiquer sur les terres du duc de Savoie, sans être recherchés pour le fait de religion (1)* ; » et dans les cahiers du Dauphiné, à la même époque, une demande semblable tendant à ce que « Sa Majesté (le roi de France) emploie son crédit auprès du duc de Savoie, pour obtenir dans ses terres le libre commerce en faveur des réfugiés de Saluces (2). »

(1)* *MSC. de Peyresk,IBibl. de Carpeotras, Registre XXXI, t. 1er, fol. 361, Art. XVII.*

(2)* *Id. ib., fol. 371, Art. XXVII.*

L'un et l'autre de ces points furent accordés. En même temps les Églises de Saluces encore existantes faisaient arriver au duc de vives sollicitations par le moyen de la Suisse, pour que la liberté de conscience leur fût enfin accordée. Et en 1613, les vallées vaudoises ayant dû fournir un contingent de milices, pour la guerre du Montferrat, il arriva que ces milices furent envoyées en garnison dans la province de Saluces. Elles avaient la faculté de se réunir pour leur culte religieux, et leurs coreligionnaires se joignirent parfois à ces petites réunions, de manière à les augmenter, tout en créant ainsi des antécédents favorables à la liberté religieuse.

Mais alors aussi les jésuites et les capucins n'en mirent que plus d'activité dans leur surveillance et leurs poursuites. Pour donner quelque satisfaction à ces dignes coadjuteurs, qui en trouvaient si peu dans les résultats de leurs prédications, les magistrats faisaient de temps à autre de nouveaux prisonniers.

Ceux que le clergé désignait le plus activement à leurs rigueurs étaient les relaps, ou ces catholisés invita conscientia, à qui les superstitions du paganisme catholique rendaient plus chère encore la simplicité du christianisme évangélique, auquel ils s'empressaient de revenir à la première occcasion favorable, avec plus d'attachement que jamais. Mais, découverts, ils étaient dénoncés au saint office, et souvent disparaissaient sans bruit dans les mystères de l'inquisition (1). Cependant la guerre continuait; on avait de plus en plus besoin des Vaudois; le pouvoir séculier, moins cruel que l'Église, se relâcha peu à peu de ses rigueurs; les protestants de Saluces commençaient à se reconnaître et à respirer. Mais respirer était pour eux adorer Dieu et le servir selon l'Evangile.

(1)* *Si ientmciava al Santo-Offizio, e con le cote pattamno cm notto quiète, con occullmima vigilanza. Roreogo, p. 183.*

« Ceux de Dronier, dit un ouvrage de l'époque (1), furent les premiers à donner le bon exemple, et dès l'an 1616, ils commencèrent de s'assembler. » Ces assemblées avaient lieu en secret; mais tous les jours quelques nouveaux sujets fidèles y étaient admis. Elles s'augmentèrent rapidement, et bientôt furent découvertes, a Les nouvelles en coururent

à Rome; le pape en frémit, Son Altesse en fut prévenue et le clergé n'omit rien pour s'y opposer (2). »

Les protestants n'eussent pu éviter quelque nouvelle catastrophe, sans une circonstance providentielle qui vint au contraire leur prêter un appui inattendu. Les événements qui l'amenèrent et la suivirent feront le sujet du chapitre suivant.

(1)* *Brief discours des persécutions advenues en ce temps aux fidèles des Églises de Saluces. Genève 1620*.

(2)* *Ouvrage précité*.

CHAPITRE XIV. Fin de l'Histoire des Églises de Saluces

(PARTICULIEREMENT DE CELLES D'ACEIL, DE VERZOL, DE SAINT-MICHEL ET DE PRAVIGLELM)

(De 1616 à 1633.)

Nous avons dit que Charles-Emmanuel était alors en guerre avec l'Espagne, à propos du Montferrat. Il demanda du secours à la France qui lui envoya Lesdiguières. Cet illustre général qu'on regardait alors comme le chef du parti protestant en France, entra dans la province de Saluces en 1617.

Révolté des vexations sans nombre, dont ses coreligionnaires avaient été victimes, il intercéda pour eux auprès de leur souverain. La cour de Savoie comprit aisément que le chef des réformés ne pourrait combattre pour elle avec beaucoup de dévouement sj elle persécutait son parti. On jugea donc prudent d'accorder quelque repos aux Vaudois de Saluces, et le 28 septembre 1617, le duc, étant à Asti, rendit un décret dans ce but. Il y disait : « En la considération expresse d'un grand personnage, nous accordons aux protestants réfugiés et aux bannis du marquisat de Saluces la faculté de rentrer dans la libre possession de leurs biens et de leurs demeures, pendant trois ans entiers (1); d'en disposer et de les vendre à leur gré durant cette époque, avec défense pourtant de répandre leurs opinions hérétiques ou de dogmatiser, sous peine de la vie. Les prisonniers, détenus pour cause de religion, seront mis en liberté et jouiront du même privilége; et quant aux biens confisqués ou vendus, on les rendra à leurs premiers propriétaires moyennant une juste indemnité que nous accorderons aux acquéreurs. »

Ces dispositions eussent été précieuses si elles avaient duré; mais en leur assignant d'avance une limite aussi raprochée, c'était ne rien accorder, ce n'était que préparer de nouveaux troubles et de nouvelles ruines pour l'avenir. Les protestants néanmoins s'en montrèrent fort reconnaissants. Leur susceptibilité ne fut éveillée qu'à l'égard d'un seul point, et ils écrivirent aux pasteurs de Genève pour savoir s'ils devaient accepter ce décret, attendu qu'ils y étaient traités d'hérétiques (1).

(1)* *Borelli dit trois mois.*

Que n'ont-ils insisté pour que ces bénéfices reposassent sur une base moins précaire. Toutefois Lesdignières obtint que le mot d'hérétiques fût retranché; et dans leur naïve bonne foi, ces simples montagnards, confiants en la justice de leur prince, ne pensaient pas qu'il pût revenir sur ces dispositions. Pour eux, ce qui était juste et vrai la veille, devait l'être encore le lendemain. Les variations de l'Église catholique, en fait de loyauté, seraient bien plus nombreuses que celles des protestants en fait de doctrine. Des changements cruels se préparaient déjà pour les Vaudois malgré ces circonstances favorables, que le papisme devait subir, mais qu'il comptait bientôt détruire.

(1)* *Arch. des pasteurs de Gen., vol. F, p. 174.*

Et néanmoins l'heureux effet qu'elles produisirent d'abord dépassa toute attente. En quelques jours le pays eut changé de face. « La veille, disent les capucins, nous le croyions presque purgé d'hérétiques, et dès le lendemain ils surgirent de toutes parts, comme ces soldats de Cadmus qui naissaient tout armés du sable de la terre. »

Dans la vallée de la Sture, plus profonde et plus étendue que les autres, le protestantisme qui n'avait jamais été déraciné refleurit avec plus de vigueur que jadis. C'était dans la ville d'Aceil (illustrée de nos jours par la naissance du célèbre Cibrario, auteur de l'histoire du droit européen pendant le moyen âge), que la réforme avait les plus nombreux adhérents. Le village de Pagliéro se joignit à cette profession ouverte de l'Evangile. La ville de Verzol se déclara courageusement pour la même cause, mais s'arrêta ensuite. Celle de Saint-Michel, qui parut se prononcer plus lentement que les autres, s'enhardit bientôt et suivit Aceil avec persévérance.

Les assemblées publiques étaient cependant défendues aux protestants; mais le nombre des réunions privées remplaçait le culte public; et d'ailleurs ils ne tardèrent pas d'avoir pendant la nuit, sous ce climat aussi doux que celui de Nice, des congrégations générales, dont le secret fut souvent trahi par la joie qu'ils ne pouvaient contenir, soit avant de s'y rendre, soit après en être revenus.

Dans la vallée de Mayra, à Dronier et ailleurs (1), ils se montrèrent même en si grand nombre que les catholiques semblaient disparaître parmi eux. Plusieurs d'entre eux, au lieu de vendre leurs biens, en achetèrent d'autres; l'activité industrielle, le commerce, l'agriculture reprirent en peu de temps un essor inaccoutumé. Il semblait que l'on n'eût plus rien à craindre de l'avenir; et cette prospérité même eût dû engager le duc de Savoie à maintenir les causes qui l'avaient produite, au lieu de la détruire en les laissant tomber.

Il est assez remarquable que dans tous les pays du monde où les idées protestantes se sont établies, les peuples ont prospéré comme si une bénédiction invisible se fût étendue sur eux; partout où le catholicisme s'est maintenu avec le plus de puissance, la vie s'est éteinte, le bien-être et la moralité ont disparu, comme si une malédiction mystérieuse s'étendait avec lui. Les Églises de Saluces avaient retrouvé en une année tout l'éclat dont elles avaient brillé un demi-siècle auparavant. « Ces hérétiques, dit Rorengo (que nous citons de préférence, non pas comme source mais à l'appui de nos renseignements), commençaient de seigneurier (1)* parmi les faibles et désolés papistes, qui se voyaient avec terreur sur le point d'être annihilés dans ce pays. »

(1)* *Pages 184-185.*

Ils n'osaient plus faire des processions, et criaient à la tyrannie des réformés. Les fêtes de Pâques, en 1618, avaient été célébrées à Dronier par une si grande affluence de

protestants que l'évêque de Saluces s'y rendit dès la même semaine, pour y rendre quelque splendeur à son Église abandonnée. Malgré sa présence à Dronier, le dimanche après Pâques, il y eut encore une assemblée si nombreuse de réformés, que toutes les pièces de la maison particulière dans laquelle ils étaient réunis se trouvaient occupées. La salle, le devant de la porte, les degrés et jusque dans la rue, disent les témoins oculaires, tout était débordant de fidèles qui ne pouvaient entrer (1).

(1)* *Nemcrie ittorichi, p. 185.*

Le pasteur venait de commencer sa prière d'invocation; tout le peuple était à genoux autour de lui, jusque sur les degrés extérieurs du sanctuaire domestique. En ce moment l'évêque arrive en grand appareil, escorté de soldats et de gens de justice.

— Au nom de Son Altesse royale, s'écrie-t-il, cessez votre congrégation.

Mais la voix qui priait Dieu, ne s'arrêta pas devant celle qui parlait aux hommes. Le pasteur continua son invocation et ses actions de grâces; les huissiers en dressèrent procès-verbal; l'évêque attendit la fin de sa prière et renouvela ensuite sa sommation.

—An nom de notre autorité apostolique, dit-il, nous vous faisons défense à tous, de vous rassembler désormais, contrairement aux édits de Son Altesse Royale.

— An nom de Jésus, réplique alors le pasteur, nous ne reconnaissons d'autorité apostolique qu'à l'Evangile qu'il nous a adressé par les apôtres et que nous prêchons fidèlement. Quant aux édits, nous ne les violons point, puisque nous sommes réunis dans une maison particulière.

(1)* *Brief discours, chap. III.*

Cette réponse fut mentionnée au procès-verbal et l'évêque se retira. Mais il consulta les légistes pour connaître la portée légale de l'édit, et vit avec une satisfaction victorieuse qu'il y était défendu de dogmatiser. En conséquence, il revint trois jours après, avec le grand référendaire, nommé Milliot, pour citer les protestants à comparaître devant la justice, comme coupables d'avoir dogmatisé, contrairement aux termes de l'édit dont ils se prévalaient.

Les chrétiens comprirent qu'il y avait là un prétexte plausible à leur condamnation, et pour des gens qui s'étaient vus condamnés si souvent sans motif, il y avait lieu de s'effrayer en face d'un motif spécieux. Cependant, la défense de dogmatiser aurait pu à bon droit n'être considérée que comme une interdiction aux protestants de chercher à convertir les catholiques; puisque, à vrai dire, on ne pouvait les empêcher de s'entretenir entre eux de leurs propres croyances; et puisque le nombre des personnes autorisées à se réunir en particulier n'était pas limité, on ne pouvait leur faire un crime d'avoir eu des réunions pins ou moins nombreuses. Mais ces gens simples et francs ne songèrent pas à

ces ressources de procédure; ils avaient des convictions trop arrêtées pour ne pas chercher à les répandre. C'était avoir dogmatisé. Et après tant de dénis de justice bien plus flagrants que celui-là, une favorable interprétation de la loi ne leur serait certainement pas accordée. Ils jugèrent donc prudent de se retirer, et se réfugièrent dans les bois situés au-dessus de Dronier.

Là ils demeurèrent pendant quarante jours, comme Jésus dans le désert, jeûnant et priant Dieu, animés d'une ardeur croissante, d'une soif inextinguible et délicieuse de prières, de cantiques et de méditations pieuses, dont leur âme devenait plus avide et plus profondément réjouie, en face du danger, dans le calme des solitudes.

Ce n'était point toutefois pour manquer de courage qu'ils avaient pris la fuite; car le référendaire Milliet ayant procédé contre eux par voie de citations individuelles, plusieurs protestants qui avaient été oubliés, allèrent spontanément se déclarer solidaires des mêmes transgressions, c'est-à-dire de la même foi, et se plaindre aux juges de n'être pas au nombre des proscrits. Ce dévouement d'une foi sincère n'estil pas aussi noble et aussi courageux qu'eût pu l'être celui d'une héroïque résistance?

Les catholiques pourtant, voyant la ville de Dronier presque abandonnée, et les fugitifs se condamner eux-mêmes par leurs appréhensions, croyaient déjà voir leurs biens confisqués et pouvoir se les répartir d'avance comme une chose assurée.

Mais un si grand nombre de protestants s'étaient fait inscrire sur les listes des magistrats, que ceux-ci reculèrent devant la nécessité de sévir sur tant de monde, et ils écrivirent au duc de Savoie pour s'en remettre à sa décision. De leur côté, les Vaudois prièrent Lesdiguières d'intercéder encore pour eux, et Charles-Emmanuel mit fin à ces incertitudes en couvrant d'une amnistie générale tout ce qui s'était passé, après quoi il rétablit simplement les dispositions de l'édit du 28 septembre 1617.

Les fugitifs revinrent donc dans leurs demeures, plus unis et plus fervents que jamais; le clergé catholique redoubla d'efforts pour donner à son culte la pompe souveraine qui lui était acquise officiellement, et à laquelle il ne manquait qu'un public. Les processions, les neuvaines, les pèlerinages se multiplièrent. Les curés reçurent ordre de faire des sermons dans leurs églises, ce qui atteste la négligence qui avait régné à cet égard. Les missionnaires tentaient de joindre la force de la dialectique à l'éclat des cérémonies ; mais la puissance du raissonement vient de la vérité, et la vérité ne se décrète pas comme l'organisation d'une fete. Ces marchands forains de croix d'amulettes voyaient l'indifference publique grandir autour d'eux ; ils accusaient les protestants d'être la cause de cet impie abandon ; aussi tous leurs vœux tendaient à les faire disparaître du pays.

De leur côté, les réformés redoublaient de zèle et d'ardeur ; et par suite de cette émulation, entre les deux culte rivaux, bien des éléments étrangers à la piété se mèlerent à leur manifestations.

Un jour, l'evêque de Saluces, (1)* suivi d'un missionnaire (2)* et du supérieur de Coni (3)* aller entrer dans l'Eglise paroissiale de Dronier, une voix fit entendre dans la foule des paroles sans doute déplacées « Bientôt il n'y aura plus ni prêtres ni moines ni prélats »

Peut-être n'était ce-la qu'une réflexion d'émise entre deux interlocuteurs.

(1)* *Octavio Vidale*.

(2)* *Fra Marcello di Turino (capucin)*

(3)* *Padre Giovanni di Moncalieri*.

Peut-être même ces paroles, prononcées d'une manière outrageante n'étaient-elles pas sorties de la bouche d'un Vaudois, mais des lèvres perfides d'un ennemi qui cherchait à les perdre; quoi qu'il en soit, cet incident, qui paraîtrait puéril aujourd'hui, excita fort la colère de l'évêque et l'indignation du clergé. On en fit un rapport au souverain, et comme l'orgueil blessé exagère toujours ce qui le touche, on ne manqua pas d'attribuer à ces paroles des intentions et une portée menaçantes pour le salut de l'État; il fallait du moins que la réprobation qu'elles avaient soulevée s'étendît sur tous les protestants.

Le comte Milliet, auquel l'histoire donne maintenant le titre de vice-chancelier, se transporta de nouveau à Dronier, et commença par ordonner (1)* que tous ceux qui voudraient jouir des bénéfices du dernier édit (2)* vinssent se faire inscrire sur un registre particulier. Le nombre des personnes inscrites fut très considérable, car celui des protestants s'augmentait au lieu de diminuer. Plusieurs catholiques eux-mêmes se gnation du clergé. On en fit un rapport au souverain, et comme l'orgueil blessé exagère toujours ce qui le touche, on ne manqua pas d'attribuer à ces paroles des intentions et une portée menaçantes pour le salut de l'État; il fallait du moins que la réprobation qu'elles avaient soulevée s'étendit sur tous les protestants.

(1)* *Le 2 de juin 1618.*

(2)* *Celui du 28 septembre 1617*.

Le comte Milliet, auquel l'histoire donne maintenant le titre de vice—chancelier, se transporta de nouveau à Dronier, et eonrimença par ordonner (I) que tous ceux qui voudraient jouir des bénéfices du der nier édit (2)* vinssent se faire inscrire sur un repais rangèrent alors de leur côté. Rorengo cite un docteur en droit, un capitaine et un médecin (1).

Ce registre d'inscription fut ensuite envoyé au sénat de Turin. Pendant ce temps les catholiques cherchaient toujours à surprendre les protestants en flagrant délit de culte religieux; et ces derniers, se défiant des catholiques, se tenaient sur leurs gardes,

marchaient armés, et n'épargnaient pas à leurs adversaires le dédain et les récriminations. Ainsi les partis s'aigrissaient parleur hostilité même. En de pareilles circonstances, il est bien difficile d'éviter les excès, et la moindre étincelle peut allumer un incendie.

Les protestants apprirent qu'un noble personnage, appartenant à la famille du cardinal Almandi, avait agi contre eux. L'indignation, le fanatisme, l'emportement sauvage des déserts où on les avait si souvent relégués, armèrent le bras d'un assassin. Ce crime individuel devint un grief contre tous. On se hâta de le dénoncer au souverain, qui renouvela immédiatement les mesures de rigueur portées dans ses anciens édits, entre autres, dans celui du 25 février 1602, d'après lequel le culte protestant, les mariages mixtes et les acquisitions de biens, de la part des réformés, étaient absolument interdits en dehors des étroites limites des vallées vaudoises. Les baux ou les contrats par lesquels ils avaient affermé ou acheté des terres aux catholiques furent donc annulés.

(1)* *P 186.* •

A Aceil, ils s'étaient emparés des édifices de la confrérie du Saint-Esprit, et y célébraient leur culte. On les en expulsa en leur défendant d'y revenir, sous peine de la vie. Enfin un édit de Charles-Emmanuel, rendu le 2 juillet 1618, ordonna à tous les chefs de famille protestants d'apporter chacun la liste nominale des siens, aux magistrats de son canton, sous peine de trois cents écus d'or d'amende, et de divers châtiments corporels, jusqu'à la prison et au gibet.

L'évêque de Saluces, et les missionnaires capucins, veillaient en outre, avec une sollicitude inexorable, à ce que nul ne jouît de ses biens au delà des trois ans accordés par l'édit du 28 septembre 1617. Ce terme fatal allait arriver; les conflits se multipliaient, surtout à l'occasion des ensevelissements pour lesquels l'édit de 1618 avait défendu aux protestants de se réunir au nombre de plus de six personnes, ainsi que d'ensevelir leurs morts dans les cimetières catholiques, ou dans un terrain clos de murs.

Or, dans la plupart des communes, il n'y avait eu, jusque-là, qu'un cimetière commun; et dans les villes où les protestants s'en étaient fait un particulier, ils l'avaient environné de murailles. On exigeait maintenant qu'ils allassent déposer le cercueil de leurs frères sur le bord des grandes routes, ou dans les terrains vagues, ouverts à tout venant, à toutes les profanations.

Alors même, il arriva encore qu'on vint leur arracher leur mort pour le transporter dans le cimetière des catholiques, si l'on reconnaissait que le défunt avait reçu le baptême dans l'Église romaine. A Saint Michel on fit bien plus encore. Depuis trois mois une femme vaudoise avait été ensevelie dans le cimetière des protestants. Il était clos de murs; le curé ordonne l'exhumation et fait porter son cercueil, à moitié brisé, devant la maison de ses parents.

Un de ceux-ci rencontrant un soir le curé sacrilége, dans un chemin isolé, lui donne des coups de bâton pour venger cet outrage.

Aussitôt cinquante protestants de Saint-Michel sont cités à Saluces, et plusieurs d'entre eux retenus prisonniers. Leur élargissement fut encore obtenu par l'intervention de Lesdiguières. A Demont, dans la vallée de la Sture, quelques papistes fanatiques, au sortir d'un souper, animés par le vin, jurèrent la mort des hérétiques et résolurent de poursuivre le premier qui se présenterait. Ayant reconnu un Vaudois dans un jeune homme qui marchait devant eux, ils mirent l'épée à la main et l'attaquèrent. Ce jeune homme portait une petite hache; n'ayant pu se soustraire par la fuite à leurs atteintes, il se retourne et donne la mort au premier assaillant. Les autres prennent alors la fuite; mais quelques jours après, ils reviennent mieux armés et plus nombreux, s'emparent en furieux du village, outragent les femmes, blessent ou tuent les hommes, battent les vieillards, jettent les enfants à la rue et se livrent au pillage comme des brigands; puis, chargés de butin, ils citent par dérision la population tout entière à comparaître à Turin.

Ici se place un fait aussi honorable pour les protestants que pour les catholiques de Demont; c'est que ces derniers voulurent concourir aux frais de réparation causés par ces désordres et à ceux du procès qui s'ensuivit. Ayant reconnu un Vaudois dans un jeune homme qui marchait devant eux, ils mirent l'épée à la main et l'attaquèrent. Ce jeune homme portait une petite hache ; n'ayant pu se soustraire par la fuite à leurs atteintes, il se retourne et. donne la mort au premier assaillant. Les autres prennent alors la fuite; mais quelques jours après, ils reviennent mieux armés et plus nombreux, s'emparent en furieux du village, outragent les femmes, blessent ou tuent les hommes, battent. les vieillards, jettent les enfants à la rue et se livrent au pillage comme des brigands; puis, chargés de butin, ils citent par dérision la population tout en fière à comparaître à Turin.

Ici se place un fait aussi honorable pour les protestants que pour les catholiques de Demont ; c'est que ces derniers voulurent concourir aux frais de réparations causées par ces désordres et à ceux du procès qui ensuivit.

Cela montre combien les deux partis auraient aisément vécu en bonne intelligence, si le souffle de Rome n'avait constamment excité la haine de ses sectateurs, qu'elle accusait de se laisser corrompre, lorsqu'ils faisaient preuve de charité. A Dronier encore, c'est à un gentilhomme catholique que les protestants du pays durent d'être délivrés d'un piége qui leur avait été tendu, et des poursuites qui eussent été la suite de leur imprévoyance. Ainsi, partout où ils étaient connus, les Vaudois trouvaient des protecteurs, même parmi leurs adversaires; ces derniers aussi devenaient plus chrétiens en les fréquentant davantage : car partout où le protestantisme à régné, les mœurs se sont adoucies. Les moines missionnaires, qui n'en avaient pas subi l'influence, montaient quelquefois en chaire, portant une épée nue dans une main et un flambeau dans l'autre, pour exhorter les peuples à détruire les hérétiques, disant qu'il ne fallait les aborder qu'avec le fer et le feu (1). Cela était plus sûr pour le papisme que de les aborder avec la discussion.

Et voilà pourtant ceux qui se disent les ministres de Dieu! ceux qui prétendent absoudre des plus grands crimes, mais qui ne pardonnent pas à la lecture de la Bible et à la prière. On conçoit, du reste, ces excès, en se rappelant que le palais épiscopal de Saluces était le centre toujours actif de perpétuelles vexations dirigées contre les Vaudois. Mais bientôt on alla plus loin, on regretta qu'ils eussent été épargnés lors de la Saint-Barthélemy; c'était une faute, disait-on, il fallait la réparer. En conséquence on crut devoir organiser le complot d'un massacre général contre les réformés dans toute la province de Saluces.

(1)* *Brief discours, Chap. III.*

Ici encore, ce fut le peuple catholique lui-même qui se montra moins cruel que ses directeurs spirituels; car la plupart des habitants du pays refusèrent d'entrer dans cette conjuration. Cependant on n'y renonça pas; mais Dieu permit qu'elle fût découverte, et voici de quelle manière on en eut connaissance. Un de ceux qui devaient la diriger, Fabrice de Pétris, se prit de querelle avec un jeune homme protestant, il l'attaqua, mais fut tué lui-même; et l'on trouva dans ses papiers les preuves écrites de la conspiration.

Ici encore, ce fut le peuple catholique lui-même qui se montra moins cruel que ses directeurs spirituels; car la plupart. des habitants du pays refusaient d'entrer dans cette conjuration. Cependant on n'y renonça pas; mais Dieu permit qu'elle fût découverte., et voici de quelle manière on en eut connaissance. Un de ceux qui devaient la diriger, Fabrice de Pétris, se prit de querelle avec un jeune homme protestant, il l'attaqua, mais fut tué lui-même; et l'on trouva dans ses papiers les preuves écrites de la conspiration.

Le bruit de cette découverte se répandit comme l'éclair. Les ferments qui existaient entre les deux partis n'en prirent que plus de force. De part et d'autre. ils se faisaient par jour de nouveaux excès, dont les protestants néanmoins étaient le plus souvent victimes. Ceux de Saint-Pierre, par exemple, dans la vallée de la Vrayta, furent expulsés de chez eux par le curé et le prévôt de la ville.

Peu de jours auparavant, cinq habitants de Dronier avaient également été bannis et s'étaient retirés dans la vallée de Luzerne. On était parvenu à l'année 1619; la fermentation croissait de plus en plus. Les vexations contre les adhérents de l'Église réformée se multipliaient sous toute sorte de prétextes. A Demont deux familles protestantes furent cruellement troublées. Qu'avait-on à leur reprocher? D'avoir contracté mariage à des degrés de parenté, interdits par les canons de quelque vieux concile.

Les époux furent séparés, les maris envoyés aux galères et les femmes condamnées à recevoir le fouet sur la place publique. Mais ces juges si cruellement scrupuleux à maintenir des interdictions arbitraires sur les degrés de consanguinité, auxquels du reste les catholiques seuls auraient dû être soumis, ces mêmes papistes qui dissolvaient si promptement des liens de famille, sanctionnés par une union bénie, quel respect avaient-ils pour la vertu? Ecoutez : A Dronier, un apothicaire, nommé Marin, avait deux filles

d'une rare beauté. Vers la fin de juillet, l'un des capucins de la ville fait demander cet homme : les autres moines entrent dans sa demeure pendant son absence ; ils s'emparent de ses filles en usant de violence; un carrosse attendait à la porte, c'était celui de l'évêque de Saluces : on y jette les victimes de cet enlèvement odieux, et elles sont conduites à Turin(1),sans qu'on ait égard à leurs larmes et à leurs supplications, sans pitié pour le désespoir de leur famille.

Un mois après (2), le même évêque fait arrêter une pauvre femme sur laquelle pesaient de singulières accusations. « Elle a reçu de Genève, disaient ses accusateurs, une grande robe noire, et revêtue de cette dé' froque de corbillard, elle monte en chaire au milieu des réformés, prend une corne de boeuf, et, souffle au travers de cette corne le Saint-Esprit sur les assistants. » Le livre dont nous tirons ces détails ajoute naïvement: « Il faut avouer que c'était là une invention bien cornue!

(1)* *Tous ces détails sont tirés du Brief discours sur les persécutions advenues en ce temps aux Églises du Marquisat de Saluces. Chap. IV.*

(2)* *Le 22 d'août 1619.*

Et cependant cette malheureuse femme fut mise pour cela, cinq fois de suite à la question; elle fut torturée en présence des sommités cléricales et administratives du pays. Il y avait là le préfet, l'évêque et l'inquisiteur; et l'on était au dix-septième siècle!

Oui! mais aussi sous l'empire du catholicisme. Et dans le dix-neuvième siècle lui-même, en 1845, là où le papisme règne encore, ne l'a-t-on pas vu condamner une femme à mort pour crime d'hérésie (1)? Ainsi se passaient ces jours sombres et agités, en attendant que l'orage éclatât. Vers la fin de l'année 1619, une réunion extraordinaire de prêtres, de moines et de zélateurs papistes de toute confrérie, fut convoquée à Saluces, pour aviser aux moyens d'en finir une fois pour toutes avec les hérétiques. Après le repas de corps qui réunit tous ces dignes convives, on fit brûler en effigie les principaux d'entre les protestants, en attendant de pouvoir les atteindre dans leur personne. Ces passe-temps du clergé catholique montrent bien de quel esprit il était animé. Rien de sérieux, ni d'humain. Cruels ou grotesques, ignobles ou barbares, tels étaient ces prétendus ministres d'un Dieu de perfection et d'amour.

(1)* *Cette condamnation a eu lieu dans l'île de Madère, en août 1815. Voir les journaux du mois de septembre, même année, entre autres les Beats, le Siècle, V Espérance etc.*

Du côté des réformés, le mécontentement ne faisait qu'augmenter; une lutte était imminente : le plus faible devait périr. Les habitants d'Aceil, qui se trouvaient presque tous de la même communion, et qui n'avaient jamais cessé de tenir des assemblées évangéliques, se prévalurent de leur nombre pour les continuer. Le gouverneur de Dronier, Andrea della Negra, fut envoyé contre eux; il arrêta et conduisit dans les prisons

de Saluces, les deux notables de l'Église qui présidaient habituellement à ces réunions de prière.

L'un se nommait Pierre Marquisy, et l'autre Maurice Mongie. L'arrestation du premier eut lieu en juin, et celle du second en septembre 1619. L'un et l'autre ne tardèrent pas d'être condamnés à mort par l'inquisition. Ils interjetèrent appel de ce jugement devant le sénat de Turin. On espérait pouvoir faire auprès du duc de Savoie quelques démarches pour les sauver; mais ce prince était alors absent (il était allé en Savoie pour recevoir Christine de France qui venait en Piémont).

Le sénat se trouvait ainsi abandonné à lui-même, ou plutôt aux suggestions du haut clergé, toutpuissant à la cour. Par une circonstance aggravante pour le sort des prisonniers d'Aceil, un nouveau soulèvement eut lieu dans cette villle. Le gouverneur de la province, comte de Sommariva, fut tué d'un coup d'arquebuse, sur les coteaux de Mongardino, où il avait poursuivi les récalcitrants. Et par une suite irréfléchie de ces idées païennes si familières au catholicisme, on fut porté à immoler Maurice et Marquisy comme des victimes expiatoires aux mânes du gouverneur.

Ces courageux directeurs de l'Église d'Aceil furent immédiatement exécutés à Saluces (1), vers les quatre heures du matin; ce qui n'empêcha pas l'évêque du diocèse d'assister à leur supplice, sur le lieu duquel il s'était fait conduire en carrosse.

(1)* *Cette exécution eut lieu le 21 d'octobre 1619.*

Toutes les circonstances de leur fin courageuse et édifiante ont été conservées dans une lettre écrite de Salaces le lendemain de leur exécution, et publiée à Genève quelques jours après. Nous en reproduirons une partie dans le chapitre destiné à l'histoire des martyrs. En échange de tant de concessions aux exigences de Rome, le nouveau pape, Grégoire XV, venait d'accorder au duc de Savoie, par son bref du 27 mai 1621, la faculté de retenir pendant six ans la dîme des revenus ecclésiastiques, à condition qu'il consacrerait ces fonds à l'extirpation de l'hérésie.

Le duc toucha l'argent, et le clergé le pressa d'agir. En février 1622, on commença d'employer ces ressources, ou de montrer du moins qu'on les utilisait pour l'œuvre demandée, en reprenant les poursuites déjà si souvent dirigées contre les Vaudois et les réformés du Piémont, qui ne s'étaient pas restreints dans les étroites limites où l'on avait circonscrit le territoire des vallées vaudoises. Au mois de mars suivant, les fidèles de Praviglelm et des communes environnantes furent cités à comparaître devant le préfet de Saluées, sous peine de mort et de confiscation.

Us eussent pu s'y rendre en assez grand nombre pour que la fermeté de leur attitude eût imposé à leurs ennemis. Nulle peine n'était portée encore contre ceux qui eussent obéi. Qui les fit hésiter? L'exemple peut-être de ceux qui avaient été emprisonnés à la suite d'une comparution; cette espèce de force d'inertie, qui retient le campagnard à sa

chaumière; une crainte irréfléchie et vague de ce tribunal de Saluces si fatal aux protestants.

Quoi qu'il en soit, ils s'abstinrent. Au lieu d'agir avec vigueur, de se montrer unis et résolus, de soutenir leurs droits avec fermeté, on vit de la mollesse et de l'indécision dans leur conduite; un jugement sévère pourrait même dire de la lâcheté : car c'est être lâche que d'abandonner la défense d'un droit, aussi bien que de manquer à celle de la patrie. N'ayant donc pas comparu dans le terme prescrit, les habitants de Praviglelm et de Paësane furent tous condamnés par contumace à être bannis des États de Son Altesse Royale, et pendus s'ils tombaient enojj les mains de la justice. Quant à leurs biens, il va sans dire qu'ils étaient confisqués : c'était là, pour le fisc et pour Rome, le plus clair de l'affaire.

Cette sentence fut rendue à Saluces le 15 de mars 1622, confirmée par le sénat de Turin le 7 de juin et publiée à Paësane le 29 du même mois.

Ces pauvres gens employèrent le secours de Lesdiguières. Mais voici ce qui s'était passé : Un jour, se trouvant avec le cardinal Ludovisio de Bologne, Lesdiguières lui dit : Quand Votre Eminence portera la tiare, j'abjurerai le protestantisme. Or, Ludivisio venait d'être élu pape depuis dix-huit mois, et Lesdiguières avait abjuré à l'époque indiquée. Comme on se démet d'une charge, comme on livre une marchandise à une échéance fixe, le grand capitaine avait déposé ses croyances au signal du calendrier. Cependant il n'avait pu se pénétrer encore de l'esprit inhumain de sa nouvelle Église, et il écrivit à Charles-Emmanuel en faveur de ses anciens coreligionnaires. des hautes Vallées (1). ails ont vécu, dit-il, sans jamais donner de reproches à personne; ils ont toujours été maintenus en l'exercice de leur religion, quelque ordonnance que Votre Altesse ait faite pour les autres; que V. A. permette qu'ils puissent jouir en repos du fruit de ses grâces, puisqu'elles augmenteront en la personne de ces pauvres gens les obligations qui ma font être, Monseigneur, votre très-humble, etc. » La lettre est datée de Grenoble, 29 juillet 1622.

(1)* *Cette lettre est conservée par Gilles, p. 421.*

Lesdiguières écrivit dans le même sens à l'ambassadeur de France, près la cour de Turin; de sorte que les Vaudois, sans obtenir la révocation formelle de cette atroce condamnation, reçurent néanmoins la promesse qu'il n'y serait donné aucune suite, et qu'ils pourraient vivre en paix dans les modestes héritages de leurs pères.

Quelques-uns d'entre eux, qui s'étaient déjà expatriés, furent cependant saisis à leur retour. Ce même pape, qui avait reçu l'abjuration du général français, fondait alors (en 1622) la sanguinaire congrégation *de propagande fide et extirpondis haereticis;* en même temps qu'il béatifiait Ignace de Loyola. Cette congrégation fut, pendant près d'un siècle, l'arme la plus redoutable que le fanatisme et l'erreur eussent employée contre le triomphe des doctrines bibliques. Mais c'est en Piémont surtout que la Propagande, cette fille honteuse du jésuitisme et de l'Iinquisition, exerça ses plus terribles ravages.

Nous la verrons bientôt à l'œuvre dans les vallées vaudoises. Suivons-la aujourd'hui dans le marquisat de Saluces, où elle s'était hâtée de s'établir et où elle devint dès lors une source permanente de troubles et de persécutions.

En 1627, la vallée de Sture fut cruellement travaillée par les convertisseurs. Les derniers vestiges de protestantisme qui restaient à Carail, en furent extirpés, selon le voeu des moines par le fer et le feu. II n'était plus nécessaire maintenant d'avoir assisté aux assemblées des réformés pour être incarcéré : il suffisait de ne pas aller à la messe. A Saint-Michel, à Pagliero, à Demont, les poursuites incessantes dont les Vaudois furent l'objet dépouillèrent rapidement ces bourgades, jadis florissantes, des citoyens paisibles qui les animaient, pour peupler les prisons de victimes ou les montagnes de proscrits.

La plupart d'entre eux se retirèrent en France, mais elle ne devait pas tarder à leur être tout aussi inhospitalière. On a retrouvé à Berlin les mémoires d'une famille qui sortit à cette époque de Demont, s'établît alors en Provence, et fut expulsée plus tard de ce dernier pays lors de la révocation de Tédit de Nantes. Que de malheurs ont été causés par les guerres et les haines religieuses! Et que le monde a dû s'éloigner de la doctrine du Christ, pour que cette impie association de mots: Guerres et haines religieuses ait pu s'introduire dans notre langue!

Quelques-uns d'entre les nombreux prisonniers que la Propagande fit à cette époque, rachetèrent leur vie au prix d'une forte rançon. La fortune amassée par le père pour les enfants, allait enrichir des couvents, des geôliers, des bourreaux. Aussi, appauvries, décimées, proscrites et partout poursuivies, ces malheureuses Églises de Saluces allaient s'affaiblissant de jour en jour. Depuis longues années toute manifestation de vie évangélique, autre que la patience et la résignation, leur était interdite; et si la flamme sacrée survivait dans leurs membres paralysés, c'était comme les dernières pulsations d'un cœur lent à mourir, dans le sein d'un patient immobile, sur lequel s'acharneraient encore les tortures de l'inquisition.

Ah! faut-il que des congrégations religieuses aient agi comme des bêtes féroces, pour désoler ainsi l'humanité? Dans les hautes vallées du Pô, à Oncino, à Praviglelm, à Biétonet, le culte proscrit survivait cependant encore, dans le secret des pauvres chaumières et des alpestres bergeries. Mais l'on ne devait pas s'attendre à ce que ces premiers et ces derniers rejetons de la grande famille vaudoise, dans la province de Saluées, fussent constamment épargnés. Lorsque le feu a dévoré l'écorce, il ne respecte pas le cœur du tronc.

En 1629, le comte de la Mente, qui était lieutenant général des armées un duc dans le marquisat, frappa une contribution de quatre cents ducats sur les fidèles de Praviglelm. Ceux-ci ne se hâtèrent pas de payer. C'était là probablement ce qu'il avait attendu; c'était le triomphe des prévisions persécutrices de la Propagande et du clergé. Aussitôt, le comte de la Mente envoie quatre cents soldats à Praviglelm, pour ravager les terres, enlever les

bestiaux et piller les demeures des malheureux Vaudois. Jaloux des fruits de cette expédition, un autre seigneur vint quelques jours après, à la tête de vingt-cinq hommes, pour saisir le pasteur de Praviglelm, et s'emparer de quelques otages, qu'il n'eût ensuite relâchés que sous forte rançon.

Ces pauvres montagnards étaient abandonnés à toutes les incursions, comme un pays sans maître au premier occupant. Cette fois pourtant, ils repoussèrent l'agresseur avec ses vingt-cinq hommes; mais il revint bientôt, accompagné non plus de soldats, mais de moines. Quelle devait être cette nouvelle expédition? On va l'apprendre en peu de mots. Le capitaine de cette légion encapuchonnée, commence par ordonner à tous les habitants du pays de se rendre aux prédications des missionnaires, sous peine d'un écu (for d'amende, pour chaque contravention. Les contraventions furent nombreuses, et sous prétexte de faire payer aux Vaudois les amendes encourues, on se saisit encore de leurs récoltes et de leurs biens.

Alors les habitants du val de Luzerne se décidèrent à prendre les armes pour venir au secours de leurs coreligionnaires de la vallée du Pô; alors aussi leur premier spoliateur, tenant à ce que les choses n'allassent pas trop loin, dans la crainte des comptes qu'il aurait eu à rendre lui-même, le comte de la Mente mit fin à ces scandaleuses extorsions. La pesle qui ravagea le Piémont en 1630, n'épargna pas les habitants de ces montagnes; mais ce fléau du moins n'irritait pas les esprits, ne semait pas la division parmi les hommes.

Une nouvelle recrudescence du zèle papiste le remplaça bientôt, en apportant avec lui tous ces tristes effets. Victor Amédée venait de monter sur le trône; le nonce, les prélats, les congrégations, tous les représentants du papisme se hâtèrent de le circonvenir. Quelle gloire pour Votre Altesse de réaliser enfin les vues héréditaires de ses prédécesseurs et d'extirper complétement l'hérésie de ses États! — C'est plus qu'une gloire, ç 'est un devoir. — C'est la consécration de votre avénement! — C'est sur votre couronne la plus sûre garantie des bénédictions de Dieu.

Tel était le langage qu'entendait de tout côté le nouveau souverain alors âgé de quarante trois ans. Malgré la fermeté naturelle et la sage initiative de son caractère, qui lui avait valu déjà le traité de Ratisbonne et celui de Quiérasque (1)* par lesquels il était rentré en possession de la plus grande partie de ses États, il finit par céder à ces suggestions. Heureusement que les vallées vaudoises de Luzerne, Pérouse, Saint-Martin et Pragela appartenaient alors à la France; mais, après ce grand centre du protestantisme en Piémont, la province de Saluces en contenait encore les plus nombreux représentants.

Le duc rendit donc, le 23 septembre 1623, un édit dans lequel il s'exprimait ainsi: « Les princes de la terre étant établis de Dieu, ne doivent avoir rien de plus à cœur que la défense de sa religion. C'est pourpuoi, afin de rendre la paix à l'Église, et de prouver notre indulgence aux hérétiques de Saluces, qui ont encouru la peine de mort pour leur obstination continuelle, nous ordonnons qu'ils aient à abjurer leurs erreurs dans l'espace

de deux mois, après la publication du présent édit, et cela dans les fcrmes qui leur seront prescrites par l'évêque de Saluces. Dans ce cas nous leur ferons grâce pour toutes les peines qu'ils auraient encourues; mais s'ils laissent passer ce terme sans abjurer, ils seront tenus de s'éloigner de nos États sons peine de la vie. C'est ainsi qu'un souverain prouvait sa bienveillance à ses sujets; c'est ainsi qu'il prétendait servir la religion chrétienne!

(1)* *13 octobre 1620*,

(2)* *6 avril 1631.*

Dans cet édit, fort abrégé ici, les Églises de Biolet, Biétonet, Croésio et Praviglelm, sont nominalement mentionnées. Ce fut le coup de mort pour ces malheureuses tribus, et notre chapitre va se clore par leur dernier soupir. Dès la publication de cet édit, plusieurs familles vaudoises sentant l'agonie venir pour les Églises évangéliques de leurs chères vallées, s'étaient silencieusement exilées en Dauphiné.

En même temps l'évêque de Saluces, tout rayonnant d'un prochain triomphe, enorgueilli de l'importance que l'édit lui avait donnée, arrivait dans ces pauvres villages, escorté de moines et de soldats, h'ullima ratio regum est aussi Vultima ratio Romce. Dirons-nous comment le prélat put se vanter d'avoir converti plusieurs de ces indigentes familles, auxquelles même eût manqué le denier du voyageur, si elles s'étaient expatriées? Non; mais nous dirons que d'autres, abandonnant leurs biens, s'étaient retirées dans les montagnes; et que là errantes et bannies, elles laissèrent s'éteindre dans la misère et les tourments de l'exil les derniers restes de cette Église vaudoise si longtemps florissante sur les sources du Pô.

Leurs maisons furent incendiées et démolies, leurs biens confisqués, leurs troupeaux saisis et vendus au profit de l'évêque, des moines et du fisc.

Que l'on compare aujourd'hui l'état moral et matériel des vallées vaudoises où l'Evangile s'est maintenu, avec le dépérissement obscur dans lequel sont tombées celles de la Sture et du Pô, où l'on a employé tant de temps et d'efforts pour l'en bannir, et l'on verra si le catholicisme est favorable à la prospérité des nations. Si le champ de cette comparaison paraît trop rétréci en étant limité à ces humbles vallées, qu'on poursuive le même parallèle dans tous les pays du monde entre les contrées protestantes et les contrées catholiques, et l'on arrivera au même résultat.

Ainsi, se sont éteintes ces intéressantes communautés vaudoises, dont nul jusques ici, n'avait écrit l'histoire. Mais l'esprit qui les animait n'a pas disparu. Puisse-t-il animer constamment, ce qui reste de l'Israël des Alpes, dans ces montagnes depuis si longtemps arrosées par le sang des martyrs.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Note sur l'antériorité des Vaudois à Valdo XXXI PREMIÈRE PARTIE.

Histoire des Vaudois depuis leur origine jusqu'à l'e'poque où ils furent circonscrits dans les limites des seules vallées du Piémont.

CHAPITRES

I. Origine, mœurs, doctrine et organisation de l'Église vaudoise, dans les anciens temps.
II. Première persécution : Yolande et Cattanée.
III. Histoire des Vaudois du Val-Louise, depuis leur origine jusqu'à leur extinction
IV. Histoire des Vaudois de Barcelonnette, du Queyras et de Freyssinières
V. Histoire des Vaudois de Provence, Mérindol et Cabrières
VI. Les Vaudois en Calabre
VII. Influence de la réformation dans les vallées vaudoises, (le Synode et la Bible)
VIII. Histoire de divers martyrs
IX. Histoire des Églises évangéliques de Paêsane, Praviglelm et Saluées
X. Histoire des progrès et de l'extinction de la réforme, à Coni et dans les plaines du Piémont.
XI. Histoire des Églises réformées de Carail, de Chiéri et de Dronier
XII. Aperçu des vicissitudes souffertes par les chrétiens des localités situées aux alentours des vallées vaudoises, particulièrement de Bubiane, Luzerne, Campillon et Fenil
XIII. Renaissance des Églises évangéliques de Saluces, et nouvelles vicissitudes qu'elles eurent à subir
XIV. Fin de l'histoire des Églises de Saluces, particulièrement de celles d'Aceil, de Vierzoi, de Saint-Michel et de Praviglelm.,

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

SECONDE PARTIE II

Depuis que les Vaurîois ont été restreints dans les limites de leurs vallées jusques à l'époque où ils en furent complètement bannis.

CHAPITRE XV. La Seconde Persécution Générale des Vaudois

LA SECONDE PERSÉCUTION GÉNÉRALE DES VAUDOIS

(De 1520 à 1560.)

Après avoir publié la Bible et corroboré leur unité de foi avec l'Église réformée, les Vaudois se mirent à prêcher publiquement la bonne nouvelle du salut. On sait que les maisons des Barbas avaient jusque-là servi de lieu de réunion. Telle l'Église primitive, en butte pendant des siècles aux répulsions du dehors, avait longtemps abrité ses témoignages au sein des demeures privées. Elle n'en fut pas moins active dans ce modeste ministère et parut tout à coup plus forte au sortir de ce premier âge de concentration.

Les vallées vaudoises suivirent la même voie. On doit croire que c'était celle du Seigneur. Tous leurs temples s'y construisirent alors en une seule année (1). Le nombre des auditeurs qui se pressaient alors dans la demeure des Barbas devenait trop considérable pour qu'ils pussent tous y trouver place; car il en venait non-seulement des vallées, mais de la plaine du Piémont; et comme la paroisse d'Angrogne était la plus accessible à leurs pas, ils s'y rendaient aussi en plus grand nombre.

Un jour la foule, réunie sur la place du village, attendait de pouvoir pénétrer dans la demeure pastorale, déjà pleine de monde. On était au mois d'août 1555. Le pasteur enseignait au dedans; un maître d'école vint prêcher au dehors. « Oui, les temps sont venus, s'écria-t-il, que l'Evangile doit être annoncé à toute nation, que l'Éternel répandra son esprit sur toute créature! Venez vous abreuver à ces sources vives de la grâce par laquelle Christ désaltère nos âmes! Heureux ceux qui ont faim et soif de sa justice, car ils seront rassasiés ! »

(1)* *De 1555 à 1556*.

Et le peuple, plus impatient encore, appelait le pasteur. C'était Etienne Noël, que Gilles, en revenant de Calabre, avait amené de Lausanne. Il dut sortir de sa demeure et prêcher en plein air. La retraite n'était plus possible. Un temple fut construit sur cette place, et avant la fin de l'année, il s'en élevait un autre à une demi-lieue de là. Ces deux temples subsistent encore de nos jours (1). Les pasteurs y lisaient tous les jours la Bible et l'expliquaient au peuple; le peuple ne s'en rassasiait pas. Dans les autres communes il demanda également des temples; en dix-huit mois ils furent tous construits. Quelle puissance de vie et d'activité évangéliques!

« Montre-moi ta foi par tes œuvres, disait saint Jacques à l'Église primitive; » et celle-ci, poursuivant son humble ministère dans les demeures privées, travailla pendant des siècles à la conquête des âmes qu'elle élevait vers le ciel, comme autant de temples consacrés au Seigneur; puis ses parvis se dressèrent partout.

(1)* Le premier est celui de Saint-Laurent, le second, celui de Serres; ils n'uni fait que subir diverses réparations.

Ainsi l'Église vaudoise, après des siècles de vie cachée, ouvre le sanctuaire de ses enseignements, et tous les temples de ses vallées s'élèvent à la fois. Ils ne devaient pas tarder à être cimentés par le sang des martyrs. Voilà les œuvres de notre foi, eussent pu dire à l'apôtre ces dignes héritiers des chrétiens primitifs! Mais ils avaient été favorisés par la bonté de leurs souverains. On trouve, à la date du 8 mai 1506, un bref de Jules II, adressé au duc de Savoie, qui avait intercédé pour eux auprès de la cour de Rome (1), et pendant une vingtaine d'années encore après la tenue du grand synode de 1532, les Vaudois vécurent assez tranquilles.

« Les pasteurs et autres directeurs des Églises, dit Gilles, avaient délibéré de faire leurs exercices de religion avec le moins d'apparence et de bruit qu'ils pourraient, afin de ne pas irriter, sans nécessité, ceux qui n'attendaient que l'occasion de leur faire du mal. Lorsque la prudence ne nuit pas au dévouement, elle en rehausse la valeur; et plus tard, ayant été amenés par la Providence à jouir d'une publicité qu'ils n'avaient pas cherchée, ces courageux propagateurs de l'Evangile furent avertis d'avoir à se restreindre. — Pourquoi diminuer l'œuvre de Dieu et le champ qu'il nous donne? — Des bandes armées vont venir de Turin pour vous anéantir (1). Dieu saura défendre ce qu'il a établi. — Et ils poursuivirent avec le calme du courage L'œuvre commencée dans le calme de la prudence. C'est là le caractère des âmes fortes; c'était celui de ces évangéliques montagnards.

(1)* Nobis humiliter supplicari fecisti ut subditis prcedictis ne vexentur.. Archives de la cour de Turin. T. 620. Cat. valdesi; numero de série : 620.

Mais lorsque sept temples à la fois se furent élevés dans les Vallées; lorsque, malgré le supplice de Laborie, de Vernoux, de Varailles et d'Hector, martyrisés à cette époque, on eut vu le nombre des étudiants vaudois à l'étranger, et celui des pasteurs étrangers en Piémont, s'augmenter en même temps que les troupeaux affamés de pâture biblique, la cour de Rome, épouvantée, s'arma de toutes ses rigueurs. Les vallées vaudoises et la ville de Turin appartenaient alors à la France. L'infortuné duc de Savoie, Charles III, surnommé à si juste titre le Bon, avait de mandé du secours à Charles-Quint, et du fond de sa retraite de Verceil il voyait avec douleur ses États héréditaires alternativement en proie à ses alliés et à ses ennemis.

(1)* *Ce bruit courait dans les vallées au mois de décembre 1555.*

Un pape bienveillant et juste, qui avait manifesté des sympathies pour la réformation et témoigné le désir de l'introduire dans l'Église, Marcel II, élu le 9 d'avril 1555, mourut inopinément vingt et un jour après son exaltation, frappé, dit-on, d'apoplexie. Son

successeur, Paul IV (1), plus fidèle à l'esprit du catholicisme, au lieu de favoriser le progrès, voulait l'anéantir.

Les circonstances semblèrent d'abord se prêter à ses vues. Le cardinal de Lorraine et celui de Tournon, si fatal déjà aux Vaudois de Provence, s'étaient rendus à Rome le 15 décembre 1555, pour conclure, au nom du roi de France, une ligue contre les Espagnols. En même temps le nonce écrivit de Turin pour faire connaître les progrès des Vaudois, et par le retour des cardinaux diplomates, Paul IV, s'adressant à Henri II, avec qui il venait de traiter alliance, lui demanda de sévir contre ces hérétiques.

(1)* *Élu le 27 mai 1555.*

Le monarque français transmit au parlement de Turin des ordres en conséquence; et cette assemblée nomma deux commissaires, Saint-Julian et Della Chiesa (en latin de Ecclesia), qui devaient se rendre sur les lieux, recueillir des informations, dresser un rapport, chercher à ramener les Vaudois au catholicisme, et prendre à cet effet toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires. Ces délégués, escortés d'une suite nombreuse, arrivèrent dans les Vallées au mois de mars 1556. Ils commencèrent par répandre une proclamation où, rappelant le respect qui était dû à l'autorité du roi et de l'Église, ils menaçaient des peines les plus sévères ceux qui y résisteraient. Les Vaudois répondirent qu'ils étaient des sujets et des chrétiens fidèles et le seraient toujours. Mais l'irritation des catholiques était grande contre les réformés.

Un homme de Saint-Jean qui avait fait baptiser son enfant par le pasteur d'Angrogne, fut dénoncé aux commissaires et cité devant eux à Pignerol. Là il reçut ordre de faire rebaptiser son enfant par un prêtre, faute de quoi lui-même serait brûlé vif.

Le villageois interdit gardait le silence. Pressé de répondre, il demanda à réfléchir. — Tu ne sortiras pas d'ici sans t'être décidé. — Laissez-moi du moins prendre conseil. — De ton confesseur, par hasard? ajouta d'un air ironique le vice-président (1). — Oui, monseigneur, répondit gravement le chrétien. Sa demande lui fut accordée. — Que va-t-il faire? se disaient les assistants.— L'homme des champs se retira dans le fond de la chambre, et s'agenouillant sans crainte en face de ces seigneurs, se mit à prier Dieu avec humilité.

N'est-ce pas là le meilleur conseiller; l'ami auquel on peut confier toutes ses peines; le seul confesseur puissant, pour absoudre et pour diriger? — A quoi te résous-tu? reprirent les magistrats? — Assumez-vous sur votre âme, le mal qu'il peut y avoir à faire ce que vous me demandez? répondit le paysan.

Les commissaires interdits à leur tour, le renvoyèrent sans insister. Mais autour d'eux le fanatisme s'excitait aux violences, et les passions les plus basses se faisaient jour par le langage le plus grossier. — S'il continue ses audacieuses prédications, s'écriait sur la place pu blique de Briquèras un homme nommé Trombaud, j'irai couper le nez à ce

maudit pasteur d'Angrogne. Les moindres incidents avaient alors une signification; ils paraissaient à l'imagination vive et simple du peuple, se produire sous la main de Dieu. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Ce même Trombaud, s'étant acheminé de nuit vers les montagnes d'Angrogne, fut assailli par un loup, qui lui sauta au visage et le défigura; de sorte que la dent d'une bête féroce lui fit subir à lui-même cette mutilation dont sa main avait menacé le pasteur.

Si vulgaire que nous paraisse cette circonstance, elle fut prise alors pour un châtiment providentiel, et retarda peut-être l'explosion de l'orage qui s'amoncelait sur les Vaudois. Les commissaires s'étaient rendus dans la vallée de Pérouse, puis à Luserne, et enfin à Angrogne, où ils visitèrent les deux temples et assistèrent à la prédication. Lorsque le pasteur fut descendu de chaire, ils ordonnèrent à un moine d'y monter à son tour, en invitant l'assemblée à l'écouter aussi. Le moine prêcha sur l'unité de l'Église catholique et dit que c'était un crime de s'en séparer.

(1)* *Le commissaire Saint-Julian, était troisième président du parlement de Turin; cl Delia Chiesa troisième conseiller*.

— C'est elle qui s'est séparée de l'Evangile, fit observer le pasteur, lorsque le moine eut cessé de parler; et si messieurs les commissaires veulent nous le permettre, nous le prouverons par la Bible.

— Nous ne sommes pas venus ici pour discuter, mais pour faire observer les ordres du roi. Souvenezvous de ce qui est arrivé il y a dix ans, à vos frères de Mérindol et de Cabrières, pour avoir résisté aux lois de l'Église (1).

Les Vaudois, sans relever la confusion que ces paroles établissaient entre les lois civiles et ecclésiastiques, ni la menace qui les accompagnait, répondirent tout simplement, mais avec fermeté, qu'ils étaient résolus à vivre selon la parole de Dieu, et que si par elle on pouvait leur prouver la fausseté de leurs doctrines, ils étaient prêts à les abandonner. La même réponse fut faite aux commissaires dans les autres communes des Vallées où ils se rendirent également. Alors s'étant retirés à Luserne, ils firent publier, le 23 de mars 1556, un édit par lequel ils ordonnaient aux Vaudois d'abjurer, et de ne plus recevoir des prêcheurs étrangers, à moins qu'ils ne leur fussent adressés par l'archevêque de Turin. Le tiers des biens des contrevenants était prorais à ceux qui les dénonceraient.

(1)* *C'était une allusion aux massacres affreux qui ensanglantèrent les bords de la Durance en 1545. Yoy. Chap. V. du 1er. vol*.

Les Vaudois répondirent par une profession de foi basée sur la Bible, dans l'esprit de laquelle ils voulaient persévérer, à l'instar de leurs aïeux, à moins qu'on ne leur démontrât qu'ils étaient dans l'erreur. « Et quant aux traditions humaines, ajoutent-ils, nous « recevons volontiers celles qui servent au bon ordre, « à l'honnêteté et à la dignité du saint ministère; mais « quant à celles qui sont proposées sous intention de « mérite,

pour lier et obliger les consciences, contre « la parole de Dieu, nous les rejetons formellement, « et ne les accepterions pas de la main même d'un « ange. »

Les commissaires ne pouvaient espérer d'avoir plus de pouvoir qu'un ange, et demandèrent alors qu'on leur livrât les pasteurs et les maîtres d'école. S'ils enseignent la vérité, répondit-on, pourquoi nous les ôter? et s'ils ne l'enseignent pas, qu'on nous le prouve par la parole de vérité. Toutes les menaces et les sollicitations des envoyés du parlement vinrent échouer contre cet inébranlable rempart de l'Église vaudoise : la Bible! Qui est aussi l'éternel achoppement de l'Église romaine.

Eh bien, dit Saint-Julian, gardez vos pédagogues et vos prédicateurs, mais vous aurez à justifier de leur présence lorsqu'ils vous seront redemandés. Après cela, les commissaires s'en retournèrent à Turin, et firent leur rapport au parlement, qui leur donna la mission de se rendre en France, auprès de Henri II, afin de l'informer de ce qui se passait, et de prendre ses ordres pour l'avenir. Ils ne furent de retour que l'année suivante, revinrent aux Vallées, et dirent aux Vaudois que le roi leur ordonnait de se ranger immédiatement au catholicisme. Il leur fut accordé trois jours pour en délibérer.

La délibération ne fut pas longue: «Qu'on nous prouve que nos doctrines ne sont pas conformes à la parole de Dieu, et nous sommes prêts à les abandonner; sinon, qu'on cesse de nous en demander l'abjuration. » Il ne s'agit pas d'entrer en discussion, reprirent les commisaires, mais de savoir si vous voulez, oui ou non, vous faire catholiques. Non! répondirent les Vaudois. Alors, par arrêté du 22 de mars 1557, quarante-six des principaux d'entre eux furent cités à comparaître à Turin, le 29 du même mois, sous peine de cinq cents écus d'or pour chaque récalcitrant. Ils le furent tous. Un mois après, de nouvelles citations sont adressées à une partie des premiers assignés, et à tous les pasteurs et maîtres d'école sans exception. Ils refusèrent également de s'y rendre.

On ordonna aux syndics de les faire arrêter et nul n'osa porter la main sur eux. L'Espagne et l'Angleterre venaient de déclarer la guerre à la France; les cantons helvétiques intervinrent auprès de Henri II, en faveur des Vaudois; ces événements suspendirent les poursuites dont ils étaient l'objet; ils se hâtèrent d'en profiter pour dresser une discipline ecclésiastique qui fut arrêtée le 13 juillet 1558. L'année suivante, Emmanuel-Philibert rentra en possession de ses États (1). Le 9 juillet 1559, il épousa I la soeur d'Henri II, qui était favorable au protestantisme, et dans le début de son règne, il témoigna de I- la bienveillance aux habitants des vallées vaudoises, dont il n'ignorait ni la valeur ni la fidélité.

(1)* *A la réserve de Turin, Pignerol et quelques autres villes qui lui furent rendues de 1562 à 1574. En 1564, les Bernois lui restituèrent le pays de Gex dont ils s'étaient emparés en 1536, mais retinrent le pays de Vaud.*

Mais les prélats, le nonce, le roi d'Espagne et quelques princes d'Italie, sollicités, dit Gilles, par des i gentilshommes des Vallées (1), travaillèrent tant à l'entour de ce bon

prince, qu'il commença par défendre à tous ceux qui n'étaient pas des vallées vaudoises d'aller y entendre les prédications (2). C'est alors que des commissaires furent nommés pour veiller à ce que le culte réformé ne se célébrât plus en dehors de ces montagnes.

A leur tête étaient le cousin même du duc régnant, Philippe de Savoie, qui se faisait appeler comte de Racconis; puis le comte de la Trinité, dont le nom véritable était George Coste; et enfin le grand inquisiteur de Turin, nommé Thomas Jacomel. Gilles, ordinairement si réservé dans ses expressions, dit de lui qu'on le qualifiait d'apostat, d'impudique et d'insatiable ravisseur des biens d'autrui.

(1)* Il existe des lettres du comte Guillaume de Luseme qui prouvent sa participation à cette hostilité. Il en est d'autres du comte Charles, qui le présentent au contraire comme un zelé protecteur des Vaudois.

(2)* Mit date de Nice, 15 fevrier 1560.

Le plus réellement noble de ces trois personnages se retira bientôt de la voie sanglante qu'ils voulaient ouvrir au triomphe du catholicisme : car c'est par leurs mains que s'élevèrent alors tant de bûchers, dimt les flammes ont éclairé le dévouement de nos anciens martyrs. C'est alors aussi que furent cruellement assaillies les vallées de Mathias, Larche et Méane, dont il sera question dans l'histoire du Pragela, ainsi que celles de Saluces et de Barcelonnette, dont nous avons déjà parlé. Le tour des vallées vaudoises ne pouvait tarder d'arriver dans cette grande succession d'épreuves. Mais oublieuses de leurs dangers, elles se mettaient en avant pour prévenir ceux de leurs frères. Les instances, les requêtes, les supplications que les Vaudois adressèrent alors au souverain (1), en faveur de leurs coreligionnaires persécutés; ne firent qu'attirer l'attention sur leur propre Église jusque-là épargnée.

L'année 1560 avait commencé dans les Vallées par de violents tremblements de terre (2)? Les moines de l'abbaye dePignerol avaient à leur solde une troupe de ravageurs; et selon les expressions de Crespin, « ils les envoyaient piller, battre et tuer les pauvres gens, et amener prisonniers en la moinerie, tant hommes que femmes, desquels les uns étaient brûlés vifs fort cruellement, d'autres envoyés aux galères et quelques-uns relâchés moyennant rançon. Ceux qui s'échappaient de leurs prisons étaient si ma'ades, qu'ils semblaient avoir été empoisonnés (1). »

(1)* *Voir pour cela le chapitre XII de Gilles.*

(2)* *Le premier eut lieu le 8 de février, à quatre heures du matin, le se' cond, le 13 d'avril dans l'après-midi.* *

La vallée de Saint-Martin était désolée par les seigneurs du Perrier, nommés Charles et Boniface Truchet (2). L'année précédente déjà ils avaient tenté de s'emparer du ministre de Rioclaret, la vallée du clair ruisseau. C'était pendant la prédication; ils avaient envoyé

au temple des traîtres qui, sous l'apparence de simples auditeurs, devaient se réunir autour du ministre et s'en emparer. Ces sicaires étaient à leur poste. Charles Truchet arrive aux portes du temple avec sa troupe hautaine et bien armée.

Il sonne du clairon.

(1)* *Crespin, fol. 535, verso*.

(2)* *Ils sont désignés, dans quelques pièces, comme étant seigneurs de Rioclaret, commune fort rapprochée du Perrier*.

Les traîtres se jettent sur le pasteur, et veulent l'entraîner. Tout le peuple se précipite pour le défendre. La troupe s'élance dans l'église; elle est repoussée; et son chef, quoique de grande taille, vigoureux et cuirassé, risqua d'y perdre la vie, car un de ces robustes montagnards l'ayant atteint et pressé contre un arbre, eût pu l'étrangler avec facilité; mais en raison de son rang, dit Gilles, et par humanité, on le laissa aller.

Au lieu d'en être reconnaissant, son animosité ne fit que s'en accroître. C'est le propre des lâches. Le 2 d'avril 1560, avant le jour, il revient à Rioclaret avec une troupe plus nombreuse que la première, enfonce les portes, tue les habitants et ravage tout le hameau. Mais les cris de ses premières victoires avaient éveillé leurs voisins qui se sauvèrent sans vêtements, sans provisions et sans armes vers les cimes de la montagne encore toutes couvertes de neige. Les ennemis, dit Richard (1), poursuivirent ces pauvres gens jusque bien haut dans les bois, leur tirant force arquebusades; puis ils revinrent dans les maisons abandonnées, s'y logèrent et firent bonne chère, pendant que les possesseurs souffraient de faim et de froid; ils dirent même hautement qu'ils ne les laisseraient pas revenir, à moins qu'ils ne promissent d'aller à la messe.

(1) *Hise. pier8ir. ari p5rp. pet. ab »no tus, tuque ad 156i, trad. de »LM' F p. 47-52*.

Le lendemain un vieux pasteur, récemment venu de Calabre, voulut aller visiter et raffermir ces pauvres fugitifs. La troupe de Truchet l'aperçut au point du jour, le poursuivit, s'en empara et le livra aux moines de Pignerol, qui le firent brûler vif avec un autre prisonnier de la vallée de Saint-Martin.

Il est inutile de dire qu'ils eussent pu racheter leur vie par une apostasie : comme il avait été inutile de le leur proposer. Trois jours après, cependant, les Vaudois de Pragela ayant appris la malheureuse position de leurs frères de Rioclaret, se réunirent au nombre de quatre cents, et entreprirent d'aller les délivrer. Leur pasteur, nommé Martin, marchait à la tête de cette troupe. De lieue en lieue il se jetait à genoux avec tous ses hommes, et priait Dieu de leur donner la victoire. Ils furent exaucés. Le temps était sombre; ils arrivèrent vers le soir à Rioclaret. Les ennemis prévenus de leur approche s'étaient mis en défense; mais un orage terrible, et tel que les Alpes elles-mêmes semblent en être ébranlées quand il en éclate sur leurs cimes, fondit sur la montagne au moment où

s'engagea l'action. Après un combat opiniâtre, la bande Truchet est débusquée de ses positions, poursuivie dans les ravins, où les soldats s'égarent au milieu de la nuit, et pour la seconde fois, l'injuste agresseur parvient avec peine à s'échapper.

Truchet alors se rend à Nice, où Philibert tenait sa cour; car la ville de Turin ne lui avait pas encore été rendue. Les Vaudois, lui dit-il, sont des rebelles; ils introduisent des troupes étrangères dans vos États (faisant allusion à cette bande venue du Pragela, terre de France), et se construisent des retranchements sur les montagnes. Triste poste, vraiment, que celui où ils avaient dû se retirer au milieu des neiges, à demi nus, sans armes et sans vivres! Mais le duc ne pouvait connaître ces détails; il était malade, facile à irriter, et les Truchet comptaient sur sa colère.

Cédant en effet à leurs perfides suggestions, il les autorise à relever les fortifications du Perrier, qui avaient été détruites par les Français avant la restitution de cette place (1), et à accabler les Vaudoisde corvées. Ceux-ci adressent leurs remontrances respectueuses au souverain; les seigneurs du Perrier retournent à Nice pour en combattre l'effet; et dans une promenade qu'ils firent sur mer, ils furent pris par des corsaires, et l'on n'en entendit plus parler (2).

Pendant que ces choses se passaient dans la vallée de Saint-Martin, le cousin du duc, comte de Racconis, s'était rendu dans celle de Luserne. Un jour du mois d'avril il monta à Angrogne, et assista silencieusement à la prédication du pasteur. Après la fin du service, il témoigna le désir de voir cesser les poursuites dont les Vaudois étaient l'objet. Pour profiter de ces bonnes dispositions, les Vaudois lui remirent un exposé détaillé de leurs doctrines, avec trois requêtes, l'une pour la duchesse de Savoie, l'autre pour le duc, la troisième pour son conseil.

Six semaines après, vers la fin du mois de juin, le comte de Racconis revint à Angrogne avec le comte de la Trinité. Les syndics et les pasteurs s'étant réunis, ces deux commissaires leur demandèrent s'ils s'opposeraient à ce que le duc fit chanter la messe dans leur paroisse. — Non, pourvu que nous ne soyons pas obligés d'y aller. — Si le duc vous envoie des ministres qui prêchent purement la parole de Dieu, les écouterez-vous ? — Oui; pourvu que cette parole ellemême ne nous soit pas ôtée. — Dans ce cas, consentiriez-vous à renvoyer vos pasteurs actuels sous la réserve de les reprendre, si ceux que l'on vous donnera ne vous paraissent pas évangéliques?

Les Vaudois ayant demandé jusques au lendemain pour réfléchir sur cette question, répondirent qu'ils ne pouvaient se résoudre à renvoyer leurs pasteurs actuels, qu'ils connaissaient déjà comme évangéliques, pour en accepter d'autres qui pourraient ne pas l'être.

(1)* *Ces fortifications furent démolies en 1534 ou environ.*

(2)* *On les crut morts pendant longtemps; mais ils reparurent après avoir été obligés de payer quatre cents écus d'or pour leur rançon.*

Le raisonnement ne permettait pas de réplique: aussi les commissaires, sans chercher à y répondre, ordonnèrent-ils durement aux Vaudois de renvoyer leurs ministres sans autre observation. En vain les syndics exposèrent avec douceur qu'ils les avaient toujours trouvés de bonne doctrine et sainte vie, et qu'on ne pouvait les chasser sans motifs. — Ils sont les ennemis du prince, répondit le comte de la Trinité, et vous vous exposez à de grands dangers en les gardant parmi vous.

Les deux nobles seigneurs se retirèrent ensuite sans commettre de violences; mais tous les adversaires des Vaudois redoublèrent d'insolence à leur égard. Les mercenaires de l'abbaye de Pignerol exerçaient surtout leurs brigandages avec une sorte de fureur, et c'est à cette époque qu'ils s'emparèrent du pasteur de Saint-Germain dont nous avons raconté le martyre. « Au mois de juin, dit Crespin, alors que la moisson se fait en Piémont, plusieurs du peuple Vaudois étant allés, selon leur coutume, travailler dans la plaine comme moissonneurs à gage, pour gagner quelque chose, ils furent tous faits prisonniers en divers lieux et temps, sans qu'ils ne sussent rien les uns des autres; mais par bonté de Dieu, ils échappèrent tous des prisons comme par miracle.

Puis vint le mois de juillet que la moisson se fait dans les montagnes, et ceux d'Angrogne étant un matin dans leurs muandas, ou chalets, du côté de Saint-Germain, ouïrent quelques arquebusades de vers ce lieu; et peu après ils aperçurent une troupe de pillards, au nombre de cent vingt, qui marchaient contre eux. Alors ils se mirent incontinent à crier pour avertir les leurs, et, s'étant rassemblés, ils se formèrent en deux troupes de cinquante hommes chacune, qui prirent, l'une par le haut, et l'autre par le bas.

Ces derniers se ruant les premiers sur l'escouade de brigandeaux qui étaient tout chargés et embarrassés de butin, les mirent en fuite et les poursuivirent jusqu'au bord du Cluson, où il s'en noya la moitié. » Si les Angrognois avaient alors voulu poursuivre les fuyards, ils se seraient emparés des couvents de l'abbaye, et auraient pu délivrer tous leurs prisonniers, car les moines s'étaient sauvés à Pignerol; mais ils ne voulurent pas le faire sans avoir consulté leurs pasteurs, et ainsi l'occasion fut perdue.

Peu de jours après, le commandant de Fossano se retira dans cette même abbaye, après une conférence polémique avec les pasteurs vaudois; et de là il fit enlever, avec leurs familles et leurs bestiaux, beaucoup de pauvres gens de Campillon et de Fenil.

Leurs coreligionnaires, effrayés, prennent la fuite. Un des seigneurs de Campillon leur offre alors sa protection et les assure qu'ils seront laissés tranquilles s'ils veulent lui payer trente écus. Ils donnent l'argent et reviennent dans leurs demeures. Qui les trahit alors? Ce même gentilhomme qui s'était fait payer pour être leur protecteur, et qui favorisa leur arrestation. Mais avertis à temps, ils prennent de nouveau la fuite, et ainsi

échappent à cette trahison. (1). Pendant ce temps le duc de Savoie avait transmis à Rome l'exposé de doctrines que les Vaudois lui avaient envoyé.

Comme ils offraient d'abandonner leurs doctrines, si on leur démontrait qu'elles étaient erronées, et qu'ils n'avaient jamais cessé d'appeler la discussion sur cet objet, il paraissait de toute justice de commencer par là. Mais comme c'était là aussi une question essentiellement ecclésiastique, il fallait avoir l'avis du chef de l'Église, et la décision pontificale n'arriva à Nice que vers la fin de juin. «Je ne souffrirai jamais, dit Pie IV, qu'on mette en discussion les points arrêtés canoniquement. La dignité de l'Église exige que chacun se soumette à ses constitutions, sans contester en rien; et les devoirs de ma charge sont de procéder, à toute rigueur, contre ceux qui ne voudraient pas s'y assujettir.»

(1)* *Tous ces détails sont tirés de Crespin, fol. 536, 537.*

Le pape consentait seulement à envoyer aux Vallées un légat qui absoudrait de tous leurs crimes passés ceux qui se feraient catholiques, et les instruirait sans dispute, c'est-à-dire, sans examen, de leurs nouveaux devoirs. En conséquence le commandeur de Fossano, nommé Poussevin, fut délégué par Emmanuel-Philibert, le 7 juillet 1560, pour établir dans les Églises vaudoises des Frères de la doctrine chrétienne, sous l'influence desquels la servilité intellectuelle eût bientôt ramené cette précieuse soumission, si nécessaire à l'Église romaine.

Poussevin se rendit d'abord au château de Cavour, situé sur une éminence isolée, comme une pyramide verdoyante au milieu de la plaine, en face de la vallée de Luserne. Ce château appartenait alors au comte de Racconis, qui s'y trouvait aussi. Les Vaudois furent invités à y envoyer des représentants. Ils en nommèrent trois, et l'un d'entre eux fut choisi à Bubiane, ville située aux portes de Cavour. C'était le notaire Reinier, beaupère de Barthélemy Coupin, l'un des martyrs dont nous raconterons bientôt l'histoire.

Arrivés à Cavour, le commandeur leur notifia ses pouvoirs et leur demanda s'ils consentiraient à écouter les prédications qu'il se proposait d'aller faire aux Vallées. — Oui, si vous prêchez la parole de Dieu, répondirent-ils; mais si vous prêchez les traditions humaines qui la détruisent, non. Poussevin ne parut pas s'offenser de cette énergique franchise, et répondit qu'il ne prêcherait que le pur Evangile. Mais, pendant cette conférence, un Vaudois de Saint Germain était venu se plaindre au comte de Racconis de ce que les gens de Miradol lui avaient enlevé son bétail, et promis de le lui rendre moyennant cent écus qu'il avait réunis à grand'peine.

— Les avez-vous remis? Oui; mais on a gardé le bétail et l'argent.

— Je vais vous recommander à Poussevin, qui vous fera rendre bonne et prompte justice.

— Vous êtes un manant! répondit Poussevin à la requête du pauvre homme, et si vous étiez allé à la messe, cela ne vous serait pas arrivé. Du reste, ajouta-t-il, ce n'est que le commencement de ce qui est réservé aux hérétiques.

Telles furent les premières preuves de justice et de pure doctrine évangélique données par le représentant du trône et de l'Église. Ce commandeur, néanmoins, avait une grande réputation d'éloquence; et sans doute il pensa que les armes de la parole, soutenues par celles du bras séculier, lui procureraient l'honneur d'un facile triomphe sur les consciences débonnaires de ces pauvres Vaudois, qui se laissaient si aisément duper.

Ayant donc annoncé qu'il prêcherait à Cavour le lendemain pour exposer en public l'objet de sa mission, il monta en chaire dans la plus grande église de la ville, et dit, en résumé, qu'il allait convaincre d'hérésie tous les pasteurs vaudois, les chasser et rétablir la messe dans les Vallées. Deux jours après, il se rendit à Bubiane, où il ajouta de terribles menaces contre les endurcis, et de magnifiques promesses pour ceux qui abjureraient. C'était un nouvel appui dont il commençait de sentir le besoin. La population de Bubiane, qui était à moitié protestante, n'en fut pas ébranlée; mais les catholiques, autant par zèle religieux que par affection pour leurs parents, voisins et amis des protestants, avec lesquels ils avaient toujours vécu en bonne intelligence, les pressèrent vivement de se catholiser pour éviter ces malheurs dont on les menaçait.

Ce n'était là cependant que le prélude de scènes plus saisissantes encore. Poussevin venait d'arriver à Saint-Jean. Il invita les conducteurs des Églises vaudoises à venir conférer avec lui. La conférence eut lieu au temple des Stalliats. «Voici, leur dit-il, la commission qui m'a été donnée; » et il fit lire les patentes ducales qui établissaient ses pouvoirs. Voici maintenant l'exposé de doctrines qui a été présenté de votre part; le reconnaissez-vous? Sur leur réponse affirmative, il leur demanda s'ils persistaient dans les pensées qui s'y trouvaient contenues? — Nous n'avons eu aucune raison d'en changer. — Eh bien, ajouta-t-il, vous êtes engagés par cet écrit à répudier vos erreurs dès qu'elles vous seraient démontrées? —Et nous nous y engageons encore.—En ce cas, je vais vous démontrer que la messe se trouve dans l'Écriture sainte. Le mot « massak » ne signifie-t-il pas envoyé? — Pas précisément. —L'expression primitive: Ite, missa est, n'était-elle pas employée pour renvoyer les auditeurs? — Cela est vrai. —Vous voyez donc, Messieurs, que la messe se trouve dans l'Écriture sainte.

Heureux encore si de pareilles arguties n'avaient pas abouti à des massacres affreux! Les Vaudois, toutefois, répliquèrent avec respect qu'il y avait méprise quant au terme massah, qui ne se trouvait point dans le texte hébreu, avec le sens qu'il lui avait donné (1), et que d'ailleurs cela ne prouverait pas l'institution divine de la messe ; ensuite, que les messes privées, la transsubstantiation, le retranchement de la coupe et beaucoup d'autres choses contestées par eux, n'étaient point du tout justifiées par son argumentation.

—Vous êtes des hérétiques, des athées et des damnés, s'écria Poussevin dans une sorte de fureur; je ne suis point venu pour discuter avec vous, mais pour vous chasser du pays comme vous le méritez.

Cette réponse méprisable et grossière fit monter la rougeur de la confusion au visage des assistants, qui avaient accompagné le commandeur sur la renommée de son savoir et de son éloquence. Celui-ci, néanmoins, fit immédiatement signifier aux syndics des différentes communes de la Vallée qu'ils eussent à expulser les pasteurs et à pourvoir à l'entretien des prêtres qui leur seraient envoyés.

(1)* *Le root « massah » signifie en hébreu Fardeau, décret ou présent.*

Les syndics répondirent qu'ils ne renverraient leurs pasteurs que dans le cas où ils seraient convaincus de quelques erreurs de conduite ou de doctrine, et qu'ils ne pourvoiraient à l'entretien de ceux qu'on leur annonçait que s'ils étaient également irréprochables dans la doctrine et dans les mœurs.

C'est alors que Poussevin se retira dans l'abbaye de Pignerol, comme nous l'avons dit au commencement de ce chapitre. Il y passa le mois d'août et composa un écrit polémique qui fut réfuté par le célèbre et docte Scipion Lentulus, qui était alors pasteur à SaintJean, et qui fut plus tard un des soutiens de l'Église évangélique des Grisons.

Au commencement de septembre 1560, Poussevin quitta Pignerol pour se rendre auprès d'Emmanuel Philibert, toujours maladif et irritable; là il chargea les Vaudois des plus odieuses calomnies. Ceux-ci l'ayant appris adressèrent au duc de nouvelles protestations par l'entremise de la bonne duchesse Marguerite, fille de François I" et de Renée de France, qui venait d'arriver en Piémont pour retourner dans sa patrie. Cette dernière, fille de Louis XII, était veuve depuis un an d'Hercule II, duc de Ferrare, et avait jadis assisté, dans cette ville, aux prédications de Lentulus, qui était d'origine napolitaine.

Il lui écrivit pour lui dire qu'il avait trouvé dans les vallées vaudoises « un peuple fort affectionné à la vraie religion, «fidèle à Dieu et à ses supérieurs, et de vie exem« plaire, mais cruellement persécuté en ces temps « difficiles; par quoi il la priait de se ramentevoir les « faveurs qu'elle avait eues autrefois pour lui, et « d'intercéder en faveur de ce pauvre peuple au« près de Leurs Altesses de Savoie. » Mais toutes ces démarches restèrent sans effet. On était arrivé au commencement du mois d'octobre 1560. Le nonce et les prélats insistèrent avec force auprès du duc pour qu'il se conformât aux instructions du Saint-Père.—Pourquoi l'a-t-on consulté si l'on ne veut pas respecter sa décision? C'est aggraver l'outrage que l'Église a déjà subi par l'accroissement des hérétiques. — La conclusion était juste. Rome est logique : la déférence reconnaît le pouvoir, et le pouvoir demande l'obéissance. Le duc de Savoie devait donc obéir.

Il leva des troupes en Piémont, promit amnistie complète à tous les condamnés, aux repris de justice, aux vagabonds et aux bannis qui viendraient s'enrôler pour combattre

contre les Vaudois. Le fanatisme persécuteur laissait déjà éclater à leurs yeux une joie triomphante. Leurs amis éloignés se rendirent dans les Vallées, pour engager ceux qui leur étaient chers à en sortir. Les habitants de la plaine retiraient les enfants qu'ils y faisaient allaiter. Les catholiques bienveillants et humains, qui avaient des relations dans les montagnes, venaient supplier ceux qu'ils aimaient d'abjurer plutôt que de se laisser détruire. Il semblait que tout dût être consumé par un total et inévitable embrasement. L'effroi était général.

Le comte Charles de Luserne, alors gouverneur de Mondovi, se rendit lui-même à Angrogne et écrivit, à diverses reprises, aux Vaudois, auxquels il était fort attaché, pour les engager à se plier aux circonstances et à se soumettre aux ordres du souverain, ne fût-ce que pour l'amour de lui et de leurs propres familles. « Digne seigneur, lui répondirent-ils, nous devons faire avant tout ce que nous conseille l'amour de Dieu et de la vérité. » Cependant une députation alla le trouver de la part des Vaudois pour le remercier de l'intérêt qu'il prenait à leur sort.

— Si vous consentez, leur dit-il, à renvoyer vos pasteurs, au moins pendant la durée de cet orage, j'irai me jeter aux pieds de Son Altesse pour essayer de vous sauver.

— Nous sommes pénétrés de vos bontés, répondirent-ils, mais nous n'avons point qualité pour prendre un pareil engagement au nom de notre peuple.

— Eh bien, allez le consulter, et nous tâcherons d'accorder ensemble votre conservation et vos croyances.

Il fut convenu que la réponse du peuple lui serait apportée par Pierre Boulles de Bubiane, le frère de celui dont il a déjà été question dans l'histoire des protestants de cette ville. Mais sans attendre le retour de cet émissaire, le comte Charles écrit immédiatement à sa mère, pour qu'elle fasse tout son possible afin de décider les Vaudois à d'apparentes-concessions.
La comtesse leur écrivit à son tour, et ils lui répondirent qu'ayant exposé au duc de Savoie tout ce que leur conscience leur permettait de faire selon la parole de Dieu, ils étaient résolus à ne pas changer de langage. Si les circonstances sont graves, nos devoirs le sont encore davantage. Les temps ont pu changer, mais la Bible n'a pas changé, et notre conscience ne peut se démentir.

La comtesse transmet cette réponse à son fils, qui part alors de Mondovi et arrive lui-même à Luserne, le 22 d'octobre. Il fait aussitôt appeler auprès de lui les principaux d'Angrogne : Rivoire, Odin, Frache, Monastier, Malan, Appia, Buffa, Bertin et quelques autres. Il se plaint d'eux, les réprimande, les exhorte, les menace, leur montre une armée déjà sur pied et toute prête à sévir contre eux; les conjure de ne pas s'obstiner à encourir une mort certaine; d'avoir égard à l'attachement qu'il lenr porte, à la compassion dont il est pénétré, aux instances qu'il vient leur faire, et les supplie enfin de renvoyer leurs pasteurs. — Votre sort est-il donc inséparable de ces personnes-là? Ajouta-t-il, en

terminant? —Non, sans doute, nous ne sommes point esclaves des personnes, mais de la parole de Dieu; nos pasteurs nous sont chers, mais la parole de Dieu nous est seule nécessaire; qu'on nous accorde des ministres qui la prêchent, et nous renverrons ceux qui l'enseignent aujourd'hui. —Et si le duc fait célébrer la messe dans vos quartiers; que ferez-vous? — Nous n'y paraîtrons pas.

Après d'inutiles instances, pour obtenir davantage, le comte fait écrire ces conditions. Les députés se retirent. Quelques heures après, le bruit se répand avec rapidité qu'ils ont consenti à l'expulsion de leurs pasteurs et au rétablissement de la messe. Le peuple d'Angrogne est furieux. Plutôt mourir! s'écrie-t-il; et se pressant, comme une mer qui monte, autour de ses députés surpris, il demande des explications. On les lui donne; mais elles ne s'accordent pas avec les actes dont on parle; on va les vérifier et on les trouve falsifiés.

C'est la faute du secrétaire, dit le comte; mais son Église l'avait habitué aux fraudes pieuses. (Encore une invention du catholicisme, comme les Guerres de religion : impies alliances de termes qui le caractérisent tout entier!) Et le bon seigneur avait cru pouvoir se permettre une de ces fraudes pieuses pour sauver les Vaudois. Mais ceux-ci n'entendaient pas même se sauver à ce prix. Les pièces furent déchirées et le peuple martyr déclara qu'il ne pouvait rien changer à ses déterminations.

— Que vos pasteurs se cachent du moins pour quelques jours, ajouta le comte; on fera célébrer la messe à Angrogne; vous n'y paraîtrez pas, le duc sera satisfait, et les armées se retireront.

Pourquoi cette hypocrisie? se dirent ces pauvres gens; faut-il faire le bien comme l'on fait le mal : en se cachant? Non! Que Dieu nous protège; n'ayons point honte de ses ministres, car il aurait honte de nous. Le comte, dit Gilles, se montra fort dolent des malheurs qu'il prévoyait. On le remercia avec effusion de tout ce qu'il avait fait : les Vaudois l'assurèrent de leur attachement et de leur respect; mais ils se retirèrent sans rien céder.

CHAPITRE XVI. La Seconde Persécution Générale dans les Vallées Vaudoises

LA SECONDE PERSÉCUTION GÉNÉRALE DANS LES VALLÉES VAUDOISES.

(De 1560 à 1561.)

La guerre était donc déclarée. Les familles vaudoises s'occupaient hâtivement de réunir les choses les plus indispensables à la vie, et de se retirer avec leurs troupeaux dans les hautes montagnes. Les pasteurs redoublaient partout de zèle et de ferveur. Les assemblées religieuses n'avaient jamais été aussi nombreuses. L'armée s'approchait. C'était vers la fin d'octobre. Les vallées vaudoises se recueillirent dans le jeûne et dans la prière. Après ces actes solennels eut lieu la célébration extraordinaire de la cène, qui réunit tous les persécutés dans une sainte communion. Alors sans crainte, ni faiblesse, s'encourageant les uns les autres, « ces pauvres gens dit Gilles, s'apprêtaient avec une résolution et une allégresse incroyables à recevoir de la main de Dieu toutes les épreuves auxquelles il lui plairait de les exposer. On n'entendait chanter que des psaumes et des cantiques des vallons aux montagnes par ceux qui transportaient les malades, les personnes faibles, les vieillards, les femmes et les enfants, dans les retraites les plus sûres de leurs rochers. »

« De telle sorte, ajoute Richard, que pendant huit jours, on ne voyait, par les chemins pierreux, que gens aller et venir en diligence portant hardes et petits meubles, tout ainsi qu'au temps d'été les fourmis ne cessent de courir et cheminer de çà et de là, s'approvisionnant pour les jours mauvais; et d'entre ces dignes gens nul ne regrettait ses biens, tant ils étaient délibérés d'attendre tous patiemment la bonne volonté de Dieu. » L'avis des pasteurs avait même été de ne pas se défendre à main armée, mais seulement de se retirer à l'abri des agressions. Le comte de Racconis, Philippe de Savoie, qui vint alors aux Vallées, écrivait à son oncle Philibert:

« Ces malheureux persistent dans leurs opinions, mais ils ne veulent pas prendre les armes contre leur souverain; les uns s'en vont, d'autres attendent courageusement le martyre au milieu de leur famille, ce qui est de merveilleuse et grande compassion (1)! » Trois jours après, une proclamation est publiée et affichée dans tous les villages d'Angrogne, déclarant qu'ils seront mis à feu et à sang, si les Vaudois ne reviennent à l'Église romaine.

Le lendemain 1er novembre 1560, l'armée se met en marche sous les ordres de Georges Coste, comte de la Trinité, et vient camper à Bubiane. Recrutée à la hâte, et remplie d'aventuriers, elle manquait de discipline ; les soldats se livraient à toutes sortes d'excès; ils pillaient avant d'avoir combattu. Se croyant déjà dans le pays des Vaudois, ils outrageaient sans distinction les catholiques aussi bien que les protestants. Les premiers,

voulant soustraire la chaste jeunesse de leurs filles aux grossières brutalités de cette soldatesque effrénée, accomplirent alors un fait digne des temps les plus admirés.
(1)* Cette lettre est datée du 28 octobre 1560. En voici les termes : Pertixiono nelta loro opinions, ma non vogliono pigliar l'armi contra di lui. M uni se n'andarono; altri aspeltando, il marlirio con moglia, robba, s gran compassion*. Turin.... etc. Archives d'État. Corresp. d'Eni. Philibert. Communie, de M. Cibrario.

Connaissant la sévère pureté des mœurs vaudoises, la force de leurs retraites, le dévouement de ceux qui devaient les défendre, ils ne virent pas d'asile plus sûr pour leurs enfants que ces retraites même et n'hésitèrent pas à confier l'honneur de leurs maisons aux loyales vertus des chaumières vaudoises. Aussi plusieurs d'entre eux conduisirent-ils leur timide famille au milieu de ces héroïques montagnards.

N'est-il pas admirable de voir ces jeunes filles catholiques remises avec confiance aux mains des protestants, au moment où le catholicisme marche en armes contre eux! Cette confiance ne fut pas trompée. Les Vaudois défendirent le dépôt sacré qui leur avait été remis, avec autant de courage et de respect que leur propre famille. Sans avoir un instant la pensée d'abuser de ce que ces enfants étaient entre leurs mains pour s'en faire des otages précieux, et s'en prévaloir contre leurs adversaires, ils s'exposèrent généreusement pour les défendre, et les cachèrent au lieu de les exposer; puis, après les avoir préservés des outrages, ils les rendirent à leurs parents sans même songer à une récompense.

Quelque incroyable que, paraisse ce fait, tous les historiens du temps, Gilles, Richard, de Thou, Crespin, en font mention ; et c'est le plus beau témoignage qu'aient pu rendre aux vertus et à la générosité des Vaudois leurs propres adversaires. Le second jour de novembre, toute l'armée traversa le Pélis, et vint camper dans les prairies de Saint-Jean. Puis elle s'avança vers Angrogne, en déployant ses ailes sur toutes les collines des Costières. De nombreuses escarmouches eurent lieu sur cette immense ligne. L'avantage fut à peu près égal; mais les petits corps de défense, laissés par les Vaudois, se sentaient trop éloignés les uns des autres pour pouvoir agir avec vigueur. Ils se retirèrent en se défendant, sur les plateaux de plus en plus restreints de la montagne. Plusieurs d'entre eux n'avaient cependant que des frondes et des arbalètes.

Mais l'ennemi montait toujours. Cette suite d'engagements partiels n'avait fait que le retarder et s'était 'prolongée pendant toute la journée. Des deux parts, la fatigue se faisait sentir. Le soir était venu. Les Vaudois se trouvaient réunis sur le sommet des Costières, du côté de Rochemanant. Alors, ils firent halte et cessèrent de reculer. L'ennemi s'arrêta devant eux, à une petite distance au dessous, et alluma des feux de bivouac pour y passer la nuit.

Les montagnards, au contraire, se jetèrent à genoux pour rendre grâce à Dieu et le prier encore. Cette action excita une foule de railleries et de sarcasmes dans les rangs des persécuteurs. Sur ces entrefaites un enfant vaudois qui s'était emparé d'un tambour, le

fit tout à coup retentir dans un ravin très rapproché. Croyant à l'arrivée d'une troupe ennemie, les soldats catholiques se lèvent en désordre et saisissent leurs armes. Les Vaudois, témoins de ce mouvement, croient à une attaque de leur part et s'élancent pour la repousser. Alors ces troupes fatiguées et surprises lâchent pied ; on les poursuit; elle se débandent; la nuit les empêche de se reconnaître et de se diriger; les soldats prennent la fuite au hasard : les premiers sont effrayés par les pas de ceux qui les suivent; ils jettent leurs armes, ne s'arrêtent que dans la plaine, et abandonnent en une heure tout le terrain qu'ils avaient gagné durant la journée. Mais arrivés au bas de la montagne, ils mirent le feu à plusieurs maisons.

Les Vaudois n'eurent, dans cette affaire, que trois morts et un blessé. Etant remontés sur le champ de bataille, ils rendirent grâces au Seigneur de cette délivrance et apportèrent au Pra-du-Tour les armes de leurs ennemis. Le lendemain, le comte de la Trinité, ayant rallié ses troupes, vint camper à la Tour, en releva les fortifications démolies et y mit garnison; mais ces troupes se conduisirent si outrageusement dans cette ville, que là encore les catholiques du lieu envoyèrent leurs femmes et leurs filles auprès des Vaudois.

Les petites forteresses du Villar en Val Luserne, de Perouse et du Perrier, en val Saint-Martin furent aussi garnies de soldats. Le lundi, 4 de novembre, un détachement parti de la Tour, et grossi en chemin de la garnison du Villar qui venait d'être repoussés de la Combe, alla attaquer le Taillaret. Les Vaudois, voyant venir ces troupes ennemies, se jettent à genoux, selon la coutume de leurs pères dans toutes les grandes occasions; et, selon la promesse de Dieu qu'il n'abandonnera aucun de ceux qui s'attendent en lui, ils reçurent un esprit de force et de courage qui les rendit vainqueurs.

Subissant volontairement la première attaque de leurs adversaires afin de ne pas être une seule fois agresseurs, ils les attendirent de pied ferme sur les rochers, d'où une grêle de pierres et de balles repoussa bientôt les assaillants. Mais ces derniers reviennent à la charge ; les Vaudois leur résistent; les combattants s'irritent; la troupe réglée reprend l'avantage; tout à coup, des hauteurs de la Fontanelle arrivent de nouveaux combattants par qui une partie de cette troupe avait déjà été repoussée.

Ils se joignent à leurs frères qui prennent alors le dessus; leurs ennemis plient et se débandent; ils poursuivent les fuyards criant et blasphémant de leur déroute, mais au bruit de la fusillade, un renfort de troupes fraîches survient de la Tour; elles prennent les Vaudois par derrière. Ces braves montagnards font face des deux côtés, se groupent en deux corps dont l'un occupe les nouveaux venus, pendant que l'autre achève la déroute des premiers assaillants; cela fait, les deux corps se réunissent, s'élancent d'un même pas contre leurs adversaires, et passent au travers sans y laisser aucun des leurs.

Ils n'eurent, dans ce combat, que quatre morts et deux blessés; les ennemis, dit Richard, remportèrent les leurs par pleines charretées. Dès la veille, cependant (1), le comte de la Trinité avait envoyé à Angrogne un jeune garçon porteur d'une lettre dans laquelle il

prétendait qu'il lui avait été fort pénible d'apprendre les collisions du jour précédent. « Mes troupes n'avaient pour but que d'aller à Angrogne, afin de reconnaître s'il y aurait un lieu favorable à la construction d'une forteresse pour le service de Son Altesse et la défense de la patrie; mais ayant rencontré des posles et des hommes armés, elles se sont crues bravées, et j'ai le plus grand regret des conflits survenus, ainsi que des maisons incendiées par mes soldats. » Le traître finissait par proposer un arrangement.

«Il nous est fort pénible aussi, répondirent les gens d'Angrogne, de nous voir assaillis sans cause par les troupes de notre prince légitime à qui nous avons toujours été fidèles et soumis.

« Quant à un arrangement, s'il a pour but de nous convaincre d'erreur, par la discussion et non par les armes, nous y adhérons volontiers; mais si l'on veut y sacrifier l'honneur de Dieu et le salut de nos âmes, il nous est meilleur de mourir tous ensemble plutôt que d'y consentir. »

(1)* *Le dimanche 3 novembre 1560*.

Et en même temps qu'ils envoyaient cette noble réponse, les Vaudois, prévoyant bien l'accueil qu'on lui ferait, adressaient un émissaire à leurs frères de Pragela pour les prier de venir à leur secours. Cette lettre, cependant, étant parvenue au comte de la Trinité, ne parut le blesser en rien, et il demanda que les habitants d'Angrogne lui envoyassent des délégués pour conférer avec lui. Il leur fit un fort gracieux accueil, leur dit que la duchesse de Savoie était favorable à leurs compatriotes, et que le duc lui-même avait prononcé devant lui les paroles suivantes : « C'est en vain que le pape, les princes d'Italie et mon conseil lui-même me pressent d'exterminer ce peuple, j'en ai pris conseil de Dieu dans mon cœur, il me presse plus fort encore de ne pas le détruire. »

Vraies ou supposées, ces paroles devaient s'accomplir. Mais il ne paraît pas que le comte de la Trinité en voulût l'accomplissement, car pendant ces pourparlers, non-seulement ses troupes avaient attaqué le Villar et le Taillaret, mais gravissant les hauteurs de Champ-la-Rama, elles cherchaient alors à traverser la montagne qui sépare la vallée de Luserne de celle d'Angrogne, afin d'arriver au fond de cette dernière et de s'emparer du Pra-du-Tour où s'était retirée une grande partie des familles vaudoises.

Ces troupes ayant mis le feu à quelques granges furent ainsi aperçues et repoussées, dit Gilles, par un vaillant combat. Peu de jours après (1), leur général fit dire à Angrogne que, si les Vaudois voulaient déposer leurs armes, il irait avec peu de monde faire célébrer une messe à Saint-Laurent (2), et s'emploierait ensuite à leur faire obtenir la paix. Les Vaudois passèrent toute une nuit en délibération pour savoir s'ils devaient y consentir. Mais le désir de se montrer pacifiques, de ne donner aucun prétexte de violence à leurs ennemis, et de ne pas laisser échapper peut-être une occasion favorable de terminer cette guerre, les décida à accepter.

Le comte de la Trinité vint, fit célébrer sa messe sans obliger personne à y assister, et témoigna ensuite le désir de visiter ce lieu tant renommé du Pradu-Tour. Il était difficile de refuser cette promenade à un général d'armée; mais on le pria de laisser ses soldats à Saint-Laurent, ce à quoi il consentit. Le Pra-du-Tour est le lieu dans lequel les anciens Vaudois avaient leur école de Barbas : source cachée de ces vivifiantes missions qu'ils envoyaient aux deux bouts de l'Italie.

(1)* *Le samedi 9 novembre*.

(2)* *Nom du principal village de cette vallée. Il est habituellement désigné aujourd'hui par le simple nom d'Angrogne; mais l'église catholique qui s'y trouve porte encore le nom de Saint-Laurent*.

Il n'est point situé sur une hauteur, mais dans un enfoncement. C'est un fond de vallée, sauvage et austère comme la cime des Alpes, inaperçu et tranquille comme un réduit dans les forêts. Les pentes rapides des montagnes amènent dans ce bas-fond les sources du torrent de l'Angrogne, qui s'échappe entre les rochers. Ce bassin de verdure, environné d'escarpements. affreux, paraît un sombre cratère ouvert aux pieds du voyageur qui le contemple des hantes cimes, et semble une oasis dans le désert lorsqu'on y est descendu.

Un sentier difficile, qui se glisse entre les arêtes des rochers, est la seule issue praticable à ceux qui le visitent. C'est celui que le comte de la Trinité n'hésita pas à prendre pour y arriver. L'aspect de plus en plus sauvage des montagnes lui inspirait une sorte d'effroi à mesure qu'il avançait. Pendant tout le voyage il se montra plein de douceur, de prévenance et d'affabilité pour les Vaudois qui l'entouraient de leurs respects. En arrivant il était fort ému.

Mais pendant son absence ses soldats avaient pillé les chaumières vaudoises. Le peuple s'irritait : le général revint précipitamment sur ses pas. A Serres il rencontra un soldat qui venait de voler une poule, et le fit pendre sur-le-champ. Mais à Saint-Laurent, se trouvant au milieu de ses troupes, il n'infligea aucune punition à ceux qui avaient pillé les maisons. Il les ramena immédiatement à la Tour, et laissa son secrétaire à Angrogne pour y recevoir la requête que lui-même s'était chargé de présenter à leur souverain.

Dans cette requête les Vaudois l'assuraient de leur fidélité et le suppliaient de les laisser libres en leur conscience, afin que la sienne ne fût pas chargée de leur mort devant le jugement de Dieu. Des députés vaudois furent envoyés à Verceil pour la présenter à Emmanuel-Philibert, qui y résidait alors. Après leur départ, le comte de la Trinité somma les Vaudois du Taillaret de déposer les armes : sans doute afin que, leurs montagnes n'étant plus défendues, il pût réaliser le dessein qu'il avait formé de franchir ce boulevart du Pra-duTour.

Les habitants du Taillaret se réunissent aux Bonnets pour délibérer sur cette proposition. Pendant ce temps l'ennemi, trop pressé de s'en prévaloir, s'empare de leurs maisons, les

ravage, les pille, les incendie et emmène femmes et enfants prisonniers. L'assemblée des Bonnets étaut avertie, court aux armes, poursuit les ravisseurs, délivre les captifs, et vient reprendre ses délibérations. Quelles séances que celles qui étaient interrompues par de tels incidents! A peine cette assemblée est-elle derechef réunie, dans ce hameau écarté, que les soldats le cernent en silence, se rapprochent du lieu de la réunion, l'envahissent soudain, et font main basse sur les parlementaires.

Mais ces derniers avaient encore leurs armes; ils se défendent avec acharnement; l'ennemi recule; les Vaudois gagnent du terrain; la lutte en s'étendant se fractionne en mille engagements partiels. Un vieillard s'enfuyait; un soldat court à lui en brandissant son épée. Se voyant près d'être atteint, le vieillard se jette aux genoux de son adversaire qui lève la main pour le percer. Le vieillard agenouillé saisit alors le soldat par les jambes, le renverse, s'élance dans un ravin, l'entraîne après lui, et le jette dans un précipice. Un autre patriarche de ces montagnes, âgé de cent et trois ans, s'était retiré dans une caverne avec sa petite-fille. Une chèvre, cachée avec eux, les nourissait de son lait. La jeune fille chantait un soir un cantique; les soldats l'entendirent, épièrent la voix, surprirent la caverne, tuèrent le vieillard; puis, voulant saisir l'enfant, elle s'élança d'elle-même dans les rochers pour sauver son honneur aux dépens de sa vie.

Tous les Vaudois des parties inférieures du vallon s'étaient retirés sur les montagnes. Les troupes du comte de la Trinité pillèrent et saccagèrent la vallée sans résistance comme sans pitié. Bientôt ils montèrent au Villar, où il y avait encore des habitants, parmi lesquels ils firent de nombreux prisonniers. C'est là qu'on entendit cette parole féroce, dite par un soldat de Mondovi : « Je veux emporter dans mon pays de la chair des hérétiques! » Et s'élançant comme une bête fauve sur le premier qu'il rencontra, il le mordit au visage et lui déchira un lambeau de chair.

Les Vaudois indignés de tant de violences, allèrent s'en plaindre au comte de la Trinité, devant qui toutefois ils s'exprimèrent encore avec beaucoup de mesure. «N'est-il pas d'usage, dirent-ils, de suspendre les hostilités en temps de capitulation? Nous avons déposé les armes pour honorer votre parole et notre députation par une attitude calme et réservée; mais comment votre autorité est-elle respectée par les troupes? Car nous ne doutons pas que ce ne soit contrairement à vos intentions que tant d'excès se commettent contre nous.»

Le comte s'excusa selon son habitude par d'hypocrites protestations. — Ah! si j'avais été là, dit-il, ces choses ne seraient pas arrivées. — Et il fit rendre les prisonniers, mais il garda le butin. Cependant les vexations partielles se continuaient partout. Une troupe de déprédateurs s'étant livrée au pillage, dans quelques maisons isolées de Rocheplate, dix-sept hommes de cette commune la repoussèrent avec succès.

Un traître, nommé Vernon, avait promis de s'emparer du pasteur de la Tour(1). Il le suivait de retraite en retraite afin de le saisir. Un jour il l'aperçut. — A moi! à moi! cria-t-il à ses acolytes, nous tenons le poulet! Mais un Vaudois, nommé Cabriol, qui

accompagnait le pasteur, jeta une pierre si lourde à la poitrine de Vernon, que ce traître fut renversé, puis assommé et jeté dans un précipice. L'irritation des Vaudois s'en étant augmentée, le comte de la Trinité les invita encore à se réunir, pour examiner en commun les bases d'un solide accord; et il leur promit de faire retirer ses troupes à condition qu'ils s'engageraient à payer une somme de vingt mille écus.

(1)* *Nommé Claude Berge*.

Je ferai réduire cette somme à seize mille, leur dit le digne secrétaire d'un tel maître, si vous voulez me laisser une partie de cette réduction en témoignage de reconnaissance? Le prix de cette reconnaissance fut fixé à cent écus. Les Vaudois consentirent donc à payer seize mille écus (environ cinquante mille francs). Le duc de Savoie leur en rabattit la moitié; restaient vingt-quatre mille francs que ces pauvres gens devaient se procurer. Mais comment faire?

Leurs biens ravagés, les maisons incendiées, les récoltes perdues, l'impossibilité où ils étaient d'emprunter par le refus des prêteurs, l'incertitude de l'avenir, tout rendait leur position écrasante.

Il ne leur restait que les troupeaux, qu'on avait réussi à sauver du pillage. Ils résolurent de les vendre. Georges Coste exigea que ces ventes ne pussent se faire sans son consentement; et suivant l'exemple de son secrétaire. il trafiqua de ce consentement en faveur de quelques riches acquéreurs, qui lui en payèrent le monopole, et qui se voyant maîtres du marché, achetèrent à bas prix ces nombreux troupeaux, ces dernières richesses des malheureux Vaudois.

Voilà donc les huit mille écus payés.

L'armée devait se retirer; elle ne bougea pas. — On réclama auprès du général. — Il faut me remettre toutes vos armes, répond-il. — Quelques armes lui sont remises. — Faites maintenant partir vos troupes, lui dit-on. — Faites-moi auparavant une obligation de huit mille écus encore. Car vous étiez engagés à en payer seize mille, et vous n'en avez soldé que la moitié. — Mais le duc nous a exemptés du reste. — Cela ne me regarde pas; je ne connais que vos engagements. — L'obligation de vingt-quatre mille francs fut encore signée.

— Renvoyez donc vos troupes maintenant. —Renvoyez auparavant vos pasteurs, car c'est là le but essentiel de ma venue. Les Vaudois désespérés, sentant, mais trop tard, les fautes qu'ils avaient commises, craignant de nuire au succès de leur députation, se voyant désarmés et affaiblis, espérant que cette privation ne sera que de courte durée consentent encore à éloigner leurs pasteurs, et se décident à les conduire en Pragela qui alors appartenait à la France.

Mais les montagnes étaient couvertes de neige; le chemin de la plaine étaient infesté par des vagabonds, des assassins, des pillards, et surtout par les recrues armées de l'abbaye de Pignerol; on se décide à traverser le col Julian.

L'ennemi, ayant eu connaissance de cette décision, dressa une embuscade aux environs de Bobi où les pasteurs devaient se réunir, afin de les saisir tous à la fois. Mais il arriva trop tard; depuis deux heures les voyageurs étaient partis. Alors il pille et ravage tout; parcourt les maisons du village; se fait ouvrir les portes, les chambres et les armoires, sous prétexte de voir si les pasteurs n'y étaient pas cachés, et s'empare encore de tout ce qui pouvait être l'objet de sa cupidité ou de sa convoitise.

Les pasteurs néanmoins avaient traversé heureusement le col Julian. Ils s'étaient arrêtés à Pral; de là descendant à Macel, puis remontant le col du Pis, ils étaient arrivés sains et saufs en Pragela.

Un seul ne les avait pas accompagnés : c'était Etienne Noël, pasteur d'Angrogne. Appelé, peu de jours auparavant, dans une conférence avec le comte de la Trinité, ce dernier l'avait vivement engagé à se rendre à la cour du duc, pour y défendre la cause de son Église. — C'est à ma paroisse que j'appartiens, répondit le pasteur; je ne puis donc disposer de moi-même sans son consentement. Et bien lui prit de ne pas l'avoir quittée; car peu de jours après, le perfide Coste envoyait des soldats, pour s'emparer de lui. Noël les aperçut et se retira dans la montagne; mais sa maison fut saccagée, ses livres et ses papiers furent apportés au général qui les livra aux flammes; quarante autres maisons furent bouleversées et dépouillées de tout ce qui s'y trouvait encore de précieux. Dans la même soirée les soldats, armés de torches flamboyantes, se mirent à parcourir la montagne pour chercher le pasteur fugitif.

Ne l'ayant point trouvé, le comte ordonna le lendemain aux syndics d'Angrogne de le lui livrer sous peine de la vie. Ceux-ci répondirent qu'ils ne savaient où il était. La députation vaudoise, cependant, était arrivé à Verceil; le comte de la Trinité retira son armée dans la plaine, qui s'étend de Briquèras à Cavour, après avoir laissé toutefois de fortes garnisons à la Tour, au Villar, au Perrier et à Pérouse. — Les Vaudois devaient pourvoir à l'entretien des garnissaires. — Nous sommes, disaient-ils, des brebis chargées de nourrir les loups qui les dévorent.

Cependant ils s'y résignèrent; et les syndics d'Angrogne étant allés porter des vivres et de l'argent à la garnison de la Tour, y furent outragés et battus de la manière la plus atroce. Une partie de cette même garnison, ayant pris le surlendemain la route d'Angrogne, demanda à manger et à boire dans un hameau composé de quelques maisons isolées. Les habitants de ce hameau se cotisent, se dépouillent, apportent ce qu'ils ont de meilleur, et servent eux-mêmes les soldats dans une cour fermée. Cette enceinte était bornée d'un côté par la maison d'habitation, de l'autre par le hangar, et latéralement par des murailles, où s'ouvraient en face l'une de l'autre les deux portes d'entrée.

Ayant bien bu et bien mangé, ces soldats ferment les portes, se saisissent des hommes, les lient les uns aux autres et veulent les emmener prisonniers. Mais les femmes mettent le feu au hangar et menacent les ravisseurs de les brûler tout vifs avec leurs victimes, s'ils refusent de les rendre. On hésite, on se bat; les portes sont ouvertes; les envahisseurs s'échappent avec leur proie; les enfants les poursuivent à coups de pierres; dix des captifs parviennent à s'enfuir; quatre autres sont amenés au château de la Tour. On les rendit plus tard, moyennant une forte rançon; mais ils avaient été si cruellement maltraités, que l'un d'eux mourut le lendemain du jour où il avait été mis en liberté, et qu'un autre à moitié brisé ne survécut aux tourments qu'il avait soufferts que pour endurer une incroyable prolongation de martyre. Sa chair avait été détachée des pieds et des mains par les tortures; elle tomba en lambeaux; les os de ses doigts et de ses orteils se détachèrent ensuite les uns après les autres, et il demeura estropié toute sa vie.

Leur bourreau était le capitaine de cette même garnison, nommé Bauster, qui ayant voulu surprendre le hameau des Bonnets, emmena Jean et Odoul Geymet qu'il fit si cruellement périr. Je ne parle pas des jeunes filles qui étaient retenues dans ces infernals repaires; que le lecteur se représente les traitements affreux qu'elles devaient subir. Les autres garnisons laissées par Georges Coste se conduisaient de la même manière, et ne faisaient pas mieux, dit Gilles, sans ajouter un mot de reproche à cette poignante et laconique simplicité.

Ainsi se passa l'année 1560. Sanglant automne, fatal hiver! La misère partout; la désolation dans Ies moindres familles; mais en tous lieux aussi l'énergie invincible d'une confiance suprême en l'Éternel; au sein de toutes les demeures, la lecture et les consolations bibliques; partout, la parole de vie s'élevant au-dessus de ces cris de mort! Tel était le tableau que présentaient alors les vallées vaudoises. La députation qu'elles avaient envoyée à Verceil ne fut de retour qu'au commencement de janvier 1561. Que d'espérances n'avait-on pas fondées sur elle, que de déceptions n'apportait-elle pas!

« A peine fûmes-nous arrivés à Verceil, dirent les tristes députés, que le secrétaire Gastaud qui nous accompagnait, et à qui nous avions déjà donnée nt écus pour la part qu'il avait prise aux conclusions de notre requête, nous arracha cette requête des mains et voulut nous en faire signer une autre. Puis, au lieu de nous recevoir paternellement, le duc ordonna que nous nous prosternassions devant lui en suppliants, pour lui demander pardon de ce qu'il appelait la rébellion de notre peuple. On nous fit faire aussi une pareille soumission devant le légat du Saint-Siége.

Après tant d'avances, nous croyions pouvoir nous retirer; mais on nous retint encore pendant un mois et demi, ne cessant de nous harceler chaque jour par des nuées de moines et de prêtres, qui voulaient nous faire aller à la messe. Enfin il a été décidé qu'on ne nous accorderait rien de plus que par le passé, et que même on nous priverait de ce qui nous restait encore. Car toute cette prêtraille, cette vermine d'abbés, de prélats et de moines ne laissa pas de repos au souverain, jusqu'à ce qu'il eût promis de nous exterminer tous, sans rémission d'un seul. Aussi va-t-on nous envoyer force prêcheurs

d'idolâtrie, tellement que nous n'aurons plus moyen de subsister; et de fait, nous avons vu tant de troupeaux de moines, de régiments de prêtres, et de foules d'abbés, qu'il n'y aura bientôt plus de place que pour eux. »

Ces superfétations sociales signalent la décadence des nations qui les supportent ou des institutions qui les produisent. Quel abattement, quelle désolation, quelle attitude découragée ne devait-on pas s'attendre à voir régner alors dans l'Église vaudoise!

Ce fut tout le contraire. Ne craignant plus de nuire à leurs députés revenus, ni de perdre leurs biens spoliés, ni de faire manquer les négociations d'une paix impossible, ni de céder à des suggestions dont la perfidie leur avait été si souvent démontrée, les Vaudois, plus à l'aise dans une position plus franche, réinstallent courageusement, dans chaque paroisse, le pasteur qu'ils en avaient éloigné, relèvent leurs temples, sont unanimes à se défendre, et reprennent de toute part les chants, les travaux, les devoirs, les joies et les occupations accoutumées de la vie biblique. En même temps il leur arrivait des lettres de la Suisse et du Dauphiné par lesquelles leurs frères du dehors les exhortaient à ne pas se laisser abattre, à persévérer dans le courage et la prière, à mettre toute leur confiance en Dieu, sans rien attendre des hommes; eux-mêmes en donnaient l'exemple, car la réforme en France était alors persécutée avec acharnement par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine.

Le faible François II, à peine âgé de seize ans, avait mis le premier à la tête de ses armées, le second à la tête de son conseil : jamais le fanatisme religieux n'avait eu tant de force; mais la tolérance et la Bible eurent aussi d'illustres défenseurs. Le prince de Condé devint le chef des réformés; le chancelier de l'Hôpital les préserva de l'inquisition par l'institution de la chambre ardente, tribunal érigé au sein des parlements et chargé de connaître des délits d'hérésie. Malgré cela, les protestants se multipliaient en France: pourquoi seraient-ils anéantis en Piémont? Le danger rapproche les cœurs. La vallée de Pragela, qui appartenait à François II, était menacée des mêmes calamités que la vallée de Luserne.

Alors eut lieu une de ces scènes solennelles et puissantes qui élèvent quelquefois les temps modernes à la hauteur des âges antiques, et qui semblent mieux faites pour le poëme que pour l'histoire. Scène héroïque et religieuse tout à la fois, grande surtout par sa simplicité! Peu de lignes suffiront pour la décrire.

Des députés du val Pélis se rendirent au val Cluson (1), afin de renouveler devant Dieu l'alliance qui avait toujours existé entre ces Églises primitives des Alpes. Cette alliance fut jurée par tout le peuple réuni sur un plateau de neige, en face des montagnes de Sestrières et de la chaîne du Gunivert, où le Cluson prend sa source dans les glaciers. Puis les habitants de Pragela envoyèrent à leur tour des délégués et des pasteurs dans la vallée de Luserne. Ne pouvant suivre la route ordinaire, à cause des troupes qui les eussent saisis, ils traversèrent des montagnes presque impraticables par la neige qui 1

es couvrait, gravirent celle du Pis, qui conduit à Macel, et de là remontant vers Pral, ils franchirent le col Julian qui devait les conduire à Bobi.

(1)* *La vallée du Cluson, ou de Pragela, est séparée de celle de Luscrue ou du Télis, par celle de Saint-Martin ou de la Germanesque*.

Ils y arrivèrent le vingt et un janvier 1561. La veille, on avait fait publier dans toute la vallée que, dans les vingt-quatre heures, les habitants devaient se décider à aller à la messe, ou à subir toutes les peines réservées aux hérétiques : le feu, les galères, la corde, le gibet et autres corollaires du catholicisme.

L'expiration de ce terme fatal coïncidait précisément avec l'arrivée des pasteurs du Pragela. Ils venaient de descendre au Puy, hameau de la commune de Bobi, située sur une verdoyante colline, toute couverte de châtaigniers gigantesques, à peu de distance de ce dernier village. Aussitôt le pasteur, les anciens, les diacres, les fidèles de Bobi et des hameaux environnants montèrent au Puy, pour faire part aux nouveaux venus des tristes extrémités auxquelles on était réduit; et là, dit Gilles, après d'ardentes prières, présentées à Dieu pour en avoir conseil et assistance, considérant que nul d'entre les Vaudois ne voulait abjurer, qu'il leur était impossible de chercher un abri ailleurs, et qu'on voulait absolument les détruire, chose que le moindre vermisseau, ajoute le chroniqueur, dans son inimitable naïveté, répugne à se laisser faire sans résistance, il fut résolu avec enthousiasme que l'on se défendrait jusqu'à la mort.

De ce moment date l'ouverture de la plus brillante campagne que jamais d'héroïques persécutés aient accomplie contre de fanatiques persécuteurs. Les délégués de Pragela et ceux de la vallée de Luserne, se tenant debout au milieu de la foule émue et recueillie, prononcèrent ces paroles solennelles:

«Au nom des Églises vaudoises des Alpes, du Dauphiné et du Piémont, qui ont toujours été unies, et dont nous sommes les représentants, nous promettons ici, la main sur la Bible et devant Dieu, que toutes nos vallées se soutiendront courageusement les unes les autres pour fait de religion, sans préjudice de l'obéissance due à leurs légitimes supérieurs.

«Nous promettons de maintenir la Bible entière et sans mélange, selon l'usage de la vraie Église apostolique, persévérant en cette sainte religion, fût-ce au péril de notre vie, afin de pouvoir la laisser à nos enfants intacte et pure comme nous l'avons reçue de nos pères.

«Nous promettons aide et secours à nos frères persécutés, ne regardant pas à nos intérêts individuels, mais à la cause commune, sans nous attendre aux hommes, mais à Dieu.»

Et cent trente ans plus tard, ces mêmes Vaudois, de retour dans leurs vallées, dont ils avaient été expulsés par les armes réunies de Louis XIV et de Victor-Amédée II, renouvelèrent tout près de là, sur le tertre de Sibaoud, le serment d'alliance que nous

venons de rapporter. A peine eut-il été prononcé que plusieurs des assistante s'écrièrent: «On nous demande pour demain une abjuration ignominieuse de notre foi: eh bien, faisons demain une protestation éclatante contre l'idolâtrie persécutrice qui veut nous l'imposer! »

Toutes les mesures du support et de la longanimité avaient été épuisées par les Vaudois. Il s'agissait maintenant de montrer de l'énergie. Avant l'aube du jour suivant, au lieu d'accourir a la messe, ils se portent en foule, mais en armes, au temple protestant, que les catholiques avaient déjà surchargé des oripeaux propres à leur culte.

Les images, les flambeaux, les rosaires, sont jetés dans la rue et foulés aux pieds. Le ministre Humbert Artus prend son texte dans Esaïe (XLV, 20):

«Rassemblez-vous et venez, réchappés des nations! Insensés ceux qui élèvent des images taillées, et adressent leurs prières à un Dieu qui ne délivre point !» La résolution des auditeurs est encore augmentée par son discours plein de force et d'encouragement. Ils partent ensuite pour le Villar afin d'y purger aussi le temple qui s'y trouve de ces grossiers fétiches de l'idolâtrie romaine. Les chrétiens des Alpes marchaient alors en chantant ce cantique de Théodore de Bèze:

Loin de nous désormais.
Tous ces dieux contrefaits!... etc.

Et ce zèle d'iconoclastes n'était point alors un acte puéril, mais courageux, parce qu'il répondait, au péril de leur vie, à la sommation capitale par laquelle on avait exigé le lâche abandon de leur foi.

Le terme accordé par cette sommation était déjà passé; déjà la garnison du Villar s'était mise en marche pour faire des prisonniers. Les Vaudois de Bobi la rencontrent en route; elle les attaque ; ils se défendent, la repoussent et la poursuivent jusque sous les mure du Villar. Les moines, les juges, les seigneurs et le podestat qui s'y étaient rendus, pour recevoir l'abjuration des hérétiques, ont à peine le temps de se renfermer avec les soldats fugitifs dans la forteresse menacée! Les Vaudois en font le siége, placent des sentinelles, des postes d'observation et de défense, se munissent à leur tour et attendent les événements.

La garnison de la Tour arrive le lendemain pour délivrer les assiégés; les Vaudois la mettent en déroute dans la plaine de Teynau. Elle revient plus nombreuse le jour suivant, et ils la repoussent encore. Trois corps de troupes se présentent le quatrième jour et subissent le même sort. Ce siége dura dix jours. Les Vaudois firent de la poudre, des mines, des casemates, des engins à lancer des pierres, des meurtrières dans les maisons voisines afin de tirer par-dessus les bastions de la citadelle.

L'armée du comte de la Trinité s'était ébranlée pour venir dégager cette place; mais les assiégés ignoraient la tentative faite pour les délivrer; les assiégeants pressent plus vivement l'attaque. La garnison ne tarda pas d'être réduite aux dernières extrémités. Elle manquait de vivres et de munitions et fut obligée d'y pétrir du pain avec du vin faute d'eau. Enfin elle se rendit, à condition que les soldats auraient la vie sauve et seraient accompagnés par deux pasteurs : montrant ainsi, dit Gilles, qu'ils se fiaient plus à ces ministres tant haïs qu'à nul autre; et les ministres qui leur furent accordés justifièrent cette confiance, car les officiers de la garnison les remercièrent, ajoute-t-il, de leur bonne conduite, avec assurance de toute courtoisie possible, selon l'occasion.

Les fortifications du Villar furent immédiatement démolies par les vainqueurs.Cet avantage des Vaudois donna à penser au comte de la Trinité, qui résolut de les désunir avant de les détruire. Pour cela il arrêt a son armée entre Luserne et SaintJean, et fit dire d'abord aux habitants d'Angrogne qu'ils n'auraient rien à craindre de sa part, pourvu qu'ils ne se mêlassent pas aux affaires des autres vallées. Mais ce peuple, déjà si souvent trompé, laissa cette fois ce message sans réponse, ou plutôt, les Vaudois n'y répondirent qu'en activant leur défense commune.

On établit des retranchements, des postes, des signaux; partout on construisait des piques, ou l'on fondait des balles ; les plus habiles tireurs furent réunis sous le nom de compagnie volante afin de pouvoir se porter rapidement partout où le danger les appellerait. Deux pasteurs devaient l'accompagner sans cesse pour prévenir les excès, l'inutile effusion du sang, le relâchement dans l'exercice des actes religieux; et avant le combat comme au lever et à la fin du jour, ils faisaient des prières au milieu du camp. C'est par leur rigide équité que les Vaudois voulaient faire connaître la justice de leur cause.

Leur poste le plus avancé était celui des Sonnaillettes. Il fut attaqué le i de février 1561, et le combat dura jusqu'à la nuit. Trois jours après, l'armée marcha sur Angrogne par plusieurs corps séparés qui se réunirent sur une pente rapide et couverte de rochers que l'on nomme les Costes. Mais les Vaudois, qui occupaient la hauteur et faisaient rouler des rochers sur les rangs ennemis, les mirent en déroute.

Sept jours après, le 24 février, eut lieu la plus terrible attaque qui eût encore été tentée.

Le comte avait déployé toutes ses forces, et recouru à toutes les ressources de la stratégie. Il s'agissait de surprendre le Pra-du-Tour, où toute la population d'Angrogne s'était réunie. On y avait construit des moulins, des fours, des maisons, tout ce qu'il fallait pour subsister comme dans une place forte.

Cette citadelle des Alpes était défendue, non-seulement par les rochers mais encore par d'héroïques combattants; on avait essayé de l'envahir par le Taillaret, mais la compagnie du Villar en défendait le passage. Deux corps de troupes se dirigèrent alors, l'un dans la

vallée de Saint-Martin, l'autre dans celle de Pramol. Charles Tronchet se mit à la tête du premier avec Louis de Monteil.

Georges Coste commandait le second. Ces deux troupes devaient tomber sur le Pra-duTour, l'une par le col du Laouzoun, l'autre par celui de la Vachère. Le jour qu'elles devaient agir, un troisième corps parut dans le bas de la vallée d'Angrogne, brûlant et ravageant tout, afin d'y attirer les défenseurs du poste principal. Mais le piége ne réussit pas. La troupe venue par la Vachère paraissant la première, les Vaudois l'assaillirent et la mirent en fuite. Alors on aperçut celle du Laouzoun qui descendait avec difficulté. On la laissa s'engager dans les ravins. Les guides qui la précédaient arrivant à une ouverture d'où l'on apercevait le bas de la vallée, s'écrièrent: Descendez ! descendez! tout Angrogne est à nous!

C'est vous qui êtes à nous ! répondirent aussitôt les Vaudois en s'élançant de dessous les rochers; et ils y firent un merveilleux devoir! observe Gilles dans cette circonstance. Néanmoins, voyant leur petit nombre, l'ennemi leur fait tête et cherche à les environner. Alors arrive, tambour battant, la troupe vaudoise, déjà victorieuse à la Vachère ; elle fait diversion à ce conflit en assaillant l'armée sur sa gauche. Les soldats de Truchet résistent encore. Courage! courage! crient aux Vaudois, leurs frères de la compagnie volante, apparaissant alors sur la droite. Ainsi pris de trois côtés, les ennemis cherchent à reculer.

Mais la montée était plus difficile que la descente. Trois fois ils se retournent et cherchent à résister, trois fois ils sont repoussés et mis en fuite. Enfin la déroute se prononce, leur défaite est complète. Charles Truchet est renversé d'un coup de pierre et on lui coupe la tête avec sa propre épée. Louis de Monteil, qui avait déjà rétrogradé jusque sur le versant septentrional de la montagne, pour redescendre dans la vallée de Saint-Martin, est aussi atteint et tué dans les neiges.

Tous les soldats eussent été exterminés, sans le pasteur de la compagnie volante qui accourut sur le champ de bataille, pour défendre des gens qui ne se défendaient plus. — A mort! à mort ! criaient encore les Vaudois excités par l'ardeur de la victoire. — A genoux! à genoux! s'écria le pasteur (1). Rendons grâces au Dieu des armées du succès qu'il vient de nous accorder.

Et comme Moïse à Mériba (qui, pendant toute la bataille d'Israël contre Hamalek, ne cessa de tenir ses bras élevés vers le ciel pour obtenir le triomphe à son peuple), les familles vaudoises reléguées dans le Pra du-Tour n'avaient cessé, pendant toute la journée, d'élever au Seigneur leurs prières, pour qu'il bénît les armes de leurs défenseurs. La prière fut exaucée, et le soir tout y retentissait de louanges à Dieu, de chants de joie et de triomphe; de tous côtés on y apportait les armes et le butin pris sur les ennemis: arquebuses, morions, cuirasses, piques, épées, poignards et hallebardes; jamais ces rochers sauvages et nus n'avaient été couverts d'auss pompeux trophées.

(1)* *C'était Gilles des Gilles*.

Pour se venger de cette défaite, le comte de la Trinité fit incendier les maisons de Rora, dont les familles ne s'étaient retirées qu'après une longue et vigoureuse résistance.
Pour atteindre un asile dans la vallée de Luserne, ces pauvres fugitifs s'engagèrent sur la montagne de Brouard, qui était alors couverte de neige. La nuit les y surprit. Ils étaient en face, mais encore fort loin du Villar, dont ils voyaient briller les lumières sur l'autre pan de la vallée. Leurs cris y furent entendus; les lumières se mirent en mouvement, des torches s'allumèrent, on accourut à leur rencontre; des voix amies repondirent aux leurs. Bientôt les cris de détresse se changèrent en accents de joie et de délivrance; les malheureux s'étaient rencontrés, et les proscrits avaient trouvé des frères. Avant l'aube du jour, les habitants de Rora s'étaient logés chacun dans une maison du Villar. C'est alors que la compagnie volante alla chasser de leur montagneuse vallée les ravageurs qui l'occupaient encore.

Mais, présumant qu'on ne tarderait pas d'attaquer le Villar et Bobi, les Vaudois construisirent soudain des barricades aux endroits les plus resserrés de la vallée. Ces remparts, élevés surtout pour mettre obstacle à la cavalerie, avaient été formés à la hâte par des arbres abattus et couchés les uns sur les autres, entre une double haie de pieux qui représentaient les pans d'une muraille. Entre les branches de ces arbres on avait accumulé de grosses pierres, cimentées les unes aux autres par de la neige pétrie et arrosée d'eau tiède; de sorte que cette neige un instant amollie puis congelée en bloc autour des pierres et des branches, ne formait de toute cette masse qu'une muraille d'un seul bloc.

Le comte de la Trinité divisa son armée en trois bandes d'opération; deux corps d'infanterie devaient monter sur les deux flancs de la vallée, et la cavalerie devait en suivre le bas. Une compagnie de pionniers la précédait, afin d'abattre les barricades. Dès le début de ce mouvement, les Vaudois s'avancèrent sur la rive gauche du Pélis jusqu'en face des Chiabriols, et tirèrent sur la cavalerie dès qu'elle se montra; puis, reculant d'arbre en arbre et de rocher en rocher, ils la harcelèrent toujours jusqu'aux barricades situées en dessous du Villar. Là ils s'arrêtèrent et grossirent les rangs de la compagnie volante qui défendait ce poste. La journée s'était écoulée dans un combat perpétuel, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre de cette barricade, sans que l'ennemi eût pu l'entamer nulle part. Pendant ce temps les corps d'infanterie avaient suivi les hauteurs et dépassèrent vers le soir cette ligne si héroïquement défendue.

Les Vaudois furent alors obligés de se désunir pour repousser ces nouveaux assaillants. Les premiers qui parurent avaient déjà franchi le torrent de Respart, et commençaient de gravir les collines couvertes de vignes qui dominent le Villa". Les Vaudois accourus sur l'autre pente les atteignent au sommet, les repoussent en partie, luttent pour ainsi dire corps à corps. Ils combattaient encore lorsque l'infanterie de la rive droite, descendue en amont de la barricade, vint attaquer par derrière la compagnie volante qui s'y maintenait toujours.

Quelques habitants du val Cluson qui en faisaient partie, la voyant prise entre dpux feux, jugèrent sa perte inévitable, et se retirèrent par le seul point qui fût encore libre : les hauteurs des Cassarots, d'où ils gagnèrent le col Julian et rentrèrent chez eux. Mais le plus grand nombre des Vaudois tint ferme jusqu'au soir, et alors seulement se replia sur le Villar. La cavalerie les suivit d'un côté, l'infanterie de l'autre. Arrivés au village, ceux qui venaient de chasser l'ennemi des vignobles supérieurs, se joignirent à eux, et tous ensemble obligèrent à la fois chevaux et fantassins à reculer devant eux. Mais en se retirant, ces derniers brûlèrent les maisons du Villar, et se replièrent sur La Tour, après avoir subi des pertes considérables.

La semaine suivante (le 18 février), le comte revint à la charge et renouvela la même manœuvre en augmentant seulement le nombre des assaillants. II avait commencé par une pointe vigoureuse sur le Taillaret, afin d'y attirer les Vaudois et de les affaiblir par cette diversion. Ayant alors retiré tout ce qu'ils avaient de plus précieux dans les bourgades élevées de leurs montagnes (si l'on peut donner ce nom à quelques groupes épars de chétives maisons suspendues aux flancs des précipices, comme des aires d'aigle), les Vaudois renoncèrent à défendre le bas de la vallée et se tinrent sur les hauteurs.

L'armée du comte vint donc se masser dans le bassin verdoyant et uni qui s'étend entre Bobi et le Villar. On attaqua d'abord le hameau de Boudrina ou des Huchoires, situé sur des corniches de rochers proéminentes, au-dessus d'une colline très inclinée et couverte de vignobles. Les Vaudois repoussèrent deux assauts successifs sans perdre aucun des leurs, tandis que les assaillants laissèrent beaucoup de morts sur le terrain.

Cet avantage en faveur des Vaudois était dû non seulement à la valeur des hommes et à la protection de Dieu, mais à ce qu'ils pouvaient tirer de haut en bas et s'abriter contre les balles ennemies derrière de nombreuses murailles construites en forme de parapets. Un détachement de quinze cents hommes vint soutenir les assaillants et les ramener à la charge. Mais le bruit de la fusillade avait attiré sur le lieu du combat la compagnie volante, qui, des vignes du Villar, vola réellement au secours de ses frères. Ce n'était cependant qu'un renfort de cent hommes, et l'on conçoit aisément qu'ils ne purent tenir contre les efforts de deux mille. Ils abandonnèrent donc ce poste périlleux et se retirèrent plus haut.

Le reste de l'armée qui stationnait dans la plaine, voyant ses deux mille hommes prendre possession de ces masures si longtemps disputées, poussa des cris de joie et fit sonner des fanfares pour célébrer sa victoire. Laissons ici parler Gilles un moment. Les Vaudois, dit-il, s'étant retirés environ l'espace d'un jet de pierres, crièrent tous au Seigneur et se réunirent avec résolution. Ceux qui manquaient d'arquebuses se servaient de leurs frondes, d'où s'échappait une grêle de pierres contre les ennemis. Trois fois ces derniers se reposèrent et trois fois revinrent à l'assaut.

Quand l'ennemi prenait haleine, le peuple d'en haut priait Dieu à haute voix, et quand l'assaut recommençait, tous, criant à Dieu, fesaient un merveilleux devoir. Les femmes

et les enfants fournissaient des pierres aux frondeurs; ceux qui ne pouvaient rien, par infirmités ou vieillesse, se tenaient au-dessus, dans la colline, criant au Seigneur avec pleurs et gémissements pour qu'il les secourût.

Le secours ne tarda point, car au troisième assaut arriva un messager criant: Courage! courage! Dieu nous envoie ceux d'Angrogne. Et les vieillards sur la colline, et les combattanls sur le champ de bataille répétèrent avec ardeur : Courage! voici du secours! Les habitants d'Angrogne n'étaient cependant point encore là. Ils combattaient au Taillaret d'où ils chassèrent les agresseurs; mais ceux des Huchoires entendant annoncer ce secours à la troupe vaudoise au moment où ils étaient déjà harassés par six attaques consécutives, battirent alors en retraite pour rejoindre la cavalerie toujours postée dans le bassin de Bobi.

La compagnie volante se mit à leur poursuite, lit crouler les murailles de pierres sèches derrière lesquelles ils s'étaient abrités, acheva leur déroute et les harcela jusqu'aux confins de La Tour. Là elle subit quelques pertes, par l'attaque imprévue d'un corps de troupes fraîches qui vint protéger les fuyards. Malgré cela, l'effroi fut tel dans le camp des persécuteurs, que le comte de la Trinité prit la fuite et se retira à Luserne. Depuis lors son armée ne reparut plus au Villar ni à Bobi : car en ces lieux, est-il dit, sa perte avait été fort grande. Mais il restait Angrogne, position centrale des Vallées, abordable de tous côtés sauf au couchant, sur laquelle il conservait des espérances. Ayant appelé de nouvelles troupes sous ses drapeaux déshonorés, il se trouva bientôt à la tête de sept mille combattants.

Le 17 de mars 1561, jour de dimanche, les familles vaudoises réunies au Pradu-Tour, avec leurs défenseurs qui venaient d'adresser leurs prières à l'Éternel, virent, au sortir du sermon, trois longues files de soldats qui s'avançaient parallèlement, l'une sur les hauteurs de la Vachère, l'autre par le chemin des Fourests, et la troisième par celui de Serres. Le capitaine du premier bataillon se nommait Sébastian de Virgile. — C'est aujourd'hui que nous allons les balayer, ces hérétiques! avait-il dit le matin, en partant de Luserne. — Monsieur, riposta son hôtesse, si notre religion est meilleure que la leur, vous aurez la victoire, sinon c'est vous qui serez balayé.

Les abords du Pra-du-Tour, auxquels devaient aboutir les deux premières lignes d'attaque, étaient défendus par un bastion en terre et en rocaille, élevé par les Vaudois; mais le sentier inférieur n'avait point été gardé et barré, quoiqu'il eût été plus facile à fermer que toute autre issue à cause de l'étroit espace dans lequel il se trouve resserré. Les difficultés naturelles de son parcours avaient paru suffisantes pour le garder, et la colonne ennemie qui l'avait suivi ne parvint en effet que la dernière en vue du Pra-duTour.

Les Vaudois étaient donc déjà à défendre leur bastion contre les lignes supérieures, lorsque ce dernier bataillon pénétra à l'improviste dans le bassin inférieur. Aussitôt ils redescendent pour le repousser, laissant très peu d'hommes au bastion attaqué; mais ces

hommes avaient de longues piques, et chaque ennemi qui paraissait sur l'escarpe était soudain précipité.

Après des exploits multipliés, qui coûtèrent la vie à deux des leurs, ils étaient sur le point de fléchir, lorsque la compagnie volante qui venait de mettre en déroute les assaillants d'en bas, se porta tout entière sur le bastion supérieur où, non contents de se défendre, les Vaudois prennent alors l'offensive. Les ennemis reculent : c'était se faire poursuivre. Les Vaudois se précipitent sur eux, les entament, les dispersent, les balayent réellement devant l'ardeur de leur courage. Sébastian de Virgile fut emporté moribond à Luserne, et le comte de la Trinité pleurait assis sur un rocher en face de tant de morts.

— Dieu bataille pour eux, et nous leur faisons tort! s'écriaient ses soldats eux-mêmes.

Dans cette journée décisive, les Vaudois furent complétement vainqueurs. Au sommet de la montagne où un autre bastion se trouvait aussi, ils avaient attendu sans mouvement que les catholiques parussent tout près d'eux, et alors, d'une décharge à bout portant, ils les arrêtent court. Le bataillon surpris hésite; les Vaudois encouragés redoublent; l'ennemi plie; ils s'élancent sur lui, le renversent, le poursuis vent, le déciment, et sont près de l'anéantir.

Jamais, dit plus tard leur capitaine, je n'ai vu de soldats aussi effrayés, aussi timides que les nôtres devant ces montagnards. Ils étaient à moitié vaincus par l'idée seule d'avoir affaire à eux. Aussi le découragement était visible dans l'armée ennemie. On commençait à murmurer; ses pertes étaient considérables. Et dans les plaines de Saint-Jean, de Briquèras, de la Tour, où du matin jusqu'au soir on n'avait vu descendre que des morts et des blessés, du haut de ces redoutables montagnes où les bataillons se fondaient comme neige, une sorte de terreur panique s'était emparée des esprits, émus déjà d'une guerre aussi injuste, et l'on entendait dire, en parlant des Vaudois: Certes Dieu est pour eux!

Plusieurs s'étonnèrent alors de ce que les habitants de ces montagnes, familiers avec la nature des lieux, et triomphants sur tous les points, n'eussent pas poursuivi leurs adversaires pour les détruire complétement; a mais les principaux chefs, observe Gilles, et surtout les ministres, ne voulurent pas consentir à cette poursuite, car ils avaient décidé, dès le commencement, que, « en extrême nécessité, lorsqu'ils seraient forcés de se dé fendre par les armes, on se tiendrait toujours dans les limites de légitime défense, tant par respect des supérieurs, que pour épargner le sang humain, et qu'en toute victoire accordée par le Dieu des armées, on en user ait le plus modestement qu'il serait possible.

(1)* *Gille, p. 15*.

C'est l'un des caractères les plus remarquables de la grandeur que de conserver toujours la modération dans le courage, et la piété se reconnaît aussi à ce qu'elle demeure humble et humaine dans le triomphe de la force. Un des chefs catholiques, nommé Gratien de

Castrocaro (il était Toscan de naissance, et alors colonel des milices ducales), fut fait prisonnier dans cette circonstance. Il se dit être un gentilhomme de la duchesse de Savoie, et les Vaudois le relâchèrent généreusement; mais si un bienfait excite la reconnaissance des nobles âmes, il est à charge aux mauvais cœurs, et Castrocaro le prouva.

Les chefs catholiques attribuaient les défaites réitérées de leurs troupes à ce qu'elles n'étaient pas habituées à combattre en montagne, tandis que, disait-on, elles eussent été mille fois victorieuses dans la plaine. Mais peu de jours après, un combat fut livré en plaine, et les Vaudois furent encore vainqueurs. « C'est que, dit Gilles, la victoire ne dépend pas du grand ou du petit nombre, ni de combattre au large ou à l'étroit, soit en plaine, soit en montagne, mais seulement de la miséricordieuse assistance du Seigneur, qui donne le vouloir et l'exécution quand il lui plaît à ceux qui soutiennent une juste cause. »

Dans cette dernière affaire pourtant, les Vaudois avaient combattu de si près, qu'ils se prirent corps à corps avec leurs ennemis, luttant ainsi dans les campagnes ouvertes de la vallée, comme ces guerriers homériques, dont les luttes ont illustré les champs de la Mysie.

Après ces nombreux combats, dans lesquels les Vaudois ne perdirent que quatorze hommes (1), le comte de la Trinité envoya des parlementaires pour entrer en accommodement avec eux. Mais au milieu des pourparlers, il attaqua de nouveau les Vaudois sans défiance, en faisant marcher toute son armée, dans la nuit du 16 au 17 d'avril, contre les deux points les plus forts du pays, savoir le Pra-du-Tour et le Taillaret. Ce dernier endroit fut assailli le premier, au point du jour, par une multitude de petits corps d'attaque, qui se jetèrent à la fois sur tous les hameaux épars qui s'y trouvent à différentes hauteurs (2).

(1)* *Savoir, neuf d'Aogrogne, deux de Saint-Jean, un du Taillaret, un du Villar et un de Fénestrelles*.

(2)* *On donnait alors le nom de Taillaret à tout l'espace compris entre les Chiabriols au couchant, Champ-la-Rama au levant, les Copiere au midi et Castelus avec Coste-Roussine au nord*.

Les habitants, surpris dans leur sommeil, furent en partie victimes de ce guet-apens; plusieurs se sauvèrent en chemise et ne durent leur salut qu'à leur agilité familière avec les rochers. Les envahisseurs firent des prisonniers et ravagèrent tout, puis descendirent par Coste-Roussine sur les pentes qui dominent le Pra-du-Tour, afin d'y concourir, avec le reste de l'armée, à l'écrasement projeté des Vaudois.

Or le premier acte de ces derniers, au commencement de chaque journée, était de prier Dieu en commun. Ils avaient terminé cet exercice religieux avant le lever du soleil. Les

premiers rayons de cet astre firent étinceler sur la montagne les armes et les casques des ravageurs du Taillaret qui descendaient contre eux.

Six hommes déterminés s'élancent à leur rencontre, et se postent dans, un défilé, où deux personnes seulement pouvaient passer de front. Là ils tiennent en échec cette longue file d'ennemis qui s'accumulent et se pressent devant l'obstacle. De ces six Vaudois les deux premiers avaient toujours leurs armes chargées et tuaient à bout portant chaque couple de soldats qui se présentait au tournant du rocher. Les deux Vaudois, placés au second rang, tiraient par-dessus l'épaule des premiers; leurs camarades rechargeaient les armes derrière eux.

Ainsi, pendant un long quart d'heure, le passage fut intercepté. Les autres Vaudois eurent le temps d'accourir. Ils montent sur les corniches supérieures du défilé, dans les profondeurs duquel s'étaient enfoncés les rangs de la ligne ennemie. Tout à coup, du haut de ces cimes surplombantes se détachent des rochers anguleux qui brisent la ligne des deux parts, écrasent les hommes, percent les rangs, éclatent comme la foudre, se multiplient comme la mitraille, et, rebondissant comme des éclats de bombe entre les parois resserrées de ce sentier de mort, y déterminent une déroute complète. Ne pouvant avancer ni s'étendre, ne pouvant pas même combattre, cette malheureuse armée rétrograde en désordre et ne se retire qu'en lambeaux. Les autres expéditionnaires, qui s'avançaient par la Vachère pour attaquer également le Pra-du-Tour, voyant que leurs coopérateurs étaient déjà vaincus, renoncèrent d'eux-mêmes à une attaque devenue sans but, et reculèrent également.

Un plus grand nombre de Vaudois vint alors repousser les premiers agresseurs. C'était une cruelle position que d'avoir à remonter un ravin dans lequel roulent avec fracas des pierres tranchantes et pressées! C'était celle de l'ennemi. Sans avoir pu atteindre un seul de ses hardis antagonistes, il sortit de cette combe resserrée et sanglante, comme un traître devrait toujours sortir de ses propres embûches: écrasé, déchiré, abattu et impuissant.

A raison de leur nombre, plusieurs compagnies réussirent néanmoins à faire face encore aux Vaudois qui ne cessaient de les poursuivre. Elles remontèrent péniblement ces pentes fatales à la trahison et purent franchir derechef le col de Coste-Roussine.par lequel elles comptaient revenir à La Tour. Les Vaudois, si indignement attaqués au milieu de l'armistice parlementaire qu'on leur avait offert et qu'ils avaient accepté, poursuivirent avec acharnement ces troupes fugitives et, malgré quelques résistances partielles par lesquelles l'ennemi cherchait par intervalles à couvrir sa retraite, ils le harcelèrent de balles et de pierres jusque sur le plateau de Champla-Rama, situé à peu de distance de La Tour. Là, les catholiques se mirent en bataille, espérant envelopper le petit nombre de leurs poursuivants ; d'autant plus qu'elle comte de la Trinité venait d'annoncer nn prochain envoi de troupes fraîches. Mais les Vaudois ne donnèrent pas à leurs ennemis le temps d'attendre ce renfort, et se précipitèrent impétueusement au centre de la troupe, dont le chef tomba frappé de mort.

Il se nommait Cornelio; c'était un jeune gentilhomme marié depuis peu de temps. Il avait une certaine réputation militaire, et le comte de la Trinité avait employé les plus vives instances pour le déterminer à prendre du commandement dans son armée. Sa jeune femme fondait en larmes lorsqu'il s'éloigna d'elle.

— Je jure par la sainte Vierge, et je vous donne ma parole de chevalier, lui dit le comte, que je vous le ramènerai sain et sauf.
— Elle consentit à son départ, et on ne lui rapporta qu'un cadavre.

Les Vaudois poursuivirent son armée en déroute jusqu'aux portes de La Tour; car, après la mort de leur chef, les soldats avaient cessé d'opposer une résistance sérieuse; et le comte de la Trinité, les voyant arriver dans un si grand désordre, leva le camp dès le soir même et se retira à Cavour.

— C'était, dit-il, pour revenir avec du canon.
— Qu'il en amène, répondirent les montagnards, et il ne les remmènera pas ! Aussitôt mettant la main à l'ouvrage, ils couvrirent le Pra-du-Tour, du côté de la Vachère, par un bastion si considérable qu'on pouvait le voir depuis Luserne, située à trois lieues de là.

En même temps arriva aux Vallées une nouvelle légion de défenseurs. Les Vaudois de Provence qui avaient échappé aux massacres de 1545, doublement aguerris par leurs malheurs et la vie sauvage qu'ils avaient menée durant leur dispersion sur les pentes incultes du Léberon, sortirent de leurs retraites, à la nouvelle que leurs frères des vallées vaudoises étaient persécutés; et, soit que le climat de la Provence leur eût inspiré des passions plus violentes, soit que les cruautés inouïes de Menier d'Oppède les eussent irrités profondément contre tous les catholiques, ces nouveaux combattants étaient loin d'imiter la réserve des Vaudois à l'égard des papistes.

Leur phalange, animée d'un esprit de vengeance qu'expliquent sans l'excuser les maux affreux qu'ils avaient dû subir, parcourait les alentours des Vallées, ravageant les possessions des catholiques, rendant carnage pour carnage et propageant avec rapidité cette insurmontable terreur qu'inspirent des combattants au désespoir. La population environnante, vietime à la fois des spoliations de l'armée ennemie et des incursions dévastatrices de ces implacables vengeurs, venus de si loin pour protéger le berceau de leurs pères, demanda hautement la fin de cette guerre, si désastreuse pour tous.

D'un autre côté, la désertion se mit dans l'armée papiste; les soldats ne voulaient plus combattre contre de tels adversaires; ils refusaient de marcher vers ces redoutables montagnes, « où l'on tenait, dit Gilles (1), que la mort d'un seul Vaudois coûtait la vie à plus de cent de leurs ennemis. » Enfin le comte de la Trinité tomba malade, et les Vallées, loin de s'être affaiblies, avaient des défenseurs plus fermes, plus puissants, plus nombreux que jamais. On songea donc sérieusement à s'entendre avec eux. Les premières ouvertures n'eurent pour but que d'offrir la paix, à condition que les Vaudois

renverraient leurs pasteurs et payeraient la rançon de leurs prisonniers. Mais ces conditions furent repoussées.

Le comte de Racconis écrivit de Cavour aux Vaudois (le 5 de mai), pour les inviter à nommer des délégués qui viendraient s'entendre avec lui sur les bases d'un arrangement définitif. Ces délégués s'y rendirent; et c'est à Cavour que, après de nombreuses difficultés, les conventions suivantes furent signées, le 5 de juin 1561.

(1)* *P. 172.*

1° Amnistie pour le passé; 2° liberté de conscience accordée aux Vaudois; 3° permission aux bannis ou fugitifs de se repatrier; 4° restitution des biens confisqués; 5° autorisation aux protestants de Bubiane, Fenil et autres villes du Piémont, d'assister aux prédications qui auraient lieu dans les Vallées; 6° autorisation à ceux qui auraient abjuré de rentrer dans leur Église ; 7° promesse que tous les anciens priviléges des Vaudois seraient confirmés; 8° et que les prisonniers seraient rendus.

Ces conventions furent signées au nom du duc de Savoie, par son cousin Philippe de Savoie, comte de Racconis; et au nom des Vaudois, par François Vais, pasteur du Villar, et Claude Berge, pasteur de La Tour, ainsi que par deux laïques : George Monastier d'Angrogne et Michel Raymonet du Taillaret.

Mais le clergé catholique en poussa les hauts cris; le nonce en écrivit au pape : le pape s'en plaignit au consistoire, et la duchesse de Savoie disait quelques jours après, à Etienne Noël, pasteur d'Angrogne.pii avait été mande auprès d'elle: « Vous ne sauriez croire tous les mauvais rapports qu'on nous fait chaque jour contre vous! Mais ne vous troublez point, soyez gens de bien, soumis à Dieu et à votre prince, paisibles envers vos voisins, et tout ce qu'on vous a promis vous sera tenu fidèlement. »

« Malgré cela, dit Noël (1), le Légat du pape fit tous ses efforts pour que je fusse jeté en prison. »

Il aurait voulu qu'on eût détruit tous les Vaudois des Vallées, comme on venait de détruire si cruellement leurs frères de Calabre. Il ne concevait pas qu'une princesse pût recevoir un ministre; il manqua soulever une émeute à ce sujet. Noël fut obligé de partir le lendemain; mais il put rentrer dans les Vallées, reprendre son ministère et jouir encore longtemps du fruit de ses travaux. Ainsi le courage et la foi avaient gagné leur cause. Les conventions du 5 juin offrirent une base solide aux Vaudois pour la défense ultérieure de leur liberté de conscience. Elle eut à souffrir encore de bien rudes assauts, mais elle en triompha toujours. C'est que leur protecteur était toujours le même. « Invoque-moi au jour de ta détresse, dit l'Éternel, et je te délivrerai. » Ces paroles eussent pu servir d'épigraphe au chapitre que l'on vient de lire; mais, en le terminant, elles le résument tout entier.

(1)* *Lettre d'Etienne Noël, Gilles p. 174.*

CHAPITRE XVII. Castrocaro, Gouverneur des Vallées

CASTROCARO, GOUVERNEUR DES VALLÉES.

(De 1561 à 1581.)

Après une aussi longue interruption des travaux agricoles, après tant de pillages et d'incendies, tant de pertes de toute nature, qu'avaient subies les Vau dois, une profonde misère se fit sentir dans leurs vallées.

Les biens confisqués avaient été dépouillés de tout avant d'être rendus, et plusieurs ne furent qu'incomplètement restitués. Les moines de Pignerol continuaient d'avoir à leur solde une troupe de malfaiteurs, pour nuire incessamment aux religionnaires inoffensifs des alentours.

Outre cela, on voyait encore fréquemment arriver aux Vallées quelques malheureux réchappés des massacres de la Calabre: nus comme des naufragés; sortis des Apennins, où ils s'étaient traînés de caverne en caverne; dénués à la fois de vêtement, d'abri, de nourriture et de moyens d'en acquérir. Les populalations appauvries de nos Alpes hospitalières accueillirent néanmoins ces frères et ces soeurs avec l'empressement sympathique des malheurs éprouvés. La pitié s'éveille aisément en ceux qui en sont dignes. Les Vaudois partagèrent à ces nouveaux venus le peu qui leur restait.

Les uns et les autres avaient eu les mêmes aïeux. Mais les faibles ressources de nos campagnes ravagées eussent été insuffisantes pour de si grands besoins. On fit pour eux des collectes en Suisse, en Allemagne et même en France. A peine commençaient-ils à se relever, que Castrocaro, le même qui avait été leur prisonnier et qu'ils avaient si généreusement relâché, manifestant, auprès de la duchesse de Savoie qui était leur protectrice, les meilleures intentions à leur égard, obtint d'être nommé gouverneur des Vallées.

On crut à sa bienveillance pour eux, en raison de la gratitude qu'il leur devait. Mais perfide des deux côtés, il trompa sa bienfaitrice et ses bienfaiteurs. L'archevêque de Turin, seul, avait reçu de lui une promesse à laquelle il ne manqua pas. Il lui avait promis de retirer graduellement aux Vaudois toutes les libertés qui leur avaient été accordées; et de travailler ainsi à l'anéantissement complet de leur Église. Au lieu de chercher à y parvenir par une destruction subite, il procéda par voie de restrictions successives, et commença par demander, en 1565, une révision du traité de Cavour, conclu en 1561.

Les Vaudois s'y refusèrent. Il prétendit alors qu'ils l'avaient transgressé. On recourut au duc pour en maintenir les dispositions; Castrocaro se rendit à Turin, et en revint avec de nouvelles conditions qu'il présenta de la part du prince à la signature des Vaudois. Mais ces pièces ne portaient pas la signature du duc. Nouveaux refus des premiers. Il les

menace alors de leur déclarer une guerre plus cruelle que la précédente. De longs pourparlers sont entamés; on nomme des parlementaires des deux parts; quelques concessions sont arrachées à ceux des Vallées, et le peuple vaudois désavoue ses députés. Les choses commençaient donc à s'embrouiller: c'était le voeu de Castrocaro. Il se fit assigner le commandement d'un corps de troupes, pour maintenir l'ordre, et s'établit avec cette garnison dans le château de La Tour. Puis il ordonna aux habitants de Bobi de renvoyer leur pasteur (1), et à ceux de Saint-Jean de ne plus recevoir les protestants de la plaine à leur culte.

Les Vaudois, par l'entremise de la duchesse de Savoie, obtinrent d'abord la cessation de ces hostilités. Mais comme un délai de vingt jours leur avait été proposé par Castrocaro pour qu'ils recourussent au duc, contre ses décisions, il profita du dernier terme de ce délai, pour rendre ces décisions exécutoires, quoique le duc les eût invalidées, et le 10 septembre 1565, il fait publier dans la vallée de Luserne qu'on passerait au fil de l'épée tous ceux qui ne s'y conformeraient pas. Quelle anarchie dans le pouvoir, quel arbitraire dans les magistratures], quelle ignorance du droit social en ces temps malheureux!

(1)* *Humbert Artus, qui avait offert à des moines polémistes de discuter avec eux, en grec, en latin ou en hébreu, à leur choix.*

Castrocaro, écrivant à la cour, présenta la résistance des Vaudois à ses ordres comme une rébellion de leur part contre l'autorité ducale; et il obtint du prince, une intimation aux peuples d'obéir à leur gouverneur. Ceux-ci envoient des députés à la cour; ce furent Dominique Vignaux, pasteur du Villar (1), le pasteur Gilles de La Tour, et trois laïques. La bonne duchesse de Savoie les pourvut d'un sauf-conduit, et les accueillit à Turin avec beaucoup de bienveillance; mais elle ne put se résoudre à rappeler le gouverneur qu'elle leur avait donné : tant il avait su lui persuader que ses intentions étaient justes, et elle engagea au contraire les Vaudois à lui soumettre toutes leurs difficultés :

«*Chers et bien-aimés, leur disait-elle dans une lettre datée du 6 décembre 1563, nous louerons toujours le bon désir que vous montrez au service de Dieu, ainsi que de votre prince, et ne voulons penser que parliez en feintise; mais nous vous demandons deux choses : la première, que, vous réservant les choses qui seules peuvent toucher à poinct votre conscience, vous procédiez en ce fait d'aussi bonne sagesse que de bon zèle, car l'un sans l'autre vaut bien peu; l'autre est que vous veuilliez soumettre vos délibérations à ceux qui étant sur les lieux peuvent juger sûrement de ce qui est expédient à l'une et à l'autre partie; et si vous vous laissez conduire par ceux qui entendent les affaires et aiment votre repos, vous ne vous en trouverez jamais trompés, ni mal contents*. »

(1)* *Il avait remplacé depuis deux ans, l'ancien pasteur, nommé Pierre Val.*

Digne dame! c'est elle qui était trompée. Les belles âmes croient difficilement le mal, tandis que les méchants le supposent même là où il n'est pas. Marguerite de France croyait aux bonnes intentions de Castrocaro : aussi ajoute-t-elle dans cette lettre qu'elle

espère que le temps et l'expérience permettraient aux Vaudois de lui rendre justice. Le temps ne fit que justifier leurs appréhensions.

Son animosité redoubla en raison des plaintes élevées contre lui; il rançonnait, emprisonnait ou poursuivait ces pauvres gens sous toute sorte de prétextes: accusant les uns de s'opposer à ses projets, d'autres de les blâmer; ceux-ci, de ne pas le voir de bon oeil; ceux-là de lui rendre trop peu de déférences. Il parvint ainsi à éloigner des Vallées le docte Scipion Lentulus, sous prétexte qu'il était d'origine étrangère(1). Il fit arrêter le pasteur de La Tour, Gilles des Gilles, sous prétexte qu'il avait été à Grenoble et à Genève dans le but d'amener des troupes lointaines contre son souverain.

Ce pasteur cependant avait sauvé la vie à Castrocaro, et à une multitude de catholiques, en arrêtant maintes fois la terrible légion d'artilleurs qu'il accompagnait en 1561, comme un ange de paix dont la mission n'était que de faire cesser le carnage. Castrocaro avait été un des prisonniers; les droits de la guerre autorisaient sa mort. On lui laissa la vie; on lui donna la liberté; mais ces motifs si naturels de gratitude le tourmentaient comme un désir de vengeance. Il fit épier son libérateur par une troupe de soldats, et au commencement de février 1566, ces derniers s'emparent du pasteur, le jettent en prison « non moins étroitement et rudement traité, dit son petit-fils, que s'il eût été quelque insigne brigand. »

(I) *Il était né à Naples; il était alors pasteur de Saint-Jean, et il se retira à Chiavenna*.

Tous les autres pasteurs des Vallées offrirent d'être caution pour leur collègue, demandant qu'il fût relâché, jusqu'à ce que les inculpations dont on le chargeait eussent été soumises au duc de Savoie; mais l'impitoyable gouverneur refusa d'apporter aucun adoucissement au sort de son captif. Lorsqu'il fut transféré à Turin, la maison du duc eut pour lui les plus grands égards; mais le clergé s'acharnait à sa perte en aggravant autant que possible les charges qui pesaient sur lui.

Un jour l'avocat fiscal Barbèri vint lui dire : — Votre affaire va mal; une condamnation à mort est imminente; vous ne pouvez y échapper qu'en changeant de religion.

— Cela changerait-il ma culpabilité, ou mon innocence, par rapport aux choses qui me sont imputées?
— Non, mais on cesserait de s'en occuper, et vous recevriez autant de faveurs que vous avez à craindre de peines.
— Ce n'est donc pas de la justice que l'on se préoccupe?
— C'est de votre salut, ce qui est bien plus important. Tenez! signez seulement les choses qui sont contenues dans ce livre et votre vie sera sauvée.
— J'aime mieux sauver mon âme. Mais voyons toutefois ce livre.
— Ah ! Son Altesse a exigé que votre affaire fût poursuivie sans délai; il faut donc vous décider tout de suite.
— Je ne puis signer ce que je ne connais pas.

— Eh bien, je vous laisse le livre, et je viendrai savoir votre réponse dans trois jours.

Barbèri étant venu à cette époque:
— C'est un tissu d'erreurs et de blasphèmes, s'écria le pasteur; j'aimerais mieux mourir que de signer cela.
— Comment, erreurs! blasphèmes! C'est vous qui blasphémez, et vous serez brûlé vif rien que pour ces paroles.

Si telle est la volonté de Dieu, je suis entre ses mains. Mais à cette époque avaient lieu à la fois de violentes persécutions contre les réformés de Saluces, de Barcelonnette et de Suze; l'électeur palatin avait envoyé l'un de ses conseillers d'État en députation au duc de Savoie dans le but de les faire cesser, et cet ambassadeur ne quitta pas Turin sans avoir fait proclamer l'innocence de Gilles et sa mise en liberté.

Alors Castrocaro fit publier dans son gouvernement que tous les protestants qui n'y étaient pas nés dussent en sortir sous peine de la vie et de la confiscation de tous leurs biens (1). Mais on obtint, par l'entremise de la duchesse de Savoie, l'annulation de cet ordre barbare. Sur les instigations de l'archevêque de Turin, ce perfide gouverneur voulut interdire aux Vaudois de s'assembler en synode. Il n'y réussit pas. Alors il demanda à y assister, sous prétexte de prévenir les complots qu'on pourrait y tramer contre la sûreté de l'État. «On protesta, dit Gilles, contre cette nouveauté, non par crainte qu'il connût ce dont on traitait dans ces assemblées, mais pour la conséquence de l'avenir.»

L'année suivante, les guerres religieuses se rallumèrent en France; le duc de Clèves, dirigeant une armée espagnole sur les Flandres, devait traverser le Piémont. Ses premiers exploits, disait-on, seraient l'extermination des Vaudois. Les fanatiques se réjouirent, les chrétiens s'attristèrent ; le trouble et l'inquiétude se répandit de nouveau dans les Vallées.

Un jeûne solennel y fut observé sur la fin de mai, pour prévenir les visitations de Dieu dans un avenir redouté. Fut-ce aux supplications unanimes de tout ce peuple humilié dans la pénitence et la prière, qu'il dut de voir passer l'orage sans en être atteint? Sa foi en fut convaincue; l'histoire doit l'enregistrer. Cette immense extermination qu'on avait crue imminente, ces perspectives de sang, ces menaces et ces craintes de mort passèrent comme un nuage, dont la présence ne s'est révélée sur la terre que par l'ombre qu'il y a jetée. Et pendant que l'Europe était en combustion, le peuple vaudois jouit alors de quelques années de paix.

(1)* *Ordre du 20 avril 1566.*

Castrocaro profita de ce répit pour faire construire ou plutôt terminer le fort de Mirabouc. Les habitants de Bobi virent surtout s'élever cette forteresse avec déplaisir, à cause de l'obstacle qu'elle établissait sur la route du Queyras, dont le libre transit offrait quelques ressources à leurs colayers (1), par l'échange ou la vente de leurs produits dans le Haut-

Dauphiné. Castrocaro, de son côté, voua une inimitié particulière aux Bubiarels (1),et, au nom du curé de La Tour, il demanda qu'on lui remît le temple de Bobi, et les biens attachés au presbytère du pasteur. Les Vaudois refusèrent, et, par une sentence du 26 octobre 1571, il les condamna à une amende de cent écus d'or, payable dans les vingt-quatre heures, sous peine de vingt-cinq écus d'or de sur-amende pour chaque jour de retard apporté au payement de la première somme. Tous les Vaudois firent cause commune dans cette circonstance. Ils envoyèrent des députés à Emmanuel-Philibert, et obtinrent encore la cessation de ces poursuites.

Mais voyant néanmoins qu'on renouvelait contre eux les atteintes persécutrices par lesquelles on avait cherché précédemment à les détruire, ils renouvelèrent aussi le serment d'alliance et de solidarité chrétienne, source de leurs précédents triomphes, et signèrent à nouveau les conventions suivantes:

(1)* *On nomme colayers les hommes de peine ou de petit commerce dont le métier est de traverser les cota de montagnes en portant sur leur épaules des marchandises d'une vallée dans l'autre. — L'un d'eux disait un jour, pour exprimer les rigueurs d'un pareil état : » Le pain que nous mangeons a sept croûtes, dont la meilleure est brûlée*!

(2)* *Expression vaudoise, pour désigner les habitants de la commune de Bobi.*

« Lorsqu'une de nos Églises sera atteinte en son particulier, toutes ensemble répondront comme d'une seule bouche pour maintenir les droits communs. Nul d'entre nous ne se déterminera, en chose semblable, sans consulter ses frères.

« Tous enfin, nous promettons sous serment de persévérer sans relâche en cette antique union transmise par nos pères, de ne jamais abandonner notre sainte religion, et de demeurer fidèles à nos souverains légitimes. »

Ainsi fait et ratifié à Bobi, le 11 de novembre 1571. Cependant les vexations continuaient toujours, surtout contre les protestants du bas Piémont, et une particularité assez curieuse dans cette circonstance, c'est que Charles IX écrivit au duc de Savoie une lettre des plus pressantes en faveur des persécutés. « Je vous veux faire une requête, dit-il, non point ordinaire, mais tant affectionnée que vous sauriez avoir de moi car, durant les troubles de guerre, la passion ne permet, non plus que la maladie au patient, de juger ce qui est expédient et de même qu'avez traité vos sujets extraordinairement en cette cause....", pour l'amour de moi aussi, veuilliez aujourd'hui, en ma faveur, à ma prière et spéciale recommandation, les recevoir en votre bénigne grâce, les remettre et rétablir en leurs biens confisqués, « Cette cause est si juste de soi et si pleine d'affection de ma part, que je m'assure que m'en concédiez volontiers l'effet.»

Cette lettre est datée de Blois, 28 septembre 1571. Charles IX avait alors vingt et un ans. «Il avait reçu de la nature, disent les Bénédictins (1), un excellent esprit et de rares

talents; il était brave, intrépide, doué d'une pénétration merveilleuse, d'une conception vive, d'un jugement sûr; il s'exprimait avec une noble facilité.

(1)* *Art de vérifier les dates.*

Mais la séduction dont il était environné pervertit ce naturel heureux; la reine-mère le forma elle-même dans l'art de feindre et de dissimuler; le maréchal de Rez lui apprit à se jouer des serments, et les Guises, par leurs conseils sanguinaires, tournèrent l'impétuosité naturelle de son caractère à la cruauté. » Placé en d'autres circonstances, il eût été peut-être un des princes les plus accomplis dont les fastes de la royauté auraient gardé le souvenir.

On ne peut savoir combien de crimes ont produits le mauvais exemple et les funestes leçons. Si Charles IX avait été nourri des enseignements de la Bible, la France eût échappé à bien des calamités. Mais un an après l'envoi de cette lettre éclataient les massacres de la Saint-Barthélemy (1), Aussitôt la plus douloureuse consternation succéda, dans toutes les Églises réformées, aux espérances d'avenir qu'elles avaient conçues. Castrocaro surtout épouvanta les vallées vaudoises par ses menaces d'extermination. — « S'il a péri soixante mille huguenots en France, s'écriait-il avec emportement, il ne faut pas croire que cette poignée d'hérétiques puisse s'attendre à subsister. » Et les papistes, dit Gilles, les papistes passionnés, selon le langage de sa grave impartialité, s'applaudissaient déjà de l'abolition prochaine des Vaudois.

Ces derniers, alarmés de cet écho lointain d'un massacre si grand, et des fureurs plus rapprochées qui s'élevaient autour d'eux, commençaient de transporter leurs enfants et leur ménage dans les lieux les plus inaccessibles des montagnes; les hommes préparaient leurs armes et, en attendant qu'ils fussent forcés d'en faire usage, ils continuaient à veiller et à prier.

(1)* *Du 23 au 38 d'août 1572.*

Mais le cri d'horreur qui retentit dans toute l'Europe civilisée à cet immense assassinat, épouvanta le duc de Savoie lui-même. A l'aspect d'une telle conflagration, son cœur fut indigné, et sa sagesse réservée. Il protesta énergiquement contre les cruautés de Charles IX, jura qu'il ne se souillerait jamais par des crimes semblables, rassura les Vaudois sur leur avenir, et les engagea à rentrer paisiblement dans leurs demeures, où ils n'auraient rien à craindre.

Quelques troubles eurent lieu cependant à cette époque dans la vallée de Pérouse, qui appartenait à la France et dont l'histoire est trop intimement liée à celle du Pragela pour qu'on puisse l'en détacher. C'est donc en racontant l'histoire du Pragela dont les destinées politiques ont été bien distinctes de celles des autres vallées vaudoises, que nous retracerons les événements qui agitèrent alors le val Pérouse. Un fait néanmoins mérite de trouver place ici, parce qu'il rentre dans le mouvement général des contrées qui nous

occupent. Au milieu de cette furie presque universelle contre les protestants, le pasteur de Saint-Germain, nommé François Guérin, ne craignit pas d'entreprendre, à lui seul, d'aller combattre le catholicisme par des armes plus terribles et moins sanglantes : celle du raisonnement (1573). Un jour, il monte à Pramol où le papisme régnait en plein. C'était un dimanche; le peuple se trouvait réuni dans l'église; le curé célébrait la messe. François Guérin se mêle parmi les auditeurs, et attend en silence que les offices soient terminés.

Nul ne se doutait que dans cette foule obscure, un chevalier du Christ, armé, selon les expressions scripturaires, du casque du salut, et du glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu (1), allait bientôt faire triompher cette parole avec toute la puissance de l'amour et du courage, sur les forces serviles de la superstition. Le curé de Pramol ayant terminé son service, le pasteur se lève et lui demande s'il a fini (2). — Oui, répond le curé. — Qu'est-ce donc que vous venez de faire? — Je viens de dire la messe? — Et qu'est-ce que la messe? Cette interrogation était faite en latin. Le curé ne sut pas y répondre. François Guérin la renouvela en italien; et lui dit : — Veuillez bien m'expliquer ce que c'est que la messe?

(1)* *Epitre aux Ephésiens, ch. VI, vers. 16 et 17.*

(2)* *Ces détails sont tirés d'un manuscrit de l'époque : Circa la religions, e dominio spirituale... dal Fra Agoslino di Caslellamonte, Cappucino : e misffatli dei prolestanti in queste valli. — 32 pag. in-fol. (Archives de l'Ev. de Pignerol.) En voici quelques passages : « Finita la messa il ministro dice al curato : Monsignor haveto detto messa?— Rispose il curalo : Messer, si. — Replico il Ministro : Quid est mina? — il curato non seppe rispondere parola. Il ministro torno ha dire in vulgare, perche forse il povero curato non intendeva il latino! O monsignor. che cosa eniessa? — Ne meno seppe rispondere. AH' hora il ministre monto in pulpito, e comincio da predicare contra la messc contra il papa, e frd le altre cose, dice : — 0 povera gente! vedete che havete qua, un uonio che non sa quelle che si faccia? Ogni giorno dice niessa, e non sa che cosa sia messa, Fa una cosa che ne voi, ne lui intende! Vedete qua la Bibla, seutite la parola di Dio... E scppe dire tante chiachierie, che perverti tutta quella terra, e al presente non vi è più ne curato ne messa. » Gilles fait aussi mention de ce fait, mais avec moins de détails, dans son chapitre 37*

Même silence de la part du curé.

Alors le pasteur, enflammé de zèle pour son Dieu, d'ardeur compatissante et dévouée pour tant d'âmes asservies, monte en chaire, au milieu de l'auditoire stupéfait: « Pauvres gens ! s'écria-t-il, voyez par qui vous vous laissez guider! Par un homme qui ne sait ce qu'il fait; il dit la messe tous les jours, et il ne sait pas ce que c'est que la messe. Il vous repaît d'une chose que ni vous ni lui ne connaissez. Ah! sortez de votre ignorance, laissez ces vaines superstitions! Le prix des âmes est trop grand pour s'en jouer ainsi. Voilà la Bible, reprit-il, en la posant devant lui, écoutez la parole de Dieu et vous serez sauvés! »

Le peuple, ému et immobile, n'osait se prononcer. — Or bien, ajoute le pasteur, je ne veux prendre personne par surprise, et pour laisser le temps à votre curé de préparer ses réponses, je reviendrai dimanche prochain pour lui prouver et par la Bible et par son propre Missel, que la messe est pleine de faussetés; en attendant, priez Dieu qu'il vous éclaire et vous dispose à recevoir la vérité, sans faiblesse comme sans prévention. Guérin sortit alors de l'église et redescendit à Saint Germain. Pendant la semaine, plusieurs habitants de Pramol vinrent le trouver, lui ouvrir leur cœur, lui demander conseil; et à chacun il remettait une Bible, en lui disant, voilà votre meilleur conseiller! Consultez-le souvent et vous n'aurez pas besoin d'autres directions.

Le dimanche d'après, il remonta à Pramol. L'affluence du peuple était considérable; la curiosité, la surprise, mille émotions diverses agitaient les cœurs. Le nouvel apôtre pénètre dans l'église; la foule se presse autour de lui; il semble déjà en être le pasteur. Mais le curé ne paraît pas; nul ne se présente pour célébrer ni pour défendre la messe. — Monsieur le pasteur, dit une voix, parlez-nous encore de la Parole de Dieu. — Oui je vous en parlerai! et je serai votre pasteur; ou plutôt vous n'aurez qu'un berger qui est Christ! vous serez ses brebis; mais il faut que ses brebis le connaissent.

Et sans retard il se mit à leur exposer les grandes vérités du salut. On conçoit aisément qu'elles durent triompher dans ces âmes simples et réveillées, que le papisme ne songea pas d'abord à disputer à l'Evangile. Cet événement passa inaperçu au milieu des grands troubles du temps. L'Église romaine était trop enivrée des triomphes sanglants de la Saint-Barthélemy, pour s'alarmer d'un si petit triomphe de la foi. Mais il n'y a rien de petit dans ce qui touche à l'infini, à l'immortalité; et le salut d'une âme a plus d'importance devant Dieu que la conquête d'un royaume.

François Guérin en jugeait bien ainsi; car cinq ans après, il se mit de nouveau en course pour aller conquérir des âmes dans un autre pays. A la tête des milices vaudoises, il pénétra dans le marquisat de Saluces, que la Savoie disputait à la France; et quand les armées s'en furent retirées, le pasteur y resta pour y consolider les Églises évangéliques. On a trouvé de l'héroïsme dans la vie aventureuse des chevaliers errants; et les apôtres, les missionnaires, les vieux Barbas vaudois, de quelles émotions d'héroïsme, peut être plus élevées, plus généreuses encore, ne devaient-ils pas être animés, au milieu des dangers qu'ils rencontraient souvent.

Pendant les agitations diverses qui eurent lieu à cette époque, et surtout à la suite des troubles dont la vallée de Pérouse eut à souffrir, plusieurs habitants de cette vallée s'étaient réfugiés dans celle de Luserne. Castrocaro ordonna, le 28 juillet 1573, à tous ceux qui n'étaient pas nés dans son gouvernement, d'en sortir dans cinq jours, sous peine de trois coups d'estrapade, et de la confiscation des biens. Un nouveau recours à la duchesse de Savoie mit fin à ces poursuites. Mais cette bienveillante protectrice leur fut enlevée le 19 d'octobre 1574; et son mari ne tarda pas à la suivre, car il mourut le 30 d'août 1580.

Dans l'intervalle, Lesdiguières avait écrit aux Vaudois pour les prier d'accorder à l'Église de Gap, où il résidait alors, le ministère d'Etienne Noël, pasteur d'Angrogne, qui déjà en 1574 avait été demande par celle de Grenoble. Son ministère fut accordé à l'une et à l'autre de ces Églises. En février 1581 eurent lieu des conférences polémiques dans les Vallées. Voici à quel propos.

Un jésuite missionnaire, nommé Vanin, prêchait souvent au sujet des Vaudois, et en particulier de leurs pasteurs. — Qu'ils se présentent, disait-il, ces hérétiques, ces faux prophètes, ces suppôts de Satan, ces ouvriers d'iniquité! Mais ils ne viendront pas, car je les confondrais. — Ce n'est point aux injures qu'on connaît la raison, lui écrivit, le 14 de février, le pasteur de Saint-Jean, nommé François Truchi; mais si, verbalement ou par écrit, vous voulez discuter sérieusement avec moi, ainsi qu'il convient entre théologiens, vous ne me verrez point reculer devant vos attaques. »

Le jour de la première conférence devait être un dimanche. Vanin présumant que tous les ministres vaudois viendraient y prendre part, et qu'il trouverait alors leurs Églises abandonnées, se rendit au Villar, pour parler au peuple, au lieu de se rendre à SaintJean pour discuter avec les pasteurs. Mais Dominique Vignaux, ministre du Villar, ne laissa pas au jésuite le champ libre qu'il espérait, « Je m'étonne, lui dit-il, de vous rencontrer ici, à l'heure même que vous aviez indiquée, pour la conférence de Saint-Jean; mais puisque vous voici, vous voudrez bien agréer que je remplace mon collègue Truchi dans cet office, et que nous entrions sur-le-champ en discussion publique. »

C'était là précisément ce que le jésuite redoutait. Il tourna un regard suppliant vers le lieutenant du gouverneur qui l'avait accompagné, et qui comprit son embarras. Jean, avec qui la discussion avait été autorisée, ayant appris que son antagoniste s'était rendu au Villar, l'avait suivi à une petite distance, et arriva bientôt pour l'engager a entrer dans la lice qu'il avait sollicitée. Après bien des hésitations, la conférence fut ouverte. On présume de quel côté dut être l'avantage.

Mais Vanin, pour se venger de sa défaite, fit enlever de nuit le fils du pasteur de La Tour, nommé Gilles des Gilles. Ce jeune homme fut transporté h Turin dans Je couvent des jésuites, et de là on le fit partir pour les Indes, d'où jamais depuis lors on n'en ouït parler.

Qu'on juge de la douleur de 6a famille! Elle ne cessa qu'à leur mort, dit son petit-neveu. Bientôt Castrocaro fit courir le bruit qu'une nouvelle armée allait détruire les Vaudois. Ceux-ci retirèrent leurs familles dans les montagnes, et le gouverneur écrivit au duc qu'ils s'y fortifiaient pour résister à son autorité. Un commissaire, envoyé sur les lieux, reconnut à la fois l'innocence des Vaudois et les vexations odieuses de leurs calomniateurs: « Car « ce cruel Castrocaro ne se souciait guère, dit Gilles, « que de vivre en délices dans son château de La Tour, a où il était devenu gras et riche; laissant, et quelquefois faisant commettre à sa garnison toute sorte « d'excès. Il nourrissait dans son palais une troupe de « chiens, parmi lesquels il y en avait de monstrueuse « grandeur. Son fils André était un tel débauché, « que les femmes d'alentour, qui avaient leur

honneur « en recommandation, n'osaient sortIr sans être bien « accompagnées. Ses trois filles allaient indifféremo ment à la messe et au prêche des réformés, ne se « souciant pas plus d'une religion que de l'autre, mais « seulement d'être bien attifées et pimpantes, et lui, a de rapiner partout. »

Leduc de Savoie, informé d'une telle conduite, résolut de mettre fin à ces excès. Il fit dire à Castrocaro de se rendre à Turin; mais, sous divers prétextes, cet indigne gouverneur refusa toujours d'obéir; sa résistance trahit son infidélité. Le duc alors voyant bien que, s'il y avait des rebelles à La Tour, ce n'était pas du côté des Vaudois, mais plutôt du côté de leurs dénonciateurs, ordonna au comte de Luserne, nommé Emmanuel-Philibert, de se saisir de Castrocaro et de le faire prisonnier. Ce n'était pas chose facile, à cause des fortifications, des soldats et des dogues féroces dont il était environné.

La trahison vint en aide à la tactique. Les traîtres sont toujours trompés. Un capitaine, nommé Simon, s'entendit avec le comte de Luserne, et, le 13 de juin 1582, congédia une partie des soldats de la garnison. Le comte avait aposté sa troupe à portée du château. Il s'y porta impétueusement et le surprit presque sans défense; le portier fut tué au moment où il allait lever le pont-levis devant les assaillants; ils s'emparèrent de toutes les issues. Castrocaro et son fils étaient encore au lit; les chiens énormes qui les gardaient essayèrent seuls de les défendre.

Les trois filles du gouverneur montèrent au beffroi du château et sonnèrent l'alarme. On accourut d'Angrogne et de Saint-Jean au secours du château. Mais le comte de Luserne exhiba l'ordre ducal en vertu duquel il avait agi; et l'on conçoit que les Vaudois ne firent pas de bien grandes instances pour s'opposer à l'arrestation de leur persécuteur. Il fut conduit à Turin et mourut en prison. Son fils expia ses débordements dans les cachots du sénat. Tous leurs biens furent confisqués, à la réserve d'une petite pension qu'on assura aux filles et à la mère.

Ainsi finit le règne honteux et tracassier de Castrocaro. Selon les paroles de l'Écriture :

«La veille il était puissant et fier, le lendemain il n'était plus.

« Le méchant, ajoute la Bible, ne prospérera pas sur ses iniquités. »

CHAPITRE XVIII. État des Vaudois selon le Règne de Charles-Emmanuel

ÉTAT DES VAUDOIS SELON LE RÈGNE DE CHARLES-EMMANUEL.

(De 1580 à 1630.)

Emmanuel-Philibert était mort en 1580; son fils Charles-Emmanuel, alors âgé de dix-huit ans, lui avait succédé. Il épousa, en 1585, Catherine d'Espagne, fille de Philippe II, après avoir été sur le point, deux ans auparavant, d'épouser Catherine de France, soeur de Henri IV. Mais cette dernière princesse étant proiestante, le mariage projeté rencontra tant d'opposition en Italie qu'il ne put s'effectuer.

En 1583, des troubles assez graves éclatèrent dans la vallée de Pérouse, et amenèrent l'intervention des habitants de celle deLuserne: car les Vaudois avaient juré de ne jamais s'abandonner; et l'on ne peut trop louer la prudence et l'énergie dont ils firent preuve en ces diverses circonstances, d'autant plus difficiles pour eux qu'ils appartenaient alors à deux États différents.

Mais, dégageant toujours la question religieuse, où rien ne les faisait fléchir, ils soutenaient leur Église, sans intervenir dans les affaires de l'État. Comme la vallée de Pérouse n'est que le prolongement de celle de Pragela, qui faisait alors partie du Dauphiné, c'est dans l'histoire de cette dernière que ces événements trouveront leur place. En 1584, une nouvelle invasion de jésuites eut lieu dans la vallée de Luserne.

L'année d'après, le duc de Savoie ayant épousé la fille de Philippe II, lequel faisait partie de la ligue contre les réformés, on présuma que Charles-Emmanuel ne tarderait pas à suivre son exemple; « et les moines, dit Gifles, rehaussèrent incontinent les cornes avec des vanteries exorbitantes contre nos gens, les réputant déjà tous exterminés. Toutefois ils les faisaient exhorter de partout à prévenir ce malheur par une prompte conversion. La crainte fut grande, non tant pour ces bourdes et jactances monacales, que pour les avis assurés de la Ligue qui se formait en France et ailleurs. Aussi les Églises des Vallées considéraient, à bon escient, qu'elles avaient besoin d'y penser, afin de prévenir les malheurs redoutés par vraie repentance et extraordinaire recours à Dieu avec jeûnes et oraisons. »

Un jeûne solennel de quatre jours fut donc observé dans les vallées vaudoises, du 15 au 16, et du 22 au 23 mai 1585, selon l'usage de l'Église primitive en de pareilles difficultés; et comme si les bénédictions ou la force de Dieu suivaient toujours les prières ferventes des hommes, on apprit bientôt que dans tout le Dauphiné les réformés étaient vainqueurs des soldats de la Ligue. Le tiers des vallées vaudoises faisait partie de cette province; l'avantage qui en résultait pour elles contribua beaucoup à raffermir la position des autres.

Une circonstance touchante, quoique funèbre, eut lieu en 1588. Les deux plus anciens pasteurs des Vallées, Gilles des Gilles et François Laurens, qui étaient les derniers disciples des anciens Barbas vaudois, antérieurs à la réformation, et dont la vie tout entière s'était écoulée au sein des mêmes travaux et de la même amitié, expirèrent à peu de distance l'un de l'autre, dans leur mûre mais vigoureuse vieillesse. Gilles mourut le premier; et François Laurens, ayant appris le décès de celui qui avait été son compagnon d'étude et de voyages, son collègue pendant un demi-siècle, son ami de toute la vie, en fut si vivement touché que, sur l'heure même, il se mit au lit et mourut peu de jours après.

Une telle sensibilité est rare chez les vieillards ; mais la foi qui donne l'immortalité, ne laisse pas vieillir les âmes qui l'ont reçue. Dans cette même année, Charles-Emmanuel s'était emparé du marquisat de Saluces: c'était la guerre avec la France. Cette guerre durait encore en 1392, car le duc de Savoie était soutenu par l'Espagne et l'Autriche. Le théâtre des hostilités étant sur les limites de la Provence et du Piémont, deux tentatives de diversions eurent lieu par les armes françaises dans les vallées vaudoises. Le commandant de château Queyras essaya de venir surprendre le fort de Mirabouc, mais il fut repoussé; et Lesdiguières, plus habile, s'empara de celui de la Pérouse, puis de ceux de Luserne et de La Tour, d'où, remontant la vallée, il envahit par le bas et fit capituler celui de Mirabouc. Il avait établi son quartier général à Briquèras, où il faisait construire une forteresse; et de là il frappait des contributions sur tous les alentours. Le bourg de Vigon ayant refusé de payer, fut livré au pillage. Le château de Cavour, défendu par le comte Emmanuel de Luserne, fit quelque résistance; mais après un siége de vingt jours, et cinq cents volées de coups de canon, épuisé de munitions et de vivres, il tomba également au pouvoir des Français, le 8 de décembre 1592.

Pendant ce siége eut lieu un petit combat à Garsiliane, entre les troupes du duc de Savoie et celles de Lesdiguières, qui eurent le dessus. Lesdiguières, à cette époque, n'avait pas encore abjuré le protestantisme, et les Vaudois n'eurent pas trop à souffrir sous sa domination. Se voyant maître du pays, il fit démolir, en 1593, le château de La Tour, ainsi que celui de la Pérouse, qui ne pouvaient tenir contre le canon. Il avait été question rle démolir également ceux de Luserne et de Mirandol, mais ce projet ne fut pas exécuté.

On ne tarda pas à s'en repentir, car le duc de Savoie s'empara de ces deux points vers le mois de juin. La garnison française du château de Mirandol se fit tailler en pièces plutôt que de se rendre. Le fort d'Exiles ne se rendit qu'après avoir essuyé le feu de trois mille coups de canon; et celui de Briquéras en endura plus de sept mille avant que de céder. Le duc de Savoie avait avec lui des troupes napolitaines, milanaises et espagnoles. Un détachement de ces dernières vint surprendre La Tour un dimanche matin. Les soldats y pénétrèrent par la rue des Bruns, située en face de l'hôtel de ville, car l'entrée principale avait été barricadée.

Ils massacrèrent sans distinction les catholiques et les protestants qu'ils rencontrèrent dans les rues. S'étant ensuite introduits dans les maisons, ils y commirent de cruelles violences, « et allèrent, dit Gilles, jusqu'à couper les doigts à de nobles demoiselles, qui

ne pouvaient assez tôt arracher elles-mêmes les anneaux d'or que voulaient ces pillards. » Mais ils ne prolongèrent pas longtemps ces barbares spoliations, car les Vaudois étant accourus en armes de tous côtés, les Espagnols prirent la fuite sans les attendre.

Cependant Lesdiguières ayant perdu toutes les places qu'il avait conquises en Piémont, à l'exception de Cavour et de Mirabouc, se retira devant l'armée victorieuse des coalisés, et regagna le Dauphiné.

Le duc de Savoie était donc rentré en possession de ses États; mais, comme sous la domination française on avait exigé des Vaudois un serment de fidélité au roi de France, l'Église romaine chercha d'engager Charles-Emmanuel à saisir ce prétexte pour les exterminer. Ce prince était un politique trop habile pour ne vouloir profiter du repos que lui donnaient les guerres étrangères qu'afin de ravager ses États; il consentit à des apparences de persécution pour satisfaire les exaltés, qui peut-être espéraient eux-mêmes d'arracher par la terreur, aux Vaudois, quelques concessions fatales à leurs Églises.

L'armée qui avait pris Briquéras y séjournait toujours. Le général en chef écrivit aux Vaudois de lui envoyer des députés.

— J'ai ordre, leur dit-il, d'entrer dans vos vallées et d'en exterminer tous les habitants, pour les châtier de ce qu'ils ont prêté serment au roi de France, contrairement à la fidélité qu'ils doivent à leur souverain.

— Massacrerez-vous aussi les catholiques, qui l'ont prêté comme nous?—Cela ne vous regarde pas; mais comme je répugne à verser tant de sang, je vous engage à aller vous jeter aux pieds de Son Altesse pour lui demander grâce et vous soumettre à toutes ses volontés.

Une requête fut présentée au duc (1), qui consentit à se laisser fléchir, à condition que le catholicisme serait établi dans toutes les Vallées, et que les temples protestants, qui jadis avaient appartenu à l'Église romaine, seraient restitués à son culte. Cette dernière condition fut la seule acceptée et satisfit aux exigences du souverain.

En 1595, Charles-Emmanuel reprit le château de Cavour que les Français tenaient encore, et plus tard, vers la fin de juin, il s'empara de leur dernière place, le fort de Mirabouc. Au retour de cette expédition, s'étant arrêté sur la place publique du Villar, il dit aux Vaudois qui étaient allés le féliciter de sa victoire : « Soyez-moi fidèles, et je vous serai bon prince, et même bon père. Quant à votre liberté de conscience et à l'exercice de votre religion, je ne veux rien innover contre les libertés dont vous avez joui jusqu'à présent, et si quelqu'un entreprend de vous y troubler, venez à moi et j'y pourvoirai. » Le clergé catholique fut irrité de ces paroles bienveillantes, et ne pouvant rien obtenir, de haute main, contre l'Église vaudoise, il l'attaqua par les voies détournées. Son premier soin fut d'obtenir l'autorisation d'établir dans toutes les Vallées des missions catholiques

qui eussent le droit d'entrer dans les temples des protestants sans que ceux-ci pussent s'y opposer en rien.

(1)* *La réponse i cette requête, est datée du 11 novembre 1574.*

L'archevêque de Turin vint lui-même installer les jésuites dans la vallée de Luserne, et les capucins dans celle de Saint-Martin. Des scènes pénibles pour les Vaudois eurent lieu à cette époque. Leur ancien pasteur, André Laurent, qui avait succédé à Gilles des Gilles, dans la paroisse de La Tour, avait été fait prisonnier pendant la guerre précédente et jeté tour à tour dans les cachots de Saluces, de Coni et de Turin. Il opposa d'abord la plus grande fermeté aux sollicitations d'apostasie, qui sont le corollaire habituel des supplices que le catholicisme inflige à ses victimes; mais enfin, soit que son esprit se fût affaibli dans les tourments, soit qu'il eût perdu l'énergie de ses premières convictions, le malheureux Laurent consentit à mettre fin à ses souffrances par une abjuration. Aussitôt on le fit passer des prisons infectes dans les palais somptueux, en disant que son âme était passée elle-même des ténèbres à la lumière.

Une riche demeure lui avait été préparée à Luserne; les jésuites, sous couleur de prendre pension chez lui, ne le quittaient jamais, le surveillaient toujours et l'amenaient, comme un trophée au milieu d'eux, dans les sorties qu'ils faisaient parmi les protestants. Escorté de ces ténébreux acolytes comme d'une garde jalouse et défiante, qui épiait ses moindres démarches en paraissant lui faire un cortège d'honneur, il était entraîné pour polémiser au sein des assemblées religieuses des Vaudois, dans ces mêmes temples où il leur avait prêché la parole de Dieu, en face de ses anciens collègues, au milieu de ses anciens paroissiens; et, après le sermon, on lui faisait déclarer devant eux que leur culte était une hérésie, que lui-même n'avait enseigné que des erreurs, et que, s'étant converti, il les engageait à suivre son exemple.

Quelle amertume pour les Vaudois, et quelle humiliation pour lui!

Sa voix repentante et soumise, son air asservi et peiné, faisaient comprendre aisément à quelle tyrannique injonction il était obligé d'obéir.

Sa vue et ses discours n'excitaient chez les auditeurs attristés qu'une pitié silencieuse, plus navrante pour lui que des reproches; les yeux se baissaient à son passage, ou des regards accusateurs pénétraient dans son âme comme des traits déchirants.

Ah! l'on ne joue pas avec le remords! Mais Laurent en mourut, après avoir subi des affronts peut-être plus cruels, et des hontes plus pénibles encore. Les jésuites s'étaient chargés de sa famille; à peine leur fut-elle confiée, que sa fille y perdit l'honneur. Le religieux qui l'avait corrompue prit la fuite, comme si l'homme pouvait fuir son péché; mais le malheureux père resta frappé dans son cœur, dans son âme, dans ses affections les plus chères, et enfin dans sa vie.

Objet de défiance pour les uns et de mépris pour les autres, il mourut, dit Gilles, sans estime et sans consolation; il mourut, dans son apostasie, d'un supplice plus lent et plus cruel que celui dont sa fidélité eût été menacée s'il eût persévéré. Si les fautes de l'homme pouvaient être expiées par ses souffrances, André Laurent aurait conquis chèrement son pardon.

Mais il est plus doux de penser qu'en Christ il lui aura été gratuitement donné. Dés conférences publiques entre les jésuites et les pasteurs suivirent ces manifestations sans portée. La première conférence eut lieu aux Appias, sur les limites des trois communes, Angrogne, La Tour et Saint-Jean. Le comte de Luseme la présidait. Le pasteur, après avoir répondu au jésuite, pria le président de déclarer de quel côté était l'avantage. — Messieurs, répondit-il, si vous étiez en dispute des qualités d'un bon cheval ou d'une bonne épée, j'en pourrais dire mon avis, parce que j'y entends quelque chose, mais en vos controverses, je ne puis m'ingérer. — Après cela il leva la séance.

D'autres discussions eurent encore lieu, mais sans aucun avantage pour les papistes. Alors vinrent les coups de main, les tracasseries violentes, les arrestations imprévues, les supplices escamotés (si l'on peut se servir de ce terme pour caractériser ces exécutions cachées et expéditives, dont on rendait victimes les protestants isolés dont les moines ou leurs satellites parvenaient à s'emparer par surprise), en un mot, toutes les vexations que la méchanceté puissante peut faire subir à la faiblesse' inoffensive.

En 1597, on voulut dépouiller les habitants de Prarusting des héritages de leurs pères; mais ils s'y opposèrent par la force des armes, et Dieu leur donna la victoire dans ces conflits où la justice était pour eux. En 1598 eut lieu, le 2 d'août, une conférence dès longtemps annoncée, entre le pasteur de Saint-Germain et le capucin Berno, qui s'était pourvu d'une autorisation spéciale du duc de Savoie pour ouvrir cette polémique. Leurs thèses furent imprimées, mais l'inquisition fit défendre la vente de ces livres; ce qui semble prouver que la victoire n'était pas restée au catholicisme. A la suite de cette conférence, comme après celles qui eurent lieu aux Appias, les moines cherchèrent à compenser par la violence la force des arguments de leurs adversaires.

Ils obtinrent ainsi quelques conversions vénales qui n'étaient pas plus honorables pour les catholiques que pour les protestants; « mais la plupart de ceux qui s'étaient laissé desvoyer, retournèrent depuis au bon chemin. » Tel est le témoignage de Gilles. « En 1599, continue-t-il, on fit venir à La Tour un curé, apparent et fier comme un lion, qui semblait plus propre à émouvoir des troubles qu'à conduire l'Église. » Il se nommait Ubertin Braida. Son premier soin fut d'exiger des dîmes, que les protestants n'avaient jamais payées : sa demande ne fut pas accueillie; mais « voulant encore faire du mauvais, dit notre auteur, il narguait les Vaudois de mille manières, et, comme un autre Goliath, allait même jusqu'à les défier à combattre avec lui corps à corps, en chemise, entre quatre piquets. » Quelle manière de rechercher la vérité! « Il portait toujours sous sa soutane une cotte de mailles, et se montrait craintif en se vantant de n'avoir crainte d'aucun. »

« Un soir, après souper, quelques jeunes hommes s'ébattant à la clarté de la lune, allèrent tapager près du logis de ce prêtre, pour expérimenter s'il était aussi brave qu'il le paraissait. Braida, craignant quelque vengeance, prit la fuite sans être poursuivi. »

Le podestat de La Tour, excité par les plus dignes paroissiens du prieur fugitif, fit citer les jeunes gens devant lui, et les condamna à garder les arrêts dans la maison d'un gentilhomme qu'il leur désigna. Les Vaudois s'y rendirent; mais bientôt ils eurent avis qu'on faisait venir une troupe d'archers pour les saisir, les conduire à Turin et les jeter dans les cachots de l'inquisition. Ils prirent la fuite pendant la nuit, furent de nouveau assignés devant le podestat, ne comparurent pas, et se virent, condamnés à être bannis des États de Savoie, sous peine des galères, s'ils étaient arrêtés.

Ces jeunes gens se retirèrent dans les lieux écartés, se tenant sur leurs gardes, armés et réunis, mais sans demeurer longtemps dans le même lieu. Leur vie fut bientôt celle des vagabonds, obligés de vivre ça et là de contributions volontaires ou forcées.

Comme ils étaient bannis, en italien banditi, on les nomma la troupe des bandits; et, pendant quelques années, elle ne fit que s'augmenter. On publia à son de trompe une défense rigoureuse de leur donner aucun secours, asile ou assistance; mais, pressés par la faim, ils n'en devinrent que plus redoutables. Le podestat de La Tour, qui durait pu, avec plus de modération, éviter ces troubles dès le début, voulut marcher contre les bannis avec des gens armés; mais il fut vaincu et risqua d'y perdre la vie. Alors il se retira à Luserne, et n'osait même plus paraître à La Tour pour accomplir les devoirs de sa charge.

Indépendamment de ces actes de résistance et de vigueur, il y eut des actes de vengeances particulières, accomplis par des mains inconnues, et que l'on mit, par induction gratuite, sur le compte des bannis. Ceux-ci ne pouvant donc se fixer nulle part, ni gagner leur vie d'une manière constante et régulière, étaient obligés de rançonner leurs alentours, et firent quelquefois composer des bourgades entières. N'ayant rien à perdre ni à espérer, nul frein ne les retenait.

Les Vaudois gémissaient de ces désordres ; ils s'attendaient à quelque châtiment du ciel, et tous les phénomènes de la nature leur semblaient en être les avant-coureurs.

« En 1601, dit Gilles, du mois d'avril au mois de juin, le soleil et la lune, quoique en temps serein, ne montraient plus leur clarté ordinaire; tous les matins, le soleil apparaissait rouge et noirâtre, et de jour il était pâle et tiède; » ce qui fut pris pour les indices de quelque affliction prochaine. Au commencement de février 1602, arrivèrent dans les Vallées l'archevêque de Turin (1), le gouverneur de Pignerol (2)* et le comte Charles de Luserne, avec un grand cortège de jésuites et de capucins.

Ils suscitèrent beaucoup d'inquiétudes aux protestants de Luserne et de la plaine du Piémont, comme on l'a vu déjà dans le chapitre douzième. A-cette époque aussi, les

Églises protestantes du marquisat de Saluces furent cruellement persécutées, et virent se former la compagnie des digiunati, analogue à celle des bandits qui existait dans les Vallées. Des vexations prolongées eurent lieu également contre les Vaudois de Pérouse et des environs de Pigne- roi. On s'attendait d'un jour à l'autre à ce que le centre des vallées vaudoises devînt le théâtre de quelque catastrophe.

La troupe des bannis était plus forte que jamais. Les catholiques accusaient toute la population protestante des excès qu'ils commettaient; l'irritation de ceux-ci s'en accroissait encore davantage; ne se fiant à personne et ne craignant personne, ils se faisaient redouter de tous. On demandait à grands cris au duc de Savoie de détruire une fois pour toutes ce foyer d'hérésie, ce repaire de brigands. Les Vaudois reçurent de nombreux avis qui annonçaient le progrès de ces instigations. Ils nommèrent des pasteurs spéciaux pour suivre, exhorter, reprendre, contenir les proscrits; puis un jeûne universel fut observé dans les Vallées, au milieu du mois d'août (1), pour implorer sur elles le pardon et les miséricordes célestes.

(1)* *Broglia.*

(2)* *Ponte.*

Les familles effrayées commençaient déjà de se retirer dans les montagnes; leurs défenseurs veillaient et priaient, sachant qu'il n'est de bonne défense que celle du Seigneur. Sur ces entrefaites, le gouverneur Ponte se rendit à La Tour, où il convoqua les syndics de toutes les communes vaudoises, et leur demanda de livrer les bannis. Ils répondirent en protestant d'abord de leur fidélité au souverain, en déplorant ensuite les désordres, qui avaient été amenés par d'injustes proscriptions: « Ce sont nos persécuteurs, disaient-ils, qui ont mis le peuple en cette confusion; car Votre Seigneurie n'ignore pas combien la défiance et le désespoir sont funestes, et si quelques-uns de ces malheureux ont agi en désespérés, ils ne sont pas les seuls coupables; mais comme il serait difficile de les punir tous, et qu'il y a déjà bien assez de calamités souffertes, il nous paraîtrait plus expédient de jeter de l'eau sur ce feu, en procurant la paix à tous.»

(1)* *Le 11 et le 12.*

Le gouverneur Ponte repoussa cette voie et ordonna de lui livrer les bannis morts ou vifs. Cet ordre n'eut pas même le temps d'être exécuté; car, peu de jours après, ce gouverneur fut arrêté lui-même, et dépouillé de toutes ses dignités, sous l'inculpation présumée d'avoir trahi les intérêts de son prince en de secrètes relations avec des généraux français. Le comte Charles de Luserne, qui jouissait d'une grande influence à la cour, vint alors aux Vallées pour aviser à un accommodement. II avait été envoyé précédemment à Prague, auprès de l'empereur Rodolphe, en qualité d'ambassadeur de Savoie. L'électeur de Saxe lui fit à Dresde un splendide accueil; et le comte lui ayant demandé comment il pourrait lui en témoigner sa reconnaissance, l'électeur lui répondit, que rien ne lui serait plus agréable que d'apprendre qu'à son retour il protégerait les Vaudois.

Le comte le promit et tint parole. Les députés vaudois furent donc appelés à se réunir dans son palais de Luserne le 19 de novembre 1602. Vignaux e Gilles se trouvaient à cette réunion, l'un pour la vallée de Luserne, l'autre pour celle de Saint-Martin. Tout le monde désirait un accord; car la troupe des bannis s'était encore augmentée d'un grand nombre de protestants, expulsés du marquisat de Saluces et de la plaine du Piémont.

C'est d'abord ce que le comte reprocha aux Vaudois, en leur faisant un crime d'avoir donné à ces bannis les moyens de subsister. On répondit que des bourgades catholiques avaient fait bien plus, en leur payant tribut. Dès deux côtés, on déplora les excès qui en étaient résultés et une députation fut envoyée à Turin, où le comte promit d'appuyer ses démarches pour obtenir une grâce générale. Mais le duc de Savoie refusa l'amnistie demandée par les Vaudois; et ceux-ci refusèrent à leur tour ks autres grâces qu'il était disposé à leur accorder.

Cependant la vie errante et belliqueuse des bannis continua de se poursuivre en diverses expéditions. Après de nouvelles démarches pour mettre fin à ces désordres, le duc rendit à Coni, le 9 d'avril 1603, un édit par lequel ceux d'entre ces fugitifs qui appartenaient aux Vallées, pourraient rentrer dans leurs demeures sans être poursuivis. Mais il restait encore les bannis de Saluces, de Fenil, de Bubiane, de Villefranche et de quelques, autres parties du Piémont.

Le duc voulut les détruire, et il établit à cet effet un corps de troupes spéciales, qui devaient être entretenues aux frais des Vallées et dont le commandement fut confié au capitaine Galline; mais, sous prétexte de poursuivre les bannis, ce chef secondaire commit plusieurs attentats contre les biens et les personnes.

Un jour du mois de juillet, étant arrivé à Bobi avec sa troupe, pendant que tous les habitants étaient occupés à leurs travaux champêtres, il se jeta dans le village l'épée à la main, tua un jeune homme qui se présentait à lui, envahit la demeure du pasteur, qui se sauva dans les vignes des Pausêttes, et aurait poursuivi ses ravages, si les villageois, avertis par les cris d'alarme qui se répétèrent soudain de rocher en rocher, n'étaient accourus du plus haut des montagnes et ne l'avaient cerné au cœur de la vallée. Galline, voyant la partie perdue et les forces supérieures des Vaudois se presser autour de lui d'une manière me-, naçante, se jeta tout à coup dans les bras du plus influent de ses adversaires (le capitaine Pellenc) et le supplia de lui sauver la vie.— Il est bien évident que ce ne sont pas les bannis que vous veniez chercher, lui dirent les Vaudois irrités, puisque vous tuez des gens de bien et vous jetez sur nos pasteurs! — Galline s'excusa avec humilité!

On lui fit grâce, en lui montrant toutefois qu'on aurait pu exterminer sa bande ou le retenir prisonnier. — Mais ceux que vous traitez si mal, ajoutèrent les directeurs de la troupe vaudoise, savent rendre le bien pour le mal, et, loin de vous détruire, nous allons vous escorter pour qu'il ne vous arrive rien. La précaution ne fut pas inutile; car, de tous côtés, de hardis combattants descendaient devant eux. Les soldats de Galline voulurent

les braver encore; un sergent, nommé La Morre, rencontrant à la Pianta un groupe de montagnards, se mit à les narguer et paya de la vie cette insolence.

La leçon aurait dû servir à ses camarades; mais, au Villar, une foule indignée et en armes ne put contenir l'expression de sa colère à leur passage; quelqu'un répondit par un coup de pique à l'un des interpellateurs: à cette violence, les paysans hors d'eux-mêmes, se précipitent sur les soldats et les mettent en pièces. Un petit nombre s'échappa dans un grand désarroi. Galline arriva à Luserne sans armes, sans chapeau et sans hommes. Ceux qui avaient demandé grâce aux Vaudois l'obtinrent sans difficulté, et turent ramenés à Bobi, au nombre de quarante, pour y rester en otages, jusqu'à ce que cette affaire eût été assoupie.

Le duc l'ayant apprise, envoya à Luserne le prévôt général de justice, qui réglementa la troupe de Galline; car, depuis sa mésaventure, ce capitaine l'avait rétablie par de nombreux enrôlements. Il fut convenu qu'elle resterait sur la rive droite du Pélis, et les Vaudois sur la gauche. Le prévôt fit dire ensuite aux habitants des autres communes qu'ils n'auraient rien à craindre, pourvu qu'ils ne se mêlassent pas de l'affaire de Bobi et du Villar; mais tous, sans hésiter, se portèrent solidaires les uns des autres, et refusèrent de contribuer dorénavant en rien à l'entretien de la troupe de Galline.

Le prévôt s'en retourna donc sans avoir rien conclu ; mais peu de jours après, le comte Charles de Luserne s'annonça aux Vallées comme un médiateur plénipotentiaire pour cet arrangement, et, après quelques pourparlers, il fut décidé que les Vallées payeraient quinze cents ducatons, et que l'on gracierait les bannis, en couvrant d'une amnistie générale tous les excès passés.

On autorisa même les Vaudois à conserver les biens qu'ils possédaient hors des limites de leurs vallées (1), et à faire profession de leur foi devant les catholiques, lorsqu'ils en seraient requis; car, jusqu'alors, ils ne pouvaient pas même l'avouer, et on ne leur interdisait plus que de la défendre par des discussions polémiques. C'était lui reconnaître une bien grande force. Ces concessions furent surtout favorables à un grand nombre d'habitants de Saluces, qui s'étaient réfugiés dans les Vallées, et qui purent désormais y demeurer. Les abondantes collectes qui leur vinrent de France et de Suisse leur permirent alors de se relever un peu des confiscations dont ils avaient été frappés.

En 1605 mourut Vignaux, après un demi-siècle de ministère évangélique dans les vallées vaudoises. Il avait traduit en français des mémoires italiens sur les Vaudois, rédigés par un de ses prédécesseurs, Jérôme Miol, pasteur d'Angrogne.

(1)* *L'édit est du 29 septembre 1603*

De nouveaux documents y furent ajoutés par lui-même. C'est sur ce travail de Vignaux que fut écrite la première histoire des Vaudois, publiée par Perrin, en 1618, sur l'ordre d'un synode du Dauphiné (1).

Vignaux était presque centenaire; son fils lui servait de suffragant pendant les dernières années de sa vie. Il y avait un demi-siècle qu'il n'avait pas revu le lieu de sa naissance (2)* et qu'il était pasteur dans l'Église vaudoise. Sa première paroisse avait été celle de Praviglelm puis il vint au Villar, et enfin il mourut à Bobi.

(1)* *Le synode de Grenoble, 1603, avait d'abord chargé M. Chaumier, pa tuteur à Montélimart, d'écrire cette histoire. Celui-ci s'en déchargea sur M. Crisson qui à son tour, s'en remit à Perrin, avec l'assentiment du synode de Dauphiné en 1605. L'ouvrage de Perrin ne fut pas jugé satisfaisant, et le synode tenu à Pramol le 15 septembre 1620, chargea Pierre Gilles, collègue de Vignaux, de composer une nouvelle histoire des Vaudois. Gilles était âge de soixante et dix ans lorsqu'il la commença. Malgré son grand âge, il prêchait six fois sur semaine. Son ouvrage fut d'abord écrit en italien, et il ne craignit pas de le recommencer en français, à l'âge de quatre-vingts ans, lorsque la peste de 1630, ayant privé les Vallées de presque tous leurs pasteurs, l'usage de la langue française s'y introduisit avec des pasteurs étrangers.*

(2)* *Panassac, en Gascogne*.

« Trois jours avant sa mort, tous les ministres de la vallée se rendirent de compagnie auprès de lui, car il était, dit Gilles, aussi noble de cœur que de naissance et de talent; là, ajoute-t-il, ce zélé patriarche nous fit un discours digne de lui, et convenable à notre charge; c'étaient ses dernières recommandations, car il sentait venir l'heure de son trépas. « Je restai auprès de lui jusqu'à la fin, consolé de plus en plus par les paroles pieuses et pleines de jugement, qu'il ne cessa de nous adresser autant que son extrême faiblesse le lui permettait; et ainsi il expira sans aucune douleur apparente. »

Quelle peinture grave et calme! Que la mort parait douce chez le vieillard chrétien! Son âme déloge paisible et sereine; elle se détache sans secousse, tel qu'un fruit mûr, du rameau qui l'a porté. Deux ans après mourut aussi le docte pasteur d'Angrogne, Augustin Gros, ancien moine augustin, ainsi que Luther l'avait été; converti à l'Evangile, comme le grand réformateur s'y était converti; zélé à le défendre et à l'enseigner tel qu'autrefois le célèbre docteur de Wittemberg l'avait défendu et enseigné. Il laissa trois fils et un gendre, tous quatre pasteurs dans les Vallées. Une année avant sa mort (en 1607), on l'avait déchargé du ministère actif; c'est le premier exemple d'éméritation qui se rattache à un nom propre, dans les annales de nos Vallées.

Les Vaudois ayant joui à cette époque de quelques années de tranquillité, leur nombre s'accrut de jour en jour, et le temple des Copiers reçut, en 1608, des agrandissements qui l'établirent dans les proportions qu'il conserve aujourd'hui. On apprenait cependant que les Églises réformées de France étaient exposées à de nouvelles persécutions. Un régiment avait été envoyé dans la vallée de Barcelonnette pour y favoriser la conversion des Vaudois de cette localité. L'Église romaine a seule donné l'exemple d'avoir de pareils

convertisseurs. En Piémont, elle s'agitait aussi, pour obtenir l'emploi, de semblables moyens contre les vallées vaudoises.

Un jeûne public y fut ordonné pour le jeudi 20 janvier 1611. Dans toutes les grandes circonstances, les Vaudois n'ont cessé de recourir, avant toute chose, au jeûne et à la prière, à la pénitence et aux supplications. Le matin de ce jour un violent tremblement de terre ébranla toutes nos montagnes. « Ce fut, dit Gilles, un des plus épouvantables qu'on eût jamais vus. » Huit jours après, le régiment du baron de La Roche, passa de Barcelonnette dans la vallée de Luserne. C'étaient, dit le même annaliste, des hommes bien armés, apparents et superbes, ravageant et rançonnant où ils pouvaient, nonobstant tout ce qu'on faisait pour contenter leur insolence. »

On les avait logés dans les communes de la plaine, afin de pouvoir se retirer dans celles des montagnes en cas de besoin Ils voulurent les assaillir, mais furent repoussés avec perte, et si l'on avait adhéré au désir des plus bouillants, ils eussent été expulsés des Vallées; mais les pasteurs, usant toujours des voies de la modération, apaisèrent le peuple en l'exhortant à se renfermer patiemment dans les strictes limites de la légitime défense. Un gentilhomme de la vallée offrit son entremise pour obtenir de Charles-Emmanuel le délogement pacifique de ces troupes; mais ce traître engagea, au contraire, le duc de Savoie à maintenir le régiment déprédateur dans les Vallées, et à profiter de sa présence pour obtenir des Vaudois des concessions de servilité et d'apostasie. — N'accordez rien, dit aux Vaudois, le capitaine Farel, car au bout d'un mois ces troupes doivent recevoir une autre destination et seront dirigées ailleurs, sans dé marches de votre part. — Ses prévisions se réalisèrent : ces troupes ayant voulu poursuivre, dans leurs nouveaux cantonnements, les excès qu'elles avaient commis dans la vallée de Luserne, furent massacrées par les paysans.

En 1613, une grande partie des milices vaudoises durent partir pour la guerre du Montferrat; elles étaient commandées par les comtes de Luserne (1), et se réservèrent la faculté de se réunir, matin et soir, pour leur culte particulier, en quelque lieu qu'on les dirigeât. Elles se conduisirent bravement dans cette campagne et reçurent des éloges de leur souverain. L'année d'après, Charles-Emmanuel s'étant mis en guerre avec l'Espagne, par ses prétentions sur le Montferrat, de nouvelles levées furent demandées aux va leureux montagnards de nos Alpes, qui marchèrent alors du côté de Verceil, toujours accompagnés de leurs pasteurs.

Ils eurent l'occasion de détruire bien des préjugés répandus sur leur compte, et de rencontrer par intervalle des amis secrets de leurs doctrines, des âmes familiarisées avec la Bible, dont l'accueil leur fut d'autant plus doux, que la superstition régnait plus ténébreusement sur ces contrées. Des troubles, dont nous avons déjà raconté les alternatives, eurent lieu, en 1620, dans les églises de Saluces et aux alentours des vallées vaudoises. Ces dernières s'étant entremises pour les faire cesser, leurs députés furent emprisonnés, soit à Turin, soit à Pignerol. Il fallut payer la somme de six mille ducatons pour obtenir leur délivrance et la fin des vexations dont souffraient les protestants.

(1)* *Le comte Charles, fils de celui qui s'était toujours montré le protecteur des Vaudois, eut le commandement général des troupes vaudoises. Le comte Achate fut nommé capitaine des milices de Rora, Luserne, Campillon, Fenil et Briquéras. Le chevalier Philippe de Luserne dirigea celles de La Tour et d'Angrogne. Le capitaine Joseph Pellenc de Bobi eut sous ses ordres celles de Bobi et du Villar. Les autres vallées et lieux circonvoisins, dit Gilles, « eurent aussi leurs capitaines et officiers, pris des hommes de leurs lieux. » Le major-général de toutes ces milices fut Ulysse Paravicin de la Valteline, domicilié depuis peu dans la vallée de Luserne*.

C'est en 1620 qu'eut lieu aussi le massacre des protestants de la Valteline, dont le récit a été imprimé à la suite du Brie f discours sur les persécutions de ceux de Saluces. La vallée de Luserne, qui s'était mise en avant avec le plus de résolution, dans l'intérêt commun des Églises vaudoises, avait payé les six mille ducatons qu'on exigeait pour prix de leur tranquillité, et cette somme avait été presque triplée par les nombreux frais de justice et d'enregistrement qu'elle avait amené. La vallée de Luserne demanda donc aux deux autres vallées (Pérouse et Saint-Martin) de la récupérer de ses avances, en lui restituant une partie de la somme fournie dans l'intérêt commun. Cette restitution paraissait pénible; la paix était accordée.

—C'est une chose conclue, soufflaient, à l'oreille des Vaudois de Pérouse, de perfides conseillers; d'ailleurs vous êtes demeurés étrangers aux collisions du Villar et de Bobi; n'ayant point participé à la faute, pourquoi participeriez-vous à l'amende?

—Les conseils de l'intérêt personnel paraissent toujours les meilleurs; les Vaudois ne se rappelèrent pas qu'il faut se défier de ceux d'un ennemi.

On cherchait à les désunir; mais quand le péril est passé, l'égoïsme reprend ses droits; il est aveugle et le péril revient. C'est ce qui arriva aux deux vallées récalcitrantes. — Elles refusèrent de payer.

— Mais nous nous sommes engagés pour vous! répondit celle de Luserne.
— Que vous importe? reprirent à voix basse les fauteurs de leur perte; désavouez ces négociations.

Elles furent désavouées. Alors, dirent les magistrats, vous ne pouvez-vous prévaloir de l'édit pacificateur, qui en a été la conséquence, ni de l'amnistie qu'il étend sur tous les faits passés. Les Vaudois n'avaient rien à répondre. — Que la justice suive son cours, s'écrièrent leurs ennemis se réjouirent. Leur but était atteint; ils avaient divisé les Vallées, et rouvert contre deux d'entre elles, les voies de la persécution. Aussi en profitèrent-ils.

On arrêta immédiatement les plus riches habitants de Pinache, des Clots et de Pral, sous prétexte qu'ils avaient pris part aux troubles précédents; et ils furent obligés de payer

pour leur délivrance plus que les deux vallées tout entières n'eussent dû fournir afin de se mettre à couvert, sous l'édit tutélaire qu'elles avaient si imprudemment désavoué.

Les poursuites se multiplièrent, et pour les faire cesser, les habitants de ces deux vallées, après avoir déjà laissé d'opulentes dépouilles aux mains de leurs ennemis, par les nombreuses confiscations dont ils avaient été frappés, consentirent à payer au duc trois mille ducatons.

On exigea qu'ils démolissent en outre six de leurs temples. Ils résistèrent à cette dernière condition. Alors on envoya sept régiments d'infanterie pour les traiter comme un pays conquis. Les passages qui conduisaient en val Luserne avaient été gardés; leurs frères ne purent venir que tardivement à leur secours; les temples furent démolis, et les villages ravagés, ainsi qu'on le verra avec plus de détails dans l'histoire de Pragela et de Pérouse, à l'année 1623.

« Ceci, dit Gilles, a été proposé non point tant pour remémorer les fautes passées que pour servir d'instruction à l'avenir. » Les emprisonnements et les vexations particulières se poursuivirent néanmoins dans la vallée de Luserne de 1620 à 1624. Mais cette vallée était armée de titres bien plus puissants pour les faire cesser; et ces poursuites eurent aussi des conséquences moins funestes. Lesdiguières d'ailleurs intercéda pour les persécutés, et obtint fréquemment des avantages en leur faveur.

En 1625, ce général fut appelé en Piémont, pour soutenir le duc de Savoie dans la guerre qu'il venait d'intenter à la république de Gênes; et sa présence dans les Vallées fut utile à leurs habitants. Mais après son départ les atteintes des magistrats et les attaques des moines recommencèrent avec plus de force. Des discussions théologiques s'engagèrent avec les pasteurs. Ce n'est pas ce que ceux-ci redoutaient; mais les arrestations subreptices, les guet-apens de bravi stipendiés par ces bons religieux, suppléaient à coups de poignards à la faiblesse de leurs arguments.

Quelques traits de cette époque seront reproduits dans le prochain chapitre des martyrs.

« En ce temps-là, dit Gilles (de 1626 à 1627), on commença de voir tournoyer en Piémont, et spécialement par la vallée de Luserne, un certain moine, de grande réputation parmi les siens, qui l'appelaient Père Bonavenlure. Lorsqu'il priait Dieu, on le voyait quelquefois, disaient-ils, soulevé de terre par quelque force mystérieuse. Les uns le prenaient pour un saint; d'autres pour un sorcier. »

Plusieurs enfants âgés de dix à douze ans disparurent sur son passage. On apprit qu'ils avaient été enlevés et mis dans le couvent de Pignerol. De pressantes requêtes des Vaudois mirent fin à ces enlèvements. Mais le 9 de juin 1627, plusieurs chefs de familles protestantes furent arrêtés à la même heure dans les villes de Luserne, Bubiane, Campillon et Fenil; puis conduits et retenus prisonniers à Cavour. On a vu la suite de ces événements dans le chapitre douzième de cet ouvrage.

Peu de temps après eut lieu la confiscation des biens d'Anna Sobrèra, dont le mari s'était catholisé, et avait consenti à ce que sa femme se retirât dans la vallée de Luserne, où elle maria ses trois filles à des principaux de la religion, selon les expressions usuelles d'alors. Mais un des fils de ces dernières promit à son tour d'abjurer, séduit par l'espérance qu'on lui donna d'être alors seul propriétaire de tous les biens de sa grand'inère. Cette dernière habitait précédemment Villefalet en Piémont.

L'évêque de Fossan, après mainte tentative infructueuse pour obtenir son abjuration, l'avait faite emprisonner. Cette violence ne lui réussit pas mieux que les captations précédemment tentées, et le mari Sobrèra obtint la délivrance de sa femme sous caution. Or, l'évêque étant mort, il arriva que les moines de Pignerol prétendirent avoir trouvé dans ses papiers la preuve que son ancienne captive avait promis d'abjurer. De là le prétexte sur lequel on s'appuya pour confisquer ses biens, en l'accusant d'être relapse. C'est à cette époque (en 1628) que l'ambassadeur de Hollande à Constantinople, Corneille Haga, demanda à Genève, puis aux vallées vaudoises, un pasteur protestant pour le service de sa légation. On lui envoya l'oncle de l'historien Jean Léger, qui devait jeter plus tard tant d'éclat sur nos tristes vallées. Cet oncle se nommait Antoine Léger; il était alors pasteur de la paroisse de Saint-Jean, dans laquelle il vint reprendre ses fonctions en 1637, à son retour de Constantinople. Mais les tracasseries incessantes des moines l'obligèrent de s'en éloigner (en 1643), et il fut alors nommé professeur à l'Académie de Genève, où il resta jusqu'à sa mort. Pendant son séjour en Orient, il avait été en relations avec le patriarche Cyrille Lucar, dont la vie agitée est si curieuse et si peu connue (1).

En 1628 une armée française, commandée par le marquis d'Uxel, se présenta aux portes des Alpes, pour aller secourir le Montferrat, contre les troupes de Charles-Emmanuel; les Vaudoisfurent chargés de défendre leurs montagnes et s'en acquitèrent vaillamment. Le duc lui-même vint deux fois les visiter à cette occasion (1), et rendit hommage à leur patriotisme, car ils ne recevaient point de solde, mais seulement du pain. C'était beaucoup pourtant; car toutes les récoltes avaient manqué en Piémont, dans l'automne de 1627; et dès les premiers jours de 1628, les pauvres gens s'étaient vus obligés de vendre leur bétail, leurs meubles et jusques à leurs habits, pour venir chercher dans le Queyras les ressources qui leur manquaient.

(1)* *Voir AYMAR, Monuments authentiques de la religion des Grecs. La Have 1708.*

La présence de l'armée d'Uxel sur les frontières de la France, aggrava leur position, en entravant ce commerce d'échange; puis les habitants du Queyras, effrayés de la grande quantité d'objets alimentaires qu'on enlevait de leurs contrées, en interdirent l'exportation, et allèrent jusques à emprisonner les malheureux affamés qui venaient pour se les procurer. Les moines de Pignerol et leurs acolytes profitèrent de ces circonstances pour essayer d'acheter, parmi les Vaudois, des abjurations moribondes et exténuées, au prix d'un morceau de pain.

(1)* *Le 18 juillet et le 14 d'août 1628*.

C'est alors que commença de se signaler Marc Aurélio Rorengo, fils d'un seigneur de La Tour, voué d'abord à la magistrature, mais reçu ensuite dans les ordres, et nommé prieur de Luserne, sur la promesse qu'il avait faite d'employer tous ses soins à détruire l'hérésie.

Il fit acheter, par une corporation religieuse, la maison de son père, qui fut aussitôt transformée en couvent de Minimes (1), ou, selon l'expression de Gilles, en nid de moinerie : car, ajoute cet historien. « Une couvée de moines s'y vint multiplier au grand dam des Vallées. » Ces religieux y furent installés le 23 de juin 1628. Leur premier soin fut de distribuer des vivres aux pauvres de leur communion, avec de brillantes promesses aux protestants qui voudraient se catholiser. Mais doublement fidèles à l'exemple de l'Église primitive, les Vaudois d'alors mirent pour ainsi dire tous leurs biens en commun, et firent eux-mêmes distribuer chaque jour le pain quotidien à ceux qui en manquaient.

(1)* *Franciscains réformes, ordre fonde par saint François de Paule. buer chaque jour le pain quotidien à ceux qui en manquaient.*

Les moines, voyant cela, dirigèrent leurs tentatives de conversions par famine, sur les autres communes des Vallées, mais avec aussi peu de succès.

A Bobi surtout, malgré la présence du comte de Luserne, qui s'y rendit deux fois, on ne voulut pas même consentir à ce que les Minimes y célébrassent une messe. Ces derniers allèrent alors se loger au Villar, dans un ancien palais, tout ruiné, que l'on répara graduellement et qui est devenu l'Église catholique ainsi que la maison paroissiale de nos jours.

A Rora, on s'empara d'une maison abandonnée, et l'on y logea deux moines; à Bobi, enfin, le gouverneur de Mirabouc en logea deux aussi dans une petite chambre qu'il avait louée. Le langage de ces ecclésiastiques fut d'abord plein de mansuétude et de bénignité; mais le 29 décembre, dit Gilles, ils découvrirent la queue du scorpion, en ce que le comte Bighim fit publier un édit par lequel « il était défendu de troubler et de fâcher, en aucune sorte, les très révérends pères observantins, en quoi que ce fût qu'ils voulussent faire, sous peine de la vie pour le délinquant, et de dix mille écus d'or pour la commune dans laquelle le délit aurait été commis. Tout dénonciateur, ajoute l'édit, recevra deux cents écns d'or et son nom sera tenu secret. » Digne cortége du papisme!

Les Vaudois, loin de murmurer, s'applaudirent de cette mesure, qui découvrait immédiatement les mauvais desseins de leurs adversaires, et permettait aux chrétiens menacés de s'y opposer tout d'abord. Les habitants de Bobi se réunirent autour de la maison dans laquelle le gouverneur de Mirabouc avait fait loger deux moines, et prièrent ceux-ci de s'éloigner avant que leur présence n'eût fait naître des troubles dont ils pourraient être les premières victimes.

Les moines comprirent que cette prière pouvait devenir une injonction, et retournèrent à Luserne. Or le comte Charles, ancien protecteur des Vaudois, avait quitté la terre

depuis peu de temps; son successeur Philippe était loin de leur être aussi favorable. Il prononça les menaces les plus terribles contre les habitants de Bobi, et contre la commune d'Angrogne qui, sous aucun prétexte, n'avait voulu consentir à l'établissement des observantins sur son territoire.

Le gouverneur de Pignerol, comte Capris, vint alors aux Vallées, en réunit tous les syndics, ainsi que les pasteurs, et leur dit que le pape ne cessait d'insister, auprès du duc de Savoie, pour que ces religieux fussent introduits dans ces montagnes, que S. A. avait le droit de commander, et que si l'on ne voulait pas se conformer de bon gré à ses désirs, elle emploierait la force. Dès demain, ajouta-t-il, j'irai faire célébrer la messe à Bobi. (Il y alla en effet, mais toutes les portes, toutes les fenêtres furent fermées; pas un visage humain ne parut.) Il somma le syndic de lui faire ouvrir au moins une écurie pour s'y mettre à l'abri. — Mes pouvoirs expirent au seuil des demeures privées, répondit le syndic. — Eh bien ! je vais me faire ouvrir de force votre propre maison. — Que votre seigneurie y réfléchisse avant d'agir.

Le gouverneur sentit qu'il pourrait y avoir de l'imprudence à insister, et que les défenseurs du village, pour ne pas se montrer, n'en étaient peut-être que plus près; il se contenta de faire chanter une messe sur le grand chemin et s'en retourna ensuite. Deux jours après, il alla à Angrogne, dans le même but, et fut reçu pareillement. Vers la fin de janvier 1629, il revint à La Tour, avec un seigneur français, nommé de Serres, convoqua de nouveau les délégués vaudois, et chercha à les persuader, en leur représentant qu'en France les religieux catholiques pouvaient s'établir partout au milieu des protestants.

— Oui, répondirent les Vaudois; mais en France, les protestants aussi peuvent s'établir partout au milieu des catholiques, tandis qu'ici nous sommes restreints à d'étroites limites dont nous ne pouvons sortir: qu'il nous soit permis de nous étendre par tout le Piémont, ou qu'on respecte du moins l'intégrité de notre territoire. — Ces tentatives demeurant sans succès, le gouverneur se retira, et les observantins, alors établis au Villar et à Rora, changèrent tout à coup de tactique. Dans le but d'entraîner les Vaudois à quelques violences qui eussent pu servir de prétexte à de cruelles représailles, ils dépouillèrent la douceur et l'humilité qu'ils avaient montrées jusque-là, et devinrent tout à coup insolents et provocateurs d'une manière intolérable.

— Vous vous attirerez quelque mauvais parti! leur dirent les donneurs d'avis.

— Tant mieux : qu'on nous pourchasse, qu'on nous frappe, qu'on nous tue, c'est ce que nous désirons!

Alors on fit comme à Bobi : les Vaudois se réunirent en armes autour des demeures monacales, mais les reclus refusèrent d'en sortir; et comme il était défendu à tout homme de porter la main sur eux, des femmes les abordèrent; et quelques-unes de ces robustes montagnardes, habituées à transporter de lourds fardeaux, chargèrent sur leurs épaules, comme un faix de bois, ces pauvres hommes d'Église qui se laissèrent emporter. On

charria ensuite leurs meubles, leurs chappes, leurs reliques, et tout ce bagage fut transporté hors des limites de la commune.

Le clergé s'en plaignit à Turin. Les Vaudois y envoyèrent des députés pour défendre leur cause; et un édit du 22 février 1629 remit toutes choses dans l'état garanti par les précédentes concessions. Ainsi prirent fin ces longues fâcheries, selon l'expression pittoresque et sobre du plus ancien annaliste de nos vallées. Les troubles qui eurent lieu dans ce même temps à Praviglelm et à Campillon ont déjà été racontés.

Ici se termine la longue période du règne de Charles-Emmanuel qui occupa le trône de Savoie pendant un demi-siècle. Couronné le 2 de septembre 1580, il mourut le 16 de juillet 1630, à l'âge de soixante-huit ans et demi. Le surnom de Grand, qu'il reçut de ses contemporains, n'a pas été ratifié par l'histoire. Il était bon et habile, mais faible et changeant. Sa politique inquiète, ambitieuse et peu sûre, ne lui laissa point de fidèle allié, parce qu'il ne l'avait pas été lui-même. Il augmenta ses États du Marquisat de Saluces, en échange du Bugey et du pays de Gex; mais lorsqu'il mourut, la France venait de s'emparer de la Savoie et d'une partie du Piémont.

Les événements résumés dans ce chapitre forment les deux tiers de l'ouvrage de Gilles, auquel nous avons presque exclusivement emprunté le récit. Us sont nombreux sans doute; mais ils n'ont pas assez exercé d'influence sur les destinées vaudoises pour mériter une place aussi considérable dans un travail d'ensemble comme celui-ci. Rien d'important n'a cependant été volontairement négligé. La période qui va suivre s'ouvre par les désastres de la peste et se termine par des massacres inouïs. Divers chapitres y seront consacrés; mais les deux faits principaux qu'on y verra grandir, comme les plus actifs moyens de destruction qui furent alors employés contre l'Église vaudoise, savoir : l'introduction des moines et le cantonnement des troupes dans les Vallées, trouvent déjà leur origine dans les événements que nous venons de raconter.

Partout, du reste, la protection de Dieu ne cessera de se manifester sur ses enfants; comme aussi le courage de leur foi saura se montrer à la hauteur de leurs infortunes.

CHAPITRE XIX. La Peste et Les Moines

LA PESTE ET LES MOINES

(*De 1629 à 1643.*)

La science doit-elle repousser toute solidarité entre les phénomènes extraordinaires de la nature et les grands événements qui s'accomplissent dans le monde? On le pense aujourd'hui; mais les peuples ne le pensaient pas autrefois, et leur imagination, attentive aux signes extérieurs, aimait à recueillir le témoignage de ces faits remarquables, à l'appui de leurs craintes ou de leurs espérances.

En 1628, la famine s'était déclarée en Piémont. L'année d'après, les pauvres habitants des vallées vaudoises, qui, n'ayant pas de moissons en propre, avaient l'habitude d'aller dans les riches domaines du Piémont, offrir leurs services de forfaiteurs au prix de quelques émines de blé, furent privés de cette ressource par une défense expresse, que les curés firent à leurs ouailles de recevoir un seul journalier protestant. Les Vaudois réclamèrent; le duc mit à néant cette défense; mais en quelques lieux, dit Gilles, « on trouva de ces ecclésiastiques quasi enragés, qui se vantèrent de tuer de leurs propres mains ceux de la religion qui s'aviseraient de venir aux récoltes. » Odium theologicum disait le moyen-âge, qui ne connaissait encore que le papisme…

En 1629, le 23 d'août, vers les huit heures du matin, un orage formidable, ou plutôt une de ces trombes d'eau extraordinaires, qui sont comme un cataclysme, un déluge local suspendu dans les airs, s'abattit tout à coup sur les cimes du col Julian, et produisit, en quelques heures, une effrayante inondation des deux côtés de la montagne. Le village de Pral, dans la vallée de Saint-Martin, et celui de Bobi, dans la vallée de Luserne, furent au même instant envahis par les eaux, avec tant de force, que les familles eurent à peine le temps d'abandonner les maisons les plus exposées. Le débordemeut remplit ces deux villages des rochers qu'il entraînait avec lui, plusieurs maisons furent emportées, quelques personnes périrent; mais le fléau disparut avec la rapidité qu'il avait mise à venir.

Il ne devait pas en être de même de la peste qui éclata en 1630 dans toutes les Vallées. Elle fut précedée, en septembre 1629, par un vent extraordinairement froid, qui, selon les expressions de Gilles, marchait en compagnie d'un nuage fort sec, et fit évanouir la dernière espérance de récolte que laissaient concevoir encore les magnifiques châtaigniers dont nos collines sont couvertes; puis des pluies inaccoutumées détruisirent celle des raisins. On s'attendait à une famine plus cruelle que la précédente. Les ministres vaudois se réunirent en synode le 12 de septembre, et firent en cette assemblée, dit le même historien, des actions extraordinaires en témoignage de leur fraternelle union, sans savoir qu'ils ne se retrouveraient plus ensemble en ce monde, et que de ces quinze pasteurs, deux seulement survivraient à leurs frères au bout de quelques mois.

Vers la fin de l'année on fit bâtir le couvent et l'église des Minimes à La Tour, sur l'emplacement où se trouvait la maison paternelle de Rorengo. Là près s'élève aujourd'hui une maison d'éducation pour les jeunes filles protestantes, et plus loin le collège de la Trinité, construit en 1830, deux siècles précisément après l'érection de ce couvent, qui a depuis longtemps disparu. En 1630, une armée française, mise par le cardinal de Richelieu sous le commandement des trois maréchaux de France, de Schomberg, de la Force et de Créqui, vint s'opposer aux projets de la Savoie sur le Montferrat. Elle descendit en Piémont par la vallée de Suze, puis rétrograda vers les vallées vaudoises.

Sur les sommations qui leur furent faites, celle de Pérouse se rendit le 21, Pignerol le 23, et sa citadelle le 29. Mais les vallées de Luserne et de SaintMartin ne s'étaient point encore rendues. Elles pressaient le duc de leur envoyer du secours, et demandaient aux chefs ennemis du temps pour capituler.

Le moine Bonaventure, dont il adéjàété question, allait alternativement vers les deux partis, disant au duc de Savoie : les Vaudois occupent de fortes positions dans les montagnes, et ne peuvent se rendre sans infidélité, tandis que les catholiques, habitant un pays ouvert, ne pourraient résister à l'armée ennemie et doivent être excusés en cas de capitulation. Puis il dit aux Français : Les catholiques se rendront avec empressement, mais les Vaudois sont des rebelles qui vous résisteront et qui méritent toute rigueur. Pendant ce temps, l'armée se livrait au pillage ; il y eut des conflits entre les soldats et les habitants, les uns s'efforçant de ravir les biens, les autres de les conserver. Les Vaudois envoyèrent alors des députés au maréchal de la Force qui commandait un détachement campé à Briquèras.

— Rendez-vous au roi, répondit-il, et nous vous protégerons; autrement nous vous ferons ravager, tuer, brûler et exterminer.

Déjà les troupes sardes s'étaient retirées au-delà du Pô; on n'avait aucun secours à attendre de leur part; les Vallées se rendirent le 5 d'avril, sur la garantie que tous leurs priviléges seraient respectés, et qu'elles ne prendraient jamais les armes contre leur souverain. « Mais elles étaient continuellement foulées, dit Gilles, par le passage des grosses troupes de gendarmerie allantes et venantes de France en Piémont; et les chemins étaient couverts d'une fourmilière de gens qui transportaient les grandes provisions de blé que le roi (Louis X1H) avait fait amasser en France pour l'armée du Piémont. »

Vers la fin d'avril, le roi de France étant à Lyon avec toute sa cour, se mit en marche pour la Savoie. Le cardinal de Richelieu alla à sa rencontre; les Vaudois lui envoyèrent une députation composée de Joseph Chanforan, Jean Berton, Joseph Gros et Jacques Ardoin, qui lui remit, dans la petite ville de Moutiers, une requête par laquelle ils demandaient la confirmation de leurs priviléges, ce qui leur fut accordé.

Le 10 de juin, les troupes du maréchal de la Force, prirent d'assaut la ville de Cavour et l'incendièrent.

Le 22 juillet, toute l'armée se dirigea sur Saluces, dont elle s'empara au commencement d'août. Après y avoir séjourné quelque temps, les troupes se remirent en marche et parvinrent le 26 octobre devant Casai. Cette ville était alors défendue par les Autrichiens et assiégée par les Espagnols, alliés du duc de Savoie. Enfin, au 13 de novembre, fut signé le traité de Ratisbonne qui mettait fin à cette guerre; les vallées de Luserne et de Saint-Martin furent rendues au Piémont, mais celles de Pérouse et de Pragela, ainsi que Pigncrol, restèrent à la France. Ce ne fut qu'en septembre 1631, que l'on démolit les fortifications de Briquèras.

Mais un fléau bien plus terrible que la guerre vint, dans cette déplorable année de 1630, enlever aux Vaudois près des deux tiers de leur population. Les chaleurs étaient excessives; une maladie contagieuse, la peste, qui régnait en France, avait grossi l'armée de Richelieu d'un grand nombre d'enrôlés volontaires qui fuyaient le danger. Ite l'apportèrent avec eux. Dès les premiers jours du mois de mai, celte terrible maladie se fit sentir au village des Portes, situé près de Pérouse. Puis elle parut à Saint-Germain où elle fut apportée, dit-on, par un fossoyeur, puis ensuite à Pral où elle arriva avec des marchandises venues de Pignerol. Bientôt elle ne tarda pas à se répandre dans toutes les Vallées.

A peine les pasteurs eurent-ils été instruits de son apparition, que selon l'usage de leur Église, ils se réunirent pour consulter les conseils du Seigneur et s'éclairer parla prière, la méditation, et le colloque, sur les devoirs que leur imposaient ces difficiles circonstances. Ils étaient unanimes à proposer la célébration d'un jeûne extraordinaire. « Mais ne voyant pas, dit Gilles, comment on pourrait célébrer convenablement cette solennité au milieu d'un si grand tracas de gendarmerie et de provisionnaires, il fut convenu que chaque ministre ferait dans son Église tout ce qu'il pourrait pour disposer les fidèles à une sérieuse repentance et effective conversion.

« On avisa aussi à se pourvoir des antidotes nécessaires à la calamité, et à secourir les pauvres par des aumônes publiques. » Cette réunion pastorale avait eu lieu à Pramol. Quelques jours après, la peste s'y manifesta en débutant par le quartier des Pelencs. On commença alors à prêcher en rase campagne à Pramol et à Saint-Germain. C'était vers la fin de mai. Un mois après, la commune d'Angrogne, fut envahie par le fléau; et le 10 juillet moururent à la fois le pasteur de Saint-Jean, dans la vallée de Luserne, et celui de Méane, près de Pérouse.

Cependant la peste n'avait pas encore paru à La Tour. Un médecin célèbre (1)* y résidait; il s'y trouvait en outre deux chirurgiens (2)* et trois apothicaires (1). La présence de ces hommes de l'art y attira beaucoup de monde; mais ils furent les premiers victimes du fléau qui ravageait alors Pignerol. Les personnes épargnées se hâtaient d'en sortir. Un

grand nombre d'entre elles se retirèrent à La Tour, ainsi que plusieurs des généraux français (2). Les denrées, les loyers d'appartement et les services mercenaires s'élevèrent à un prix excessif. Une charge de vin se vendait quatorze ou quinze écus.

(1)* *Vincent Goss*.

(2)* *Daniel Gilles, Bis de l'historien, et Jean Bressour, arrière-petit-fils de Pantaléon Bressour, l'un des anciens persécuteurs des Vaudois, dont la famille avait embrassé le protestantisme.*

Le chirurgien Gilles étant mort et son collègue se trouvant malade, un chirurgien français demanda cinquante pistoles d'or, pour faire à ce dernier une saignée. Le lendemain, il exigea un écu d'or, pour lui dire de la rue à travers la croisée, et sans entrer dans la maison, comment il devait se poser des ventouses. Plusieurs personnes promettaient d'avance la cession d'une de leurs propriétés pour obtenir l'assurance d'être ensevelies : car les morts encombraient les maisons, et quelques-unes furent brûlées avec les cadavres qu'elles contenaient.

(1)* *Thomas Dassez, Daniel Cupin et Jean Cot.*

(2)* *Entre autres le fils du maréchal de la Force, le comte de Servient et le baron de Bonne*.

Le 12 de juillet mourut le pasteur de Pral (1), et le 24 celui d'Angrogne (2); sept autres pasteurs vaudois moururent le mois suivant (3). Ceux qui survivaient se réunirent alors sur une montagne isolée au centre des trois vallées; sur la Saumette près de la Vachère, à portée à la fois d'Angrogne, de Pramol et de Prarusting. Cette réunion eut lieu le 2 d'août.

Après des larmes et des prières, les six ministres épargnés se répartirent les soins dus aux Églises devenues vacantes. Celui de Bobi, Daniel Rozel, fut chargé de conduire le second fils de Gilles à Genève, afin qu'il y terminât ses études; mais ils moururent à peu de distance l'un de l'autre, frappés tous deux avant d'avoir pu accomplir ce dessein (A). Il ne restait plus dans les vallées vaudoises que trois pasteurs en activité et un vieux pasteur émérite. Ce dernier mourut bientôt après.

Les trois derniers témoins du sacerdoce de l'Église vaudoise tinrent une nouvelle réunion synodale sur les hauteurs d'Angrogne, avec les députés de toutes les paroisses des Vallées pour aviser aux moyens de pourvoir à leur culte. On écrivit à Constantinople afin d'en rappeler Antoine Léger, puis à Genève afin de demander le secours de quelques nouveaux ministres, et à Grenoble pour engager ceux du Dauphiné à venir aussi consoler et raffermir cette Église vaudoise si cruellement éprouvée. Il ne lui restait plus qu'un seul pasteur dans chacune des trois vallées, savoir : Pierre Gilles, dans celle de Luserne, Valère Gros, dans celle de SaintMartin, et Jean Barthélemy, dans celle de Pérouse.

Mais ce dernier ayant été appelé dans la paroisse de Saint-Jean en 1631, et de là s'étant rendu à La Tour le 22 avril, pour conférer avec le pasteur du lieu sur des affaires d'Église, il prolongea cet entretien assez avant dans la soirée; puis il se retira chez lui, car il était né à La Tour, et la maison paternelle était toujours la sienne; mais il ne pouvait dire à son âme: Réserve-toi pour plusieurs années! car cette même nuit elle lui fut redemandée. La peste le saisit au sortir de cette conférence, et il mourut trois jours après.

(1)* *Jacques Bernardin, âgé de 40 ans.*

(2)* *Barthélemy Appia; 45 ans*.

(3)* *Jacques Oay, àHocheplate, 60 ans. Barnabas, son fils, 28 ans. «ru nerol à Rora,'.43 ans. Laurent Joli à Maneitle, 45 ans. Joseph Chanforan, à Saint-Germain, 56 ans. Jean Vignaux (fils de Dominique) au Villar, 58 ans. David Javel, à Pinache, 50 ans. Ce dernier laissait par testament tous ses biens aux Vallées, afin d'entretenir des étudiants pour le saint ministère*.

(4)* *Rozel mourut le 28 septembre et Samuel Gilles le 23; ce dernier était âge de 19 ans.*

Ce fléau mystérieux et terrible, dont la puissance avait faibli durant l'hiver, s'était relevé avec énergie au printemps de 1631. Il parcourut alors les sommités d'Angrogne et de Bobi, qu'il avait épargnées jusque-là. Plus de douze mille personnes étaient mortes dans les vallées (1); à La Tour seulement, cinquante familles furent complétement éteintes. Les moissons pourrissaient dans les champs sans être récoltées, les fruits tombaient des arbres sans être recueillis.

On vit, durant les fortes chaleurs de l'été, des cavaliers choir de leurs chevaux au milieu de la route, et rester morts sur la place. « Les grands chemins, dit Gilles, étaient jonchés de tant de cadavres d'hommes et de bêtes, qu'on n'y pouvait passer sans danger. Plusieurs domaines étaient abandonnés, faute de propriétaires ou de cultivateurs. Les bourgs et les villages, qui abondaient naguère d'hommes de lettres, de marchands, d'artisans de toute espèce et de manouvriers pour toute sorte de travaux, étaient sans vie maintenant; le désert semblait y avoir passé; les raisins pendaient aux vignes, et les blés couvraient les champs, mais les ouvriers manquaient partout.

Le salaire des gens à gages s'accrut jusqu'au quadruple. Les nourrices surtout étaient devenues si rares pour les pauvres petits enfants qui étaient nés durant ces calamités, qu'on ne savait où s'adresser pour en avoir. Leurs gages moyens, qui ne s'élevaient qu'à 12 ou 14 florins de Piémont avant la peste, ne tardèrent pas à monter jusqu'à 60 et 80, sans même que l'on eût l'assurance de pouvoir s'en procurer à ce prix. Toutes les familles étaient privées de quelques-uns de leurs membres; plusieurs d'entre elles avaient complétement disparu.

(1)* *Les morts, du côté des Vaudois seulement furent ainsi répartis: Dans la vallée de Luzerne 6,000. Dans celle de Saint-Martin 1,500, dans celle de Pérouse 2,200. Sur les cotières de Prarusting et de Rocheplate 550 ; Total 10,230.*

Le ministre Gilles, que nous venons de citer, avait perdu ses quatre fils aînés; et le vieux père, resté seul d'entre tous les pasteurs de la vallée, voyait ses devoirs s'augmenter avec ses douleurs; mais Dieu lui donna la force de porter cette charge si pesante de tant de deuils accumulés, de tant d'Églises à desservir. Il allait dans toutes les paroisses, prêchant deux fois chaque dimanche, et une fois au moins chaque jour de la semaine; visitant les malades et consolant les affligés sans craindre la mort, que tous ses collègues avaient trouvée (1)* dans l'accomplissement de cette tâche pénible et dangereuse. Il poursuivait avec courage l'œuvre de son ministère; calme et serein, au milieu des mourants, il leur communiquait sa confiance inébranlable en celui qui frappe et qui relève, qui fait la plaie et la guérit.

« Je passais, dil-il, au milieu des pestiférés et de ces villages pleins d'épouvantement qui n'offraient partout que les traits dela mort ou des deuils domestiques; » et selon la seule citation latine qu'il se soit permise dans son ouvrage à une époque où elles étaient prodiguées partout: Ubique luctus, ubique pavor, et piuribus mortis imago.

Son dévouement infatigable se montre réellement plus grand que le danger; aussi fut-il conservé à l'Église vaudoise, à travers les ravages de cette épidémie, et avec lui le monument le plus complet de l'ancienne histoire des Vaudois, qu'il nous a transmise dans ses chroniques si riches de détails sur une époque des moins connues.

(1)* *A l'exception seulement du pasteur de Saint-Martin nommé Vatcre Gros, qui passa ensuite au Villar*.

Le pasteur Brunet fut le premier qui accourut de Genève au secours des Vallées; il vint en décembre 1630, six mois avant que la peste eût cessé. D'autres ministres de l'Evangile le suivirent plus tard; et quoique la langue italienne eût été usitée jusque-là dans les prédications et les enseignements vaudois, on dut alors lui substituer l'usage de la langue française, dans laquelle Gilles transporta plus tard son ouvrage qui avait, été commencé en italien. De cette époque aussi datent les rapports réguliers que l'église vaudoise a depuis lors entretenus avec l'église de Genève.

Les fonctions les plus urgentes que ces nouveaux pasteurs eurent d'abord à accomplir dans les Vallées, furent relatives à la réorganisation de leurs églises, si cruellement décimées. « Ce fut une chose émerveillable, dit Gilles, et non encore vue ni ouïe en ces contrées, que la grande multitude de mariages qui se firent dans ce temps-là. »

« En la plupart des lieux la peste avait privé les familles de leurs enfants; ravi aux enfants les auteurs de leurs jours, le mari à sa femme, ou la femme à son mari; tellement que tout étant rempli de désolation, chacun prit parti de s'accompagner d'une sœur ou d'un

frère, pour redresser les maisons déchéantes et ruinées. » Mais ces mariages n'étaient que le dernier acte des funérailles; et l'invocation des grâces divines y tint bien plus que de place le bruit des divertissements et des plaisirs mondains.

On avait eu à subir presque simultanément trois fléaux désastreux : la famine, la peste et la guerre; mais les deux premiers avaient disparu, et le dernier s'évanouit enfin, sous le règne de Victor-Amédée I", qui s'était retiré à Queyrasque pour éviter la contagion. Il signa dans cette ville, le 6 avril 1631, un traité de paix, par lequel il rentrait en possession de tous ses États, et acquérait quelques villes dans le Montferrat en compensation de Pignerol et de la vallée de Pérouse qui restaient à la France.

A peine fut-il paisible possesseur du trône, qu'il s'occupa d'illustrer son règne par des bienfaits plus que par des victoires. Il releva l'université de Turin, pour laquelle il fit construire le palais qu'elle occupe maintenant, et y attira des savants étrangers pour y faire fleurir les lettres et les sciences.

Mais avant de se rendre à Turin il avait séjourné pendant quelque temps à Montcallier où le clergé catholique chercha à lui inspirer des sentiments hostiles aux Vaudois. Ces derniers en ayant été avertis lui envoyèrent une députation (1)* chargée de lui apporter l'hommage de leur fidélité et l'expression de leurs voeux. Le comte de Verrue se chargea de les représenter auprès du souverain; mais plus tard les députés vaudois, ayant pu aborder eux-mêmes le duc de Savoie dans la ville de Carignan et lui exposer l'objet de leur mission, il les accueillit avec bonté et leur dit en les congédiant : Soyez-moi fidèles sujets et je vous serai bon prince.

Mais le prieur de Luserne (Rorengo) et le supérieur du couvent de La Tour (Fra Paolo) ayant été instruits de ce bon accueil, cherchèrent à frapper dans leur germe les espérances qu'il faisait concevoir pour le repos des Vallées; ils accusèrent leurs habitants d'une foule de délits et de contraventions. Le préfet de la province, nommé Rezan, se rendit à La Tour pour en informer. Une assemblée s'y tint à cet effet le 14 d'août 1630, et la fausseté de ces inculpations fut reconnue dont les intéressantes chroniques ont conservé le souvenir de cette conférence.

(1)* *Elle était composée de MM. Jean Geymet, pour la vallée de Luserne; François Laurens, pour celle de Saint-Martin; et Jean Meynier, pour celles de Pérouse, Méane et Pragela.*

— Il m'est venu une excellente idée, lui dit-il. Ce serait aussi heureux que rare, dut penser le pasteur.

— Pourquoi les protestants et les catholiques s'opiniâtreraient-ils dans leurs prétentions respectives ajouta le jésuite. Si nous cédions quelque chose chacun de notre côté, tout n'en irait que mieux, et je me ferais fort de l'assentiment de l'Église romaine.

— Je suis loin de contester l'autorité qu'elle peut vous avoir déléguée à cet effet, répondit le pasteur, mais j'en ai beaucoup moins de la part de nos églises, et je vous déclare d'avance que je ne pourrais accepter en leur nom aucun engagement qui les concernât sans qu'elles eussent été préalablement consultées. Voyons toutefois ce que vous me proposez?

Voici, répondit Rorengo : Si les Vaudois consentent à la libre habitation des moines parmi eux, je garantis que nous vous laisserons en paix. C'est-à-dire que, pour consentir à ne pas nous faire du mal, vous demandez que nous vous mettions à même de pouvoir nous en faire. On comprend aisément que le prieur fut éconduit. Les Vaudois cependant avaient demandé à Victor Amédée Ie' la ratification de leurs priviléges, et ils envoyèrent à cette époque des députés à Turin pour en presser l'expédition.

Ces députés furent reçus par le prince le 8 de septembre 1632, et apprirent de sa bouche qu'un ministre d'État se rendrait aux Vallées pour se renseigner exactement sur les contraventions qu'on leur reprochait, ainsi que pour prendre connaissance des griefs qu'ils élevaient eux-mêmes. Peu de temps après arriva en effet le collatéral Sillan qui, accompagné de Rorengo, parcourut toute les Vallées, en recueillant les observations des Vaudois, et les dénonciations qui leur étaient contraires. On ignore le rapport qu'il en fit au souverain; mais l'année d'après, un nouveau commissaire fut envoyé de sa part dans les mêmes lieux. C'était un maîlre des requêtes, nommé Christophe Fauzon ; il arriva à La Tour le 5 de mai 1633, et il convoqua une réunion des délégués vaudois pour le 9 du même mois. Lorsqu'ils furent réunis, il leur dit qu'on les accusait de s'être récemment établis à Luserne et kBubiane. Les Vaudois prouvèrent qu'ils y avaient existé de temps immémorial. Puis il prétendit que plusieurs d'entre eux s'étaient engagés à une abjuration et n'avaient pas tenu parole.

— Parce qu'elle leur a été arrachée par la violence, répondirent ceux-ci.
— La preuve, demanda-t-il?
— Si elle avait été volontaire, qui les empêchait de l'accomplir?
— Mais vous avez des maîtres d'école qui enseignent l'hérésie?
— Prouvez que notre foi est une hérésie, et nous y renonçons; mais s'ils n'enseignent que notre foi, respectez la liberté de conscience, qui nous a été garantie par l'écrit de 156t.
— N'insistons pas là-dessus, car Son Altesse veut vous envoyer de meilleurs directeurs.
— Qui donc?
— Des pères doctes et modestes.
— Eh quoi ! s'écria le député de Bobi (1), voudraiton nous faire envoyer nos enfants à l'école des moines? J'aimerais mieux que les miens périssent sur un bûcher que de vouer leur âme à la perdition!

Le référendaire Fauzon contesta ensuite aux Vaudois de Saint-Jean le droit de se servir d'une cloche pour appeler les fidèles à leur culte. Cet usage n'a pas de date, répondit le

délégué de Saint-Jean, et les confirmations successives de nos libertés l'ont implicitement sanctionné.

(1)* *Pierre Paravin*.

Fauzon se rejeta alors sur d'autres inculpations, dont il n'était du reste que l'écho sans initiative et sans autorité. C'est alors qu'éclatèrent unanimement des plaintes trop longtemps contenues. Quoi! vous laissez en paix les charlatans qui trompent la crédulité publique. Vous laissez en paix les Juifs qui blasphèment le nom du Rédempteur, vous laissez en paix les vagabonds qui exploitent les grandes routes, et nous qui sommes des chrétiens évangéliques tranquilles et laborieux, nous qui n'avons d'autre application que celle de vivre en la crainte de Dieu et en charité, fraternelle avec tous les hommes, vous ne cessez de nous poursuivre, de nous harceler, d'exciter à nos trousses des meutes de moines enragés à mal faire -, car, pour ces fanatiques, trahisons fourberies, emprisonnements et vol ne sont que pain béni contre nous!

A l'appui de ces griefs malheureusement trop fondés furent citées une foule de circonstances dont personne ne dément l'exactitude.

Le commissaire se radoucit alors et promit de faire cesser de pareils abus; après quoi il leva la séance à la hâte et quitta les Vallées sans prendre aucune conclusion. Mais les influences cachées sous lesquelles il avait d'abord agi, se remirent à l'œuvre pour le circonvenir. Aussi Fauzon revint-il à La Tour peu de jours après, afin d'obliger les Vaudois à fournir par écrit la preuve de droit, constatant leurs titres à célébrer le culte protestant, dans chacune de leurs paroisses en particulier. On redoutait quelque piége au milieu de ces perpétuelles dilations; cependant on lui fournit la pièce demandée, le 29 de juin 1633.

Cet écrit demeura sans réponse, et les choses en restèrent là.

Mais les moines n'en mirent que plus d'activité dans leurs attaques contre le protestantisme, et c'est alors que parurent les écrits polémiques de Rorengo et de Belvédère, pour la réfutation desquels Gilles suspendit momentanément ses travaux historiques. Il repondit à ces écrits par un ouvrage intitulé : Considérations sur les lettres apostoliques des sieurs Marc Aurélie Rorengo, prieur de Luserne, et Théodore Belvcdère, préfet des moines, publié en 1635. Cet ouvrage, dont on essaya de faire la réfutation à Turin, fut suivi d'un autre plus considérable encore que l'infatigable pasteur de; La Tour publia l'année d'après, sous le titre de Torre evangelica.

Ces deux volumes avaient dû leur origine, et donnèrent naissance, à de nombreux écrits polémiques, dont l'énumération ne peut trouver place ici. Des conférences entre les moines et les pasteurs succédèrent à ces publications. Le pasteur de Saint-Jean, Antoine Léger, revenu en 1637 de son voyage à Constantinople, y déploya tant de talent que l'un de ses adversaires n'ayant pu le vaincre dans la discussion, résolut de s'emparer de lui

de vive force. Il se mit pour cela à la tête d'une troupe de gens armés auxquels il avait dit: « Il faut que j'aie ce ministre mort ou vif! » Les Vaudois accoururent à la défense de leur pasteur. Ils empêchèrent le moine Simond d'exécuter son dessein; mais, par suite de ces conflits et des vexations continuelles qu'on lui suscita, Antoine Léger quitta les Vallées en 1643, et alla à Genève où il finit ses jours.

C'est à cette époque aussi que s'arrêtent les intéressantes chroniques de Gilles que nous avons si souvent citées dans ces derniers chapitres. Historien riche et précis dans les faits, sobre et grave dans ses appréciations, abondant et naïf dans son style, on ne peut lui reprocher que d'être quelquefois diffus et négligé. Le naturel plein d'abondance avec lequel il raconte les choses reçoit un nouveau prix de la réserve et de l'exactitude qui président habituellement à ses narrations. Comme auteur polémiste, il a les défauts des écrivains de son temps ; mais il en conserve les qualités et joint à une solide érudition les avantages d'un jugement très sûr et d'une raillerie quelquefois assez vive. Son argumentation paraît lâche au premier abord, par suite des longs développements qu'il donne à ses pensées, mais elle est d'une logique très serréî par l'enchaînement de ces pensées elles-mêmes et de leurs déductions.

Gilles fut en outre, pendant plus de dix ans, secrétaire de la Table ou modérateur des Églises vaudoises, et il compléta, en 1601, la discipline ecclésiastique qui avait été dressée en 1564. Ces nombreux travaux, accomplis au milieu des fonctions multipliées de son ministère, attestent à la fois son zèle et son activité. Ce n'est pas sans regret que nous quittons ici ce guide précieux, dont le souvenir est devenu cher à tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des Vaudois.

CHAPITRE XX. Nouveaux Martyrs

NOUVEAUX MARTYRS

(De 1535 à 1635.)

Comme de toutes les gerbes d'une vaste moisson on détachait autrefois un épi pour en faire la javelle destinée aux autels, ainsi de chaque époque nous retirons un souvenir; de chaque persécution, un diamant de courage et de piété, destiné à prendre place dans ce faisceau des martyrs vaudois, dans cette offrande de leurs Églises aux autels du vrai Dieu. Pour qu'il n'y ait point de lacune dans cette revue destinée à rappeler tous les événements, en rappelant tous les martyres, faisons connaître d'abord les circonstances qui les ont amenés.

A l'époque de la réformation, les chrétiens de la Provence et des Vallées se mirent en rapport avec les réformateurs. L'animadversion de l'Église romaine les atteignit d'abord en Provence, aux portes d'Avignon.

Cette Rome de l'Occident devait combattre le réveil religieux qui menaçait sa prédominance. L'inquisiteur, Jean de Roma, éleva les premiers bûchers sur les pentes du Léberon. Les procédures dont ces victimes étaient l'objet firent reconnaître, parmi les hérétiques de la Provence, beaucoup de personnes venues des vallées du Piémont. La cour d'Aix en écrivit au sénat de Turin, et le sénat nomma un commissaire (Pantaléon Bersour) pour se rendre sur les lieux et prendre des informations.

Bersour revint de Provence, avec des indications nombreuses et précises, sur les principales familles des Vaudois du Piémont; sur la haute antiquité et l'étendue du ministère des Barbas, s'accomplissant en silence pour porter plus de fruits, et dont on ne soupçonnait pas, sur les lieux mêmes, les lointaines ramifications.

Comme ces plantes marines qui se révèlent à peine sur la surface des eaux par quelques sommités verdoyantes et presque inaperçues, mais qui traversent toutes les profondeurs de l'Océan, pour s'enraciner sur le sol primitif, les Vaudois, tenant toujours à l'Église primitive, avaient traversé les siècles et surmonté le flot croissant de la superstition. Etant sans éclat et sans élévation personnelle, ils pouvaient être confondus, par un regard indifférent, avec l'immensité de leurs alentours, et c'est à cette humilité qu'ils durent leur grandeur. Leur extension s'accomplit dans l'ombre avec plus de force qu'au grand jour, leur tête échappait à l'orage, mais aux premières indications suivies dont ils furent l'objet, on reconnut toute l'étendue qu'avait prise en secret leur association de si peu d'importance apparente.

Bersour, muni des informations qu'il avait recueillies en Provence, se rendit aux Vallées et continua les procédures inquisitoriales commencées par la cour d'Aix. De nombreux

témoins vinrent alors déposer de cette foi évangélique. L'un d'entre eux, Bernardin Féa de Saint-Segont, interrogé par le juge d'instruction sur les rapports qu'il avait eus avec les hérétiques, répondit de la sorte:

«Ayant été à Briquéras, en 1529, je rencontrai Louis Turin de Saint-Jean, qui m'amena chez lui pour affaires. Les ayant terminées, un autre habitant de Saint-Jean, nommé Catalan Girardet, vint nous voir et nous engagea à aller jusqu'à la Tour, où, disait-il, nous entendrions de bonnes choses; Louis Turin me pressa lui-même d'accepter, et nous partîmes.

« Arrivés à la Tour, Catalan nous fit passer derrière la maison de Chabert-Ughet (c'était probablement un descendant de celui qui, en 1310, acheta de l'un des derniers Dauphins du Viennois, une maison on ValLouise, pour qu'elle servît aux assemblées religieuses des Vaudois) ; nous entrâmes dans une grande pièce où se trouvaient plusieurs personnes réunies. Un Barba, nommé Philippe, y prêchait;et, après son office, m'ayant interrogé, il m'instruisit de plusieurs points de leur religion. »

— Que vous dit-il.

— «Qu'il n'y avait de salut qu'en Jésus-Christ, et qu'on devait faire les bonnes œuvres, non pour être sauvé, mais parce qu'on était sauvé. »

Cependant, comme ce témoin n'avait cessé d'assister à la messe, il ne fut pas inquiété; mais on poursuivit Catalan Girardet, qui l'avait entraîné dans cette réunion. Obligé de quitter les Vallées, Catalan fut arrêté à Revel, sur la fin de l'année 1535, pendant laquelle avait été rendu le témoignage de Bernardin Féa. Il ne chercha pas un instant à dissimuler ses croyances, et comme on le pressait avec instance de les abjurer, il répondit aux moines, qui le sollicitaient à l'apostasie au fond de son cachot : « Vous persuaderiez plutôt à ces murailles d'aller en pélérinage qu'à un chrétien de renier la vérité. »

La crainte de la mort ne réussit pas davantage à ébranler sa fermeté. Il fut condamné à être brûlé vif. En l'accompagnant au bûcher, les moines lui faisaient encore des représentations.

— Pourquoi vous opiniâtrer dans l'hérésie? Voire secte sauvage et grossière sera bientôt comme votre chair, consumée dans un instant.

C'est alors que, ramassant deux pierres dans le chemin, et les frottant l'une contre l'autre, Catalan Girardet s'écria : Il me serait plus facile de les pulvériser, qu'à vous de détruire nos Églises! Cette assurance du martyr ne fut pas trompée. Il mourut ferme et serein, laissant rayonner sur son front, à travers les flammes qui le dévoraient, la certitude bienheureuse du salut qu'il avait reçu et de l'éternel bonheur qu'il allait recevoir.

Mais le supplice enduré pour une profession de foi est-il seul un martyre? et le chrétien, frappé pour des œuvres chrétiennes, n'a-t-il pas droit aussi à un pieux souvenir? Peu de temps après que le comte de la Trinité eut mis à feu et à sang les vallées vaudoises, le pasteur de Pral, nommé Martin, vit venir à lui deux hommes qui avaient été au service des seigneurs du Perrier, ces ennemis acharnés des Vaudois, ces cruels et perfides Truchets, qui déjà avaient entraîné au martyre le colporteur biblique Barthélemy Hector.

Le pasteur de Pral était né en France; les deux nouveau venus se dirent Français; Martin les accueillit comme des compatriotes. Puis ils témoignèrent le désir d'entrer dans l'Église réformée, et le bon pasteur continua de les héberger en cherchant à les instruire des voies du salut. Ses paroissiens le prévinrent cependant de se tenir sur ses gardes; car il y a dans le peuple une sorte de sagacité instinctive qui pressent quelquefois le danger avec une sûreté de jugement indépendante des inductions; toutefois, comme ces intrus avaient récemment porté les armes contre les Vaudois, il est assez naturel que ces derniers les regardassent avec défiance. Malgré cela, le simple et bon pasteur croyait à la sincérité de leur conversion, et en appelait à la charité de ses ouailles contre les insinuations dont ils étaient l'objet. Ses représentations bienveillantes ne rassurèrent pas la population de Pral, qui voyait avec d'autant plus de déplaisir ces étrangers mal famés habiter sous le toit du pasteur, que ce dernier n'avait point de famille et vivait isolé; mais le digne homme, les considérant presque comme ses enfants adoptifs, continuait de leur donner la plus généreuse hospitalité.

Un matin, cependant, il ne parut pas au temple, à l'heure ordinaire du service public. Le peuple s'inquiète et se rassemble autour de sa demeure. La porte était fermée; on frappe; nul ne répond. Quelques voisins montent alors sur le toit, pénètrent dans l'intérieur, par une lucarne, et bientôt leurs cris de douleur annoncent au dehors une sanglante catastrophe. Le pasteur Martin, en effet, était étendu sans vie et baigné dans son sang. Les monstres qu'il avait accueillis venaient de lui couper la gorge, et avaient pris la fuite, après avoir dévalisé la maison de leur bienfaiteur.

Les Vaudois se mirent inutilement à la poursuite des coupables; on ne put découvrir leurs traces; mais, quelque temps après, ils reparurent hardiment dans la vallée, étant de nouveau au service des seigneurs du Perrier, qui se firent ainsi les complices, et qui peut-être avaient été les instigateurs de cet odieux assassinat.

Sans doute il y eut imprudence de la part du pasteur dans l'accueil trop généreux qu'il fit à ses bourreaux; mais n'est-il pas un martyr aussi, celui qui meurt en confessant l'Evangile par les œuvres d'une charité portée jusqu'au sacrifice, aussi bien que s'il l'avait fait par une profession de foi? A la suite des persécutions dont cet exécrable attentat fut un des derniers fruits, l'électeur palatin avait envoyé une ambassade au duc de Savoie, afin d'intercéder auprès de lui en faveur des Vaudois. Ils étaient alors tracassés de mille manières par le conseiller Barberi, qu'Emmanuel Philibert avait nommé son commissaire pour traiter avec eux.

Le secrétaire de la légation palatine était un pasteur protestant; Barberi, se croyant tout permis, le fit arrêter par ses estafiers à l'hôtel même de l'ambassade, et sans autre motif, sans nul autre prétexte que celui de sa foi, il osa l'incarcérer.

Ce fait suffit pour donner une idée de l'acharnement que l'on mettait alors à poursuivre les protestants; et l'on peut comprendre par-là combien les Vaudois ont dû déployer de prudence, de probité irrépréhensible, de patiente longanimité, et de vertus actives, pour éviter de donner prise sur eux, autrement que par de brutales rigueurs ou de flagrantes injustices. Ce secrétaire d'ambassade, qui fut du reste bientôt relâché, leur écrivit à ce sujet une lettre touchante dont voici le commencement:

« Chers frères en l'œuvre du Seigneur! Toutes choses tournent au bien de ceux qui aiment Dieu, et la violence dont j'ai été l'objet donnera à penser à S. A., qui se montrera, je l'espère, moins prévenue contre vous. S'il arrivait, qu'au lieu de s'adoucir, et de tempérer cette rigueur dont on a usé jusqu'à présent, le duc s'en aigrissait davantage, croyez que ce serait un signe certain que Dieu y veut mettre la main. Mais j'espère que Dieu aura pitié de S. A. et exaucera les prières, les cris et les larmes de ceux qui gémissent sous le fardeau de cette horrible persécution, pour fléchir le cœur de leur prince et lui inspirer d'avoir compassion de son peuple.

« Quant aux réponses que le chancelier Stropiano a faites à notre intercession pour vous, il vous accuse d'être des perturbateurs du repos public (c'est l'expression textuelle; on voit qu'elle n'est pas d'invention récente). Il prétend que les Vaudois conspirent contre l'État, et cite à l'appui de cette accusation neuf religionnaires, qui se sont réunis dernièrement dans une ville frontière (à Bourg en Bresse, car cette province faisait alors partie de la Savoie), et qu'il a fait emprisonner comme conspirateurs. »

Voici maintenant quelques détails sur ces conspirations prétendues. Quelques chrétiens s'étaient réunis dans une maison particulière pour méditer en commun la parole de Dieu; après cette méditation ils priaient pour le triomphe de l'Evangile, lorsque des archers de justice amenés par une dénonciation pieuse, c'est-à-dire catholique, arrivèrent autour de leur demeure, cernèrent le lieu de la réunion et se saisirent de tous ceux qui en faisaient partie.

Comme les captifs protestaient contre cette violation de domicile, et qu'on ne pouvait articuler aucun grief contre eux, on les accusa d'une conspiration imaginaire. Or, ils ne purent prouver qu'ils ne conspiraient pas; et ils furent condamnés aux galères, comme suspects d'avoir conspiré. Il n'y arien de nouveau sous le soleil, dit Salomon; et ces mêmes parodies de tribunal et de justice, se reproduisirent en 1793, contre d'autres doctrines, au nom d'un autre fanatisme.

Les Vaudois du Dauphiné et de la Provence payèrent également à cette époque leur tribut de martyrs, au témoignage constant de l'Église chrétienne devant les attaques constantes de l'Antichrist. La vallée de la Grave, qui descend du Pelvoux dans une direction opposée

à celle du Val-Louise, avait été éclairée jadis par quelques rayons égarés de cette lumière évangélique, dont le foyer était au centre des vallées vaudoises. Un mercier de Villar d'Arènes, l'un des villages les plus reculés de cette vallée, après avoir conduit sa famille à Genève, pour l'y faire instruire et marcher dans les voies du Seigneur, fut ramené en France par les soins qu'il devait à son négoce. Etant surtout habile à travailler le corail, Romeyer se rendait alors à Marseille afin d'acheter des coraux, et, chemin faisant, il cherchait à se défaire des marchandises qu'il portait avec lui.

Passant par Draguignan, il les fit voir à un orfèvre de la ville, nommé Lanteaume; celui-ci les trouva fort belles et voulut les acheter; mais n'ayant pu tomber d'accord du prix avec l'artiste, ils se séparèrent sans avoir conclu le marché. Il y avait alors à Draguignan le baron de Lauris, gendre de Ménier d'Oppède, dont le nom est écrit en lettres de sang dans l'histoire des Vaudois. Lanteaume, regrettant de laisser partir les richesses qu'il avait vues la veille, conseilla à Romeyer de les étaler aux yeux d'un seigneur opulent qui pourrait en faire l'acquisition; et il lui nomma le baron de Lauris. Quand la convoitise de ce dernier eut été éveillée par une aussi belle proie, Lanteaume alla l'avertir que Romeyer était luthérien.

La confiscation des biens suivait de droit une sentence de mort. Les deux complices de cette spoliation en expectative s'entendirent à demi-mot. Romeyer fut arrêté, sur l'ordre de Lauris, par le viguier de Draguignan, en avril 1558. Après divers interrogatoires, dans lesquels il fit avec simplicité sa confession de foi, le tribunal de Draguignan se réunit, pour le juger. Un moine observantin, qui avait prêché le carême dans cette ville, dit alors: « Je vais chanter une messe au Saint-Esprit, pour qu'il suggère aux juges de condamnerai! feu ce maudit luthérien ».

Mais sa messe ne produisit pas tout l'effet qu'il en avait attendu, car un jeune avocat s'étant levé à la barre du tribunal, fit observer que Romeyer n'était coupable d'aucun délit, qu'il n'avait ni prêché ni dogmatisé en France, qu'il était étranger et ne s'occupait en Provence que de son commerce; qu'en conséquence la justice devait le protéger et non le condamner. Tout le barreau appuya cette doctrine. Les voix du tribunal furent partagées moitié pour l'acquittement,' moitié pour la condamnation. Et de quels magistrats cependant était-il composé? Qu'on en juge par le fait suivant. L'un d'entre eux, nommé Barbesi, ayant entendu parler de la fermeté que Romeyer avait déployée dans ses interrogatoires, vint pour le voir dans sa prison.

C'était, dit Crespin, un homme ignare, obèse, difforme, nez plat et large, regard hideux, caractère lourd, naturel gourmand et paillard. Lorsqu'il fut arrivé, il interpella brutalement le prisonnier. —D'où es-tu? Qui es-tu? En qui crois-tu?

— Je suis Dauphinois, j'habite Genève, je fais le commerce du corail, je crois en Dieu et en Christ mon Sauveur.

— Croient-ils en Dieu, ceux de Genève? Le prient-ils? Le servent-ils?

Mieux que vous! répondit avec vivacité le pauvre captif, dont la délicatesse se trouvait froissée par de pareils soupçons et un pareil langage. Aussi le juge Barbesi vota-t-il pour sa condamnation; mais par suite de l'égale répartition des voix, la condamnation ne put être prononcée.

Le moine observantin, qui en avait fait pour ainsi dire son affaire personnelle, et qui voyait déjà le crédit de ses prières et de ses messes singulièrement compromises dans l'opinion publique par cette incertitude du tribunal, fit sonner les cloches à toute volée, ameuta la populace, s'écria que de bons catholiques ne devaient pas souffrir qu'un infâme hérétique, un luthérien, un damné, pût venir impunément souiller de sa présence la dévote ville de Draguignan. Il porta ensuite ses conseils irrités à l'officiai et aux consuls de la ville, leur représentant qu'il était de leur honneur de maintenir intacte l'excellente réputation de leur chère cité; et tous ensemble, soutenus par la populace en haillons et la prêtraille en colère, ils se rendirent aux portes des magistrats, criant que s'ils ne condamnaient pas l'hérétique à être brûlé, on les dénoncerait eux-mêmes au parlement, au roi, au pape, à toutes les puissances du monde et des enfers, pour les faire punir.

C'est là ce que le' papisme appelait de la ferveur religieuse. Ce digne moine avait peut-être nn peu trop de zèle ! diraient à peine de nos jours les béats peu chrétiens, que Rome choie encore comme ses plus fidèles sectateurs.

Le lieutenant du roi, qui représentait à cette époque le ministère public, en appela au respect des formes judiciaires, qu'on ne devait pas violer, même pour cet hérétique. Qu'on le tue! Qu'on le tue! répondit le peuple. — Au feu ! au feu ! Qu'il soit brûlé, s'écrie le clergé. Ce magistrat, ne pouvant apaiser le tumulte, promit de se rendre à Aix, pour en déférer au parlement, qui était l'analogue des cours royales d'aujourd'hui.

La populace allait se disperser, mais le moine la retint, et les consuls de la ville sanctionnèrent cette espèce de comices municipaux par leur présence. Il y fut décidé que quatre personnes iraient à Aix, aux frais de la commune, pour accompagner le procureur du roi, et presser la condamnation de Romeyer. Ces quatre députés furent le premier consul, nommé Cavalien, le juge Barbesi, l'avocat général et un greffier. Mais en route ils rencontrèrent l'un des présidents de la cour d'Aix, nommé Ambrois, qui leur dit: Vous n'avez certes pas besoin de tant de cérémonies pour faire brûler un hérétique.

La députation se hâta donc de rétrograder, pour activer le jugement de mort, et le lieutenant du roi poursuivit seul sa route. Arrivé à Aix, il expose cette affaire à la cour, qui en évoque l'instruction devant elle, et qui interdit au tribunal de Draguignan de la juger.

Mais le fanatisme ne lâche pas prise aussi facilement; Barbesi se remet en route pour Aix, et obtient que l'affaire se jugerait dans le premier ressort. C'était obtenir la condamnation, ou plutôt l'assassinat juridique, les tortures légales du pauvre Romeyer.

Il fut, en effet, condamné à subir en premier lieu la question, puis la roue, puis à être brûlé vif, et cela à petit feu. O justice! O charité! Mais le papisme vous a-t-il jamais connues?

Romeyer pouvait encore se soustraire à ces atroces supplices, au prix d'une abjuration; mais le moine qui fut envoyé pour lui faire cette ouverture, déclara en sortant de sa prison, qu'il l'avait trouvé pertinax, et qu'il était damné. Le langage de ces gens-là était aussi barbare que leurs mœurs, aussi cruel que leurs doctrines. Aussitôt les curés furent invités à annoncer dans toutes l'es paroisses environnantes, que le 16 du mois de mai aurait lieu, en public, le supplice d'un affreux luthérien; et dans la ville de Draguignan, on fit publier, à son de trompe, que tout bon catholique eût à apporter du bois pour le bûcher.

Le lieutenant du roi, qui avait essayé de soustraire Romeyer à cette inique exécution, s'éloigna de la ville pour ne pas en être témoin. Mais son substitut, accompagné de plusieurs juges civils et ecclésiastiques, ainsi que des consuls de la ville, se rendit dès le matin dans la prison du condamné, pour lui appliquer la question. On étala devant lui le chevalet, les cordes, les coins, les barres de fer, en un mot, tous les instruments de torture inventés par les successeurs de l'apôtre martyr.

—Dénonce tes' complices et abjure tes erreurs, sans t'exposer à ces tourments, dit-on à Romeyer.

Je n'ai point de complices, répondit-il; je n'ai rien à abjurer, car je ne professe que la loi du Christ. Vous l'appelez maintenant perverse et erronée; mais au jour du jugement, Dieu la proclamera juste et sainte contre ses transgresseurs.

« Sur quoi, dit Crespin, étant mis sur la géhenne, et tiré outrageusement par les cordes, il criait sans cesse à Dieu qu'il eût pitié de lui pour l'amour de Jésus. »

— Implore donc la Vierge! lui dirent ces idolâtres. — Nous n'avons qu'un seul médiateur.... O Jésus! Ô mon Dieu!... grâce! grâce!... et il s'évanouit.

Car la torture avait recommencé sur son refus, à telle outrance, dit le chroniqueur, qu'il fut laissé pour mort. Alors les moines et les prêtres le détachèrent de la roue, craignant qu'il n'expirât avant d'être brûlé. Les os de ses bras et de ses jambes étaient brisés, et la pointe de ses ossements déplacés sortait à travers les chairs. On lui donna quelques cordiaux pour le rappeler à la vie. Fuis il fut transporté sur le lieu du supplice, et attaché avec une chaîne de fer au poteau qui s'élevait au centre du bûcher.

Invoque la Vierge et les saints! lui dit encore un moine. Le pauvre mercier de Villar d'Arènes fit de la tête un signe négatif. Alors les bourreaux mirent le feu au bûcher. Comme il était composé en grande partie de branches et de buissons, la flamme s'éleva d'abord avec rapidité, puis le brasier s'affaissa sur lui-même, de sorte que le martyr

demeura suspendu au poteau au-dessus du foyer dévorant. Ses membres inférieurs se racornirent, ses entrailles coulaient, son pauvre corps était déjà à moitié brûlé par le bas, que l'on voyait encore ses lèvres s'agiter sans qu'il en sortît aucun son, mais attestant de la part du martyr une dernière invocation à la Divinité, un dernier appel à ce Christ qui était mort pour lui.

Ah! sans doute que cet appel aura été entendu! sans doute aussi qu'elle s'accomplira, cette prophétie vengeresse, suspendue depuis dix-huit siècles sur la tête de ce monstre apocalyptique, dont les péchés sont montés jusqu'au ciel, dont la bouche s'est enivrée du sang des saints et des martyrs! Et l'on voudrait que nous eussions, pour le papisme, cette réserve d'expressions qu'on peut avoir pour le méchant dans l'espérance de sa conversion, mais non pour la méchanceté séculaire et invétérée! On juge de l'arbre par ses fruits; et si le vieux tronc qui a servi de gibet à tant de victimes, en porte de moins fatals aujourd'hui, c'est à cause de sa décrépitude; mais rendez-lui sa force, remontez à l'origine de sa sève sanglante, et vous le retrouverez le même. Qu'il soit connu et il sera condamné!

Il y eut, encore, à Cabrières, trois malheureux qu'en 1063 on laissa mourir de faim dans une basse fosse; quarante personnes, tuées par le fer, les cordes ou le feu, dans la vallée d'Apt; quarante-six, à Lourmarin; dix-sept, à Mérindol, et vingt-deux dans la vallée d'Aiguës. Tous ces crimes furent accomplis quinze ans après les épouvantables massacres que nous avons déjà racontés. Mais veut-on un exemple de l'opposition arrogante que l'inquisition apportait quelquefois aux volontés du souverain, et même aux édits qu'il avait signés, pour lui disputer ses victimes?

D'après les conventions conclues à Cavour en 1061, entre Emmanuel Philibert et les Vaudois, ces derniers ne devaient être poursuivis, en aucune manière, pour aucun des faits qui avaient eu lieu durant la guerre de 1860. Or, un homme de Saint-Jean, nommé Gaspar Orsel, avait été fait prisonnier à cette époque, et pour sauver sa vie il promit de se catholiser; mais après que la paix eut été conclue, il revint à la profession sincère de ses croyances et de son culte. Les inquisiteurs le firent épier, et en 1570, il fut saisi, garrotté, et conduit dans les prisons du saint office, à Turin. Les Vaudois réclamèrent au nom de l'amnistie accordée. Le duc ordonna aux inquisiteurs de relâcher leur prisonnier, mais ils refusèrent d'obéir. On leur présenta l'édit de Cavour contre lequel cette détention avait lieu. — Notre ordre n'est point soumis au pouvoir séculier, répondirent les dignes dominicains. — Ils voulaient bien se servir de ce pouvoir, mais non le reconnaître. Philibert, irrité, leur fit répondre alors que toutes les légions enfroquées du monde ne le feraient point manquer à sa parole, et qu'ils eussent à délivrer immédiatement le captif, s'ils ne voulaient voir venir le canon pour les écraser sous les ruines de leur repaire.

A ce langage inattendu, le saint office dut fléchir, Orsel fut délivré, et le duc de Savoie écrivit aux Vaudois, le 20. de novembre 1570, par l'intermédiaire du gouverneur de la province, pour les rassurer contre toute crainte de poursuites ultérieures, basées encore sur de pareilles promesses d'abjuration. La fermeté qu'il montra dans cette circonstance pour faire respecter l'édit qu'il avait rendu, honore le caractère de ce prince; mais cet édit

lui-même avait été obtenu par l'énergie que les Vaudois déployèrent dans leur légitime défense. L'obstination seule du saint office ne peut être louée, car ce n'était que l'obstination dans le mal.

Lors même donc que les tentatives du papisme n'aient pas toujours réussi contre ceux qui en étaient l'objet, nous croyons devoir citer encore quelques exemples de ses tracasseries, pour donner une idée des dangers qui environnaient perpétuellement les Vaudois. On sait que lorsqu'ils étaient menacés dans une vallée par les princes et les seigneurs qui y régnaient, ils se retiraient souvent dans une autre, étrangère à leur domination, ou plus puissante pour y résister.

Le pasteur de Praviglelm, originaire de Bobi, avait déjà trouvé un refuge semblable dans celle de Luserne, en 1592. C'était l'époque où le duc de Savoie venait de s'emparer du marquisat de Saluces, et se le voyait disputer par la France. Quelque temps après, commençant d'entrevoir la possibilité de conserver sa conquête, il commença aussi de manifester ses intentions répressives contre les réformés. C'est alors que les habitants de Praviglelm furent avertis qu'on avait conçu le projet de s'emparer de leur pasteur. Ils résolurent de le sauver, et se réunirent pour lui frayer une route à travers les neiges, du côté de Saint-Frour.

Mais ils furent surpris par une compagnie de soldats appartenant à la garnison de Revel, qui se saisirent du pasteur et l'emmenèrent prisonnier. Cette surprise eut lieu dans la nuit du 27 février 1597. Les Vaudois firent immédiatement de pressantes démarches pour le rendre à la liberté. Le gouverneur de Revel laissait entrevoir qu'on pourrait y parvenir en offrant une rançon considérable. La somme ne se fit pas attendre, car le malheur avait appris aux Vaudois le dévouement; et les périls incessants qui les menaçaient tous, avaient fait naître parmi eux. La solidarité qui réalise cette parole de saint Paul: Un membre ne peut souffrir sans que le corps tout entier s'en ressente.

Mais l'inquisition ne voulait pas entendre parler de rançon et d'élargissement, elle préférait le sang à l'argent; et la garnison de Revel ayant dû s'éloigner pour quelques opérations militaires, le bruit courut que les inquisiteurs allaient venir s'emparer du prisonnier. Il se nommait Antoine Bonjour. Son beau-frère obtint de lui faire une visite, sous prétexte de le raser. En se livrant à cette opération, il lui communiqua à l'oreille le danger qui le menaçait, fit passer un paquet de cordes sous la serviette dont il l'avait revêtu, et il lui dit à voix basse : Mettez cela dans votre poche; et dès que je serai loin, ne perdez pas de temps, pour vous dévaler le long des murailles, par les rochers, derrière le château, à portée des bois.

Puis s'étant retiré, sans que le pasteur eût paru sortir de sa perplexité, il revint sur ses pas: — Sauvez-vous, sauvez-vous, monsieur Antoine; fuyez vite, ou vous êtes perdu ! — Le pasteur alors se hasarda dans cette tentative d'évasion, et parvint sans accident jusqu'au bas des rochers, où le château était bâti. Ne rencontrant personne, il se mit en marche du côté de la montagne; mais bientôt il se trouva face à face avec un domestique

et une servante du gouverneur, qui rentraient au château. — Ah! vous vous sauvez, dirent-ils au pasteur. - Au nom de Dieu, laissez-moi fuir; ne dites rien, car on veut me tuer.

C'étaient des gens du peuple; les pensées d'humanité trouvent accès dans les âmes simples: les serviteurs se turent, et le fugitif put atteindre les pentes rapides et boisées qui dominent la ville. A peine y fut-il retiré qu'on entendit dans le château, et aux alentours, de grands mouvements d'armes et de chevaux, des cris militaires, des aboiements de chiens, toute l'agitation, en un mot, qui suit la découverte d'une évasion importante.

Quant au pauvre pasteur, après avoir attendu jusqu'au soir dans les fourrés impénétrables où il s'était blotti, voyant le calme succéder au tumulte, il se remit Troute dans la direction de Praviglelm, et y arriva au milieu de la nuit. Sa famille était en prières, ses amis dans les transes, son Église dans l'accablement; mais à la nouvelle imprévue de sa délivrance (car il était resté plus de six mois prisonnier), à l'arrivée du père de famille, autour du bon pasteur rendu à son troupeau, ce furent, dit un contemporain, des pleurs et des réjouissances plus qu'on ne peut décrire.

Un étrange rapprochement devait se présenter dans cette circonstance.

C'est à l'absence du gouverneur de Revel et de la garnison que Bonjour avait dû le succès de son évasion. Les troupes de cette place avaient été envoyées contre les Vaudois dans la vallée de Pragela; mais ces derniers remportèrent la victoire et firent prisonnier le gouverneur même du château de Revel.

—Eh! Messire! dit le chef des Vaudois, c'est vous qui retenez prisonnier le ministre de Praviglelm.

— J'ai reçu l'ordre de le faire; mais ce prisonnier a toujours été traité avec égard dans mon château.

—Nous vous traiterons pareillement ici; mais vous resterez en otage, entre nos mains, jusqu'à ce qu'il ait été délivré.

Les hommes de Praviglelm, cependant, s'étant réunis en armes, au nombre de plus de cent, reconduisirent Antoine Bonjour au lieu de sa naissance, dans le village de Bobi, situé au fond de la vallée de Luserne.

— Il est maintenant en sûreté, dit son ancien geôlier en apprenant cette nouvelle; vous me demandiez sa délivrance: la voilà ! Accordez-moi la mienne.

On envoya des émissaires à Bobi pour s'assurer du fait. Le vieux pasteur rendit hommage à l'humanité dont le gouverneur de Revel avait fait preuve à son égard, et les Vaudois de

Pragela remirent ce dernier en liberté. C'était être plus généreux qu'il ne l'avait été, car ils lui évitaient les chances périlleuses d'une évasion que peut-être il n'eût pas aussi heureusement accomplie que son ancien captif.

Ainsi Dieu pourvoyait à la fois, dans sa bonté, à ce que ce noble personnage trouvât la récompense de son humanité, et à ce que l'humble ministre des Vallées eût, dans cet otage inattendu, un moyen de délivrance assuré, au cas où son évasion n'eût pas réussi. Antoine Bonjour continua de remplir ses fonctions pastorales dans la vallée de Luserne pendant plus de trente ans encore, et il mourut à Bobi le dernier jour d'octobre 1631, après avoir échappé aux ravages pestilentiels de l'année précédente, et exercé le ministère évangélique pendant plus d'un demi-siècle.

Mais tous les prisonniers, surtout ceux de l'inquisition, étaient loin d'obtenir une issue favorable à leur captivité.

Cette même année (1597) on avait tenté de s'emparer du pasteur de Pinache, nommé Félix Huguet; sa maison fut pillée, ses papiers furent transportés à Pignerol, mais il échappa aux ravageurs. Pour remplacer cette proie qui leur manquait, les inquisiteurs firent saisir son père et son frère, que l'on jeta dans les prisons du saint office. Ce dernier en sortit au bout de trois ans, mais après une promesse d'abjuration qui l'avait altéré et rendu triste, comme s'il eût perdu son âme.

Quant au vieux père, il fut inébranlable. Les menaces et les tourments l'assaillirent en vain; la maladie l'affaiblit sans le vaincre; le désir de revoir sa famille et de réchauffer ses derniers jours au soleil de sa patrie, ne le fléchit pas davantage Il mourut dans ce long supplice d'un homme enseveli vivant, et du fond des ténèbres de son cachot, il remit son âme entre les mains de celui qui est la lumière et la vie, non-seulement pour quelques jours de misère ici-bas, mais encore pour toute l'éternité.

Cependant, au milieu de ses souffrances, sans consolation terrestre, au fond de ces souterrains ténébreux où ses gémissements s'éteignirent sans écho, il dut avoir des heures bien cruelles! Il en eut aussi de bien douces. Une nuit, pendant que le silence universel de la terre endormie rendait plus perceptibles les bruits lointains qui faisaient tressaillir les murailles de leur cachot, les deux captifs de Pragela (car son fils était encore auprès de lui) entendirent, à travers les murs de la prison, des chants chrétiens, le chant de leurs psaumes, que des voix inconnues faisaient vibrer dans la prison voisine.

Après quelques jours de travail, ce mur fut percé; le père et le fils Huguet entrèrent en communication avec leurs frères de captivité. — Nya neuf ans, leur dit l'un d'entre eux, que je suis dans cette tombe anticipée; mais je suis réjoui de ce que Dieu me donne la force de souffrir si longtemps pour son Evangile. La vérité est si belle! le salut est si précieux! Mon bonheur augmente de jour en jour, et j'espère bien aller ainsi, en chantant des psaumes et confessant la vérité, jusqu'à la fin de ma vie.— On ignore le nom de ce martyr.

Il y avait là des Vaudois, des Piémontais, des étrangers. Les uns étaient destinés à mourir en public, d'autres à s'éteindre lentement dans les entrailles de la terre. Il y avait des cachots superposés les uns aux autres; dans les plus profonds on laissait les captifs mourir de faim. Il y en avait d'autres où on les écrasait sous une table de pierre que des chaînes faisaient mouvoir; quelquefois aussi, ils étaient empoisonnés, ou expiraient de maladie. Les plus privilégiés périssaient de la main du bourreau.

Le frère d'un autre pasteur vaudois était au nombre des prisonniers. H se nommait Jean-Baptiste Gros. Les inquisiteurs lui offrirent plus d'une fois la liberté, à condition que son frère Augustin viendrait prendre sa place. — Quelle justice que celle du papisme! — Le fils de ce malheureux prisonnier fut aussi arrêté quelques années après. Il subit une longue captivité avec le même courage qu'avait montré son père. Inébranlable à toutes les sollicitations d'apostasie, il finit par obtenir sa délivrance; mais il mourut de langueur bientôt après, ayant contracté ce germe de mort dans les cachots, soit par la maladie, soit par le poison.

Un autre ministre des Vallées, nommé Grandbois, périt aussi, sans qu'on sache de quelle manière. Cette même année (toujours en 1597), des voyageurs revenant de Turin dirent dans les Vallées: Nous avons vu sortir des cachots de l'inquisition un vieillard vénérable, grand, maigre, maladif, mais résigné, qui avait des cheveux blancs, une barbe grise, et que l'on conduisait sur la place du château pour le faire brûler vif. Quoiqu'il fût affaibli, ses regards étaient pleins de vie, et son maintien courageux, sa démarche pieuse disaient assez la cause de sa mort; car il ne pouvait parler; on lui avait mis un bâillon sur la bouche; mais il conserva sa fermeté jusqu'au dernier soupir. Quoique nous nous en soyons informés dans la foule, nous n'avons pu savoir ni son nom, ni d'où il était.

Hélas! dit alors un jeune chirurgien de Coni, qui se trouvait à La Tour, où ce récit était fait, ces indices me portent assez à croire que ce martyr est M. Jean de Marseille, que j'ai connu à Coni, de la manière suivante:

«Un soir que j'étais sur la place de Notre-Dame, où le gouverneur de la ville se trouvait avec quelques moines, je vis passer un homme tel que vous venez de le dépeindre. Le gouverneur l'interrogea.

— D'où venez-vous, Monsieur?
— De Marseille, Monsieur.
— Où allez-vous?
— A Genève.
— Pour quoi faire?
— Pour y vivre selon Dieu.
— Ne le pouviez-vous pas à Marseille ?
— Non, car on voulait me contraindre à la messe et à l'idolâtrie.
— Et ici, à Coni, sommes-nous donc des idolâtres?

— Oui, Monsieur.

«Là-dessus le gouverneur, fort irrité, le tit emprisonner. Je fus chargé souvent de lui porter des aumônes et des secours de la part des fidèles de notre ville. Il ne cessait de chanter des psaumes dans sa prison. Le gouverneur le fit menacer du gibet s'il continuait. — Aussi longtemps, dit-il, que je serai en vie, je chanterai les louanges de mon Dieu; et quant à la mort, je ne la crains pas.

«Nous fîmes beaucoup d'instances auprès du gouverneur pour qu'il le remît en liberté. Enfin, nous obtînmes sa délivrance. (1 alla à Turin, où j'ai appris qu'il avait eu quelques discussions avec des moines, et depuis je n'en ai plus entendu parler; mais d'après votre récit, il est à croire que son âme repose maintenant en paix dans le sein de son Dieu. »

Les moyens employés contre les chrétiens évangéliques des Vallées, étaient quelquefois bien plus expéditifs. En cette même année (1597), Sébastien Gaudin, de Rocheplate, fut pris et pendu à SaintSegont.

Plus tard (en 1603), Frache, d'Angrogne, qui avait été l'un des députés vaudois, réunis, le 19 de novembre 1602, dans le palais des comtes deLuserne, pour y conférer avec ces seigneurs sur les événements dont avaient souffert les Vallées, fut attiré dans une maison écartée, près de Luserne, et n'en ressortit plus. On ignore les détails de sa mort; mais on présume qu'il fut massacré dans un guet-apens. Deux hommes du Villar périrent de la même manière, dans une maison isolée de La Tour, où les troupes du baron de La Roche avaient été mises en garnison.

C'était en 1611 ; ces hommes avaient disparu sans qu'on sût ce qu'ils étaient devenus; mais après le départ des troupes on découvrit leurs cadavres sous un tas de fumier. Ils portaient encore les traces des tourments qu'on leur avait fait subir avant de les égorger. Mais rien n'égale en horreurs les massacres de 1655, dont les terribles scènes fourniraient à elles seules tout un martyrologe.

Arrêtons-nous de préférence sur les tableaux plus doux, mais bien plus rares aussi, qui peuvent nous offrir la délivrance des persécutés. Un habile médecin, nommé Paul Roêri de Lanfranco, était venu s'établir dans cette même ville de La Tour, afin d'y suivre librement la doctrine évangélique. Originaire des environs, il fut suivi dans sa nouvelle résidence par la réputation qu'il s'était acquise en Piémont, et le papisme voyait d'un oeil jaloux s'augmenter ainsi la considération et les lumières scientifiques des Vallées. Ce médecin s'occupant lui-même des médicaments qu'il employait, et dont les bases étaient presque exclusivement empruntées aux substances végétales si énergiques dans ces montagnes, fut accusé (sur la vue de ses creusets et de ses alambics) de se livrer à la fabrication de la fausse monnaie.

Un dimanche du mois d'octobre 1620, Roêri, s'étant rendu au temple de Saint-Jean, fut donc entouré, au sortir du sermon, par une troupe d'officiers de justice et d'archers, conduits par un des principaux seigneurs de la vallée.

L'auditoire irrité, environna lui-même les gens de justice, et les eût étouffés, en resserrant son cercle de colère, aussi aisément qu'un chasseur peut étouffer un oiseau dans sa main; mais le gentilhomme-sbire, comprenant le danger, entra dans le temple, protesta par serment que les motifs religieux n'étaient pour n'en dans cette arrestation, et que, si l'innocence de Roêri était reconnue, il serait immédiatement remis en liberté. — Non! non ! crièrent plusieurs Vaudois; il n'est pas coupable, nous répondons de lui. — S'il ne l'est pas, je jure sur l'honneur, reprit le gentilhomme, de le ramener sain et sauf parmi vous.

Après quelques protestations nouvelles, on le laissa partir avec son prisonnier. Du fond de son cachot, ce dernier écrivit peu de jours après: « Chers frères du Val Luserne, ayez mémoire de moi dans vos prières. Le Seigneur m'offre un moyen de vous écrire, quoique je sois tenu au secret le plus rigoureux ; je l'en bénis et reconnais que cette épreuve est une verge de sa main, pour la juste correction de mes fautes. Toutefois, chers frères, quant au crime que l'on m'impute, je jure devant Dieu que j'en suis innocent. Mon âme serait nue devant vous, comme elle l'est devant lui, que vous n'y verriez pas une pensée qui jamais ait eu rapport à une chose pareille. Veuillez donc vous employer sans crainte à me tirer d'ici, avec le secours de Dieu, dont la volonté toutefois doit être faite et non la mienne. »

On envoya une députation auprès du seigneur qui le retenait prisonnier, afin d'obtenir sa délivrance; mais il refusa de le relâcher avant que sa cause eût été jugée. Roëri fut alors transporté dans les prisons du sénat de Turin. Un grand nombre de lettres furent échangées entre ses coreligionnaires et lui. On espérait toujours que son innocence le délivrerait; nulle preuve n'avait pu être fournie contre lui; l'accusation tombait d'elle-même; mais le fanatisme ne tomba pas. — Nous allons vous livrera l'inquisition, dit-on au prisonnier, à moins que vous n'abjuriez sur-le-champ.

Ce n'était plus de la fabrication de fausse monnaie qu'il s'agissait alors. Le gentilhomme incarcérateur avait donné sa parole en garantie de son élargissement; mais qu'est-ce que la parole des oppresseurs? Mieux valut au pauvre captif la curiosité des mondains. On avait entendu parler de son habileté comme distillateur; la procédure actuelle venait de jeter un grand jour sur son laboratoire; des seigneurs de la cour représentèrent à Charles Emmanuel que la science était intéressée à la conservation de ce praticien, et que son. Altesse elle-même trouverait plaisir à le voir opérer.

Le duc, en effet, fit venir Roëri dans son palais, mit un laboratoire à sa disposition, assista à la préparation de divers médicaments et de quelques essences, en fit l'épreuve, s'en trouva bien, retint à son service l'habile préparateur, et l'autorisa enfin à retourner dans les Vallées. Mais il l'en faisait revenir de temps à autre à Turin, pour y reprendre ses

opérations dans le laboratoire du palais, et renouveler les provisions pharmaceutiques de la royale maison à Roëri, dit Gilles, fut emporté par la peste de 1630, après qu'il eut fait une grande assistance aux pestiférés de Saint-Germain et de Val-Pérouse, où il s'était retiré, ainsi qu'à tous ceux des environs. »

Pendant la domination française en Piémont (de 1536 à 1559) nous avons vu qu'un grand nombre de villes, telles que Turin, Chivas, Carignan avaient des pasteurs et des temples consacrés au culte réformé.

La ville de Pancalier était aussi du nombre. « Ses habitants, dit un vieil auteur, souloyent estre la plus part de la religion et avoyent eu l'exercice public d'icelle. »

Au nombre des principales familles de cette cité, figurent celle de Bazana ou Bazan, dont nous allons parler, et celle de Rives qui lui était alliée. (Lorsque la liberté de conscience fut étouffée en Piémont, ces nobles familles se retirèrent dans la vallée de Luserne où le culte évangélique était encore permis. Mais pendant que la sienne habitait encore Pancalier, Sébastien Bazan, était déjà venu passer quelques années à La Tour, pour y faire son instruction religieuse; c'est alors qu'il se lia intimement avec un jeune homme du pays, Gilles, qui fut sou compagnon d'études, et qui devait être plus tard le narrateur de son martyre. Grâce, sans doute, au souvenir de cette première amitié et aux besoins de vie religieuse que lui avait fait connaître son séjour aux Vallées, Sébastien Bazan conçut plus tard le désir et prit la résolution d'y transporter son domicile. Après la mort de son père, il vint avec ses deux frères et leur famille, accompagnés de leur mère âgée, se fixer à La Tour.)

« C'était, dit Gilles, un fort affectionné défenseur de la religion ; franc et ennemi des vices, à tel regard que les ennemis de la vertu et de la vérité ne le souffraient pas volontiers; mais, au demeurant, fort estimé entre tous, et de bonne réputation.»

Il se rendit à Carmagnole le 26 d'avril 1622, et on chercha à s'emparer de lui. Comme il était connu par son courage aussi bien que par sa probité, ses adversaires se prémunirent contre les tentatives de résistance qu'eût pu faire triompher sa valeur, et l'enveloppèrent de tous côtés, sans lui laisser aucun moyen de se défendre. Il resta quatre mois prisonnier, dans les cachots de cette ville; après quoi il fut conduit (le 22 d'août 1622) dans ceux du sénat de Turin. Le courageux captif ne manqua pas d'intercesseurs pour obtenir sa grâce, et de frères chrétiens pour le consoler. Mais ces derniers seuls réussirent.

«Combien Dieu me favorise par vos lettres et vos prières! écrivait-il à Gilles, le 14 juillet; car tout bien nous vient de Dieu, même celui de l'amitié, et c'est lui qui dans l'épreuve orne les siens de force et d'espérance, telle que nos adversaires ne le peuvent croire: aussi cherchent-ils à nous faire ployer par longues prisons, et perpétuelles instances à abjurer; mais je m'assure que le Seigneur ne m'abandonnera pas, et me soutiendra jusqu'au bout.»

En effet, dit la Bible, ce n'est point vainement que l'on s'assure en lui; et Sébastien Bazan éprouva pour lui-même la vérité de ces paroles.

« Mon affaire, continue-t-il, a été remise entre les mains de Son Altesse, d'où je présume que, si quelque personnage qui lui fût agréable y était employé, on pourrait aisément obtenir ma délivrance. »
C'était déjà une faveur d'être sorti des mains inférieures de la magistrature, toujours poussée par le clergé; c'en était une surtout d'échapper à celles de l'inquisition.

«Veuillez, continue Bazan, visiter ma famille et exhorter ma femme à demeurer constante en la crainte de Dieu. Elle a besoin de chaudes admonestations, et de douces remontrances, comme vous savez mieux les faire que moi en écrire. » Enfin, se recommandant lui-même aux prières de son ami, il terminait par ce voeu si touchant, où l'on reconnaît la pensée chrétienne sous le langage du soldat:

« Que Dieu mette la main h l'œuvre pour nous amener à la perfection, afin qu'étant fondés en ses saintes promesses, nous puissions glorieusement triompher avec notre capitaine Jésus-Christ, en son beau royaume céleste.

« Des prisons de Turin, ce 14 de juillet 1622. »

Ses espérances, sans doute, n'ont pas été trompées quant à la vie à venir, mais elles le furent quant à sa délivrance terrestre. Au lieu de voir sa cause remise à l'humanité du souverain, il passa des prisons du sénat dans celles de l'inquisition. Lasciate ogni speranza, voi cK intrate! dit le Dante en parlant des portes de l'enfer. Ah! les princes ont été durs, cruels, impitoyables, mais avec eux du moins on pouvait espérer; dans les horreurs du papisme le ciel et la terre disparaissent, il n'est plus que l'enfer!

Et cependant, jamais accueil plus onctueux, plus patelin, plus caressant que celui avec lequel il fut reçu au saint office. Les paroles douces et flatteuses, les témoignages d'intérêt et même d'affection, les sollicitations ferventes et pieuses furent d'abord employées pour le faire abjurer. Mais le fils adoptif des vallées vaudoises, n'ignorait pas que les monstres les plus sanguinaires savent donner à leur voix les inflexions les plus douces, que la cruauté des loups-cerviers attire les brebis en imitant le brame des agneaux; et le calme avec lequel il demeura inébranlable dans ses convictions, au lieu d'augmenter à son égard l'estime de ses adversaires, ne fit que donner issue à leur colère.

Les menaces les plus terribles succédèrent aux appels les plus tendres. Après les menaces vinrent les tortures; le loup-cervier montrait ses dents. Mais la victime ne se rendit pas; le monstre qui la tenait captive ne se lassa pas non plus de jouer avec ses tourments. Ah ! c'est /dors qu'il fallait intercéder pour le malheureux prisonnier; mais l'inquisition, lorsqu'elle avait mis le nez dans le sang, ne lâchait plus ses victimes.

Les intercessions puissantes, en faveur du pauvre Bazan, se déployèrent cependant en grand nombre. Lesdiguières lui-même écrivit au duc de Savoie: « Je suis coutumier d'adresser mes supplications à Votre Altesse, certain d'avance de ne pas être éconduit. (Hélas! Quoique catholisé, il ignorait encore le papisme.) Je demande à Votre Altesse la vie et la liberté d'un nommé Sébastien Bazan, détenu ès prisons de votre ville de Turin. C'est un homme à qui l'on n'a rien à reprocher, sauf ses croyances; et si ceux qui professent la même religion que lui devaient être punis de mort, les grands princes chrétiens et Votre Altesse elle-même seraient en peine de repeupler leurs États. Le roi de France a donné la paix par tout son royaume à ceux de cette religion, et je conseille hardiment à Votre Altesse, comme son très humble serviteur, d'en user ainsi. C'est le plus sûr moyen d'établir fermement le calme en ses États (1).»

Lesdiguières ne s'en tint pas à cette seule lettre ; il en écrivit deux autres encore, toutes pour le même objet. Le duc de Savoie insista auprès de l'inquisition pour faire droit à ces requêtes d'humanité. Mais les inquisiteurs répondirent avec beaucoup de douceur, d'humilité, de componction, que cette affaire ne les regardait plus, et qu'elle avait été soumise à la décision de Rome. Plusieurs mois se passèrent encore. Depuis un an et demi Sébastien Bazan protestait, par sa résignation convaincue et énergique, contre les violences par lesquelles la foi chrétienne était frappée en lui. Et cette fermeté constante d'un noble cœur, toujours serein et fort, malgré le régime accablant des cachots, met sur le front du martyr une auréole non moins pure que celle du courage momentané qui brave le supplice.

(1)* *Datée de Paris, 15 février 1623*.

Sébastien Bazan les eut du reste l'une et l'autre. Le 22 de novembre 1623, on vint lui notifier son arrêt de mort. Il était condamné à être brûlé vif.

« Je prends en gré ma mort, répondit-il avec une courageuse douceur, puisqu'elle est dans la volonté de Dieu et sera, je l'espère, pour sa gloire. Mais quant aux hommes, ils ont prononcé une sentence injuste, et ils auront bientôt à en rendre compte. »

Ne fut-ce qu'une coïncidence fortuite, ou bien était-ce le fait d'un jugement de Dieu? Je ne sais; mais celui qui avait prononcé cette sentence inique, fut, le soir même, frappé de mort dans sa demeure. Il mourut donc encore avant le condamné. Le lendemain cependant (23 novembre 1623) était le jour fixé pour le supplice. Avant de tirer Sébastien Bazan de sa prison, on lui mit un bâillon sur la bouche, afin d'étouffer sa voix évangélique jusque sur le bûcher. Mais pendant que le bourreau l'attachait au poteau, le bâillon tomba, et le martyr proclama à voix haute la cause de sa mort.

« Peuple! dit-il, ce n'est point pour un crime que l'on me fait mourir; c'est pour avoir voulu me conformer à la parole de Dieu, et soutenir la vérité en face de l'erreur. »

Les inquisiteurs se hâtèrent de mettre fin à ce langage en faisant allumer le bûcher. Alors Sébastien Bazan entonna le cantique de Siméon, rhythmé par Théodore de Bèze, ce cantique si touchant des Églises de sa patrie, celui que chantent les fidèles après avoir retrempé leur âme dans la communion du Sauveur: « Laisse-moi désormais, Seigneur, aller en paix, Car selon ta promesse, Tu fais voir à mes yeux Le salut glorieux que j'attendais sans cesse! »

Mais bientôt sa voix fut étouffée par les flammes, et selon des témoins oculaires, beaucoup de personnes, même de haute qualité, pleuraient en le voyant mourir. Diverses arrestations, suivies de mauvais traitements, eurent encore lieu à cette époque ; entre autres, sur la personne du capitaine Garnier, de Droitier, qui fut arrêté pour s'être entretenu de choses religieuses avec un de ses parents. On le garrotta sur un cheval, en lui liant les mains derrière le dos, et les pieds sous le ventre de l'animal. Lorsque ses conducteurs s'arrêtaient à quelque hôtellerie, ils le laissaient ainsi devant le logis, après avoir attaché la chaîne au treillis de fer de quelque fenêtre, on aux anneaux de la muraille.

Conduit de la sorte à Turin, il fut mis dans la prison du château, nommée le Purgatoire; puis dans une autre, qu'on appelait Y Enfer. Mais après de longues informations et de nombreuses instances, il fut relâché sous caution de deux cents écus d'or, et promesse de ne plus s'entretenir de matières religieuses. Il se retira alors dans la vallée de Luserne.où il s'était marié; mais ayant dû faire un voyage en Dauphiné, et désirant revoir encore le lieu de sa naissance, il voulut revenir par la vallée de Dronier, et fut assassiné sur le col de Tende, à l'âge de cinquante-cinq ans. Des particularités plus étendues nous ont été conservées sur les derniers instants de Barthélemy Coupin, qui était aussi venu s'établir dans la vallée de Luserne, mais qui était né à Asti, vers l'année 1575. S'étant marié avec une jeune fille de Bubiane, il vint s'établir à La Tour, où il exerçait la profession de marchand drapier, et les fonctions d'ancien dans le consistoire de cette Église.

Les affaires de son commerce, aussi bien que les souvenirs de famille, l'ayant amené en 1601 à Asti, où il était né, lors d'une foire qui s'y tient dans le mois d'avril, il se trouva le soir dans une hôtellerie soupant avec des étrangers. La conversation s'étant engagée entre ces différentes personnes, celle qui se trouvait auprès de lui s'informa du lieu qu'il habitait. Coupin lui nomma La Tour. J'ai été dans vos quartiers, reprit son interlocuteur, et j'ai logé chez un bourgeois dont la femme est de Montcallier. C'est monsieur Bastie sans doute, répliqua Coupin.

— Oui, Monsieur; il est de la religion, à ce que j'ai appris.
— Et moi aussi, à votre service, ajouta le marchand de draps.
— Vous ne croyez donc pas que Christ soit en l'hostie?
— Non, répondit Coupin.
— Quelle fausse religion est la vôtre! s'écria un personnage jusqu'alors silencieux.

— Fausse! Monsieur, répartit le vieillard (car Coupin était alors âgé d'une soixantaine d'années); il est aussi vrai que notre religion est vraie qu'il est vrai que Dieu est Dieu, et que je dois mourir.

Il ne pensait pas alors que ces derniers mots dussent être si tôt réalisés!

Personne ne reprit la parole pour lui répondre; mais le lendemain, 8 d'avril 1601, Barthélemy Coupin fut arrêté sur les ordres de l'évêque du lieu. Les péagers de la ville avaient respecté sa croyance; le prélat eut moins de charité, et le fit jeter dans les prisons de son évêché. Pense-t-on que saint Jean ou saint Pierre aient jamais eu des prisons dans leur demeure? Il est vrai que leurs prétendus successeurs ne devaient leur ressembler en rien!

Barthélemy resta deux ans aux fers, gémissant loin de sa famille, et invoquant son Dieu, dans les combles fétides de ce palais, où l'un des dignitaires du papisme jouissait avec complaisance de la lumière du soleil dans ses salons dorés, et des sensualités de la * terre sur sa table richement servie. Ce n'était point là encore la vie des apôtres, ni dans ce sens que saint Paul avait parlé à Timothée de l'existence d'un évoque chrétien. Mais, de la part du papisme, rien ne doit étonner en matière d'interprétations et d'infidélités!

Dès le lendemain de sa détention, on apporta à Coupin un livre destiné à combattre les Institutions de Calvin; ce livre avait été composé par le précédent évêque d'Asti, nommé de Punigarole.

« Ne sachant à quoi passer mon temps, dit-il dans une lettre, je l'ai tout lu, ce cruel livre, et encore y ai-je profité en quelque chose, pour y avoir appris plusieurs sentences de Calvin, qui y sont alléguées.» Ainsi les choses mêmes qu'on croyait les mieux faites pour pouvoir l'ébranler, servirent à le raffermir. Ce n'était pas faute d'arguments de tout genre, employés pour le vaincre; car le pauvre Barthélemy eut à subir seize interrogatoires de cinq heures chacun, devant le grand vicaire, l'avocat fiscal et un secrétaire nommé Annibal.

Voici ce qu'il en dit lui-même à sa famille, dans une lettre que Gilles nous a conservée: « Ils m'ont interrogé, outre la sainte Écriture, des choses du ciel, de la terre, de l'enfer, et d'autres desquelles je n'avais jamais ouï parler; et je m'émerveille de la grâce que Dieu m'a faite d'avoir répondu, ce me semble, sept fois plus que je ne savais. « O Dieu immortel ! ta parole est bien vraie, disant aux tiens qu'ils ne fussent point en peine de ce qu'ils auraient à dire lorsqu'ils seraient poursuivis pour ta cause : d'autant qu'il leur serait donné de savoir y répondre! »

Au reste, on peut juger de l'étendue de ces interrogatoires, en apprenant que plusieurs fois une main de papier ne put suffire à recueillir toutes les demandes et les réponses qui étaient faites dans une seule séance.

« Le seize d'avril, dit le prisonnier, étant fort indisposé (car son grand âge, sa détention et sa faible santé le rendaient valétudinaire), on vint me quérir dans ma prison pour me conduire au tribunal. Je traversai trois salons, et dans le dernier je vis six prélats et seigneurs assis gravement sur des fauteuils (sur des chaises, dit la lettre de Coupin). Ah! mon Dieu, voilà ma mort! pensai-je. Mais l'évêque l'ayant salué, lui dit doucement, après lui avoir nommé les personnes présentes: Barthélemy, nous avons prié Dieu pour vous, afin qu'il vous fasse reconnaître vos erreurs, et vous ramène dans le sein de l'Église. Qu'en dites-vous?

— Je dis que je suis dans la vraie Église, et que par la grâce de Dieu j'ai l'espérance d'y vivre et d'y mourir.
— Si vous quittiez cette hérésie, reprit l'évêque, votre vallée serait en fête et réjouissance de vous.
— Elle pleurerait plutôt d'apprendre mon apostasie.
— Ne s'intéresse-t-on donc pas à votre existence?
— Celui qui veut sauver sa vie la perdra, dit Jésus; et c'est la vie éternelle que me désirent ceux qui m'aiment.
— N'avez-vous donc rien qui vous retienne à la terre?
— J'ai une femme et des enfants, j'ai même quelques biens; mais Dieu m'a ôté tout cela du cœur, pour y mettre l'amour de son service, auquel, par sa sainte volonté, je resterai fidèle jusqu'à la mort.

« Ils avaient sur la table, ajoute le martyr, deux Bibles, et un gros cahier où ils avaient écrit d'avance les matières de l'interrogatoire; et cela, avec tant d'inventions diaboliques que le plus savant homme du monde n'aurait pu s'en tirer; et moi pauvre vermisseau, je répondais autant qu'il plaisait à Dieu ; et si en quelque chose j'étais empêché de raisons, je leur disais : Je crois ce qu'enseigne la sainte Écriture, laquelle est suffisante à prouver la vérité de ma doctrine. »

Le 29 avril, on revint encore à la charge pour le faire abjurer. Mais il leur dit : Vous perdez votre temps à tâcher de me vaincre, car je ne me réputerai jamais vaincu, sachant que vous ne le pourriez faire, quand même vous seriez mille contre moi.

— Te crois-tu donc si savant?

— Non, Messeigneurs, je ne suis qu'un pauvre marchand fort illettré, mais je ne veux rien apprendre de vous en fait de religion ; c'est pourquoi je vous prie de me laisser en paix.

— Oh! Quelle paix! s'écria l'inquisiteur qui présidait à ces interrogatoires. Maudit hérétique, luthérien obstiné, tu iras à la maison de tous les diables de l'enfer... et tu aimes mieux cela que de te réconcilier avec la sainte mère Église !

— Il y a longtemps que je suis réconcilié avec la sainte Église, et c'est pour cela que je ne veux pas la quitter.

Dans le mois suivant (du 1er au 15 mai), il fut encore souvent interrogé sur le culte des images, l'invocation des saints, le mérite des œuvres, la justification etc.. mais il finit par leur dire : — Seigneurs, si un homme désarmé était assailli par quatre ou cinq hommes bien armés, comment se pourrait-il garder? Vous êtes ici contre moi tant de gens doctes, avec livres et écritures préparées : comment moi, pauvre ignorant et sans livres, me pourrais-je défendre?

— Tu n'en sais que trop, malheureux! répondit l'inquisiteur; il vaudrait mieux pour toi que tu eusses la cervelle moins garnie.—C'est que Dieu, qui met la vérité dans la bouche des enfants, met aussi la lumière dans les cœurs simples et droits. Ce n'est pas de la tète, mais du cœur, que viennent les convictions vivantes, par lesquelles on peut braver la mort.

L'évêque chercha à ébranler Coupin par des moyens familiers à l'Église romaine et qui réussissent souvent avec les esprits faibles : l'attrait du prodige, la puissance du merveilleux, et tout cela rehaussé de quelques menaces cruelles, d'une longue perspective des tourments auxquels une conversion miraculeuse pourrait seule le faire échapper.

« Voyez-vous ce bâtiment isolé? dit un jour le secrétaire épiscopal au pauvre prisonnier qu'il avait fait descendre sur une terrasse.

— Oui.
— C'est une prison.
— Eh bien!
— Il y a trente-deux ans que je suis dans cet évêché.
— Quel rapport cela a-t-il avec cette prison?
— Ecoutez : un jour il nous tomba entre les mains un hérétique singulier; on ne savait ce qu'il était. Il n'était ni juif, ni luthérien, ni mahométan; personne ne put définir sa croyance.
—Alors, ne pouvant le convaincre d'erreur, puisque l'on ignorait ses opinions, on a dû le relâcher?
— Non; il fut muraille là-dedans, et on lui fit passer quelque nourriture par un trou garni de fer.
— Que lui arriva-t-il ?
— Il resta là cinq ans; beaucoup de prêtres et de moines vinrent pour l'instruire et l'exhorter. Tout à coup il se convertit, et depuis il a fait des choses merveilleuses.
— Pour moi, répondit Coupin, avec la simplicité du chrétien et la touchante bonhomie du vieillard, je n'ai plus que deux ou trois pas à faire pour arriver à bon port, et, Dieu aidant, je ne retournerai pas en arrière.

Cependant beaucoup de prêtres et de prêcheurs, dit-il lui-même, vinrent aussi pour me consoler, et me déconsoler. Le sieur Jean Paul Laro, personnage de grande qualité, étant venu me voir, se mit à m'entreprendre sur le changement de religion. Un neveu de Calvin, me dit-il, étant en chemin pour un long voyage, passa par Rome où il tomba malade.

«Etant sans argent, il s'alla mettre dans un hôpital. Le lendemain on voulut le confesser et lui porter l'hostie, mais il refusa les sacrements. Enquis de son origine, on sut ce qu'il était; et le pape le fit venir en sa présence. Là il se convertit, et depuis lors il a fait des choses merveilleuses.— C'était toujours la même conclusion.— D'autres encore, dit Coupin, me vinrent conter de pareilles bles.

Ses compatriotes toutefois, ses amis, sa famille, faisaient alors les démarches les plus pressantes pour obtenir sa liberté.

Tous les notables de la vallée de Luserne, y compris même les seigneurs catholiques, qui connaissaient Coupin comme homme honorable et estimé, adressèrent en sa faveur une requête au duc de Savoie, qui laissa espérer son élargissement.

Les édits en vigueur autorisaient les Vaudois à professer leur culte; le duc paraissait disposé à les appliquer au prisonnier d'Asti, mais l'Église romaine et l'inquisition l'en empêchèrent toujours. « Elles soufflaient du côté du bûcher, » dit un auteur du temps.

Cependant on ne laissa pas d'employer, pour vaincre la fermeté du martyr, toutes les sollicitations, toutes les tentatives, qui peuvent avoir prise sur le cœur de l'homme.

Il avait épousé en secondes noces la fille de ce digne notaire de Bubiane, nommé Jean Reinier, qui avait été, en 1560, l'un des trois délégués de la vallée de Luserne pour se rendre en conférence, au nom des Vaudois, au château de Cavour.

Conpin fut autorisé à recevoir sa femme et son fils aîné auprès de lui. Ils soupèrent ensemble; c'était 15 septembre 1601. A la fin du repas, l'évêque et l'inquisiteur arrivèrent. «Eh bien! Coupin, te rends-tu à résipiscence? Voilà ta femme et ton enfant; abjure tes erreurs, et nous te mettons incontinent en liberté. »

Mais ils n'y gagnèrent rien, dit Gilles; et sa religieuse femme elle-même n'osait l'engager à renier sa foi, pour l'amour de ce monde. Elle ne pouvait que pleurer en admirant cette invincible fermeté d'une âme victorieuse de la vie. «Chère compagne, lui dit-il, aie soin de bien instruire nos enfants. Sois une mère pour eux tous! » (car il en avait eu deux du premier lit; ils se nommaient Marthe et Samuel. Les noms des autres étaient Matthieu, David, Barthélemy et Marie.) Puis les ayant tous recommandés à la grâce du Seigneur, ils se firent les derniers adieux avec beaucoup de larmes. Aujourd'hui, après trois siècles, il est doux de penser qu'ils ont été réunis dans les cieux.

Après leur départ, Coupin se trouva de nouveau seul dans une haute prison ; car sa cellule était située à l'étage le plus élevé du palais épiscopal. Les amis qu'il avait à Asti, voyant s'approcher l'heure de sa condamnation, excités par son courage, désolés de l'inutilité de toutes les démarches tentées en sa faveur, résolurent, en désespoir de cause, de le délivrer eux-mêmes, et de venir l'enlever pendant la nuit.

Toutes leurs précautions furent prises avec succès. Us parvinrent, sans que personne s'en doutât, sur le faîte du palais, percèrent le toit, descendirent dans les combles, enlevèrent un panneau du plancher et parvinrent à la prison de Coupin. Le pauvre homme ne savait, en entendant ce bruit, s'il devait craindre ou se réjouir. Confiant en Dieu, il était calme. Il laisse percer le plafond de sa cellule, et voit une lanterne sourde s'avancer sur cette ouverture, où des figures connues se présentent, éclairées par ce flambeau libérateur, sur le fond sombre de la nuit.

— Silence! lui dit-on; nous sommes des amis. Attachez cette corde autour de votre corps.
— Eh pourquoi tant d'affaires? Si Dieu juge à propos de me tirer d'ici, il me délivrera sans que j'aie besoin d'en sortir comme un voleur.
— Et s'il a plu à Dieu de se servir de nous pour votre délivrance? Voyez combien nous nous sommes exposés pour arriver ici ! Dieu nous protège : voudriez-vous tromper sa bonté et nos peines?

Le vieux captif se laissa persuader. La liberté lui était devenue plus précieuse depuis qu'il en était privé. On le tira de sa chambre, et puis du haut des toits on le redescendit dans la rue. Ses libérateurs le suivent à la hâte; mais le geôlier et les domestiques ont entendu du bruit: ils se lèvent, ils courent; les portes s'ouvrent avec fracas; les amis de Coupin perdent la tête et prennent la fuite; lui seul, toujours calme, mais trop faible et trop âgé pour les suivre, attend tranquillement dans la rue que le geôlier soit venu le chercher.

Il est saisi, ramené à l'évêché, et resserré dans une plus étroite captivité qu'auparavant. Son âme seule était libre, son âme était heureuse, son âme n'était plus isolée, car Jésus-Christ a dit aux siens : Je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles. Cet incident néanmoins eut pour résultat d'activer la procédure de Coupin, et hâta la fin de ses souffrances corporelles. Les pièces de son procès ayant été envoyées à Rome, il fut condamné à être brûlé vif. Mais le jour de l'exécution, on le sortit mort de la geôle où il était captif.

Avait-il expiré d'une mort naturelle ou violente? — Celte question n'est pas encore résolue. — Quoi qu'il en soit, son cadavre fut jeté sur le bûcher ; et pendant que Rome chantait victoire autour de l'échafaud de feu, l'Église des apôtres et des martyrs, l'Église vaudoise, l'Evangile vivant comptait un triomphe de plus.

D'entre ces pauvres persécutés, on voit que plusieurs étaient par leur naissance étrangers à l'Église vaudoise, mais qu'ils lui appartenaient par leur foi, et qu'ils vinrent

souvent fixer leur résidence dans les vallées. De ce nombre était aussi Louis Malherbe, né à Busque, près de Saluces, en 1558. Après avoir passé par toutes les vicissitudes dont furent suivies dans sa patrie les nombreuses persécutions qu'y durent subir les protestants; tour à tour prisonnier et fugitif, jouissant de ses biens, ou les voyant livrés à la confiscation, errant de çà et de là, mais toujours ferme au milieu de sa vie aventureuse, dans la misère aussi bien que dans la pauvreté, il n'en fut que plus attaché aux doctrines pour lesquelles il devait tant souffrir. Et si l'on aime davantage les choses qui nous ont coûté le plus de sacrifices, combien Dieu ne doit-il pas aimer ces âmes fidèles dont le salut a coûté le sacrifice du Sauveur!

Louis Malherbe s'était marié à Verzol; et après bien des traverses, il était venu s'établir à La Tour, comme Roêri, Bazan et Coupin. Sa famille avait déjà payé son tribut au martyre. Lorsque Castrocaro était gouverneur des Vallées, le capitaine Malherbe, frère de Louis, paya de sa vie l'esprit d'indépendance qui l'animait. Ce capitaine avait été remarqué par le duc de Savoie à cause de sa valeur; jouissant aux vallées d'une haute considération, il se tenait plus rapproché des comtes de Luserne que du gouverneur de La Tour. Ce dernier en conçut une envieuse animosité: et dans la soirée du 1er de novembre -1575 il la satisfit par un assassinat.

Malherbe était allé souper chez son parent; Castrocaro fit mettre en embuscade sur son passage un de ses officiers, nommé Bastian, avec une compagnie de la garnison. L'obscurité de la nuit favorisait leurs desseins; les rues de La Tour étaient muettes et solitaires. A peine Malherbe a-t-il paru que ces sicaires l'assaillent à l'irnproviste; il tire l'épée contre eux, fait face à leurs attaques, les repousse d'abord, est serré de plus près, lutte encore, se défend toujours, et, sans cesser de faire face à ses ennemis, arrive jusqu'à la porte de sa demeure. Elle était située en face de l'Hôtel-de-Ville actuel.

Les assassins, craignant qu'il ne leur échappe, augmentent de furie. Malherbe frappe à coups redoublés, du pommeau de son épée, contre la porte à laquelle il est adossé; en même temps il repousse de tous côtés les attaques de ses adversaires. Au bruit du combat, ses parents et ses amis accourent, la porte est ouverte; mais il était trop tard. Le coup mortel l'avait atteint; une seconde avait suffi : son bras affaibli laissa sa poitrine sans défense; il venait de tomber expirant. Les assassins prirent soudain la fuite; et lorsque le seuil de la maison s'ouvrit, le cadavre de leur victime roula seul sur le palier.

Un autre frère encore, nommé Hercule Malherbe, fut arrêté le 11 d'avril 1612, par l'ordre du préfet de Pignerol. Mais les Vaudois de Saint-Jean le firent relâcher, en vertu de l'article de leurs priviléges par lequel nul habitant des Vallées ne pouvait être distrait de ses juges naturels (le podestat de Luzerne), pour quelque cause que ce fût, sauf pour crime de lèse-majesté. Son frère Louis n'eut pas un tel bonheur. Ayant voulu, malgré des avis contraires, se rendre à Busqué, au printemps de 1626, pour y retirer quelque argent qui lui était dû, il passa par Verzol où résidait la famille de sa femme. Là, il eut une discussion avec un moine missionnaire, qui venait de prêcher dans l'église nommée des Battus.

N'ayant probablement pas l'avantage dans cette lutte, le moine, aidé de quelques acolytes, tout disposés à lui prêter main-forte, fit entrer le vieillard (car Louis Malherbe avait alors près de soixante-dix ans) dans l'église voisine ses sicaires: en gardèrent les portes ; puis il envoya en toute hâte un émissaire à l'inquisiteur de Saluces, qui, sans perdre un instant, vint à Verzol pour s'emparer du prisonnier. A peine les Vaudois eurent-ils été informés de cette violence, qu'ils adressèrent une requête à Charles Emmanuel pour lui demander la délivrance du prisonnier. Ils appuyaient leur demande sur les édits qui les autorisaient à parcourir librement les États de S. A., sans que personne eût le droit de les arrêter, hors le cas de flagrant délit.

Peut-être qu'une demande aussi fortement motivée eût engagé l'honneur du souverain à y faire droit, pour le maintien même de ses édits; mais l'inquisition, plus prompte à tuer que le prince à faire grâce, prévint la solution de cette affaire par une catastrophe inconnue. Au moment où l'on espérait toucher à une heureuse issue de la captivité du vieillard, on vit son cadavre porté par des moines hors des prisons du saint office, et jeté dédaigneusement dans une fosse creusée en plein champ, hors des murailles de la ville. Le mépris qui présida à sa sépulture, peut attester la fermeté qu'il avait montrée, jusqu'au dernier soupir, à ne point abandonner sa religion; mais la cause de sa mort ne fut pas découverte.

On ne sait si le cadavre était entier ou mutilé, s'il avait été privé de la vie par la torture ou le poison, si sa mort enfin avait été violente ou naturelle. Lorsque, vers la fin de l'année 1633, les Vaudois de Praviglelin et de Paêsaira eurent été obligés de quitter pour la dernière fois leurs demeures, et de se retirer dans les vallées de Luzerne, les moines du couvent de Paêsane mirent le feu à ces maisons abandonnées, afin d'ôter à leurs habitants fugitifs toute espérance d'y revenir. Quelques-uns d'entre eux revinrent pour sauver des flammes leurs meubles et leur linge qu'ils n'avaient pu emporter d'abord; mais en retournant dans leur nouvel asile, ils furent arrêtés par les soldats de la garnison de Revel. Ces emprisonnements n'avaient pour but que la spoliation; et en abandonnant les restes de leur fortune, qu'ils étaient venus disputer périlleusement à l'incendie, ou en payant une forte rançon, plusieurs d'entre eux obtinrent leur délivrance.

Mais tous ne purent réussir. Daniel Peillon, homme déjà âgé, fut arrêté à Barges, et conduit de Revel dans les prisons du sénat de Turin. Là il eut à lutter contre les sollicitations du clergé régulier, qui lui promettait, non-seulement de le remettre en liberté, mais encore de le réintégrer dans tous ses biens, s'il voulait abjurer le protestantisme.

Dieu m'a fait la grâce de connaître sa vérité, répondit-il avec constance; j'ai eu le bonheur d'y persévérer jusque dans ma vieillesse, et je suis trop près de la mort pour sacrifier mon âme au désir de vivre quelques jours de plus. C'est en vain qu'on essaya de lui faire changer de langage; tous ceux qui le connaissaient, les catholiques eux-mêmes, rendaient hommage à ses vertus; on fit plusieurs démarches pour obtenir sa grâce, mais inutilement: il fut condamné à dix ans de galères. Un de ses juges, membre du sénat,

sollicité en sa faveur par des voix compatissantes, qui lui représentaient combien il était cruel de condamner un vieillard à une peine aussi longue sans autre motif que ses doctrines, répondit froidement : « Dix ans de galères! Qu'est-ce que cela pour un hérétique?»

Il fut donc obligé de subir sa peine. On le transporta sur les pontons de Villefranche, près de Nice, et ses compatriotes du Val de Luserne envoyaient chaque année quelqu'un des leurs pour lui apporter des secours et des consolations. Chaque année aussi, ces charitables messagers revenaient annoncer aux Vaudois que l'évangélique forçat demeurait ferme dans sa piété, succombant à la peine, mais non pas au remords. Peillon s'affaiblissait corporellement, mais son cœur ne fléchissait pas; il vieillissait dans les galères et rajeunissait pour le ciel.

Les guerres qui suivirent peu d'années après, interrompirent ces relations fraternelles des montagnards avec le prisonnier. Lorsqu'on voulut les reprendre, lorsque de nouveaux messagers vinrent à Villefranche pour lui apporter le tribut accoutumé de ces lointaines et pieuses sympathies. lorsqu'ils demandèrent des nouvelles du vieux galérien de la vallée du Pô, ils apprirent qu'il était mort. Ainsi, dans les montagnes et dans les prisons, sur les bûchers et sur les mers, partout les Vaudois ont laissé des martyrs.

Tels sont les grands exemples que nous a légués ce siècle d'héroïsme, de foi et de douleurs. Mais combien d'autres victimes qui ont rendu le dernier soupir avec la même foi et au sein de pareilles souffrances, sans qu'aucun détail nous en soit parvenu!

Soldats ignorés, ils ont contribué au triomphe sans avoir eu part à la gloire. L'obscurité les accompagna durant leur pénible pèlerinage, et les reçut dans le tombeau; victimes oubliées sur la terre, mais non pas dans le ciel, elles nous semblent plus grandes encore, enveloppées de leur abnégation. Et qu'importe que notre nom soit inconnu des hommes, pourvu qu'il soit inscrit dans le livre de vie!

Le martyre n'a pas besoin d'être éclatant pour être béni. Se dévouer à Christ sans gloire et sans apparence, est le sacrifice qui lui est le plus doux; et on peut le lui rendre dans la vie de tous les jours, comme à l'instant suprême d'une mort remarquée. Le chrétien peut combattre pour sa foi dans la prospérité comme dans la souffrance, et mourir pour son Dieu au sein de sa famille comme sur un bûcher.

CHAPITRE XXI. La Propagande

LA PROPAGANDE

(De 1637 à 1655.)

Victor-Amédée est monté sur le trône en 1630, était mort le 7 octobre 1637. Son fils aîné, FrançoisHyacinthe, âgé à peine de cinq ans, ne lui survécut que d'une année; et son second fils devenant, le 4 d'octobre 1638, le successeur à la couronne ducale, n'était âgé que de quatre ans et quelques mois. On lui donna le titre de Charles-Emmanuel II, et c'est sous son règne qu'eut lieu une des plus terribles persécutions qui aient ensanglanté les vallées vaudoises.

Mais on aurait tort de l'en rendre seul coupable, puisque, jusqu'à sa majorité, ce fut sa mère qui tint les rênes du gouvernement, en qualité de régente. C'était Christine de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis. Elle avait hérité des dispositions hautaines et dures de sa grand'mère; de sorte que l'esprit des Médicis, plus que celui des princes de Savoie, a présidé au carnage de 1655.

De 1637 à 1642, Thomas et Maurice de Savoie, frères de Charles-Emmanuel, disputèrent à sa veuve la régence de ses États. Cette lutte de huit années fut la cause des troubles et des divisions les plus funestes en Piémont; puis, de 1642 à 1659 (époque où se conclut la paix des Pyrénées); la guerre continua contre les Espagnols : précédemment amenés par le cardinal Maurice et le prince Thomas, lorsqu'ils étaient prétendants à la régence. Ces étrangers, s'étant emparés des meilleures places du Piémont, refusaient de les rendre; de sorte que Christine, pour les reconquérir, fut obligée, à son tour, d'appeler dans ses États les troupes de la France.

Du côté des Vallées, où nous avons vu les moines Franciscains réformés, ou Minimes, introduits par Rorengo, et soutenus, avec tant d'insistance, par les gouverneurs du pays, le clergé régulier continuait son œuvre souterraine, qui devait éclater plus tard en désastres retentissants. Une aide puissante lui fut alors adjointe par la cour de Rome: ce fut la Propagande. On donnait ce nom à une société composée de clercs et de laïques, fondée à Rome, en 1622, par Grégoire XV, sous ce titre : Congregatio de propagande fide.

Son institution n'avait pour but d'abord que de répandre les doctrines catholiques. Elle ne tarda pas à dominer, par son influence, le clergé séculier, qui l'avait imprudemment admise pour alliée; et plus tard elle en vînt à poursuivre, avec la torche incendiaire d'une main, l'épée dans l'autre et les pieds dans le sang, l'extermination sauvage de toutes les doctrines qui n'étaient pas les siennes. Rien ne fut oublié dans son œuvre, excepté l'Evangile. — Qu'y a-t-elle gagné? — Ce que l'on gagne toujours à la persécution : le fardeau des crimes commis, la responsabilité du sang répandu et l'exécration de l'humanité.

Ce fut le prieur de Luserne, Marc Aurélio Rorengo, qui introduisit, dans les vallées vaudoises, la première semence de cet arbre puissant, dont les rameaux devaient bientôt s'étendre sur tout le Piémont, et le couvrir des fruits sanglants du plus odieux fanatisme. Un membre de la propagande romaine, déjà célèbre pas son talent de discussion, avait été envoyé tout exp es de Rome aux Vallées, pour travailler à la conversion des Vaudois. C'était un moine prêcheur, nommé Placido Corso. Rorengo qui avait eu déjà plusieurs conférences infructueuses avec les pasteurs, se hâla d'aller à la rencontre de ce tutélaire champion, que la renommée lui annonçait comme un foudre de polémique.

Ce fut le 10 de novembre 1637 que Placido Corso arriva à La Tour. Son premier soin fut de provoquer le pasleur du lieu, Gilles l'historien, à une conférence. « Je suis venu de fort loin, lui écrivit-il, pour défendre la sainte Église catholique, apostolique et romaine, et m'étant enquis, auprès de diverses personnes de voire paroisse, des motifs pour lesquels les Vaudois s'en sont détachés, elles m'ont adressé à leur pasteur, comme à celui qui pourrait le mieux m'en instruire. »

« Quel zèle admirable, lui répondit le pasteur, que celui qui vient de si loin s'attaquer à ce qu'il ne connaît pas! Mais nous non plus, nous ne reconnaissons pas l'Église romaine pour être telle que vous le dites; c'est donc à vous de nous prouver d'abord qu'elle est apostolique et sainte; et le résultat de cet examen nous rendra bien plus facile de vous dire après pourquoi nous nous en sommes séparés. »

Le moine ne recula pas devant la thèse qu'on l'invitait à soutenir, et il écrivit au ministre toutes 1er raisons invoquées vulgairement en faveur de l'Église romaine. Gilles le réfuta. D'assez nombreuses lettres furent ainsi échangées, puis enfin Placido Corso laissa les dernières sans réponse.

Espérant être plus heureux dans une conférence de vive voix, où son adversaire n'aurait pas le temps de choisir et de peser ses arguments, il chercha à gagner par un tel moyen le terrain qu'il venait de perdre.

Antoine Léger, récemment arrivé de Constantinople où il avait rempli les fonctions de chapelain d'ambassade, avait repris les modestes fonctions de pasteur de village, dans son ancienne paroisse de Saint-Jean C'est à lui que le propagandiste s'adressa, et après divers pourparlers, il fut convenu qu'une conférence publique aurait lieu à La Tour, le A de décembre 1637, dans la cour d'un ancien de l'Église, nommé Thomas Marghet. Rorengo réclama la présidence de cette réunion, et l'on déféra à ses désirs. Le jeune Scipion Bastie, du côté des protestants, et le capucin nommé frère Laurent, du côté des catholiques, furent choisis pour secrétaires.

Une des questions les plus difficiles de la théologie canonique, celle des livres apocryphes, occupa toute cette séance. La seconde fut fixée au 1" janvier 1838, et eut lieu à Saint-Jean, dans la cour de Daniel Blanc; car aucun appartement n'était assez vaste pour

recevoir la foule des auditeurs, et le ciel d'Italie permet quelquefois, même en hiver, de se réunir en plein air, sur le sol à peine durci, au pied des Alpes couvertes de neige.

Les moines se rendirent fort tard au lieu de la réunion. Ils s'excusèrent sur ce qu'ils avaient été retenus par leurs dévotions particulières; mais quelques assistants sourirent en se disant tout bas que c'était se montrer plus empressé de mettre fin à la conférence que de la prolonger. La discussion toutefois n'était pas terminée à l'entrée de la nuit; mais ce fut la dernière : car le propagandiste ne voulut plus entrer en lice avec ces ergoteurs qui, disait-il, se faisaient un pape de la Bible.

Ah! la Bible était pour les Vaudois bien plus encore qu'un pape! Mais le servile esclave du saint siège ne pouvait pas aller au-delà dans sa comparaison.

L'émule qui le suivit dans l'arène de la discussion fut un minime de La Tour, nommé frère Hilarion. Il entreprit une polémique épistolaire avec le pasteur de Bobi, François Guérin, dont il laissa également les dernières lettres sans réponse (1). Dans la vallée de Saint-Martin, les moines du Perrier tentèrent de pareilles luttes et subirent de semblables échecs. L'esprit de haine, ou du moins d'intolérance, si naturel aux religieux, devint de l'irritation chez ceux-ci. Ce ne fut plus par les armes de la dialectique qu'ils cherchèrent à combattre les Vaudois; il y eut des assassinats et des enlèvements. Un jeune homme, le domestique d'un Anglais, nommé Maureton, fut assassiné à La Tour. Une jeune fille de Ëubiane fut enlevée par les moines qui y résidaient, et mise sous la garde d'une femme papiste. Le frère de cette jeune Bile vint pour réclamer sa soeur; celte dernière se hâta de le suivre. La garde les voit et pousse des cris; les catholiques accourent et accablent de coups le jeune homme, Alors arrive, à cheval, un prêtre qui prend la fille en croupe, et l'emmène à Turin.

(1)* *Guérin fut assigné pour comparaître à Turin en 1650; poursuivi en 1651, pour n'avoir pas comparu; condamné par contumace, et obligé de s'expatrier*.

Toute» les démarches faites, depuis lors, pour obtenir sa restitution, restèrent sans résultat. Mais ce ne furent pas les seules tracasseries que le clergé suscita aux pauvres protestants. Sur ses instigations, on voulut obliger les Vaudois établis sur la rive droite du Pélis, du côté de Luserne, à ne plus demeurer que sur la rive gauche; on voulut enfin leur défendre à tous de résider plus de trois jours de suite dans les autres villes du Piémont, où leurs affaires pouvaient les appeler. Mais ces mesures vexatoires n'eurent point de suite, grâce à de hautes interventions. A la même époque survinrent aussi de8 mouvements de troupes, que les ennemis des Vaudois cherchaient toujours à tourner au désavantage de ces derniers.

Le 22 mars 1639, on vit arriver à Luserne, à Saint-Jean et à La Tour, un grand nombre de personnes de Bubiane et des alentours, tout en désordre et effrayées; des chariots étaient chargés de leurs meubles, des chevaux de leur linge et de leurs enfants; elles-mêmes conduisaient leurs troupeaux, comme pour un exil. Puis se succédèrent avec

rapidité messages sur messages, annonçant tous qu'un régiment de cavalerie italienne, cherchant à se loger, avançait à grands pas. Il arriva le soir à Luserne, d'où on le renvoya à Bubiane; le lendemain, il voulut entrer sur le territoire de Saint-Jean; mais les Vaudois avaient placé de fortes gardes sur tous les passages et le repoussèrent dans la plaine. Les excès qui accompagnent l'indiscipline militaire, le trouble et la confusion qui naissent autour des camps régnèrent alors, pendant quelques jours, en Piémont, sans pénétrer dans les vallées vaudoises. Ces agitations désastreuses venaient expirer aux confins du bercail évangélique, où le courage maintenait la paix. Il avait bien le droit de se défendre lui-même, ce petit peuple dont les souverains se disputaient alors le trône d'un enfant.

Mais des incendies terribles infligèrent pourtant à ces contrées leur tribut de malheur. Le 6 de mars, et le 21 de novembre 1634, le feu prit aux bois de Briquèras et dépouilla les collines avoisinantes de toutes leurs futaies. Ces collines sont aujourd'hui couvertes de vignobles.

Le 11 de décembre 1639, deux incendies simultanés éclatèrent encore aux portes des Vallées: l'un entre Briquèras et Saint-Segont, l'autre entre Luserne et Lusernette. Le vent du nord-est soufflait avec impétuosité: le premier foyer s'élendit jusque sur les hauteurs de Prarusting, dévorant tout sur son passage. Celui de Lusernette entama rapidement les bois de Bubiane d'un côté, ceux de Famolasc et de Bagnols de l'autre, et poussa son océan de feu jusque sur les collines de Barges, occupant ainsi un espace de plusieurs lieues carrées.

Les habitants, épouvantés, ne pouvant lutter contre cette invasion dévorante, prenaient la fuite, ou cherchaient à isoler leurs demeures en abattant d'avance les arbres dont elles étaient entourées. Plusieurs furent obligés de se défendre contre les atteintes du sinistre en éteignant le feu avec le vin de leurs caves, faute d'avoir assez d'eau sous la main. Cet épouvantable embrasement dura plusieurs jours. On voyait le front de l'incendie monter de la plaine sur les montagnes, comme une mer de feu, en laissant derrière ses vagues étincelantes, la terre dépouillée et noire, offrant par intervalle sur de larges étendues, comme d'immenses cautérisations, on d'effrayantes plaques de gangrène.

La guerre civile désolait en outre le Piémont. Trois partis politiques s'étaient formés dans ce pays. Le brigandage s'y propageait, comme un autre incendie. Les bannis, encore épars dans les montagnes, donnaient carrière à leurs funestes prétentions; des meurtres fréquents signalaient leurs vengeances. Ils offraient, sur une plus petite échelle, la même conduite que tenaient alors les princes de Savoie à la tête de leurs armées. Un homme en lue un autre, et c'est un assassin; un prince en tue mille, et c'est un héros.

Quand donc les meurtriers seront-ils mis dans la même balance! Quand les peuples seront-ils las de prodiguer leur sang pour des prétentions dynastiques étrangères à leur bonheur? Ah! l'union des rois est un complot permanent contre la liberté; qu'est-ce donc que leurs divisions doivent être pour les peuples? Les marquis de Luserne et d'Angrogne,

ayant embrassé le parti des prétendants à la régence, maltraitaient les Vaudois, qui avaient refusé de prendre part à ces divisions intestines dont souffrait le royaume.

Un autre membre de cette famille, le comte Christophe, tenait au contraire pour la duchesse et son fils. On craignit que les usurpateurs, soutenus par l'armée espagnole, ne vinssent mettre à feu et à sang les vallées vaudoises. Une assemblée générale eut lieu à Saint-Jean pour aviser à ce qu'il fallait faire. Le comte s'y trouvait. Le pasteur, Antoine Léger, insista pour que les Vaudois maintinssent leur indépendance au profit du prince légitime (Charles-Emmanuel III, alors mineur, et dont ses oncles disputaient la tutelle à sa mère).

Les Vaudois mirent sur pied leurs propres milices, pourvurent au maintien de l'autorité désorganisée et à la défense de leur territoire, ouvrirent le passage des Alpes à l'armée française, que Turenne et d'Harcourt amenaient au secours de Christine, et enfin remirent à cette princesse victorieuse l'une des provinces les mieux tenues de ses États.

Le souvenir qu'elle leur en témoigna plus tard fut loin d'être de la reconnaissance, et, comme le serpent réchauffé, cette princesse devenue puissante Mais alors elle était malheureuse; peut-être aussi fut-elle ensuite plus faible que cruelle. Quoi qu'il en soit, les ennemis des Vaudois se prévalurent de leur position auprès d'elle pour l'irriter contre eux; et comme Léger avait exercé une grande influence dans le conseil de ses compatriotes, on le fit condamnera mort par contumace, sous prétexte qu'il avait été au service des puissances étrangères sans l'autorisation de son souverain légitime. Ce service s'était borné aux fonctions pastorales, accomplies auprès de l'ambassadeur des Provinces-Unies. Mais tous les prétextes sont bons à la haine, et la haine fut satisfaite. Léger dut se retirer à Genève, où l'Académie de cette ville s'honora longtemps encore de le posséder au nombre de ses professeurs. C'était un homme d'un caractère extrêmement doux et d'un talent remarquable.

Animés par ce premier succès, les ennemis des Vaudois se montrèrent plus exigeants encore. Des agents de la propagande romaine s'étaient établis à Turin, et leur influence s'étendit, comme un réseau invisible, sur la cour de Savoie. Le père de la duchesse, Henri IV, avait été protestant; le fanatisme présentait cette circonstance aux yeux égarés, ou plutôt à la conscience servile de Christine, comme jetant sur son origine une tache déplorable que le zèle le plus fervent pouvait seul effacer, et l'on sait déjà en quoi consistait le zèle pour le catholicisme. Tout ce qui était nuisible aux protestants était ferveur pour lui; la Propagande fortifia ces pensées, et des vues politiques achevèrent de les faire triompher.

Voici comment. Dès la vacance du trône ducal, et du moment que la régence eut été disputée à Christine, le clergé se jeta du côté de son compétiteur, Maurice de Savoie, qui était cardinal. Christine alors, pour ramener à elle le clergé, dut rivaliser de zèle avec son beau-frère, c'est-à-dire, de concessions, d'honneurs et de puissance accordée au clergé, de restrictions, de rigueurs et d'intolérance à l'égard des Vaudois.

Un des premiers actes de son pouvoir fut d'enjoindre aux Vaudois, établis en dehors de leurs limites, d'y rentrer dans l'espace de trois jours (1). Un mois auparavant, elle avait donné des instructions aux magistrats en faveur des capucins missionnaires, ordonnant que, sur leur dénonciation, les podestats agissent d'office contre les dénoncés (2).

L'année suivante, elle renouvela ses ordres contre les extensions territoriales des Yaudois (3).

Alors arriva un accident au château de Gavour, qui fut en partie détruit par la foudre, mais restauré par les Français. Un an après eut lieu, au synode de Saint-Germain (4), la consécration au ministère du jeune Léger, qui devait être plus tard, par son courage, aussi bien que par ses écrits, l'un des plus puissants défenseurs des Vallées. L'Église qu'on lui donna alors à desservir fut celle de Pral et de Rodoret.

(1)* *Daté du 3 novembre 1637.*

(2)* *Daté du 19 octobre 1637.*

(3)* *Daté du 9 novembre 1638.*

(4)* *Daté du 27 septembre 1639.*

Quelques mois après, la duchesse, sollicitée toujours par les propagandistes, donna plusieurs ordres au préfet de la province, nommé Hossano, pour qu'il fit interdire le culte protestant à Saint-Jean, et fermer le temple que les Vaudois y possédaient (1). Puis elle leur renouvela la défense d'excéder leurs limites, non-seulement pour acquérir des terres au-delà, mais même pour en affermer, et cela, sous peine de la vie et de la confiscation des biens. Un délégué spécial fut envoyé de Turin pour veiller à l'observation de cet édit. C'était un docteur en droit, de Montcallier, maître des requêtes au conseil d'État, et fort zélé au point de vue de sa souveraine. Il se nommait Gastaldo et vint s'établir à Luserne.

Son premier soin fut de citer à comparaître devant lui tous les Vaudois qui possédaient des terres ou des établissements quelconques, en dehors des limites de plus en plus restreintes qu'on voulait leur imposer; car, d'après un ordre ultérieur, la rive droite du Pélis elle-même leur était interdite (2). Les personnes citées ayant refusé de comparaître, leurs biens et leurs établissements furent déclarés confisqués et dévolus au fisc (3).

(1)* *Ces ordres sont du 4 et du 17 avril 1640. Le temple des Vaudois était alors situé au quartier des Malanots.*

(2)* *Cet ordre est du 23 décembre 1640. La citation de Gastaldo est du 14 janvier 1641.*

(3)* *Par décret de Gastaldo du 29 janvier 1641.*

Mais ce n'était pas assez d'opprimer les Vaudois, il fallait encore favoriser leurs adversaires, et, dans un édit (1)* fort long de la duchesse de Savoie, où il est question, à la fois, des duels, de la chasse et des impôts, il est ordonné à tous les châtelains des vallées vaudoises d'accéder gratuitement aux requêtes des capucins missionnaires, d'assister aux assemblées tenues par les Vaudois, de les surveiller et de les leur interdire en cas de besoin. Il était en même temps défendu aux Vaudois de se réunir sans la présence des chapelains, sous peine de cinquante écus d'or pour chaque contrevenant; et ce singulier édit, qui renferme déjà tant de choses, assure en outre une immunité des charges publiques, pendant cinq années consécutives, à tous les protestants qui consentiraient à se catholiser. Cette promesse n'ayant séduit personne, on la renouvela par un édit spécial, plus pressant encore que le premier (2).

(1)* *Du 15 et 16 janvier 1642.*

(2)* *Ce deuxième édit est du 6 d'avril 1642. — J'indique ces dates avec précision, parce que ces evénements n'ont encore été racontés par aucun historien.*

Quelques-uns abjurèrent; mais le mépris public et les avanies qu'ils reçurent de la part de leurs compatriotes les obligèrent bientôt à quitter les Vallées pour aller vivre ailleurs (1).

Peu de temps après se succèdent, coup sur coup, des mesures de plus en plus rigoureuses contre les Vaudois. On leur interdit de sortir de leurs limites, même pour quelques heures, sauf aux jours de foire (2). On ordonne aux magistrats des villes environnantes de les arrêter alors sans forme de procès (3). En même temps on poursuit leurs pasteurs (4); on veut faire célébrer officiellement le culte catholique dans toutes les paroisses protestantes (5)* ; on encourage les capucins (6), et l'on promet de nouvelles récompenses à l'apostasie (7).

(1)* *Telle fut la famille Durand de Rora, qui alla s'établir à Bagnol.*

(2)* *17 février 1644.*

(3)* *18 septembre 1645.*

(4)* *Les citations judiciaires relatives à Antoine Léger sont du 20 décembre 1642 et du 10 avril 1643. Une requête des Vaudois à son sujet, est du 12 juin. L'ordre relatif aux ministres Guérin et Lépreux est du 3 avril 1647.*

(5)* *Cet ordre est du 13 décembre 1646.*

(6)* *Ordres du 10 janvier, 28 avril, 8 octobre 1646, 22 juillet 1648 etc.*

(7)* *8 mai 164ô, 8 mars 1648 etc.*

En 1645, un établissement particulier est fondé, à Luserne, pour recevoir et doter les jeunes filles vaudoises, qui voudront abjurer; mais cet établissement ne put se soutenir. La même année, un conseil souverain, établi en Piémont par le roi de France, prend des mesures encore plus vexatoires contre les Vaudois de Pérouse et de Pragela (1). Les catholiques et les catholisés sont comblés des faveurs de la cour (2). Un jeune ministre, nommé Louis Gaston d'Albret, qui était né à Paris et avait fait ses études à Genève, venait d'arriver aux Vallées, où il était pasteur depuis deux mois, lorsqu'il ne put résister aux sollicitations pressantes d'apostasie, dont les Vaudois étaient l'objet. Il abjura le 26 juillet 1647, reçut de grands honneurs à Turin, habita chez le nonce, et disparut ensuite du pays, emportant une gratification de 800 livres que lui avait remise la duchesse de Savoie, empressée probablement de l'éloigner de ses États, aussi bien que de le retirer du protestantisme ; car elle aussi était une d'Albret : ce nom étant patronymique aux aïeux d'Henri IV.

Les anciens priviléges des Vaudois furent cependant ratifiés, à cette époque, plus fréquemment que jamais (1); car les Vaudois croyaient leur donner plus de force par ces confirmations. Pour la cour ce n'était rien accorder, et pour eux rien obtenir; au contraire c'était se dépouiller; car les droits de sceau, d'expédition et d'enregistrement leur imposaient de coûteux sacrifices à chaque nouvelle confirmation. Mais Rome leur enviait encore cette impuissante sauvegarde, et Innocent X annula, par un décret pontifical, daté du 19 août 1649, les dernières faveurs que ces pauvres gens avaient obtenues de leurs souverains.

(1)* *Édit du 17 juillet 1645.*

(2)* *Pour les faveurs générales : exemption de charges, d'impôts etc.. 10 septembre 1645, 9 et 12 octobre 1647, 4 novembre 1648*.

L'influence des propagandistes n'en prit que plus de force, et bientôt tous ces priviléges, si dérisoirement garantis, furent arbitrairement suspendus par ledit du 20 février 1630. Cette suspension devait durer jusqu'à ce que les Vaudois eussent démoli les onze temples qu'ils possédaient en dehors des limites, renvoyé leurs pasteurs d'origine étrangère, fermé les nombreuses écoles tenues par eux ailleurs que dans leur territoire, te consenti à la célébration universelle du culte catholique dans toutes les Vallées.

(1)* *Un édit du 26 février 1635, entériné le 19 septembre, confirme les privilèges de 1585; il coûta laux Vaudois 15,198 livres. Autres confirmations du 8 mai 1613, du 17 juillet 1648, 30 juin 1649 etc.*

(2)* *Cet édit lui rendu sur un rapport ou parere du ministre de la justice Gambaraiia, dont lcs considérants sont assez curieux. Perche, y est-il dit, defit heretici.., eimo desobedientiseimi, e eontinuamente intravengono alli ordini di V A. R., ealle ioro proprie conceerioni... etc., etc.*

(3)* *Le pasteur Daniel Roche avait déjà été rappelé des Vallées à Genève, où il entra dans l'académie de cette ville en qualité de professeur. La lettre de rappel est du 23 mars 1648*.

Ces rigueurs étaient dues aux intrigues croissantes des capucins et de la Propagande. Les Vaudois dressèrent requête sur requête, et par ces moyens dilatoires ne firent que maintenir pendantes toutes les difficultés. Les moines, toutefois, érigeaient des chapelles dans les Vallées, malgré le déplaisir visible et quelquefois l'opposition formelle des habitants; il fallut un édit du souverain pour obliger ceux de Macel à laisser construire l'église de la Salsa (2).

Mais les prétentions et les instances du clergé devenaient de plus en plus exigeantes, et les requêtes des Vaudois ayant été rejetées, des instructions furent données à Gastaldo, le 15 mai 1650, pour qu'il restreignît les limites des Vaudois en dessus de Saint-Jean et de La Tour; ordonnant à tous ceux qui étaient établis dans ces communes, ainsi que dans celles de Lusernette, Bubiane, Fenil et Saint-Segont, de s'en retirer dans l'espace de trois jours, sous peine de la vie; avec obligation pour eux de vendre leurs biens dans l'espace de quinze jours, sous peine de les voir confisquer. Les communes toutes protestantes de Bobi, Villar, Angrogne et Rora, furent chargées d'entretenir, à leurs frais, une station de capucins missionnaires au sein de chacune d'elles; et en même temps qu'on cherchait à augmenter ainsi, par tous les moyens possibles, le nombre des catholiques, on défendait à tout protestant étranger devenir s'établir aux Vallées, sous peine de la vie et d'une amende de mille éeus d'or pour la commune qui l'aurait reçu.

(1)* *Édit du 28 janvier 1649.*

Chargé de faire exécuter des dispositions si draconienner... ou plutôt (ce qui caractérise bien mieux leur cruelle injustice et leur sauvage brutalité) des dispositions si profondément catholiques, Gastaldo, malgré le peu de sympathies qu'il avait jusquelà témoigné aux Validais, mit, il faut le dire, les plus grands ménagements dans l'application de cette ordonnance, qui fut entre ses mains plutôt comminatoire que répressive.

Depuis longtemps les délais fixés étaient écoulés sans que les malheureux frappés par elle s'y fussent conformés, et Gastaldo fermait les yeux. Il appuya lui-même, auprès du souverain, les requêtes qui furent dressées par les intéressés, qu'en attendant il ne poursuivait pas; et bientôt de nouvelles confirmations des anciens priviléges leur furent accordées, le 12 janvier et le 4 juin 1653. Ainsi la barbare ordonnance du 15 mai 1650 demeura sans exécution.

Mais dans l'intervalle la Propagande avait pris un développement inattendu par suite du jubilé, qui amena à Rome, en 1550, le riche tribut des superstitions de toute l'Europe; une sorte d'enthousiasme populaire s'éleva pour cette œuvre dont l'accès était ouvert à tous les catholiques de quelque ordre qu'ils fussent; il suffisait d'y entrer pour obtenir indulgence plénière: de grands personnages y figuraient; les princes et les artisans

pouvaient s'y rencontrer; les indulgences n'étaient inutiles à personne, ou du moins il n'y avai' personne qui n'eût besoin de quelque pardon : cette institution de la Propagande se répandit donc avec rapidité, non-seulement en Italie, mais encore en France.

Elle eut des conseils spéciaux dans presque toutes les villes de ces contrées; et c'est alors qu'à son titre de congrégation pour la propagation de la foi, elle ajouta, en Piémont du moins, ces mots complémentaires : et pour l'extirpation de l'hérésie (1).

Ces conseils étaient, comme nous l'avons dit, composés indifféremment, ou plutôt avec une perfide habileté, de personnes appartenant à la vie civile et à la vie religieuse: si toutefois on peut donner le nom de vie religieuse au fanatisme grossier qui se débat entre la corruption et la cruauté. C'est pourtant là ce que Rome appelait du zèle! Si tel n'est pas le langage de l'Antechrit, où donc faut-il s'attendre à le trouver? Gomme il y avait indulgence plénière pour les propagandistes, les femmes aussi en voulurent leur part. Elles formèrent un conseil spécial ; et dès lors la Propagande fut composée de deux conseils, l'un d'hommes et l'autre de femmes. Cette institution s'établit, à Turin, sous la haute faveur d'une ordonnance royale (2). L'archevêque de cette ville et le marquis de Saint-Thomas, ministre de la couronne, étaient les présidents du premier d'entre les deux conseils. La marquise dePianesse présidait le second.

(1)* *Congregatio de propagande fide et extirpandis hereticis.*

(2)* *Cette ordonnance est citée dans l'édit du 31 mai 1650.*

Elle avait eu une jeunesse dissipée et cherchait à expier ses fautes passées par la recrudescence de son zèle actuel- Ame passionnée et facile à se laisser entraîner, peut-être noble et généreuse... il fut aisé à ses directeurs spirituels de l'égarer au nom de ses devoirs. On impose davantage au vulgaire, en lui commandant au nom de la vérité, qu'en lui prouvant la vérité. C'est le secret de la puissance du papisme. Tous les moyens étaient mis en œuvre, par les propagandistes, pour arriver au but de leur société ; et puisque nous entrons maintenant dans le chapitre historique de Léger, empruntons à cet historien quelques détails sur les opérations de ce conseil, présidé par la marquise de Pianesse (1).

«Ces dames se partagent les villes par quartiers, et chacune, dit-il, fait la visite de son quartier deux fois par semaine : subornant les simples filles, servantes et enfants, par leurs amadouements et belles promesses, et procurant de mauvaises affaires à ceux qui ne leur veulent pas prêter l'oreille.

(1)* *Léger, Partie V, cbap. VI.*

Elles ont leurs espions partout, qui les informent de toutes les maisons de la religion où il y a quelque mauvais ménage; et c'est alors qu'elles profitent de l'occasion pour souffler, tant qu'elles peuvent, le feu de la division, pour séparer le mari d'avec sa femme, la

femme d'avec son mari, l'enfant d'avec ses père et mère, etc.; leur promettant, et donnant, en effet, de grands avantages s'ils s'engagent d'aller à la messe.

«Souvent elles les poussent à plaider les uns contre les autres, et une fois qu'elles les tiennent par cette anse, ils n'en sont jamais quittes qu'ils ne soient révoltés ou ruinés.

«Elles savent le marchand qui a mal fait ses affaires, le gentilhomme qui a joué ou gaspillé son bien, et, en général, toutes les familles qui tombent dans la disette... Et pour les séduire avec leur dabo tibi, jamais ces dames ne manquent d'aller proposer la révolte (apostasie) à ces personnes presque désespérées.

«Il n'est pas jusqu'aux prisons où elles ne se fourrent pour retirer les criminels qui se donnent à elles. Et comme elles emploient de grandes sommes d'argent à faire jouer toutes ces machines et à payer les âmes qui se vendent pour un pain, elles font des collectes régulières, et ne manquent pas de voir toutes les bonnes familles, boutiques et cabarets, académies de jeux, etc., demandant l'aumône pour l'extirpation de l'hérésie.

«Et si quelque personne de condition arrive dans une hôtellerie, elles se hâtent d'aller lui faire civilité avec la bourse vide à la main.

«Enfin, elles s'assemblent en la plupart des villes, deux fois par semaine, pour rendre compte de ce qu'elles ont fait, et prendre leurs mesures sur ce qu'elles veulent faire. S'il arrive qu'elles aient besoin du bras séculier ou de quelque ordre du parlement, il est rare qu'elles ne parviennent pas à l'obtenir.

«Le conseil des moindres villes se rapporte à celui des métropolitaines -, ces derniers à celui de la capitale, et ceux des capitales a celui de Rome, où est la grande araignée qui tient les fils de toute cette toile (1). » Tel est le secret de la force qu'avait si rapidement acquise cette immense organisation, par l'activité multipliée et partout répandue des agents innombrables qui lui servaient d'instruments dévoués

(1)* *Léger, P. II, p. 74.*

La marquise de Pianesse elle-même, ajoute Léger, si grande dame qu'elle était, et sans contredit la première de la cour, a pris la peine, tant qu'elle a vécu, d'aller elle-même plusieurs fois la semaine faire les collectes susmentionnées, par la ville, même dans les auberges (1).

Pourrait-on désirer plus de dévouement et d'abnégation pour une œuvre de charité chrétienne? Ah! rendons justice à nos persécuteurs! c'était la charité qu'ils croyaient servir; mais exécrons le détestable papisme qui altérait ainsi l'idée de la charité, qui changeait en poisons infernaux les plus célestes parfums des nobles âmes!

Et ce n'était pas les seules œuvres de ce genre auxquelles ces âmes généreuses étaient conviées par leur Église de perdition, et auxquelles on les voyait concourir parfois avec un désintéressement bien digne d'une meilleure cause. Tous les enfants vaudois que l'on pouvait arracher à la maison paternelle et enlever à leurs parents, étaient considérés comme d'innocentes victimes sauvées de l'hérésie, c'est-à-dire, arrachées aux griffes de Satan, soustraites à la perdition éternelle. On ne craignait pas de faire les plus grands sacrifices, de braver même la vindicte des lois et la vengeance des hommes, pour s'en emparer. Ces enfants étaient ensuite placés dans de riches maisons catholiques, qui se chargeaient de leur entretien, ou dans les couvents, qui se chargeaient de les faire mourir lentement au monde, à la patrie, aux pures affections du cœur et à la foi biblique.

(1)* *Léger, p. II, p. 74.*

Mais combien d'angoisses et de désordres jetés dans les familles! Ainsi l'abominable puissance de corruption, déposée dans le sein du catholicisme, transformait la générosité naturelle du cœur de ses adhérents en odieuses déloyautés et en barbares tromperies, comme il avait transformé la doctrine chrétienne en misérables superstitions.

La loi naturelle n'était pas plus .respectée par lui que la loi révélée; c'est qu'elles ont une même source, une source divine, et qu'il est dans la nature de l'antichrist de s'opposer à tout ce qui vient de Dieu. C'était cependant sous les apparences les plus bienfaisantes et peut-être les plus sincères qu'il faisait agir quelquefois les instruments d'apostasie, dont la servilité inflexible et cruelle n'était peut-être aussi que la transformation catholique d'un véritable dévouement. Ainsi, par le concours de plusieurs personnes riches et de diverses fondations, on ouvrit dans toutes les vallées (à Luserne, à Pignerol et au Perrier), des établissements de prêts sur gages, que l'on nommait alors des Lombards, et que l'on nomme aujourd'hui des Monts-de-Piété.

Les Vallées étaient épuisées par des cantonnements successifs de divers corps de troupes depuis 1653 (1). La famine augmentait le prix des denrées, et la misère leur rareté. Les établissements dont nous parlons eurent des approvisionnements de blé, de linge, d'étoffes diverses et de numéraire, ils mirent ces ressources à la disposition des malheureux Vaudois. Lorsque l'un d'eux avait engagé ses derniers meubles, pour prolonger sa vie, on lui offrait de les lui rendre sans nulle restitution de sa part, à condition qu'il engagerait son âme dans le papisme; ou bien on le menaçait de la prison, s'il ne remboursait pas les avances reçues, et on lui offrait ensuite de l'en délivrer, d'anéantir sa créance et même de lui fournir de nouveaux secours, s'il voulait abjurer.

(1)* *Le riémont était alors allié de la France, et ouvrait, aux troupes de Louis XIV, le passage de son territoire, pour aller secourir le duc de Modène, où elles furent conduites par le prince Thomas, oncle du duc de Savoie.*

Ces moyens entraînèrent plusieurs personnes, mais on ne les trouva pas encore assez actifs. La marquise de Pianesse venait de mourir. N'espérant plus rien de ce monde, elle

se souvint de son mari, qu'elle n'avait pas vu depuis longtemps; elle le fit venir et lui dit: « Je crois avoir beaucoup à expier, et peut-être envers vous. Mon âme est en danger; aidez-moi et travaillez à la conversion des Vaudois. Le mari promit; c'était un brave militaire, et il travailla en effet, par des moyens militaires,, mettant tout à feu et à sang (1).

Il avait un motif de plus d'obéir, c'est que sa femme ne lui laissait les sommes considérables dont elle pouvait disposer qu'à cette condition. Les jésuites présidèrent à ce pacte de l'agonie et de l'extermination, inspiré par la Propagande. Alors ils ne se préoccupèrent plus que de faire naître une occasion, un prétexte, un motif de violences. Les moines devinrent plus arrogants que jamais, et les jésuites semèrent parmi les Vaudois des agents provocateurs qui devaient les exciter à quelque coup de main.

(1)* *Extrait du cours d'histoire de M. Michelet, imprimé dans le supplément du journal Siècle, numéro du 8 mai 1843.*

Léger rapporte que la femme du pasteur Monget, au Villar, prit une part active à l'incendie qui consuma, dans ce lieu, la demeure des moines; mais ce fait n'est pas prouvé. L'habitation des moines fut en effet détruite par le feu, ou par la main des Vaudois, non-seulement au Villar, mais à Bobi, à Angrogne et à Rora, sans que ces attentats eussent pu être invoqués contre ceux qui s'en étaient rendus coupables, pour motiver, si ce n'est pour justifier, les violences de 1655; car le dernier de ces faits (l'incendie du couvent du Villar) eut lieu en 1653; et l'année suivante, ainsi qu'en 1653, les Vaudois obtinrent encore la confirmation de tous leurs priviléges, après avoir restitué aux moines la maison incendiée (1).

(1)* *Ces confirmations sont du 12 janvier 1653 (avant l'incendie du Villar), et du 4 juin 1653 (après cet événement), ainsi que du 8 décembre 1654. (Cette dernière pièce n'est relative qu'à des priviléges civils.)— Dans le très grand nombre de pièces relatives aux événements de 1655, qui sont passées sous mes jeux, je n'ai trouvé nulle part, au nombre des griefs reprochés aux Vaudois, le fait de cet incendie, qui était alors une affaire vidée et réparée. Monget lui-même fut banni du pajs. Dans les rapports adressés au gouvernement, sur la fin de 1654, au sujet des Vaudois, on articule ces deux griefs:*

1er - *Que des jeunes gens de Prarusting, en revenant d'une noce, auraient abattu, en se jouant, un pilou» déjà ruiné. (On nomme ainsi des espèces de piliers isolés qui ne supportent rien, mais dans lesquels est pratiquée une petite niche où l'on place, soit une statue, soit une peinture de la Vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus. —Cette figure se nomme la Madone.)*

Ce fait, auquel Léger donne trop d'importance par suite du rôle de modérateur qu'il y a joué, était donc tout à fait hors de cause en 1655. Des prétextes plus graves, mais aussi moins fondés, furent alors mis en avant. Le curé de Fenil avait été assassiné. L'assassin fut saisi après un autre crime.

On lui promit sa grâce à condition qu'il confesserait hautement n'avoir tué le prêtre qu'à l'instigation des Vaudois, et en particulier de Léger, alors pasteur à Saint-Jean. Berru (c'est le nom de l'assassin) n'ayant pas reculé devant un crime qui entraînait la peine capitale, ne devait pas reculer devant un mensonge qui lui sauvait la vie. Et c'est sur la dénonciation de cet homme, coupable de trois meurtres avoués, que le pasteur de Saint-Jean, à son insu, sans interrogatoire ni confrontation, sans instruction judiciaire, sans même avoir été cité, est condamné à mort, comme instigateur de l'un de ces assassinats, tandis que l'assassin est mis en liberté.

2º - *Les Vaudois de La Tour sont accusés d'avoir excité un âne, pour le lâcher ensuite, à travers les rangs d'une procession catholique. — Leur justification porte que cet âne qui était attaché devant une boutique, fut effrayé par les chants, le bruit, l'aspect et les bannières de la procession elle-même, qu'il rompit son licou et s'échappa tout seul.*

Ah ! l'on doit comprendre les sentiments d'indignation qui ont passé dans les écrits de Léger, et ne pas s'étonner si le cœur du persécuté fait parfois trembler la plume de l'historien.

Pour que la haine en ait été réduite à des accusations pareilles, pour que la magistrature les ait accueillies, il fallait assurément bien des préventions d'un côté et une vie bien irrépréhensible de l'autre. Mais l'inanité du prétexte montre l'aveuglement de la haine; d'autres machinations montrèrent son habileté.

Louis XIV avait envoyé des troupes au secours du duc de Modène en 1654, et l'on résolut de profiter de leur retour et de leur passage en Piémont, vers la fin de l'année, pour les cantonner dans les vallées vaudoises et s'en servir au besoin. Un épouvantable succès couronna cette fois les intrigues cléricales, et un stigmate ineffaçable en serait resté sur la face du catholicisme, comme la marque de Gain sur le front du premier fratricide, si les pages sanglantes abondaient moins dans l'histoire de cette religion.

CHAPITRE XXII. Les Massacres de 1655.

LES PÂQUES PIÉMONTAISES, OU LE MASSACRE DES VAUDOIS DU PIÉMONT EN 1655.

(Samedi 24 d'avril, veille du jour de Pâques).

Tous les moyens jusque-là employés pour perdre les Vaudois n'ayant pu aboutir, on en suscita d'autres, car le but avoué de la Propagande officiellement établie à Turin, et partout répandue en Piémont, était l'extirpation des hérétiques. Quels que soient donc les motifs par lesquels on ait cherché à établir ou à justifier les mesures violentes dont nous allons nous entretenir, leur véritable cause fut dans ce but avoué.

Charles-Emmanuel II était un prince clément et bon, doué en outre d'un noble caractère; les Vaudois se laissèrent aller à des murmures inaccoutumés et même à des voies de fait répréhensibles, excités qu'ils étaient par un système de provocations et d'injustices incessantes que leur suscitaient, à l'insu du souverain, les jésuites, les capucins et les propagandistes. Mais encore une fois, ni les dispositions de la couronne, ni les voies de fait des Vaudois, ne furent la cause des massacres de 1655. L'esprit du papisme seul a soufflé cet orage. De quelle manière maintenant la couronne a-t-elle été entraînée à le favoriser?

Nous avons dit que le conseil de *propagandâ fide et extirpandis hœreticis* était composé des plus hauts personnages de la cour (4). Ses réunions se tenaient à l'archevêché de Turin. D'autres conseils établis dans les provinces lui adressaient leurs rapports.

(1)* *On y comptait : le ministre d'État, Marquis de saint Thomas, le président du sénat Ferrari, celui de la Cour des comptes, Philippa, le grand chancelier, l'archevêque de Turin, le confesseur du roi, le marquis de Pianesse, le comte Christoforo, l'abbé de de La Ména etc. Gastaldo, lieutenant de la couronne et gouverneur souverain des Vallées, depuis 1650, ainsi que Horengo, fondateur des minimes à La Tour, grand prieur de Luserne etc., en faisaient aussi partit.*

Ces rapports ne cessaient d'être hostiles aux Vaudois. Leur résidence immémoriale à Saint-Jean, à Briquéras, à Bubiane et à Campillon était présentée comme des empiétements nouveaux; l'invocation de leurs priviléges anciens comme des actes de résistance aux décrets récents de Gastaldo, membre de ce même conseil. D'autres rapports, issus de ceux-là, étaient présentés au souverain par des ministres qui faisaient également partie de ce conseil d'extermination et de mort (*de extirpandis hœreticis*).

C'est un fait honorable pour le duc de Savoie de n'avoir consenti alors à prendre aucune mesure nouvelle plus rigoureuse que les précédentes, mais de s'être borné seulement à donner à Gastaldo l'ordre de faire exécuter l'édit du 15 mai 1650, suspendu depuis lors il

est vrai, et légalement abrogé, par les ratifications ultérieures des anciens priviléges, mais encore valide pour quelques articles réservés, et de beaucoup dépassé par les prétentions puissantes, et pour ainsi dire universelles du fanatisme public, qui demandait alors l'anéantissement complet des Vaudois.

Quant aux opérations militaires qui suivirent, il en eut la responsabilité sans en prendre la direction; et l'on verra du reste bientôt par quel enchaînement de menées insidieuses et perfides, on parvint à tromper à la fois les habitants des Vallées et le duc de Savoie. Les premiers tombèrent par milliers dans un affreux carnage; le second vit l'Europe indignée le mettre au ban des princes civilisés; et la cause de tout cela c'était Rome, Rome seule barbare, seule persécutrice, seule encore sauvage dans la civilisation.

Nous avons dit que Gastaldo, lieutenant spécial du duc dans les vallées vaudoises, avait eu ordre (1)* d'exiger que les habitants se conformassent, aux dispositions de l'édit du 15 mai 1650. En conséquence, il rendit, le 25 janvier 1655, un ordre portant que tous les chefs de famille protestants domiciliés dans les communes de Luserne et Lusernette; Fenil et Campillon, Bubiane et Briquéras, Saint-Segont, Saint-Jean et La Tour, eussent à se transporter dans les communes de Bobi, Villar, Angrogne et Rora, les seules de la vallée où S. A. R. entendait tolérer leur religion, et cela dans l'espace de trois jours, sous peine de la vie et de la confiscation des biens. En outre, ils devaient être tenus de vendre leurs (erres dans les vingt jours suivants, à moins qu'ils ne consentissent à se catholiser. Il était ordonné enfin que le culte catholique serait célébré dans toutes les communes protestantes, avec défense aux Vaudois de le troubler en rien, et peine de la vie pour quiconque détournerait un protestant de se catholiser.

(1)* *Cet ordre lui fut donné le 13 janvier 1655. Les ratifications de leurs priviléges, ultérieures au 15 mai 1650, n'étaient pas encore entérinées. C'est ce dont ou se prévalut, pour les considérer comme nou avenues*.

Toutes ces dispositions montrent assez dans quel esprit et sous quelle influence cet ordre était conçu. Gastaldo néanmoins, qui était autorisé par ses instructions à bannir toutes les familles vaudoises domicilées dans les communes interdites, s'était borné à exiger l'éloignement préalable de leurs chefs. Les Vaudois obéirent.

Tous les chefs de famille atteints par ces dispositions se retirent dans 1rs hautes parties de la vallée. Une requête est adressée au souverain. Il paraissait disposé à la clémence. Le comte Christophe, de Luserne, intercéda pour eux. « Je les laisserai volontiers habiter à Saint-Jean et à La Tour, dit le duc, pourvu que de leur côté ils consentent à se retirer des autres localités plus rapprochées de la plaine; car leurs adversaires ne me laisseront en paix qu'après avoir obtenu quelque satisfaction. »

Pendant ce temps la Propagande s'agita. Au lieu de dire au duc que les Vaudois se sont empressés d'obéir, on dit qu'ils se révoltent et qu'ils ont déjà fait assassiner le curé de Fenil. Leurs députés arrivent à Turin et ne sont pas reçus. La cour les renvoie au conseil

de la propagande en disant qu'ils aient à s'entendre avec lui. Ce conseil refuse également de les recevoir à cause de leur qualité de protestants, et leur ordonne de faire présenter leur requête par un procureur papiste. Ils choisirent le nommé Gibelino,qui est introduit dans la salle des délibérations. Le conseil était en séance, l'archevêque le présidait; l'humble procureur des Vaudois est obligé de présenter leur requête à genoux.

On répond qu'ils doivent envoyer d'autres députés autorisés à prendre des engagements convenables au nom de tout le peuple. Ces nouveaux représentants arrivent à Turin le 12 février; mais leur mandat portait qu'ils ne devaient rien souscrire de contraire aux concessions ni aux priviléges de leurs commettants. Cela ne suffit pas, leur dit-on, il faut que vous soyez munis de pouvoirs illimités.

Ils retournent aux Vallées, et le mois suivant se passe en échanges de protocoles, envois de mémoires et de suppliques, soit à la cour, soit au marquis de Pianesse, qui répondit du moins avec beaucoup de mesure à celles qu'on lui adressa. La modération du langage est quelquefois en raison de la dureté du cœur. Les sentiments pervers laissent l'homme plus maître de lui-même que les sentiments généreux. On reconnaîtra bientôt que ces observations ne sont pas injustes à l'égard du marquis de Pianesse, qui nous les a suggérées. Il avait, du reste, été à l'école du jésuitisme, et il le sanctionne par ses atrocités; perfide, mais poli; cruel, mais dévot: il ne recule devant aucun moyen pour arriver au but. Les fruits de cette doctrine sont semblables à ceux dont parle un vieux poëme vaudois : ***Lical son vernis e lendenas e poelh abimnol***(1)* [*(1)* Qui sont brillants (au dehors; vernis) et dont l'intérieur est poussière abominable. La Barca, strophe XVII*].

Enfin, au commencement d'avril 1655, une troisième députation vaudoise, composée de deux députés seulement (1), reparait à Turin, munie d'une procuration générale par laquelle ils étaient autorisés à accepter toutes les conditions qu'il plairait à Son Altesse Royale de leur imposer pourvu que leur liberté de conscience n'en fût pas atteinte, et dans le cas où elle serait menacée, ils devaient demander au nom de tous leurs compatriotes l'autorisation de se retirer des États de Son Altesse Royale.

C'était poser la question courageusement et sans ambiguïté. Il n'y avait pas à reculer. Toute réponse devait être décisive. Le marquis de Pianesse fut chargé do la faire. Après quelques délais, il leur fixa un jour d'audience. Ce fut le 17 d'avril 1655. Les députés se rendent à son palais; on leur dit de revenir plus tard. Ils reviennent : son Excellence n'est pas visible encore. Ils reparaissent une troisième fois, et on les renvoie aux jours suivants.

Qu'est-ce que cela signifie? Se disaient les députés, pleins d'impatience et d'anxiété. Ils n'en furent que trop tôt instruits. (1)* David Bianchi de Saint-Jean, pour la vallée de Luserne, et François Manchon, pour celle de Saint-Martin. Dès la veille du jour qu'il leur avait assigné, c'est-à-dire le 16 d'avril, à la tombée de la nuit, le marquis de Pianesse avait quitté Turin pour rejoindre le corps d'armée qui l'attendait sur la route des vallées vâudoises et le lendemain, pendant que ces mandataires, pleins de franchise et de loyauté, se rendaient avec confiance à son hôtel, Pianesse, en qui le jésuitisme avait tué à la fois

la noblesse du sang et l'honneur du soldat, se trouvait déjà au seuil de leur patrie à la tête des troupes qui devaient la frapper d'extermination.

Ces troupes étaient nombreuses. Outre celles qui étaient déjà cantonnées sur les lieux, se trouvait encore le régiment de Grancey, commandé par le premier capitaine, du Petit-bourg, qui était logé à Pignerol. Puis, le régiment de ville, commandé par Galeazzo; celui de Chablais, par le prince de Montafon, et enfin celui de Saint-Damian, par l'officier de ce nom. Le marquis de Pianesse avait le commandement général de toutes ces forces réunies.

Le 17 avril, il envoya un messager à La Tour pour ordonner aux Vaudois de pourvoir au logement et à l'entretien de 800 fantassins et de 300 chevaux, dont le cantonnement était fixé dans leur commune par ordre de Son Altesse Royale.

—Comment Son Altesse Royale peut-elle nous commander de loger ses soldats, dans un lieu où, par son dernier édit, il nous est défendu à nous-mêmes d'habiter? répondirent les Vaudois.

Alors pourquoi vous y trouvez-vous? répartit le messager. Nous y sommes pour nos affaires; mais nous avons transporté notre demeure, dans les limites qui ont été fixées. Le messager s'en retourna donc sans avoir rien obtenu. Vers le soir, le marquis de Pianesse, après avoir franchi, sans résistance, la ligne de Briquéras, Fenil, Campillon, Bubiane et Saint-Jean, d'où les Vaudois s'étaient retirés, arriva sous les murs de La Tour, avec les régiments de ville et de Saint-Damian (1).

(1)* *Il nous arrivera quelquefois de nous écarter, dans le récit de ces événements, de la narration de Léger, à laquelle du reste, nous nous rapporterons toujours pour les faitB dont il a été témoin oculaire, ou dont il donne des preuves suffisantes. Les détails qui suivent sont dus aussi à un témoin oculaire (un officier du régiment de Saint-Damian), qui paraît avoir écrit, jour par jour, les choses qu'il a vues dans cette expédition. Ses notes sont inédites, et font partie des archives d'État à Turin. Ces mêmes archives nous oui fourni aussi un grand nombre de rapports officiels et de narrations, écrites après coup pour atténuer l'horreur des massacres qui se commirent dans les Vallées. L'une de ces dernières pièces dit, par exemple, que dans toutes les Vallées, il n'a pas péri plus de cinquante Vaudois; une autre dit qu'on en a tué tout au plus dix ou douze. Par les rapports of6cieIs nous apprenons au contraire que, dans la seule commune de Bobi, il y eut (d'après une statistique, dressée le 11 mai)' 160 Vaudois tués, 160 catholisés, 32 réfugiés en France, 10 prisonniers et 40 dispersés eu Piémont.*

Dans celle du Villar le 10 mai : 150 morts (dont trente-six ensevelis sous une avalanche), 289 catholisés (ils sont tous individuellement nommés), 20 qui se trouvent dispersés dans les montagnes; 25 en Piémont et quatre retenus comme otages. Ce qui donne déjà un total de 310 personnes, mises à mort, dans ces deux seules communes, et porte à plus de 2,000, le nombre de celles qui ont dû périr dans toutes les Vallées. Enfin on peut juger

des horreurs qui s'y sont commises, parcelles que l'on avoue; l'officier du marquis de Saint-Damian, dans le journal dont nous avons parlé, dit à la date du 9 juillet : Aile ore 20, fwrono uccisi e scoiati due eretici; e ad uno doppo gavato il cuore fu legato un gatto, per mangiarli linterno.

Cet officier est loin cependant d'être favorable aux Vaudois, car à propos de l'arrangement qu'ils proposèrent au marquis de Pianesse, le 21 d'avril, il dit : û Leurs prétentions étaient si impertinentes qu'il semblait qu'ils eussent raison, et le .prince tort.» ***

On conçoit sans peine que cette concentration de troupes sur les Vallées, les desseins avoués de la propagande, la haute position de ses promoteurs, l'excitation générale du fanatisme populaire, les avertissements de leurs amis, les menaces de leurs adversaires, avaient dû révéler, assez clairement aux Vaudois, les intentions hostiles que l'on avait contre eux. Ils ne savaient pas, cependant, jusqu'à quel point ils devaient se tenir sur leurs gardes, ou s'abandonner à la foi de leur souverain.

N'étant l'objet d'aucune poursuite officielle, ayant obéi à l'édit du 25 janvier, tout en réclamant contre lui, ils avaient envoyé des députés chargés d'en obtenir la révocation; ces mandataires étaient encore à Turin. D'un côté, les Vaudois ne pouvaient ignorer les projets violents de la Propagande, mais de l'autre, ils pouvaient douter que le duc de Savoie s'en fût rendu l'instrument ou le complice.

Que faire? Ils prient Dieu; ils consultent leurs pasteurs, ils écrivent à Genève: la voix générale leur dit de se défendre, mais l'incertitude de l'avenir les empêche de concerter un plan. Ils sentaient venir l'orage, mais pouvaient-ils prévoir l'étendue des calamités qui allaient fondre sur eux? S'ils les avaient prévues, toute hésitation eût disparu, et la vigueur d'une résistance unanime se fût élevée, à la hauteur de leurs droits méconnus! Dans l'indécision et l'ignorance; désireux d'obéir aux ordres de leur souverain qui leur enjoignait de loger ses troupes; inquiets, avec raison, de voir à la tête de ces troupes, l'un des chefs de la Propagande, qui avait juré leur perte; n'osant ni se livrer avec confiance, ni résister avec vigueur, ils ne prirent que des demi-mesures, insuffisantes dans les deux cas. Il n'y eut que Janavel qui, dès le mois de février, avait mis sur pied une petite compagnie de résolus défenseurs, dans la prévision trop justifiée que les mesures antérieures n'étaient que le prélude d'une terrible persécution. Mais il était alors regardé par ses compatriotes comme trop exclusif et trop violent.

Nous avons dit que le marquis de Pianesse avait paru, le 17 d'avril au soir, sous les murs de La Tour (1). C'était un samedi; il faisait clair de lune; toute l'armée du duc de Savoie faisait halte dans la plaine, qui s'étend des Appiots à Pra-la-Fèra et aux Eyrals. Le général en chef fit sommer les Vaudois de là loger. Ceux-ci n'étant dans la ville qu'au nombre de trois ou quatre cents, répondirent qu'il leur était impossible de fournir ce logement; que rien n'avait été préparé, qu'ils demandaient un délai pour y réfléchir et y pourvoir:

Tout délai est refusé; c'est immédiatement qu'il faut recevoir les troupes; et en cas de refus, elles s'empareront de vive force des postes démandés. Alors les Vaudois se retranchent derrière des bastions, élevés à la hâte. L'entrée de La Tour, en face du pont d'Angrogne, est fermée par des barricades. Cette barrière arrête les ennemis et se hérisse de défenseurs. Il était près de dix heures du soir.

(1)* *Circa le 22 hore, dit la narration précitée.*

Le marquis de Pianesse la fait attaquer : les Vaudois résistent vaillamment. Après trois heures de combat, les assaillants n'avaient encore pu obtenir aucun avantage. Mais vers une heure du matin, le comte Amédée de Luserne, qui connaissait les lieux, se met à la tête du régiment de villa commandé par Galleazzo, et, pendant que le reste des troupes continue d'occuper les assiégés, ce régiment tourne la ville, du côté du Pélis, remonte par les prairies et les jardins qui s'étendent de ce côté, puis, sur les pas de son guide, pénètre au centre de La Tour, dans la rue des Bruns, et vient prendre, par derrière, les défenseurs de la barricade. Alors les Vaudois l'abandonnent, font volte-face, percent les rangs de ces nouveaux venus, qui les poursuivent inutilement et se retirent sur les hauteurs.

Vers les deux heures du matin, les catholiques vainqueurs et maîtres de la place, se rendent en masse à l'église de la Mission, chantent le Te Deum laudamus (1), et criant de tous côtés : Viva lasanta chiesa romana ! (2)* E Viva la santa fe de (3)* e guai agit Barbetti (4)* Les Vaudois n'eurent dans cette affaire que trois morts et peu de blessés. Vers les cinq heures du matin arriva le marquis de Pianesse con tutta la sua nobilta (5)* et il alla se loger dans les bâtiments de la Mission.

(1)* *Nous te louons Seigneur.*

(2)* *Vive la sainte Église romaine!*

(3)* *Et vive la sainte foi!*

(4)* *Et malheur aux Barbets. Ce nom de Barbets, donné par dérision aux Vaudois, venait probablement de celui de leurs pasteurs, anciennement nommés Barbas.*

(5)* *Avec toute sa noblesse. Expression des écrits contemporains*:

On était donc alors au dimanche matin; c'était le dimanche des Rameaux, on allait entrer dans la semaine sainte. L'esprit de l'antichrist brûlait de signaler ces fêtes chrétiennes par un grand massacre de chrétiens. Dès ce même dimanche, en effet, immédiatement après la messe, les soldats catholiques partirent, sous la conduite du commandant Mario de Bagnolo, et allèrent, par forme de divertissement mondain, ou de préparation aux pâques prochaines, donner la chasse aux hérétiques, c'est-à-dire tuer, à coups de fusils, tous les Vaudois qu'ils rencontraient, se mettant à l'affût pour les surprendre, et brûlant les maisons dont ils avaient chassé ou tué les propriétaires (1). Dans la soirée, de

nouveaux corps de troupes arrivèrent encore. Le lundi, 19, l'armée, au dire de Léger, était déjà composée de près de quinze mille hommes (2). Il n'était plus possible d'en douter; cet antique projet de l'extermination des Vaudois, si longtemps fomenté, mûri et hautement avoué par les représentants les plus zélés de l'Église romaine, allait enfin être mis en exécution. C'est ainsi que le papisme entendait célébrer les Pâques de 1655.

Les Vaudois, voyant depuis les hauteurs d'Angrogne et du Taillaret, le ravage et l'incendie qui s'étendaient déjà dans la plaine, se mirent alors sur la défensive. Ils placèrent des sentinelles sur les points avancés, et quelques postes de défense, aux passages les plus importants. Mais ils étaient mal armés et mal organisés; ils ne pouvaient croire, d'ailleurs, aux perfidies dont ils seraient victimes.

(1)* *Andarono scaramucciando per quelli montagnuole, rentrezzando gli erelici anamazandone molli ed abruciando qui sue case o cassine che posstmo prendere. L'écrit dont nous tirons ces détails ne peut être suspect de partialité en faveur des Vaudois; il est intitulé : Memorie delle irrutione e barbarie faite dagli eretiei Valdesi contro i catholici della Torre, Luserna San Segondo etc. (Archives de cour à Turin.) Pour justifier son titre, l'auteur s'étend beaucoup sur les irruptions de Janavel dont nous parlerons plus tard.*

(2)* *Deuxième partie, Chap. IX, p. 108*.

Dès le lendemain du dimanche des Rameaux (lundi 19 d'avril 1655), les troupes du marquis de Pianesse attaquèrent à la fois, ces pauvres montagnards, par les hauteurs de La Tour, Saint-Jean, Angrogne et Briquéras. Les Vaudois se contentèrent de défendre leurs postes. Ils étaient un contre cent; mais une aide puissante les soutenait : la confiance en Dieu! Toutes ces attaques furent repoussées; les ennemis ne purent les débusquer d'un seul de leurs retranchements. La campagne s'ouvrait donc, pour eux, par une victoire. Eut-on prévu qu'elle devait finir par de si grand malheurs?

Le mardi (20 d'avril), deux attaques seulement furent dirigées, l'une contre les Vaudois de Saint-Jean, retranchés à Castellus, l'autre, contre ceux de Taillaret. Toutes les deux laissèrent, une seconde fois, l'avantage du côté des Vaudois. La première fut repoussée, avec un grand succès, par le capitaine Jayer. La seconde ne tut pas moins fatale aux assaillants; car les Vaudois ne perdirent que deux hommes, dans une action où ils tuèrent cinquante de leurs ennemis. Léger, qui rapporte ces détails, a lui-même pris part à cet engagement.

Le marquis de Pianesse, voyant les forces considérables, dont il disposait, fléchir sous une force supérieure, devant des postes avantageux et bien gardés, crut devoir recourir à des moyens qui n'ont que trop souvent réussi contre les Vaudois, parce qu'ils en ignoraient l'usage, mais qui nulle part n'ont été mis en œuvre, avec plus d'habileté que dans l'Église romaine parce qu'elle y puisait une partie de sa puissance. Il recourut à la perfidie. Dès le matin du jour suivant (mercredi 21 avril), deux heures avant le lever du

soleil, il envoya, sous tous les retranchements des Vaudois, des clairons et des hérauts, pour y donner avis qu'il était prêt à recevoir des députés, afin de traiter d'un accommodement au nom de son Altesse Royale le duc de Savoie.

Les députés de toutes les communes de la vallée se rendirent auprès de lui; il leur fait un accueil bienveillant, les entretient jusqu'à midi, leur donne un excellent dîner, — témoigne les meilleures dispositions à l'égard des Vaudois, et leur affirme qu'il n'a jamais été dans sa pensée de les inquiéter, en aucune façon. L'ordre de Gastaldo, ajouta-t-il (celui du 25 janvier), n'est relatif qu'aux habitants du bas pays, qui devront en effet se résigner à rentrer dans les montagnes; mais quant aux communes de la haute vallée elles n'ont absolument rien à craindre.

Il se montra fort peiné des excès qu'avaient déjà commis ses soldats; en accusa la difficulté de faire observer la discipline à un si grand nombre de troupes; témoigna la crainte de ne pouvoir les contenir, le désir de les renvoyer, l'embarras que lui causait leur nombre et l'avantage qu'il y aurait à les disséminer.

Vous pourriez, ajouta-t-il enfin, rendre service à votre patrie et à moi-même, en engageant vos communes respectives à recevoir chacune, et à loger seulement l'un des régiments que l'on a fait venir. En les accueillant ainsi sans résistance, non-seulement les localités qui les auront reçues seront à l'abri de toute violence, mais encore il se peut que le prince, touché de cette preuve de confiance, se montre ensuite moins rigoureux dans l'exclusion prononcée contre les villes de la plaine.

Les députés promirent de s'employer, selon leurs forces, à un si bon dessein. Léger et Janavel y apportèrent en vain une inflexible résistance. Les communes consentirent à recevoir les soldats du marquis de Pianesse. et. dès le soir même, ils prirent possession de tous les passages, s'installèrent dans tous les hameaux, envahirent toutes les propriétés, et malgré l'ordre formel de se conduire avec prudence, n'attendirent pas même au lendemain pour massacrer quelques hérétiques.

C'est ce qui les trahit. Dans leur empressement, à vouloir s'emparer des positions les plus fortes de nos montagnes, pendant que deux régiments suivaient la route ordinaire de Villar et de Bobi, et un troisième celle d'Angrogne, il y eut un détachement spécial qui se mit à gravir les collines de Champ-la-Rama et de Coste-Roussine, pour arriver plus tôt au Pra-duTour. Ce détachement, sur son passage, mit le feu aux maisons éparses du Taillaret; on en vit la fumée, on entendit les cris des fuyards et les acclamations des persécuteurs, depuis la colette de Rora où fut allumé aussitôt un signal de détresse. (1 fut aperçu à l'instant de toutes les hauteurs d'Angrogne où s'étaient retirés la plupart des réfugiés de la plaine, qui avaient été obligés de quitter Bubiane, Campillon, etc., par suite de l'édit de Gastaldo (25 février).

Les habitants d'Angrogne, à leur tour, virent bientôt eux-mêmes la marche rapide du détachement envahisseur qui, dirigée vers le Pra-du-Tour, descendait triomphalement par la pente du col.

En outre apparaissait vers les portes d'Angrogne et la Pausa-dei-morts, le régiment de Grancey qui était seul attendu. Alors, entrevoyant la trahison, ils allumèrent à leur tour des signaux de détresse; et ces cris : En Pérouse! en Pérouse! à la Vachère l sauve qui peut! les traîtres sont là! Dieu nous aide! fuyons! montèrent, coururent, se répandirent comme une flamme électrique sur le vaste flanc de ces montagnes, d'où les hommes, en état de porter les armes, se retirèrent, à la hâte, vers les hauteurs de la Vachère, et de là, par la vallée de Pramol, dans celles de Pérouse et de Pragela, qui appartenaient alors à la France.

Du côté de Bobi l'alarme fut moins prompte, car les régiments de Bagnols et du Petit-Bourg (dont le premier devait se caserner à Bobi et le second au Villar), arrivèrent paisiblement par la route ordinaire.

Il y eut bien des appréhensions éveillées lorsqu'on vit les soldats, au lieu de se tenir à Bobi, monter jusques à la Sarcena et à Ville-Neuve; il y eut déjà des victimes immolées sur leur passage, mais la connaissance de ces meurtres isolés ne pouvait se répandre, et les officiers manifestaient partout l'intention de maintenir une sévère discipline dans leurs troupes. A Angrogne même, où elles n'avaient trouvé que quelques femmes, des vieillards et des enfants, faibles gardiens de leurs maisons abandonnées, elles s'abstinrent d'abord de tout excès. De Pianesse se contenta d'y prendre position, et de s'y rafraîchir, sans paraître vouloir y demeurer plus de deux ou trois jours, selon que le portaient les conventions. Tout en cherchant ainsi à gagner la confiance des femmes et des enfants Vaudois, ces nouveaux venus les engagèrent à rappeler leurs maris et leurs frères, qui avaient pris la fuite, en protestant qu'il ne leur serait fait aucun mal. Quelques-uns revinrent; mal leur en prit! Non servanda *fides hœreticis*, a dit le concile de Constance; *ad extirpandos haeretikos*! criait la Propagande.

Du haut en bas de la vallée, dans les villages et les hameaux, sur les routes et les rochers, la Propagande, grâce à la mauvaise foi autorisée par son Église, avait alors introduit des soldats ou posté des sicaires.

Alors aussi le voile fut levé. Le samedi, veille du jour de Pâques (24 d'avril 1655), à quatre heures du matin, le signal d'un massacre général des Vaudois est donné à ces îroupes perfides, du haut du château de La Tour. Les soldats prévenus s'étaient levés de bonne heure; ils se trouvaient frais et dispos, ils avaient dormi sous le toit de ceux qu'ils allaient égorger. Eux que les Vaudois avaient reçus, logés, nourris avec tant de confiance, eux qui devaient les protéger, les voilà au même moment dans toute la vallée, avec le même fanatisme, transformés en lâches assassins. Rome a la palme pour ces conversions-là!

Et maintenant comment pourrons-nous donner une idée des horreurs qui suivirent? Il faudrait pouvoir, d'un seul coup d'oeil, embrasser à la fois tout le pays, pénétrer dans toutes les chaumières, assister à tous les supplices, distinguer, dans cette immense voix d'angoisse et de désolation, chaque cri particulier d'un cœur ou d'un être vivant que l'on déchire. Les petits enfants, dit Léger (1), étaient arrachés des bras de leurs mères, écrasés contre des rochers et jetés à la voirie. Les malades ou les vieillards, tant hommes que femmes, étaient ou brûlés dans leurs maisons, ou hachés en pièces, ou mutilés, massacrés à demi, écorchés vifs, exposés moribonds à l'ardeur du soleil, des flammes ou des bêtes féroces; d'autres étaient liés, tout nus, en forme de peloton, la tête entre les jambes, et roulés ainsi dans les précipices. On en vit qui, déchirés et brisés par les rochers sur lesquels ils avaient rebondi, étaient restés suspendus à quelque arête de roc, ou à quelque branche d'arbre, et gémissaient encore quarante-huit heures après.

(1)* *Partie II, Chap. IX.*

Les femmes, les jeunes filles outragées, empalées, plantées nues sur des piques, aux angles des chemins, enterrées vivantes, rôties sur des lances et découpées par ces soldats de la foi, comme par des cannibales; puis, après le massacre, l'enlèvement des enfants qui avaient survécu, qu'on trouvait égarés dans les bois, ou qu'on enlevait de vive force aux tristes restes de leur famille, pour les jeter, comme des agneaux aux boucheries, dans les demeures de leurs bourreaux et dans les monastères; puis enfin, l'incendie succédant au massacre et à l'enlèvement; les moines, les propagandistes, les zélés catholiques, courant de maison en maison avec des torches résineuses, ou des projectiles incendiaires, et ravageant au milieu des flammes ces villages remplis de cadavres.

« Deux des plus enragés de ces boute-feu, dit un ouvrage de l'époque (1), étaient un prêtre et un moine, de l'ordre de Saint-François, qui marchaient escortés de troupes; et s'il y avait quelque recoin de couvert Ci), qui ne fût pas tombé, dès la première fois, sous leurs mains, on les y voyait repasser le lendemain, et pour l'achever, le prêtre n'avait qu'à lâcher un coup de sa carabine, chargée d'un feu artificiel, qui s'attachait jusqu'aux murailles. »

Qu'on se représente ces forcenés courant au milieu des maisons incendiées, activant le carnage et la destruction; et ces montagnes retentissantes sous l'écroulement des ruines, des avalanches, des rochers, des corps vivants, jetés au fond des précipices! Tel est le tableau épouvantable, inouï, sans exemple, que présentèrent alors ces lieux de désespoir.

« Et qu'on ne dise pas, ajoute l'historien Léger, que j'exagère les choses à cause des persécutions personnelles que j'ai souffertes : je me suis porté moi-même de communauté en communauté, pour recueillir les témoignages authentiques des survivants, qui déposaient des choses qu'ils avaient vues devant deux notaires qui m'accompagnaient. Ici le père avait vu ses enfants déchirés par le milieu du corps, à force de bras, ou à coups d'épée; là, la mère avait vu sa fille forcée ou massacrée en sa présence. La fille avait vu mutiler le corps vivant de son père; le frère avait vu remplir de poudre la bouche de son

frère, et les persécuteurs, y mettant le feu, la faire voler en éclats; des femmes enceintes ont été éventrées et l'on a vu leur fruit sortir vivant de leurs entrailles.

(1)* *Récit véritable de ce qui est arrivé, depuis peu, aux vallées de Piémont, in-8º de 47 pages, p. 23.*

(2)* *Cabane, toit, encore maintenu sur les murailles. — Hangard; petite maisonnette. — Lou cûbert : c'est un mot emprunté au patois du pays*.

« Que dirai-je? mon Dieu! la plume me tombe des mains. Les cadavres épars ou plantés sur des pieux; les quartiers d'enfants écartelés, jetés au milieu de la route; les cervelles plâtrées contre les rochers; les tronçons de corps humains, qu'on trouvait sans bras ou sans jambes, à moitié écorchés, ou les yeux arrachés de la tête, et les ongles des pieds; d'autres attachés aux arbres, avec la poitrine ouverte, sans cœur ou sans poumons; ici des corps de femmes plus horriblement mutilés encore; là des tombes à peine fermées, où la terre semblait gémir encore des malheureuses victimes qui avaient été ensevelies vivantes: partout le deuil, l'effroi, la désolation et la mort!

« Voilà ce que je puis vous dire. »

L'embrasement universel de toutes les maisons vaudoises succéda au massacre de leurs habitants. En plusieurs communautés, poursuit le témoin des martyrs, il n'est pas resté une seule cabane debout; tellement que cette belle vallée de Luserne n'offrait plus alors que l'aspect d'une fournaise ardente, où des cris de plus en plus rares attestaient qu'un peuple avait vécu! Léger ajoute, après cela, une longue série de dépositions notariées, mentionnant les détails des supplices dont il y a eu des témoins oculaires; les horreurs qui se sont commises en face du soleil, et le nom des victimes, et les jactances des bourreaux.

Nous ne reproduirons pas le tableau de ces scènes affreuses. Pourquoi s'arrêter sur des martyres individuels, quand c'est un peuple entier qui est martyr? Tous ces nobles et courageux suppliciés eussent pu sauver leur vie en abjurant leur foi; et les tourments, infligés à plusieurs d'entre eux, se poursuivirent encore dans la prison sans les faire fléchir. Dix ans, vingt ans après, il y avait encore, dans les galères du souverain, des forçats qui étaient des martyrs. Dans les cachots de Villefranche et de Turin, il y eut des victimes oubliées dont le ciel a pu seul connaître les tortures, la fermeté et la joyeuse mort.

Cependant il y eut aussi dans les vallées vaudoises de nombreuses abjurations. Ecloses sous l'impression de l'épouvante et du désespoir, chacun peut en apprécier la valeur.

Un acte obtenu par la violence est considéré comme nul par la magistrature; devant le tribunal suprême en sera-t-il ainsi? Ce n'est pas à nous de résoudre cette question, mais bien de rendre hommage à ceux qui ont persévéré dans la manifestation loyale de leur

foi. Le pauvre Michelin de Bobi (dont le fils était alors pasteur à Angrogne), après un supplice des plus ignobles et des plus douloureux qu'on puisse imaginer, ayant survécu à ces souffrances, fut jeté dans les prisons de Turin. On multiplia toutes les tentatives possibles pour le faire abjurer, il avait résisté à toutes.

Un jour il vit descendre, dans son cachot, deux ministres de son Église, nommés, l'un Pierre Gros, l'autre François Aghit. — Viennent-ils l'encourager, ou partager ses souffrances? — Mais comment les aurait-on laissés parvenir jusqu'à lui! — Des jésuites les accompagnent. — Ah! peut-être qu'ils vont être ensevelis dans ce cachot avec leur paroissien fidèle.—Dieu soit béni! ils pourront du moins se consoler, se raffermir et prier ensemble. — Non, ces pasteurs sont du nombre des âmes faibles qui ont cédé leurs convictions en échange d'une misérable vie; ils viennent, poussés par la main la plus hideuse du papisme, pour engager le prisonnier à suivre leur exemple, à abjurer sa foi. La surprise que le pauvre Michelin en éprouva fut si cruelle, la secousse fut si forte, l'atteinte si profonde, qu'il en reçut la mort (1).

Ces deux pasteurs revinrent plus tard à l'Église protestante; mais le vieillard de Bobi n'avait pas fait de sa religion un vêtement dont il pût changer selon les circonstances; il en avait fait sa vie, et voyant ceux qui la lui avaient enseignée renier tous leurs enseignements, on peut dire qu'il en mourut pour eux. D'autres prisonniers aussi moururent, plutôt que d'abjurer.

Jacques et David Prins du Villar, hameau de la Baudèna, furent conduits dans les prisons de Luserne; et là, dit Léger, ayant résisté à toutes les sollicitations d'apostasie, qui leur furent faites par les moines, « on leur écorcha les bras depuis les épaules jusqu'au coude, en déchiquetant la peau en forme d'aiguillettes, qu'on laissait attachées par le haut, et qui restaient ainsi flottantes sur la chair vive; on leur écorcha, de la même manière, le reste des bras depuis le coude jusqu'aux mains, et les cuisses jusqu'au genou, et enfin les jambes, depuis la jarretière jusques à la cheville du pied; ensuite on les laissa mourir en cet état (1).»

(1)* *Léger, p. 125, IIe partie.*

Ces languettes de peau, pour demeurer pendantes, devaient être déchirées et soulevées de bas en haut. Atroce raffinement de barbarie! « Je ne puis m'empêcher de remarquer ici, ajoute l'historien, que ces Prins étaient six frères, et avaient épousé six soeurs, ayant tous plusieurs enfants, et qu'ils vivaient tous ensemble sans avoir fait jamais aucun partage de leurs biens, et sans que jamais on ait remarqué la moindre discorde dans cette famille.

(1)* *Léger, p. 122. Dépositions notariées.*

Elle était composée de plus de quarante personnes, chacun se tenait à sa tâche, les uns au travail des vignes et au labourage des champs, les autres au soin des prairies et à

celui des troupeaux. L'aîné des frères et sa femme, qui était aussi l'aînée des soeurs, étaient comme le père et la mère de toute la famille (1). » Et ces scènes patriarcales, si respectables, si touchantes, si chrétiennement simples, sont jetées en proie au démon du papisme, que la superstition instruit à la cruauté, et qui descend alors plus bas que les sauvages! Quelquefois, dans ces mutilations barbares, il arrivait des hémorragies qu'on arrêtait avec le feu, pour prolonger l'agonie et multiplier les tourments de la victime.

Un homme de Freyssinières, garçon de ferme à Bobi, après avoir eu la plante des pieds et la paume des mains percées de coups de poignard, fut dépouillé des caractères de son sexe, et suspendu sur un flambeau ardent, afin que la flamme arrêtât l'effusion du sang. Après cela, on lui arracha les ongles avec des tenailles, pour l'obliger à abandonner sa religion; mais comme il tenait bon, on l'attacha parles pieds aux harnais d'un mulet, et on le fit ainsi traîner dans les rues de Luserne. Le voyant presque mort, ses bourreaux lui cerclèrent la tête avec une corde, et la serrèrent tellement que les yeux et la cervelle en sortirent; après quoi on jeta le cadavre dans la rivière (1). »

(1)* *Léger, IIe partie, p. 122.*

Ah! si ces horreurs accumulées avaient été le produit d'un transport de vengeance, d'un accès de folie, d'un de ces mouvements de rage, de ces emportements fébriles, de ces frénésies inattendues, de ces égarements irrésistibles, de cette colère aveugle, impérieuse et brutale, auxquels l'homme est quelquefois en proie! Mais non, c'était l'issue froidement préparée, patiemment attendue, accomplie avec préméditation, de la grande œuvre du papisme. Tous les crimes et tous les vices semblaient alors s'être réunis pour le servir; lui seul, comme le roi des enfers, a pu avoir l'idée de les discipliner, pour faire plus de mal.

C'est du haut d'un clocher catholique qu'est parti le signal de la Saint-Barthélemy (2); ce sont les basiliques de Païerine qui ont sonné les Vêpres siciliennes; c'est du haut d'un édifice qui portait le nom de la vierge Marie (3)* qu'est parti le signal des Pâques piémontaises, dont l'affreuse célébration a rempli les vallées vaudoiscs de larmes et de sang.

(1)* *Léger, p. 118. Dépositions notariées.*

(2)* *Le clocher de Saint-Germain-l'Auxerrois.*

(3)* *Le fort de La Tour se nommait le fort de Sainte-Marie.*

Ah! sainte mère du Christ, Marie reçue en grâce, si une épée dut percer ton cœur, n'est-ce pas dans l'Église qui prétend le mieux t'honorer? Elle t'appelle reine des anges, et t'a faite reine des démons. Dans un cantique, imprimé à cette époque, on lit les vers suivants:

Seigneur, ici le sang d'Abel,

Crie encore sur les supplices;
Vois Zacharie encor parmi ces sacrifices,
Mort entre le temple et l'autel.
Gloire de l'Éternel, justice des justices
As-tu les yeux fermés et ta puissante main
Endormie en ton sein?

Ils ne valent pas le sonnet de Milton, mais ils sont un écho de l'émotion ressentie par l'Europe tout entière en faveur des Vaudois.

Plusieurs personnes, même d'entre celles que l'on avait choisies pour servir d'instrument à cette œuvre d'extermination, la réprouvèrent avec horreur et refusèrent d'y concourir.

De ce nombre fut le premier capitaine du régiment de Grancey, M. du Petitbourg, dont nous avons déjà parlé. Lorsqu'il connut à quel usage on destinait ses troupes, il refusa de les conduire à ce déshonorant massacre et se démit de son commandement.

La cour de Savoie ayant fait écrire, plus tard, une sorte d'apologie, dans laquelle tout l'odieux de ces événements était reporté sur les chefs de l'armée française, le commandant du Petitbourg publia une déclaration par laquelle il repousse toute participation aux barbaries commises et en atteste en même temps la réalité d'une manière qui les met hors de doute (1), c'est par des citations textuelles de cette pièce que nous terminerons ce chapitre.

«Je, seigneur du Petitbourg, premier capitaine du régiment de Grancey, le commandant, ayant eu ordre de M. le prince Thomas d'aller joindre le marquis de Pianesse et prendre ordres de luy à La Tour J'ay esté témoin de plusieurs grandes violences et extrêmes cruautés, exercées par les bannis du Piémont (2)* et par les soldats sur toute sorte d'âge, de sexe et de condition, que j'ay vu massacrer, démembrer, pendre, brûler et violer; et de plusieurs effroyables incendies J'ay vu l'ordre qu'il fallait tout tuer.

(1)* *Dans cette apologie, ou relation fidèle de la guerre de 1655, sont articulées, pour excuser les violences qu'on avoue, beaucoup de calomnies contre les Vaudois. Je n'ai pas cru devoir les relever. Déshonorer, tuer et calomnier, telle fut la maxime suivie par le marquis de Pianesse.*

(2)* *On avait fait appel aux repris de justice et aux volontaires de toute condition. Des assassins irlandais, chassés par Cromwell, et reçus en Piémont, se distinguèrent par leur férocité sauvage, dans ces cruels massacres.*

«Quant à ce qu'il proteste (le marquis de Pianesse), qu'on n'a jamais touché à aucun, sinon dans le combat, ni fait le moindre outrage aux personnes inhabiles aux armes, je soutiens que cela n'est point, et que fay vu de mes yeux meurtrir les hommes de sangfroid, et tuer misérablement les femmes, les vieillards et les petits enfants.

«... Tellement que je nie formellement, et proteste devant Dieu, que rien des cruautés que dessus, n'a été exécuté par mon ordre; au contraire, voyant que je n'y pouvais apporter aucun remède, je fus contraint de me retirer, et d'abandonner la conduite du régiment, pour n'assister à de si mauvaises actions.

«Fait à Pignerol, ce 27 novembre 1655, Signé : Du Petitbourg. »

Cette déclaration a été faite et signée devant témoins; les témoins sont MM. Saint-Hilaire, capitaine du régiment d'infanterie d'Auvergne, et du Favre capitaine du régiment d'infanterie de Sault. Léger donne cette pièce en entier, dans sa seconde partie, à la fin du chapitre IX. Racontons maintenant comment les Vaudois ont pu se relever d'une aussi vaste extermination. Ezéchiel vit des ossements desséchés se ranimer sous le souffle de l'Éternel, et former un peuple; et un peuple animé de l'esprit de Dieu, le verrions-nous mourir? Ce ne serait que pour conquérir une vie plus complète et plus heureuse qu'ici-bas. Mais les Vaudois surent reconquérir leur patrie. Il est temps de passer à ces glorieux événements.

CHAPITRE XXIII. Janavel et Jahier

JANAVEL ET JAHIER

(D'avril à juin 1655.)

Nous avons dit que les Vaudois d'Angrogne et les réfugiés de la plaine du Piémont s'étaient en grande partie retirés dans la vallée de Pérouse; ceux de SaintMartin prévenus, par un homme compatissant quoique catholique (1), de l'arrivée des troupes de Galeazzo lequel devait mettre tout à feu et à sang, se hâtèrent de gagner celle de Pragela; et les habitants de Bobi qui purent échapper au massacre cherchèrent un asile dans celle du Queyras, au travers des neiges, des précipices et des rochers affreux. Tous ces lieux de refuge étaient alors sous la domination du roi de France.

(1)* Il se nommait Emmanuel Bochiardo. Il avertit les Vaudois : Che il aignor marchese Galeazzo a ordine di abbruciare e d'ealirpar ogni cosa etc. Sa lettre est du 5 mai 1655.

Dans le but de faire interdire aux Vaudois ce pays hospitalier, la duchesse de Savoie (1), qui paraît avoir pris beaucoup plus de part que son fils à ces désastreux événements, écrivit à la cour de France (2). Elle voulait empêcher ses sujets de sortir des Vallées, et les y faire massacrer. Mazarin n'entra pas dans ses vues; il répondit que l'humanité lui faisait un devoir d'ouvrir un asile aux Vaudois fugitifs.

Cela leur donna la facilité de s'y rallier, de s'armer et de s'organiser. Ils purent même rentrer dans leur patrie beaucoup plus nombreux qu'ils n'en étaient sortis, car une foule de leurs coreligionnaires, du Queyras et du Pragela, se joignirent à eux. Pendant ce temps, un homme énergique et habile, soutenu, sans doute, par la main de Dieu (en qui nul n'eut jamais une confiance plus absolue que cet intrépide guerrier), le capitaine Josué Janavel, qui seul avait prévu la trahison, tenait en échec l'armée ennemie et l'avait peu à peu repoussée des Vallées. Voici comment il en vint à bout.

(1)* *Nommée Madame Royale, dans les pièces du temps.*

(2)* *Anne d'Autriche régente; Louis XIV mineur; Mazarin premier ministre.*

On se souvient que le 24 d'avril était le jour fixé pour le massacre général des Vaudois. Des troupes avaient été cantonnées dans tous les chefs-lieux de commune, excepté à Rora, sans que celle-là dût pourtant être épargnée. Aussi dès le matin de ce jour d'extermination, le marquis de Saint-Damian avait fait partir du Villar, un bataillon de cinq ou six cents soldats, qui devaient aller surprendre Rora, sous la conduite du comte Christophe de Luserne, qu'on appelait le comte de Rora, parce que son apanage avait été placé sur cette seigneurie. Ces soldats gravirent les pentes abruptes de la montagne de Brouard, qui les en séparait. Janavel, qui demeurait au pied d'un long prolongement que

cette montagne forme du côté de Luserne (1), vit monter ces soldats dans la direction du village menacé; et lui, montant de son côté, par une direction différente, rassembla dans sa route, six hommes déterminés comme lui, et s'allant poster avantageusement sur le passage des troupes qui croyaient surprendre le village à l'improviste, il les attendit, avec son escouade, derrière des rochers resserrés à travers lesquels elles devaient forcément passer.

(1)* *Il demeurait au quartier nommé les vignes de Luserne. Dans les rapports et les dépêches du temps, qui signalèrent ses premiers exploits, il est désigné par ces expressions : Le capitaine des vignes de Luserne; mais son nom ne larda pas d'être connu.*

Dès qu'elles sont engagées dans ce défilé, Janavel et ses compagnons poussent ensemble un grand cri, déchargent leurs armes dont chacune porte coup; six soldats tombent, les autres rétrogradent; ceux qui les suivent croient à une embuscade bien plus nombreuse que celle qui existe; ils font volte-face; l'avant-garde est alors séparée du gros de l'escadron. Les Vaudois, cachés dans les rochers où l'ennemi ne pouvait apprécier leur nombre, multiplient leurs coups, éclaircissent cette avant-garde, la débandent et la mettent en fuite. L'arrière-garde, à peine arrivée au sommet du. col, voyant que les premiers rangs cherchent à le remonter, se hâte de redescendre par où elle est venue, sans même avoir vu ceux qui les avaient attaqués; les fuyards, tournant également le dos aux Vaudois ne les virent pas non plus : ainsi tout un bataillon se retira devant un caporal ou plutôt devant l'image exagérée d'une embuscade périlleuse. Ces traits sont rares, mais ils peuvent se concevoir.

Ainsi l'armée tout entière de Brennus avait pris la fuite devant le temple de Delphes au bruit des prêtres d'Apollon, transformés, par l'imagination effrayée des soldats, en combattants surnaturels. Janavel, de retour à Rora, apprit aux habitants de ce village, le danger qu'ils avaient couru. Ignorant les massacres qui s'étaient accomplis dans la vallée de Luserne pendant cette même journée, les Rorains allèrent se plaindre immédiatement au marquis de Pianesse de l'invasion tentée contre eux le matin.

« Si l'on a voulu vous attaquer, ce n'est point par mon ordre, leur répondit-il; jamais les troupes que je commande n'eussent commis un pareil attentat. Ce ne peut être qu'une horde de brigands et de vagabonds piémontais.

« Vous m'auriez fait plaisir de les tailler en pièces. Du reste, ajoula-t-il, avec bienveillance, j'aurai soin que de pareilles alertes ne se renouvellent plus. »

Ce n'était pas une alerte, en effet, qu'il voulait, mais une surprise qui les écrasât tous. La preuve ne s'en fit pas attendre. Dès le lendemain, un nouveau bataillon est envoyé sur Rora, par la montagne de Cassulet. Cette fois Janavel avait seize hommes avec lui, cela paraît bien peu, et cependant sous sa main ils valurent une armée. De ces dix-sept hommes, douze étaient armés de pied en cap; six n'avaient que des frondes. Il les disposa en trois bandes de six hommes chacune, savoir, quatre mousquetaires et deux frondeurs.

Son poste était choisi d'avance; c'était encore un défilé; dix hommes, à peine, y pouvaient manœuvrer; lui, en avait presque le double, et il était placé da'ns la position la plus avantageuse.

Dès que le bataillon du marquis de Pianesse se fut engagé profondément dans l'embuscade, les Vaudois se démasquent, un officier et dix fantassins tombent sous leur première décharge. Une grêle de pierres siffle dans les rangs ennemis; le désordre s'y met. Sauve qui peut! s'écrie un lâche! La débandade commence. Janavel et ses hommes s'élancent alors du haut des rochers, le pistolet d'une main et l'épée de l'autre.

La souplesse, la vigueur et l'intrépidité multiplient leur nombre, on eût dit des jaguars, des loups-cerviers volant sur les corniches des rochers, avec la légèreté des insectes ailés sur les fleurs. Le bataillon déjà surpris, troublé, à moitié en déroute, voyant sa mousqueterie perdue dans des broussailles vides ou sur des rocs impénétrables, et cependant de ces broussailles et de ces rocs surgir, tomber, bondir devant lui et tout armés des hommes résolus qui sèment la mort sur leurs pas : le bataillon, ou plutôt les compagnies les premières surprises et les plus engagées reculent involontairement devant eux. Le mouvement rétrograde se propage, la terreur se communique, l'entraînement l'emporte, et bientôt ces six cents hommes, dépaysés sur un champ de bataille qu'ils ne connaissent pas, prennent la fuite vers Luserne, ignorant à la fois le nombre de leurs adversaires et celui des morts qu'ils laissent derrière eux.

Des hommes qui fuient ne se défendent pas, ne voient pas le danger, se l'exagèrent en fuyant, lui donnent des armes par leur faiblesse, et doublent l'énergie de ses atteintes.

C'est ce qui arriva au bataillon de Cassulet. Il n'avait perdu que douze hommes dans le défdé, il en perdit quarante dans sa fuite, et voici dans quels termes, trente ans plus tard, Janavel, proscrit de sa patrie, rappelait, du fond de son exil, ce glorieux événement: « Nous n'étions que bien peu; quelques fusiliers et six ou sept hommes de fronde, qui ne pouvaient encore se servir de fusils, et nous battîmes l'ennemi; sans cela nous étions tous perdus. Lorsqu'on se bat à la descente, les pierres des frondes avec dix fusiliers font plus d'effet que vous ne pourriez croire (1). »

On voit dans ces quelques lignes que, dans cette petite poignée de combattants qui sauvèrent Rora et qui devinrent bientôt le salut des Vallées, se trouvaient des jeunes gens qui ne pouvaient encore se servir de fusil. On n'en est que plus frappé des succès de cette héroïque phalange; et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de son courage ou de la protection divine qui lui donna la victoire. Mais la valeur ne se mesure point à l'âge, non plus que la force d'une armée ne se mesure au nombre de ses soldats.

La troupe de Janavel l'avait déjà prouvé; elle devait le prouver encore. Le marquis de Pianesse, déçu une seconde fois dans ses projets, envoie à Rora le comte Christophe, seigneur du lieu, pour rassurer les Vaudois et rejeter sur un malentendu l'envoi des troupes dirigées dans leur vallée. — On a fait contre vous des rapports dont la fausseté

a été reconnue; vous n'avez qu'à vous tenir tranquilles et vous vivrez en paix. En même temps il faisait rassembler, pour les anéantir, un bataillon plus nombreux que la veille. On s'étonne que les Vaudois puissent se laisser prendre à de telles promesses; cette assurance dans la déloyauté paraît surprenante chez un gentilhomme; mais on ne doit pas oublier que les premiers considéraient le mensonge comme un péché, et le second comme une vertu.

(1)* *Lettre écrite de Genève aux Vallées par Josué Janavel, en 1685 pour prévenir les Vaudois de la terrible persécution qui éclata en 1686. (Archives de cour à Turin.)*

La plus haute représentation du catholicisme, un concile oecuménique, n'avait-il pas déclaré qu'il était permis d'être de mauvaise foi avec les hérétiques? Et la Propagande, le jésuitisme, toutes les forces vives de l'Église romaine à cette époque, n'en faisaient-ils pas un devoir? Ce qui paraissait déshonorant à un protestant enorgueillissait un papiste. Parvenir à répandre le sang par une trahison était pour Rome un légitime triomphe. Il est permis toutefois de croire que les Vaudois n'étaient pas complétement rassurés.

Le lendemain, 17 d'avril, un régiment tout entier s'ébranle dans la vallée, s'élance vers Rora, s'empare de tous les sentiers, occupe toutes les positions, brûle à mesure les maisons qu'il trouve sur son passage, se charge de butin et emmène les troupeaux des habitants, qui s'étaient retirés vers les hauteurs du Friouland.

Janavel, avec ses hommes, contemplait de loin le saccagement de la vallée, mais n'osait s'approcher, à cause du grand nombre de ses adversaires. Cependant, quand il les vit encombrés de butin et embarrassés par les troupeaux qu'ils emmenaient avec eux, il encouragea ses dix-sept hommes, se jeta à genoux, fit une ardente prière au Dieu des armées et, plein de courage, conduisit sa petite troupe dans une position favorable, nommée Damasser. Le régiment est arrêté à ce passage; il ignore le nombre de ses ennemis, il ne veut pas abandonner son butin, il voit tomber ses premiers hommes, préfère rétrograder et se retirer sur le Villar.

Mais les Vaudois connaissent mieux leurs montagnes que ces troupes étrangères; ils prennent un raccourci, les devancent, vont se poster sur leur passage et leur coupent encore la retraite. C'était vers le sommet de la montagne qui sépare Rora du Villar, sur un plateau gazonnant, nommé Pian pra, ce qui signifie pré uni. L'armée de Pianesse s'avance en traînant après elle un immense butin. Elle marchait en désordre et sans défiance, car ses insaisissables adversaires ayant disparu devant elle et ne s'annonçant nulle part, semblaient ne devoir plus se montrer.

Tout à coup une décharge à bout portant la décime à travers les arbres. Les soldats, au lieu de se défendre, précipitent leur marche. Ils étaient déjà sur la pente de la montagne. L'escouade de Janavel fait rouler sur elle une avalanche de pierres. Ils s'écartent pour les éviter. Alors les Vaudois se précipitent au milieu de ces soldats débandés. C'est en

vain qu'ils cherchent à se rallier; le terrain ne le leur permet plus; plusieurs d'entre eux glissent et se font égorger ou tombent dans les précipices.

La plus grande partie de l'armée arriva cependant au Villar, mais elle avait laissé son butin en route; les Vaudois ne perdirent aucun des leurs, et ils rentrèrent en possession de tous les biens qu'on venait de leur enlever. Etant remontés sur Pian pra, Janavel les arrête: Rendons grâces, dit-il. Ses hommes s'agenouillent:

Ô Dieu! s'écrie leur intrépide chef, nous te bénissons de nous avoir conservés. Protége nos gens dans ces calamités, et augmente en nous la foi! Cette courte prière est suivie de l'Oraison dominicale et du Symbole des Apôtres. Pendant ce temps les fuyards arrivaient à Luserne. Le marquis de Pianesse, furieux, humilié, rugissant de colère, et voulant néanmoins se contenir, mais reconnaissant qu'il était inutile de recourir à de nouvelles tromperies, à de perfides protestations, convoque le ban et l'arrière-ban de ses troupes. Il en fait venir de Bubiane, de Barges et de Cavour. Elles doivent se réunir à Luserne pour marcher sur Rora; le jour et l'heure sont indiqués; mais l'ardent massacreur de Bobi, Mario de Bagnol, veut avoir la gloire de détruire à lui seul cette misérable poignée d'aventuriers. On désignait ainsi les héroïques montagnards qui défendaient avec tant de courage leurs malheureuses familles.

Le capitaine Mario part donc avec ses mousquetaires deux heures avant les autres milices. Il avait trois compagnies de troupes réglées, une de volontaires et de bannis piémontais; une cinquième d'Irlandais expulsés de leur patrie par Cromwell, en punition des massacres qu'ils avaient commis contre les protestants de cette île. C'était un titre pour qu'ils fussent bien reçus parmi les massacreurs des Vaudois. On leur avait même promis d'avance la concession gratuite du sol dépeuplé des Vallées. Ils combattaient donc dans leur propre cause. Le fanatisme et l'intérêt, quels plus puissants motifs au carnage pouvait-on leur donner?

Le capitaine Mario divisa ses troupes en deux parties, dont l'une prit la droite et l'autre la gauche du vallon de Rora. Il parvint ainsi sans resistance jusqu'aux rochers de Rummer, signalés déjà, depuis quatre jours, par la première victoire de Janavel. Celui-ci s'y était encore retranché, avec sa petite troupe augmentée de quelques nouveaux combattants, et portée alors au nombre de trente à quarante hommes. Mais la droite du comte de Bagnol, s'étant déployée sur les hauteurs, avait pris le dessus de Rummer, et menaçait de venir attaquer les Vaudois par derrière, pendant que le reste des assaillants les aurait attaqués par devant.

Janavel voit le piége dans lequel il va être pris, et, avec la promptitude de décision et l'énergie d'action qui caractérise le génie militaire : En avant! à la broua! (1)* s'écrie-t-il; la victoire est là-haut! et, faisant volteface, il abandonne le front du capitaine Mario, dont le mouvement de poursuite allait être retardé par la nécessité d'escalader les rochers; il se tourne contre le détachement supérieur qui se déployait déjà sur les croupes unies de

la colline; tous les Vaudois avaient leurs armes chargées; Janavel les dirige en droite ligne sur l'aile droite de ce détachement qui manoeuvrait pour le cerner. Feu! s'écrie-t-il.

(1)* *Mots patois, signifiant : au sommet.*

Une décharge terrible mitraille ses adversaires; le gros des troupes se porte de ce côté pour résister aux Vaudois; mais Javanel s'est jeté ventre à terre, et la mousqueterie a passé sur sa tête; alors profitant des tourbillons de fumée qui le couvrent encore, au lieu de poursuivre sa course dans la première direction, il fait un coude subit à droite et va l'épée à la main se frayer un passage à travers l'aile gauche, où l'ennemi est déjà affaibli par le mouvement de concentration qui s'était opéré du côté opposé. Perçant ainsi la ligne d'invasion, il la dépasse, atteint le sommet, ou la broua qu'il avait désignée à ses soldats. De là il domine l'ennemi, et tous les Vaudois se rangeant en bataille, adossés contre les rochers, avec la triple énergie que donnent le bon droit, la confiance en Dieu et le succès, ils font face à leurs adversaires avec une effrayante intrépidité.

C'est en vain que les deux détachements du comte de Bagnol se rejoignent pour les assaillir, les Vaudois ne se laissent pas entamer. Le cercle de leurs adversaires embrasse tout le bas de la colline, et, comme l'affleurement d'une eau qui s'élève autour d'un promontoire, ce cercle se resserre en montant autour d'eux; mais il ne dépasse pas une certaine limite, car les soldats qui le forment tombent frappés de mort dans tout le rayonnement des balles vaudoises.

Comme une neige qui se fond sur un côté de la montagne, cette armée diminue peu à peu, son invasion s'arrête là. « Les Vaudois, dit Léger, firent une si longue et si courageuse résistance qu'enfin la confusion et l'esprit d'étourdissement s'étant manifestement saisi de cette grande multitude d'assaillants, ils prirent la fuite, laissant soixante-cinq de leurs morts sur la place, sans compter les blessés et les cadavres qui furent emportés. »

Voyant que les ennemis se retiraient par le bas de la vallée, les Vaudois veulent les poursuivre. Janavel les arrête. « Mieux que ça! leur dit-il; il faut les anéantir. » Et, dépassant par les hauteurs le front des fuyards, il court se poster encore, avec ses invincibles fusiliers, sur un passage étroit, nommé Pierro capello.

Là arrive la troupe ennemie qui commençait à reprendre haleine. Au moment où elle s'y attendait le moins, les Vaudois font une nouvelle décharge, précipitent des quartiers de rocher, s'élancent sur elle, redoublent son effroi, son désordre, ses pertes; il n'y eut pas ombre de résistance; une terreur panique, ou plutôt la frayeur du Dieu de Jacob, saisit d'une telle manière ces soldats débandés, que, ne pouvant fuir à leur aise, à cause de la difficulté des sentiers, ils se jettent à corps perdu dans les rochers, les ravins, les torrents et se noient ou se brisent dans les précipices, s'ils ne tombent pas sous le fer et le plomb de leurs terribles assaillants.

Le capitaine Mario lui-même fut à grand' peine retiré d'un gouffre rempli d'eau, où il avait failli se noyer; on le ramena à Luserne, sans habits, sans chapeau, sans souliers, et il mourut peu de jours après. Ici se place un fait qu'on oserait à peine introduire dans un ouvrage de pure imagination, tant il paraîtrait improbable. Mais l'histoire ne doit pas reculer devant des prodiges avérés; et l'on sait que le vrai est souvent ce qui paraît le plus invraisemblable. Quelque étonnantes que soient déjà les victoires multipliées de Janavel contre des ennemis cinquante fois plus nombreux, on ne verra pas sans surprise que le marquis de Pianesse ait alors fait prendre les armes à toutes les troupes disponibles qu'il avait sous ses ordres, et fait marcher près de dix mille hommes contre la petite commune de Rora, défendue avec tant de persévérance par une simple compagnie de braves montagnards.

C'était dans les premiers jours du mois de mai 1655. Trois mille hommes partirent de Bagnol, trois mille du Villar, et quatre mille de Luserne, pour assaillir en même temps un village de cinquante maisons. La bande venue par le Villar parut la première. Janavel repoussa son attaque; mais pendant qu'il combattait, les deux autres bandes envahirent le bas de la vallée, pillèrent le village, incendièrent les maisons, massacrèrent les habitants, commirent des outrages monstrueux, et emmenèrent prisonniers les malheureux qui n'avaient pas péri. La position n'était plus tenable; Janavel n'avait plus rien à défendre; Rora était détruit; ses habitants tués ou captifs: il se retira avec son héroïque cohorte dans la vallée de Luserne.

Le lendemain il reçut du marquis de Pianesse un billet ainsi conçu: « Au capitaine Javanel. Votre femme et vos filles sont entre mes mains; elles ont été faites prisonnières à Rora; je vous exhorte, pour la dernière fois, à abjurer votre hérésie, ce qui sera le seul moyen de vous faire pardonner votre rébellion contre l'autorité de Son Altesse Royale, et de sauver la vie à votre femme et à vos filles, qui seront brûlées vivantes, si vous ne vous rendez. Et si vous persistez à faire l'opiniâtre, sans me donner la peine d'envoyer des troupes contre vous, je mettrai votre tête à prix, pour une telle somme que, eussiez-vous le diable au corps, il faudra que vous me soyez livré mort ou vif; et si vous tombez vivant entre mes mains, vous pouvez vous attendre à ce qu'il n'y aura pas de tourments si cruels qui ne vous soient infligés. Cet avis est pour votre gouverne; songez à en faire votre profit.»

Voici ce que répondit Janavel : « Il n'y a pas de tourment si cruel que je ne préfère à l'abjuration de ma foi; et vos menaces, loin de m'en détourner, m'y fortifient encore davantage. Quant à ma femme et à mes filles, elles savent si elles me sont chères! Mais Dieu seul est le maître de leur vie, et si vous faites périr leur corps, Dieu sauvera leur âme. Puisse-t-il recevoir en sa grâce ces âmes chéries, ainsi que la mienne, s'il arrive que je tombe entre vos mains. » Telle fut la réponse de l'héroïque montagnard. Aussitôt sa tête est mise à prix.

Il lui restait un fils, un jeune garçon qui avait été confié à un parent du Villar. Craignant qu'on ne le fit encore prisonnier, l'intrépide et malheureux père prend avec lui cet enfant,

le porte à travers les neiges de l'autre côté des Alpes, descend en Dauphiné, y dépose son fils, y ravitaille sa petite escorte, prend quelques jours de repos et en profite pour recruter sa bande; puis, toujours confiant en Dieu, il franchit de nouveau les Alpes, rentre dans les Vallées et se remet en campagne, plus fort, plus redouté, plus intrépide que jamais. Pendant ce temps, le modérateur des Églises vaudoises, Léger, s'était rendu à Paris, où il avait fait imprimer un manifeste, qui fut adressé à toutes les puissances protestantes de l'Europe. Des preuves multipliées de la plus vive sympathie et du plus actif intérêt, arrivèrent de toutes parts aux Églises vaudoises. D'un autre côté, la cour de Savoie, ou plutôt la duchesse (1), sollicitée par la Propagande et par le nonce pontifical (nous n'osons dire apostolique) poursuivait avec vigueur, aux applaudissements du haut clergé, le but réel de tant d'agitations: savoir, l'expulsion ou l'extermination complète de l'Israël des Alpes, de ces évangéliques enfants des Vallées.

Après avoir demandé à Mazarin de leur refuser un asile en France, et n'ayant pas pu l'obtenir, elle lui demanda de les éloigner des frontières du Piémont, à la distance de trois jours. L'exécution de cette mesure lui ayant encore été refusée, elle demanda et obtint qu'il serait interdit aux Français de venir au secours des Vaudois qui se trouvaient encore dans les Vallées.

Ses démarches étaient si actives, ses desseins si hautement avoués que, dans les Vallées mêmes, plusieurs personnes doutaient que les Vaudois pussent jamais s'y raffermir. François Guérin, ministre du Roure, en Pragela, prophétisait hardiment à ceux qui s'y étaient réfugiés, qu'ils devaient renoncer à l'espoir de rentrer dans leur patrie, le temps étant venu que le chandelier en devait être ôté (1). Le capitaine des gardes suisses du duc de Savoie, étant du canton de Glaris où se trouvaient quelques familles catholiques mécontentes d'habiter un pays protestant, proposa à Charles-Emmanuel II d'accueillir ces familles dans les Vallées et d'envoyer en échange les Vaudois dans le canton de Glaris (2).

(1)* *La plupart des pièces dont nous allons parler portent sa signature*.

Cromwell, de son côté, offrit aux Vaudois de les recevoir en Irlande, à la place des indigènes qu'il avait expulsés de cette île. Mais la réponse du modérateur fut plus conforme aux intérêts de sa patrie : il supplia le Protecteur d'envoyer un plénipotentiaire à Turin, pour travailler à rétablir les Vaudois dans les Vallées, plutôt qu'à les en éloigner. Ce plénipotentiaire fut Morland, qui joua un si grand rôle dans la pacification de ce malheureux pays, et qui écrivit plus tard une histoire remarquable des événements qui venaient de s'y passer.

(1)* *Ces faits sont mentionnés, dans une lettre de la duchesse de Savoie, à Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, pour lui demander de prendre des mesures conformes à ces dispositions. La lettre est du 2 de juin 1665. et se trouve aux Archives d'État à Turin. — Lesdiguières reçut de Louis XIV des ordres semblables, le 4 et le 18 de juin 1655 (même source)*.

(2)* *Léger II, p. 363.*

La plupart des puissances étrangères, depuis le roi de Suède jusqu'aux cantons helvétiques, écrivirent à Charles-Emmanuel eu faveur des Vaudois. « Cette affaire fait grand bruit en Suisse aussi bien qu'en France et en Allemagne, » écrivait l'ambassadeur sarde de la Borde à la duchesse Christine (1). « Votre Altesse fera telle considération qu'elle jugera à propos dans une conjoncture où les armes communes peuvent être employées plus utilement ailleurs. »

Dans une autre lettre (2)* ce même ambassadeur s'exprime plus clairement encore: « Cette guerre, ditil, ne peut avoir été conseillée que par des amis de l'Espagne, pour détourner les armes de Son Altesse Royale du Milanais. » Ainsi chacun jugeait cette affaire à son point de vue : les diplomates ne lui attribuaient que des causes politiques; les ecclésiastiques, que des causes religieuses; mais tous étaient unanimes à les blâmer. Et pour le dire en passant, l'Europe tout entière se serait-elle émue, tant de souverains auraient-ils adressé de si vives représentations à la cour de Savoie, au sujet des massacres de 1655, commis dans les vallées vaudoises, si ces massacres n'avaient pas eu lieu? La cour de Savoie en fit cependant alors démentir la nouvelle. Mais le sentiment de leur triste réalité était si vif chez ceux qui en furent victimes que, vingt-cinq ans plus tard, on trouve encore dans leurs correspondances l'année 1655 désignée par ces seuls mots : l'année des masssacres; des documents authentiques enfin ne permettent pas de douter du véritable caractère de ces événements, où les hideuses conséquences du papisme se sont empreintes tout entières.

(1)* *Lettre du 18 juin 1655. (Archives de Turin.)*

(2)* *Du 25 de juin (même source).*

En Suisse, en Angleterre, en Hollande, dans presque tous les pays protestants de l'Europe, on fit des collectes et des jeûnes publics dans l'intérêt des Vaudois. Beaucoup de catholiques aussi leur témoignèrent de touchantes sympathies. Nous aimons à distinguer toujours le principe du catholicisme des vertus que peuvent cacher en de nobles âmes les formes extérieures qu'il a pu revêtir. Louis XIV lui-même ordonna à Lesdiguières de recueillir avec bonté les Vaudois fugitifs et de leur garantir sa royale protection (1).

(1)* *Ce sont les termes daas lesquels il s'ea expliquait à Cronrwell. Loger II, p. 226.*

Dans les vallées du Queyras et de Pragela, qui appartenaient à la France, on prit les armes pour venir au secours des persécutés (1). Les troupes réglées désertaient afin de s'y rendre (2). On fit afficher, à Grenoble, un ordre formel pour interdire ces désertions (3). Déjà le capitaine Janavel était revenu aux Vallées avec sa vaillante escouade augmentée de nombreuses recrues du Queyras. Le capitaine Jahier, originaire de Pramol,

s'était retiré en val Pérouse, sur les terres de France, avec les réfugiés de Bubiane, et les habitants d'Angrogne qui, le 22 d'avril, avaient fui devant l'armée de Pianesse.

Il revint un mois après à la tête de ces exilés, soutenus par leurs coreligionnaires de Pragela, et les rétablit dans les vallons d'Angrogne et de Pramol. Puis il écrivit à Janavel de venir le rejoindre. Ce dernier avait d'abord pris position sur une haute montagne, nommée l'Alp de la Pelaya di Geymet. De là, descendant par le vallon de Rora, qu'il connaissait si bien, il avait essayé de s'emparer de Lusernette, village catholique situé à une demi-lieue de Luserne.

(1)* *Lettre de Christine à Lesdiguières, le2 de juin. —Lettre de Louis XIV au même, le 18 de juin. Turin, Archives d'État.*

(2)* *Lettre de Louis XIV à Lesdiguières, datée du i juin. (Même source)*

(3)* *Le 14 de juin. Cet ordre est imprimé en forme de placard.*

Mais aux appels du tocsin, les troupes de Luserne et de Bubiane accoururent en si grand nombre, que Janavel fut obligé de renoncer à son projet. Il était déjà entouré d'ennemis lorsqu'il battit en retraite; et cette retraite fut si habilement exécutée, que ses adversaires eux-mêmes n'en parlèrent qu'avec admiration. Dans cette affaire, ce hardi capitaine reçut une balle à la jambe, et il la garda toute sa vie dans les chairs. Mais cette blessure ne l'empêcha pas de poursuivre ses expéditions. Celle qu'il venait de tenter sur Lusernette, quoique ayant manqué son but, n'en eut pas moins des suites importantes, car elle donnait une nouvelle face à cette guerre d'extermination dans laquelle les Vaudois prenaient alors l'offensive pour la première fois.

Une terreur inexprimable commença à troubler les villes du Piémont les plus rapprochées des montagnes. Chacune voulut avoir ses retranchements et sa garnison. Des troupes irlandaises furent casernées à Bubiane ; mais elles y commirent tant d'excès que les habitants eux-mêmes furent bientôt obligés de prendre les armes pour les en chasser. Ainsi les persécuteurs commençaient à se détruire les uns les autres.

C'est alors que Janavel opéra sa jonction avec le capitaine Jahier (le 27 mai) sur les rives de l'Angrogne. Ces deux hommes de guerre, en réunissant leurs forces, devenaient plus redoutables et plus puissants dans leurs expéditions. La première entreprise qu'ils tentèrent en commun fut dirigée contre le bourg de Garsiliane, dont ils cherchèrent à s'emparer dès le soir même. Mais comme à Lusernette, de nombreuses troupes étant survenues au son du tocsin de toutes les bourgades environnantes, ils furent obligés de se retirer, emmenant seulement quelque bétail et six paires de boeufs dont ils s'étaient emparés.

Le lendemain au point du jour, s'étant encouragés par la prière, et sentant l'urgence de quelque énergique démonstration pour sauver leur patrie, ils assaillirent le bourg de

Saint-Segont et s'en emparèrent. Pour se mettre à l'abri du feu de leurs ennemis, les Vaudois faisaient rouler devant eux des tonneaux remplis de foin, et s'approchèrent ainsi des murailles de la ville, du haut desquelles pleuvait sur eux une grêle deballes, qui se perdaient dans les futailles, sans frapper ceux qui s'abritaient derrière ces mantelets roulants.

Arrivés au pied des retranchements, ils mirent le feu à des tas de fascines et de sarments, dont la fumée les déroba aux regards des assiégés. Ayant alors enfoncé une porte, ils pénétrèrent dans le bourg et se chargèrent de butin. Un régiment irlandais fut surpris dans sa caserne et taillé en pièces. Le nombre des morts faits par les Vaudois fut de sept à huit cents Irlandais et de six cent cinquante Piémontais. Les habitants sans armes furent épargnés (1)* et en partie retenus prisonniers; puis on livra le village aux flammes.

C'était une exécution terrible, et qu'on eût peutêtre pu se dispenser de pousser aussi loin, sans la nécessité où étaient les Vaudois d'imposer enfin par le déploiement de leurs forces à des ennemis qui avaient osé les égorger sans défense. D'ailleurs, en temps de guerre on ne raisonne plus avec le sang-froid d'un jugement serein.

Et puis les vallées vaudoises avaient été si cruellement bouleversées, le sang répandu criait si haut, l'irritation devait être si profonde, que, sans attribuer à l'esprit de vengeance seulement de telles représailles, on peut les concevoir comme une conséquence ou une nécessité. Elles furent utiles, en effet, pour amener les persécuteurs à reconnaître qu'il fallait enfin compter avec ce peuple sacrifié. Et s'il est vrai qu'on n'a d'égards que pour ceux que l'on aime ou ceux que l'on redoute, les Vaudois, assurés de n'être pas aimés, n'avaient plus assurément qu'à se faire redouter. Ils réussirent en peu de jours. Déjà la prise de Saint-Segont équivalait au gain d'une bataille. Ils avaient fait mordre la poussière à quatorze cents ennemis; la perte, de leur côté, n'était que de sept hommes (1); ces résultats presque incroyables furent bientôt connus.

(1)* *Une fille seulement fut tuée par une balle perdue. Citait mademoiselle Alix Marsaille.*

La terreur inspirée par Janavel et Jahier, gagna toutes les villes voisines. Elles s'entendirent pour se défendre mutuellement, convinrent d'un signal télégraphique, qui du haut des clochers devait avertir de l'arrivée des Vaudois et signaler leur position. Le peuple, qui souffrait de l'interruption du commerce, du cantonnement des troupes, des incursions des Vaudois, s'élevait avec force contre l'origine, ou du moins contre le résultat de ces perturbations. La voix publique devint plus pressante encore lorsque Jahier et Janavel eurent multiplié leurs exploits avec leurs intrépides partisans.

(1)* *Savoir, un de La Tour, deux du val Saint-Martin, un de Roche Plate, deux d'Angrogne et un de Saint-Jean. Il y eut en outre six blessés.*

Le marquis de Fianesse chercha de les abattre en mettant à prix la tête des principaux d'entre eux (1); mais leur troupe, au lieu de s'affaiblir, s'augmentait chaque jour par de nouvelles recrues ou de nouveaux réfugiés qui leur venaient du Queyras et du Pragela.

(1)* *On peut connaître ainsi le nom des plus fameux de ces derniers défenseurs de leur patrie. Les voici d'après i'édit du 23 mai 1655. Le chiffre qui suit le nom indique la somme promise pour la tête de chacun d'eux. — Josué Janavel : 300 ducats. — Barthélemy et Jacques Jahier, 600. — Paul Vachère, de Lu se rue, 300. — François Laurent des chiots (val de Saint-Martin), 200. — Jean Maianot, du même lieu, 200. —Daniel Grill, de Pral, 200.— Abel, Jean, Antoine, Philippe et Gioanino Peirotti, de Pral (toute une famille), 200. —Charles Fautrier, 130. — Paul Fautrier, 150. — Etienne Grass de Bobi, 150. — Lorenzo Buffa d'Angrogne, 150. — Les frères Jean, Pierre et Jacques Tron, dits Gianetti, du val Saint-Martin, 150. — Pierre Chanforan et Barthélemy Imbert d'Angrogne, chacun. 150. — Barthélemy Bonous et Jacques Perronel de Rrioclaret, ensemble 150. — Enfin Daniel Arbareu, d'Angrogne ;—Barthélemy Gianolat, de Saint-Jean ; — Guillaume Maianot du même lieu ; — Gianone de Gianoni d'Angrogne ; — David Blanchi de Saint-Jean ; — Josué Mondon de Bobi ; — Daniel Pellenc du Villar, — Paul Goante de La Tour ; — Paul Bernard de Rodoret ; — Jacques Guillaume et Michel Bastie (sans autru désignation) : mise à prix de leur tête, pour chacun, 100 ducats. — Pour les frères Jean et François Meruson: de Traverses, en Pragela, 100 ducats pour les deux.*

*** La tète de trois pasteurs yaudois est également mise à prix par cctedit, savoir: Jean Léger (l'historien), 00 ducats; — Jean Michelin de Bobi et Isac Lépreux : pour chacun, 300 ducats. L'édit est signé de Charles-Emmanuel et coutre-signé Morozza. L'Étatmajor de la troupe vaudoise est donné nominalement par Léger, p. 199*

Le 2 juin elle était composée de quatre compagnies commandées par les capitaines que nous connaissons déjà, et en outre parles capitaines Laurens et Benet. Dans leur petit conseil de guerre, ils résolurent d'aller attaquer Briquéras. Pour exécuter ce dessein, les quatre compagnies marchèrent par différentes directions, de manière à pouvoir non seulement surprendre le bourg, mais encore s'opposer aux secours qu'il aurait demandés.

En conséquence, Janavel se tint sur la côtière de Saint-Jean et de la Tayarea, afin d'arrêter les troupes qui seraient sorties de La Tour et de Luserne; le capitaine Laurens se porta sur les derniers contre-forts de Rocheplate, prêt à couper celles qu'on aurait pu envoyer de Saint-Segont; car, malgré l'incendie récent de ce village, on l'avait rendu habitable par de promptes réparations. Jahier descendit dans la plaine de Briquéras, et commença à ravager les campagnes environnantes; mais au signal donné, les garnisons voisines accoururent avec tant de rapidité au secours de Briquéras que ce lieu ne put être envahi.

Jahier retrograda donc vers les collines de Saint Jean, ou Janavel avait tenu en échec les troupes qu'il s'était chargé d'arrêter.

Renforcés alors l'un par l'autre, ces deux capitaines attaquèrent l'ennemi avec tant d'impétuosité qu'il laissa cent cinquante morts sur le champ de bataille. Les Vaudois n'eurent qu'un seul homme de tue. Peu de jours après, un convoi de trois cents soldats fut envoyé de Luserne au fort de Mirabouc. Janavel se trouvait à Bobi ; il eut connaissance de cette opération, alla attendre les ennemis au défilé de Marbec, les y arrêta pendant cinq heures, mais fut obligé enfin de céder le passage, après leur avoir tué beaucoup de monde.

Ce vaillant capitaine n'avait alors avec lui que huit hommes, et, malgré leur retraite, on ne peut disconvenir qu'ils montrèrent une grande intrépidité en osant aller en attaquer trois cents. Il est vrai qu'ils étaient favorisés par l'admirable position que leur chef avait choisie. Aucun d'entre eux ne fut tué.

Janavel se retira après cela sur l'Alp d'où il avait tenté sa première expédition contre Lusernette, savoir la Palea di Geymet, située en face du Villar. Ce dernier village était le seul qu'on n'eût point incendié à cause du grand nombre de ses habitants qui s'étaient catholisés, et qu'on avait cru devoir laisser tranquilles dans leurs demeures. Renforcés alors l'un par l'autre, ces deux capitaines attaquèrent l'ennemi avec tant d'impétuosité qu'il laissa cent cinquante morts sur le champ de bataille. Les Vaudois n'eurent qu'un seul homme de tué.

Peu de jours après, un convoi de trois cents soldats fut envoyé de Luserne au fort de Mirabouc. Janavel se trouvait it Elobi ; il eut connaissance de cette opération, alla attendre les ennemis au défilé de Marbec, les y arrêta pendant cinq heures, niais fut obligé enfin de céder le passage, après leur avoir tué beaucoup de monde. Ce vaillant capitaine n'avait alors avec lui que huit hommes, et, malgré leur retraite, on ne peut disconvenir qu'ils montrèrent une grande intrépidité en want aller en attaquer trois cents. Il est vrai qu'ils étaient favorisés par l'admirable position que leur chef avait choisie. Aucun d'entre eux ne fut tué.

Janavel se retira après cela sur l'Alpe d'où il avait tenté sa première expédition contre Lusernette, savoir la Palea di Geymet, située en face du Villar. Ce dernier village était le seul qu'on n'eût point incendie à cause de du grand nombre de ses habitants qui s'etaient catholisés, et qu'on avait cru devoir laisser tranquilles dans leurs demeures.

Janavel leur fit dire qu'ils eussent à se rendre auprès de lui, pour augmenter le nombre des défenseurs de la patrie, faute de quoi ils seraient traités comme des apostats, des traîtres et des ennemis. A cet énergique langage, les Villarains, par crainte ou par patriotisme, se joignirent au rude guerrier qui leur parlait ainsi. Janavel alors unit derechef ses efforts avec ceux de Jahier, et ils formèrent le projet de reconquérir ensemble la capitale protestante de leurs vallées, la ville de La Tour.

Ils ne purent y réussir; mais ils tuèrent plus de trois cents soldats. Les troupes réunies de ces deux capitaines se montaient alors à plus de six cents hommes. Us établirent leur

quartier général sur une des hauteurs d'Angrogne, nommée le Verne. Mais il fallait pourvoir à l'entretien de ces soldats; on ne pouvait le faire qu'en rançonnant les ennemis.

Les habitants de Crussol, village situé dans la vallée du Pô, avant fait beaucoup de mal aux Vaudois, lors des derniers massacres, Jahier résolut de les mettre à contribution. Il partit avec quatre cent cinquante hommes pendant la nuit, et le lendemain matin, à l'aube du jour, avant quelesCrussoIains eussent pu prendre aucune mesure de défense, leur village fut envahi. Les habitants effrayés se retirèrent dans une profonde caverne, et les Vaudois emmenèrent sans résistance plus de quatre cents vaches ou bieiifs et de six cents moutons.

Ce butin fut transporté et partagé à l'Alp de Liouza, qui, par une charte très ancienne, avait été concédé à l'abbaye de StafFarde. Pendant que cette expédition s'accomplissait sur les rives du Pô, les catholiques de Saint-Segont et des bourgades voisines étaient venus attaquer les cent cinquante Vaudois demeurés à Angrogne. Les capitaines Laurens et Benêt, avec les frères Jahier, repoussèrent ces assaillants qui, dans leur retraite, surprirent un homme sans défense et assouvirent sur lui leur cruauté (4).

(1)* *Ils lui passèrent une corde autour de la tête, et la serrèrent avec un bâton, jusqu'à ce qu'elle eut pénétré dans les chairs. Cet homme se nommait Pierre Keggio; il venait de Pinache, et il mourut quelques jours aprèsA des suites de ce supplice*.

Cependant le capitaine Jahier était allé en Pragela pour vendre ou mettre en garde une partie du butin qu'il avait fait à Crussol. Janavel, l'ayant attendu inutilement pendant huit jours, se décida à attaquer seul la ville de Luserne. Ce retard fit manquer l'expédition ; car un nouveau régiment qui était arrivé la veille dans cette ville repoussa son attaque.

Deux jours après, le marquis de Pianesse, ayant fait mettre sur pied toutes les troupes du pays, soutenues par ce nouveau régiment que commandait M. de Marolles, vint attaquer à son tour la troupe de Janavel, au cœur même d'Angrogne. C'était un vendredi, le 15 de juin 1655. Ces troupes étaient montées à la fois sur La Tour, Saint-Jean, Rocheplate et Pramol. Elles devaient frapper toutes ensemble; mais cette simultanéité d'opérations ne put être obtenue, à cause des différentes routes que l'armée de Pianesse avait suivies et des points éloignés qu'elle occupait. Le détachement venu par Rocheplate donna le signal de l'attaque quelques minutes trop tôt. Janavel n'avait avec lui que trois cents hommes; il fit face à ces premiers assaillants et les repoussait déjà lorsque arrivèrent sur ses derrières les troupes qui sortaient de Pramol.

Afin de les diviser, il se porte sur les hauteurs de Rochemanant. Le voilà soudain en face du détachement qui avait gravi les côtières de Saint-Jean, et en même temps il voit s'avancer celui qui montait de La Tour. Dans cette position critique, assailli de toutes parts, privé de la moité des siens, encore en Pragela, le héros de Rora, avec cette sûreté de coup d'œil et cette énergique promptitude d'exécution qui caractérisent les grands

capitaines sur un champ de bataille, Janavel rétrograde avant que le bataillon de Rocheplate se soit rallié sur ses flancs, se précipite au centre de celui qui venait de Pramol, le coupe en deux, passe au travers, et, comme il l'avait déjà fait avec tant de succès à Rora, va se poster avec ses hommes au sommet d'une colline, qu'il couronne de héros. Cette colline était formée par un relèvement des couches de la montagne, inclinées en pente douce du côté qu'il avait gravi, mais taillées à pic et sciées en arêtes de précipice du côté opposé.

Les quatre bataillons ennemis se groupent au bas de cette pente. Voilà donc Janavel resserré entre un précipice et une armée dix fois plus nombreuse que la sienne. Il était neuf heures du matin; il résista dans cette position jusqu'à deux heures de l'aprèsmidi : alors, jugeant que ces hommes s'étaient suffisamment exposés en luttant de pied ferme pendant cinq heures entières, et apercevant déjà des indices de lassitude, d'impatience et d'hésitation dans les rangs ennemis, Janavel lève ses armes vers le ciel! — « O Dieu ! c'est à ta garde; soutiens-nous et préserve-nous! » —Puis, à ses hommes: « En avant, mes amis! » — Et, comme une avalanche de piques, d'épées et de balles, ces hommes courageux se précipitent au bas de la colline avec toute l'impétuosité d'une valeur trop longtemps contenue.

Sans attendre leur choc les ennemis veulent s'étendre dans la plaine et reculent devant eux. Par cette manœuvre ils affaiblissent leur ligne en la développant. Les Vaudois achèvent de la briser; le désordre s'y met. La confusion est facile en des corps diversement commandés; elle était habituelle à ces troupes de différente origine, toutes les fois qu'elles avaient le dessous; elle fut prompte alors sous le hardi mouvement des Vaudois. Ces trois mille hommes se débandent. Les Vaudois les poursuivent; ils en tuent plus de cinq cents, et n'ont eux-mêmes qu'un mort et deux blessés.

Mais tout n'est pas fini. Ayant purgé le bassin d'Angrogne de ces envahisseurs, Janavel rentrait dans ses retranchements. Au même moment le capitaine Jahier arrivait de Pragela; leurs troupes étaient fatiguées, les unes par le combat, les autres par la marche; celles de Janavel n'avaient pris aucune nourriture depuis le matin. Pendant qu'elles se réfectionnent à la hâte, il va reconnaître la position des ennemis. Il les voit ralliant, dant la plaine de Saint-Jean, leurs corps de troupes dispersés, et tout à fait éloignés de la pensée d'une agression.

Cet infatigable combattant rappelle ses hommes, les fait descendre par les côtières, et tombe comme la foudre sur cette armée imprévoyante, qui est une seconde fois mise en déroute devant lui. Les Vaudois tuèrent là plus de cent hommes; mais la mort de Janavel manqua d'être alors, pour ses compatriotes, une calamité plus grande qu'une défaite; car ce chef, qu'ils n'eussent pu remplacer, fut frappé d'une balle qui traversa son corps de part en part, étant entrée par la poitrine et ressortie par le dos.

Sa bouche se remplit de sang, il perdit connaissance, on crut qu'il allait expirer: la douleur fut extrême; il remit le commandement à Jahier, à qui il donna encore ses

instructions au milieu des larmes, des prières, des témoignages les plus vifs d'affection dont l'entouraient ses soldats. Cependant la Providence ne voulut pas priver pour toujours les Vallées de leur plus intrépide défenseur, et, après six semaines de souffrances, la guérison de Janavel fut assurée. Il s'était fait porter à Pinache, sur les terres de France, pour s'y rétablir ou y mourir.

Son dernier avis au capitaine Jahier avait été de ne plus rien entreprendre dans le courant de cette journée, à cause de la fatigue de ces troupes; mais un émissaire étant venu prévenir Jahier qu'il pourrait s'emparer de la ville d'Osasc, ce capitaine trop bouillant, dit Léger, et en qui l'intrépidité l'emportait toujours sur la prudence, brûlant de se signaler par quelque coup d'éclat, prit avec lui cent cinquante soldats, et se mit en marche à la suite de l'émissaire. Cet-émissaire était un traître. Il conduisit Jahier dans une embuscade oii tout un escadron de cavalerie l'environna et le défit.

Dans ce moment suprême, Jahier s'éleva au-dessus de lui-même par sa valeur extraordinaire; se voyant trahi il tua le traître, invoqua Dieu, fit prendre l'arme blanche à ses soldats, se jeta contre la cavalerie de Savoie, avec une intrépidité digne d'un meilleur sort; et là, frappant d'estoc et de taille, éventrant les chevaux, tuant les cavaliers, enfonçant les rangs de ses adversaires, il fit un ravage terrible autour de lui, tua de sa propre main trois officiers ennemis, et enfin, succombant à la quantité de ses blessures, tomba mort sur la place. Son fils, qui combattait à ses côtés, mourut auprès de lui. Tousses soldats, à l'exception d'un seul, furent taillés en pièces.

Celui qui survécut s'était caché dans un marais, et traversa de nuit le Cluson à la nage, pour venir apporter cette déplorable nouvelle à ses compatriotes. Fatale journée du 15 juin ! Les Vaudois furent à la fois privés de Janavel et de Jahier. Ce dernier, dit Léger, « avait toujours montré un grand zèle pour le service de Dieu et la cause de sa patrie; ayant un courage de lion, et cependant humble comme un agneau, rendant toujours à Dieu seul toute lalouange de ses victoires; extrêmement versé dans les saintes Écritures, entendant parfaitement la controverse et homme de grand esprit, qui eût pu passer pour un personnage accompli, si seulement il eût été capable de modérer son courage. » (LÉGER. Partie II, page 104.)

CHAPITRE XXIV. La Fin de la Lutte, Négotiations et Patentes de Grâce

LA FIN DE LA LUTTE, NÉGOTIATIONS ET PATENTES DE GRÂCE (1655)

(De juin à septembre 1655.)

Les adversaires des Vaudois s'enorgueillissaient de la mort de Jahier et de la perte de Janavel dont ils regardaient la blessure comme mortelle.

Les espérances que l'on avait conçues d'en venir à une composition s'évanouissaient de nouveau. L'ardeur persécutrice, un instant comprimé, se releva avec plus de force. Mais pendant ce temps aussi, l'opinion publique se prononçait avec plus d'énergie en faveur des Vaudois. Le bruit des exploits de Jahier et de Janavel relevait leur cause au point de vue militaire, autant que les souffrances de leurs martyrs l'avaient déjà élevée au point de vue religieux.

Des hommes d'armes de différents pays (1)* vinrent offrir leurs services à ce peuple héroïque qu'on avait cru anéantir. Le lieutenant-général français Descombies et le colonel suisse Andrion furent de ce nombre. Ce dernier s'était déjà distingué en Suède, en France et en Allemagne. Il restait en outre aux Vaudois des capitaines de mérite, entre autres Bertin et Podio de Bobi, Albarea du Villar, Laurens du Val Saint-Martin, ainsi que Revel et Costabelle, lieutenants de Janavel et de Jahier.

Le modérateur Léger enfin était rentré dans les Vallées. Dès le premier jour de son arrivée (11 juillet 1655) il voulut se transporter à Angrogne, où ses compatriotes étaient réunis. Il s'y rendit avec le colonel Andrion qui venait d'arriver aussi. Les Vaudois campèrent sur la Vachère. Pendant la nuit ils envoyèrent des soldats du côté de La Tour pour reconnaître les positions de l'ennemi.

(1)* *« Il en arrivait tous les jours bon nombre, • dit Léger (H, p. 197).*

Ces soldats, étant parvenus au hameau de Saint Laurent, y découvrirent un détachement de troupes piémontaises qui attendait l'aube du jour pour monter plus haut et attaquer les Vandois. Ces troupes étaient éparses comme dans une halte; une ombre épaisse régnait encore; les deux soldats vandois se mêlent à ces Piémontais et s'entretiennent avec eux dans leur langue. Ils apprennent ainsi les desseins de M. de Marolles qui commandait, et quittent les tentes au point du jour, afin de venir instruire leurs camarades de ce qu'ils ont appris.

Quelques coups de fusil sont en vain tirés après eux, pour arrêter leur fuite; l'ennemi, se voyant découvert, prend les armes et les suit à la piste. Ils le devancent assez pour prévenir les leurs.

Léger alors se porte à la hâte derrière les barricades qu'on avait élevées.

L'ennemi se partage en quatre bataillons, et depuis cinq heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi ne cesse de donner l'assaut, par trois côtés différents, aux barricades de la Vachère. Elles n'étaient défendues que par quelques centaines de Vaudois. Après une lutte aussi longue et aussi inégale, les barricades inférieures, nommées les Casses, sont enlevées, et les Vaudois se retirent plus haut, au lieu nommé le Donjon.

L'armée piémontaise crie victoire et se porte sur eux ! — Avancez! criait-elle; avancez! restes de Jahier! — Mais du haut de ce donjon, aux pentes plus rapides et plus élevées que celles de leurs premiers retranchements, les Vaudois font rouler des pierres, ou plutôt des rochers, dont la foudroyante rapidité perce à jour les rangs ennemis, les frappant de leurs éclats multipliés comme une mitraille de granit; les broie dans les airs ou les écrase contre terre. L'armée s'arrête.—Avancez! restes de Saint-Segont! — leur crient alors les Vaudois. Plusieurs d'entre les soldats piémontais avaient des talismans, des reliques, des médailles dédiées à la vierge Marie : tout autant d'amulettes auxquelles ils attribuaient le pouvoir de détourner les balles hérétiques.

Ceux qui vivaient encore rendaient grâce de leur conservation à ces précieux préservatifs. Ils n'avaient pas vu à quelle distance les balles étaient passées d'eux; et le danger qu'on ne voit pas semble quelquefois ne pas exister. Mais en face de ces rochers bondissants et comme furieux, les soldats voyant tomber à droite et à gauche leurs compagnons d'attaque, reculent pour éviter la mort. Ils se heurtent, se coupent, s'embarrassent; le désordre s'introduit dans leurs rangs; les Vaudois en profitent pour s'élancer sur eux le coutelas à la main.

Alors la déroute se prononce, la défaite s'achève,et l'armée s'enfuit, en laissant une centaine de morts sur le champ de bataille. Elle emportait àpeu près autant de cadavres, et emmenait le double de blessés.

Le syndic de Luserne voyant entrer ces déplorables restes dans la ville, dit ce mot dont la finesse ne peut guère être saisie qu'en italien (1)* : «Jadis les loups mangeaient les barbets, mais il paraît qu'aujourd'hui les barbets (2)* ont dévoré les loups. » Quelques jours après, la garnison de La Tour revint encore dans le bassin d'Angrogne, pour dévaster le peu de moissons qui restaient debout dans les champs, et brûler les misérables chaumières qui avaient échappé aux précédents incendies; mais elle fut repoussée parle capitaine Bellin, qui la poursuivit jusqu'à l'en trée du bourg.

Le désordre avec lequel elle s'y précipita causa une terreur panique si grande, que ce capitaine aurait pu se rendre maître de la place s'il avait su profiter de son avantage. On chercha, peu de jours après, à revenir sur cette tentative, mais l'occasion était manquée et le succès ne la couronna plus. L'entreprise fut cependant conduite par un officier expérimenté, M. Descombies, originaire du Languedoc, qui était arrivé le 17 juillet aux

Vallées, et avait été nommé presque immédiatement le général en chef des Vaudois. Ceux-ci équipèrent en même temps un petit escadron de cavalerie, dont le commandement avait été confié à un autre réfugié français, nommé Charles Feautrier.

(1)* *Allre voile li lupi mangiavano li barbetli, ma lo tempo è venuto che li barbetli mangiano i lupi*.

(2)* *Epithcte injurieuse qu'on donnait aux Vaudois, par dérivation de l'ancien nom de leurs pasteurs Barbas*.

Pendant que les adversaires des Vaudois s'étaient graduellement affaiblis, les défenseurs des Vallées devenaient de plus en plus nombreux; ils avaient alors sur pied près de dix-huit cents hommes. En outre Janavel était remis de sa blessure et venait de se joindre de nouveau aux siens. Toutes ces forces réunies s'avancèrent de nuit jusque sur la colline du Chiabas, distante à peine de dix minutes de La Tour.

Là les Vaudois firent halte jusqu'à l'aube du jour. « Certainement, dit Leger (1), si alors, selon l'avis de ceux des Vallées, on eût incontinent donné l'assaut, c'était absolument fait du bourg et de la forteresse, mais la fatale prudence de M. Descombies fut cause qu'ils n'emportèrent point le fort. »

Ce général, n'ayant point encore vu combattre les Vaudois, ignorant les dispositions des lieux, et n'osant s'en rapporter à ce qu'on lui disait, envoya des Français qui étaient venus avec lui pour reconnaître les abords du Châtelard; c'est ainsi qu'on nommait le fort de Sainte-Marie, ou la citadelle de La Tour. Ces émissaires le lui dépeignirent comme imprenable; et Descombies alors fit sonner la retraite, pour ne pas compromettre, dès sa première affaire, les hommes qui s'étaient confiés à son commandement. Cependant la présence des Vaudois avait déjà été signalée; M. de Marolles sortit de Luserne à la tête de son régiment; Descombies allait reconduire ses troupes et sa cavalerie à la Vachère, lorsque deux capitaines vaudois, Bellin et Peironnel, s'écrièrent: Qui m'aime me suive! La troupe hésite; les officiers se précipitent en avant; une centaine d'hommes les suit; le reste s'ébranle.

(1)* *P. 197.*

« Je resterai ici pour sonner la retraite, » s'écrie Janavel, qui était encore trop malade pour combattre. La moitié de l'armée vaudoise abandonna alors son général en chef; quelques Français eux-mêmes se joignirent à elle et ils envahirent La Tour. Le capitaine de Fonjuliane fit dans cette circonstance des prodiges de valeur. Les Vaudois, qui connaissaient les parties faibles de la place de La Tour, se portèrent près du couvent des capucins. Une grêle de balles pleuvait sur eux du haut du fort et du couvent. — N'importe, ils démolissent le mur, pénètrent dans l'enceinte, s'emparent du cloître, y mettent le feu, s'élancent dans la ville, occupent toutes les issues et s'en rendent maîtres en peu

d'instants. — Le massacre fut grand; mais les vainqueurs épargnaient quiconque demandait grâce. — Les capucins furent du nombre et restèrent prisonniers.—

Puis ces intrépides assaillants montent à l'assaut de la citadelle, en s'abritant, comme ils l'avaient déjà fait à Saint-Segont, derrière des tonneaux vides ou remplis de foin, qu'ils faisaient rouler devant eux, et dans lesquels les balles pénétraient sans danger. La garnison, voyant le couvent perdu, la ville en feu et les bastions du fort escaladés de toutes parts, commençait à capituler et ne demandait plus qu'à pouvoir se retirer la vie sauve. Mais c'est alors que le régiment de M. de Marolles arriva de Luserne. La garnison le voyant venir, persista dans sa résistance. Bientôt la cavalerie de Savoie cerna le bourg pour envelopper les assiégeants. Si ces derniers avaient eu de leur côté quelque cavalerie afin de garder les abords de la ville, ils eussent pu achever leur conquête; mais M. Descombies avait reconduit la sienne à la Vachère.

Janavel, voyant ses braves compatriotes près d'être environnés, fait sonner la retraite du haut de la colline du Chiabas. C'était un homme assez intrépide et assez expérimenté pour qu'on dût avoir confiance en son appel; les Vaudois se retirèrent: il était temps; la poursuite fut chaude; mais Janavel avait calculé avec tant de justesse que ses compatriotes furent tous sauvés. « Quel dommage, dit-on à Descombies, que vos_ troupes n'aient pas été là pour nous soutenir! —J'en ai plus de regrets que vous, répondit-il, car mon honneur est entamé.

Ah ! si je vous avais vus précédemment combattre! Je savais bien que les Vaudois étaient des soldats courageux; mais je ne pensais pas qu'ils fussent des lions, et plus que des lions.» Son désir fut alors de retrouver au plus tôt l'occasion de montrer que sa bravoure n'était pas indigne de la leur; mais, encore une fois, l'occasion manquée ne se présenta plus. Le bruit des massacres de Pâques s'étendait dans l'Europe indignée. Les représentations des souverains, à la cour de Savoie, acquirent plus de force. Cromwell surtout déploya en faveur des Vaudois un zèle et une activité extraordinaires; non content de s'adresser à Charles-Emmannuel, il sollicita les autres puissances à suivre son exemple.

Louis XIV lui répondit (1)* : « SérénissimeProtecteur... Pour montrer que je n'ai nullement approuvé qu'on ait diverti (2)* mes troupes pour cette affaire, quoique sous prétexte de les loger en la vallée de Luserne : j'ai incontinent envoyé plusieurs de mes officiers vers le duc de Savoie, pour empêcher les poursuites qu'on faisait encore de sa part (contre les Vaudois).... Et même j'ai ordonné au duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, de les recueillir, les traiter humainement et les assurer de ma protection. Et comme je suis informé par vos lettres du 2o du passé (1), que vous êtes touché de la calamité de ce misérable peuple, je suis fort joyeux de vous avoir prévenu en votre désir; et je continuerai mes instances envers ce prince, pour leur consolation et rétablissement.... Je me suis avancé jusqu'à répondre de leur obéissance et fidélité, si bien que je dois espérer que ma médiation ne sera pas inutile (2). »

(1)* *Le 12 de juin 1653.*

(2)* *Détourné.*

L'ambassadeur français en Piémont, M. de Servient, reçut l'ordre d'agir dans le sens de cette lettre. La Hollande et la Suisse envoyèrent aussi à Turin des médiateurs pour les Vaudois. Le jeune plénipotentiaire de Cromwell, Morland, arriva le 21 de juin à. Rivoli, où se tenait la cour. Le 24 il fut reçu en audience publique, et après les compliments d'usage, il ajouta : « Le Sérénissime Protecteur vous conjure lui-même d'avoir compassion de vos propres sujets des Vallées, si cruellement maltraités. Après les massacres est venue la misère; ils sont errants par les montagnes, ils souffrent de faim et de froid; leurs femmes et leurs enfants traînent dans le dénûment une vie languissante et désolée. Et de quelles barbaries n'ontils pas été victimes!

(1)* *Du mois de mai 1635.*

(2)* *Léger, partie II, p. 226.*

« Leurs maisons incendiées, leurs membres déchirés, écartelés, mutilés, quelquefois même dévorés par les meurtriers; ah! le ciel et la terre en frémissent d'horreur! Quand tous les Nérons des temps passés et des temps à venir (ce qui soit dit sans blesser Votre Altesse Royale) viendraient contempler ces champs de carnage, d'infamie et d'atrocités inexprimables, ils croiraient n'avoir eu jamais rien que de bon et d'humain en comparaison de ces choses-là! (Ce que je dis est sans offense pour Votre Majesté.) 0 Dieu, souverain Seigneur des cieux et de la terre, détourne de dessus la tête des coupables les justes vengeances qu'appelle tant de sang répandu! » — Telle fut la harangue de Morland.

Ce discours empreint de l'énergique onction du puritain, prononcé avec la mâle assurance de la jeunesse et du courage, plus semblable à l'accent sévère des prophètes, qu'aux souplesses de la diplomatie, produisit une sensation profonde. Jamais prince n'avait été en face si hardiment blâmé. Charles-Emmanuel ne répondit pas; mais la duchesse prit la parole. Les Jésuites l'avaient formée. — « Je suis très sensible, dit-elle, à l'intérêt que votre maître témoigne pour mes sujets. Seulement je m'étonne qu'il ait prêté l'oreille aux inexactitudes que reflète votre discours.

« L'éloignement dans lequel il se trouve peut seul les excuser; car il est impossible de présenter comme des barbaries les châtiments si doux et si paternels, infligés à des sujets rebelles, dont nul souverain n'aurait pu excuser la révolte. Néanmoins je veux bien leur pardonner, pour faire connaître au Sérénissime Protecteur le désir que j'ai de lui être agréable. »

Morland quitta Turin le 19 juillet, en promettant de revenir pour assister les Vaudois dans les négociations que l'on allait ouvrir à leur sujet. Mais on se hâta de les conclure en son absence, afin d'être plus libre de leur moins accorder. Le 18 d'août 1655, devant

les ambassadeurs suisses (1)* qui étaient arrivés à Tu une lettre des députés en Diète, des cantons catholiques, dans laquelle ils disent au duc de Savoie, qu'ils avaient eu l'intention de joindre à cette ambassade des délégués de leur communion, pour intercéder également en faveur des Vaudois; mais que leur offre n'ayant pas été agréée, ils lui expriment à cet égard leurs sentiments par écrit. — La lettre est datée du 21 juillet 1655. (Archives de Turin.) — La cour de Turin écrivit le rin après le départ de Morland, et sous l'influence de Servient ambassadeur de France, fut conclu à Pignerol le traité de paix nommé Patentes de grâce, qui rétablit les Vaudois dans une partie de leurs priviléges, et leur suscita par de perfides réserves d'incessantes tribulations. Il n'est pas douteux que, si l'on avait attendu le retour de Morland, ce traité eût été beaucoup plus avantageux; car dès la fin de juillet Cromwell avait envoyé un nouvel ambassadeur, lord Donning, avec ordre de prendre à Genève le chevalier Pelh, son président près le corps helvétique. L'un et l'autre devaient ensuite s'adjoindre encore Morland et se rendre tous ensemble à Turin, pour agir de concert avec l'ambassadeur des Provinces-Unies (Hollande). Mais le traité de Pignerol fut malheureusement signé avant l'arrivée de ces personnages influents, et dut dès lors se ressentir de leur absence. En voici les principales dispositions.

« Les Vaudois, ayant pris les armes contre leur souverain, ont mérité d'être châtiés; cependant par clémence il leur sera pardonné: et le duc de Savoie voulant faire connaître an inonde avec combien de tendresse il aime son peuple (1), consent à leur accorder: 3 d'août au nonce du pape, en Suisse, pour le prier de faire revenir ces cantons catholiques de leurs préventions trop bienveillantes à l'égard des Vallées. (Même source.)

1. La confirmation de leurs privilèges. (Liberté de conscience, de commerce et de transit.)

2. Amnistie pour les excès commis pendant les troubles.

3. Annulation des poursuites commencées et des dénonciations de ban, portées contre Léger, Janavel, Michelin, Lépreux et autres bannis (dont la tête avait été mise à prix).

4. Il est interdit aux protestants d'habiter désormais sur la rive droite du Pélis, en dessous de Luserne, ni à Lusernette, Bubiane, Campillon, Fenil, Garsiliane, Briquéras et Saint-Segont. (Cette clause n'eût assurément pas été admise par les représentants de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, puisqu'elle est formellement contraire au traité de Cavour, (1561.)

(1)* *Volendo far nolo al monio, con quanta lenerezza d'affetlo amiamo i nostri popoli. Ces expressions ont besoin d'être lues en propres termes*

pour qu'on y puisse croire. — Il y a à la fin de ce préliminaire une phrase qui montre que Charles-Emmanuel n'avait agi que d'après les inspirations de sa mère. Madame Rcale, mia SignQra e Madre quale habbiamo sempre tanto deferilo. Et celle-ci n'avait agi que par les suggestions du clergé, lequel était sous l'influence du jésuitisme, dont le langage se recoonaît de si loin dans les premières paroles que nous venons de citer.

5. Les biens des Vaudois, situés dans les parages où il leur est interdit d'habiter, devront être vendus dans l'espace de trois mois; faute de quoi, ils seront payés par le fisc à leurs propriétaires, selon le prix coûtant.

6. Les Vaudois pourront habiter la commune de Saint-Jean; mais il leur est défendu d'y pratiquer aucun service religieux en public.

7. Ils seront exemptés de divers impôts pendant cinq ans (parce que, ajoute la patente, ils sont hors d'état de les payer, à cause des pertes qu'ils ont souffertes).

8. La messe sera célébrée dans toutes les Vallées; mais les Vaudois ne seront pas tenus d'y assister.

9. Ceux qui, ayant abjuré leur religion pendant ces derniers troubles, croiraient y avoir été contraints par la violence, et voudraient revenir au protestantisme, ne seront point punis comme relaps (1).

10. Les prisonniers des deux parts, y compris les femmes et les enfants, seront rendus dès qu'ils seront réclamés. (C'est en vertu de cet article que furent délivrées la femme et les filles de Janavel. — Mais ces derniers mots en apparence si précis, les prisonniers seront rendus dès qu'ils seront réclamés, cachaient d'amères déceptions; car la plupart des enfants enlevés pendant la guerre, avaient été dispersés en Piémont; on les avait fait passer de main en main, de château en château, de monastère en monastère, de sorte que leurs parents ne savaient plus où aller les chercher, et l'autorité répondait à leurs plaintes: « Dites-moi où est votre enfant, et on vous prêtera main-forte pour l'obtenir. » —Ainsi le jésuitisme triomphait encore par des voies détournées, même sous les décisions protectrices d'un édit officiel.)

(1)* Mais, dès le 6 d'août, on avait éloigné des Vallées la plus grande partie des catholisés en les conduisant fort loin de là. Voici l'indication des premières étapes qu'ils durent parcourir. Paisane, Morella, Piombe», Leyni, Vische, Borgo d'Alea, Saluzzola, etc.

Quelques dispositions d'un intérêt purement temporaire terminent ce traité, formé en tout de vingt articles (1).

(I)* *Les négociateurs de ce traité furent:*

Au nom des Vaudois, les quatre ambassadeurs envoyés par les cantons évangéliques de la Suisse; savoir : Salomon Hirzel, de Zurich; Charles de Bustctten, de Berne; Benoit Sossin, de Bâle; et Jacques Stockart, d'Appenzcl. Du côté de la France, l'ambassadeur Servient; et du côté du Piémont' MM. Truchis, Gastaldo et de Grési.

Les plénipotentiaires avaient, il est vrai, demandé des garanties plus solides pour le repos des Vaudois: entre autres, la démolition du fort de La Tour; mais elles forent ou refusées ou éludées, et comme nous le verrons bientôt, leur absence devint la source de nouveaux embarras et de nouveaux malheurs.

CHAPITRE XXV. Infractions au Traité de Pignerol

INFRACTIONS AU TRAITÉ DE PIGNEROL, VICISSITUDES DE LÉGER

(De 1655 à 1660.)

Le traité de Pignerol ne pouvait faire succéder instantanément le calme régulier d'un régime de paix aux troubles extraordinaires qui avaient si profondément bouleversé le pays.

Les conditions de ce traité étaient loin d'ailleurs de satisfaire les partis; hâtivement conclues par les plénipotentiaires de la France et du Piémont, pour échapper à l'influence des ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre (1), dont on n'attendit pas l'arrivée (I), elles laissaient à désirer des modifications, que toutes les démarches ultérieures (2)* ne purent obtenir : D'un côté, cependant, la Propagande trouvait les concessions trop fortes; de l'autre, les Vaudois les jugeaient insuffisantes; et bientôt ils en furent réduits à se plaindre de leur inexécution.

(1)* *Lettre de M. d'Ommereo aux cantons suisses, 19 octobre 165S. Léger, p. 238,*

Le fort de La Tour, que Charles-Emmanuel I" avait fait démolir en 1603, et dont on avait commencé de relever les murs dans la dernière guerre, devint un des premiers sujets du mécontentement. Les tristes souvenirs qu'y avait laissés Castrocaro, Gallina et d'autres persécuteurs des Vaudois, motivaient suffisamment la défiance des persécutés. Dans les conférences préparatoires du traité de Pignerol, il avait été convenu que cette citadelle serait démolie. Les négociateurs suisses voulaient même que cette démolition fût garantie par un article spécial.

Les délégués sardes répondirent que le duc de Savoie ne pouvait consentir à paraître ainsi désarmer devant ses sujets, mais qu'il ne demandait d'autre forteresse que leurs cœurs reconnaissants, et que les fortifications de La Tour seraient rasées immédiatement après la signature du traité (1). « A quoi bon, ajoutaient-ils, introduire dans ce traité une clause qui serait humiliante pour le souverain et sans objet au bout de quelques jours ?»

(1)* *Attestation du Secrétaire d'ambassade à Turin, 17 septembre 1655. ld. page 223.*

(2)* *Actes d'une assemblée tenue à Payerne le 13 octobre 1655. ld.t p. 223.*

Les Patentes de Pignerol gardèrent donc le silence à cet égard: les ennemis des Vaudois s'en félicitèrent; mais le jésuitisme ambitionnait plus encore et entreprit d'introduire dans cette pièce des dispositions tout à fait opposées à ces promesses si positives. La pièce était signée; mais, dans l'espace qui séparait le texte des signatures, on inséra un nouveau paragraphe disant que « Son Altesse Royale accordait aux Vaudois le droit de

lui adresser des supplications pour que la citadelle de La Tour fût démolie ou reconstruite ailleurs (2).»

(1)* *Lettre des ambassadeurs suisses à ceux de France et de Piémont 30 novembre 1657. Léger p. 283, al. 3.*

(2)* *Quelques éditions des Patenti di grazia ne renferment pas cet article: (Guichenon, Hist. p. 1017). Dans d'autres, il est précédé d'une déclaration particulière de Servient, ambassadeur de France : (Raccolta degli Editti, p. 103). — Léger le discute longuement, P. II, p. 263, 264, 265.*

C'était se faire reconnaître le droit de refuser, c'était remettre en question tout ce qui avait été convenu, c'était commettre un faux; et, lorsqu'on s'en plaignit, il fut répondu que cette interpolation était due à une négligence du copiste (t). Les Vaudois, néanmoins, firent les supplications dont on leur avait si dérisoirement reconnu l'inutile droit. Le duc répondit avec beaucoup d'aménité apparente, qu'il était heureux de pouvoir leur donner un nouveau témoignage de sa bienveillance, et qu'on détruirait toute la partie du fort de La Tour qui n'était pas nécessaire à la défense de ses États.

Il fit en effet démolir un petit fortin inutile situé dans la plaine de La Tour; mais en même temps i redoubla d'activité dans la construction de la citadelle, située sur la hauteur. Les travaux furent si vigoureusement poussés, que les bâtiments étaient terminés dans le courant de la même année et qu'on y mit garnison dès l'année d'après. Ainsi la duplicité mielleuse d'une politique cruelle se jouait de la bonne foi des citoyens et travaillait à leur oppression, en affectant d'avoir des droits à leur reconnaissance. Cependant les autorités françaises virent avec défiance s'élever et se munir une place forte aussi rapprochée de leurs frontières.

Le gouverneur du Dauphiné (1)* et le commandant de Pignerol (2)* en témoignèrent leur mécontentement (3); c'est alors que Louis XIV offrit aux Vaudois d'être le garant de la pleine-exécution du traité de Pignerol, conclu sous ses auspices (4). Un synode fut tenu à La Tour pour (5)* en délibérer. Les Vaudois remercièrent le monarque de sa protection, le prièrent de la leur continuer (6), et remirent à son envoyé un mémoire (7)* exposant tous les griefs dont ils croyaient avoir à se plaindre depuis la signature des patentes de grâce. Ces patentes, disent-ils, ne sont pas exécutées (8); on refuse de nous rendre nos prisonniers (1); on continue d'enlever nos enfants (2), et enfin les soldats en garnison dans le fort de La Tour commettent impunément les attentats les plus graves contre nos personnes et nos propriétés

(1)* *Voyez Léger, p. 250, 283 etc.*

(1)* *Lesdiguières.*

(2)* *La Bretonnière.*

(3)* *Guicbenon, p. 1077.*

(4)* *Lettre de Louis XIV à Lesdiguières, 22 février 1656, Léger, p. 246. Lesdiguières écrivit lui-même aux Vaudois, le 4 de mars 1656, en leur envoyant la lettre de Louis XIV par uu lieutenant-colonel nommé M. du Buis. Id., p, 247.*

(5)* *Les 28 et 29 de mars 1656.*

(6)* *Voir les lettres des Vaudois dans Léger, p. 248 et 249.*

(7)* *Ce mémoire est ibid., p. 250 et suivantes. Il renferme quinze articles.*

(8)* *Voy. Art. V, VII, VIII et IX, XI et XII, du mémoire.*

Ainsi le pillage et l'assassinat, le rapt et la violence continuaient Yœuvre de la foi catholique. La Propagande n'avait pas renoncé à son but : l'extirpation de l'hérésie. Ne professait-elle pas la légitimité de toutes les trahisons contre les hérétiques? N'appelait-elle pas hérétiques tous ceux qui s'appuyaient sur la Bible? Ne devait-elle pas dès lors détruire à tout prix les Vaudois (4)?

(1)* *Art. X. L., p. 251.*

(2)* *Art. XIII. Les patentes de grâce autorisaient encore ces enlèvements en certaines limites, tout en paraissant les interdire :/ figluoli non potranno esse toi lia loroparenti, mentre che sono in elà minore cive li maschi di dodeci, e le femine di dicci anni. Art. XV des patentes.*

(3)* *Ceux de ces soldats assassins qui étaient arrêtés par les paysans, et remis aux mains de la justice obtenaient promptement leur liberté, par l'intermédiaire des Cordéliers castillans, dont les Vallées étaient alors infestées. — Leur présence donnait lieu aussi à des griefs criants. — Léger rapporte de nombreux exemples de violences; p. 250-266. Les ambassadeurs suisses en parlent comme témoins oculaires. (Lettre du 30 novembre 1657. Lég., p. 283).*

(*) Son titre lui en faisait un devoir : *Congregatio de extirpandis haereticos.*

Aussi le bruit courut-il au loin que de nouveaux conflits allaient avoir lieu dans ces tristes vallées (1). On cherchait en même temps à en diviser les habitants au moyen des plus viles insinuations.

Des jésuites qui s'y étaient introduits en se donnant pour des protestants réfugiés du Languedoc, excitaient le pauvre peuple à la défiance contre ses pasteurs, en propageant avec une perfide habileté des bruits de malversation contre ceux d'entre eux qui avaient

été chargés de distribuer les sommes considérables recueillies dans les collectes étrangères (2).

Les calomnies qu'on accueille le plus aisément sont celles qui touchent aux plus bas intérêts; l'infortune est d'ailleurs accessible aux soupçons, l'ignorance les favorise, et c'est ainsi que les Vaudois en vinrent à donner le triste spectacle des divisions intestines et des récriminations intéressées, à peine sortis de leurs plus grands malheurs (3).

(1)* *Léger, p.247.*

(2)* *Guichenon évalue à deux millions de livres les collectes de l'Anele terre (p. 1014). Celles de la Hollande se montaient, le 5 septembre 1655 à 640 687 florins. Toutes ces sommes ne furent pas remises aux pasteur vaudois; mais une grande partie resta entre les mains de divers comités charges de leur gestion soit à Londres, soit à Genève.*

(3)* *Les plaintes de ce genre qui, en 1656 seulement, furent adressée par des Vaudois aux pasteur, de Genève, sont plus nombreuse, qu'on ne pourrait le croire. (Voy. les registres de la vén. compagnie, " Vol. K, p. 40, 95,190,192,194, 195,198, etc) La probité de Léger fut souvent mise en doute; mais elle ressortit intacte d'une enquête qui eut lieu plus tard à ce sujet.*

De nouvelles épreuves devaient bientôt les réunir contre un danger commun. L'auditeur Gastaldo, qui était devenu le gouverneur des Vallées, sans cesser d'être membre de la Propagande, si ennemie des Vaudois, rendit, le 15 juin 1657, un arrêté par lequel il leur défend d'ouvrir aucune espèce de culte à Saint-Jean, sous peine d'une amende de mille écus d'or pour le ministre qui le présiderait, et de deux cents pour chacun de ses auditeurs. En même temps, de nouvelles missions papistes étaient fondées dans les Vallées; les jésuites y prenaient pied partout; on accordait des exemptions de taxe et d'autres dispositions favorables aux catholiques et aux catholisés, tandis que l'on se montrait d'une rigueur extrême dans l'exécution de toutes les mesures qui étaient onéreuses pour les protestants. Ces derniers ne furent pas cependant sans recevoir de vives preuves d'intérêt.

Le synode du Dauphiné donna aux Églises vaudoises des marques de ses sympathies fraternelles, en leur envoyant plusieurs pasteurs; mais le gouvernement piémontais se prévalut de leur origine étrangère pour les expulser du pays (1).

Les Vaudois se plaignirent des vexations croissantes dont ils avaient à souffrir, par une lettre adressée aux ambassadeurs suisses qui avaient négocié le traité de Pignerol; et ceux-ci écrivirent à leur tour en Piémont pour se plaindre des infractions apportées à ce traité (2).

Après avoir rappelé les promesses relatives à la démolition du fort de La Tour, et les excès dont les soldats de ce fort se rendaient alors journellement coupables, ils disent, en

parlant des Vaudois: « Quelle liberté de conscience ont-ils donc obtenue, si les pasteurs de leurs églises, par cela seul qu'ils sont d'origine étrangère, sont obligés de les abandonner? si tout service religieux est interdit là où l'on ne demande que le culte privé? si l'on défend aux protestants de faire des prosélytes, et qu'on les expose en même temps à toutes les obsessions de leurs adversaires? Enfin, ajoutent-ils, pendant qu'on empêche les Vaudois d'acquérir ou même d'affermer aucune propriété hors des limites qui leur sont imposées, on empêche les catholiques de leur en vendre dans ces limites mêmes. Or toutes ces choses, ajoutent-ils en rappelant le traité de Pignerol, touchent d'autant plus sensiblement nos cœurs, qu'au nom de nos seigneurs et supérieurs nous avons assisté audit traité et que nous y sommes intéressés. »

Quelques-uns cependant furent autorises à y resider, a condition qu'ils preteraient serment de fidelite a Charles-Emmanuel II. Ce furent Michel Bourset, d'Ussau eu val Cluson; Pastor également du Fragela (qui appartenait à la France), et Armand de Vagues dans le Gapençois. Leur prestation de serment eut lieu le 9 novembre 1657, dans le palais des comtes de Luserne.

(2)* *La lettre est datée de Zurich, 30 novembre 1657; elle est signée des quatre ambassadeurs, et se trouve dans Léger, p. 283-285.*

Le président Truchis répondit avec talent, pour montrer que les stipulations accordées aux Vaudois n'avaient point été violées, mais que ces derniers au contraire étaient coupables de ne pas les observer. Le synode des vallées vaudoises dressa alors l'exposé des violations dont on avait à se plaindre en y joignant des preuves à l'appui. Ce mémoire fut imprimé à Harlem en 1662, et réimprimé dans la même ville, avec de nouveaux détails, en 1663. Mais on fut sourd à toutes ces plaintes, et l'on semblait, au contraire, ne vouloir donner chaque jour que de nouveaux motifs à de plus forts griefs.

En vertu de l'article VI des patentes du 18 août 1655, les habitants des Vallées devaient être exemptés de payer les contributions arriérées de cette déplorable année, dans laquelle toute récolte, toute fortune, toute famille avait été si déplorablement atteinte dans ce malheureux pays, et malgré leur profonde misère, qui n'était encore que bien incomplétement soulagée par le produit des collectes étrangères, ces contributions furent rigoureusement exigées des Vaudois. Enfin, comme pour rendre cette exaction plus criante, on accordait en même temps aux catholiques de la vallée de Saint-Martin l'exemption de ces mêmes charges: « afin, dit le décret, qu'ils pussent se remettre des dommages que leur avaient causés les protestants (1). »

Ce n'était pas néanmoins pour s'affranchir de ces perceptions onéreuses, que les Vaudois réclamaient alors avec le plus d'instance auprès du gouvernement. Plaie d'argent n'est pas mortelle, dit le bon sens populaire; il n'y a que la mort dont on ne guérisse pas; et l'interdiction des exercices religieux dans la paroisse de Saint-Jean était pour eux cette atteinte mortelle dont ils voulaient se garantir. Par cette interdiction arbitraire, toutes leurs Églises étaient à la fois menacées. L'édit de Cavour (1561) garantissait le libre

exercice de leur culte dans tous les lieux où il se trouvait établi; Saint-Jean était du nombre; les patentes de Pignerol n'avaient ni restreint ni étendu ces limites. (Article VII.) Si l'une de leurs paroisses pouvait être atteinte, quelle garantie resterait-il aux autres? Il est vrai que les prédications publiques avaient été défendues à Saint-Jean dès l'année 1620, dans laquelle on fit fermer le temple des Malanots; mais les réunions particulières, l'instruction des catéchumènes et les autres fonctions pastorales s'y étaient toujours maintenues.

(1)* *Acciô si poxsino rimettere dalli danni patiti ià Religionarii. Edit du 16 décembre 1657.*

Un synode général eut lieu au mois de mars 1658 pour s'occuper de cette grave question. Il décida que l'on recourrait au souverain, et qu'en attendant, le pasteur de Saint-Jean (Léger l'historien) continuerait d'y exercer ses fonctions jusqu'à ce que la question, soumise au jugement du duc, eût été résolue.

Cette décision du synode causa une grande irritation à la cour de Turin. « Le premier devoir des sujets, disait-on, est d'obéir à leur prince; en résistant à ses ordres, les Vaudois se rendent coupables de révolte; il faut les traiter comme des rebelles, comme des criminels de lèse-majesté. » Les puissances protestantes, auxquelles le synode avait écrit pour obtenir leur intercession dans cette affaire, s'étant adressées dans ce but à la cour de Turin (1), n'obtinrent qu'une réponse plus inflexible encore. « Les gens auxquels vous vous intéressez, dit-on, ne vous sont pas connus; ce sont des révoltés indignes d'aucun intérêt. »

On conçoit aisément que la Propagande et le clergé catholique cherchassent à irriter les esprits plutôt qu'à les calmer. L'objet de cette irritation était surtout Léger, ce puissant soutien des Vallées, ce courageux pasteur, qui restait à son poste malgré les menaces et les périls. Déjà deux fois condamné à mort (2), il la bravait encore, et ses ennemis esperaient sans doute que ce serait pour la derniere fois. Ils lui firent adresser une citation pour comparaître à Turin; la citation n'était pas motivée; Léger ne s'y rendit pas.

(1)* *Ce furent l'électeur Palatin, l'électeur de Brandebourg, le landgrave de liesse, les états généraux des Provinces-Unies (Hollande), et les cantons évangéliques de la Suisse, leurs lettres furent portées par le colonel Holzhalb, en juillet 1662. Léger, L. II, p. 295, 325 à 357, et 278 à 281.*

(2)* *La première condamnation est du 23 mai 1655. Elle fut portée contre vingt-neuf habitants des Vallées, au nombre desquels Léger était compris.* L'edit les accusait de s'être réunis illégalement, et d'avoir conspiré dans cette réunion. Ils n'avaient fait que chercher ensemble les moyens de défendre leur patrie.). Cette condamnation fut annulee par l'article 1er des patentes de Pignerol).

***La deuxième est celle qui eut lieu contre Léger personnellement, sur la dénonciation d'un assassin dont nous avons déjà parlé et qui, pour obtenir sa grâce, déclara que Léger l'avait engagé à accomplir le meurtre qu'il avait commis. L'assassin fut mis en liberté, et Léger cité à comparaître devant le podestat de Luserne, en juillet 1655. On était alors au plus fort de la guerre; cette citation ne lui parvint pas, et il fut condamné à mort par contumace. Un mois après étant venu à Pignerol lors des négociations qui mirent fin à la guerre, Léger eut connaissance de cette condamnation. Aussitôt il demanda à être confronté avec son accusateur; mais on lui répondit que ce dernier avait été relâché, et qu'on ne savait où le trouver. On se hâta néanmoins de décharger le pasteur vaudois de la condamnation qui pesait sur lui, et cela sans plus de formes qu'on n'en avait mis à la prononcer*.

***Sur ces entrefaites, les Vaudois eux-mêmes s'emparèrent du meurtrier accusateur et le conduisirent à Pignerol; mais on refusa encore de le confronter avec Léger, disant à celui-ci qu'il devait lui suffire d'être relevé de sa condamnation. Qu'on juge d'après cela de la protection ou seulement de l'équité que les Vaudois pouvaient trouver devant la prétendue justice de leurs adversaires*.

Une seconde assignation n'obtint pas plus d'effet. Le comte de Saluces, qui paraissait porter aux Vaudois un intérêtrée (1), vint alors trouver le ministre et lui dit: « Vous vous engagez dans une fausse voie; pourquoi ne pas vous rendre à cette assignation? C'est faire croire que vous êtes coupable. Un ordre légal a défendu le culte public dans votre paroisse ; pourquoi ne pas vous y conformer jusqu'à ce qu'il soit révoqué? — Je ne puis interrompre mes fonctions pastorales pour attendre cette révocation, répondit le pasteur. — Le moyen de l'obtenir plus tôt serait d'aller vous faire entendre à Turin. »

(1)* *Les sentiments généreux semblent être héréditaires dans cette noble famille, dont les représentants actuels ont récemment témoigné à un écrivain des vallées vaudoises le plus vif intérêt pour ses compatriotes*.

Mais Leger refusa de s'y rendre. — Suspendez au moins des services publics de votre culte jusqu'à nouvel ordre.

Il refusa encore.

— Voulez-vous, ajouta le comte, lutter de violence avec votre souverain, et pensez-vous qu'il consente à en avoir le démenti?

— Je ne lutte qu'au nom du droit et du devoir. C'est mon devoir de servir nos Églises; et c'est un droit qu'elles exercent en maintenant leur culte.

Ainsi la guerre était déclarée; Léger devait avoir le dessous.

Le 3 de mai 1658 il reçut une troisième citation avec ordre de comparaître sous peine de bannissement et de la confiscation des biens. Le pasteur de Saint-Jean voulut consulter ses collègues pour savoir ce qu'il avait à faire. Une assemblée se tint à cet effet dans une ville alors française, à Pinache, où l'on décida qu'une requête serait présentée à Charles-Emmanuel pour maintenir Léger dans son Église. C'est par là qu'il eût fallu commencer; mais il était trop tard pour qu'on put espérer de voir cette requête accueillie. Elle ne le fut pas. Trois ans se passèrent en stériles négociations, et le 12 de janvier 1661 un arrêt du sénat de Turin condamna Léger à mort et ses coaccusés à dix ans de galères (1).

Ne pouvant demeurer dans sa patrie, Léger s'éloigna d'elle pour la servir encore; mais de nouvelles épreuves lui étaient réservées à l'étranger.

En 1659 il avait été envoyé en Angleterre pour y recueillir les collectes faites en faveur des Vaudois. Pendant son absence, les jésuites, qui s'étaient introduits dans les Vallées en se donnant pour réfugiés protestants, répandirent le bruit que les pasteurs vaudois en général, et Léger en particulier, s'étaient approprié la plus grande partie de cet argent. Le synode des Vallées confondit ces impostures; mais les calomniateurs, ne se tenant pas pour battus, apportèrent leurs accusations devant le synode du Dauphiné (1), qui nomma une commission afin de les examiner. Cette commission se rendit aux Vallées, au nom des Églises de France, qui, ayant contribué aux collectes, avaient le droit d'être informées de leur emploi. Un rapport motivé fut présenté, l'année d'après, au synode de Veynes, et par ce rapport la gestion des pasteurs vaudois se trouvait pleinement justifiée.

(1)* *C'etaient les diacres el les anciens de l'Église de Saint-Jean, nommés Bianquis, Bastie, Danna, Magnot, Fervent et Cirts.*

Les plaintes se portèrent alors à Genève, où elles ne furent pas mieux accueillies. Mais les mécontentements auxquels elles donnaient lieu dans les Vallées, parmi des personnes moins bien informées, ayant été fomentés avec soin par les ennemis des Vaudois, on décida quelques-uns de ces derniers à en faire l'objet d'une requête à leur souverain. Trente-sept personnes, recrutées dans les rangs les moins éclairés de la population (car plus du tiers ne savaient pas écrire), furent les signataires (2)* d'une dénonciation de péculat portée par les Vaudois contre leurs propres pasteurs.

(1)* *Tenu à Die en 1660. Il existait alors dans cette ville une facullé de théologie protestante, qui fut supprimée en 1672.*

(2)* *Les personnes illettrées signèrent en traçant un simple signe, dont le plus simple est ordinairement une croix; et le nom du signataire fut inscrit par les rédacteurs de la pièce en regard du sigue que chacun avait *racé.*

Ils demandaient qu'un officier de justice fût nommé pour vérifier la sincérité des collectes et présider à leur répartition. On affecta de considérer cette pièce comme l'expression du sentiment général des Vallées, et Charles Emmanuel nomma immédiatement le comte

de Luserne pour faire droit à la réclamation. Le sénateur Perrachino, intendant général de la justice, somma les pasteurs vaudois de venir rendre leurs comptes devant lui. On ne peut disconvenir que les distributions n'eussent laissé quelque chose à désirer (1), mais les persécutés devaient-ils accepter ainsi le contrôle de leurs persécuteurs?

Non: les pasteurs s'étant réunis en synode, répondirent avec dignité que l'emploi de tout l'argent qui avait passé par leurs mains trouvait sa justification dans des comptes exacts, reconnus tels par les personnes qui le leur avaient remis, et qu'ils étaient prêts à en produire des quittances régulières où et quand ils en seraient requis.

Pendant ce temps Léger, accompagné de deux autres délégués des Vallées, poursuivait ses démarches en Angleterre.

(1)* *Léger mourut sans avoir complété le compte rendu des sommes qu'il avait reçues.*

C'était alors une époque d'agitation pour la Grande Bretagne, dont le sceptre venait de passer entre les mains faibles et inexpérimentées du fils de Cromwell. Les députés vaudois furent témoins de sa chute et du retour de Charles II, rappelé après douze ans d'exil, par la voix d'un nouveau parlement, dont la convocation était due aux soins dévoués du célèbre général Monck.

C'est à ce jeune souverain que les Vaudois durent s'adresser pour obtenir la première annuité des sommes considérables que Cromwell avait réunies en leur faveur et converties en rente sur l'État (1). Ces sommes s'élevaient à plus de six millions; mais le nouveau prince refusa d'en tenir compte, déclarant qu'il ne voulait point payer les dettes d'un usurpateur. Ce n'était pas cependant une dette, mais un dépôt; cet argent n'avait pas été fourni par Cromwell, mais par l'Église d'Angleterre, et Charles II, en s'emparant de ces offrandes, commit une usurpation aussi réelle et moins glorieuse que celle qu'il reprochait à son prédécesseur (1).

(1)* *Par un acte signé à Witehall, le 18 mai 1658, Cromwell avait assigné aux Églises vaudoises une rente perpétuelle de douze mille livres sterling (302,520 francs), ce qui suppose un capital de plus de si y millions (6,050,400).*

Les mandataires des Vallées ne purent donc recueillir que de faibles sommes encore déposées entre les mains de quelques particuliers. Le mauvais succès de cette négociation devait bientôt être suivi, pour Léger, d'un coup plus rigoureux encore. On publia des libelles contre lui (2). Il fut cité à comparaître à Turin (3), et sous prétexte qu'il avait voyagé à l'étranger pour fomenter des haines contre le duc de Savoie, il fut derechef condamné à mort pour crime de lèse-majesté. Alors il se retira à Genève et de là à Leyde, où il écrivit son Histoire générale des Églises vaudoises, qui n'est qu'une collection de pièces sur les événements de l'année 1655. L'Église de Leyde l'avait admis au nombre de ses pasteurs; il y vécut encore plusieurs années, s'y remaria en 1665 et y finit ses jours (1).

(1)* *La voix généreuse d'un illustre protecteur des Vaudois, qui ne doit sa puissance qu'à son génie, a fait entendre récemment un appel au parlement britannique pour réclamer la restitution de ces fonds.*

(2)* *Ils se trouvent rappelé et réfutés dans une Apologie spéciale. — Voir, dans la Bibliographie placée à la lin de cet ouvrage, sect. I, § II, nu 3.*

(3)* *Le 7 décembre 1661, quoique déjà condamné à mort.*

(1)* *J'ignore la date précise de sa mort; mais il n'existait plus en 1684; car on trouve, à la date du 27 d'août de cette dernière année, une ordonnance royale dans laquelle il est question des biens confisqués de feu Jean Léger. [Archives de la cour des comptes à Turin. Regio controrolo, Finanze: 1684. No 179, fol. 55.)'*

CHAPITRE XXVI. La Guerre des Bannis

LA GUERRE DES BANNIS.

(De 1660 à 1864.)

Léger et Janavel (1) avaient été condamnés à mort. Une vingtaine de personnes devaient être envoyées aux galères, et d'autres encore étaient poursuivies pour avoir résisté aux ordres du souverain, en exerçant à Saint-Jean le culte protestant, qui y avait été interdit (2).

(1)* *L'édit qui condamne Janavel est du 25 janvier 1661. Cinquante personnes sont condamnées à mort avec lui. Leur tête est mise à prix pour 300 ducats. Une amende de 3,000 ducats est prononcée contre les communes qui toléreraient les bannis sur leur territoire.*

(2)* *Le 31 mai 1661 : la mesure ne fut publiée que le 10 d'août dans les Vallées. (Léger dit le la, p. 272.*)

Les condamnés avaient pris la fuite; leur tête fut mise à prix ; nul n'osa les livrer; on employa la force pour s'en saisir; l'officier de justice, Perracchino, se mit à la tete d'une troupe de soldats, qui commencèrent leurs exploits par le saccagement et le pillage. Ils allèrent raser la maison de Leger a Saint-Jean, et celle de Josué Janavel aux vignes de Luserne (1).

Le commandement du fort de La Tour était en outre confié au comte de Bagnol, l'un des massacreurs de 1655, qui était demeuré le zélé serviteur de la Propagande. Ses soldats commirent des excès de tout genre; ils arrêtaient les voyageurs et les dévalisaient, pillaient les maisons des Vaudois, enlevaient leurs filles et tuaient ceux qui cherchaient à réprimer ces violences. Plusieurs de ces pauvres villageois abandonnèrent leurs demeures afin de chercher un asile plus sûr au fond de leurs montagnes. Les bannis qui s'y étaient réfugiés en descendirent pour défendre leurs coreligionnaires. De Bagnol prononça les peines les plus sévères contre quiconque les recevrait.

La maison de quelqu'un qui aurait seulement donné à manger à un banni devait être rasée. Tout ce que l'on pouvait faire alors pour irriter les Vaudois semble avoir été fait. Le commandant du fort de Mirabouc suivait l'exemple de celui de La Tour. Le gouverneur de Luserne, dit Léger (1), était célèbre par plus de soixante meurtres commis avant le mariage du duc de Savoie, à l'occasion duquel on lui avait fait grâce (2)* ; et quant au sire de Bagnol qui, du haut de son fort, régnait sur toute la vallée, nous pouvons dire d'avance qu'il mourut sur l'échafaud convaincu de cent vingt meurtres odieux.

(1)* *En mars 1662.*

Que pouvaient devenir les Vallées en de pareilles mains? Quel jugement doit-on porter sur le gouvernement qui leur donnait de semblables administrateurs? Janavel, à la tête de sa troupe de bannis, était leur seule défense. Cette troupe s'augmenta rapidement de tous les Vaudois chassés de leurs demeures. On leur enjoignit d'y rentrer sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. Puis, sous prétexte de s'emparer des biens confisqués, les soldats étendirent partout leurs saccagements et leurs pillages. La troupe des bannis, que l'on appelait comme autrefois gli banditti, s'opposait à ces expéditions.

(1)* *Léger, p. 267.*

(2)* *Charles-Emmanuel II avait épousé, le 4 mars 1663, Françoise d'Orléans, qui mourut dix mois après. Il se remaria le 11 d'avril 1665, avec Jeanne de Savoie, qui mourut le 15 mars 1724, quarante-neuf ans après son mari.*

On conçoit ce qu'elle devait faire sous la conduite de Janavel! Chaque jour était marqué par de nouveaux exploits; toutes les tentatives que l'on fit pour s'en emparer demeurèrent inutiles. C'est en vain qu'on ordonna aux Vaudois de déposer toutes leurs armes entre les mains des magistrats (i) et qu'on renouvela les peines portées contre les bannis (2); c'est en vain que, de leur côté, les Vaudois recoururent à l'intendant de la province (3)* et au souverain (4), pour obtenir la protection de la justice contre les brigandages du comte de Bagnol : il était difficile, sans être sur les lieux, d'apprécier la légitimité de leurs réclamations; on ne pouvait croire à de tels crimes, on présentait leurs plaintes comme exagérées; l'intendant répondit qu'ils eussent à rentrer dans leurs demeures au terme de trois jours (1), et Charles-Emmanuel promit une enquête sur les désordres dont ils se prétendaient victimes (2). Pendant ce temps de Bagnol continuait ses extorsions et ses violences. La troupe degli banditti défendait les pauvres montagnards; mais elle ne pouvait subsister de son côté que par des contributions levées le plus souvent sur des bourgs catholiques. Janavel s'empara de plusieurs d'entre eux, en assiégea plusieurs autres (3)* et rançonna les catholiques de la plaine pour soutenir les persécutés des montagnes.

(1)* *Ordre du 19 décembre 1660, cité dans les Conférences tenues à Turin en 1664, p. 24.*

(2)* *25 janvier 1661. Léger, p. 290.*

(3)* *13 et 22 mai 1663.*

(4)* *26 et 30 mai 1663.*

Il poursuivit quelquefois ses adversaires jusque dans les murailles de Luserne et de Briquéras. Il n'y avait pas de jour, dit Léger, que quelque action n'eût lieu (4)* entre ses troupes aguerries et celles du marquis de Fleury ou du capitaine Pool, qui commandaient les forces de la province; ces dernières, malgré leur nombre, eurent presque toujours le dessous dans leurs luttes avec Janavel. Le 25 mai 1663, cependant, les Vaudois furent

repoussés du quartier des Malanots, qu'ils occupaient à Saint-Jean, jusque sur les collines d'Angrogne; mais là, prenant à leur tour l'offensive, ils chargèrent si impétueusement les poursuivants, qu'ils leur firent perdre tout le terrain sur lequel ils s'étaient avancés, et les repoussèrent même fort au delà.

(1)* *19 et 24 mai 1663.*

(2)* *31 mai 1663.*

(3)* *Ces fiiits ne sont connus que par les considérants de l'Èclit du 25 juin 1663.*

(4)* *P. II, p. 303. Léger, si prolixe en d'autres circonstances, est d'un laconisme extrême pour les faits historiques. « J'omets, dit-il, mille rencontres notables, etc. (p. 303). Je ne m'amuserai pas à rapporter les victoires signalées, etc. (p. 299).*

Dans aucune des rencontres qui eurent lieu en 1655, dit une lettre de l'époque, les Vaudois ne tuèrent un plus grand nombre d'ennemis que dans cette affaire-là. Une autre escarmouche eut lieu le 17 de juin aux environs de La Tour. Le combat, dit une lettre du 21, dura tout le jour; et les Vaudois du haut de la vallée (1)* étant arrivés sur les lieux, sans savoir qu'on se battait, tombèrent au milieu des ennemis et en tuèrent plusieurs sans éprouver aucune perte. Mais comme le déploiement des forces militaires, dirigées contre les Vallées, n'avait pour but avoué que de saisir des hommes mis hors la loi par une condamnation judiciaire, on faisait aux Vaudois un crime de soutenir leurs défenseurs, comme s'ils s'étaient rendus coupables de favoriser des criminels. Plus d'une fois les syndics des communes furent obligés de repousser toute solidarité avec la troupe degli banditti.

(1)* *Du Villar et de Bobi.*

Le 25 juin (1663) le duc de Savoie, voulant jeter les Vaudois dans l'admiration pour ses bontés inespérées (1), rendit un long édit qui, sous prétexte de pacifier les Vallées, leur ordonnait à tous de prendre les armes pour faire la guerre aux bannis. Deux cent soixante hommes, tirés des différentes communes (2), devront, dit-il, se réunir au Chiabas en face de La Tour et y attendre les ordres du commandant de Briquéras. En outre, chaque commune donnera un otage en garantie de sa fidélité. Une enquête sera ouverte à Turin sur la conduite du comte de Bagnol; et, pour couronner tant de bienfaits, Son Altesse fait grâce à tous les religionnaires, à condition qu'ils rentreront dans leurs demeures dans l'espace de quinze jours.

(1)* *Volendo... dur occasioiie agli religionarj di restar ammirativi d'una benignità, lanto da essi inaspetlala Préliminaires de l'Edit du 25 juin 1663.*

(2)* *Bobi et Rora devaient en fournir cinquante, le Viltar cinquante, La Tour soixante et Angrogne cent.*

Par le même édit, dont les préliminaires annonçaient tant de bénignité, Josué Janavel est condamné à être tenaillé, écartelé, puis à avoir la tête tranchée et plantée à la cime d'une pique sur un lieu élevé.

La condamnation à mort de Léger est itérativement prononcée; un Artus, un Bastie, un Rivoire, deux Muston, un Revel et plusieurs autres, en tout trente cinq personnes, sont condamnés à mort avec confiscation de leurs biens. C'étaient les chefs les plus intrépides de leur petite armée. — Puis six personnes sont condamnées aux galères perpétuelles, et quatre seulement à dix ans de fers. — Et l'on voulait que les Vaudois fissent égorger eux-mêmes leurs chefs et leurs pasteurs! et l'on appelait cela une clémence digne d'admiration! Qu'on juge de ce qu'étaient les rigueurs.

Le gouverneur de La Tour et le trésorier général de Son Altesse sollicitèrent les Vaudois de la manière la plus pressante d'accepter de telles conditions. — Ils avaient huit jours pour se décider. — Mais si jamais le silence eut de la dignité, c'est en celte occasion. Les Vaudois laissèrent sans réponse l'ultimatum du duc. La commune de Prarusting seule déclina toute responsabilité avec la vallée de Luserne (1).

Les seigneurs des environs employèrent tous leurs efforts à augmenter cette division, pour obtenir du moins qu'une partie des Vaudois acceptât les dispositions de l'édit. Ne pouvant l'obtenir, ils insistèrent surtout pour que les habitants de la vallée de Luserne donnassent une preuve de leur esprit de paix et de fidélité, en escortant un convoi de ravitaillement qu'il s'agissait de faire passer à Mirabouc. Ce fort domine la partie la plus resserrée de la vallée de Luserne, et ferme le passage par lequel on peut se rendre dans le Dauphiné, où l'on sait que les Vaudois se retirèrent plus d'une fois en temps de persécution.

Ce ne fut pas sans quelque défiance, qu'en portant des munitions à ce fort, ils contribuaient à se fermer cette retraite dans le cas où ils en auraient eu besoin. Mais les protestations du gouverneur de La Tour et du trésorier général furent irrésistibles.—En échange de cet acte de soumission, disaient-ils aux Vaudois la paix la plus complète vous sera accordée. Faites rentrer vos familles dans leurs demeures, et ne soyez point en peine de l'avenir. Les Vaudois se conformaient déjà à ces conseils, lorsque, tout à coup, ils reçoivent l'avis qu'on a fait secrètement partir des troupes de Turin. Bientôt ils apprennent qu'elles marchent contre eux.

(1)* *Délibération prise au conseil général de Saint-Segont, séance du premier juillet 1663*.

Six régiments des gardes royales étaient en effet sortis de la capitale, le 29 juin, sous la conduite du marquis de Fleury. Cette armée était ainsi partie onze jours avant l'expiration du délai accordé aux Vaudois pour se réinstaller dans leurs demeures, et quatre jours avant le terme où ils devaient se prononcer sur les conditions de l'édit. On

sut même plus tard que des renforts de troupes avaient été dirigés secrètement sur Luserne et La Tour (1), avant même que cet édit eût été publié.
C'est donc en vain qu'on a cherché à justifier l'agression dont les Vaudois furent alors l'objet, en disant que le duc voulait punir les habitants des Vallées, de ne s'être pas conformés à l'édit du 25 juin: puisque les agresseurs s'étaient mis en marche, non seulement avant que les Vaudois eussent fait connaître leurs dispositions à cet égard, mais avant même que l'édit leur eût été connu. Le marquis de Fleury marcha directement sur Angrogne, en suivant la route de Saint-Jean. Le marquis d'Angrogne (1), commandant la cavalerie de Saint-Segont, se dirigea sur le même point par les hauteurs de Rocheplate, tandis que l'infanterie y montait par les collines de Briquéras.

(1)* *Enquêtes. Conférence» tenues à l'Hôlel-de-Ville, à Turin, en 1664, p. 57.*

Ces corps de troupes se joignirent, au point du jour, sur le plateau supérieur auquel viennent aboutir ces diverses routes. C'était le 6 de juillet 1663. Leur but était de s'emparer de la Vachère, qui s'élève au-dessus du plateau el qui domine, comme d'un point central, l'épanouissement des trois vallées vaudoises (2). Mais déjà un corps d'observation, placé par les Vaudois, défendait ce poste important. Le gros de l'armée vaudoise, commandé par Janavel, était placé plusbas sur les costières de Saiut-Jean. Il était donc menacé d'être pris par derrière, par les troupes du marquis de Fleury. En même temps, celles du comte de Bagnol devaient le prendre par devant, en montant à la fois du côté de La Tour et du côté de Saint-Jean. Elles accomplirent ce mouvement et opérèrent leur jonction en face de Janavel.

(1)* *De la famille des comtes de Luserue.*

(2)* *Celles d'Angrogne et de Luserne d'un c&lé, de Pramol et de Pélouse de l'autre, de Faêt et de Saint-Martin du troisième coté.*

Le patriote vaudois recule devant des forces supérieures aux siennes. Arrivé au sommet du plateau, il le voit déjà occupé par les ennemis, qui lui coupent toute communication avec son arrière-garde qui vient de se porter sur la Vachère. Jamais Janavel ne s'était trouvé dans une position plus compromise; on eût cru que sa perte était inévitable; un miracle seul semblait pouvoir le sauver. Mais Janavel ne doutait pas de Dieu, et la confiance du chrétien était en lui aussi éprouvée que l'intrépidité du guerrier.

Avec cette parfaite connaissance des lieux qu'il possédait mieux que tout autre, et ce sang froid qui ne l'abandonnait jamais en face du danger, il envoie soixante hommes dans un défilé nommé les portes d'Angrogne, s'ouvrant sur le plateau occupé alors par le marquis de Fleury. «Là, dit-il, vous arrêteriez une armée, et vous couvrirez à la fois la Vachère et Rochemanant. Allez, priez et tenez ferme. »

Puis, continuant de se replier devant les lignes du comte de Bagnol. il arrive à ces escarpements inabordables, nommés Rochemanant, n'ayant avec lui qu'environ six cents

hommes. C'est ici notre Thabor, leur dit-il; à genoux et courage ! — Le biblique guerrier se souvenait des victoires de Barac et de Débora. Ses hommes avaient devancé l'ennemi; ils s'agenouillèrent. «0 Dieu, s'écrie leur chef, couvre-nous de ta puissante main! »

Mais l'ennemi s'approche : les Vaudois se répandent dans les rochers ; ils ferment toutes les issues; de chaque fente s'élancent des balles meurtrières. De Bagnol s'arrête et examine la position. Après avoir laissé reposer ses troupes, il tente d'enlever le poste; mais il est repoussé. Les troupes reprennent haleine et reviennent à l'assaut; elles sont repoussées une seconde fois. Déjà le comte avait perdu plus de trois cents hommes, et son armée ne pouvait rien contre un rocher. Il cherche à l'escalader; mais ses soldats sont précipités les uns sur les autres.

Alors une terreur superstitieuse les saisit. — Serait-il vrai que ces hérétiques aient fait un pacte avec le démon, pour être invulnérables? On disait même que les Vaudois ramassaient, dans les plis de leurs chemises, toutes les balles dont leurs vêtements étaient criblés, sans que leur corps en eût souffert. — Il est vrai que Janavel avait été percé de part en part, en 1655; mais cette blessure, qui eût été mortelle pour tout autre, l'avait laissé vaillant et vigoureux. Ces pensées plus ou moins prononcées, plus ou moins générales, se trahissaient par l'hésitation croissante des troupes catholiques. — Les Vaudois s'en aperçoivent et font une vigoureuse sortie. — Donnons un coup de balai sur ces hordes de lâches : avait dit Janavel. — Et de partout ses hommes aguerris s'élancent de leurs retranchements.

L'ennemi plie et se débande; les Vaudois mettent l'épée à la main et le poursuivent avec vigueur. Le comte de Bagnol veut en vain s'opposer à la déroute qui l'entraîne lui-même ; ses soldats se jettent en désordre sur les pentes latérales de la montagne; dix Vaudois faisaient fuir cent ennemis. Ces derniers ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils eurent atteint la plaine; plusieurs d'entre eux périrent encore en fuyant; toute la montagne fut balayée de ses envahisseurs.

Alors Janavel rallie son héroïque armée, remonte sur le plateau, rend grâces à Dieu de la victoire qu'il vient de remporter; puis, tout brisé de fatigue, il va rejoindre encore les soixante hommes qu'il avait envoyés aux portes d'Angrogne, pour protéger son arrière-garde.

Comme il l'avait prévu, ces soixante hommes avaient suffi pour tenir en échec, depuis le matin, toutes les forces du marquis de Fleury. Ils s'étaient retranchés derrière un talus en terre de cinq pieds de hauteur; cette barrière, coupant le défilé, les mettait à couvert et leur permettait de faire des décharges continuelles sur le front des ennemis. Mais ces derniers avaient aussi des bastions naturels qui leur servaient de boulevard; et de roches en roches, ils étaient parvenus à cerner, pour ainsi dire, ce petit poste des Vaudois. Encore un effort et le poste était emporté, le défilé franchi, la Vachère occupée, la vallée perdue. Les Vaudois le sentaient, et envoyèrent un émissaire à Janavel pour obtenir des

renforts. Mais Janavel s'était déjà défait du comte de Bagnol, et il arriva lui-même avec toute sa troupe.

L'avantage dès lors ne fut plus douteux. Pendant qu'il venait prendre de flanc l'armée ennemie, les Vaudois, si longtemps immobiles dans leur défilé, en sortirent alors remplis d'ardeur. — Rien ne ranime les forces comme la certitude du succès. Avec le secours de Janavel et la confiance en Dieu, ils ne doutaient de rien.— Les ennemis, de leur côté, voyant arriver ce redoutable capitaine avec ses six cents hommes, comprirent que le comte de Bagnol avait été vaincu. — Rien n'ôte le courage comme la contagion d'une défaite. — Le marquis de Fleury, à son tour, voit son armée fléchir et se débander devant ces nouveaux assaillants. L'intrépidité des Vaudois augmente, la victoire se déclare pour eux; les catholiques prennent partout la fuite, et inondent de leur déroute toutes les collines d'Angrogne, de Saint-Segont et de Briquéras.

Ils laissèrent sur le champ de bataille autant de morts que les Vaudois comptaient de combattants. Plus de six cents hommes étaient tués; plus de quatre cents étaient blessés, et la plupart de ces derniers moururent de leurs blessures, tandis que les évangéliques ne perdirent que cinq ou six des leurs et n'eurent que douze blessés, dont aucun ne mourut. Ayant poursuivi ses adversaires jusqu'à mi-côte de la montagne, Janavel s'arrêta, et ses six cents guerriers s'agenouillèrent autour de lui, pour rendre grâce tous ensemble au Dieu de la victoire, de les avoir si complétement délivrés. Ils n'étaient là qu'à très peu de distance des communes de Prarusting et de Rocheplate, qui, peu de jours auparavant, s'étaient détachées de la cause générale des Vaudois. Mais ayant vu la victoire du côté de leurs coreligionnaires, les habitants de ces communes se mirent alors à la poursuite des troupes ennemies; de sorte qu'après la prière, Janavel conduisit sa petite armée dans ces villages ralliés, afin de fraterniser avec les auxiliaires qui venaient d'en sortir.

Des rencontres moins considérables, des escarmouches dans lesquelles il eut presque toujours l'avantage, signalèrent encore ses opérations les jours suivants; ainsi, non-seulement il diminuait les forces ennemies, mais chaque jour il augmentait les siennes; car, indépendamment des Vaudois qui se rangeaient, deplus en plus nombreux, sous son commandement, beaucoup de Français accoururent pour soutenir leurs frères (1).

(1)* *Un ordre imprimé et affiche à Grenoble, le 21 juillet 1663, par M. de La Berchère, premier président du parlement du Dauphiné, interdit à tous les sujets du roi de France d'aller prendre parti avec ceux de la religion prétendue réformee de la vallée d'Angrogne, ni de leur donner aucun secours.*

Les revers du marquis de Fleury se multipliaient dans la même proportion; et, comme il paraissait impossible à la cour de Savoie qu'avec des forces aussi considérables que celles dont il disposait, ce général n'eût pu réussir à soumettre une poignée de révoltés, car c'est toujours ainsi qu'on nommait nos héroïques montagnards, on lui ôta le commandement

des troupes dirigées contre les Vaudois, et l'on envoya à sa place le comte de Saint-Damian.

Celui-ci augmenta son armée de quelques nouvelles recrues, et, pour son début, sortit de Luserne à la tête de quinze cents hommes, afin d'aller s'emparer de la petite commune de Rora. Quinze Vaudois et huit Français seulement, en tout vingt-trois hommes, la défendaient alors! Ils étaient postés dans une situation avantageuse; mais que pouvaient-ils faire contre quinze cents assaillants? — Ils firent beaucoup; ils firent plus que des triomphateurs! Ils luttèrent pendant six heures et furent taillés en pièces, à l'exception d'un seul qui fut fait prisonnier.

Enorgueilli de son succès, Saint-Damian fit, dès le lendemain, une sortie dans la vallée de Luserne. Mais à peine était-il arrivé à la bourgade de Sainte-Marguerite, où ses soldats mirent le feu, que les Vaudois descendirent, au nombre de deux cents, des hauteurs du Taillaret, si souvent attaquées et toujours victorieuses. Ils prirent sa troupe par le ravin qui tombe des Copiers, la mirent en fuite, tuèrent beaucoup de monde aux incendiaires et n'eurent de leur côté ni tué ni blessé.

Charles-Emmanuel, voyant la tournure désastreuse que prenait pour lui cette guerre intestine, et commençant à comprendre que l'impéritie de ses généraux n'en était pas la seule cause, chercha à frapper un coup d'intimidation sur ces vallées si dévouées à leur foi et si vaillantes pour la défendre.

Dans ce but il promulgua, le 10 d'août 1663, un édit dans lequel il commençait par déclarer rebelles et criminels de lèse-majesté, tous les habitants des Vallées; par conséquent il les condamna tous à mort, avec confiscation des biens. — Il est peu redoutable de voir condamner à mort des gens que l'on n'a pu vaincre, et qui vous font eux-mêmes plus de morts qu'ils ne sont de vivants. Ces déclarations, néanmoins, n'étaient qu'une préface à de nombreuses exceptions par lesquelles le duc espérait désunir ce peuple belliqueux et fidèle, pour l'amener à une plus facile soumission.

Mais les Vaudois n'acceptèrent pas cet édit, qui maintenait la condamnaton de leurs plus valeureux compatriotes, de leurs défenseurs les plus dévoués. La guerre continua. Après avoir affaibli ses adversaires, Janavel prenait souvent l'offensive contre eux. Il poursuivit le comte de Saint-Damian jusques à son quartier-général; puis il renouvela ses incursions dans la plaine. La ville de Luserne demanda à être ceinte de murailles (1), pour se mettre à l'abri de ce terrible envahisseur. On commença les travaux; mais une nouvelle attaque des montagnards vint les interrompre.

Nous ne pouvons qu'indiquer ici avec rapidité les principales d'entre ces petites expéditions, qui eurent encore lieu pendant le reste de l'année. Les Vaudois firent une incursion sur Bubiane et furent repoussés; l'ennemi en fit une du côté du Villar et eut le même sort. Saint-Damian dressa une embuscade au quartier des vignes de Luserne; mais il s'y laissa surprendre lui-même, et ses troupes furent taillées en pièces. L'armée de la

Propagande était découragée; les finances du duc s'épuisaient; de nouvelles ouvertures furent faites aux héroïques montagnards.

(1)* *Sa demande est datée du 11 septembre 1663.*

On leur offrait la paix à condition qu'ils poseraient les armes, qu'il ne serait point question de religion, et que chaque communauté des Vallées adresserait à l'avenir ses requêtes en particulier. C'était, pour elles, renoncer à être un peuple, une Église, un corps dont toutes les parties sont solidaires entre elles; c'était rompre leur unité: les Vaudois le comprirent, et ces conditions furent encore repoussées. Cependant, écrivait-on des Vallées, « notre pauvre « monde est bien misérable; il y a longtemps que nos « gens sont contraints de vivre sous les armes; nourris de pain et d'eau, accablés par de continuelles «fatigues; Dieu veuille avoir pitié de nous! Mais « nous résisterons avec persévérance. Il n'est pas « jusqu'aux enfants auxquels l'on n'entende dire par « les rues qu'ils préféreraient mourir dans des caver« nes que d'abandonner leur religion (1). »

Ces tristes détails ayant été connus à l'étranger, les puissances protestantes s'émurent, et l'on commença à faire des collectes pour les malheureux Vaudois (1)

(1)* *Lettre du 2 septembre 1663, adressée à Léger, qui alors était à Leyde. à faire des collectes pour les malheureux Vaudois (I).*

En Piémont, ne pouvant les soumettre par les armes, on chercha d'y parvenir en les divisant. Six Vaudois, dont cinq ne savaient pas signer (mais de la sincérité desquels témoignent un capitaine des gardes de Son Altesse Royale, un missionnaire catholique et le préfet de Pignerol), dans leur ignorance des affaires et peut-être par captation, se laissèrent aller à une démarche inconsidérée qui favorisa ces desseins. Ils adhérèrent à une déclaration par laquelle, faisant acte de soumission pleine et entière aux volontés de Son Altesse Royale, ils imploraient sa clémence, désavouaient les prises d'armes de leurs coreligionnaires et acceptaient les conditions del'éditdu 10 août (2).

L'histoire devrait oublier des incidents aussi peu dignes par eux-mêmes de l'occuper, si les circonstances les plus inaperçues, les supercheries les plus basses, n'avaient pas été quelquefois le grand ressort du gouvernement, pour cette politique timorée, cruelle et fourbe du papisme, accouplée à la noblesse et à la bonté naturelle des princes de Savoie.

(1)* *Ces collectes furent arrêtées sur le bruit (dont ce fait prouve la consistance) des dilapidations commises lors des précédentes distributions.*

Mais ces accusations remontaient à 1655; elles ont alors été reconnues fausses; on fit encore des collectes en 1662 : comment ces accusations se sont-elles reproduites de 1663 à 1663. C'est ce qu'il est fort difficile d'éclaicir aujourd'hui.

(1/2) Cette déclaration porte la date du 27 septembre 1663.

Quelques historiens disent que les signataires de cette pièce n'avaient pour but que d'obtenir individuellement une trêve de quelques jours, qui leur permît d'enlever les vendanges, alors pendantes, sans être inquiétés dans leurs travaux (1). Mais le conseil ducal présenta la déclaration des cinq Prarustinais, comme étant une conséquence, une ratification et un développement de celle qui avait été consentie à SaintSegont par toute leur commune, le 1" juillet, puis annulée le 6 août, lorsque les troupes de Janavel vinrent fraterniser avec les habitants de Rocheplate et de Prarusting.

Les habitants de ces communes protestèrent à leur tour contre une telle interprétation, et les cinq signataires eux-mêmes rétractèrent la déclaration qu'ils avaient faite, en disant qu'elle avait été obtenue d'eux par surprise (2). Il semblerait que l'incident dût être terminé. Nous n'en aurions pas parlé s'il en avait été ainsi.

(1)* *Léger, P. II, p. 301, alinéa 3.*

(2)* *Cette rétractation est du 3 d'octobre 1663.*

Le notaire rédacteur de la pièce, et les témoins des adhérents qui n'avaient pu signer, maintinrent la valeur de cet acte (1), malgré la protestation des signataires putatifs qui retiraient leur adhésion. Pendant ces débats misérables, ces divisions avortées, ces négociations ténébreuses, qui ne pouvaient aboutir, le désordre s'étendait dans les Vallées; des actes de vengeances particulières se mêlaient à la défense publique; le comté de Bagnol et ses soldats déprédateurs agissaient à La Tour comme en pays conquis; le mécontentement se répandait partout; la misère augmentait au lieu de diminuer; et, pour comble d'adversité, les rigueurs de l'hiver allaient s'abattre sur ces montagnes, pour aggraver encore les terribles épreuves dont elles étaient frappées.

Heureusement que l'Allemagne, la Hollande et la Suisse protestantes, avaient déjà adressé de vives représentations à Charles-Emmanuel en faveur des Vaudois. De son côté, la Propagande employait tous ses soins pour que ces derniers ne fussent considérés que comme des rebelles et des malfaiteurs; mais, malgré toute son activité pour attiser l'irritation et subvenir aux frais de cette guerre, le duc de Savoie, dont l'esprit était trop juste et le cœur trop élevé pour n'en pas entrevoir les inconvénients, se montra disposé à recevoir les ambassadeurs des puissances médiatrices; et ils arrivèrent à Turin en novembre 1663 (1).

(1)* *Ce nouvel acte est du 8 d'octobre 1663.*

Un sauf-conduit fut immédiatement adressé aux Vaudois, pour qu'ils pussent envoyer des mandataires à Turin. Mais les considérants de cette pièce n'étaient pas de nature à les rassurer : « Voulant, disait le duc, qu'il soit manifesté à l'étranger que nos su« jets sont des rebelles, et que nous avons toute « sorte de raisons de les châtier, nous autorisons à « venir à Turin ceux d'entre eux qui seront dési« gnés par le secrétaire d'ambassade,

attaché à la « légation extraordinaire des six cantons protes« tants de la Suisse (1). » Tel est le résumé de cette pièce.

(1)* *Léger dit le 15 décembre (P. II, ch. XXIII, p. 304, al. 2.) Mais cette date est démentie parle même auteur à la page suivante; et celle que je donne a pour base la date du sauf-conduit accordé auxVaudois, pour qu'ils puissent se rendre en sûreté auprès des ambassadeurs déjà arrivés à Turin; or ce sauf-conduit est daté du 14 novembre. C'est donc dans le mois de novembre que ces ambassadeurs arrivèrent. C'étaient ceux de la Suisse *; celui de la Hollande arriva plus tard; et comme Léger était à Leyde, on conçoit que cette circonstance ait pu l'induire en erreur. Boyer et presque tous les écrivains subséquents ont reproduit les inexactitudes qu'il a commises.*

* MM. Gaspard Hirzel grand conseiller du canton de Zurich et ancien préfet de Turgovie, et Gabriel Weis», grand conseiller de Berne, et ancien colonel d'un régiment suisse, au service de la république de Venise.

En profiter c'était, pour les Vaudois, se reconnaître réellement rebelles; ils craignaient en outre que ce ne fût s'exposer à quelque surprise analogue à celles dont si souvent déjà ils s'étaient trouvés victimes. Ils refusèrent donc d'envoyer aucun mandataire à Turin.

Vous le voyez! dit-on alors aux ambassadeurs, ils n'osent pas venir, ils n'ont rien à dire pour leur défense: ce sont des rebelles avoués! Leur refus de comparaître devant nous n'est-il pas une preuve du mépris qu'ils font de leur souverain? N'est-ce pas un outrage pour la Suisse elle-même (2)?

Le secrétaire d'ambassade partit en personne pour les Vallées, rassura les Vaudois, et revint dans la capitale, accompagné de leurs huit députés (1). C'est alors que s'ouvrirent, à l'hôtel-de-villêMe Turin, les conférences dont nous allons parler.

(1)* *Raccolla dagl' Editti, p. 136. — 11 novembre 1663.*

(2)* *Ces imputations ne sont point présumées; elles sont le résumé fidèle du discours officiel, tenu par le baron de Greysi, de la part de S. A. R., aux ambassadeurs suisses. Ce discours est rapporté dans [Histoire des conférences de 1664, p. 217].*

(1)* *C'étaient : David Léger, pasteur au Clos (val Saint-Martin), le frère de Jean Léger exilé; Jacques Baslie, pasteur à Saint-Jean ; Pierre Baile, pasteur à Saint-Germain; André Michelin, syndic de La Tour; David Marlinal, délégué de Bobi ; Jacques Jahier, de Pramol, et Laurent, père et fils des Clos, ou Chiots, paroisse de Ville-Sèche.*

CHAPITRE XXVII. Médiation, Trahison et Conférences

MÉDIATION DE LA SUISSE, TRAHISON DE SAINT-DAMIAN ET CONFÉRENCES A L'HOTEL-DE-VILLE DE TURIN. ARBITRAGE DE LOUIS XIV.

(De 1664 à 1680.)

Récit de ce qu'il y a de plus considérable aux affaires des Églises réformées des vallées de Piedmont, depuis les massacres de 1655. (On ajoute la copie imprimée à Haerlem 1663. Petit in-4o de IV et 60 p. Le titre en est très long, et contient toute l'analyse de l'ouvrage.— Très humble remontrance, touchant le pitoyable estât où se trouvent à présent réduilles les pauvres Églises Evangéliques des vallées de Piémond, à cause de l'allération et violation de leurs concessions, et partie, de la patente de 1655, faite en novembre 1661, à Haerlem... l'an 1662, in-4o de 12 feuillets, sans pagination.

—Apologie des Églises évangéliques des vallées de Piémont, faite en défense de Jean Léger. Cette Apologie fut dressée par le Synode vaudois, tenu aux Malans, dans la vallée d'Angrogne, le 13 septembre 1661. Léger en parle P. II, ch. XIX- C'est lui qui la fit imprimer à Genève : voyez p. 371, vers la fin. — Un opuscule semblable, que je n'ai pu me procurer, est intitulé : Les Assemblées, sur les affaires des Protestants, des vallées de Piedmont. — Voir enfin, sur le même sujet, Rélation d'une ambassade des cantons evangéliques de la Suisse, au Duc de Savoie, dans te XVII* siècle au sujet des Vaudois». (Revue Suisse, t. III, p. 260.) — Puis, les hist. gén. des Vaudois, et les ouvrages contemporains. — Les sources manuscrites sont peu nombreuses, et se trouvent à Turin aux Arch. de Cour.

Les six cantons protestants de la Suisse ayant envoyé, auprès du duc de Savoie, MM. Weiss et Hirzel, pour qu'ils intervinssent en faveur des Vaudois, et Charles-Emmanuel ayant autorisé (1)* des conférences entre ces ambassadeurs et ses propres délégués, afin d'examiner les griefs qu'élevaient les Vallées contre le gouverneur de La Tour (2), ces conférences eurent lieu à l'hôtel-de-ville de Turin.

Elles s'ouvrirent le 17 décembre 1663 (3), en présence des ambassadeurs suisses, de huit députés vaudois et des délégués de Charles-Emmanuel, chargés de justifier les mesures prises par leur souverain. Ces derniers commencèrent par exposer, à leur point de vue, les événements qui avaient amené la guerre : laquelle n'avait eu d'autre cause, selon eux, que les rébellions réitérées des Vaudois.

Les députés vaudois répondirent, qne la cause réelle des conflits qu'ils déploraient était due aux agressions successives et aux violences continuelles du gouverneur de La Tour. Il fallut donc entrer dans l'examen des plaintes portées contre le comte de Bagnol. Un grand nombre de pièces furent produites de part et d'autre. Les Vaudois citaient des meurtres (1), des vols (2), des tortures (3), et des violences de tout genre, dont le comte

s'était rendu coupable (4). Ce dernier répondit à ces divers chefs, que les meurtres dont on l'accusait (5) avaient été commis, soit par accident, soit par vengeances particulières, et que si l'on avait tué d'autres personnes, ce ne pouvait être que des gens mis hors la loi, et que nul n'était tenu de respecter. Enfin, ajoutait-il, si les meurtres n'ont pas été commis sur la personne des bannis mêmes, ce ne pouvait être que sur quelquesuns de leurs amis ou de leurs proches (6).

(1)* *Par l'édit du 10 août 1663.*

(2)* *Le comte de Bagnol.*

(3)* *Elles se tinrent les 17, 21, 30 et 31 décembre 1663; les S, 16, 17 et 0 janvier 1664. Les procès verbaux ont été imprimés.*

(1)* *Rit cies Conférences, p. G, no I; p. 1r2, no XVI* ;

(2)* *Id., p. 10 à 13. [Leu VI, VII, Viti, IX, XVI, XVI(et XX,*

(3)* *Id., p. it no XV, el p. 23, nos XVIII et la.*

(1)* *Contre des femmes : des C»iférepicei., p. SI triintre les propriétés, p. 8, 10 et 13; contre des individus inoffensifs. violenta ppr haine religieuse p.16 et 17 ; sans motifs. connus, p. 11;, par des nteuates, p. n, no x[i; p. i r nos XIV, XV, ril; par du talques,n, 9, no II; p. 10, Uo IV, ett.*

(5)* *Par Lin rncmoïre j UleiliCatir, et non de bouche.*

(6)* *Continence... de la p. 49 à la p. 52; et h. p. 5.1,*

Cette singulière défense pouvait difficilement parvenir à mettre sa délicatesse au-dessus du soupçon. Quant aux autres points, poursuit-il, s'il y a eu des maisons forcées, des violations de demeures, comme on l'avance, ce n'étaient là que des visites domiciliaires, faites dans le but de s'assurer qu'il ne s'y trouvait caché aucun des bannis (1). Du reste, ajoute sa défense, après le 25 juin, il est arrivé d'autres gens de guerre dans les Vallées; de sorte que l'accusé ne peut répondre des excès qui s'y seraient commis (2).

Il nie formellement les injures et les menaces (3) qu'on lui impute; mais il avoue qu'il a eu, à son service, une bande de ravageurs, destinée à s'opposer à ceux des vallées (4). Enfin, dit en terminant le mémoire présenté en son nom, « le sieur de Bagnol à tâché, avec toute sorte de douceur et avec un soin particulier, de tenir les Vallées en paix et de les séparer du commerce des bandits qui les ont précipitées dans une si inexcusable rébellion. »

(1)* *Voir Conférences de la p. 49 à la p. 52; et la p. 54.*

(2)* *Id., p. 57.*

(3)* *Id., p. 56.*

(4)* *Id., p. 58.*

Ces derniers mots étaient une insinuation destinée à aggraver d'avance la position des Vaudois; mais l'on peut juger des soins tout particuliers qu'il avait pris de leur repos par la troupe de ravageurs à gages, qu'il avoue avoir stipendiée pour les piller et les dévaliser. Les Vaudois ensuite sont accusés formellement d'une foule de contraventions ; et l'on voit avec peine des questions de forme et d'étiquette mises en balance, contre de pauvres montagnards, avec des crimes avérés commis de la manière la plus révoltante par les magistrats chargés de les prévenir!

Voici le résumé de ces accusations:

— Vous deviez recourir à la justice contre les violences dont vous vous plaignez; ne l'ayant pas fait, vous avez manqué à toutes les règles du droit.— Nous avons recouru à la justice, répondent-ils (1); mais on a refusé de donner suite à nos plaintes. — Il fallait le faire plus tôt; car, alors les délits dénoncés ne pouvaient plus être poursuivis. — Nous les avions faits connaître précédemment; mais on ne nous a pas répondu. — Il fallait recourir au conseil du souverain. — Nous l'avons fait, en demandant que l'on constatât et qu'on réprimât les violences dont nous étions victimes. — Ce n'est pas ainsi que vous deviez vous y prendre; cela ne regarde pas le conseil, vous avez manqué à toutes les formes du droit, à toutes les règles de la légalité. Tel est le sommaire de la discussion sur ce point.

(1)* *IIs l'avaient fait la 36 de mai 1663.*

A l'égard du culte public, célébré à Saint-Jean contrairement aux ordres du souverain, les Vaudois soutiennent que ces ordres eux-mêmes sont contraires à leurs priviléges. — Ils prouvent, par des édits antérieurs, qu'ils sont autorisés à célébrer ce culte, et à ce sujet s'entame une nouvelle discussion sur la valeur de ces édits, sur la portée de ces priviléges, sur les limites des lieux où les exercices religieux ont été autorisés, sur les usages (il solito) qui y. présidaient; et toutes ces questions sont longuement débattues.

Voilà pourtant à quelles arguties on en était réduit, pour dérouter dans la chicane le simple et droit bon sens des pauvres persécutés. — Ah! certes, si l'on avait pu leur reprocher un crime, un attentat, un délit, on n'y eût pas manqué! On essaya bien de le faire; mais leurs réponses, à cet égard, étaient trop préremptoires pour rien laisser subsister de l'accusation. On leur reproche, par exemple, d'avoir formé un camp au Pra, et attaqué la citadelle de La Tour. Mais après examen, il fut reconnu : 1° que ce prétendu camp n'était qu'un parc de bergers; 2° que des enfants ayant fait rouler des pierres du

haut de la colline de La Tour, ces pierres étaient venues heurter les remparts de la citadelle, et qu'à cela seulement se bornait l'attaque dont on les accusait.

Est-il possible que de pareilles puérilités aient pu être l'objet de graves conférences, et qu'elles aient servi de pretexte à tant de cruautés? Enfin, le principal grief élevé contre les Vaudois, était d'avoir prêté secours aux bannis. Doit-on s'étonner, répondirent-ils, de ce qu'un si grand nombre de gens condamnés à mort se soient réunis pour défendre leur vie? Et, s'ils ont obtenu quelque secours de leurs familles, s'ils ont trouvé un asile chez des parents ou des amis, faut-il en faire peser la responsabilité sur tout le corps des Vallées? Tel est le résumé sincère de ces longues et fastidieuses conférences. Les commissaires du gouvernement conclurent néanmoins en disant que les Vaudojs n'avaient eu aucun motif de mécontentement, et que s'ils avaient pris les armes, c'était « pour se faire molester, afin qu'on les plaignît à l'étranger et qu'on leur envoyât d'abondantes collectes (1). »

Mais si une telle allégation n'est que ridicule, on ne pourra disconvenir que ce dont il nous reste à parler ne soit vraiment odieux. Pendant que les commissaires ducaux insultaient ainsi, à Turin, au bon sens et à la fidélité des Vaudois; pendant ces conférences qui entraînaient de plein droit la suspension des hostilités; pendant que nos pauvres montagnards espéraient une issue favorable, la Propagande tramait leur perte, en marchant par la perfidie à leur sanglante extermination.

La seconde séance des conférences de Turin n'avait pas encore eu lieu, que déjà le plan de cette trahison était tout arrêté (2).

(1)* *Conférences, p. 82.*

(2)* *La seconde séance se tint le 21 décembre 1663; et il existe un ordre daté du 20, qui est intitulé : Distribuzione delle trupe pet li 4 attachi che si devono fare dimani, 21 decembre, alli ribelli delle valli di Luserna e San Martino (Turin, archives d'État). On peut prouver qu'il ne s'agissait pas seulement d'attaquer, sous ce nom de rebelles, la petite troupe des bannis, en rappelant seulement que les forces dirigées contre les Vallées étaient alors de 5,135 fantassins et de 200 chevaux. — Léger et Boyer disent 18 mille hommes. — (Léger, p. 305 ; Boyer, p. 188. — Ils placent aussi cette attaque au 25 décembre. Mais comme les rapports qu'ils en donnent coincident avec les dispositions des troupes, dont j'ai le tableau sous les yeux, et que ce tableau indique l'attaque pour le 21, je crois que cette dernière date doit être préférée. —Léger d'ailleurs n'était pas sur les lieux, et Boye n'a fait que le reproduire.*)

Dès le 21 décembre au matin, le comte de Saint Damian marchait sur Prarusting, par la costière de Saint-Segont, à la tête de 1655 fantassins et de 50 chevaux.

Le marquis de Parelles montait vers Angrogne, par la Garsinéra, avec 1576 fantassins et 50 chevaux. Le comte Genèle, côtoyant les collines des Portes et de Saint-Germain, s'avançait sur le même point par le côté opposé, avec un bataillon de 786 hommes.

Le capitaine Cagnolo tenait la plaine de Saint-Jean, à la tête de cent chevaux, pour se porter où les circonstances l'exigeraient; et enfin le gouverneur de La Tour, le même qui protestait de tant de sollicitude pour le repos des Vaudois, le même qui périt sur l'échafaud quelques années après, le comte de Bagnol, devait attaquer par les Copiers et Sainte-Marguerite, en conduisant 1118 hommes contre les protestants.

C'est là que commença l'attaque. Les Vaudois furent successivement repoussés de Sainte-Marguérite aux Copiers, et des Copiers sur les hauteurs du Taillaret.

Mais là ils s'arrêtèrent et purent tenir quelques temps, retranchés derrière les rochers. Croyant être seuls assaillis, ils firent demander du secours à leurs frères d'Angrogne ; ils pensaient que cette attaque n'était qu'un nouvel esclandre du comte de Bagnol: mais ils furent bientôt détrompés. Ils virent, dans l'armée ennemie, une troupe bien plus nombreuse que celle dont disposait ordinairement le gouverneur de La Tour. Déjà leurs retranchements étaient débordés, ils songeaient à se retirer; ils allaient peut-être périr sous des forces dix fois supérieures aux leurs, lorsqu'une voix se fait entendre: Courage, tenez ferme! Nous voici/ Dieu vous aide! Ces derniers mots sont une expression usuelle dans le langage vaudois (1). Ceux qui les faisaient entendre étaient les habitants d'Angrogne venus au secours des assaillis, dont la valeur redoubla par l'espoir du succès.

L'ennemi, croyant déjà les avoir vaincus, s'étonne de cette résistance. Le courage des Vaudois se ressent de ces nouvelles forces, leur ardeur s'augmente du ralentissement de l'attaque.

Le comte de Bagnol, pressé plus vigoureusement, perd de son courage; il faiblit au lieu de se raffermir. Vainqueur naguère, il lutte maintenant, il cédera bientôt.

Les Vaudois en effet prennent à leur tour l'offensive. Ils font une impétueuse sortie sur le front de l'armée assaillante; le détachement d'Angrogne arrive et la prend par le flanc. Cette terreur superstitieuse, que la présence des Vaudois avait si souvent fait naître au sein de leurs adversaires, s'y manifeste encore. Le désordre s'empare des esprits et passe dans les rangs; les catholiques se débandent, la vaillance des montagnards achève de les dérouter: et, comme un torrent débordé qui renverse tout devant lui, les Vaudois triomphants poursuivent leurs ennemis jusque dans la plaine de La Tour.

(1)* Dio ajutacii Diou y' s' agiutoul (Dieu vous aide!) Telles sont les paroles qui se font entendre le plus souvent encore dans les montagnes vaudoiscs à propos d'un départ, d'un voyage, d'une maladie, d'un projet, on d'un labeur quelconque : Dieu vous aide! Quel meilleur voeu, et quel langage plus chrétien de ces nouvelles forces, leur ardeur s'augmente du ralentissement de l'attaque.

Du côté d'Angrogne, où le capitaine Prionel défendait à la fois la Vachère, Rochemanant et le Chiabas, trois points éloignés l'un de l'autre de plusieurs kilomètres, le marquis de Parelles n'eut aucun avantage. Du côté de Saint-Germain, au contraire, où le comte de Genèle ne s'était avancé qu'avec un seul bataillon, les Vaudois furent complétement battus. L'ennemi dévasta leurs champs, leurs vignes, leurs récoltes et mit le feu aux maisons qui s'étendaient sur les collines de Saint-Germain, à Rocheplate.

Dans ce dernier hameau, une pauvre femme impotente et presque centenaire fut brûlée vivante dans sa demeure. A Saint-Germain, une femme plus jeune avait été mise en lambeaux sans être mise à mort. Plusieurs vieillards furent également mutilés. Voilà comment le papisme usait de sa victoire!

Mais, quoique battus, les Vaudois n'en firent pas moins subir à leurs adversaires, sur le champ de bataille, des pertes bien plus nombreuses que les leurs; n'ayant perdu eux-mêmes que six hommes, ils en tuèrent une centaine aux ennemis, et dans le nombre, se trouvait le comte de la Trinité, descendant en ligne directe de celui qui avait si cruellement persécuté leurs pères, un siècle auparavant. Il s'y trouvait aussi le jeune comte de Saint-Frons, descendant des anciens persécuteurs de l'Église vaudoise de Praviglelm. Ce jeune homme était héritier d'une grande fortune et marié depuis peu de jours à une personne qu'il adorait. Mais ni l'or ni l'amour ne protégent dans le combat, et c'est avec plus de certitude qu'on peut dire que les iniquités des pères sont punies sur les enfants.

Parmi les combattants tués par les Vaudois, on comptait enfin d'autres grands personnages, tels que le capitaine Biala et M. de Grand-Maison.

A peine les ambassadeurs suisses eurent-ils appris, à Turin, ces désastreux événements, qu'ils se plaignirent amèrement aux ministres de la cour ducale de cette infatigable et outrageuse violation de larmistice conclu à l'ouverture des conférences.

On leur répondit que les troupes de Son Altesse Royale manquaient de vivres et avaient simplement pris quelques dispositions pour s'élargir dans les Vallées (1).

— Comment rendre compte dès lors des incendies et des massacres qui ont eu lieu?

— Les Vaudois s'étant opposés aux mouvements de nos troupes, il y a eu quelques collisions et quelques maisons brûlées par inadvertance.

(1)* *L'ordre, jusqu'ici méconnu, du 20 décembre,..inntrc quelle valeur on doit attacher à ces allégations, et quelles dispositions avaient véritablement été prises par les troupes de Charles-Emmanuel.*

On mit en avant beaucoup d'autres excès commis sur les Vaudois, et la cour répondit que la faute en était aux Vaudois eux-mêmes, qui avaient tellement opprimé, vexé et molesté

leurs voisins catholiques que ces derniers avaient saisi cette occasion d'en tirer une légère vengeance.

Laissons à ce langage toute sa fausseté, et abordons la fin des négociations.

Il fut convenu que les bases d'un arrangement seraient présentées aux Vaudois sous le titre de Patentes de grâce; car le duc de Savoie ne pouvait consentir, du haut de sa dignité souveraine, à traiter d'égal à égal avec ces misérables hérétiques.

Il était résolu à n'accorder quoi que ce fût, que comme une grâce, et cette grâce accordée aux Vaudois, et acceptée par eux, devait les amener nécessairement à reconnaître qu'il y avait eu rébellion de leur'part: ce qui, au rapport des ambassadeurs, était fort loin d'exister (1).

(1)* *Rapport du 2 juillet 1664.*

Les Vaudois firent quelques difficultés d'accepter de telles propositions; mais leurs protecteurs euxmêmes les engagèrent à ne pas insister sur des questions de langage qui n'avaient d'importance que pour la vanité; et c'est à l'hôtel de l'ambassade que fut arrêtée la capitulation suivante (1).

« Une amnistie générale sera accordée aux Vaudois, sauf à ceux qui avaient été précédemment condamnés. (Ces derniers étaient les bannis mentionnés dans l'édit du 25 juin 1663. — A leur tête se trouvaient Léger et Janavel. — Le premier était déjà en sûreté en Hollande, où il s'occupait d'écrire l'histoire des Vaudois; le second se retira à Genève, où il rendit encore les plus grands services à ses compatriotes, en leur traçant, en 1689, la marche qu'ils devaient suivre pour rentrer dans leur patrie, d'où ils furent totalement expulsés en 1687.)

Par le second article de ces stipulations, CharlesEmmanuel ratifie les Patentes de grâce, accordées à Pignerol, le 18 août 1655; mais il se réserve de demander aux Vaudois des garanties pour l'avenir, et des satisfactions convenables pour le présent, s'en rapportant pour cela à l'arbitrage de la France.

Cet arbitrage dont les conclusions furent prononcées au nom de Louis XIV (1), devint la source de mille difficultés.

[Arrétée le 3 fevrier; ratifiée le 13 par les deputes vaudois; signée le 14 février par le duc de Savoie, et enterinée a la cour des comptes le 17 février. --- Raccolia dagl'Editti, p.g 137-141]

Le roi très chrétien avait décidé que nos malheureuses vallées déjà ruinées par la guerre, épuisées par les déprédations du comte de Bagnol, dévastées par l'incendie et les brigandages de toute sorte qu'elles avaient subis, payeraient pour frais de guerre, au duc

de Savoie, une indemnité de cinquante mille francs, et lui céderaient leurs plus riches terrains (le quartier des vignes de Luserne), en compensation des pertes que lui avait causées la prétendue rébellion des Vaudois. Et ces derniers ne pouvaient pas se plaindre; car ils avaient implicitement reconnu la réalité de cette rébellion, en acceptant l'armistice comme une grâce.

Telle fut, entre des mains habiles et avides, la conséquence du conseil désintéressé que la loyauté des ambassadeurs suisses avait donné aux Vaudois, en leur faisant accepter ces termes humiliants comme un simple sacrifice de dignité conventionnelle, destiné à satisfaire l'orgueil des cours.

La troisième partie des Patentes de grâce de 1664, est relative aux exercices religieux à Saint-Jean. — Le culte public y est interdit.

(1)* *Le 18 janvier 1667. Elles ont été imprimées en un volume in-folio.*

Un pasteur de la vallée pourra s'y rendre deux fois l'année, pour y visiter les fidèles; mais il ne pourra résider dans cette paroisse, ni même y passer la nuit, hors le cas d'absolue nécessité. Il lui sera permis de visiter les malades; mais non d'y tenir aucune réunion religieuse, ni même d'instruire ses catéchumènes dans les limites de cette commune.

(Cet article devint la source des contrariétés les plus fréquentes et les plus prolongées, des accusations les plus faciles à élever et les plus difficiles à détruire, lors même qu'elles ne fussent pas fondées. Le narré de ce que les Vaudois souffrirent à ce sujet occuperait un volume tout entier.)

Les dernières conditions renfermées dans l'édit du 14 février 1664 étaient (Art. VI) que les pasteurs des Églises vaudoises devraient être désormais originaires du pays. — Cette condition ne leur fut point nuisible, et fortifia au contraire leur individualité évangélique qui courait grand risque de s'altérer sous la direction trop prolongée de pasteurs étrangers.

(Art. VII.) Les chapelles et les églises catholiques, détruites dans cette dernière, guerre seront relevées aux frais des Vaudois. — Toujours des charges pour les opprimés!

(Art. VIII.) Les prisonniers, des deux parts, seront relâchés. — Une convention de désarmement respectif suivit immédiatement (1)* la promulgation de cette pièce, et le duc de Savoie écrivit à la Suisse, par le retour de ses ambassadeurs, qu'il se conformerait en tout à ces dispositions (2).

Après tant d'agitations cruelles, les vallées vaudoises commençaient donc à jouir de quelque repos, lorsque tout à coup elles reçurent ordre d'envoyer à Turin des délégués munis d'une procuration qui les autorisât à traiter au nom de tout le peuple (3).

Chaque commune était obligée d'envoyer un représentant, et tous ces délégués devaient être réunis à Turin le 17 de mai 1664..

C'était pour prendre connaissance des garanties et des indemnités réclamées par Charles-Emmanuel, en vertu de l'article II du dernier édit.

(1)* *Elle eut lieu le 18 février 1664.*

(2)* *La lettre est datée du 28 fevrier.*

(3)* *Cette assignation est du 18 d'avril 1664.*

Le duc de Savoie voulait que les Vaudois payassent plus d'un demi-million (531,000 francs), pour frais de guerre et, en outre, 330,367 fr. pour indemniser les bourgades catholiques qui avaient eu à souffrir des derniers événements. — Hélas ! Qui donc avait le plus gouffert? Etaient-ce les catholiques qui s'étaient vus obligés d'abandonner leurs biens et leurs demeures, de fuir dans les montagnes, de sacrifier leurs troupeaux pour entretenir misérablement une vie persécutée? Etaient-ce les catholiques qui avaient vu leurs récoltes dévastées et leurs maisons incendiées, qui avaient dû disputer leurs jours au fer, au feu et à la faim? Non; mais on voulait enlever aux persécutés les derniers débris de leur fortune, pour payer les barbaries de leurs persécuteurs (1). — Quant aux garanties réclamées pour l'avenir, Charles-Emmanuel demandait que l'on élevât, à l'entrée de chaque vallée et aux frais des Vaudois, un poste fortifié dont la garnison serait entretenue à leurs dépens. Il exigeait encore qu'ils ne pussent plus tenir de synode sans la présence d'un de ses officiers; que les communes des

(1)* *Outre ces sommes énormes, on réclamait aux Vaudois 50,000 francs, pour les murailles de Luserne; 40,000 pour les douanes; 25,000 pour les gabelles; plus, la somme nécessaire à réparer les fortifications de La Tour et de Mirabouc; le prix des vivres et des munitions consommés par les soldats durant la guerre ; la solde des troupes pendant le même temps, et beaucoup d'autres frais dont on n'avait pas encore des comptes exacts. — Voir Léger, p. 313.*

Vallées ne fussent plus solidaires entre elles, mais que chacune traitât désormais isolément de ses affaires particulières, sans consulter les autres. C'était se réserver de détruire les Vaudois en détail, en les privant de toute vie commune. D'autres conditions étaient encore demandées; mais elles furent toutes rejetées. On dressa procès-verbal du refus des Vaudois, et cette pièce fut envoyée à Louis XIV pour qu'il jugeât en dernier ressort.

Nous avons fait connaître sa décision, et l'on doit avouer que, en face des prétentions exorbitantes du duc de Savoie, il s'était montré d'une grande modération à cet égard.

Plusieurs puissances étrangères lui écrivirent, du reste, en faveur des Vaudois. Son arbitrage ne fut terminé qu'en 1667, et, dans l'intervalle, d'abondants et nombreux secours avaient été recueillis, au sein des Églises protestantes de l'étranger, pour apporter quelque soulagement à leur soeur opprimée des Alpes du Piémont. Les précautions les plus sévères furent prises par les distributeurs de ces collectes, afin de prévenir contre eux tout soupçon de détournement. De 1667 à 1672, de nombreuses difficultés retardèrent encore l'accomplissement des conditions arbitrées par Louis XIV; car la décision de ce monarque portait, non-seulement que les Vaudois payeraient cinquante mille francs et abandonneraient les vignes de Luserne au domaine privé de Charles-Emmanuel II, mais encore qu'ils lui feraient une déclaration par laquelle eux et leurs successeurs se soumettraient d'avance à la perte de tous leurs biens et à l'abolition de tous leurs priviléges, s'il leur arrivait encore de prendre les armes contre leur souverain.

Les habitants des Vallées refusaient, avec raison, de s'engager pour leurs successeurs. Enfin ils demandaient du temps pour payer. Les choses traînèrent en longueur.

Le duc ordonna, en 1670 (I), à l'intendant de justice, Louis Beccaria, de forcer les Vaudois à remplir les conditions qui leur avaient été imposées. Celui-ci écrivit aux Vallées dans ce sens, mais avec beaucoup de modération (2)* ; et les Vaudois se soumirent enfin de bonne grâce (3).

(1)* *Le 10 février.*

(2)* *La lettre est du 15 février 1670, etse trouve dans Borelli.*

(3)* *L'acte par lequel ils s'obligent à payer 50,000 francs en dix ans et à ne plus prendre les armes contre le service de S. A. R., forme un volume in-folio. La prise de possession vignes de Luserne eu forme un autre, et les actes d'achat partiels, les quittances, transactions, remises, procédures, procurations, etc., relatifs aux divers domaines qui y étaient situés, forment une liasse de papiers considérable. — Toutes ces pièces se trouvent aux archives de la cour de Turin, et sont de l'année 1670. — Mais il' ne parait pas que le payement de 50,000 francs ait été effectué d'une manière intégrale; car on ne trouve, en déduction de compte, que trois quittances, l'une de 4,079 francs 45 c., à la date du 18 décembre 1679; la seconde de 750 francs, en date du 23 du même mois; et la troisième de 2,250 francs, datée du 23 novembre 1680.— Archives de la cour des comptes à Turin, Regio Conlrorolo, Finanze, no 168, fol. 24 et 33; et ne 171, fol. 120, verso. (Communication de M. Cibrario.)*

Les dispositions de la cour de Savoie s'adoucirent alors à leur égard, et de nouvelles faveurs leur furent accordées (1).

Les soldats des Vallées se distinguèrent au siége de Gênes, et le souverain leur écrivit une lettre flatteuse en témoignage de sa satisfaction (2). Ces sentiments de bienveillance

et de tardive justice dont les Vaudois étaient l'objet ne pouvaient être soupçonnés de manquer de sincérité; car le duc de Savoie écrivait, à cette époque, au nonce apostolique: « Si je ne consultais que les conseils d'une saine politique, je devrais désirer que les Vaudois se multipliassent au lieu de s'amoindrir; car ils sont fidèles, laborieux, bien disposés, utiles au pays (1), etc. »

(1)* *Exemptions de charges : le 24 mai 1670. — Liberté de commerce et d'industrie, 22 de mai 1672. — Autorisations de port d'armes, 9 juillet même année. — Nouvelles exemptions, 30 novembre 1674.*

(2)* *Cette lettre se trouve dans l'Histoire de la dissipation des Églises Vaudoises, en 1686, p. 36. Elle y est donnée sous la date du 5 novembre 1678, et avec la signature de Charles-Emmanuel ; mais il doit y avoir erreur, ou dans la date ou dans la signature*.

La voici textuellement: « Connu,* nous avons pris à gré le zèle et la « promptitude avec laquelle vous avez pourvu les hommes qui nous ont servi à notre entière satisfaction, dans les affaires que nous avons eues i depuis peu contre les Génois : ainsi, nous avons bien voulu vous eu té€ moigner, par ta présente, notre agrément, et vous assurer que nous en conserverons un particulier souvenir. Pour vous faire ressentir, en toute € rencoutre, les effets de notre protection royale, comme vous le fera en tendre plus particulièrement le comte Beccaria, à qui nous avons donné u charge de vous exprimer, plus à plein, nos sentiments ; et de prendre t aussi note des officiers et soldats, tant morts que demeurés prisonniers, « pour nous en faire le rapport, afin que nous puissions y avoir les égards « convenables. Cependant la présente vous servira d'un témoignage assuré de notre satisfaction et agrément; et nous prierons Dieu qu'il vous « préserve de mal.

Charles-Emmanuel II était mort en 1675 (2); et, quoiqu'il n'ait pas été surnommé le Grand, comme son prédécesseur de nom, il avait un esprit noble et élevé. Il favorisa les arts et les sciences; c'est lui qui fit construire, à Turin, le palais que les rois occupent aujourd'hui. La partie moderne de cette capitale est aussi son ouvrage.En ouvrant la magnifique route des Echelles, qui lie la France à la Savoie, il a réalisé une entreprise que les Romains semblent avoir inutilement tentée; enfin, des réformes importantes ont aussi été introduites par ce prince dans la plupart des administrations publiques.

Cette lettre était accompagnée d'instructions conformes, adressées à l'intendant de justice Beccaria.

(1)* *Copia di littera scritta a Monsignor Nuncio Mosti rimessagli dal « conte di Buttigliera d'ordine di S. A. K. » Janvier 1677. Il y est question de démarches faites pour la conversion des Vaudois; et il y est dit: « S'ha vesse risguardo alla sola politica, e ail' interesse temporale, non sarreb« bero necessarie tante fatiche e spese e tornerebbe a canto a queste Altezze Reale; il lasciare diffundere e mulliplicare gli huominî d'elle Valtf c che sono fedeli, ben affetti, la boriosi, utili alpaese etc... (Archives de cour, Turin, no de série, 437.)*

(2)* *Le 12 juin, par suite du saisissement qu'il éprouva en voyant son fils tomber de cheval. — Boyer, p. 192, place sa mort en 1678. — J'ai dû m'en rapporter de préférence à l'Art de vérifier les dates, sur lequel du reste j'ai revu avec soin toutes les dates que cesavant ouvrage me permettait de vérifier, dans le courant de ce travail.*

Son fils, Victor-Amédée II, lui succéda sous la régence de sa mère; car il n'était âgé que de neuf ans lorsque la couronne ducale fut placée sur son front, où elle devait devenir une couronne de roi.

La régente écrivit, en 1679 (1), aux cantons suisses pour les assurer du soin qu'elle mettrait à faire respecter tous les priviléges des Vaudois, qui, à cette époque, firent preuve encore de leur fidélité vaillante et généreuse, en prenant la défense de la couronne dans une révolte qui eut lieu à Mondovi.

(1)* *Le 28 janvier. Cette lettre se trouve dans VHisloire des négociation) de 1686.*

L'oncle du jeune roi, don Gabriel de Savoie, mentionna ce fait d'une manière très honorable, dans un ordre du jour de 1680, et écrivit lui-même aux Vaudois pour les en remercier (1). Ces derniers, à leur tour, demandèrent la ralification de tous leurs anciens priviléges, et l'obtinrent de Victor-Amédée II, fils de Charles-Emmanuel II (2).

Cet événement semblait devoir consolider pour toujours l'indépendance et le repos des Églises vaudoises; mais les voies de Dieu ne sont pas nos voies, et ces pauvres Églises, déjà si éprouvées, étaient alors plus près que jamais d'être annéanties, par une catastrophe extraordinaire que le ciel leur réservait dans ses mystérieux desseins.

(1)* *Cette lettre est du 29 septembre 1681, et se trouve dans l'Histoire de la dissipation des Églises Vaudoises en 1686, p. 36.*

(2)* *La requête des Vaudois est du 16 d'octobre 1680. Elle demande la confirmation des patentes du 24 novembre 1582, du 3 janvier 1584, du 26 février 1635, du 8 mai 1643 et du 11 septembre 1663. L'intendant de justice, Béraudo, appuya cette demande par une lettre du 28 novembre 1681; et Victor-Amédée II ratifia ces patentes et ces priviléges le 4 décembre 1681. Cette ratification fut entérinée le 31 janvier 1682; et le tout a été publié en un petit volume de 16 pages. Con/irmazione de privilegii, etc. Chez Sinibaldo, Turin 1682.*

CHAPITRE XXVIII. Exil de Janavel – Révocation de L'Édit de Nantes – La Quatrième Persécution

EXIL DE JANAVEL, RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. ET UNE QUATRIÈME PERSÉCUTION.

(De 1680 à 1685.)

Janavel ayant été excepté de l'amnistie par laquelle s'était terminée la guerre des bannis, dut chercher un asileen pays étranger. Il se retira-à Genève.

Là, vivant isolé, il ne cessait de s'occuper des Vallées .L'héroïque vieillard, malgré tant de traverses-, avait conservé toute l'énergie de son patriotisme et de sa foi. Dans la soliti'de de sa gloire, proscrite mais non pas oubliée, il consacrait ses derniers jours à prier pour le pays qu'il avait si vaillamment defendu; et, dans les prévisions de sa haute expérience, il suivait avec anxiété les indices croissants d'un orage nouveau qu'il voyait se former sur l'avenir de sa chère patrie.

La France était alors, de tous les États de l'Europe, celui qui pesait le plus dans la balance de leurs destinées respectives; mais en raison même de sa grandeur, Louis XIV avait de grandes faiblesses.

Noble et résolu devant les puissances terrestres, il subissait le pouvoir de la superstition, et fléchissait avec la crédule terreur de l'ignorance, devant ces puissances mystérieuses que son Église lui montrait dans le demi-jour redoutable de son domaine spirituel.

Sa vie dissolue, entrecoupée d'accès de dévotion, son cœur hautain, ses habitudes égoïstes ne pouvaient être dominées que par la puissance accommodante et ambitieuse du papisme. Ce dernier, à son tour, ne voulait s'en prévaloir que pour écraser la liberté; et comme le plus grand ennemi de la superstition est la Bible, quiconque en appelait à l'autorité de ce livre divin était poursuivi par la haine du catholicisme.

Les confesseurs de Louis XIV persuadèrent donc à ce monarque qu'il pouvait travailler à la fois à sa renommée et à son salut par l'extermination des protestants : à la gloire de son règne en relevant, dans son impérieuse et majestueuse unité, le corps chancelant, mais inflexible, de l'Église romaine j à son propre salut en offrant comme une sorte d'expiation pour ses fautes personnelles, la conversion des hérétiques, en holocauste, aux pieds des autels apaisés, de cette Église où tout s'achète, où tout se vend, où tout devient trafic.

Comme ce n'était là qu'une sorte de rançon à se procurer, on employa d'abord l'argent pour obtenir des catholisations. Ce mobile d'apostasies ne faisait qu'épurer l'Église protestante de toutes les âmes vénales, de toutes les consciences tarées.

Un compte courant des dépenses et des recettes, les premières en argent, les secondes en conversions, était dressé avec soin, et régulièrement soumis à la conscience rassurée du Roi Très-Chrétien; car tel était le titre que depuis Louis XI, qui le mérita si bien, prenaient les rois de France en montant sur le trône.

On vit alors des bandes de mendiants, se disant protestants, abjurer en masse dans une ville; se faire payer, puis se rendre dans une autre ville, pour abjurer encore; retirer un nouveau salaire, et poursuivre d'un bout à l'autre de la France cette scandaleuse comédie.

Aussi la ressource des apostasies vénales fut-elle bientôt abandonnée. Mais le royal conjoint de MarieThérèse ne pouvait aussi facilement abandonner ses vices. Il venait de commettre un nouvel adultère (1); et se trouvait dès lors plus vivement pressé des soins de son salut.

Le culte protestant s'en ressentit bientôt cruellement. Vingt et un temples furent démolis, en 1680, dans le Vivârais. Les proscriptions se multiplièrent; l'exercice des fonctions publiques et même des professions civiles m fut interdit aux réformés. Les persécutions dont ils étaient victimes allaient en augmentant, comme les plaisirs criminels du monarque.

On en vint aux dragonnades. Louvois, déjà chargé des désastres et des incendies qui s'étaient commis dans le Palatinat, sous son commandement, écrivait à Louis XIV. en parlant du Vivarais: « Il faut faire une telle désolation dans ce pays, que l'exemple s'y fasse à jamais sentir. »

(1)* *Vers 1670 Mme de Montespan, en 1679 Mme de Footaoges*.

(2)* *L'ordonnance du 2 décembre 1681 interdisait aux notaires, médecins, imprimeurs etc., appartenant à l'Église réformée, d'exercer dorena" vaut leur profession.*

Ce n'était point assez! Pour frappèr le protestantisme tout entier, l'édit de Nantes fut révoqué, le 18 octobre 1688. L'effet de cette révocation fut soudain et terrible. Un grand nombre de protestants français portèrent à l'étranger leurs lumières et leurs vertus, leur fortune acquise ou à acquérir. Cet acte seul affaiblit la France plus que toutes les victoires de Louis XIV ne l'avaient fortifiée.

Mais en interdisant le culte réformé, il n'avait pas encore interdit les croyances. On voulut aller jusquelà. La mort civile fut prononcée sur tous les protestants.

En conséquence, tous leurs actes, les mariages mêmes furent déclarés nuls, elles enfants nés ou à naître de ces unions, réputés illégitimes. Enfin quiconque, ayant abjuré ou paru abjurer le protestantisme, refusait à son lit de mort les sacrements de l'Église catholique, était traîné sur la claie, et jeté à la voirie en cas de décès, ou condamné aux galères en

cas de guérison; mais, qu'il guérit ou qu'il mourût, ses biens devaient être confisqués au profit du roi.

Ce roi, vieilli dans l'orgueil et l'impudicité, avait perdu jusqu'à la dignité de sa gloire passée. De puériles terreurs le jetaient, impuissant et servile, aux pieds de son confesseur. Letellier lui fit enfin signer un édit tout imprégné du fiel et de la déloyauté du jésuitisme. Par cet inqualifiable édit, tous les protestants étaient déclarés convertis au catholicisme; et ceux d'entre eux qui refusaient de se conformer aux pratiques de cette communion devaient être traités comme des relaps, c'est-à-dire traînés sur la claie après leur mort, ou jetés aux galères de leur vivant.

Jamais d'aussi révoltantes iniquités n'ont souillé l'histoire des ducs de Savoie. Victor-Amédée lui-même en témoigna sa désapprobation. Tous les cœurs généreux en furent indignés. Plusieurs catholiques illustres, tels que le cardinal de Noailles, Fléchier et Fénélon, protestèrent contre le tort qui en résulterait pour la France. Vauban, le célèbre architecte qui munit de fortifications tant de villes de guerre, rédigea un mémoire dans lequel il présentait comme une calamité politique et sociale cet exil volontaire de cent mille Français. Il montrait la révocation de l'édit de Nantes, et les mesures subséquentes, entraînant la ruine du commerce et de l'industrie, mettant le désordre dans les familles, fortifiant les flottes ennemies de neuf mille matelots, et les armées étrangères de six cents officiers et de douze mille soldats des plus aguerris.

Alors, que fit le roi? Il ordonna que quiconque s'expatrierait serait condamné à mort et à la confiscation des biens.— C'était dire à ses sujets protestants: « Vous serez massacrés dans mon royaume, et exterminés si vous tentez d'en sortir! »

Est-il possible qu'on ait pu conserver le titre de grand à ce despote immoral et cruel qui, dans sa dignité factice de potentat, ignorait si profondément le sens de la dignité humaine! Nous avons dû rappeler ces rigueurs parce qu'elles eurent toutes leur application dans les vallées de Pérouse et de Pragela qui appartenaient à la France; puis aussi à cause de l'ébranlement qui en résulta dans les autres vallées vaudoises; car le contre-coup de cette mesure, retentissant en Piémont, détermina pour l'Israël des Alpes le plus terrible orage qui jar mais ait menacé son existence.

Janavel le pressentait avec tristesse, mais avec courage, dans la sollicitude lointaine de son patriotisme. Connaissant les relations qui existaient entre Louis XIV et Victor-Amédée, il vit bien que le duc de Savoie ne pourrait être que le vassal du roi de France.

En effet, dès le 12 d'octobre 1685, ce dernier écrivait au marquis d'Arcy, son ambassadeur à Turin:

«J'ai donné l'ordre au sieur d'Harleville (1)* d'essayer de convertir les vallées qui sont de son gouvernement (2)* par le logement de mes troupes (3), et comme ces vallées sont limitrophes de celles du Piémont, qui sont sujettes du duc de Savoie, et dans lesquelles

ses prédécesseurs ont toujours témoigné souffrir avec peine l'exercice de la religion protestante, je désire que vous donniez part à ce prince de ce que je vous écris, et que vous l'exhortiez de ma part à se servir des mêmes mesures dans ses États, ne doutant pas qu'elles n'aient le même succès (4). »

(1)* *Lieutenant du roi à Pignerol.*

(2)* *Perouse, Pragela, Cezane, Usseaux, Meane, Exiles, Traverses, Salabertrans, et Bardonnèche.*

(3)* *Par le moyen des dragonnades. Les protestants inconvertis et opiniâtres dans leur herésie étaient obligés de loger, nourrir et défrayer les soldats, qui avaient pour consigne de tourmenter autant que possible les personnes chez lesquelles ils étaient installés.*

(4)* *Cette pièce et les suivantes jusqu'au 26 janvier 1686, sont extraites des Archives Diplomatiques de la France, et m'ont été communiquées par l'obligeance d'un ilustre historien, M. Guizot, alor ministre d'affaires d'étrangères en 1844.*

Quinze jours après, le marquis d'Arcy répondait à son souverain : « Je me suis acquitté de l'ordre qu'il a plu à Votre Majesté de me donner par sa dépêche du 12 de ce mois... J'en ai pris occasion d'exhorter le duc de Savoie à profiter de l'heureuse conjoncture que lui offre le voisinage des troupes de Votre Majesté, pour obliger les gens de la religion prétendue réformée à se convertir, et pour ramener de la sorte ses peuples à une même croyance, qu'ont tant souhaitée ses prédécesseurs, sans avoir jamais eu une occasion aussi favorable d'y réussir que dans ce moment.

« M, le duc de Savoie m'a témoigné qu'il recevait avec tous les sentiments possibles de respect et de reconnaissance les conseils de Votre Majesté.... Mais qu'il devait examiner mûrement les choses, car plusieurs de ses prédécesseurs avaient tenté inutilement de le faire, et avaient même porté de grands désordres dans ce pays-ci par de telles entreprises.

« Je lui répondis que ses prédécesseurs n'avaient point trouvé pour cela les facilités que lui offrait Votre Majesté, et que de longtemps il n'en trouverait d'aussi favorables. Puis je parus l'y laisser songer, comme à une chose où l'on ne s'intéressait que pour ses avantages.

« Le marquis de Saint-Thomas et le président Truchi sont ceux qui goûtent le mieux les conseils de Votre Majesté; mais ce dernier particulièrement se persuade qu'il est, à cette heure, aussi facile que glorieux de les suivre.. (1), etc. »

Cette dépêche est datée du 27 octobre 1685; elle ouvre une négociation qui devait avoir les suites les plus graves pour les Vaudois, et même pour la maison de Savoie. J'emprunterai à la suite de cette correspondance ses propres expressions, pour faire connaître les préludes mystérieux de la persécution accomplie en 1686. Les textes, mieux

que l'analyse, dévoileront cette influence impérieuse de Louis XTV, dont tant d'événements ont porté l'empreinte dans notre histoire.

Le roi de France répondit à son ambassadeur (2)* dans les termes suivants:

« *Il paraît que le duc de Savoie n'a pas encore pris la ferme résolution de travailler efficacement à cette grande affaire, qui ne réussira jamais par de légères tentatives, telles que je vois bien qu'il se les propose (1); mais il faut lui faire entendre que sa gloire est intéressée à ce qu'il ramène ses sujets, à quelque prix que ce soit, aux genoux de l'Église. — Et si le duc de Savoie n'avait pas assez de troupes de ce côté-là (ajoute Louis XIV dans une dépêche du 16 novembre), vous pouvez l'assurer qu'il sera assisté des miennes, et que je lui donnerai tout le secours dont il aura besoin pour exécuter un si pieux dessein.* »

(1)* *La dépêche est beaucoup plus longue, mais je l'ai extraite fidèlement et aussi textuellement que possible.*

(2)* *De Versailles, le 10 novembre 1685.*

Dans sa réponse, du 24 novembre 1685, le marquis d'Arcy commence par dire qu'il a rappelé, d'une manière plus pressante, au duc de Savoie les offres de Sa Majesté Très-Chrétienne pour la conversion des Vaudois: « ce à quoi je lui ai fait voir, dit-il, qu'il serait puissament aidé par l'appréhension que leur causerait l'approche de vos troupes.

« M. le duc de Savoie, qui est un prince fort réservé, s'est borné à me réitérer ses remerciements pour l'intérêt que Votre Majesté porte à ses affaires.

(1)* *Une autre dépèche du marquis d'Arcy, datée du 2 novembre 1685, avait prévenu Louis XIV que le duc de Savoie, ne croyant pas qu'il lui appartienne (la cititation est littérale) de faire dune see États ce que Votre Majesté n'a pu faire dans les »iens, avait envoyé dans les Vallées l'intendant Marousse, pour voir quel biais il y aurait à prendre.*

« M. le marquis de Saint-Thomas m'a assuré que son maître était disposé à profiter de l'exemple et des secours de Votre Majesté.

« Il m'a dit que plusieurs des sujets calvinistes de Victor-Amédée donnaient bonne espérance pour l'avenir; mais je lui ai répondu qu'on n'en viendrait jamais à bout sans employer la force, comme Votre Majesté l'a fait; et qu'il ne fallait pas que le duc attendît à s'en servir que vos trouppes fussent éloignées de ses États.

« M. le président de Truchi, de son côté, m'a fait entendre qu'il était difficile de savoir les intentions du duc à cet égard, car il est d'un caractère fort indépendant et caché; et qu'on pourrait douter qu'il voulût véritablement travailler à la conversion des Vaudois

comme Votre Majesté le lui conseille, parce que, lorsque ses ministres se sont hasardés à lui en parler, il ne les avait presque pas voulu écouter. »

L'original de cette dépêche est beaucoup plus étendu. Il était indispensable de l'abréger; mais le sens et les expressions les plus saillantes ont été exactement conservés. Cette observation s'applique également à la réponse suivante de Louis XIV (1):

« Je vois que vos instances auprès du duc ont été sans effet; et quoique ses ministres reconnaissent que rien ne serait plus agréable à Dieu et plus utile aux États de Savoie que d'en bannir entièrement l'hérésie, ils pensent que ce prince refusera de profiter des conjonctures présentes, pour n'avoir obligation à personne ni du conseil ni de l'exécution.

« Vous devez néanmoins lui faire entendre que, tant qu'il laissera subsister des huguenots sur la frontière de mes États, son autorité ne sera point assez grande pour empêcher la désertion de mes sujets calvinistes; et comme il peut bien juger que je ne le souffrirai pas, et que l'insolence de ces hérétiques me donnerait du mécontentement, il pourrait bien arriver que je ne pourrais plus avoir pour lui les mêmes sentiments d'amitié que je lui ai témoignés jusqu'à présent.

« Je m'assure, dit-il en terminant, qu'il fera sur ce sujet de plus sérieuses réflexions.»

Ce langage annonçait, de la part de Louis XIV, des vues trop arrêtées pour qu'il eût reculé devant les hésitations du duc de Savoie; et, lorqu'il parle de l'insolence des pauvres persécutés, on sent combien, à plus juste titre, on devait en trouver dans son propre langage, dont les insinuations hautaines annonçaient à Victor-Amédée une alliance toute remplie de menaces.

(1)* *Datée de Versailles, 7 decembre 1685.*

Le marquis d'Arcy répondit, le V' décembre 1685, qu'il avait renouvelé ses instances auprès du duc de Savoie et de ses ministres. « Je leur ai représenté combien il leur serait facile de forcer les Vaudois à changer de religion, au moyen des troupes de la France; que c'était une affaire honorable pour ce prince, qui convenait fort au repos et au bien de ses États, et qui pouvait même lui être d'un grand mérite auprès du pape pour obtenir l'investiture de la principauté de Masseray (1)* que Sa Sainteté lui refuse jusqu'à cette heure.

« A ces offres, à ces conseils et à ces représentations, on me répond, Sire, par beaucoup d'honnêtetés, de remerciements et de témoignages de reconnaissance; mais je ne vois pas qu'on se mette en mesure de rien faire d'efficace. »

(1)* *Récemment achetée par Victor- Amédée au prix d'une pension de 87,000 livret.*

A la fin de cette dépêche, il ajoute que les ministres paraissent toujours disposés à exiger la conversion des Yaudois par tous les moyens possibles. Dans sa réponse, datée du 14 décembre, Louis XIV lui dit: Il n'y a pas de temps à perdre pour pouvoir réussir facilement, et je serais bien aise que le marquis do Saint-Thomas (1)* me marquât le temps dans leque' il voudrait agir, et que vous me le fissiez savoir au plus tôt. »

« Sire, répond l'ambassadeur(2), j'ai pris avant-hier une audience de M. le duc de Savoie, pour savoir si ses ministres lui avaient fidèlement rendu compte de ce que je leur avais fait connaître de la part de Votre Majesté. »

La relation est assez longue; il en résulte que Victor-Amédée a commencé par promettre de révoquer tous les anciens édits favorables aux Vaudois, et qu'il espère engager leurs ministres à se catholiser, en leur offrant le double de ce qu'ils recevaient dans leur Église, en qualité de pasteurs.

(1)* *Premier ministre de Victor-Amcdée.*

(2)* *A la date du 5 janvier 1686.*

Ce prince a ajouté, dit l'ambassadeur, que, «s'il était un peu long, il fallait l'excuser sur l'envie qu'il avait de connaître et de faire les choses par lui-même, afin de se rendre un jour plus capable de servir ses amis et ses alliés. »

« Je vois avec plaisir, répond Louis XIV (1), que le duc de Savoie est disposé à employer, sans plus de retardement, toute son autorité et même ses forces pour la conversion de ses sujets calvinistes; mais je crains qu'il ne se contente de vous faire part de ses projets sans les exécuter. C'est pourquoi vous devez lui représenter fortement que tous les ménagements qu'il aurait pour ces gens-là ne serviraient qu'à les rendre plus opiniâtres. Il doit, tout d'un coup, leur retirer les grâces et les permissions qui leur ont été octroyées par ses prédécesseurs; ordonner la démolition de leurs temples; leur défendre de faire aucun exercice de religion et, dans le même temps, charger du logement de ses troupes ceux qui seront les plus opiniâtres et il réussira d'autant plus facilement, par dut. Lie Savoie est disposé à el tarde men t, toute sou autorité la conversion de ses sujets ci qu'il ne se contente de vous sans les exécuter. C'est poucette fermeté de conduite, que ces misérables n'espéreront aucun secours, et que, quand même ils pourraient résister aux forces du duc, ils jugeront bien qu'il sera toujours appuyé des miennes pour l'exécution de ce dessein. »

(1)* *Par dépêche datée de Versailles, 17 janvier 1686. Dans l'intervalle une nouvelle dépêche lui avait été envoyée de Turin, par le marquis d'Arcy, sous la date du 12. L'ambassadeurj disait}: Je ne suis pas peu surpris et chagrin de le voir (le duc de Savoie) différer toujours l'exécution de dessein que je continue cependant à presser de tout mon possible.*

Le 25 janvier, Louis XIV écrit encore au marquis d'Arcy dans ce sens (1); mais déjà une partie de ses voeux était réalisée, car, sous la date du 26, ce dernier lui envoyait la relation suivante:

« J'ai craint qu'on ne voulût se sauver par des longueurs, et j'ai insisté pour qu'on me marquât un jour précis d'exécution.

« De sorte, Sire, qu'on m'a promis que, mercredi prochain (2), M. le duc de Savoie donnerait à connaître la résolution qu'il avait prise de ne plus souffrir dans leur religion ces huguenots des vallées de Luserne; car c'est là qu'ils se sont presque tous retirés.

« Le prince ne s'ouvre pas encore clairement à aucun de ses ministres, suivant (en cela) sa manière. d'agir avec eux; mais je continue à faire si bien connaître ici la résolution où voqs êtes de ne point souffrir si près de vos États une retraite semblable, que, nonobstant toute la mauvaise grâce (1)* et la lenteur qu'on apporte dans cette entreprise, je ne puis croire qu'on s'empêche de la terminer à la satisfaction de Votre Majesté, »

(1)* *Eu réponse à la dépêche du 12.*

(2)* *Ce devait être le 30 janvier. L'édit de Victor-Amédée, qui proscrivait le protestantisme des Vallées, fut rendu le 31.*

La Propagande et le nonce pressaient, de leur côté, l'exécution de ce dessein. Le duc de Savoie avait espéré peut-être y parvenir par des voies moins cruelles: par des captations qui eussent paru laisser aux apostasies l'apparence d'un acte volontaire; et, depuis quelques années, il avait multiplié dans ce but tous les moyens d'action (2).

(1)* *Cette correspondance diplomatique met hors de doute la répugnance avec laquelle le duc de Savoie consentit à t'expulsion des Yaudois, sous la pression d'une politique dont la grandeur ne saurait être admise sans réserve.*

(2)* *En 1679, fondation à Pignerol, de l'Opera del rifugio ed osfizio pè calholieati e catholizandi, établissement destiné à recevoir, à nourrir et à doter les protestants catholisés ou qui voudraient se catholiser. C'est là que furent conduits provisoirement, à partir de cette époque, tous les enfants enlevés dans les vallées vaudoises. Ces enfants étaient quelquefois achetés ou donnés.*

Tous les appâts de récompense (1); mais, comme le présumait son royal suzerain, depuis longtemps expert en fait de persécution, l'Église réformée ne peut être détruite que par la force (2).Peu d'années auparavant, un établissement semblable avait été fondé au Perrier, dans la vallée de Saint-Martin, sous le titre de Monte-Dominicale; mais il ne dura que peu de temps.

Celui de Pignerol, au contraire, a subsisté jusqu'à nos jours. — En 16'M, une nouvelle mission catholique fut établie à Saint-Barthélémy.

Il fallut donc y recourir. 'Du fond de son exil, Janavel avait prévu cette catastrophe. Avant qu'elle eût éclaté, il l'annonça à ses compatriotes, leur disant de quelle manière ils seraient attaqués et de quelle manière ils devraient se défendre. La sûreté de ses appréciations, justifiées avec une si cruelle exactitude par les événements, donne plus de prix à la lettre qui les renferme (3).

« Ces peu (A) de mots, dit-il à ses concitoyens, sont pour vous saluer de tout mon cœur, et vous donner des témoignages de l'amour que je vous porte.

« Vous ne serez pas fâchés de savoir mes sentiments sur plusieurs choses qui vous regardent. C'est que si Dieu voulait mettre votre foi à l'épreuve, comme on le dit et comme on le crait, je vous prie de prendre en bonne part le contenu de la présente.

(1)* *Exemption de charges et autres faveurs, accordées aux Vaudois catholisés : 8 octobre 1677. — 28 janvier 1678. 15 mars 1682 etc.*

(2)* *Louis XIV au marquis d'Arcy. Dépêches du 10 novembre 1685, et du 17 janvier 1686*

(3)* *Elle n'est pas datée, mais se rapporte évidemment à 1685. Elle se trouve déposée aux archives de Turin, où elle sera parvenue à la suite du même incident qui y fit parvenir le journal de la rentrée des Vaudois en 1689. Voyez Arnaud, première édition, p. 175.*

(4)* *Je cite textuellement. Tout ce qui est entre guillemets est dit par Janavel.*

« Quoique je ne doute point de votre prudence ni de votre conduite, lapremière cJioseque vousaurez à faire, c'est d'être bien unis. Il faut que MM. les pasteurs soient obligés de suivre leurs peuples jour et nuit, afin d'en être honorés et respectés comme il convient aux serviteurs de Dieu. Ils ne se mêleront que des devoirs de leurs charge: pour consoler les mourants, mettre en sûreté les pauvres familles, et donner courage aux combattants par leurs prières.

« Ceux qui auront assez de zèle et de capacité pour entrer au conseil de guerre, pourront y être reçus, pourvu qu'ils n'appréhendent pas le sang.

« Leur premier devoir, ajoute-t-il ensuite, sera de réunir tout le peuple, grands et petits; et après les avoir exhortés, selon la Parole de Dieu, de leur faire jurer fidélité à l'Église et à la patrie, la main levée vers le ciel, quand même il s'agirait de la mort. Et ainsi faisant, vous verrez que l'épée de l'Éternel sera à votre côté.

« Si les choses tournent à la guerre, la première chose que j'ai à vous dire, c'est d'adresser des requêtes bien humbles à votre souverain; et cependant ne laissez pas d'avoir déjà deux hommes en campagne, l'un pour aller et l'autre pour venir, afin que vous ne soyez par surpris.

« En cas que l'on veuille cantonner des troupes dans les Vallées, dit-il ensuite, les syndics des communes devront représenter à S. A. R. que le peuple en prendrait ombrage, et comme s'ils craignaient qu'il n'arrivât quelque déplaisir aux soldats ou aux officiers, prier d'en être dispensés, en offrant toutefois de payer leur portion en argent.

« Vous êtes priés au nom de Dieu de n'en accepter aucun, sous quelque prétexte que ce soit, ni sous quelque couleur que ce puisse être, autrement, c'est votre perte assurée. Souvenez-vous des massacres de 1655 et de toutes les perfidies dont on se sert aujourd'hui: tout cela vous doit servir d'exemples. Si par malheur vous êtes attaqués, il faudra se défendre : le premier jour sans officiers; et après cela, vous travaillerez nuit et jour à mettre parmi vous la conduite nécessaire. »

Il leur donne ensuite des instructions fort étendues pour ce dernier objet.— Les compagnies ne doivent êtrequede dix-huit à vingt hommes.—Point de lieutenants, afin de ne pas marcher de pair avec les grands du monde.» Vous aurez un conseil secret, composé d'un homme de chaque vallée, fidèle et craignant Dieu, ainsi que d'un ou de deux pasteurs qui aient du cœur; et un commandant général par-dessus tous les peuples des Vallées. «Toutes ces nominations se feront à voix de peuple et avec bon ordre; et si Dieu vous donne du temps, poursuit-t-il, vous aurez soin d'acheter un peu de blé, et de le retirer par les montagnes, afin qu'il serve à secourir les plus misérables, et à entretenir les compagnies volantes. »

Viennent ensuite de nombreux détails sur les positions les plus importantes des Vallées: celles qu'il faut fortifier comme points de défense; celles qu'il convient de munir comme lieux de refuge; sur les retranchements qu'il faudra élèver et sur les postes qu'on devra détruire.

« Pour Angrogne, dit-il, il faut barricader fortement Revengier, parce que c'est un lieu de grande importance : lequel, bien gardé, garantit Rocheplate, SaintGermain et Pramol, avec Rioclaret et Saint-Martin. »

Il renonce à défendre la commune de Rora, dont les habitants devront se retirer à Robi.

« Vous êtes tous hommes de force et de travail, continue-t-il : n'épargnez donc pas vos soins ni vos peines, pour faire des barricades partout où vous le jugerez à propos; coupant les chemins et abattant les arbres, pour empêcher le passage aux ennnemis. »

Après cela il indique aux Vaudois la manière de combattre avec le plus d'avantage, les armes dont ils devront se servir, l'ordre dans lequel il leur convient de se ranger.

Il leur recommande de ne jamais faire battre la retraite les premiers. « Parce que, dit-il, cela fait perdre courage à vos gens et l'augmente à vos ennemis. Quand vous poursuivez ces derniers, faites-le en deux bandes, l'une par flanc, l'autre par pointe, afin de vous garantir des embûches. — Il faudra en avertir tous les capitaines, afin qu'ils n'exposent pas leurs soldats, car en les conservant on garde l'Église de Dieu. — Pour ce qui est des munitions, ne vous mettez pas en peine qu'elles manquent ; je vous en dirai quelque chose à la première commodité assurée. »

Il est probable que ce grand capitaine en avait mis en réserve dans quelques-unes des profondes cavernes qui lui servaient jadis d'asile, de magasin et de redoutes; et cela, dans la prévision de nouveaux malheurs que l'avenir pouvait réserver à sa triste patrie.

Conformément à ses avis, les Vaudois commencèrent par envoyer une députation à Turin; mais elle ne fut pas reçue (1). L'intendant Marousse venait de parcourir les Vallées, afin d'étudier leurs côtés faibles, leurs moyens de résistance et les dispositions de leurs habitants. Son rapport était tout favorable aux tentatives de prosélytisme armé, que fomentait Louis XIV et qu'adoptait l'Église .

Puis M. de la Roche avait été nommé gouverneur de la province et s'était rendu à Luserne pour faire fortifier les divers postes des environs, entre autres La Tour et Mirabouc.

Enfin tous les officiers du régiment des gardes venaient d'être rappelés sous les drapeaux. Tous ceux du régiment de la Croix-Blanche, lesquels étaient sans exception des chevaliers de Malte, avaient reçu l'ordre de se munir de chevaux. Les uns et les autres devaient se tenir prêts à marcher; ainsi, partout s'élevaient les signes précurseurs d'une nouvelle persécution.

Pour la réaliser, la Propagande se donnait plus de mouvement que jamais. Elle avait des conseils organisés à Turin, à Pignerol, à Grenoble et à Briançon. Ces conseils combinaient leurs efforts, et l'on doit reconnaître que souvent les intentions et le zèle d'imé véritable charité ont animé plusieurs d'entre les personnes qui en faisaient partie. Les sacrifices qu'elles faisaient pour la conversion des hérétiques attestent leur générosité; mais les moyens employés prouvent leur ignorance.

(1)* *Le marquis d'Arcy en parle dans sa dépèche du 26 janvier 1686*.

Le premier prétexte que l'on saisit pour attenter au repos des Vaudois fut amené par le grand nombre de réfugiés français, qui s'étaient retirés dans les Vallées après la révocation de l'Editde Nantes.

Louis XIV, aveuglé par l'orgueil qui donnait sur lui tant de prise aux flatteries ambitieuses et rampantes du parti catholique, dont il était devenu l'instrument sans volonté, déployait sa puissance au service de ces intrigues subalternes, et s'engageait de plus en plus dans cette politique, indigne du siècle auquel on a donné son nom. Voulant

à la fois opprimer les citoyens dans ses États et les empêcher d'en sortir, il avait obtenu de Victor-Amédée qu'il fermerait ses frontières aux Français fugitifs. Dès la fin de l'année 1685, le duc de Savoie avait donc, sur les instances de son redoutable allié, promulgué un édit par lequel il était défendu aux Yaudois de recevoir aucun de leurs coreligionnaires réfugiés. Il ordonnait à ces derniers de sortir du Piémont ou d'abjurer dans l'espace de huit jours, sous peine d'incarcération (1).

En même temps les propagandistes poursuivaient, avec une insistance d'intention et une fécondité de moyens dignes d'une meilleure cause, l'application de toutes les anciennes mesures de répression applicables au culte protestant. Ces mesures frappaient les vallées de Luserne et de Saint-Martin, qui appartenaient au Piémont, pendant que le conseil royal de Pignerol et le parlement de Grenoble poursuivaient la même œuvre dans les vallées du Cluson et de la Doire, qui appartenaient à la France.

C'est dans ces circonstances qu'on arriva au commencement de l'année 1686, et que l'ambassadeur de France put écrire à son maître dès le 26 janvier: « C'est mercredi prochain que le duc de Savoie m'a promis de faire connaître les mesures qu'il allait prendre pour entrer dans les vues de Votre Majesté. »

(1)* *Cet édit est du 4 novembre 1685. Il se trouve dans Dubois, t. II, p. 239.*

Nous touchons donc à une époque décisive dans l'histoire des Vaudois; la catastrophe est imminente; la lutte sera terrible; mais l'Israël des Alpes devait voir ses plus étonnants prodiges sortir du sein des plus désastreuses calamités.

CHAPITRE XXIX. Début de la Quatrième Persécution Générale dans les Vallées

DÉBUT DE LA QUATRIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE DANS LES VALLÉES.

(1686, de janvier à la fin d'avril.)

Le jeudi 31 janvier 1686, parut l'édit fatal qui causa tant de malheurs dans les Vallées, et put faire croire, pendant quelques années, à la disparition complète de l'Église vaudoise. Cette pièce est trop importante pour ne pas la faire connaître dans toute son étendue (1).

« L'hérésie, y est-il dit, est passée du centre de la vallée de Luserne jusques au cœur du Piémont. Nos ancêtres ont souvent entrepris de l'extirper; mais, par suite des secours que les religionnaires ont reçus des pays étrangers, le saint ouvrage de leur retour à l'Église Romaine n'a pu être achevé, et puisqu'à présent la principale raison que l'on avait de les tolérer vient de disparaître, par le zèle et par la piété du glorieux monarque de France, qui a ramené à la véritable foi les hérétiques voisins des vallées vaudoises, nous estimons qu'il pourrait nous accuser d'ingratitude pour ses grâces signalées, dont nous jouissons encore, si nous laissions échapper l'occasion d'exécuter cet important dessein, suivant l'intention qu'en ont toujours eue nos glorieux prédécesseurs. »

(1)* *Cet édit a été publié en substance dans VI-List. de la négociation de 1686. (Genève 1690, in-32). Il se trouve en entier dans les Archives de la cour des comptes de Turin, Regio controrollo, Finanze, da 1678 in 1687; no 165, fol. 224. Verso. — Je crois qu'il manque dans les grandes collections de Borelli et de Duboin.*

Tel est le résumé succinct, mais fidèle, des préliminaires de l'édit.

Ces paroles pouvaient être habiles au point de vue politique; mais lorsque l'on se rappelle le langage plein de hauteur que Louis XIV avait tenu à Victor-Amédée pour l'obliger à détruire ses plus fidèles sujets, on ne peut s'empêcher de trouver chez ce dernier bien peu de dignité, quand il donne ainsi le nom de grâces signalées au honteux vasselage que lui faisait subir la France. Voici maintenant le dispositif de l'édit quij s'annonçait d'une manière si étrange. « Par les motifs précédents et par d'autres pressantes raisons (1), nous avons, de notre pleine autorité, certaine science, bon plaisir, et puissance absolue, arrêté ce qui suit:

(1)* *Le duc sentait que celles qu'il venait d'indiquer n'étaient pas suffisantes; mais peut-on baser des mesures aussi cruelles sur des raisons qu'on ne dit pas? Tel est du reste le fatal dilemme de la tyrannie toujours suspendue entre ces deux termes: le servilisme et l'oppression.*

ARTICLE I. Les Vaudois auront à cesser immédiatement et pour toujours tous les exercices de leur religion.

ARTICLE II. Il leur est défendu de former des réunions religieuses, sous peine de la vie et de 1a confiscation de leurs biens.

ARTICLE III. Tous leurs anciens priviléges sont abolis (I).

ARTICLE IV. Tous les temples, lieux de prières, édifices consacrés au culte doivent être rasés.

ARTICLE V. Tous les pasteurs et les maîtres d'école des vallées seront tenus d'embrasser le catholicisme ou de quitter le pays dans l'espace de quinze jours, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens.

ARTICLE VI. Tous les enfants nés et à naître de parents protestants seront forcément élevés catholiques.

En conséquence, les parents auxquels naîtra un enfant, devront, dans les huit jours qui suivront sa naissance, le présenter au curé de leur paroisse, sous peine, pour la mère, d'être publiquement battue de verges; et pour le père, de cinq ans de galères.

(1)* *On doit se rappeler que Victor-Amédée avait solennellement ratifié ces mêmes privileges le 4 décembre 1681; et se jouer ainsi du droit et du sang des humains, le papisme l'appelait une sainte piété*!

ARTICLE VII. Les pasteurs vaudois qui abjureront la docr trine qu'ils ont prêchée jusqu'ici, recevront une pension d'un tiers plus forte que celle dont ils jouissaient auparavant. La moitié de cette rente sera réversible à leur veuve.

ARTICLE VIII. Il est ordonné à tous les étrangers protestants, établis en Piémont, de se catholiser ou de partir, dans l'espace de quinze jours.

ARTICLE IX. Par un acte spécial de sa haute et paternelle clémence, le souverain leur permettra de vendre dans cet intervalle les biens qu'ils auraient acquis en Piémont, pourvu que ce ne soit qu'à des acquéreurs catholiques.

Il faut se rapporter à cette époque si éloignée de nous, pour ne pas voir, dans ces prétentions à la clémence, un langage dérisoire et cruel, par lequel la tyrannie aggravait ses révoltantes injustices, —r L'En tat, c'est moi ! disaient alors les souverains; l'État, c'est nous! s'écrient aujourd'hui les peuples. — Puisse la main de Dieu leur aider jusqu'au bout à s'affranchir! — Mais, dit la Bible, ce n'est que si Christ yous affranchit que vous serez véritablement libres: — or, aussi longtemps que l'esprit du papisme, lui tant contre la Bible, fera peser son joug à'énervement et de superstitions sur les peuples dégradés ;

aussi longtemps qu'ils consentiront à la tyrannie des consciences et à l'oppression de la pensée, c'est de leur part que sera dérisoire toute prétention à la liberté. Comment l'homme peut-il être libre quand sa pensée est asservie? — Les Vaudois, qui surent garder l'intégrité de leur foi au prix de leur patrie tyrannisée, portaient en eux plus d'indépendance que n'en aurait un peuple exempt d'oppression, mais sans énergie morale, sans véritable liberté.

Il serait impossible de peindre la profonde consternation, les scènes d'indignation et de carnage, les larmes de douleur et d'angoisse qui remplirent alors les vallées vaudoises.

Toutes les paroisses furent invitées à nommer immédiatement des délégués, qui se réuniraient à Angrogne, pour aviser à la défense des intérêts communs.

« Votre premier soin, avait dit Janavel à ses compatriotes, devra être d'adresser des requêtes à votre souverain. » Ils se souvinrent de ce conseil. Une supplique est dressée; mais elle reste sans réponse. Trois fois encore ils renouvellent leur requête, qui se perd dans un silence de mort. A peine obtinrent-ils quelques délais à l'accomplissement de l'édit dont ils demandaient la révocation.

En même temps, ils écrivirent en Suisse pour solliciter les conseils, l'intervention, les sympathies, de cette généreuse nation, dont le gouvernement avait toujours été l'un des plus actifs protecteurs de leur peuple.

La première lettre que le gouvernement helvétique adressa à la cour de Turin en faveur des Vaudois, demeura également sans réponse. Alors se réunirent à Baden, en assemblée extraordinaire, tous les députés des cantons protestants de ce noble pays (1). Ils résolurent d'envoyer sans retard en Piémont des mandataires, chargés de suivre avec activité foutes les démarches possibles pour sauver d'une ruine complète l'Israël des Alpes, si cruellement menacé.

Ces ambassadeurs extraordinaires furent Gaspard et Bernard de Murât, l'un et l'autre conseillers d'État. Ils arrivèrent à Turin au commencement du mois de mars, et sollicitèrent immédiatement de Yictor-Amédée une audience qui leur fut refusée.

Mais le temps pressait; les instances de l'ambassadeur de France, du nonce et de la Propagande ne laissaient point de repos au duc; les délais qu'il avait accordés aux Vaudois étaient près d'expirer. Cette ardeur persécutrice, qui semblait s'être alors emparée de l'esprit public, comme une sorte de vertige, avait déjà poussé quelques petits corps de volontaires catholiques à commencer les hostilités contre les habitants des Vallées. Les troupes françaises, cantonnées à Pignerol, attendaient le signal avec impatience. « On ne parle ici que de tout exterminer et de tout détruire; de faire pendre les grands et les petits » écrivait de Pignerol un officier français, peu peu de jours avant cette époque (1).

(1)* *Cette assemble eut lieu le 26 février 1686.*

Dans ces rencontres partielles, les montagnards avaient eu l'avantage. Mais il se trouvait des traîtres parmi eux; un réfugié français, nommé Desmoulin, faisait connaître journellement au commandant de La Tour (2)* les plans et les dispositions de ceux qui lui avaient donné asile. « fIs sont fort impatients d'en venir aux mains, » écrit-il à la date du 4 mars. « Les prisonniers du Villar ont été amenés partie à Bobi et partie à Angrogne(3).

(1)* *La lettre est datée du -2U janvier, — Archives de Berne, onglet D.*

(2)* *C'était le major Vercelli. Les lettres de l'espion sont aux Arch.de Turin.*

(3)* *L'existence des prisonniers prouve que l'on s'était déjà battu. de trois mille combattants, et l'on attend beaucoup d'étrangers.* »

— On fait état pour augmenter leur force par une puissante organisation militaire, les Vaudois coordonnèrent les instructions que Janavel leur avait envoyées, en une sorte de discipline dont voici les principales dispositions (1): Article IV. —Il est défendu, sous peines rigoureuses, de s'injurier les uns les autres, de blasphémer le saint nom de Dieu et d'insulter l'ennemi par des paroles outrageantes ou des cris inutiles.

ARTICLE X. — La débauche, le larcin, et autres semblables actions contraires à la loi de Dieu sont sévèrement défendues. (Le conseil de guerre était juge des peines encourues et de leur application.)

ARTICLE IX. — On aura soin de prendre garde à ceux qui seront lâches dans le combat, ou qui ne voudront pas obéir à leurs officiers, afin qu'ils soient châtiés selon leur désobéissance.

(1)* Voici le titre exact de cette pièce : Règlement à observer dans le corps de garde et généralement dans tous les exercices et fonctions de la guerre faicte contre ceux des vallées du Piémont au sujet: de leur religion. Cette expression ceux des vallées, semblerait faire supposer que ce règlement, qui reproduit toutes les instructions de Janavel, a été composé hors des Vallées et probablement par Janavel lui-même. La date précise ne peut être indiquée.

ARTICLE XIII.—Personne ne tirera de coups de fusil sans nécessité, pour épargner les munitions.

ARTICLE XIV. — Les soldats entre lesquels s'élèvera quelque sujet de dispute devront se rendre devant leurs officiers et s'en rapporter à leur décision.

ARTICLE XV. Chaque officier sera obligé de répondre, devant le conseil de guerre, de ses soldats,

ARTICLE XX. A- Les femmes et les filles se tiendront sur les lieux de combat pour emporter les malades et les blessés, ainsi que pour rouler des pierres quand il sera besoin.

Il est dit, en outre, qu'on établira des signaux pour s'avertir mutuellement. — Les frondes et les faux sont mises au nombre des armes recommandées.—Tous les soldats doivent se réunir, une heure avant le jour, pour assister en armes à la prière du matin.

La simplicité presque naïve de ces dispositions met en saillie le caractère mâle et religieux de ce peuple des Alpes; la courageuse ferveur des sentiments qui y respirent rappelle bien" le héros de Rora, Janavel, qui savait unir la calme intrépidité du guerrier à l'austère humilité du chrétien. La préoccupation rigide du devoir et le sentiment profond des misères de l'homme éclatent surtout dans ces quelques lignes, mises en tête du règlement.

« Puisque la guerre que l'on intente contre nous « est un effet dela haine contre notre religion, et que « nos péchés en sont la cause, il faut que chacun « s'amende, et que les officiers aient soin de faire lire « de bons livres, dans les corps de garde, à ceux qui « demeurent en repos, et de faire faire la prière soir « et matin, selon qu'il est dit à la fin de ces articles.»

N'est-il pas remarquable de voir la lecture des bons livres, la prière, la réserve et la modération, mises à l'ordre du jour dans une armée près de combattre?

L'oraison quotidienne qui devait être prononcée matin et soir, dans le camp des Vaudois, est pleine aussi d'une foi humble et courageuse, telle qu'il convient à des gens dont le plus sûr recours est dans le bras de Dieu.

Nous la ferons connaître lorsque la suite des événements nous conduira dans les camps héroïques de l'Israël des Alpes.

Mais avant d'en venir aux mains, les Vaudois voulaient épuiser tous les moyens de conciliation. Déjà cernés par les troupes ducales et françaises, ils ignoraient que la Suisse eût envoyé des ambassadeurs pour défendre leur cause. Ces ambassadeurs eux-mêmes, n'ayant pu aborder Victor-Amédée, rédigèrent un mémoire plein de force, dans lequel, rappelant au jeune prince les édits qui garantissaient aux Vaudois la liberté de conscience, ils lui représentaient que la fidélité aux traités constitue la force des États et peut seule assurer leur repos; que s'il n'était plus permis de compter sur la parole des rois, les princes protestants pourraient traiter leurs sujets catholiques comme il traitait lui-même ses sujets protestants; et que sa propre gloire, l'humanité, la justice, la prospérité du Piémont, étaient intéressées à ce qu'il ne se fit pas lui-même le destructeur

et le bourreau d'un peuple fidèle, dont il devait être le protecteur, auquel il avait promis de servir de père.

Le marquis de Saint-Thomas, l'un des ministres du duc de Savoie, fut chargé de répondre à ce mémoire.

— Les habitants des Vallées, dit-il aux ambassadeurs, se sont rendus coupables d'avoir pris les armes contre leur souverain et ne peuvent plus être protégés par les édits que vous invoquez.

— Les Vaudois n'ont pris les armes que lorsqu'ils se sont vus attaqués, et, à cet égard, c'est Son Altesse elle-même qui a manqué la première à ses engagements, répondirent les ambassadeurs.

— D'autres engagements puissants avec le roi de France nous ont dicté notre conduite, reprenait le ministre.

— Ne dites donc pas alors que les Vaudois sont coupables, et cessez de les persécuter.

— Les choses sont trop avancées maintenant pour que l'on puisse reculer. Cependant, ajouta le marquis de Saint-Thomas, si les Vaudois veulent sauver les apparences et se conformer extérieurement aux dispositions de l'édit du 31 janvier, les choses pourront peut-être s'arranger.

Ces termes étaient trop vagues; en les acceptant, les Vaudois se fussent placés dans une position tout aussi incertaine et beaucoup moins honorable. Les ambassadeurs en jugèrent ainsi et repoussèrent avec dignité cette ouverture de temporisation et de faux semblants.

D'ailleurs, quelle assurance aurait-on eue que cette parole, cette espérance donnée sans garantie, n'eût pas été trompée, lorsque des édits solennels avaient été violés?

Les ambassadeurs résolurent de se rendre eux mêmes dans les Vallées. Un sauf-conduit leur fut accordé à cet effet. L'électeur de Brandebourg, la Hollande et l'Angleterre venaient d'adresser à Victor-Amédée de nouvelles représentations au sujet des Vaudois : on pouvait espérer que ces circonstances réunies exerceraient une heureuse influence en leur faveur. Les mandataires suisses arrivèrent aux Vallées, le 22 de mars, et prièrent immédiatement les représentants de toutes les communes vaudoises de vouloir bien se réunir le lendemain.

Cette réunion se tint au Chiabas. La séance fut ouverte par une fervente prière, prononcée par le pasteur Arnaud. Les messieurs de Morat exposèrent ensuite toutes les démarches qu'ils avaient faites depuis leur arrivée à Turin, et demandèrent aux Vaudois quelle était leur résolution.

« Veuillez nous conseiller vous-mêmes » répondirent-ils.

« Consentiriez-vous à quitter votre patrie, si nous obtenions de Victor-Amédée qu'il vous laissât disposer de vos biens et sortir de ses États avec vos familles? »

La stupeur dont fut saisie l'assemblée à cette proposition ne saurait se dépeindre; les Vaudois demandaient du secours, s'attendaient à la lutte, espéraient la victoire, et, avant même qu'ils eussent combattu, on leur parlait d'accepter toutes les conséquences de la défaite. Encore une défaite peut-elle se réparer; mais l'exil entraînait pour eux la perte de la patrie, la ruine de leur Église, l'anéantissement du peuple tout entier.

Alors les ambassadeurs représentèrent avec énergie l'impossibilité où ils étaient de leur porter secours autrement que par des négociations.

« Vos vallées sont enclavées dans les États de vos ennemis; tous les passages sont gardés; aucune nation n'est en mesure de faire la guerre à la France dans votre seul intérêt ; nulle armée ne pourrait même pénétrer jusqu'ici, et vous seuls, enfin, vous avez à peine trois mille combattants; vous devrez néanmoins nourrir plus de douze mille bouches ; on observe toutes vos démarches; les troupes réglées n'attendent que le signal du massacre : comment pourrez-vous résister? »

Mais l'amour de la patrie luttait encore, dans l'esprit des Vaudois, contre la lumière désolante que ces paroles y faisaient pénétrer. Ce serait une lâcheté, s'écriaient-ils, de perdre courage devant Dieu, qui a si souvent délivré nos pères, et qui a sauvé de tant de périls le peuple d'Israël.

« Ce serait une folie, répondaient les prudents diplomates, de compter aujourd'hui sur des événements miraculeux. Il vous est impossible de lutter de vive force contre vos ennemis; il vous est impossible d'être secourus! Réfléchissez à votre position. Une issue vous reste pour en sortir. Ne vaut-il pas mieux transporter ailleurs le flambeau de l'Evangile, dont vous êtes dépositaires, que de le laisser ici s'éteindre dans le sang? »

A la suite de ces paroles, l'assemblée se trouva divisée et répondit qu'elle ne pourrait s'engager, sur un objet aussi grave, sans avoir consulté tout le peuple (1). Les ambassadeurs ne pouvaient attendre cette décision et retournèrent à Turin. Ils demandèrent un sauf-conduit pour que des députés vaudois pussent leur apporter la réponse du peuple; mais cela fut refusé. Leur secrétaire alors alla la chercher dans les Vallées. Il y arriva le 28 de mars. L'assemblée des communes était en permanence àAngrogne; il la trouva dans une grande agitation.

(1)* *Moser (Geschichte der V alfa nier... § 25), prétend que., dans cette circonstance, Victor-Amédée avait envoye aux Vallées le chancelier Vercelli; que les Vaudois s'en emparèrent et le retinrent comme otage. (Peut-être eussent-ils bien fait.) Mais je n'ai trouvé nulle part la preuve de ce fait; je n'ai rencontré que le major du fort de La Tour,*

et non un chancelier, qui portât le nom de Vercelli. Moser ne dit pas sur quelle autorité il s'appuie. Le reste de sa narration est souvent inexact, et toujours incomplet. J'ai donc cru ne pas devoir ici m'arrèter à son témoignage.

« Votre cause, leur dit-il, empire de jour en jour. Louis XIV jette feu et flammes, par l'organe de son ambassadeur, contre les retards du duc de Savoie. Le nonce promet à ce dernier l'investiture du Masseran, dès qu'il aura agi; la Propagande travaille dans l'armée et dans Je peuple: hâtez-vous de quitter ce pays pendant que vous le pouvez encore. »

« Qui nous assure, répondaient les Vaudois, qu'on ne cherchera pas à nous détruire en nous dirigeant par groupes isolés hors du pays? On n'a pas respecté les édits qui nous garantissaient le séjour de ces vallées: respectera-t-on mieux l'engagement par lequel on nous permettra d'en sortir? »

Un mémoire renfermant toutes ces objections fut adressé par l'assemblée aux ambassadeurs. Les Vaudois ajoutaient, par une lettre particulière, qu'ils s'en remettraient à leur décision. Cette lettre était signée par neuf ministres et huit laïques.

Les ambassadeurs dirent alors au marquis de SaintThomas, minisire des affaires étrangères, qu'ils espéraient pouvoir décider les Vaudois à quitter leur patrie, pourvu qu'on leur garantît toute sûreté dans le voyage d'émigration. Victor-Amédée répondit à cette ouverture, par l'intermédiaire du comte de Marsenas, que les Vaudois, ayant déjà pris les armes contre lui, avaient mérité les plus rigoureux supplices; mais que, s'ils voulaient envoyer des députés pour demander grâce au nom de tout le peuple, on verrait ce qu'il y aurait à faire.

Les messieurs de Morat témoignèrent leur étonnementde ce qu'après avoir si obstinément refusé jusquelà de recevoir les Vaudois à Turin, on exigeait maintenant leur présence dans cette capitale. N'était-ce pas que, en les forçant de venir demander grâce, on voulait qu'ils se reconnussent coupables et qu'on pût dès lors les traiter comme tels?

Mais il n'y avait pas à hésiter, et ils conseillèrent aux Vaudois de témoigner leur déférence au souverain, en se conformant à ses désirs, plutôt que de l'irriter davantage par un refus. Un sauf-conduit fut alors accordé pour les députés des Vallées. Le secrétaire d'ambassade le leur apporta lui-même. Mais l'assemblée des communes, toujours en permanence, n'avait pu se résoudre encore à prendre une détermination.

La plupart des pasteurs étaient d'avis de se soumettre; le peuple préférait se défendre. Les débats se prolongèrent sans résultat pendant une journée entière. Le Lendemain, une partie des communes vaudoises résolut de passer soumission (1)* et d'envoyer des députés à Turin; les autres persistèrent dans leur refus (2).

Elles envoyèrent cependant aussi un député, mais chargé seulement de remercier l'ambassade suisse de sa bienveillante entreprise, en lui déclarant qu'on était résolu à se défendre jusqu'au dernier soupir.

Les ennemis des Vaudois triomphaient de cette division; et, pour en recueillir tout de suite les fruits, ils firent signer à Victor-Amédée l'édit du 9 avril, qui traitait de l'émigration des Vaudois comme d'une affaire décidée (3).

(1)* *Ces communes étaient celles de la Pérouse et de Saint-Martin, de Prarusting et de Rocheplate, de Rora, du Villar et de la Tour, cette dernière n'adhérant pas à l'unanimité.*

(2)* *Ce furent les communes de Bobi, de Saint-Jean et d'Angrogne, aveo les dissidents de celle de La Tour.*

(3)* *Dans l'intervalle, les ambassadeurs puisses avaient envoyé aux Vallées ,le député de Bobi, avec une lettre par laquelle ils exhortaient le parti de la résistance àjoindre sa soumission à celle de ses concitoyens, poutre pas diviser la cause de leurs Églises. Chacune des trois communes résolues à combattre nomma des députés chargés de répondre en leur nom.*

Il fut publié dans les Vallées le 11 d'avril, et ne fit d'abord qu'augmenter l'agitation qui y régnait déjà.

Trois jours après, les délégués des communes se réunirent à Rocheplate pour en délibérer, et furent d'avis que les conditions imposées par cet édit étaient inadmissibles. En conséquence ils décidèrent à l'unanimité de résister jusqu'au bout, de s'en remettre à la Providence et de défendre vaillamment leurs toits et leurs autels, comme avaient fait leurs pères (1).

(1)* *Cette réponse fut rédigée le 4 d'avril. Elle est signée de Jean Muston et de Michel Parise, députés de Saint-Jean, Ne'grin banne et Berlin, députés de Bobi, et Jean Buffa, député d'Angrogoe. Ils témoignèrent le regret de se voir forcés de résister aux instances des ambassadeurs, et renouvelaient la déclaration d'une défense désespérée.— Pendant ce temps, le marquis de Saint-Thomas pressait vivement les cinq députés soumissionnaires, qui étaient restes à Turin, de faire leur soumission. Mais ils renvoyèrent toujours pour attendre celui de Bobi. Ces longueurs impatientèrent la cour, et surtout l'ambassadeur de France, qui pressait Victor-Amédée, son édit à la main et presque la menace à la bouche, de faire exécuter enfin les mesures exigées par Louis XIV. — Sur ces entrefaites, on apprit que deux Français avaient été tués, et ce meurtre fut imputé aux Vaudois. — Le marquis de Grancy en témoigna une violente irritation. C'est alors que, pour éviter le massacre des Vaudois et dans des vues d'humanité, VictorAmédée rendit le décret du 9 avril, qui réglait leur sortie du pays, comme si c'était déjà une chose convenue.*

— D'après ce décret, les habitants de la vallée de Luscrne devaient se réunir à La Tour le 21 d'avril; ceux d'Angrogne, de Prarusting et de Rocheplate devaient se réunir à Saint-Segont, le 22, et ceux de la vallée de Saint-Martin à Miradol, le 23, pour s'éloiguer ainsi en trois détachements. Ils avaient dix jours pour vendre leurs biens; ils devaient poser les armes immédiatement, et démolir tous leurs temples, deA leurs propres mains, avant leur départ. — Cet édit, signé le 9, fut entériné le 10, et publié dans les Vallées le 11. — Il renferme encore d'autres dispositions. — On peut le voir dans Duboin, t. II, p. 243, et dans l'Histoire des négociations de 1686, p. 42.

Les pasteurs cependant n'approuvaient pas cette décision; ils écrivirent aux messieurs de Morat qu'ils déploraient l'aveuglement de leurs troupeaux, dont la résistance allait s'engager dans une voie désespérée, mais qu'ils étaient résolus en même temps à ne point les abandonner.

Les ambassadeurs, désolés de voir s'écrouler en un instant les résultats si péniblement obtenus de toutes leurs démarches, firent une dernière tentative, adressèrent un dernier appel à l'Israël des Alpes, par une lettre des plus pressantes, qui fut lue du haut de la chaire dans toutes les paroisses vaudoises.

«Sans doute, leur disaient-ils, la patrie a de grands charmes! mais les biens du ciel sont préférables à ceux de la terre. Vous pouvez encore sortir de ce pays, qui vous est à la fois si cher et si funeste; vous pouvez emmener vos familles, conserver votre religion, éviter de répandre le sang : au nom du ciel, ne vous obstinez pas dans une résistance inutile! Ne vous fermez pas la dernière issue qui vous reste pour éviter une totale destruction'! »

Qu'on juge de l'effet que ces paroles durent produire sur un auditoire mêlé de personnes timides, de vieillards, de femmes et d'enfants! Tous les temples de nos vallées retentissaient de larmes et de sanglots. Mais bientôt les graves accents de la-prière s'élevèrent seuls au-dessus de ces lamentations. On implora l'assistance et les conseils de Dieu. Les cœurs furent calmés, les âmes fortifiées : la confiance reprit le dessus dans les esprits agilés.

Une assemblée solennelle de tous les délégués des Vallées se tint à Rocheplate, le 19 avril; elle renouvela sa déclaration du 14, par laquelle, au nom dela justice de leur cause, les Vaudois s'engaéeaient à défendre leur patrie et leur religion jusqu'à la mort. C'était le vendredi saint. « Seigneur Jésus, dit le pasteur Arnaud, toi qui as tant souffert et qui es mort pour nous, accorde-nous la grâce de pouvoir souffrir aussi et de sacrifier notre vie pour toi! Ceux qui persévéreront jusqu'à la fin seront sauvés; qite chacun de nous s'écrie avec l'Apôtre: Je puis tout par Christ qui me fortifie ! »

On décida que d'universelles exhortations à la repentance et à l'amendement seraient adressées au peuple des Vallées, pour qu'il reçût avec humilité les épreuves par lesquelles il devait passer, et que la main divine daignât en modérer la rigueur.

Puis, dans chaque paroisse devait se célébrer au dimanche suivant, jour de Pâques, une solennelle communion de tous les enfants de ces montagnes, héroïques disciples de l'Evangile, résolus à se défendre contre d'indignes oppresseurs.

Dans quelques communes l'affluence du peuple se trouva si nombreuse à cette solennité, que la saintecène fut célébrée en plein air. Auguste et touchante cérémonie! sublime et douloureuse communion! En participant ainsi au sacrifice de leur Sauveur, les Vaudois s'engageaient à braver la torture et h répandre leur propre sang pour défendre son culte. Ils s'unissaient aux pieds de l'Éternel dans le même dévouement, dans la même affection, dans les mêmes prières.

Hélas! ce fut pour la plupart d'entre eux l'hostie du mourant qu'ils reçurent en cette circonstance. Ce devait être pour le peuple tout entier la dernière communion à laquelle il pût assister avant la terrible calastrophe que nous allons raconter, et qui entraîna la dispersion totale de ce peuple héroïque.

Alors on put le croire anéanti. Mais, comme les deux témoins de l'Apocalypse qui sont appelés les chandeliers du Seigneur sur la terre, et desquels il est dit qu'après avoir été renversés pendant trois jours et demi ils se relevèrent avec l'esprit de vie (1), les Vaudois, ces antiques dépositaires de l'Ancien et du Nouveau Testament, ces deux témoins célestes, après trois ans d'exil et de mort apparente, devaient reconquérir leur patrie, reparaître dans leurs montagnes, et redresser pour jamais le chandelier symbolique de l'éternelle vérité sur le théâtre, ensanglanté mais béni, de tant d'atroces persécutions.

(1)* *Apoc. XI, 3,4,7,9,11...*

CHAPITRE XXX. Guerre et Massacre dans les Vallées

GUERRE ET MASSACRE DANS LES VALLÉES

(1686. D'avril à mai.)

Les généreux ambassadeurs de la Suisse, voyant avec douleur que leur médiation toute désintéressée ne pouvait satisfaire aucun des deux partis, qu'elle était écartée à la fois par les Vaudois et par le duc de Savoie, et que toute nouvelle tentative d'accommodement demeurerait forcément inutile, résolurent de quitter le Piémont, ayant le cœur plein d'amertume et de regrets.

Mais prévoyant l'inévitable et prochaine destruction de cette Église vaudoise qui leur était si chère, ils écrivirent à Fréderic-Guillaume, grand électeur du Brandebourg, pour s'informer auprès de lui, des terres disponibles qu'il y aurait dans ses États afin de recevoir une colonie deVaudois, s'ils devaient être expatriés. L'électeur répondit avec le plus généreux empressement que rien ne lui coûterait pour leur donner un asile. Tous ces écrits dénotent les craintes universelles qu'inspirait alors l'état précaire de l'Israël des Alpes. Ces lugubres et croissantes appréhensions ne furent que trop justifiées.

Déjà les forces réunies de la France et du Piémont se rapprochaient en bon ordre des vallés vaudoises. Victor-Amédée II passa la revue de ses troupes dans Aa plaine de Saint-Segont. Son armée se composait de 2,586 hommes, tirés des divers régiments (1)* delà milice de Mondovi, de Barges et de Bagnol; d'un corps d'infanterie piémontaise et d'un corps de cavalerie. Elle était suivie de 50 mulets chargés de munitions de guerre, et de 85 portant des provisions de bouche (2); 46 mulets devaient en outre charrier des pelles et des haches, ainsi que des sacs vides destinés à être remplis de terre, sur les lieux, pour garantir les soldats des balles ennemies; d'autres enfin portaient divers engins, propres aux fortifications et aux retranchements. La vieille réputation de bravoure des montagnards vaudois avait dicté ces précautions.

(1)* *Les régiments de Nice et de Montferrat étaient logés à Bubiane; ceux de Savoie et de la Croix-Blanche, à La Tour; ceux d'Aoste et de Saluees, à Luserne ; celui de la marine, à Fenil; le corps de la gendarmerie, à Garsiliane, et les gardes du corps, le régiment des gardes et la cavalerie étaient à Briquéras.*

(2)* *78 mulets étaient charges de vin; 15, portaient 150 rups de viande chaque jours.*

Les troupes françaises étaient formées de plusieurs régiments de cavalerie et de dragons; de sept ou huit bataillons d'infanterie venus du Dauphiné, ainsi que d'une partie des garnisons de Pignerol et de Casai.

Des volontaires et des fourrageurs accouraient au butin, comme des oiseaux de proie à la suite des deux armées.

De nouvelles Pâques piémontaises se préparaient. Les Vaudois venaient de communier; les catholiques accouraient au carnage. Le signal devait être donné le lundi de Pâques 22 avril, par trois coups de canon, tirés au petit point du jour (1), du haut de la colline de Briquéras. Une attaque générale des deux vallées devait suivre immédiatement: le duc de Savoie assaillant celle de Luserne, et Catinat, général en chef des troupes françaises, envahissant celle de Saint-Martin. Ce général partit de Pignerol au milieu de la nuit du dimanche au lundi de Pâques 1686. Il marcha pendant deux heures à la clarté des torches et des flambeaux, devant laquelle semblaient reculer les masses noires et grandissantes de nos montagnes.

(1)* *Ce sont tes termes de l'ordre écrit d'après le plan arrêté en conseil de guerre.*

Bientôt une clarté plus douce tomba du ciel sur les plus hautes cimes; la neige des glaciers rougit au premier rayon du matin; les massacreurs éteignirent leurs torches; ils étaient arrivés en face du village de Saint-Germain. Catinat y envoya un détachement d'infanterie (1), commandé par le lieutenant-colonel Viflevieijle qui s'empara du bourg et chassa les Vaudois de leurs premiers retranchements; mais les Vaudois, s'étant retirés plus haut et se voyant encore poursuivis, firent volteface et repoussèrent à leur tour les agresseurs. Catinat envoya alors un détachement de cavalerie et de dragons pour soutenir son infanterie. Le combat s'engagea sur toute la ligne, et le feu dura dix heures consécutives.

(1)* *Relatione del succeduto al primo attaco fatto dai Francesi nella voile di San Marlino. (Turin, Archives de cour, Valdesi, n° de série 300.) Cette pièce est écrite en français, quoique l'inscription dorsale soit en italien; elle commence ainsi: « Hier matin 22, M. de Catinat fit un détachement du « régiment Limosin et du Plessis Ce régiment poussa les Barbets un peu « trop loin et se retint presque au pied du fort de ces huguenots. Les dragons de La Lande poussèrent sur la droite et s'embarrassèrent dans des rochers, où ils perdirent quelque monde. Le capitaine qui le commandait fut blessé au bras, etc. On lit plus loin: « Le major de Provence fut blessé à mort; M. de Brienne fut blesse à la tête, M. de Gontaudau bras, etc...* »

L'infanterie française commençait à se lasser; la cavalerie ne pouvait manœuvrer sur les pentes couvertes de broussailles, où nos braves montagnards résistaient avec tant de vigueur; voyant tomber le feu de l'armée assaillante, ils firent tout à coup une sortie si impétueuse, que les Français, surpris et renversés, furent nais en déroute et chassés du territoire de SaintGermain, jusque sur la rive gauche du Cluson.

Il y eut dans cette affaire plus de cinq cents Français tués ou blessés, et deux Vaudois seulement qui perdirent la vie (1).

Le village de Saint-Germain était donc dégagé, sauf pourtant un petit corps de troupes qui s'était jeté avec le valeureux lieutenant - colonel Villevieille, dans le temple des Vaudois où il Mat ferme jusqu'au soir (2).

(1)* *Dissipation des Églises Vaudoises en 1686, p. 15.*

(2)* *Voici comment le bulletin cité plus haut raconte cette affaire. « Le chevalier de "Villevieille fut attaqué par une troupe nombreuse qui était cachée dans un ravin, sur sa gauche, et par ceux du fort qui sortirent en même temps pour le charger. Il perdit du monde en se retirant et tout ce qu'il put faire fut de gagner une maison, avec trente hommes seulement, dans laquelle il a été attaqué pendant plus de quatre heures par « 500 hommes, qui lui proposèrent de lui faire bon quartier puur l'obliger à se rendre, à quoi il ne répondit qu'à coups de mousquet....*»

Henri Arnaud, originaire des environs de Die en Dauphiné, avait quitté cette province avec les protestants fugitifs qui s'étaient réfugiés dans les vallées du Piémont, pour se soustraire aux persécutions iniques de Louis XIV.

De pasteur français il était devenu pasteur vaudois; et de pasteur il devint capitaine en face des révoltantes agressions dont les Vallées allaient être victimes.

Apprenant que le lieutenant-colonel Villevieille s'était fait une redoute du temple de Saint-Germain, il accourut avec un petit détachement d'hommes déterminés à s'en rendre maîtres. Mais une mousqueterie formidable, dirigée en éventail de la porte du temple sur l'esplanade qui s'étendait en face, balayait les abords de cette forteresse improvisée, avec une puissance trop meurtrière pour les assiégeants et trop avantageuse pour les assiégés. Il fallut renoncer à l'attaquer par là.

Arnaud commanda à ses hommes de prendre le temple par derrière (1), d'escalader les murs, de couper la charpente du toit et d'écraser l'ennemi sous le poids des ardoises pesantes dont elle était couverte, pendant qu'une autre partie de ses hommes creuseraient des canaux à l'entour des murailles, afin de remplir d'eau le temple, et d'y noyer Villevieille, s'il refusait de se rendre. Mais la nuit vint interrompre ces travaux; le gouverneur de Pignerol envoya des troupes fraîches, et Villevieille fut dégagé à son tour de la position dangereuse qu'avait acceptée sa bravoure.

(1)* *Arnaud, Glorieuse rentrée, rapporte ce fait p. 49 de la préface. Les bulletins n'en font aucune mention.*

Sans revenir sur Saint-Germain, Catinat poursuivi sa route vers la Pérouse. Là il partagea ses forces en deux divisions: la première, commandée par Mélac, tourna les hauteurs du Pomaret, en pénétrant dans la vallée de Pragéla, du côté de Salvage; la seconde, conduite par Catinat lui-même, fut dirigée sur les Clots; et le lendemain, 23 avril, ce général attaqua Rioclaret, situé en face de la position qu'il avait prise.

Les habitants de toute la vallée de Saint-Martin avaient déclaré, quatre jours auparavant, vouloir profiter des dispositions de l'édit du 9 d'avril, et ne point prendre les armes. Mais leur résolution ne fut connue de Victor-Amédée que l'avant-veille de l'attaque; il refusa de l'accepter en déclarant qu'il était trop tard. Ses troupes occupaient déjà les abords des Vallées; le mandataire envoyé par celle de Saint-Martin ne put y rentrer; les habitants de cette contrée ignoraient la réponse du duc; ils se fiaient aux dispositions de l'édit, et, ne comptant pas être attaqués, ils n'avaient fait aucun préparatif de défense. L'armée de Catinat les surprit donc à l'improviste et les tailla en pièces.

Ils avaient manqué à l'union jurée entre tous les Vaudois, et cette lâcheté leur coûta plus cher que n'eussent fait les efforts, même désespérés, d'un généreux courage.

Les troupes ennemies se répandirent sans résistance dans la vallée, pillant, tuant, saccageant tout.

Six familles, faites prisonnières et envoyées à la Pérouse, y furent lâchement massacrées.

Deux jeunes filles de Ville-Sèche furent tuées pour avoir résisté aux outrages des soldats, qui assouvirent sur leurs cadavres la brutalité sauvage dont ils n'avaient pu les rendre victimes pendant leur vie.

Jean Ribet, deMacel, eut tous les membres brûlés l'un après l'autre, à la suite des refus successifs qu'il opposait aux menaces et aux instances que, dans l'intervalle de ses tortures, on faisait auprès de lui pour obtenir son abjuration.

Au hameau des Fontaines, près de Rodoret, quatre femmes furent saisies au moment où elles fuyaient en emportant leurs enfants. Ces innocentes créatures furent égorgées sous les yeux de leurs mères, et cellesci massacrées sur les cadavres de leurs nourrissons.

Les horreurs de 165Sse renouvelèrent partout dans ce malheureux pays; et comme si ce n'avait pas été assez de l'épée et des bûchers pour martyriser les Vaudois, les plus cruels supplices furent employés contre eux. Les uns furent attachés à leur charrue et mis en pièces dans la terre entr'ouverte qui devait recevoir le grain nourricier.

D'autres furent précipités dans les rochers, ou écartelés par des chevaux. Les arbres de la route servaient de gibet pour d'autres victimes, et des mutilations abominables étaient subies par ces nouveaux martyrs.

Après avoir ainsi ravagé la vallée de Saint-Martin, Catinat y laissa quelques troupes et marcha sur Pramol. Mélac ne tarda pas de l'y joindre, après avoir commis les mêmes horreurs au Pomaret. Il poussa même plus loin la barbarie et l'impudeur. Ignorant les sentiers qu'il devait suivre dans là montagne, il se fit guider pendant quelque temps par

les femmes et les filles vaudoises qu'il y avait saisies, et qu'il obligeait à coups d'épée de marcher toutes nues à la tête de son arinée.

Les troupes réunies de Mélac et de Catinat campèrent dans le bassin de Pramol, au hameau de La Rua, situé en face de celui de Poemian. Les Vaudois s'étaient retirés dans ce dernier village au nombre de plus de quinze cents. Leurs frères de Saint-Germain, qui avaient repoussé avec tant de succès la première attaque des ennemis, vinrent se joindre à eux ; ils étaient donc en mesure de résister encore, et probablement qu'ils l'eussent fait avec un pareil avantage.

On songea à les vaincre par la trahison. Ces héritiers de la primitive Église étaient toujours vulnérables de ce côté, car ils croyaient à la foi de leurs ennemis. Catinat leur fit dire que les habitants de la vallée de Luserne avaient posé les armes et s'étaient rendus à Victor-Amédée, qui leur avait fait grâce. Il les exhortait à suivre cet exemple pour jouir des mêmes bienfaits.

Les Vaudois envoyèrent au général français deux députés pour recevoir de sa propre bouche la confirmation de cette nouvelle et de ces promesses.

L'honneur militaire ne se révolta pas dans le cœur de cet homme de guerre, et il certifia le mensonge avec l'assurance de la vérité.

« Posez les armes, ajouta-t-il, et tout est pardonné.» — Mais, général, ajoutèrent les députés, bien que nous ne doutions nullement de votre parole, nous craignons les excès de ces mêmes soldats qui viennent d'ensangtenterla vallée de Saint-Martin.

« Par la sambleu! repartit Catinat, toute mon armée traverserait vos maisons qu'elle n'y toucherait pas seulement une poule. »

Pouvait-on soupçonner, dans le héros de tant de batailles, les basses perfidies si familières à l'esprit du système papal? Non : les Vaudois ne s'en doutèrent pas; et ils lui laissèrent un de leurs députés en otage, pendant que les autres allaient engager leurs coreligionnaires à poser les armes et à réunir leurs familles dispersées.

Catinat triomphait déjà du succès de son artifice. Ces montagnards, pour lui, n'étaient que des hérétiques, des gens voués à l'enfer et au carnage, dont la tuerie sans résistance épargnait le sang de ses braves et loyaux compagnons d'armes qui eussent péri dans le combat. Tel est l'esprit du papisme : orgueil et tyrannie pour lui, dédain et cruauté pour les autres.

Dans la soirée du même jour, Catinat envoya un courrier à Gabriel de Savoie, oncle de Victor-Amédée, qui avait envahi la vallée de Luserne et qui se trouvait campé à la Vachère. Ce courrier passa par Poemian, et dit aux Vaudois qu'il allait avertir le prince de la paix proposée. Le lendemain il revint et dit que la paix était conclue. *

Les Vaudois se croyaient donc assurés d'un paisible avenir; c'était leur perte qu'on venait de décider.

Les troupes françaises entrèrent à Poemian. On les reçut sans armes et sans défiance. Le chef qui les commandait (1)* renouvela aux Vaudois les assurances de son général, se fit présenter les chefs de familles, sépara les hommes d'avec les femmes, et dit aux premiers qu'il allait les faire conduire au duc de Savoie, pour qu'ils fissent leur soumission devant lui.

Ayant ainsi privé ces malheureuses familles de tous leurs défenseurs, n'ayant phjs devant eux que des femmes, des enfants et des vieillards, les soldats de Catinat se ruèrent comme des bêtes sauvages sur cette multitude inoffensive et si lâchement abusée; massacrèrent les uns, torturèrent les autres, les dépouillèrent de tout ce qu'ils avaient de précieux; s'emparèrent des femmes et des filles pour les brutaliser; assouvirent sur elles les passions les plus infâmes, et leur firent subir toutes les horreurs de l'outrage et de l'assassinat.

(1)* *C'était le capitaine Saint-Pierre*.

Il y en eut qui résistèrent avec tant de courage, que l'insulte de leurs bourreaux ne put en avoir raison qu'après les avoit mutilées des quatre membres, ne laissant plus ainsi qu'un torse ensanglanté en proie à ces démons.

D'autres ne furent vaincues que clouées au sol par une épée qui traversait leur poitrine. Il y en eut que l'on ne put forcer et qu'on enterra vivantes; d'autres, les plus heureuses, « furent tuées, fuyantes dans le bois, et abattues comme un gibier tiipide par le plomb de leurs persécuteurs.

Quant aux enfants, ils furent enlevés et dispersés en Piémont, soit dans les couvents, soit au sein de diverses familles catholiques. Quelle éducation chrétienne y pouvaient-ils recevoir?

Leurs pères qui avaient été envoyés au camp de Victor-Amédée pour faire leur soumission à ce monarque, furent jetés dans les prisons de Luserne, de Cavour et de Villefranche, où plusieurs périrent de maladie et de chagrin.

Mais le papisme triomphait; la trahison l'avait servi; la moitié du peuple des Vallées était massacrée ou prisonnière; le carnage avait fait son œuvre, et ce qui restait de l'Israël des Alpes ne pouvait longtemps subsister. Les Te Deum de la Saint-Barthélemy allaient de nouveau retentir!

Victor-Amédée s'était tenu dans la plaine que forme l'ouverture de la vallée de Luserne, du côté de La TouretdeRora. C'est làque plus tard, après la merveilleuse rentrée des

Vaudois dans leur patrie, ce prince, vaincu et fugitif à son tour, vint chercher un asile auprès de ces mêmes montagnards qu'il voulait maintenant détruire ou disperser.

Son oncle, Gabriel de Savoie, général en chef des troupes ducales, s'était dirigé vers les hauteurs d'Angrogne. Sa ligne d'opérations s'étendait de Briquéras à Saint-Jean. Les Vaudois occupaient, sur le sommet des collines de la Costière, une série de petits postes situés dans une zone supérieure, mais parallèle à son front de bataille.

Le 22 d'avril don Gabriel fit attaquer ces postes par tous les points à la fois. Les Vaudois combattirent tout le jour, et, fidèles à la tactique de Janavel, concentrèrent leurs forces en élevant leur front de résistance sur les retraits supérieurs de la montagne, se resserrant ainsi entre des points moins nombreux et de plus en plus rapprochés.

La nuit venue, les feux du bivouac s'allumèrentdes deux côtés. Cette ceinture lumineuse coupait la montagne vers le tiers de sa hauteur. Les Serres et Castelluz appartenaient aux ennemis; Rochemanant et les portes d'Angrogne étaient au pouvoir des Vaudois.

Dans le camp piémontais, le culte ridicule des reliques se mêlait aux plaisanteries grossières des soldats, et l'invocation de la Vierge aux récits indécents des atrocités commises déjà dans les Vallées.

Dans le camp des persécutés la prière du soir s'élevait fervente et humble au milieu du recueillement, de la tristesse et de la résignation. On se souvient que cette prière avait été mise à l'ordre du jour de toutes les compagnies vaudoises, et qu'elle se trouve inscrite au bas de leur règlement militaire qui nous a été conservé.

La voici:

« Seigneur, notre grand Dieu et Père de miséricorde, nous nous humilions devant ta face, pour te demander le pardon de tous nos péchés, au nom de Jésus-Christ notre Sauveur, afin que par ses mérites ton ire (1)* soit apaisée envers nous, qui t'avons tant offensé par notre vie perverse et corrompue.

« Nous te rendons aussi nos très humbles actions de grâce, de ce qu'il t'a plu nous avoir conservé jusqu'à présent contre toute sorte de dangers et de malheurs : et te supplions humblement de nous « continuer à l'advenir ta sainte protection et bonne sauvegarde contre tous nos ennemis, de la main o desquels nous te prions aussi de nous délivrer et « garantir.

« Et puisqu'ils attaquent la Vérité pour la combattre, bénis nos armes pour la soutenir et la défendre! Sois toi-même notre force et notre adresse dans tous nos combats, afin que nous en sortions victorieux. Et s'il arrivait à quelqu'un d'entre nous de mourir dans cette cause, reçois-le, Seigneur, en ta grâce, en lui pardonnant tous ses péchés, et fais que son âme soit recueillie dans ton paradis éternel!

« Seigneur, exauce! Seigneur, pardonne! pourl'amour de ton Fils bien-aimë Jésus-Christ,notre Sauveur.

(1)* *Ta colère*.

« Au nom duquel nous te prions en disant:

« Notre Père qui es aux cieux... (etc. jusqu'à la fin de l'Oraison dominicale.)

« Seigneur, augmente-nous la foi, et nous accorde « la grâce de t'en faire de cœur et de bouche une franche confession, jusqu'à la fin de notre vie. Je crois a en Dieu.... (et ainsi de suite jusqu'à la fin du Symbole des Apôtres.)

« La sainte paix et bénédiction de Dieu notre Père, l'amour et la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, la conduite, consolation et assistance du Saint-Esprit, nous soient données et multipliées, dès maintenant et à tout jamais! Ainsi soit-il ! »

Ces dernières paroles étaient prononcées, au nom de tous les assistants, par le pasteur ou l'officier qui avait présidé à ce modeste culte. Telle est cette prière que nous avons cru ne pas devoir retrancher, même d'un résumé historique,.et qui était faite soir et matin dans le camp des Vaudois.

Le 23 d'avril l'attaque recommença contre eux. Ils se replièrent encore vers les crêtes de Ja montagne, mais en bon ordre et sans cesser de combattre durant toute la journée.

Vers le soir ils se réunirent en un seul camp au pied de la Vachère, et fortifièrent cette position avantageuse par des retranchements en terre et en rocaille, promptement élevés par leur intrépide vigueur dès longtemps habituée au travail.

Le lendemain matin, Gabriel de Savoie eut connaissance de la reddition des Vaudois de Pramol, qui s'étaient livrés avec confiance aux mains de leurs ennemis et dont les familles ensuite avaient été massacrées sans défense.

Il résolut d'employer le même moyen contre ses adversaires, et leur fit dire à son tour que, leurs coreligionnaires du val Saint-Martin ayant posé les armes et obtenu leur grâce, il leur conseillait de suivre cet exemple pour éviter dé plus grands malheurs; car, s'ils ne se rendaient pas, les troupes françaises qui occupaient la vallée de Saint-Martin et le vallon de Pramol viendraient les prendre par derrière, et qu'alors ils seraient infailliblement écrasés.

Les Vaudois du Val Luserne, retranchés au pied de la Vachère, ne pouvaient croire à cette- nouvelle. Janavel, dans les recommandations qu'il leur avait adressées, avait mis en première ligne la nécessité pour tous les enfants des Vallées de demeurer

constamment unis: comment se pouvait-il que la moitié des leurs eût traité avec l'ennemi, sans leur avoir fait part de cette résolution?

Ils envoyèrent, à leur tour aussi, des mandataires à Gabriel de Savoie qui confirma cette nouvelle et leur remit un billet, signé de sa propre main, dans lequel il était dit: «N'hésitez pas à poser les armes, et « soyez certains qu'en vous remettant à la clémence de S. A. R. il vous sera fait grâce, et que l'on ne « touchera ni à vos personnes ni à celles de vos fem mes et de vos enfants. »

Devant une promesse aussi formelle, signée d'une main royale, il n'y avait pas à hésiter. Mais cette main auguste était une main catholique, instruite à signer sans frémir les plus coupables trahisons.

Peut-être aussi l'oncle du souverain était-il sincère dans ses promesses, je voudrais le croire; mais il connaissait la perfidie de Catinat : lui-même avait contribué, la veille, à la captivité déloyale des Vaudois de Pramol, et il osait dire qu'on leur avait fait grâce! La mauvaise foi me paraît évidente; or, si le jugement de l'histoire doit être sévère pour tout ce qui dégrade la dignité humaine, il ne saurait frapper d'une réprobation trop rigoureuse des actions si basses venues de si haut.

D'ailleurs, on pourra juger du caractère de cet engagement par les fruits qu'il ne tarda pas à produire. Les Vaudois de la Vachère ouvrirent leurs retranchements à Gabriel de Savoie, et se portèrent eux-mêmes, sans armes et sans défiance, au-devant de-ses troupes.

Elles se mêlèrent à eux sous les dehors les plus pacifiques, les environnèrent, puisse saisirent d'eux, et les ayant garrottés comme des forçats, les menèrent prisonniers à Luserne, où ils furent jetés dans les cachots, jonchés déjà de leurs frères trahis. Oh! combien les conseils de Janavel durent alors se présenter à eux dans toute leur puissance! Mais il était trop tard.

L'ennemi s'était emparé, presque sans coup férir, de ces redoutables Vallées où les Vaudois avaient des postes si avantageux, dit un contemporain, et des retranchements si forts, qu'on eut puy rester dix ans (1).

(1)* *Lettre écrite de Pignerol, le 26 d'avril 1686. Archives de Berne. C. II,* a.

Les défenseurs de cet antique sanctuaire de l'Evangile étaient chargés de fers; leurs enfants enlevés et disséminés dans les contrées catholiques; leurs femmes et leurs filles outragées, massacrées ou captives.

Quant à ceux qui restaient encore, quant à tout ce que l'ennemi put saisir, ce fut une proie dévouée au carnage, à la spoliation, à l'incendie, à des excès que l'on ne peut raconter, à des violences qu'on ne saurait dépeindre.

Joseph David, étant blessé, fut porté par les soldats dans une maison voisine, où ils le firent brûler vivant ; la mère de Daniel Fourneron, âgée de quatre-vingts ans, fut roulée dans un précipice, parce qu'elle ne marchait pas assez vite; Suzanne Olviette et Marguerite Baline, ayant voulu défendre leur honneur, perdirent la vie dans la lutte, et ne livrèrent qu'un cadavre à la soldatesque effrénée; Marie Romain, fiancée depuis peu de jours, se laissa massacrer plutôt que de se rendre.

Pendant que ces choses se passaient à Angrogne, Victor-Amédée avait poursuivi sa marche dans la vallée de Luserne. Les Vaudois y occupaient encore deux postes importants : l'on au hameau des Geyinets, et l'autre à Champ-laRama. Ils couvraient ainsi l'entrée du Pradu-Tour d'un côté, et le chemin du Villar de l'autre.

Ces deux postes, étant attaqués à la fois, tinrent ferme pendant toute une journée. L'ennemi ne put gagner un pouce de terrain, et perdit beaucoup de monde, entre autres le commandant de la milice de Mondovi. Les Vaudois n'eurent que six morts et autant de blessés.

Vers le soir, les assaillants, dont les munitions étaient épuisées, parurent songer à la retraite; mais dans la crainte d'être poursuivis, ils tentèrent à tout hasard d'abuser leurs adversaires par quelque promesse illusoire, et sous le nom de ruse de guerre, de les rendre victimes de quelque perfidie, comme cela avait déjà si bien réussi à la Vachère et à Pcemian.

Plusieurs officiers piémontais, ayant mis leurs armes et leur chapeau à terre, s'approchèrent des retranchements que les Vaudois avaient élevés à Champla-Rama; ils faisaient flotter un mouchoir blanc au bout d'un bâton et dirent qu'ils apportaient la paix.

On les laissa avancer. Ils déployèrent un papier, disant que c'était une lettre du Victor-, médée, qui avait fait grâce à tous ses sujets; qu'il ordonnait à ses troupes de se retirer, et engageait les Vaudois à en faire de même.

Le podestat de Luserne, nommé Prat, magistrat fort connu des Vaudois, accompagnait ces officiers, et attesta la vérité de leur déclaration, assurant ces pauvres montagnards qu'ils auraient la vie et la liberté, à condition que les hostilités cesseraient à l'instant.

Les Vaudois eussent pu, par une sortie vigoureuse, mettre en déroute ces troupes épuisées, ou du moins s'emparer de leurs officiers. Mais se confiant en leur parole, ils ne tirèrent plus, laissèrent l'ennemi se replier en paix, et allèrent eux-mêmes chercher quelque repos.

A peine s'étaient-ils retirés, que les soldats catholiques revinrent sur leurs pas avec de nouveaux renforts, et s'emparèrent du poste abandonné.

Ceux qui se défendaient encore au hameau des Geymets, moins élevé que Champ-la-Rama, se voyant dominés par l'ennemi, abandonnèrent aussi leur poste et se retirèrent au Villar. Il semblerait que tant de perfidies réitérées eussent dû épuiser la mesure de la déloyauté catholique et de la trop facile confiance des Vaudois : il n'en fut pas ainsi.

Les troupes ennemies, après avoir poursuivi les montagnards qui se repliaient sur la combe du Villar, s'arrêtèrent au hameau des Bonnets et y demeurèrent deux jours sans oser en venir aux mains. Mais pendant ce temps, ils envoyèrent aux Vaudois plusieurs émissaires successifs pour leur assurer, au nom des choses les plus sacrées, que ceux qui se rendraient obtiendraient leur grâce, tandis que les châtiments les plus sévères atteindraient les récalcitrants.

Plusieurs se rendirent et furent jetés en prison. Ainsi le nombre des Vaudois diminuait de jour en jour. Ils pouvaient être encore cinq à six cents hommes. Cette troupe eût suffi à Janavel pour faire des prodiges; mais l'illustre proscrit, banni depuis trente ans de sa patrie, ne pouvait plus la servir que de ses conseils, et ses conseils n'avaient pas été suivis. L'intrépide capitaine n'avait rien perdu de son courage, mais les infirmités de l'âge avaient brisé ses forces sans fléchir son grand cœur.

Au bout de quelque temps, les Vaudois du Villar se voyant décimés par la surprise ou par la trahison, affaiblis par les intrigues d'un ennemi sans loyauté et sans courage, abandonnèrent encore le poste qu'ils occupaient et se replièrent sur Bobi, dernier village important de la vallée.

Ainsi se passa le mois d'avril. Le 4 de mai, Gabriel de Savoie fit marcher toutes ses troupes contre eux. Cette attaque fut repoussée. Les Vaudois, retranchés sur les hauteurs de Subiasc, lui tuèrent quelques officiers et beaucoup de soldats.

Le 12 de mai l'armée française, s'étant jointe à celle de Victor-Amédée, renouvela l'attaque, qui fut encore repoussée par les Vaudois avec un grand succès. Mais le lendemain, le marquis de Parelles, qui avait remonté la vallée de Saint-Martin avec un détachement des troupes de Catinat, traversa le col Julian et vint attaquer par derrière les valeureux défenseurs de Bobi.

Se voyant pris entre deux feux, les Vaudois abandonnèrent une position impossible à conserver et se dispersèrent sur les montagnes latérales de la Sarcena et de Garin.
On leur expédia de nouveaux émissaires, pour leur promettre la liberlé, s'ils voulaient se rendre à leur souverain. Plusieurs se rendirent encore, et comme les précédents ils furent jetés en prison.

Le cœur se révolte au règne prolongé d'une fourberie toujours puissante et toujours désastreuse! Le triomphe de ce qui est honteux ravale la nature humaine. Cependant les plus sanglantes horreurs ne cessaient de se commettre de toute part sur cette terre désolée.

Deux soeurs, Anne et Madeleine Vittoria, furent brûlées vives sur la paille du hangard où s'était accomplie la défaite de leur honneur.

Daniel Pellenc fut écorché vivant, et comme les soldats ne pouvaient parvenir à faire remonter la peau de son corps par-dessus ses épaules, ils le mirent à terre, jetèrent une grosse pierre sur son corps déchiré, mais palpitant encore, et le laissèrent expirer dans cet état.

Vingt-deux personnes furent précipitées dans les ravins du Cruel, des hauteurs de Bariound et de Garneyreugna. Plusieurs d'entre elles, suspendues aux arêtes des rochers, ayant les os brisés et les chairs en lambeaux, restèrent encore vivantes pendant quelques j ours.

Une jeune mère, qui fuyait, emportant son enfant dans ses bras, et qui en portait un autre dans son sein, fut atteinte par les massacreurs. Ils lui enlevèrent son nourrisson, le prirent par les pieds et lui fracassèrent la tête contre les rochers. Puis, s'élançant l'épée à la main sur la mère évanouie, ils firent encore deux meurtres d'un seul coup.

Une autre fut mise nue, avec son enfant dans ses bras, et les soldats s'amusaient de loin à lancer leurs poignards, les uns contre la mère, d'autres contre l'enfant. Cette malheureuse femme se nommait Marguerite Salvajot.

Une autre femme s'était retirée dans une caverne avec son e.ifant et une chèvre. La chèvre, broutant l'herbe dans les broussailles, nourrissait de son lait la pauvre mère, qui à son tour allaitait son enfant.

Des soldats les surprirent. L'enfant fut jeté dans un gouffre, comme on jette à la voirie la progéniture trop abondante des bêtes dont on veut se défaire. La mère fut conduite devant le marquis de Bénil, colonel du régiment de Savoie. On voulut savoir d'elle où s'étaient retirés ses coreligionnaires qui avaient disparu. Elle n'en savait rien. Pour la faire parler, on lui écrasa les doigts entre des barres de fer; mais ce fut inutilement. Alors, les défenseurs, les héros, les soutiens de la foi catholique, lui brisèrent les jambes; et, lui ayant lié la tête aux talons, la firent rouler dans le même gouffre où ils avaient jeté son enfant. Pourquoi raconter ces atrocités? s'écriera plus d'une voix émue. — Pour inspirer l'horreur des principes odieux qui les ont produites!

Ah ! vous croyez que le compte du sang répandu ne sera pas redemandé ! Non : ces vils oppresseurs des peuples, tyrans par le glaive, tyrans par la fourberie, tyrans par la cupidité; ces héros de la superstition et de l'intolérance, qui auraient mille fois étouffé le christianisme, s'il avait pu périr; non, les auteurs de tant de plaies, encore saignantes dans le monde, doivent subir l'histoire jusqu'au bout: leurs œuvres sont leur condamnation.

Le marquis de Parelles lui-même était indigné de rencontrer des bandes de ses soldats portant à leurs chapeaux les trophées hideux des diverses mutilations qu'ils avaient fait subir aux malheureux Vaudois.

Daniel Mondon, l'un des anciens de la paroisse de Rora, fut le témoin désespéré et impuissant du meurtre de ses deux fils, décapités à coups de sabre, puis, de sa belle-fille, à qui on ouvrit le corps depuis le ventre jusqu'au sein. Les quatre petits enfants de cette malheureuse furent également égorgés sous les yeux de leur mère. On réserva le vieillard pour le contraindre à porter sur ses épaules les têtes de ses deux fils et1 les débris sanglants de sa famille massacrée. Il fut obligé de marcher ainsi de Rora à Luserne. Arrivé dans cette dernière ville, il fut pendu à un gibet.

«Toutes les Vallées sont exterminées, les habitants tués, pendus ou massacrés: » tels sont les termes dans lesquels un officier français annonçait à l'étranger le résultat de cette lutte fratricide, par une lettre du 26 mai 1686.

Sous la même date, Victor-Amédée rendit un décret par lequel tous les Vaudois, sans exception, étaient déclarés coupables du crime de lèse-majesté (1), pour n'avoir pas déposé les armes à la première sommation, et tous leurs biens confisqués au profit du domaine royal (2).

Le peu de Vaudois échappés an carnage ou aux prisons, erraient misérablement dans les montagnes. Ceux qui se trouvaient encore dans leurs demeures écartées reçurent l'ordre de ne pas en sortir (3).

(1)* *Quelle majeste y a-t-il dans un pouvoir injuste?*

(2)* *Turin, Archives de la cour des comptes. Ordini, 1685-1686, no 103, fol. 33, et 104, fol. 6. Se trouve aussi dans les Archives de cour: portefeuille des édits de S. A. 11., de 1686 à 1698.*

(3)* *Le 28 d'avril. (Dubois, t. II, p. 243.)*

Ainsi la destruction de ces Églises vaudoises, si longtemps éprouvées, paraissait alors inévitable; leur abaissement semblait être complet.

Plusieurs de leurs enfants luttaient encore dans cette extrémité ; les uns par leur courage, d'autres par leur martyre.

Le pasteur de Pral, nommé Leydet, s'était retiré dans une caverne pour échapper aux massacreurs. Au bout de deux jours, il crut que les troupes s'étaient retirées, et rendait grâces à Dieu, en [chantant à demivoix un cantique de délivrance. Mais ces accents pieux, sortant des fentes du rocher, trahirent sa retraite. Les soldats l'entendirent, accoururent dans la caverne, s'emparèrent du pasteur, et le conduisirent à Luserne, où il fut présenté

à Victor-Amédée, comme une capture d'importance. On lui promit la liberté et une pension de deux milles livres, s'il voulait consentir à changer de religion. Il refusa. Alors il fut emprisonné dans une tour, ayant les jambes pressées entre deux poutres réunies par un écrou.

Il y demeura longtemps, réduit au pain et à l'eau, et sans pouvoir se coucher à cause des ceps dans lesquels ses jambes endolories étaient retenues. Dans cette triste position, il avait à soutenir chaque jour de longues discussions théologiques avec les prêtres et les moines qu'on envoyait pour le convertir.

Comme une vermine éclose autour de toutes les tortures, cette engeance de mort se retrouve partout : depuis les cachots de l'inquisition espagnole, jusques à ceux du saint-office de Rome et de Turin. Leur saint-office, on le connaît; mais l'Evangile Pas-il jamais connu?

Enfin, ne pouvant convaincre leur prisonnier, les prêtres lui dirent qu'on allait le faire mourir.

— Que la volonté de Dieu s'accomplisse! répondit-il avec tranquillité.
— Vous pouvez sauver votre vie en vous faisant catholique.
— Ce ne serait pas la volonté de Dieu.

De nouvelles discussions recommençaient encore; et, pour dernier argument, on finissait derechef par lui annoncer son supplice.

Mais rien ne l'ébranla. Alors on le condamna à mort, et pour trouver un prétexte à cette condamnation, le jugement porta qu'il avait été pris les armes à la main.

La veille et le jour même de son exécution, les moines l'assaillirent encore, pour le faire abjurer; ils espéraient que l'émotion toujours inséparable de ces instants suprêmes aurait brisé sa fermeté ou troublé ses esprits. Mais il demeura calme, serein, convaincu et résigné.

En sortant de prison pour aller au dernier supplice, il dit aux exécuteurs : C'est pour moi une double délivrance dont mon âme et mon corps doivent se réjouir.

Puis, étant monté sur l'échafaud, il ne prononça que ces paroles sans ostentation : 0 mon Dieu, je remets mon âme entre tes mains!

CHAPITRE XXXI. Fin de la Lutte. Memoires d'un Prisonnier, Captivite et Dispersion des Vaudois en Diverses Villes

(1686. De mai à septembre.)

Il ne restait plus, dans les vallées vaudoises, de tant de courageux, mais trop crédules défenseurs, qu'une petite troupe de combattants, qui luttait encore sur la montagne deVandalin.

Le dernier espoir de la patrie abattue, le dernier rayon de la liberté mourante, reposait sur leurs nobles efforts. Mais un esprit de perdition semblait avoir soufflé sur toutes ces contrées.

Un vertige fatal jetait les plus mâles courages dans le piége grossier de ces promesses illusoires dont on avait déjà tant abusé.

Le gouverneur de la province, (c'était M. de La Roche), après avoir dirigé plusieurs attaques inutiles contre ce groupe de héros, recourut à la trahison, afin d'enlever à leur vaillance ce glorieux drapeau de liberté qu'ils faisaient encore flotter sur les Vallées.

Il leur écrivit pour leur promettre comme magistrat, comme citoyen et comme homme d'honneur la grâce de leurs familles et leur propre liberté, si conformément aux dispositions de l'édit du 28 mai ils consentaient à se retirer dans leurs demeures respectives. Les Vaudois avaient trop oublié qu'à la la simplicité de la colombe, ils devaient joindre la prudence du serpent. Ils crurent à ces paroles perfides, se retirèrent; et immédiatement après, le loyal gouverneur fit occuper le poste retranché qu'ils venaient d'abandonner, arracha à leurs mains le billet qu'il leur avait écrit, et les fit jeter dans les prisons déjà remplies de leurs frères.

« Dans la valléé de Saint-Martin, dit Brez (1), quelques hommes, s'étant encore ralliés, avaient a pris la résolution de défendre le sol natal jusqu'à « la dernière extrémité.

(1)* *La partie imprimée de VI-Moire des Vaudois par BREZ (quoiqu'elle ne porte pas sou nom) ne va que jusqu'aux événements de 1655. La suite de ce travail est inédite. Mon vénérable ami, feu M. Appia, originaire*.

« Les persécuteurs ne pouvaient être indifférents à « ces faibles restes, qu'il était moins facile de dompter {par la force que par la ruse; et comme il y « avait parmi les prisonniers beaucoup de Vaudois « qui jouissaient de la confiance de leurs concitoyens, « le marquis de Parelles les fit marcher à la tête de « son armée pour s'avancer contre leurs frères; puis « il les força, le pistolet sur la gorge, d'écrire plusieurs billets par lesquels ils exhortaient leurs com« patriotes à poser les armes pour s'en remettre à la « clémence du souverain, dont la grâce, disaient-ils, « était offerte à tous ceux qui voudraient en profiter.

A la vue de ces caractères bien connus, les Vaudois, exténués de fatigue, de faim et de misère, se « rendirent presque tous, et, loin d'obtenir leur grâce, « augmentèrent soudain le nombre des captifs des vallées vaudoises et pasteur à Francfort sur-le-Mein, a eu la bonté de m'en procurer une copie. C'est du chapitre VIII de cette seconde partie de l'ouvrage de Brez que sont extraites les ligues que je cite ici, non comme autorité, mais comme narration ; car, sous le rapport scientifique, ce travail ne contient aucun fait nouveau, aucune recherche approfondie. Quelques expressions, enflees ou inexactes, ont même éte modifiées dans cette citation.

Ainsi, après avoir massacré plus de mille personnes, fait par surprise plus de six mille prisonniers et dispersé deux mille enfants protestants dans toutes les directions; après avoir déclaré coupables de lèse-majesté tous les Vaudois qui restaient encore dans les Vallées, et prononcé la confiscation universelle de leurs biens, il semblait qu'on n'eût plus rien à faire dans ce malheureux pays que d'abandonner à son propre silence la tombe des Églises vaudoiseset de laisser pour jamais s'étendre sur elles les solitudes de la désolation.

Mais, qui l'eût dit? c'est alors au contraire que les Vaudois reprirent courage, et puisèrent une nouvelle énergie dans l'excès de leur désespoir. L'esprit de force souffle où il veut; ils n'avaient plus ni temples, ni foyers, ni patrie; aucune perspective de clémence ne pouvait désormais les tromper; ils ne devaient attendre leur salut que d'eux-mêmes et de Dieu :et c'est alors qu'ils reparurent animés d'une confiance plus invincible qu'auparavant.

Les troupes françaises s'étaient retirées. La milice de Mondovi venait de rentrer dans ses foyers. Ainsi avaient disparu les principaux adversaires des Vaudois; les premiers par leur nombre, les seconds par leur férocité : car, en 1681, les révoltés de Mondovi avaient été vaincus par la milice vaudoise, et l'esprit de vengeance s'était joint chez eux aux excitations du fanatisme et des camps, pour augmenter, en 1686, la cruauté des représailles qu'ils nous firent subir.

L'armée piémontaise commençait aussi d'abandonner cette terre appauvrie, sanglante et dépeuplée. Déjà de riches Savoyards venaient examiner les biens qu'ils se proposaient d'acquérir dans ces lieux dévastés. Le duc de Savoie voulait les repeupler, comme pour défendre, même au désert, d'y conserver le souvenir d'un peuple disparu.

Alors, du fond des bois, du creux des ravins, des fentes des rochers, du haut des cimes escarpées, sortirent des hommes amaigris, des patriotes à moitié nus, des proscrits battus par l'orage, aguerris au danger, familiers aux fatigues et à la faim: qui, pour échapper à la persécution, s'étaient nourris, pendant des mois entiers, de l'herbe des montagnes, de la chair des chamois, ou même de la sauvage géniture des loups, vaguant pour dévorer les corps laissés sans sépulture.

Peu à peu ces rudes montagnards se rapprochèrent, se réunirent, s'organisèrent, et s'étant comptés dans la vallée de Luserne, sur les hauteurs ombragées du Becès, ils se trouvèrent en tout quarante-deux hommes, quelques femmes et quelques enfants.

Un nombre à peu près égal surgit de la vallée de Saint-Martin.

Quels étaient leurs noms? qui fut leur chef? quels actes d'héroïsme et de valeur extraordinaire accomplirent-ils depuis lors pour affranchir, à eux seuls, leur patrie opprimée, tirer de prison leurs compatriotes trahis, regagner tous leurs biens confisqués et obtenir, avec armes et bagages, pour eux et pour leur peuple, une glorieuse retraite en pays étranger?

C'est ce que l'on ignore. Nul n'a écrit les annales de ces enfants perdus, mais victorieux, des montagnes vaudoises. Leurs expéditions se jugent par les résultats.

Mais son esprit, du moins, paraît avoir animé ces derniers défenseurs des Vallées. Poussés par la main de Dieu, ils tombèrent comme la foudre sur les persécuteurs qui les croyaient anéantis, défirent successivement les garnisons du Villar, de La Tour, de Luserne et de Saint-Segont, enlevèrent des convois de ravitaillement qui se'rendaient à Pignerol, refirent ainsi leur équipement, leurs munitions et leurs vivres. Puis, rentrant dans ces montagnes invaincues dont eux seuls connaissaient les détours, ils multiplièrent leur nombre par leur activité, leurs forces par leur valeur, leur pouvoir par la crainte qu'ils inspiraient, et leurs chances de salut par les pertes réitérées qu'ils faisaient subir à leurs ennemis.

Imprévus dans l'attaque, insaisissables dans la fuite, ils tombaient à l'improviste sur un poste négligé, sur un cantonnement endormi, mettaient tout à feu et à sang et s'étaient retirés avant qu'on eût eu le temps de se reconnaître autour d'eux.

D'autres fois, au milieu de la nuit, ils venaient surprendre un des villages de la plaine, mettaient le feu aux deux bouts, et menaçaient de l'incendier tout entier s'il refusait de payer une forte contribution.

Le marquis de Parelles se remit en mouvement du côté de Rocheplate et de la Vachère; Gabriel de Savoie remonta vers Luserne et Rora: car ce n'était jamais par le bas des Vallées, mais par les caps avancés des montagnes intermédiaires, que ces hardis flibustiers faisaient leurs incursions. Comme des corsaires des Alpes, traités en ennemis par tous leurs alentours, ces montagnards désespérés causérent une terreur qui croissait avec leurs victoires.

Les troupes qui marchaient contre eux furent deux fois repoussées. Le marquis de Parelles occupa les hauteurs de Saint-Germain et d'Angrogne, qui séparent la vallée de Luserne de celle de Saint-Martin, afin d'empêcher la jonction des deux petits corps de troupes volantes qui occupaient ces vallées.

Mais quoique divisés de terrain, ils ne le furent pas de sentiments. On leur fit offrir isolément de traiter avec chacun d'eux, aux conditions les plus avantageuses; mais chacun d'eux refusa.

On leur fit offrir, aux uns et aux autres, des saufconduits pour qu'ils pussent se retirer librement en pays étranger; mais ils exigèrent que la même liberté fût accordée à tous leurs compatriotes prisonniers.

On parut disposé à entrer en négociations sur cette base ; mais ils ne voulurent capituler qu'en ayant des otages.

La négociation leur était favorable, mais on faisait des réserves pour les prisonniers. Ils la rompirent brusquement, en disant qu'ils mourraient tous dans les Vallées, ou n'en sortiraient qu'accompagnés de leurs compatriotes.

Enfin, la retraite de tous les Vaudois survivants fut accordée. Les montagnards stipulèrent qu'un officier de la garde royale accompagnerait chaque division d'exilés pour lui servir d'otage; ils demandèrent, en outre, et obtinrent que leur voyage, jusqu'aux frontières des États de Savoie, s'effectuerait aux frais de Victor-Amédée.

Ils devaient partir en deux brigades, après quoi on ferait partir successivement, de la même manière, tous les autres prisonniers. Chacun d'eux serait libre de faire l'usage qu'il voudrait de ses biens.

Mais, hélas! tout avait été la proie du pillage ou de l'incendie; et de ces affreuses prisons, où leurs frères avaient été entassés, combien ne ressortirenl pas!

Il en périt alors un plus grand nombre en peu de jours, dans les longues souffrances de la captivité, qu'il n'en avait péri dans les combats depuis trois siècles, à travers toutes les persécutions (1).

Le courage a toujours eu moins de danger que la faiblesse.

(1)* *Il en mourut, dit ARNAUD, jusques à onze mille. (Rentrée : ire édit. fol. 25.) Ou lit aussi dans une lettre écrite de Genève au ministre des affaires étrangères à Turin (marquis de Saint-Thomas): Les landais sont arrivée en Suisse, au nombre de 2,600, misérable reste de 15,000 gui existaient il y a une année. Datée du 19 mars 1687. Archives de Berne, onglet C. (Communiqué par M. Monastier.)*

Un journal, écrit en italien par un de ces malheureux, nous permet d'initier le lecteur à une partie de leurs souffrances.

« Le vingt-trois avril, dit-il (1), a commencé la désolation de nos vallées. Le vingt-six, je me retirai dans les montagnes de Rora; car ailleurs on ne pouvait dormir nulle part, et tout avait été tellement saccagé qu'on ne trouvait plus rien pour vivre.

« Bientôt je ne sus plus que devenir; mais je pensai que Dieu ne m'abandonnerait pas, si je lui restais fidèle (2); aussi m'envoya-t-il un homme sur lequel je pouvais me fier (3). Il demeurait à Lusernette, et me dit que si je voulais aller avec lui, je n'aurais rien à craindre.

(1)* *Voici le titre de ce manuscrit: Memorie di me Bartolomeo Sahajot, nelli anni 1686, 1687 e 1688. L'auteur fut au nombre des Vaudois dont parlent ERMÀN et ROCLAM (t. VI), qui allèrent en Brandebourg en 1688 et revinrent en 1690; car on trouve dans ces mémoires l'itineraire qu'il a suivi jusqu'à Stendal, et on le retrouve lui-même assistant au synode de La Tour, comme député laïque de Rora, le 15 septembre 1693*.

Son manuscrit, qui a été longtemps ignoré, commence au 23 d'avril 1686, et finit au mois d'août 1688. — Il a 64 pages. — M. Tom, instituteur des vallees vaudoises, a eu la bouté de m'en transmettre une copie. — Salvajot était un ancien capitaine des milices vaudoises, né aux Bonnets, habitant à Rora, ayant épousé une femme de la Baudeina, près de Bobi, en 1678.

(2)* *Voici les termes du manuscrit: ... di modo cite non sapeva io cite divenire; e diceva, con il pro feta, che megli mi sarebbe la morte che la vita. Ma Iddio, per la sua grande misericordia, non lascia cadere un solo capello della nostra testa, senza la sua volontà : porche se li siamo veramenle fidele, mi salvera miracolosamente*.

(3)* *Et cet homme, cet ami etait un catholique il se nommait Martina. Il est consolant de voir, au milieu de tant de crimes commis au nom de la religion un pauvre homme qui demeure fidèle à la sainte humanité. Le protestant se confiait au catholique, comme autrefois les catholiques s'étaient fies aux protestants en leur remettant la garde de leurs filles. Les peuples valent toujours mieux que ceux qui les dirigent*.

« Nous descendîmes de la montagne, et, vers la nuit, étant arrivés au hameau des Bonnets, où était ma maison, il me demanda s'il y avait du vin pour se rafraîchir. Je lui en montrai d'une qualité inférieure; mais je lui dis que j'en avais aussi d'une autre qualité, qui était du meilleur que produisît la Giovanèra de Saint-Jean (1). »

Etant arrivés à Lusernette, Salvajot remit ses armes à son ami, qui les cacha et qui fit ensuite coucher le fugitif dans un grenier, afin que les voisins ne s'aperçussent pas de sa présence; cas il était défendu, sous de très grandes peines, de donner asile à aucun Vaudois.

Il demeura dans ce galetas trois jours et trois nuits, après quoi il dit à Martina d'aller trouver le seigneur de Rora, dont il était féal, et qui demeurait à Campillon, pour le prier de lui accorder quelque emploi.

(1)* *Qu'on nous pardonne de citer ces détails Ils montrent la vie dans ce qu'elle est, avec ses besoins et ses préoccupations vulgaires (sans le soin desquels, après tout, on ne pourrait pas subsister); et le caractère abstrait des événements historiques ne saurait toujours les remplacer. E poi, dit Salvajot, tiremû fuori un di nue» bottali e bevemo bene.*

« Je lui avais, dit-il, écrit un billet de ma propre main; mais dès qu'il l'eut vu, il se mit à jurer et le déchira, disant qu'il ne pouvait rien faire pour moi.

« Je ne savais quel parti prendre, et j'hésitais à retourner dans les montagnes, lorsque Martina alla, sans m'en rien dire, parler à Luserne au préfet de La Tour, qui se rendit immédiatement auprès de S. A. R. pour obtenir ma grâce. Je passai tout le jour fort inquiet. Mon ami n'arriva qu'à deux heures après minuit et me réjouit fort le cœur en me disant que je pouvais m'en retourner sans danger pour ma vie.

« Je rendis grâce à Dieu, et le lendemain, A de mai, j'allai à Luserne en compagnie du curé de Lusernette et de Martina. Ils m'escortèrent jusqu'au couvent du Pin, où l'on me fit beaucoup d'accueil (grande carezze), pensant que je voulusse changer de religion. Mais je dis aux moines que, pour le moment, j'avais bien autre chose en tête; que ma femme et ma petite fille étaient encore par les montagnes, et que je les priais de m'aider à les en retirer, afin que les soldats ne les tuassent pas.

« Aussitôt ils allèrent parler au président Palavicino, qui se rendit avec bonté {della sua grazzia) vers S. A. R., et me fit dire que tous ceux des nôtres qui voudraient se rendre vers le prince, le pourraient. »

Salvajot ignorait encore le sort qu'avaient subis ceux qui s'étaient rendus; car les défenseurs de Pomian, trahis par Catinat, étaient déjà emprisonnés. Lui-même le fut bientôt, dans les caves de ce même couvent, dès qu'on eut reconnu l'impossibilité d'obtenir son apostasie.

Il continue ainsi:

« J'envoyai donc deux enfants pour faire venir ma femme: car je ne voulais pas écrire un billet qui eût pu faire croire aux nôtres que je les avais abandonnés. Ces enfants furent accompagnés jusqu'au Villar par leurs propres pères, qui apportaient au comte de Massel l'écrit de Palavicino, ordonnant de les laisser passer et revenir avec ma famille.

« De là, ces enfants allèrent seuls à la recherche de ma femme, jusqu'à la Baudeina, où ils la trouvèrent faisant du pain. Avant de descendre, elle voulut aller chercher sa fille

qui était au fourest; mais l'ennemi arriva, et ils furent tous obligés de se cacher pendant dix jours (1).

(1)* *Si riacrarono in Barma d'Haut, e cosi scamparono la loro vita. Ma molti allri, che il nemico ricontram, gli amazzavano, e gli impicavano agli alberi; violavano le donne; saccheggiarono lutto, e brucciavano in molli luoghi, talmenle che da lutte le parte, non si sentiva allro che Brida, spavento .... che faceva orrorel Je ne cite pas ces paroles pour accroître l'horreur des scènes que j'ai décrites, mais pour montrer qu'elles if ou t point été exagérées ; et si j'avais voulu multiplier d'épouvantables détails, les documents n'étaient pas épuisés*.

« Ma femme arriva enfin à Luserne avec notre enfant; on la pressa de se catholiser, mais elle dit qu'elle ne ferait rien sans en parler à son mari.

« Le père président (1)* la conduisit à ma prison et me dit de lui laisser croire que j'étais déjà catholique (2); mais cela me fut impossible.

« Elle voulait entrer dans la prison, avec ma fille qu'elle tenait par la main, mais le Père leur dit: « Prenez garde, pauvres femmes, car si vous entrez là-dedans, vous n'en sortirez plus. » Mais j'étais si joyeux de les revoir, et elles si heureuses d'être près de moi, que nous ne pûmes nous résoudre à nous éparer. Elles entrèrent, et passèrent cette nuit à mes côtés, au milieu des autres prisonniers.

« Elles dormirent sur la terre, sans paille, sans couverture et sans souper; car bienheureux était celui qui appuyait sa tête sur une pierre : les ministres aussi bien que les autres (1).

(1)* *Le Superieur de la mission établie au couvent du Pin*.

(2)* *Ce qui prouve qu'on avait affirmé à sa femme qu'il s'était catholisé. Que penser d'un système qui prétend amener à la vérité, et qui emploie le mensonge*.

« Chacun tirait à soi tout ce qu'il pouvait, et plusieurs d'entre ceux qui avaient été amis, devinrent ennemis. » Tant la faim est un cruel démon!

« Le lendemain ma femme voulut sortir pour aller chercher quelque chose à Luserne, chez notre ami Martina; mais il fallut avoir recours au major etpayer due crosasi au capitaine des gardes, afin de pouvoir sortir.

« J'indiquai alors à ma femme un endroit où j'avais laissé tomber un chaudron en cuivre dans le torrent de Laigha, et lui dis de l'apporter chez Martina; car il m'avait coûté una doppia d'Italia (2), et il était presque neuf.

« Elle devait aussi lui remettre une somme de cent francs, que j'avais en écus et en petite monnaie; ainsi que vingt livres de sel et dix-huit livres de lard qui nous restaient encore.

(1)* *E beato era colui che poteva aver una pietra sotlo il capo : gli ministri, corne gli allri.*

(2)* *La doppia ou double livre ducale valait, avant 1755, 41 fr. 7 c.; après cette époque, sur un édit rendu à ce sujet, la doppia ne valut plus que 30 h. 2 c.*

« Martina lui promit de garder toutes ces choses, et de me les rendre quand je les ferais réclamer.

Ces détails peuvent paraître minuteux; mais la préoccupation des soins ordinaires de la vie ne saurait être retranchée, même des plus graves événements. Ils ne sont pas inutiles, d'ailleurs, pour faire connaître l'esprit d'ordre, d'économie et d'équité qui animait nos pauvres montagnards. Beaucoup d'autres détails du même genre se trouvent encore dans le mémoire d'où nous tirons ceux-ci.

« Dans les premiers jours de ma captivité je vis arriver quatre cents personnes de Pral, tant femmes qu'enfants et vieillards; et tous dans un état si déplorable, si malheureux, que les prisonniers même en étaient affligés.

« Ces pauvres gens avaient conduit avec eux quelques ânes et quelques mulets; mais les soldats s'emparèrent de ces montures, et en jetaient bas ces pauvres enfants et ces pauvres femmes si brutalement, que c'était une véritable compassion. Deux d'entre elles, qui étaient enceintes, accouchèrent sur le coup, et on les mena dans un autre cachot.

« Un jour le président Palavicino me fit appeler dans le jardin du couvent et me demanda si je savais le chemin du col Julian et de Barma d'Hant; mais je lui dis que je n'étais jamais allé de ces côtés-là.

« Puis il signor Glaudi Brianza, me prenant à part, vint me dire : —A présent, Salvajot, il vous faut faire en sorte que les autres habitants des Vallées se rendent, parce qu'alors on vous mettra en liberté.

— Ah! monsieur, je ne puis absolument rien en cela.

— Prenez garde! Si vous faites le récalcitrant, vous aurez à vous en repentir.

« Deux jours après, le président vint me demander si je voulais voir nos ministres. — Bien volontiers, lui dis-je.

— Eh bien, venez avec moi.

« Il me fit alors sortir du couvent des missionnaires; nous passâmes devant le palais du marquis, où je vis le duc de Savoie à la fenêtre, et bientôt nous arrivâmes à la prison des ministres. En entrant je saluai; et, voyant leur misérable état, je demandai s'ils n'avaient rien pour dormir, car il n'y avait que le pavé. Ils me répondirent que non.

« Alors le major de Luserne, qui était entré, me dit en ricanant: —Eh bien, monsieur le capitaine Salvajot, comment trouvez vous cela? Mais nous ne sommes pas au bout; et vous verrez, vous verrez comment nous traiterons tout ça! — Il parla même de me pendre, sur ce que je ne voulais pas abjurer, et dégueula (1)* de la sorte assez longtemps.

« Je voulais m'en retourner avec lui, mais il me dit de rester là jusqu'au soir; et on m'y laissa deux semaines.

« Or, tous les jours on amenait de nouvelles bandes de prisonniers. Il y avait quelquefois des familles entières; mais les soldats arrachaient les petits enfants d'entre les bras de leurs mères, avec tant de violence que plusieurs de ces faibles créatures furent étranglées du coup et restèrent mortes entre leurs mains.

« Il n'y avait point d'humanité dans ces gens-là! » observe Salvajot avec une laconique simplicité.

« Nous demeurâmes si longtemps sans paille, ajoute-t-il, que la vermine couvrait les murs; et l'on ne pouvait sortir de la salle, parce qu'à la porte était le corps-de-garde. On ne pouvait pas non plus avoir de l'eau pour se laver, ni même pour boire; et l'on avait aussi bien peu à manger.

(1)* *Fece grandissima goula.*

« Enfin on nous mena dans un nouveau cachot, sous les voûtes d'une maison qui était anciennement del signor Bastero. Mais là ce fut encore pis! Heureusement qu'on ne nous y laissa que deux ou trois jours.

« Un soir le chevalier Morosa vint nous voir, et dit à MM. les ministres :— C'est vous qui avez causé cette rébellion! vous eussiez mieux fait d'obéir.

— Vous savez, répondirent-ils, que nous avons fait notre possible pour l'empêcher; car nous voulions que nos gens profitassent des ordres de Son Altesse, pour sortir du pays; mas nous n'avons jamais pu leur faire entendre raison.

— Vous dites cela pour vous excuser, reprit-il; mais je sais bien ce qui s'est passé dans vos assemblées.

« Toutefois il n'insista pas là-dessus, et en se retirant il leur dit: Bon soir, messieurs, et les ministres répondirent : Bon soir à Votre Seigneurie.

« C'est le 16 de mai que l'ordre arriva de nous faire partir. Je pris ma fille par la main; ma femme alla

déposer chez diverses personnes des objets que nous ne pouvions emporter (1)* ; nous étions environ cent soixante personnes. Les hommes étaient attachés deux à deux; il y avait vingt-sept couples, rattachés encore les uns aux autres par une longue corde.

« Quand nous sortîmes de Luserne, il y avait là beaucoup de peuple rassemblé; et ce peuple nous disait de mauvaises paroles.— «Satanés hérétiques, on va voir votre fin, etc.»

— Et quand nous prîmes la route de Turin :

— « Regardez encore une fois vos montagnes, car vous ne les verrrez plus!»

— Il y en avait plusieurs parmi nous qui pleuraient.

« Des soldats se tenaient à droite et à gauche de notre ligne enchaînée; et nous allâmes ainsi jusques à Briquéras.

« Là on s'arrêta un peu sous la halle, et ceux qui avaient de l'argent achetèrent du pain. Puis on nous remit en route, et nous allâmes'dormir à Osasco. Ceux qui avaient les mains liées et qui en outre étaient attachés les uns aux autres étaient fort gênés, car lorsqu'il fallait passer les rivières sur de petites planches, si l'un d'eux faisait un faux pas, ils risquaient tous de tomber; et lorsqu'ils avaient soif, ils ne pouvaient boire, à moins que quelqu'un ne leur donnât de l'eau.

(1)* *Je supprime ici des détails inutiles*.

« Le lendemain nous arrivâmes de bonne heure à Turin. A l'entrée de la ville on fit une halte pour attendre les charrettes qui étaient encore en arrière, chargées de malades, de femmes et d'enfants.

« A peine entrés dans Turin, il nous fallait une grande surveillance pour qu'on ne nous enlevât pas nos enfants. On s'était déjà saisi de ma petite fille, et on l'emportait à la hâte, lorsque la femme de Barthélemi Ruetto, s'en étant aperçue, courut après le ravisA seur et me la ramena.. Mais la foule était si pressée et la poussière si épaisse qu'on ne pouvait presque pas se voir.

« Nous arrivâmes à la citadelle vers dix heures du soir.

« On fit l'appel des prisonniers et l'on envoya les ministres dans un endroit séparé; puis ceux qui étaient liés ensemble furent poussés dans une chambre, mais si étroite qu'ils ne pouvaient s'y remuer et s'étouffaient de chaleur.

« Quant à moi, je restai avec ceux de Rora (1).

(1)* *Je supprime encore de» détails. Salvajot donne le nom de tous ses coprisonniers: ils étaient quinze. Les prisonniers détenus à Turin étaient alors au nombre de 222. Mais il y en avait dans beaucoup d'autres villes; et les souffrances multipliées dont ils furent victimes sont attestées par le chiffre énorme de leur mortalité. Les sept dixièmes des Vaudois périrent en prison*.

On nous mit dans une tour où il y avait des matelas, et nous étions mieux traités qu'à Luserne.

« De temps en temps nous recevions quelques aumônes: on nous donnait de la soupe, du linge, un peu de vin; ce qui faisait beaucoup de bien à chacun, mais principalement aux malades et à ceux qui n'avaient point d'argent.

« Il y avait encore des personnes de la ville qui nous faisaient de grandes charités (1).

Par intervalles on nous laissait sortir et promener sur les bastions. Mais cela n'eut lieu que depuis le retour des gardes royales (2); car auparavant la citadelle était confiée à de s citoyens de Turin, et nous étions moins bien traités par eux que par les soldats. Avec ces derniers on pouvait au moins aller chercher de l'eau, laver son linge, et jouir de quelque liberté.

« Cela dura jusqu'au 26 de juillet qu' arriva l'ordre de S. A. R. de nous faire partir pour Verceil; car il fallait faire place à d'autres.

(1)* *E vî erano ancora molle persone che facevauo carilà grand*. J'insiste avec plaisir sur ces détails. D'omettant aucun des faits qui peuveut adoucir le tableau des cruautés que j'ai dû raconter*.

(2)* *Régiment qu'on avait fait marcher sur les Vallées*.

« Le signor Blaygna, qui veillait sur nous lorsque le comte Santus était forcé de s'absenter, établit Bastie et moi pour veiller sur les autres (1).

« Je le priai de m'accorder une petite place partilière pour ma femme, qui était sur le point d'accoucher.—Ne savez-vous pas, me dit-il, que vous devez partir demain ? — Et en effet, le lendemain matin, on fit sortir du donjon tous ceux qui s'y trouvaient, à la réserve des ministres (2). Plusieurs étaient malades et gémissaient; mais il fallait avoir patience, puisque tel était l'ordre de Son Altesse.

« A peine fûmes-nous dehors que M. Blaygna me dit : —Salvajot, venez ici. — Et, me tirant à part, il ajouta :— Prenez votre femme et votre petite fille, et rentrez. — Ainsi-fîmes-nous; et il fit encore rentrer M. Paul Gonin avec son fils.

« Puis on mit ensemble ceux qui ne voulaient pas changer de religion et ceux qui avaient abjuré. On traita ces derniers un peu mieux; on les conduisait à la messe, et chaque jour des prêtres venaient pour les instruire dans les nouvelles doctrines.

(1)* *Il signor Bastia ne aveva 60 da lener conlo, ed io 43.*

(2)* *Ils étaient au nombre de neuf, ayant chacun leur famille. Quatre autres familles étaient jointes aux leurs : ces familles étaient celles de MM. Moudon, Malanot, Goante et Gauthier.*

(3)* *E vi era gran pîanto e lamento ; ma bisognò aver pazzienza, perché « cosi era l'ordine di S. A. R.*

(4)* *Les autres partirent, et furent envoyés à ... (le nom est illisible dans le manuscrit) où ils moururent tous, à l'exception d'un seul, nommé Daniel Rivoire.*

« Au commencement, ils reçurent beaucoup plus d'aumônes que nous; mais, par la suite, les secours qui nous étaient destinés furent répartis également entre tous. Les premiers en étaient offensés et disaient que nous étions la cause de ce qu'ils étaient encore retenus en prison, parce que nous ne voulions pas abjurer.

« Huit jours après, ma femme accoucha d'une fille, et le comte Santus vint me dire : — Il faut la faire baptiser. — Je fus fort étonné de cela, parce que je pensais qu'il ignorait encore sa naissance. — L'enfant se porte bien, lui dis-je, et on pourra la baptiser plus tard. — Du tout, répliqua-t-il, il faut que cela se fasse tout de suite. Voilà M. de Rocheneuve et Mme la baronne de Palavicino qui lui serviront de parrain et de marraine, et qui feront votre fortune.

« Alors je n'osai plus rien dire, et on apporta la nouveau-née dans la chapelle du fort, où je suivis le cortége avec Mademoiselle Jahier de Rocheplate, qui manqua tomber évanouie en voyant toutes les cérémonies que l'on faisait (1).

« On donna à mon enfant les noms de Louise-Caroline, qui étaient ceux du parrain et de la marraine. Le lendemain on apporta à l'accouchée une chemise et deux draps blancs qu'avait fait donner le père Valfrédo, confesseur de S. A. R., et l'on nous offrit d'aller habiter une pièce séparée; mais ma femme refusa, dans la crainte que ce ne fût pour nous engager à une apostasie.

« Le gouverneur du fort me dit une heure après: — Pourquoi n'avez-vous pas voulu sortir de ce donjon? — Je lui répondis que l'accouchée était encore trop faible pour cela. — Tu es un vrai coquin! s'écria-t-il; mais tu la payeras. Et s'adressant aux ministres : — C'est vous qui êtes cause de ce qu'ils ne se catholisent pas; mais prenez garde à vous ! »

L'auteur des mémoires inédits que nous venons de citer raconte ensuite que sa femme mourut au bout de quelques jours, et qu'il se servit de l'un des draps qu'on leur avait donnés pour l'ensevelir.

(1)* *Je n'aurais pas reproduit ces détails, non plus que beaucoup d'autres, si j'avais dû les extraire de diverses pièces remises à la disposition de l'historien, pour en tirer, sous sa propre responsabilité et à son choix, les matériaux également assortis d'une partie de son ouvrage ; mais comme il s'agit ici d'un ouvrage original, j'ai cru devoir en conserver autant que possible les nuances et les dispositions, même lorsqu'elles ne sont pas d'un intérêt général : parce que le caractère particulier de ce récit fait ressortir les traits généraux de toute la scène dont il n'est qu'un épisode et, pour ainsi dire, un échantillon d'autant plus précieux qu'il est moins apprêté*.

Un mois après, l'enfant qu'elle avait mis au monde dans la prison expira aussi. Salvajot resta seul avec sa petite Marie, alors âgée de cinq ans et demi.

Beaucoup d'autres femmes enceintes, qui accouchèrent dans les prisons, perdirent leurs enfants; et elles-mêmes moururent presque toutes. «Enfin, ajoute le captif, il n'y avait peut-être pas un seul d'entre nous qui ne souffrît de quelque maladie. Par la grâce de Dieu, j'ai été épargné dans ces épreuves; mais aussi nous étions mieux traités que les autres prisonniers.

« Les malades étaient soignés par des médecins; on leur fournissait les médicaments nécessaires, et le père Valfrédo ainsi que le père Morand les visitaient avec empressement. S'il y en avait qui n'eussent point d'argent, ils leur en donnaient quelque peu, faisaient distribuer des bouillons aux plus faibles, et généralement nous fournissaient de tout ce dont nous avions besoin.»

C'est avec bonheur que je relève ces détails. Autant la mauvaise foi et l'inhumanité causent d'indignation, autant ces soins et ces prévenances méritent d'approbation chrétienne.

«Et ce qu'il y a de remarquable, ajoute Salvajoten parlant de ses bienfaiteurs, c'est qu'ils n'établissaient aucune différence entre ceux qui s'étaient catholisés et ceux qui demeuraient fidèles à leur religion. Ils semblaient même avoir plus d'égards et de respect pour ces derniers. »

Je voudrais terminer ce chapitre par le trait que l'on vient de lire, et qui est aussi un hommage rendu à la dignité des convictions. Mais quelques paroles sont encore nécessaires pour rappeler que tous les prisonniers vaudois n'avaient pas été transportés à Turin, et qu'il en périt un grand nombre par les rigueurs de la faim, des maladies ou de l'angoisse, dans les fossés, les prisons, les citadelles ou les basses fosses de Queyrasque, de Mondovi, de Rével, d'Asti, de Carmagnole, de Fossan, de Villefranche et de Saluces (1).

(1)* *Il y en avait encore en d'autres prisons. — J'ai vu une lettre écrite par les pasteurs Jahier et Malanot, du château de Nice, le 1er mai 1686; et une autre écrite par les pasteurs Giraud, Chaude et Jahier (cousin du précedeot), du château de Miolens (près de Montmeilian, en Savoie), le 20 juin de la même année. L'une et l'autre de ces lettres attestent la profonde misère de leurs auteurs, et ont pour but de réclamer quelques secours. L'histoire de la persécution de 1686, imprimée à Rotterdam en 1689, dit que les Vaudois prisonniers avaient été répartis en quatorze prisons ou châteaux forts du Piémont.*

« Enfin, dit notre narrateur, on commença à parler de notre prochaine sortie du pays. Déjà on laissait quelques-unes de nos femmes passer les portes de la citadelle et aller en ville pour faire leurs provisions; puis on permit aussi à quelques hommes de sortir, pourvu qu'ils fussent accompagnés par deux sergents; plus tard ils purent aller seuls; et ainsi, observe-t-il, s'acheminaient les choses vers notre liberté, » c'est-à-dire vers leur exil!

CHAPITRE XXXII. L'Expulsion Totale des Vaudois

DÉPORTÉS A VERCEIL, OU CONDUITS EN EXIL.

(De septembre 1686 à septembre 1687.)

Pendant le cours des événements que nous venons de rappeler, un grand nombre de lettres avaient été écrites en Suisse, en Hollande, et en Prusse (alors le Brandebourg), ainsi qu'en "Wurtemberg, pour éveiller en faveur des Vaudois la sollicitude des puissances protestantes, qui eussent pu les secourir par leur intercession, leurs aumônes ou leur hospitalité. L'expression des sympathies les plus généreuses répondit à cet appel.

Dès le commencement de la persécution, l'Avôyer de Berne avait adressé dans toutes les paroisses du canton, et probablement aussi dans les autres cantons protestants de la Suisse (1), une circulaire pressante pour recommander la célébration d'un jeûne public, accompagné de collectes universelles en faveur des Vaudois. Cette circulaire commençait ainsi : « Comme dans ces temps doulou« reux, nos frères de Piémont, poursuivis par le fer « et par le feu, tués, faits prisonniers, et bannis de « leurs pays, sont fugitifs et à l'état le plus déploie rable, etc.... (2); » d'où il résulte qu'à cette époque déjà, un certain nombre de Vaudois avaient été bannis de leurs pays et se trouvaient fugitifs.

(1)* *Ce qui parait résulter des termes suivants de cette circulaire: Tous les pays confédérés et alliés sont invités, etc...*

(2)* *Cette circulaire est datée du H mai 1686; et le jeûne qu'elle indique devait avoir lieu le 24 du même mois. Archives de Berne. Communication de M. Monastier.*

Dès le commencement de l'année, il paraît même que l'idée d'un inévitable et prochain exil s'était répandue aux Vallées, puisqu'on s'y préoccupait déjà d'assurer à leurs habitants un asile en pays étranger (1).

On sait comment ils furent décimés par le massacre et les prisons. L'héroïque résistance des derniers défenseurs de ces montagnes dépeuplées prépara la délivrance des captifs qui s'étaient rendus. Les combattants ne consentirent à terminer la lutte qu'à la condition de pouvoir se retirer librement avec leurs frères prisonniers; et ils se hâtèrent d'en donner connaissance aux cantons évangéliques. Victor-Amédée, sans paraître accepter nulle condition dela part de ses sujets rebelles, comme on les appelait, ratifia implicitement cette clause, en disant de ses prisonniers: « Je souhaite que la résolution que je prendrai à leur égard vous soit agréable (2).

(1)* *Lettres écrites dans ce but, en janvier 1686, par les députés vaudois: 1° au grand électeur de Brandebourg (Fréderic-Guillaume) ; 2° au duc de Wurtemberg; 3° à l'électeur du Palatinat; 4° au comte de Waldeck. Réponse favorable de l'électeur de Brandebourg,*

le 31 janvier; autre lettre du même aux cantons suisses, du 12 mars, pour leur recommander les Vaudois, et du 3 juin, pour demander des renseignements sur leur nombre, leur fortune, leurs industries, etc... (Citées par Dieterici.)

(2)* *Lettre aux cantons évangéliques, du 17 d'août 1686. (Archivee de cour, Turin.)*

Huit jours après la réception de cette lettre, les cantons protestants de la Suisse nommèrent des députés, qui se réunirent à Arau (1), pour conférer sur la sortie projetée des Vaudois, et l'asile qu'on pouvait leur offrir. Ayant pris connaissance de tous les documents, cette assemblée remit à deux mandataires, nommés par elle, le soin de s'entendre à cet égard avec le comte Gavon, chargé d'affaires du Piémont près le gouvernement helvétique. Ils se rendirent à Luserne, où il résidait; et leurs négociations ne firent qu'arrêter d'une manière officielle les bases de l'accord sur lequel les derniers combattants des Vallées avaient posé les armes.

Quant à la route que les Vaudois devraient suivre pour sortir des États de Savoie, Victor-Amédée avait d'abord désigné celles du Saint-Bernard et du Valais; mais comme ils n'eussent pu traverser ce dernier territoire sans l'assentiment préalable de l'évêque de Sion, les délégués des cantons protestants qui étaient demeurés à Luserne, auprès de l'ambassadeur piémontais, demandèrent que les proscrits Vaudois fussent dirigés sur la Suisse par la route du montCenis. Le comte Gavon écrivit à Turin dans ce sens, et cette direction fut adoptée.

(1)* *En septemhre 1686. Introduction de la Rentrée, par Arnaud.*

Alors aussi commencèrent d'arriver à Genève les deux détachements vaudois qui avaient lutté avec tant de courage dans les vallées de Luserne et de Saint-Martin, et dont la glorieuse capitulation avait déterminé la délivrance de leurs frères. Ils étaient les premiers à en jouir, comme ils avaient été les derniers à se rendre ; et n'ayant point passé par les prisons, ils avaient aussi moins souffert: car les maladies des cachots sont plus meurtrières que les blessures du combat. Les magistrats de Genève n'avaient pas même encore connaissance de leur départ des Vallées, lorsqu'ils entrèrent dans cette ville avec armes et bagages, le 25 novembre 1686.

Ils étaient quatre-vingts personnes, tant hommes que femmes et enfants. Le conseil d'État décida que leurs armes seraient déposées sous les halles pour leur être rendues au sortir de la cité (1).

Bientôt on reçut avis que le duc de Savoie avait élargi une partie des prisonniers (2). C'était ceux de Turin. Salvajot, dont on connaît les mémoires, faisait partie de ce premier départ; mais ce n'était pas encore là une mesure générale. Les mandataires suisses renouvelèrent leurs instances, et le 3 de janvier 1687 parut enfin un édit par lequel il était accordé aux Vaudois non catholisés d'être mis en liberté, quelque fût le motif pour

lequel ils fussent détenus, à condition qu'ils sortiraient immédiatement des États de Savoie, sans s'écarter, sous peine de la vie, de la route qui leur serait désignée.

(1)* *Registres du conseil d'État de Genève, séance du 26 novembre 1686.*

(2)* *Id. séance du 3 décembre.*

Mais ils ne partirent pas sans éprouver de nouvelles peines. La Propagande voyait avec regret un si grand nombre d'hérétiques échapper, même par l'exil, à ses tentatives de conversion. On sait combien d'éminents personnages et de grandes familles s'étaient intéressées à son œuvre avec une ferveur mal éclairée, sans doute, mais peut-être sincère. Leur prosélytisme avait d'abord été du zèle; il devint ensuite de l'ambition.

Les faveurs de la cour et du clergé avaient récompensé le dévouement des premières personnes qui s'étaient généreusement chargées de l'entretien et de l'éducation de quelques enfants vaudois. Ce fut un moyen de parvenir; chacun voulut avoir son converti. Le beau monde fit une mode de cet empressement, et l'on écrivait de Turin : « On voit rarement passer « un carrosse qui n'ait son Barbet (1)* derrière lui ; il « y en a même quelquefois jusqu'à deux, distingués par « leur bonnet à la dragonne (2). »

Mais, comme tout ce qui est une affaire de mode, cet engouement passa vite, et ces pauvres enfants tombèrent dans l'oubli, souvent dans la misère, parfois dans la dégradation. Lors du départ de leurs familles, on cherchait encore à s'emparer de quelques-uns d'entre eux.

« Les prisonniers de ma brigade, écrivait le directeur de l'une d'elles, m'ont dit qu'à leur sortie de la citadelle de Turin le major leur avait enlevé plusieurs enfants par force (3). »

Les Vaudois qui avaient abjuré dans les Vallées ou dans les prisons, étaient aussi fort nombreux (4). On conçoit l'entraînement, ou plutôt le vertige, qui, pour les esprits faibles, avait dû multiplier de tels moments d'oubli dans la terreur de la persécution. Plusieurs des convertis n'avaient d'ailleurs abandonné leur Églisequ'avec l'espoir de demeurer dans leur patrie; mais ils en furent bien cruellement punis.

(1)* *Terme de mépris par lequel on avait désigne les Vaudois, en raison du nom de Barbas qu'ils donnaient anciennement à leurs pasteurs.*

(2)* *Lettre des commissaires suisses à leurs seigneurs de Berne, 24 mars 1687. (Archives de Berne, onglet C.)*

(3)* *Lettre à M. Panchaud, 12 mars. (Archives de Bern*, C.)*

(4)* *Leur recensement donne le chiffre 2,226. (Archives d'Etal, Turin, pièces diverses.)*

Pour les empêcher de se joindre à ceux qui se rendaient en Suisse, on ne les laissa sortir de prison qu'après le départ du dernier de leurs frères. La vogue des convertis était alors passée; les Vaudois fidèles avaient conquis les égards et l'admiration, même de leurs ennemis; les apostats demeuraient suspects, même à leurs nouveaux coreligionnaires; et enfin, au lieu de pouvoir rentrer dans leurs Alpes natales, ils se virent relégués dans les plaines marécageuses de Verceil (1), avec défense d'en sortir, sous peine de dix ans de galères. Leur vie y fut très misérable; plusieurs d'entre eux moururent des fièvres typhoïdes qu'ils contractèrent dans ces climats, si différents des leurs. Leurs compatriotes, qui avaient préféré l'exil à l'apostasie, étaient libres de choisir un asile en pays étranger, tandis que, pareils aux descendants de Jacob en Egypte, les malheureux déportés se virent retenus comme des esclaves dans les rizières méphitiques de Verceil.

(1)* *L'ordre de les y diriger arriva le 3 mars 1687. Un premier départ de 650 personnes, toutes de la vallée de Saint-Martin, eut lieu le 8. Elles furent embarquées sur le Pô. Un second convoi partit le 15. D'après un dénombrement fait à Cigliano, le 17, il se composait de 792 hommes, 260 femmes, 501 infirmes et 23 enfants. Ce petit nombre d'enfants s'explique par les nombreux enlèvements dont ils avaient été l'objet. Les chiffres qui précèdent sont tirés d'une pièce intitulée: Distribuzione delle cattolizati delle valli di Luzerna, nella cilla e terre della provincia di Vercelli. (Archives de cour.) Un autre tableau, où le peuple vaudois est groupé par familles, porte à 1973 le nombre des familles qui existaient dans les Vallées avant 1686, et à 424 le nombre de celles qui se sont catholissées. (Même source, Ristrello degli abitanti delle Valli etc...)*

Une peine de dix ans de galères était prononcée contre tout habitant qui, hors de cette province, aurait reçu chez lui un des Vaudois catholisés. Ils ne pouvaient s'en éloigner, même momentanément, sans une autorisation formelle du gouvernement, étant tenus, eu outre, de produire à leur retour des attestations d'exactitude aux offices de l'Église romaine, signées par les curés de toutes les paroisses dans lesquelles ils auraient séjourné. N'a-t-on pas raison de dire qu'au lieu de la dignité de l'exil, ils avaient choisi la honte de la servitude?

Enfin, il leur était interdit de la manière la plus rigoureuse de jamais remettre le pied dans les vallées vaudoises, pour quelque motif (1) et avec quelque autorisation que ce fût. Quiconque y eût été surpris devait être puni de mort ; et deux mille francs de récompense (2) étaient assurés à celui qui arrêterait un tel contrevenant.

On voit que ces malheureux déportés, qui avaient espéré un sort plus doux parleur apostasie, furent au contraire bien moins favorablement traités que leurs compatriotes fidèles et proscrits. Ces derniers, après être sortis sans bassesse des États de Savoie, furent accueillis par l'estime, l'affection, les sympathies universelles des pays étrangers, et parvinrent plus tard à rentrer dans leur patrie, qu'ils ne quittèrent plus; tandis que les misérables catholisés, objet de défiance et de mépris pour tout le monde, abandonnés de leur propre estime, languissant loin de leurs montagnes, et sans perspective d'y

rentrer jamais, traînèrent dans l'oubli les derniers restes d'une existence pénible et dédaignée. Quelles hautes leçons ressortent de ce profond abaissement!

(1)* *Sotto qualsivoglio pretesto imaginabile*.

(2)* *E promesso, E SARA REALMENTE SBORZATO (insistance qui prouve le peu de foi qu'on mettait et qu'on ajoutait alors aux promesses même les plus authentiques: ce caractère apparaît partout où le catholicisme a été triomphant) ; il premio di doppie cinquante, etc... Somme exacte : 203 fr, 50 cent*.

Avant l'arrivée de ces tristes colons, Verceil déjà avait eu des Vaudois dans ses murs; mais comme ils n'étaient que prisonniers et non catholisés, ils furent appelés à s'expatrier avec leurs fidèles coreligionnaires et partirent en même temps que les prisonniers de Turin.

C'était clans l'hiver de 1686 à 1687. Ces montagnards, autrefois si vigoureux, étaient maintenant pâles, débiles, sans habits, sans souliers, atteints de fièvres et de dyssenteries (1). La mort avait éclairci leurs rangs dans une longue reclusion (2); les rigueurs de l'hiver menaçaient maintenant ces existences affaiblies à peine échappées aux rigueurs des cachots (3).

Ils arrivèrent à Turin; là des scènes plus tristes encore les attendaient. A cause du mauvais temps, sans doute, on avait donné l'ordre de ne pas laisser partir les enfants au-dessous de douze ans; mais on avait promis à leurs parents de les leur renvoyer au retour de la belle saison (4). Ces pauvres gens, déjà si souvent trompés, ne virent là qu'une ruse par laquelle on voulait les priver de leurs enfants, les retenir loin d'eux, les faire catholiques et les leur enlever pour jamais.

(1)* *Rapports sur la prochaine arrivée des premières bandes de proscrits vaudois, dressés par les commissaires qui avaient été envoyés à leur rencontre. [Registres du conseil d'État de Genève, séances du 14, du 15, du 24 et du 31 janvier 1687].)*

(2)* *Quei di Torino e di Vercelli erano pochi; il motivo è, che erano quasi tutti morli. (Mémoires de Salvajot.)*

(3)* *Il en mourut plusieurs en route. (Lettres et rapports des commissaires.)*

(4)* *« Si era ordinedi non lasciar andare nessun figlinoli minori di dodeci o anni; e dicevano che gli manderebbero nel bel tempo ; e chc i signori s che ne vorebbe ne pigliassen.» [Mémoires de Sahajot])*

Les cris, les larmes et les gémissements remplissaient toutes les prisons (1); les mères surtout étaient désolées; plusieurs d'entre elles eussent préféré voir leurs enfants sans vie que livrés à leurs persécuteurs (2). Au premier acte d'enlèvement que l'on voulut

tenter en vertu de cet ordre, il y eut du sang répandu (3); la résistance fut si vive qu'on renonça à faire exécuter cette mesure (4), dont l'humanité eût approuvé l'exécution si le souvenir des perfidies passées n'eût trop permis d'en suspecter le but. Nonseulement les enfants que ces familles émigrantes gardaient avec elles leur furent donc laissés, mais encore plusieurs de ceux qui leur avaient été précédemment enlevés, apprenant que leurs parents allaient partir, quittèrent les grandes maisons dans lesquelles ils avaient été placés et se sauvèrent pour venir se joindre au cortége des exilés (5).

Mais la plupart de ces pauvres enfants se virent poursuivis, atteints et ramenés des bras de leur famille proscrite dans les palais qui leur servaient de prisons.

(1)* *Era un gran pianto in quel giorno, fra i padri e le madre. ad.)*

(2)* *Molle madre erano risolte, se venivano per pigliar i loro fancinoli, « di tirarli un cotello nel ventre. » (Id.)*

(3)* *Comminciarono a pigliar uua figlia di Davide Gonino di San Giovanni, e la batevano, e gli fece molto saugue. Il padre volendo difen« derla lo misse in prigione, per qualche giorni. » (Id.)*

(4)* *Ma, per la volonta di Dio, quel ordine ne duro che quel giorno. » (H.)*

(5)* *Dissipation des Églises vaudoises, p. 29.*

En traversant la Savoie, quelques-uns de ceux qui avaient pu partir firent encore enlevés : ici par des religieux (1), là par des gentilshommes (2), ailleurs par des soldats (3).

Il faut néanmoins observer que la plupart de ces enfants furent plus tard rendus (A).

Mais combien de peines de tout genre ajoutées aux souffrances de leurs parents! « Ces misérables, dit Arnaud (5), étaient accablés d'infirmités et de langueur: les uns rongés par la vermine, d'autres épuisés par leurs blessures; couverts de plaies et de haillons, ils ressemblaient à des ombres plutôt qu'à des êtres humains. »

Tel est l'état dans lequel les premiers détachements de ce peuple expatrié parurent sous les mursde Genève.

« Enfin, les voici qui arrivent, ces braves gens, ces généreux confesseurs de notre Seigneur Jésus Christ! » s'écriait un témoin oculaire de leur entrée dans cette ville.

(1)* *A. Aiguebelle.*

(2)* *A. Suze, à Saint-Jean de Maurienne, à Annecy*.

(3)* *A Frangy, à Saint-Julien.*

(4)* *Toutes les personnes enlevées depuis le mont Cenis ont été ren« dues, quoiqu'avec assez de peine, à la réserve d'une jeune fille, qu'un gentilhomme de Saint-Jean-de-Maurienne, nommé M. Galaffre, n'a pas voulu rendre, malgré mes instances et celles du commissaire de S. A. R. » (Lettre du 1er mars, Archive de Berne, C. D.)*

(5)* *Rentrée, p. 4.*

« Nous n'avons encore que la première brigade, composée de soixante-dix personnes, de tout sexe « et de tout âge, arrivées par un froid qui a gelé le Rhône jusque dans son fond. Ils sont le reste de plus de mille qui étaient emprisonnés en deux lieux différents, et ont encore laissé une vingtaine des leurs sur les chemins où ils ont achevé d'expirer de froid, de faim et de misère. Leurs conducteurs n'ont pas voulu leur permettre de les secourir. Peut-être « était-ce un père qui laissait son enfant; une mère, sa fille; des enfants, les auteurs de leurs jours (1). »

Ils arrivèrent en divers temps et en diverses brigades, au nombre d'environ trois mille personnes (2). Mais ils étaient presque tous dans un tel état de dénûment que la plupart d'entre eux n'eussent pu atteindre les frontières de la Savoie sans de nombreux secours. Les uns, courbés par l'âge et par la maladie, ne possédaient rien pour se vêtir; d'autres, percés de blessures qui s'étaient agrandies et envenimées dans l'oubli des cachots, avaient à peine du linge pour les panser; plusieurs étaient perclus de leurs membres, gelés en route, et ne pouvaient se servir de leurs mains même pour recevoir ou porter à leur bouche les aliments qu'on leur offrait; il y en avait dont l'estomac souffrant ne pouvait digérer sans des douleurs cuisantes la moindre nourriture.

Tous ces détails sont tirés des relations du temps; et il n'en est pas un seul, qui ne s'appuie sur quelque témoignage contemporain. Les habitants de Genève furent admirables de dévouement, de générosité, de sympathies délicates et empressés pour secourir d'aussi grandes infortunes.

C'est avec une sorte d'enthousiasme qu'ils accueillirent les proscrits. La moitié de la population s'était portée à leur rencontre jusque sur les bords de l'Arve qui servait de limite à leur noble pays, si restreint sur la carte, mais si grand dans le monde.

« Les Genevois s'entrebattaient, dit un contemporain, pour recueillir les plus misérables de ces pauvres Vaudois. C'était à qui les aurait plus tôt conduits dans sa demeure. Il y en eut qui les portèrent entre leurs bras depuis les frontières jusqu'à la ville. »

(1)* *JURIEU, Lettres pastorales; édition de Rotterdam, 1688, t. I, p. 287.*

(2)* *Voici sur quelles bases ce chiffre est établi: Sont arrivées le 25 novembre 1686: 80 personnes. (Le 10 décembre, même année, le conseil d'État de Genève est averti que*

prochainement devaient arriver encore quatre brigades, de mille personnes chacune.) Nouveaux proscrits arrivés le 14 janvier 1687, au nombre de 70. Le 24 du même mois, 208; le 26, item, 340. A partir de cette époque, je ne trouve plus d'évaluation précise, jusqu'au 31 d'août 1687, où arrivèrent à Genève de nouvelles troupes d'exilés, au nombre de 800 personnes, la plupart de la vallée de Pragela Tous ces chiffres réunis donnent le nombre 1640. Mais les groupes auxquels ils se rapportent n'ont certainement pas été les seuls; il doit y avoir eu des convois plus forts et plus nombreux. Nous savons, par les mémoires de Salvajot, que celui dont il faisait partie arriva à Genève le 10 février 1687 ; et il ajoute qu'il était des premiers. De février au mois d'août, plusieurs autres caravanes d'exilés ont dû se succéder à Genève.

Un graud nombre de pièces en font foi. Dans les registres du conseil d'État de cette ville, à la date du 13 d'août (par conséquent avant l'arrivée de la plus forte brigade mentionnée dans cette liste, nous trouvons la distribution suivante des Vaudois déjà expatriés : en Brandebourg, 700; en Wurtemberg, 700; dans le Palalinal, 800; dans les cantons de Zurich et de Berne, 150; à Genève (d'après une note mentionnée au procès-verbal de la séance du 1er juin 1687), 150; total : 2,500; et, en ajoutant le chiffre de la brigade du 31 d'août, on obtient le nombre de 3,300. Le mémoire présenté en juin 1687 à l'électeur de Brandebourg par le délégué suisse David Holzhalb, de Zurich, donne ainsi le recensement des Vaudois recueillis à cette époque dans la confédération helvétique: 1,001 hommes, 891 femmes, 764 enfants au-dessous de quinze ans; total : 2,656 personnes.

Les plus malades avaient été entassés sur des charrettes ou des montures; les uns chancelaient sous le poids d'une extrême langueur; d'autres étaient si transis qu'ils n'avaient pas la force de parler; plusieurs enfin étaient tellement accablés de peines morales qu'ils eussent préféré mourir. Il y en eut qui rendirent le dernier soupir sur la frontière comme s'ils n'avaient pu survivre à la perte de leur cruelle patrie; d'autres moururent en arrivant à Genève, entre les deux portes de la ville, trouvant ainsi la fin de leurs maux au moment où ils eussent pu en être soulagés.

Cet empressement à les accueillir était si grand que, pour éviter l'encombrement des routes et la surcharge des maisons, le conseil d'État de Genève se vit obligé de rendre un arrêté par lequel il fut prescrit à chaque citoyen d'attendre, pour recevoir les nouveaux venus, la distribution de leurs billets de logement (1).

Mais quelle douleur pour les uns et les autres, lorsque, se cherchant dans la foule, les membres de la même famille ne se retrouvaient pas! Les Vaudois qui étaient arrivés les premiers, et à qui la généreuse hospitalité de cette ville chrétienne avait rendu quelques forces, accouraient à leur tour à la rencontre des nouvelles brigades dont on annonçait l'arrivée, pour s'informer des parents ou des amis qui leur manquaient.

« Un père demandait son enfant, et un enfant son père; un mari cherchait sa femme, et une femme son mari (2). » Ces recherches n'étaient souvent, suivies que des plus tristes

déceptions, « Cela produisait un spectacle si triste et si lugubre, que tous les assistants fondaient en larmes, pendant que ces malheureux, oppressés et abattus par l'excès de leur douleur, n'avaient ni la force de pleurer ni de se plaindre (1). »

(1)* *Séance du 2 février 1687.*

(2)* *BOXER, p. 281.*

Janavel fut un des premiers à sortir de Genève pour aller au-devant de ses compatriotes. Ses tristes prévisions s'étaient réalisées; ses conseils n'avaient pu prévenir une aussi grande catastrophe, et lui qui, depuis trente-deux ans, avait mangé du pain de l'exil, eût voulu d'autant plus en éviter l'amertume aux enfants des montagnes vaudoises, ah! s'il avait pu quelquefois regretter d'en être séparé, qui dira si maintenant le bonheur de revoir les familles qu'il avait chéries, le peuple qu'il avait défendu, ne combattait pas dans son patriotisme la douleur de cette nouvelle proscription!

Mais au pénible tableau de tant de misères, errantes et sans patrie : à chaque débris de ce grand naufrage qui jetait sous les murs de Genève les déplorables restes de tout un peuple expatrié : cette ville généreuse, aussi vaillante dans la charité que Janavel l'avait été dans les combats, répondait aux proscrits par de nouveaux secours.

D'ailleurs, il se trouvait encore, parmi les exilés, des bandes épargnées et courageuses, des familles privilégiées, qui excitaient l'admiration en même temps que la pitié.

(1)* *Dissipation, etc. p. 34.*

On citait, parmi les Vaudois, un de leurs Barbas, âgé de quatre-vingt-dix ans, qui menait avec lui une tribu de soixante et douze enfants ou petits enfants (1). Ces dignes débris de l'Église vaudoise semblaient faire revivre au milieu des peuples modernes les imposantes images des émigrations patriarcales, dont la Bible avait rendu le souvenir familier à tous les protestants.

Ces exilés arrivèrent à Genève en chantant, d'une voix grave et triste, ce psaume d'Israël fugitif, que Théodore de Bèze avait traduit dans la langue de Calvin:

« Faut-il, grand Dieu, que nous soyons épars (2)! » et dans lequel, en parlant des ennemis du peuple de Dieu, le psalmiste a introduit des détails qui se rapportaient si fidèlement aux excès commis dans les Vallées par les persécuteurs de l'Israël des Alpes.

Pillons, brûlons, ont dit ces furieux;
Et trop cruels dans cette injuste guerre,
Ils ont partout ravagé notre terre,
Et par le feu (Seigneur!)
Consumé tes saints lieux,

(1)* *Cette famille faisait partie de la troisième bande des exiles. Il en est question dans un manuscrit de l'époque qui m'a été communiqué par M. Lombard-Odier de Genève. Ce MS '. dit que les Vaudois étaient déjà sous la conduite d'Arnaud pasteur de leur nation. Mais ces derniers mots ne suffisent pas à établir qu'Arnaud fût d'origine vaudoise, surtout eu présence des preuves qui le présentent comme un Français réfugié aux Vallées.*

(2)* *C'est le psaume 74°, du recueil en usage dans les Églises réformées.*

Mais les malheurs de la guerre n'avaient été que le prélude de plus longues et plus grièves souffrances que les Vaudois avaient subies dans les prisons. Ils y étaient entrés au nombre d'environ douze mille, et n'en ressortirent que trois mille cinq cents (1). Dans quelques-uns de ces lieux de captivité, on ne leur donnait à boire que de l'eau corrompue; ailleurs ils n'avaient pour se nourrir que d'insuffisants et mauvais aliments. A Queyrasque et à Asti, ils furent entassés dans les fossés de la ville, exposés à toutes les intempéries des saisons; ailleurs, couchés sur le pavé ou sur la terre nue, et quelquefois si serrés dans une enceinte étroite, qu'ils avaient de la peine à se remuer.

(1)* C'est le chiffre approximatif; mais à un petit nombre d'unités près, je crois pouvoir le donner comme exact. Il avait été dit, dans la séance du 10 décembre 1686 du conseil d'État de Genève : Il en doit venir au plus tôt mille, et puis trois autres bandes chacune d'autant. H y eut un plus grand nombre de bandes, mais chacune d'entre elles était composée d'un moins grand nombre d'émigrants.

La chaleur de l'été en 1686 avait, disent les relations du temps, engendré une telle quantité de poux, que les captifs ne pouvaient dormir; il y avait même de gros vers qui déchiraient la peau (1); on a vu plusieurs de ces pauvres malades tellement rongés, que leur chair s'en allait en pièces. On a compté jusqu'à soixante et quinze malades dans une seule chambrée, et lorsqu'ils sortirent de là, au milieu de l'hiver, sans transition de la captivité au voyage, dénués de forces et de vêtements (2), il y en eut plusieurs qui ne marchèrent qu'à la mort.

A Mondovi, l'ordre de laisser partir les Vaudois ne leur fut communiqué que la veille du jour de Noël, à cinq heures du soir (3); et l'on dit en même temps aux prisonniers que, s'ils n'en profitaient pas tout de suite, ils ne pourraient plus sortir le lendemain. Aussitôt les prisons se vidèrent; tous ces malheureux se précipitèrent, malgré la nuit et les neiges, au milieu des grands chemins glacés; ils firent cinq lieues sans s'arrêter; mais cent cinquante des leurs moururent en route. Quelle barbarie de la part de ceux qui les avaient trompés et qui célébrèrent, le lendemain, la fête de Noël, sans embarras dans leur église!

(1)* *Probablement des larves de divers insectes.*

(2)* » *Ces pauvres gens des Vallées sont la plupart très mal vêtus ou nus.» [Registres du conseil d'État de Genève; séance du 2 janvier 1687.)*

(3)* *A Luserne, l'ordre fut d'abord affiché dans les rues, sans être communiqué aux prisonniers qu'il concernait exclusivement.*

A Fossan, on les fit partir pour le mont Cenis au milieu d'un violent orage; quatre-vingt-six de ces malheureux proscrits périrent dans les neiges, et beaucoup d'autres eurent les pieds ou les mains gelés (1).

La brigade suivante, qui traversa le mont Cenis vers la fin de février (2), put encore reconnaître sur la neige les cadavres de ceux qui avaient péri en janvier. Mais les réclamations adressées par le gouvernement suisse à la cour de Turin, sur le peu d'égards témoignés aux Vaudois, et le dénûment dans lequel ils étaient laissés, malgré l'article des stipulations par lequel Victor-Amédée s'était chargé de pourvoir à leurs besoins jusqu'aux frontières de Savoie; l'indignation que l'on ressentit à la vue de tant de malheurs, la voix même de l'humanité, décidèrent le duc de Savoie à prendre des mesures plus efficaces pour leur conservation.

(1)* *Avis d'un grand malheur arrivé aux Vaudois sur le mont Cenis. Note adressée au conseil d'État de Genève, par les commissaires suisses envoyes à la rencontre des exilés. Elle est datée du 3 février. — Une lettre de Me Truchet, écrite d'Annecy à M. le colonel Perdriol à Genève, sous la date du 14, donne des détails sur cette catastrophe. [Archives de Berne, C et D.) La troupe vaudoise était de 320 personnes; elle fut réduite à 230, nonseulement par cet accident, mais encore par divers enlèvements qui eurent lieu à travers la Savoie. Ainsi Marie Sarrette de Prarusting, Marie Cardon d'Angrogne, Jean Pasquel, Jacques Pascal, Paul et Jean Cardon furent enlevés à Saint-Jean de Maurienne. Les trois filles de Jean Pasquet avaient été précédemment enlevées à Rivoli, etc... — Si le cadre de ce travail me l'avait permis, j'aurais donné, sur ce point et sur bien d'autres, des détails beaucoup plus étendus.*

(2)* *Elle arriva à Genève le 1 er de mars. (Lettre de Mo Paschaud, conseiller d'État, à L. L. E. E. de Berne.)*

Il fit transporter à la Novalèze, au pied du mont Cenis, quinze balles de casaques en gros drap noir, destinées aux convois ultérieurs. Celui qui traversa cette montagne un mois après la catastrophe qui l'avait couverte de deuil, était composé de deux bandes de prisonniers, venues l'une de Luserne et l'autre de Turin, mais réunies à Saint-Ambroise, au nombre de deux cents deux personnes. Une quarantaine de ces capotes de laine, envoyées par VictorAmédée, leur furent distribuées. Le chevalier de Parelles les avait accompagnés jusques au pont de Frèlerive, et le capitaine Carrel, son frère, les conduisit de là jusques aux frontières de Genève. Ils se louèrent beaucoup des soins qu'on avait eus pour eux pendant ce voyage, et donnèrent une attestation dans ce sens au capitaine qui la leur avait demandée. Cette dernière circonstance prouve que le duc de Savoie avait enfin pris à cœur de veiller sincèrement au soin des malheureux proscrits (1). Ils ne

laissaient pas néanmoins d'avoir encore à subir de grandes privations. «Ils sont dans un pitoyable état, » écrivait un des commissaires suisses envoyés à leur rencontre (2).

« Presque tous sont malades, et sans nos secours, la moitié seraient morts en chemin. J'ai pu ravoir la fille qui avait été enlevée à Lanslebourg, et un joli garçon que le maître de La Ramassa avait gardé au mont Cenis. J'ai écrit au commissaire de Son Altesse Royale pour faire rendre les enfants retenus à Saint-Jean et à Aiguebelles; on en a renvoyé quatre; il en reste encore cinq, qu'on a promis de faire prendre avec les treize malades qui sont restés en route. »

(1)* *Dans tout ce qui s'est passé de pénible à l'égard des Vaudois, on doit moins accuser les intentions de leur souverain, que les menées de leurs ennemis. Il est même des choses qui prouveraient que ces derniers se défiaient encore des bonnes dispositions de Victor-Amédée à l'égard des Vaudois. Salvajot raconte dans ses mémoires que ce prince venait souvent passer des revues dans la citadelle dé Turin; mais qu'on défendait alors aux prisonniers vaudois de sortir des bâtiments dans lesquels ils étaient renfermés, et même de se montrer aux fenêtres; et que l'on mettait en prison, in un crottime, quiconque faisait la moindre tentative pour demander grâce à S. A. R.*

(2)* *Lettre du commissaire COHNIUET, datée d'Annecy.... Mars 1687. [Archives de Berne, onglet D.) J'en abrége quelques expressions.*

« Ces gens ont bien souffert. Cependant ils sont patients et contents, et remercient Dieu aux larmes, en vous faisant d'actuelles (1)* bénédictions de voir les soins qu'on prend pour les secourir. » Ces dernières paroles sont extraites textuellement de la lettre que nous avons citée. Voici maintenant les détails que donne Salvajot sur la marche de ce convoi dont il faisait partie.

« Après nous avoir fait beaucoup de promesses pour nous engager à embrasser le catholicisme, on nous laissa partir le 27 février 1687 (2). Le départ se fit en bon ordre. On mit sur des charrettes les enfants et les personnes qui ne pouvaient marcher. Lorsque la route était trop mauvaise pour les voitures, on nous donnait des mulets, des ânes et des chevaux. Nous traversâmes presque toute la Savoie à cheval, et quand les Savoyards ne faisaient pas leur devoir, le sergent leur donnait des coups de bâton. » On voit que les mœurs de ce temps n'étaient guère plus douces à l'égard des sujets catholiques, que des proscrits protestants. Ils n'étaient les uns et les autres, pour l'entourage des souverains, que des manants, corvéables et taillables selon leur bon plaisir.

(1)* *De continuelles*.

(2)* *Voici l'indication de leurs étapes, de Turin à Genève 1º Saint Ambroise ; 2º Bassolino ; 1º La Noveleze, ou ils arrivèrent le 1er de mars ; 4º Lans-lebourg ; 5º Modane ; 6º, Saint Jean de Maurienne; 7º Aiguebelles ; 8º. Grisy ; 9º Favergie; 10º Annecy; 11º Crusiglia et*

après douze jours de marche, ils arrivèrent le 10 de mars Ei a Genève, ou ils séjournèrent jusques au 24.

« Nos sergents étaient très bons, ajoute Salvajot. Ils avaient soin qu'on ne nous fit aucun tort. » (Par crainte, sans doute, des châtiments corporels qui les eussent attendus eux-mêmes, en suite des nouvelles dispositions d'esprit qu'avaient produites les accidents survenus par la dureté des premiers conducteurs)

A Genève, dit la relation de 1689, « les Vaudois furent reçus, non-seulement comme des frères, mais comme des personnes qui portaient avec elles, la paix et la bénédiction dans les familles (1).

On leur prépara des places réservées dans le temple de Saint-Pierre, derrière celles des syndics de la ville (2).

On avait fait disposer pour eux l'hospice Plain-Palais (3); mais presque tous les proscrits, même ceux qui étaient malades, furent logés et soignés par les habitants de Genève.

Les autres villes protestantes de la Suisse s'empres sèrent de concourir à ce généreux accueil.

(1)* *Dissipation.... p. 34.*

(2)* *Conseil d'État de Genève, séance du 5 février 1887.*

(3)* *Registres du conseil d'État. Séance du 15 janvier.*

Celle de Berne avait offert aux magistrats de Genève, de faire vêtir les Vaudois à ses frais (1); mais on y avait déjà pourvu (2).

Cependant, toutes ces bandes successives d'émigrants ne pouvaient s'entasser dans une seule ville. De fréquents couriers étaient échangés entre tous les cantons protestants de la Suisse, pour arriver à y répartir le plus avantageusement possible un aussi grand nombre d'exilés.

Une partie d'entre eux fut dirigée en Wurtemberg et en Brandebourg dans le courant de l'année 1687; mais la plupart hivernèrent en Suisse, en attendant qu'une station définitive leur eût élé assignée.

Quelques-uns allèrent en Hollande, et de là en Amérique; le plus grand nombre cependant répugnait à s'éloigner des vallées vaudoises. Les pauvres bannis espéraient encore pouvoir y rentrer quelque jours, et retardaient autant que possible la fixation d'un établissement qui les eût enchaînés sur la terre étrangère.

(1)* *Même source. Séance du 2 février.*

(2)* *Plusieurs sources de secours y contribuèrent; 1º le gouvernement (Séance du conseil d'État, du 2 février); 2º la bourse italienne (Séance du 8 février) 3º les particuliers; (Séances du 19 février, du 12 mars art.)*

Janavel nourrissait ces sentiments de patriotisme dans leur cœur. Ils avaient d'ailleurs laissé une partie de leurs compatriotes en Piémont; car, indépendamment de ceux qui se trouvaient à Verceil, tous les Vaudois qui, durant la guerre de 1686, avaient été pris les armes à la main, loin de se voir relâchés avec les autres prisonniers, furent condamnés aux galères, et plus tard, employés aux travaux des fortifications (1).

Enfin tous les pasteurs vaudois, à l'exception d'Arnaud et de Montoux, étaient retenus, malgré les fréquentes et vives représentations de la Suisse, à qui l'on répondait que Victor-Amédée s'était réservé de prononcer sur leur sort, au retour d'un voyage qu'il venait de faire à Venise (2).

« Deux jours avant notre départ de Turin, raconte Salvajot, on mit tous nos ministres avec leurs familles dans une chambre séparée; des gardes furent placés à la porte, afin que nul ne pût en sortir, et ainsi nos pauvres ministres restèrent en prison, eux qui croyaient devoir être les premiers à partir (3).» Mais Victor Amédée ne se hâta pas de statuer sur leur sort; car on lit dans un ouvrage publié en 1690:

(1)* *Lettre du comte de Gavon à M. de Murat, lue au conseil d'État de Genève, séance du 7 février 1687. Voy. Registres du conseil.*

(2)* *Même source.*

(3)* *Gli fecero mettere tutti con le loro famiglie in una camera... E gli dissero che prima era per il saluto dell' anima sua; e poi che S. A. R... gli darebbe qualche intretorie; ma che per le Yalle, non pensassero più ad andargli! E i nostri poveri ministri restarono in prigione, e credevano d'essere i primi a partire.*

« Les pasteurs vaudois sont toujours prisonniers; on à essayé tour à tour des promesses et des menaces pour les faire abjurer; et à présent encore, ils gémissent dispersés et retenus dans trois châteaux-forts, où ils sont exposés à beaucoup d'incommodités et de misères, sans qu'on voie encore aucune apparence à leur délivrance » (1).

Ils ne furent élargis qu'en juin 1690 (2), lorsque les Vaudois victorieux eurent reconquis leurs vallées, et que Victor-Amédée eut intérêt à se les rattacher par suite de la rupture politique qui venait d'éclater entre le Piémont et la France.

Le secret de la puissance des rois est d'avoir su opprimer les hommes les uns par les autres; leurs armées sont tirées du peuple et dirigées contre le peuple.

(1)* *Hist. de la dissip. des Egl. vaud., p. [35. Ces pasteurs étaient au nombre de neuf. (Mémoire de DAVID HOLZHALR au grand électeur de Brandebourg. — Sur l'état des Vaudois .juin 1687. Archives de Berlin.) Six autres, savoir: MM. Arnaud, Montoux, Bayle père et fils, Dumas etc., Javel, avaient pu sortir du pays. Un seul avait abjuré: c'était 1. P. Danne. On fit un jeu de mots sur son nom en disant qu'il suffisait d'un accent aigu sur la dernière lettre pour indiquer ce qu'il était devenu. Cet homme qu'il est plus facile de croire égaré que convaincu, écrivit quelques ouvrages en faveur de l'Église romaine*.

(2)* *Mercure historique, t. VII, p. 667*.

Les guerres qui surgissent entre les nations ne sont jamais dans l'intérêt des nations: c'est l'ambition des dynasties qui les produit et en profite. Aussi, tout peuple opprimé est le complice du tyran qu'il subit ; car, s'il était isolé, nul tyran ne pourrait prévaloir contre un peuple tout entier.

Mais Dieu a permis cette tutelle rigoureuse des sociétés humaines, afin de leur faire sentir le prix de l'émancipation ; et pour avoir la liberté, il faut en être digne. Une âme indépendante, même dans l'oppression, même dans le martyre, est plus libre encore qu'une âme servile privée de ses maîtres.

Terminons par ces paroles de l'Evangile: « Si Christ vous affranchit, vous serez véritablementlibres.»

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

Depuis que les Vaudois ont été restreints dans les limites de leurs vallées jusqu'à l'époque où ils en furent complètement bannis.

I. Préliminaires de la seconde persécution gé-nérale intentée aux Vaudois des vallées du Piémont
II. Histoire de la seconde persécution générale qui eut lieu dans les vallées vaudoises
III. Castrocaro, gouverneur des vallées.
IV. État des Vaudois sous le règne de Charles-Emmanuel
V. La peste et les moines
VI. Nouveaux martyrs
VII La propagande
VIII. Les Pâques piémontaises ou les massacres de 1658
IX. Janavel et Jahier
X. Fin de la lutte, négociations et patentes de grâce
XI. Infractions au traité de Pignerol, vicissitudes de Léger
XII. La guerre des bannis
XIII. Médiation de la Suisse, trahison de Saint-Damian. Conférences à l'hôtel-de-ville de Turin. Arbitrage de Louis XIV
XIV. Exil de Janavel. Révocation de redit de Nantes. Préliminaires d'une quatrième persécution
XV. Début de la quatrième persécution générale dans les vallées
XVI. Guerre et massacres dans les vallées.
XVII. Fin de la lutte. Mémoires d'un prisonnier. Captivité et dispersion des Vaudois en diverses villes
XVIII. Expulsion totale des Vaudois, déportés à Verceil, ou conduits en exil

CHAPITRE XXXIII. La Glorieuse Rentrée des Vaudois

LA GLORIEUSE RENTRÉE DES VAUDOIS, SOUS LA CONDUITE D'ARNAUD ET PAR LES DIRECTIONS DE JANAVEL.

(D'août à septembre 1689.)

*** *J'ai conservé dans le titre de ce chapitre le nom d'Arnaud qui serattache d'une manière trop particulière a la rentrée des Vaudois, pour que je n'aie pas cru devoir respecter à l'égard une reputation établie. Mais l'histoire est obligée de réduire la part qu'il a prise à cette expédition, dont le plan fut dû à Janavel, la direction active au général Turrei, (du moins jusques dans les Vallées) et la relation écrite au jeune Reynaudin. — Arnaud qui a été l'éditeur de cetle relation l'a un peu modifiée.*

C'est dans la nuit du 16 au 17 d'août 1689 que les Vaudois s'embarquèrent sur le lac de Genève, pour passer de Suisse en Savoie, et se rendre de là au sein de leurs Vallées.

Il est, près de la ville de Nyon une forêt de chênes, nommée le bois de Prangis, qui recouvre de ses futaies quelques collines, ombrage quelques bas-fonds, et descend par une pente subite sur les flots du Léman.

C'est là que les Vaudois, fidèles au rendez-vous patriotique, avaient pour but, non point de s'attendre, mais bien de se rencontrer; car la forêt devait paraître libre (1), et non point occupée comme un quartier général, pour être prête à recevoir les conjurés de tous les environs entre neuf et dix heures du soir. Un grand nombre de Vaudois étaient donc déjà disposés à partir et cachés dans les alentours, sans qu'on eût aperçu personne dans le bois de Prangins, où ils évitaient de se montrer, pour ne pas attirer l'attention sur ce lieu important.

(1)* *On se doutait du projet des Vaudois. Des patrouilles fédérales parcoururent à diverses reprises la forêt de Frangins; une descente sur les lieux se fit le 13 d'août dans le but d'y arrêter les Vaudois qui y seraient surpris; on n'y trouva personne.*

* *(Rapport du bailli de Nyon sur le départ des Vaudois. Archives de Berne, Onglet D.) Dans un autre rapport, il est dit que la forêt était vide le 16, au coucher du soleil, mais qu'au bout de trois ou quatre heures, elle fut remplie de Piémontais. (Même source.)*

Depuis deux mois cependant les réfugiés faisaient leurs apprêts de départ. Répartis sur les points les plus éloignés de la Suisse, et jusque sur les limites de la Bavière, du « Wurtemberg et du Palatinat, ils étaient prévenus qu'une nouvelle tentative de repatriatiou devait partir des rives du Léman.

Ils se disposèrent donc d'avance à pouvoir s'y trouver. Les domestiques, les gens à gages, les artisans, se dégageaient sans bruit de leur service ; les ouvriers se procuraient des armes; chacun pourvoyait de son mieux aux soins de sa pauvre famille, qu'il allait laisser dans l'exil pour lui reconquérir une patrie (1). Mais les dangers étaient immenses; chacun pouvait périr; le silence nécessaire à cette grande entreprise cacha partout de pénibles adieux. Plus de huit jours avant le terme fixé, les Vaudois' s'étaient mis en marche. Il leur fallait user de mille précautions, afin de pouvoir traverser les États confédérés sans exciter la défiance.

(1)* *Ces traits rapides sont le résumé d'une multitude de détails, renfermés dans les lettres particulières et les rapports contemporains, trop nombreux pour être tous cités ici.*

Marchant la nuit, dormant le jour, cherchant l'ombre des bois et des sentiers détournés, ils évitaient avec soin de paraître en groupes nombreux. Ils se rencontraient sans se parler; un regard significatif leur suffisait pour se comprendre. Ils ignoraient d'ailleurs le plan de l'expédition; aucun ordre ne leur avait été donné, rien de précis n'était connu; une seule idée les guidait; rentrer dans leur patrie.

Cependant leur disparition sucessive des lieux où on les avait cantonnés éveille l'attention. Les rapports se croisent et se multiplient. Le vendredi, 45 d'août, était un jour de jeûne pour la Suisse entière. Dans l'après-midi, au moment où l'on se rendait au sermon, le bailli de Morges est avertis que 400 Vaudois ont été vus cachés dans les broussailles sous le pont d'Allamand (1).

(1)* *Tous ces détails et les suivants sont extraits du Rapport du bailli de Nyon, et d'un autre rapport intitulé : Information véritable de ee qui est arrivé dans le baillage de Nyon pour le trajet des Viémontais, de la conduite qu'ils ont tenue, etc.. (Archives de Berne.) Ce rapport commence ainsi : «Le 9 de juillet 1689. LL.EE. de Berne m'ont donné advis que les Piedmon« tais suivent leur opiniâtre dessein de rentrer dans leur patrie, etc. « D'autres lettres qui remontent jusqu'au 10 de mai attestent le mouvement que se donnaient déjà les Vaudois et l'attention qu'ils avaient excitée. (Voir les Archives du conseil d'État de Genève, aux séances du 10 et du 28 mai 1689.)*

Il fait prévenir les milices environnantes; le lendemain il arrête 100 de ces fugitifs; mais 83 parviennent à s'échapper. D'autres sont signalés à Rolle, à Ursine, à Pervoi.

Le même jour, des bateliers d'Ouchy se présentent devant le bailli de Lausanne (1). — Des Lusernois, disent-ils, nous ont demandé de les transporter en Savoie sur nos bateaux, mais nous n'avons pas voulu le faire sans vous en prévenir. — Vous avez très bien fait, car je ne puis vous y autoriser. Mais ces gens-là sont-ils nombreux? —Près de 180. — Oii vous attendent-ils? — Ils sont cachés dans deux granges près de Vidy.

Le magistrat fait partir un major pour engager les Vaudois à se retirer. Cet envoyé s'empare de trois bateaux qu'ils avaient déjà réunis, et dans l'un desquels se trouvaient cinquante fusils.

(1)* *Ce bailli se nommait Sturler. Son rapport est daté du 16 d'août 1689. (Archives de Berne.)*

« Le lendemain, dit le bailli dans son rapport, j'appris que, vers minuit, 500 hommes, marchant très vite et en silence, avaient passé à Romanel, se dirigeant vers le lac... »

Ces 500 hommes, réunis aux 180 qui se trouvaient à Vidy, s'embarquèrent à Saint-Sulpice pour se rendre à Nyon; mais 450 seulement purent s'embarquer, et 230 restèrent, faute des trois bateaux que le bailli de Lausanne leur avait fait enlever (1).

« Aujourd'hui, continue-t-il, sous la date du 16, mon collègue de Morges vient de m'envoyer son fils, pour me dire qu'on a découvert d'autres Vaudois dans les environs d'Aubonne; que le bailli de Nyon a déjà mis son monde sous les armes, et qu'il faut empêcher ces malheureux de passer en Savoie, où ils trouveraient une perte assurée (2). Dans le canton d'Uri, 122 Piémontais, venant des Grisons, avaient déjà été arrêtés (3). D'entre ceux qui parvinrent au rendez-vous commun, 200 encore ne purent traverser le lac, parce que, sur quatorze bateaux qui avaient passé leurs frères, trois seulement consentirent à renouveler ce voyage (d).

(1)* *Même pièce, avec confrontation des autres rapports. (Même source.)*

(2)* *Encore extrait de la depêche du bailli de Lausanne. Voir aussi le rapi port du bailli de Nyon et une dépêche du châtelain de Rolle, datée du 16 août 1689. (Même source).*

(3)* *ARNAUD, p. 37, BATTIE vallées vaudoises pitt. p. 121.*

Les milices fédérales du canton avaient été convoquées pour le 14, afin de mettre obstacle au projet des Vaudois; mais la veille se célébrait une solennité religieuse (2)* toujours observée en Suisse avec un grand recueillement. On renvoya toutes les mesures militaires au 16 et au 17. Alors il fut trop tard. Dans la nuit intermédiaire, au lever des premières étoiles, la forêt de Prangins, silencieuse encore au coucher du soleil, fut tout à coup peuplée de mille à douze cents personnes, descendant des hauteurs, montant des ravins, surgissant des taillis, et comme à un signal muet, se concentrant avec un ensemble admirable sur les plages désertes du Léman.

Une quinzaine de bateaux avaient été réunis. Le pasteur Arnaud (3)* prononça une fervente prière, pour implorer sur les proscrits la protection divine. « Le jeune seigneur de Prangins, qui se trouvait là par curiosité, comme bien d'autres, après avoir entendu à genoux la prière du pasteur, monta aussitôt après à cheval et courut toute la nuit pour aller à Genève, donner avis au résident français de l'entreprise des Vaudois. » Par suite

de cet avis, on expédia à Lyon l'ordre de faire marcher de la cavalerie vers la Savoie, pour y détruire cette troupe audacieuse. Mais les Vaudois eurent soin de se tenir à l'abri de ses atteintes; remontant les rivières à leur source, pour éviter les villes populeuses, suivant la crête des montagnes de glaciers en glaciers, de précipice en précipice, ils surent se dérober, dans ces profondeurs ou sur ces hautes cimes, aux forces combinées de la France et du Piémont, qui cherchèrent vainement à leur couper le passage.

(1)* *ARNAUD, p. 141. Dans le manuscrit original, il est dit en outre, qu'un ne jugea pas à propos d'attendre un troisième voyage, parce que l'aube du jour commençait à paraître.*

(2)* *Feuille du jour de l'an, offerte à la Suiste romande, par la réunion lausannoiee de l'union fédérale, no III, p. 5. A cette feuille est jointe une lithographie, remarquable comme composition, qui représente le départ des Vaudois au moment où, reunis sur le rivage, ils ecoutent la prière de leur pasteur.*

(3)* *Arnaud, p. 40, 41.*

« L'échevin Devigne (ajoute une dépêche datée du jour même) est arrivé dans la forêt de Prangins au moment où 300 Vaudois avaient déjà traversé le lac. Il en restait encore environ 700. Il leur fit des e hortations et des menaces pour les retenir; mais ils lui répondirent par de bonnes raisons, par des prières, et aussi en laissant entrevoir le dessein de résister (1)* : de sorte que, dans cette position, n'étant pas assez fort contre eux, il les laissa faire, et les vit partir sur treize bateaux (2). »

Tous les expéditionnaires eurent traversé le lac vers deux heures du matin (3). Le ciel était voilé; il tombait une pluie fine. Au milieu de la traversée un coup de vent sépara les bateaux, et ceux qui s'écartèrent furent dédommagés de ce contretemps par la rencontre qu'ils firent d'une petite barque venue de Genève, avec dix-huit de leurs frères qui se rendaient aussi à l'appel de la repatriation.

A mesure que les premiers débarqués mettaient le pied sur les terres de Savoie, Arnaud plaçait des sentinelles dans toutes les directions; et, à l'exception des factionnaires, les Vaudois, en attendant d'être tous réunis, se groupèrent sous un arbre au bord du lac, faisant des voeux pour la prompte arrivée de leurs frères qui étaient encore sur l'autre rive (4).

(1)* *C'est ici une première preuve de ia fermeté calme dont les Vaudois firent usage dans cette expédition.*

(2)* *Lettre du châtelain de Rolles au bailli de Nyon, 16 août. (Archives de Berne.)*

(3)* *Ce détail et les suivants sont extraits du manuscrit original de la Rentrée des Vaudois, dont plusieurs passages ont été retranchés à l'impression.*

(4)* *MSC orig. de la Rentrée, p. 42. Bibl. roy. de Berlin.*

Un des bateaux dispersés par l'orage s'écarta néanmoins tellement, qu'il ne prit terre qu'au point du jour. Les hommes qu'il portait rejoignirent la troupe, déjà en marche et militairement organisée.

Janavel avait dit : « Premièrement il faut, tous tant « que vous êtes, mettre les genoux en terre, lever les yeux et les mains au ciel, le coeur et l'âme au Seigneur, par d'ardentes prières, afin qu'il vous donne son Saint-Esprit et vous fasse nommer les plus capables d'entre vous pour conduire les autres (1). »

Le corps expéditionnaire fut divisé en dix-neuf compagnies, ayant chacune un capitaine et un sergent (2). Le général en chef devait être celui de l'expédition ultérieure, que nous avons déjà nommé (3); mais, n'ayant pu se trouver au rendez-vous, on élut à sa place un compatriote de M. Arnaud, le capitaine Turrel, originaire de Die (4).

(1)* *Instruttione data alli ribelli etc... (Archives de Turin), pièce déjà citée.*

(2)* *On lit dans le Manuscrit original de la Rentrée, p. 46: « Comme de « ces capitaines, il y en eut de tués et de pris en chemin et d'autres qui désertèrent, on en substitua de nouveaux ou bien l'on incorpora leurs compagnies, selon les occasions* »

(3)* *BOURGEOIS de Neuchâtel. (ARNAUD, Rentrée, p. 45.)*

(4)* *Comme ce fait est entièrement nouvean pour nous, je dois dire sur quelles preuves il s'appuie. — Voici le texte du Manuscrit original de la Rentrée, déposé à Berlin, bibl. roy. uo — p. 42. « Quand tous furent arrivés, on s'appliqua à former un corps que le nommé Bourgeois de Neuchâtel, devait commander. Il manqua au rendez-vous; nous ne dirons pas ici par quel « principe, ayant dans la suite de cette histoire à parler assez amplement « de lui. Il me suffit de remarquer que le poste d'honneur qu'on lui avait » destiné, fut donné au sieur TURREL, qui était un réfugié de Die, au courage et à l'expérience militaire de qui on avait assez de confiance pour « le déclarer commandant général; en sorte pourtant qu'il ne pouvait oro donner rien sans la participation du conseil de guerre composé des capitaines, et principalement sans conférer avec M. Arnaud, qui avait l'oeil « à tout, et qui était comme son collègue et son avoué au commandement. »*

***Ce passage, qui fait déjà une part très honorable à l'influence d'Arnaud, fut supprimé par Un à l'impression. On ne peut le rétablir sans apporter quelques modifications aux idées reçues généralement sur l'économie militaire de cette expédition. Voyons si les faits et les analogies militent pour son maintien ou pour sa suppression. Arnaud laisse croire qu'il a été lui-même le général en chef de l'armée vaudoise, sans dire pourtant nulle part qu'on lui eût conféré ce grade; ce qu'il ne se serait probablement pas borné à laisser entendre par de simples insinuations s'il en avait été formellement revêtu.*

***Mais peut-on admettre qu'il ait passé sous silence un fait aussi important, si ce fait était vrai? Et avons-nous, en dehors du témoignage d'Arnaud, assez de preuves pour rétablir? Ces deux questions méritent chacune un examen à part.*

A. J'hésiterais à croire qu'Arnaud eût gardé un silence intéressé et partial sur le compte du générat Turrel, dont mes lecteurs entendent probablement parler pour la première fois, si je ne retrouvais dans cet auteur d'autres exemples de la même réserve. Mais on ne peut contester la part très importante que Janavel a prise à l'expédition; et cependant Arnaud n'en parle pas. si ce n'est à la page 175, où il le fait, comme si cet illustre proscrit était resté complètement étranger à l'entreprise des Vaudois.

***Il s'y est pourtant intéressé, puisque les registres du conseil d'État de Genève en font foi; il l'a dirigée, puisqu'on on a retrouvé ses instructions et qu'elles ont été suivies de point en point. Arnaud ne pouvait les ignorer puisqu'il a été appelé lui-même à les faire exécuter et que leur texte était joint au journal de l'expédition, dont il fut plus tard l'éditeur. — J'en conclus que le silence d'Arnaud ne doit pas suffire à faire rejeter le passage cité en tête de cette note.*

B. Mais ce texte suffit-il à établir le fait omis par cet écrivait)? Observons d'abord que les Vaudois devaient avoir un chef; je crois inutile de m'arrèter à le prouver. Ils oe pouvaient ensuite confier leurs destinées qu'à un chef dont la capacité militaire eût été reconnue; et il serait au moins extraordinaire qu'ils eussent pour cela été choisir un pasteur. Arnaud luimême ne dit pas qu'il ait été ce chef; mais comme il se nomme en toutes lettres chaque fois qu'il s'agit d'un fait qui lui est propre, même de peu de valeur historique, on est porté à rechercher la cause des expressions vagues dont il se sert toutes les fois qu'il s'agit d'une résolution importante, d'un ordre décisif, d'un grand mouvement militaire, etc ; car alors il n'emploie que la formule indéterminé on FIT, ON RÉSOLUT, ON décida; d'où il me semble qu'on peut conclure avec raison que dans ce dernier cas le pronom indéfini désigne le général en chef ou le conseil de guerre, tandis que l'initiative personnelle d'Arnaud doit être réservée aux choses qu'il s'attribue avec raison d'une manière positive.*

***Enfin, il a été séparé de l'armée vaudoise en divers moments de l'expédition (XVIIIe journée. Rentrée, lie partie, de la p. 166 à 200), ce qui n'eût pu avoir Heu sans une transmission de commandement ou des désordres que rien n'indique.*

C. Quels motifs Arnaud peut-il avoir eus de supprimer dans son récit le nom du général Turrel? — Il est à croire que c'est par un sentiment de réserve et pour couvrir d'un voile la désertion et la mort peu honorable de ce chef qu'Arnaud ne mentionne que comme un simple capitaine, qu'il a gardé le silence sur la haute position que les Vaudois lui avaient accordée : car, après les avoir conduits dans leur patrie, Turrel les abandonna croyant leur cause désespérée (p. 154-156). Il fut alors remplacé par P. Odin, sous le titre de major général. (Id-, p. 265-392.)

** Le seul acte par lequel la capacité stratégique d'Arnaud eût pu se révéler avant cette époque, le seul au moins qu'il ait rappelé (préface, p. 49) n'était pas de nature à faire pressentir ce qu'il serait plus tard. Ayant 400 hommes sous la main (Relatione del succednto etc.... Arch. Turin, numero de série 300) il ne trouva rien de mieux, pour s'emparer de 70 soldats ennemis qui s'étaient renfermés dans le temple de Saint-Germain, que de faire creuser des canaux autour de cet édifice afin de les y noyer. (Rentrée, fol. 24.) Il est inutile de dire qu'ils s'échappèrent tous. Mais il est juste d'observer aussi que plus tard Arnaud fit souvent preuve d'un génie militaire remarquable. Esprit de décision, sûreté de coup d'oeil, courage et fermeté, telles sont les qualités que l'expérience développa rapidement en lui et qui signalent l'homme de guerre distingué.*

Les Vaudois, avant de se mettre en marche, adressèrent une courte et fervente prière a l'Eternel pour implorer sa benediction sur leur entreprise (1)* puis, comme les côtes de la Savoie avaient été garnies de troupes, et qu'ils ne pouvaient sans danger conserver longtemps une position aussi exposée que celle qu'ils occupaient, ils partirent une heure avant le lever du soleil, sans même attendre les derniers arrivants (2).

(a) Il me semble donc que l'on peut admettre : 1o qu'Arnaud n*a pas été primitivement le chef militaire des Vaudois (et lui même ne s'attribue nulle part cette qualité); 2o qu'ils ont eu pendant quelques temps un autre chef nommé Turrel; 3o qu'Arnaud n'était d'abord que l'un des trois pasteurs, destinés à remplir les fonctions du ministère évaugélique dans cette expédition (les deux autres étaient Montoux et Chyon; mais après le septième jour, ils furent l'un et l'autre prisonniers); 4o qu'étant resté seul, Arnaud les remplaça avec un courage et un dévouement dignes des plus grands éloges, allant d'une vallée à l'autre pour célébrer les services religieux, distribuer la sainte cène, prendre part aux conseils (Rentrée, p. 126,138161, 200, 204 etc), et répondant toujours avec la plus noble énergie à ceux qui le pressaient d'abandonner la cause des Vaudois. (Rentrée, p. 233, 237, 250.) Il etait digne assurément, malgré son origine étrangère, de dire comme il l'a fait en parlant des Vallées: « Nous avons reconquis le pays de nos pères. » (Id. préface, et p. 238.) — Arnaud obligé de s'en retirer en 1698, y revint en 1703 (Mercure histor. t. XXVI, p. 141); il était pasteur provisionnaire à Saint-Jean en 1706 (Mémoire sur l'état présent des Églises vaud. daté du 27 décembre 1706. Arch. part.); s'en absenta en 1707: (Actes du Synode du 14 février 1708, vers la fin) ; se trouvait à Londres en 1708 (date de son portrait par Van Somer). En 1709, il revint en Allemagne (Anciens registres consistoriaux de la paroisse de Durmentz); et en 1710, il publia La glorieuse Rentrée, vingt ans après que le manuscrit de cet ouvrage était sorti des mains de ses rédacteurs primitifs. (Voir à l'article ARNAUD, dans la Bibliographie placée à la fin de Vlsraël des Alpes.)

(1)* *Variantes du MSC. or. de la Rentrée, p. 47. Bibl. roy. de Berlin.)*

(2)* *Ces détails sont tirés d'une relation imprimée à La Haye en 1690, in —18, de 92 pages.*

Nous allons les suivre dans ce voyage, en feuilletant la relation journalière qu'en écrivirent Hugues et Reynaudin (1), et à laquelle Arnaud a attaché son nom. « Celte histoire, dit-il, qui a couru de montagne « en montagne, roulé par les précipices et d'un valet Ion à l'autre sera donc rude et âpre; mais elle « n'en sera pas moins véritable, et si elle n'a pas ce « langage poli qu'on cherche dans ce siècle, on y re« marquera du moins la vérité toute pure (2). »

Dès les premiers pas cependant, les Vaudois eurent un sujet de regret; car l'un des trois pasteurs qui les accompagnaient, Cyrus Chyon, étant allé chercher un guide dans le prochain village, y fut arrêté et conduit de là à Chambéry, où il resta prisonnier jusqu'au rétablissement officiel des Vaudois dans leur patrie.

Voyantqu'on les traitait déjà en ennemis, les Vaudois se mirent immédiatement sur le pied de guerre, et le général Turrel envoya un corps d'observation pour sommer la bourgade nommée Yvoire d'ouvrir sans résistance un passage aux repatriés, si elle ne voulait être mise à feu et à sang.

(1)* *Voir Rentrée, première édit., p. 216, 217 (Hue ou Hugues), et p. 175, Paul Reynaudin.*

(2)* *ARNAUD, Dédicace; Rentrée, fol. 12 et 13. (Non paginés. — Première édition.)*

Elle obéit; et, selon les recommandations expresses de Janavel, on y prit deux otages, le châtelain et le percepteur des tailles, qui furent ensuite remplacés par le châtelain de Wernier et deux autres gentilshommes du pays (1).

Les égards que l'on eut pour eux et la sévère discipline de la troupe vaudoise concilièrent bientôt à cette dernière les sympathies de la population; car le peuple comprend ce qui est noble et grand avec une intuition plus sûre que celle de bien des intelligences cultivées, qui sont souvent prévenues par des idées de noblesse et de grandeur factices.

« Que Dieu vous accompagne! » disait maint pauvre paysan en levant son chapeau devant le cortège des proscrits.

« Le curé de Filly leur ouvrit sa cave et les fit rafraîchir sans vouloir accepter d'eux aucun argent (2).»

En passant le col de Voirons, ils purent jeter un dernier regard de reconnaissance sur ces paisibles rivages du lac de Genève, où ils laissaient leurs femmes et leurs enfants sous la sauvegarde de l'hospitalité suisse.

(1)* *MM. de Coudre'es et de Fora.*

(2)* *Arnaud, p. 49.*

On approchait de la ville de Viu, située au pied de la montagne pyramidale qu'on appelle le Mole, et qui est pour Genève en ligne droite de Chamouny.

Un maréchal des logis et le châtelain de Boëge, qui avaient augmenté le nombre des otages, facilitèrent aux Vaudois l'entrée de cette ville, en se faisant précéder de la lettre suivante: « Ces messieurs sont « arrivés ici au nombre de deux mille; ils nous ont « priés de les accompagner, afin de pouvoir rendre « compte de leur conduite; et nous pouvons vous assurer qu'elle est toute modérée. Ils payent tout ce « qu'ils prennent et ne demandent que le passage; « ainsi, nous vous prions de ne point faire sonner le « tocsin ni battre la caisse, et de faire retirer votre « monde en cas qu'il soit sous les armes (1). »

Ce témoignage fut si bien confirmé par la bonne conduite des Vaudois, qu'il s'éveilla, dit Arnaud, une espèce d'émulation sur la route à qui donnerait plus promptement ce que l'on souhailait. Les habitants du pays consentaient à préparer d'avance des vivres, des montures et des charrettes dans les villages qu'on devait traverser; et nul retard ne fut apporté à la marche des Vaudois par l'inexécution de ces mesures.

(1)* *Arnaud id. p. 51.*

Ils entrèrent à Viu sur la fin du jour; s'y reposèrent deux heures, et repartirent au clair de lune. Dans le bourg de Saint-Joire, où ils arrivèrent ensuite, tout le monde sortit sur le seuil des maisons pour les voir passer. Les magistrats firent mettre un tonneau de vin au milieu de la rue pour rafraîchir les voyageurs. Mais les Vaudois n'y séjournèrent pas, et allèrent camper à une demi-lieue de là, sur un tertre nu et aride nommé Carman.

Il était près de minuit; la journée du samedi (17 août) s'était heureusement écoulée; on fit la prière; puis on posta des sentinelles; et l'armée expéditionnaire, fatiguée d'une si longue route, demanda à la nudité du sol un repos facile pour des montagnards.

Le lendemain, vers dix heures, on se trouva sur les bords de l'Arve, en face de la ville de Cluse, alors entourée de murailles. Cette bourgade, qui semble arrêtée à la gorge d'une étroite vallée, dont les rochers taillés à pic, mais ombragés d'arbustes, surplombent les derniers toits de ses maisons, est engagée comme un navire échoué dans l'entaille de la montagne.

Le temps était pluvieux; la ville était fermée; les paysans d'alentour criaient de loin des injures aux Vaudois. On menaçait de leur disputer le passage. — Messieurs, cela vous regarde, dirent-ils aux otages; si l'on nous tire dessus, vous serez les premiers tués. Cette menace ne fut pas inutile; car M. de Fora écrivit aussitôt à M. de la Rochette, l'un des nobles habitants de Cluse, pour réclamer le libre transit des montagnards. Ce dernier vint à leur camp avec d'autres gentilshommes, que l'on retint au nombre des otages.

Un officier vaudois fut envoyé dans la ville, pour tenir lieu des habitants qu'on avait retenus. — Où est votre ordre? lui dit-on. — A la pointe de nos épées. Ces paroles hardies

annonçant une résolution sérieuse, il fallut capituler. L'Israël des Alpes traversa cette place au milieu des habitants en armes, rangés en haie sur leur passage. Puis les fourriers de la troupe eurent soin de faire apporter en plein champ cinq quintaux de pain et cinq charges de vin, qui furent payés cinq louis d'or; ce dont les vendeurs se montrèrent fort satisfaits.

De Cluse à Salanches, la vallée est fort étroite, et l'Arve y roulait alors des eaux gonflées par la fonte des neiges. Au château de Maglan, qu'on rencontre dans l'intervalle, les Vaudois prirent de nouveaux otages, et reçurent avis que la traversée de Salanches leur serait disputée. Les tristes appréhensions que cause l'hostilité des hommes commençaient de les assaillir au milieu des scènes majestueuses de la nature; telles, par exemple, que l'aspect des deux cascades remarquables: le Nant-d'Urli et le Nant-d'Arpénas, qui se trouvaient sur leur passage. La route était pénible, la pluie continuait de tomber, les otages se plaignaient; mais les proscrits marchaient sans relâche.

Un pont de bois, couvert de toitures, traverse l'Arve, entre le village de Saint-Martin et la cité de Salanches; on entama des pourparlers avant de le franchir. La troupe vaudoise, s'apercevant que ses adversaires traînaient les négociations en longueur afin d'organiser leur résistance, emporta le pont de vive force, le borda de quarante soldats, et, quand elle eut passé, alla se ranger en bataille en face de la ville, dont six cents hommes en armes défendaient les abords. On menaça de l'incendier et de tuer les otages au moindre mouvement hostile dont on serait l'objet. Cette menace produisit son effet; car les Vaudois purent passer sans obstacle, et allèrent camper à une lieue de là, au village de Cablan, ou Colombier, qui ne leur offrit aucune ressource, mais qu'ils bénirent Dieu d'avoir atteint sans accident.

Telle fut la fin de leur seconde journée, 18 août 1689.

Le lundi, 19, devait être une des journées les plus fatigantes pour l'expédition. De grand matin les trompettes sonnèrent; on tint conseil sur les précautions à prendre pour traverser la montagne des Praz et celle de Haute-Luce, élevées de sep) mille pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le village de Migève fut le dernier bourg de quelque importance que les Vaudois eurent à traverser. Les habitants s'étaient mis sous les armes; mais ils ne firent point de résistance.

Sur la montagne se trouvaient des hameaux abandonnés, où l'on se reposa à cause de la pluie qui durait toujours. Il y avait ça et là, dans les chalets ouverts, des provisions et des restes de laitage, auxquels les troupes s'abstenaient de toucher. Les otages, surpris de cette réserve et mécontents de la frugalité qu'on leur faisait subir, en témoignèrent leur étonnement, disant qu'en fait de vivres, c'était la coutume des soldats d'en prendre où ils en trouvaient, sans que l'on pût s'en formaliser (1). Ces paroles, jointes à l'abandon dans lequel les bergers avaient laissé leurs chalets, et surtout la faim qu'éprouvaient les

Vaudois, les engagèrent à faire usage de ces provisions délaissées, quoiqu'ils les eussent payées avec empressement, si quelqu'un des propriétaires avait été là pour en recevoir le prix.

Ayant ainsi repris des forces et du courage, les Vaudois descendirent des Praz, et commencèrent ensuite à gravir la montagne de Haute-Luce, l'une des plus escarpées et des plus arides qu'ils eussent à franchir. Cette montagne, alors inondée par les pluies, enveloppée de nuages, couverte de neige, ou profondément déchirée par des précipices infranchissables, offrait mille difficultés (2). Le guide perdit sa route. On battit la campagne pour trouver quelques paysans qui pussent le remplacer; mais bientôt on s'aperçut que ces Savoyards dirigeaient la troupe voyageuse par les chemins les plus longs et les plus dangereux.

Arnaud les menaça du gibet s'ils déviaient du bon chemin; et, par ses exhortations, releva le courage de la caravane exténuée.

(1)* *Arnaud, p. 67.*

(2)* *Béattie, p. 136. (Voir dans la Bibliographie : I^er^ partie, sections, § III, Do IV.)*

« S'il est difficile de monter une roide montagne, ajoute-t-il lui-même, on sait qu'il est aussi fort pénible de la descendre; et dans cette occasion la descente ne pouvait s'opérer qu'autant que chaque homme, assis ou sur le dos, se laissait glisser, comme au fond d'un précipice, n'ayant d'autre clarté que celle produite par la blancheur de la neige. »

Ce ne fut qu'à grand'peine, et au milieu de la nuit, que ces hardis passagers arrivèrent à un misérable hameau, nommé saint-Nicolas de Vérose, où ils ne trouvèrent que des étables vides pour s'abriter.

Situé dans un entonnoir d'effrayantes montagnes, ce lieu, profond comme un abîme, désert et froid comme une tombe, ne reçoit que de rares bergers, qui séjournent pendant deux mois d'été dans ces demeures de passage. Les Vaudois furent obligés de prendre du bois à la toiture de ces huttes délabrées pour se chauffer un peu. Mais ce n'était là qu'une bien faible ressource; car la pluie qui continuait de tomber, ne fit que les atteindre plus aisément, et leur rendre ce séjour plus pénible.

Le lendemain, mardi 20 août, l'impatience de quitter un si méchant poste, et les craintes qu'on avait eues de quelque perfidie méditée par les Savoyards, firent partir les Vaudois plus tôt que de coutume. Ils se mirent à gravir courageusement la montagne du col Bonhomme, l'une des plus hautes arêtes du MontBlanc, ayant, disaient-ils, la pluie sur le dos et de la neige jusqu'au genou (1). Ce col présente à son sommet un vallon prolongé et presque horizontal, nommé le Plan-des-Dames. C'est là que l'année précédente les Vaudois seraient arrivés, en débouchant par le col de la Seigne, s'ils avaient pu réaliser leur projet de repatriation qui échoua à Bex. On avait depuis lors fortifié ce passage, dans

la prévision d'une nouvelle tentative de retour effectuée par les exilés; ils en étaient prévenus, et s'attendaient à une vive résistance. Mais le gouvernement piémontais, lassé d'entretenir des troupes dans un poste si désavantageux, les avait retirées depuis quelque temps, et les pèlerins de l'exil, en marche vers la patrie, rendirent grâces à Dieu de ce qu'il leur avait aplani une route déjà si fatigante, en écartant de leurs pas ce redoutable obstacle.

Ils descendirent alors sur les bords de l'Isère encore rapprochée de sa source, et qu'ils furent obligés plusieurs fois de traverser sur des rochers épars.

(1)* *Relation de la Rentrée, Arnaud, p. 71.*

Auprès de Saint-Maurice, ils trouvèrent un pont barricadé, dont le passage paraissait devoir leur être disputé par des paysans armés de fourches ce n'était pas un obstacle sérieux; mais le comte de Vallsère ayant parlementé avec les Vaudois, fit déblayer le pont qui fut franchi sans résistance. Vers le soir, ils allèrent camper près de la petite ville de Scez, qui avait d'abord manifesté de l'opposition en sonnant le tocsin à toute volée, mais qui leur apporta, après cela, des vivres en abondance.

Le lendemain, cinquième jour de marche, on fit la prière et on leva le camp avant l'aube du jour ; mais on ne trouva sur la route que des hameaux abandonnés. Les Vaudois durent aller jusques au bourg de Sainte-Foi, pour faire halte et prendre quelque réfection. On les reçut même avec tant de politesse et de prévenance, que cet accueil parut suspect.

Les principaux de la ville les engageaient instamment à y séjourner pour reprendre des forces; et les plus fatigués écoutaient avec complaisance ces flatteuses propositions. Arnaud qui se trouvait alors à l'arrière-garde, s'apercevant que l'on n'avançait pas, arriva aux premiers rangs, fit reprendre la marche, et retint même au nombre des otages quelques-uns de ces dangereux flatteurs qui auraient au moins fait perdre un temps précieux, si toutefois ils ne lui avaient tendu quelque piège funeste. On alla camper ce jour-là à Laval, où pour la première fois depuis huit jours, Arnaud et Montoux purent enfin goûter un repos de quelques heures dans un lit de village.

Le jeudi 22 d'août on traversa le bourg de Tignes, et l'on gravit le mont Iseran, où des bergers fournirent aux voyageurs un repas de laitages, en les prévenant toutefois que des troupes les attendaient au pied du Mont-Cenis. Cette nouvelle, loin d'intimider les exilés, augmenta leur ardeur. Ils réorganisèrent leurs compagnies, créèrent quelques offiiciers, puis se remirent en route. Franchissant alors les sommets d'une chaîne située entre le Faucigny, la Tarentaise et la Maurienne, ils descendirent à Bonneval, jolie ville de la vallée de l'Arc, où on les reçut avec bienveillance. Il n'en fut pas de même au village suivantA nommé Bessas, où ils prirent quelques otages, et près duquel ils allèrent camper, dans un vaste bassin de montagnes, où ils ne cessèrent d'être exposés à la pluie durant toute la nuit.

Le septième jour de marche fut marqué par une capture inopinée qu'ils firent sur le Mont-Cenis. Les équipages du cardinal Angelo Banuzzi, qui se rendait à Rome pour assister au conclave à la suite duquel fut promu Alexandre VIII, tombèrent entre les mains des Vaudois, qui ne firent que s'emparer des chevaux et des mulets du convoi; mais le cardinal, inquiet du retard de ses bagages, crut qu'ils étaient perdus, et comme ils contenaient des papiers importants, on prétend qu'il en mourut de douleur.

« Ce que les Vaudois souffrirent, dit Arnaud (1), pour passer le grand et le petit Mont-Cenis, surpasse l'imagination. La terre était couverte de neige; ils durent descendre la montagne de Tourliers, plutôt par un précipice que par un chemin; et pour comble de malheur, la nuit les ayant surpris, plusieurs d'entre eux demeurèrent épars sur la montagne, abattus de fatigue et de sommeil.»

Ils se réunirent toutefois le lendemain 24 d'août, dans la petite et stérile vallée du Gaillon, fermée comme une arène par des montagnes circulaires qui se rejoignent vers le fond, et semblent ne devoir laisser aucune issue au voyageur.

(1)* *Page 87.*

La troupe expéditionnaire les gravit cependant; mais des soldats de la garnison d'Exilles s'y tenaient embusqués; ils écrasèrent l'avant-garde en faisant rouler des rochers, en lançant des grenades, et abattant sous leur mousqueterie quiconque s'avançait. C'est là que le capitaine Pellenc fut fait prisonnier.

Les Vaudois ayant donc été obligés de redescendre dans l'arène fermée du Gaillon, où ils pouvaient être enveloppés et détruits sans retour, résolurent alors de revenir sur leurs pas. Il fallait pour cela remonter la pente escarpée du Tourliers, afin de tourner par les hauteurs le corps qui leur faisait obstacle. Mais cette ascension devint bientôt si pénible que les otages au désespoir, tombant de lassitude et d'épuisement, demandaient en grâce qu'on leur ôtat la vie plutôt que de les traîner plus loin.

Plusieurs des montagnards eux-mêmes restèrent en chemin, vaincus par la fatigue et les difficultés insurmontables qu'ils rencontraient sous leurs pas.

Deux chirurgiens, entre autres, privèrent ainsi de leur présence et de leurs soins la troupe des Vaudois. L'un, nommé Malanot, demeura pendant quatre jours dans un trou de rocher, ne vivant que de l'eau qui coulait auprès. Ne pouvant plus alors rejoindre l'expédition, il fut fait prisonnier, conduit à Suze, puis à Turin, et ne recouvra la liberté qu'après neuf mois de détention.

L'autre chirurgien, qui se nommait Muston, fut saisi sur les terres de France, conduit à Grenoble, puis aux galères, où il finit ses jours. « Par sa constance et par sa fermeté dans un si long martyre, dit Arnaud (1), il mérite une place dans cette histoire. » Les expeditionnaires étant enfin parvenus au sommet de la montagne duTourliers, firent

sonner leurs clairons pour réunir les retardataires et ceux d'entre les leurs qui s'étaient égarés. Le gros de la troupe attendit là deux heures; plusieurs manquaient toujours à l'appel; mais enfin, dit Arnaud, ne pouvant s'arrêter plus longtemps sans danger, les Vaudois, a consolés « de savoir que ce n'est ni par la force, ni par l'a« dresse, ni par le nombre des hommes, que Dieu « exécute ses merveilleux desseins, invoquèrent son « nom et se remirent en route. »

Bientôt ils aperçurent à travers le brouillard un corps de troupes qui marchait tambours battants sur une lisière de montagne vers laquelle ils se dirigeaient. Le chef de ce corps était le commandant d'Exilles. — « Prenez à droite, dit-il'aux Vaudois par un billet, et on vous laissera passer; sinon, si vous voulez forcer le poste que j'occupe, je demande huit heures pour délibérer. » — Ces huit heures n'eussent été pour lui qu'un moyen de se mettre en état de défense; mais il offrait un passage; les Vaudois l'acceptèrent en se fiant à sa parole.

(1)* *Page 91.*

Bientôt cependant ils s'aperçurent qu'il les suivait à distance à la tête de ses troupes, et présumant que le passage concédé n'avait pour but que de les conduire à une embuscade où ils eussent été pris entre deux feux, ils firent volte-face, et sommèrent ces troupes de se retirer; elles obéirent. Plus loin, près de Salabertrans, ils demandèrent à un paysan si l'on y trouverait des vivres. « Allez! allez! répondit-il, on vous y prépare un bon souper! »

Ces paroles aggravèrent les soupçons d'un prochain combat. Déjà ils étaient en vue des montagnes aux vastes pentes qui encaissent si profondément, quoi qu'avec une majestueuse ampleur, la longue vallée de la Doire. Parvenus en vue de cette rivière, à une demi-lieue du pont de Salabertrans, ils virent trente six feux de bivouac allumés dans la plaine. Estimant qu'une compagnie de militaires pouvait être réunie autour de chacun de ces feux, ils conclurent, sur ces indices, qu'ils se trouvaient en face d'un camp de plus de deux mille hommes. Ils poursuivirent néanmoins leur course, mais bientôt l'avant-garde tomba dans les avant-postes ennemis, et y laissa cinq hommes. Ne doutant plus alors qu'il ne fallût en venir aux mains, ils firent la prière pour demander à Dieu, non la vie, mais la victoire. L'action commença par un engagement de tirailleurs. Après une heure et demie de fusillade, il y eut une sorte d'armistice tacite; un instant de répit, pendant lequel les Vaudois tinrent conseil sur ce qu'il y avait à faire (1). La nuit était venue; le temps était couvert, il faisait très sombre.

Le conseil de guerre décida que l'on se formerait en trois corps d'attaque : l'un en tête du pont, l'autre en amont, le troisième en aval.

C'étaient des troupes françaises qui en défendaient le passage; M. de Larrey les commandait; il occupait la tête du pont avec ses meilleurs soldats. J'étais de l'avant-garde, dit un des combattants vaudois. Nous approchâmes de la rivière, vers la gauche du pont: « au même instant arrivèrent deux cents hommes qui firent une décharge sur

nous, dans la nuit. Trois « des nôtres furent tués. Nous remontâmes sur la droite; on fil une nouvelle décharge.

(1)* *Ces détails et les suivants sont tirés, non pas de l'ouvrage d'Arnaud, niais d'une lettre inédite, écrite par un Vaudois de l'expédition et conservée à Berne Archives d'État, liasse*.

Alors notre « brigade se porta sur le pont, où après avoir tiré « quelques coups, voyant les ennemis s'approcher, « nous nous jetâmes ventre à terre, et une décharge « épouvantable passa sur nous sans nous atteindre. « Nous nous relevâmes, le sabre au poing, criant à « l'arrière-garde. En avant! le pont est gagné (1)* ! »

Soudain les Vaudois du centre s'élancent à la suite de ces hardis combattants. Le pont était encore couvert de troupes ennemfes; mais les deux ailes de l'armée vaudoise croisaient leurs feux sur ce point décisif. M. de Larrey est blessé au bras. Il se retire du champ de bataille, où l'on n'avait pu juger de la gravité de sa blessure. Ses troupes hésitent, et se croient sans chef. « En avant! en avant! » reprennent les Vaudois. Un élan électrique passe comme la foudre dans leurs rangs, et les entraîne tous vers le pont. Les ailes se replient alors sur le centre; tout s'ébranle, tous courent; rien ne résiste à cette masse impétueuse; le passage est franchi.

(1)* *Ces détails sont tirés d'un petit livre assez rare, dont le titre est fort long : Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le retour des Vaudois.... Par un soldat de l'expédition, etc.... La Haye, 1690, in-18 de 92 p. La citation actuelle se rapporte à la page 10*.

« Mais de l'autre côté il y avait une muraille, et « plutôt que de l'abandonner, les Français se lais« saient couper le cou et entasser les uns sur les au« très, morts et défaits par le sabre. Leur cavalerie « faisait feu continuellement sur nous. D'autres sol« dats venus de Salabertrans nous surprirent par der« rière et nous attaquèrent aussi (1). » Arnaud et Mondon les repoussèrent, pendant que le reste de leur petite armée poursuivait son élan vers le camp des Français.

Poussés par les derniers venus, les premiers ne peuvent s'arrêter et font une trouée imprévue dans les rangs de leurs adversaires. Leur courage s'exalte; ils percent de part en part l'armée ennemie, la coupent en deux, vont heurter ses retranchements, les emportent à la baïonnette, mettent tout en déroute, poursuivent les fuyards et restent maîtres de la plaine, fumante encore des décharges de l'artillerie, des feux de bivouac, et du sang répandu.

« Jamais choc ne fut si rude, dit Arnaud (2); le « sabre des Vaudois mettait en pièces les épées des Français et faisait jaillir mille étincelles des canons de fusils dont ces derniers se servaient pour parer les coups qui leur étaient portés. »

(1)* *Extrait de la même relation, p. 11.*

(2)* *Page 97.*

« Est-il possible, s'écria le marquis de Larrey, que « je perde à la fois la bataille et l'honneur ! »

A peine le pont fut-il franchi, que les Vaudois le détruisirent. « Tout le long de la rivière, dit un témoin, le gravier était rempli de corps morts, tant « de la cavalerie que de paysans et de soldats du « roi(1). »

Le combat avait duré plus de deux heures. La déroute des Français était telle, qu'un grand nombre d'entre eux, ne sachant de quel côté prendre la fuite, se mêlèrent parmi les Vaudois, espérant se confondre avec eux et se sauver ainsi. Mais une circonstance, qui paraîtrait grotesque si elle avait été moins fatale pour eux, les fit reconnaître malgré les ombres de la nuit. Les Vaudois, après avoir occupé les retranchements de leurs adversaires, avaient mis des sentinelles sur toutes les avenues. Le mot d'ordre était: Angrogne!

(1)* *Relation d'un soldat, p. 11.*

Et quand les factionnaires criaient : Qui vive? ces étrangers, croyant répondre à la consigne, mutilaient le mot d'ordre en le prononçant, et répondaient seulement grogne! ce qui les trahissait et amenait leur mort (1). »

La lune s'étant levée tit voir le sol jonché de morts. Plusieurs des compagnies du marquis de Larrey avaient été réduites à sept ou huit hommes; d'autres privées d'officiers, toutes mises en fuite vers Suze, Exilles ou Briançon. « Nous n'eûmes que 22 tués et « 8 blessés; des ennemis il en demeura 700, tous tués « sur la place et bien comptés, sans parler des bles« sés (2). » Le bassin de la Doire était redevenu désert et silencieux.

(1)* *Rentrée, p. 98. — Ceci rappelle Juges, XII, 6.*

(2)* *Relation, p. 12.*

Les Vaudois se réunirent et prièrent. Puis ils prirent des munitions ennemies tout ce qu'ils en pouvaient emporter, mirent en tas quelques barils de poudre dont ils n'avaient que faire, y laissèrent une mèche allumée et s'éloignèrent du vallon.

Bientôt une détonation terrible fit trembler les montagnes, en dispersant au loin les restes du camp français. Les exilés retrouvant des forces, à cette salve de victoire, jetèrent en l'air leurs chapeaux, en s'écriant: « Gloire soit à l'Éternel des armées qui nous a délivrés des mains de nos ennemis (1)* ! »

Un courage ordinaire eût alors demandé du repos; car depuis trois jours et trois nuits les Vaudois avaient marché sans relâche, sans sommeil et presque sans nourriture, ne dormant que peu d'heures, ne s'alimentant que de pain et d'eau.

Dans la crainte que de nouvelles troupes ne vinssent les prendre par derrière, ils résolurent de partir. La montagne qu'il leur restait à franchir sépare la vallée de la Doire de celle de Pragela.

La lune s'était levée, la route n'offrait point de danger; mais les forces humaines ne sont pas illimitées, et à chaque instant quelque soldat tombait au pied d'un arbre, accablé de lassitude et de sommeil. L'arrière-garde eut fort à faire à les réveiller; il en resta néanmoins encore qui furent oubliés et qu'on ne revit plus (2).

Ces pentes, boisées, rapides, régulières, interminables, de la montagne de Sci, se prolongèrent jusques au point du jour. Au lever du soleil tous les exilés, s'étant à diverses reprises attendus et encouragés les uns les autres, se trouvèrent enfin réunis au sommet du col.

(1)* *Rentrée, p. 100.*

(2)* *Leur nombre s'éleva à quatre-vingts. Ils furent pris par les troupes françaises, emmenés à Grenoble et de là aux galères. (Arnaud, p. 103.)*

C'était un dimanche matin (25 d'août 1689); ils aperçurent de là des montagnes aussi hautes encore que celles qu'ils avaient franchies; mais pardessus leurs crêtes sombres, étincelaient au loin les glaciers de leurs Alpes natales, les sommités rayonnantes de la patrie.

Aux premières lueurs du matin, ces neiges élevées se colorent d'une teinte de rose vif, et blanchissent ensuite sous l'éclat plus égal du jour, pendant que les profondeurs silencieuses de la vallée sont encore remplies d'ombres et de brouillards.

Après tant de fatigues, de persévérance et de douleurs, les valeureux pèlerins entrevoyaient enfin le terme de leur course. Les contours les plus hauts de la vallée de Pragela s'étalaient à leurs pieds. C'était déjà une des terres de leurs ancêtres. Ils tombèrent à genoux, en remerciant le ciel de leur avoir rendu la vue de leur berceau. «Seigneur, mon Dieu, s'écria le pasteur, toi qui as reconduit les enfants de Jacob de la terre de servitude dans celle de leurs aïeux, Dieu d'Israël, Dieu de nos pères! daigne achever et bénir ton ouvrage en nous, tes faibles serviteurs! Que le flambeau de l'Evangile ne soit point renversé pour jamais dans ces montagnes qu'il a si longtemps éclairées; accorde à nos mains la grâce de l'y relever et de l'y maintenir. Bénis nos familles absentes!... et qu'à toi seul, Père céleste, comme à Jésus ton Fils unique notre Sauveur, et au Saint-Esprit notre consolateur, soient honneur, louange et gloire, dès maintenant et à jamais. Amen. »

Pendant que les Vaudois rendaient grâces à l'Éternel, au sommet des montagnes, sous la voûte du ciel, dans ce temple magnifique de la nature qui n'a pas été construit de main d'homme, tous les prêtres catholiques de la vallée de Pragela abandonnaient leur paroisse et prenaient la fuite, au bruit du retour victorieux des proscrits qu'ils avaient tant persécutés.

Les Vaudois allèrent camper le soir de ce jour-là dans le village de Jossand, au pied du col du Pis, qui les séparait de la vallée de Saint-Martin. Pendant la nuit la pluie recommença de tomber; on partit le lendemain matin un peu plus tard que de coutume; le col du Pis était gardé par dos troupes piémontaises, qui prirent la fuite à l'arrivée des Vaudois. Ces derniers s'arrêtèrent à l'Alpage du Pis, et descendirent la montagne de nuit, en s'éclairant avec des flambeaux de branches résineuses que leur fournirent abondamment les pins et les mélèzes dont ces montagnes sont garnies.

Le mardi 27, ils arrivèrent à la Balsille, ce poste de défense que leur avait tout particulièrement signalé Janavel et qui devait leur servir de quartier d'hiver à la fin de l'année. Une demi-compagnie d'ennemis fut prise en cet endroit. Les Vaudois, ayant passé au fil de l'épée les quarante-six hommes qui la composaient, cachèrent ensuite leurs armes dans les rochers. Le lendemain ils se rendirent à Pral où ils célébrèrent, pour la première fois depuis leur exil, le service divin dans un des temples de leurs ancêtres.

Le jeudi 29, ils apprirent que l'ennemi les attendait au col Julian, et, conformément aux instructions de Janavel, qui les avaient déjà si bien servis à Salaberirans, ils partagèrent leur petite armée en trois corps, représentant la tête et les deux ailes.

Arrivés à la forêt de mélèzes qui revêt la montagne jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, ils aperçurent quelques sentinelles, puis bientôt les avant-postes ennemis. On leur criait avec arrogance : « Venez! venez, Barbets du diable; nous sommes plus de trois mille et nous occupons tous les postes. »

Les Vaudois montèrent à l'assaut, et tous ces postes furent emportés. La fuite de ces soldats naguère si insolents s'opéra avec tant de précipitation et de désordre qu'ils n'emportèrent aucune des munitions dont leurs retranchements étaient garnis. Ces munitions furent d'un grand secours aux Vaudois. Mais ils eurent la douleur de perdre dans cette affaire le capitaine Josué Mondon, qui mourut de ses blessures et fut enseveli le lendemain au hameau des Paousettes, sous un rocher couvert de clématites.

Ils descendirent le même jour de la montagne, allèrent ensuite à l'Aiguille et à Sibaoud, et chassèrent le 30 d'août les nouveaux habitants de Bobi.

Le lendemain 1e" de septembre, la vallée leur étant rendue par la retraite des étrangers et de l'ennemi qui s'était arrêté au Villar, ils jugèrent à propos de se recueillir dans un culte solennel. C'était un dimanche. Réunis sur la colline de Sibaoud, dont la vue domine tout le bassin de Bobi, ils groupèrent leurs armes en faisceaux, et sous l'ombrage des

grands châtaigniers qui la couronnent, au milieu d'un alpestre tapis de verdure, au pied des ruines d'un vieux château, ils goûtèrent pour la première fois avec calme, les douces émotions de la patrie reconquise.

Le pasteur Montoux, ayant mis la porte d'une maison sur deux rochers, y monta comme dans une chaire et développa ces paroles de Luc (1)* : « La loi et et les prophètes ont duré jusques à Jean; depuis lors le règne de Dieu est évangélisé et chacun le force. »

Après cette prédication on s'occupa de faire quelques règlements; puis les religieux et vaillants patriotes se lièrent solidairement par une promesse solennelle, renouvelée de l'ancien serment d'union des Vallées, et contenant pour ainsi dire la substance même des instructions de Janavel. En voici les principaux passages:

« Dieu, par sa divine grâce, nous ayant heureusement ramenés dans les héritages de nos pères, pour y rétablir le pur service de notre sainte religion, en continuant et achevant la grande entreprise que ce « grand Dieu des armées a jusqu'ici conduite en notre faveur;

« Nous, pasteurs, capitaines et autres officiers, jurons et promettons devant la face du Dieu vivant, et sur la vie de nos âmes, d'observer parmi nous l'union et l'ordre; de ne point nous séparer ni désuet nir tant que Dieu nous conservera la vie, dussions« nous être réduits à trois ou quatre; de ne jamais parlementer sans la participation de notre conseil de guerre etc.

(1)* *XVI, 16*.

« Et nous, soldats, promettons et jurons aujourd'hui devant Dieu d'être obéissants aux ordres de nos « officiers et de leur demeurer fidèles jusqu'à la der nière goutte de notre sang...

« Et nous, officiers, promettons de prendre garde à « ce que tous les soldats conservent leurs armes et « munitions, et surtout de châtier très sévèrement ceux d'entre eux qui jureront et blasphémeront le saint nom de Dieu.

« Et afin que l'union, qui est l'âme de toutes nos « affaires, demeure toujours inébranlable entre nous, « les officiers jurent fidélité aux soldats, et les soldats « aux officiers;

« Promettant tous ensemble à notre Seigneur et « Sauveur Jésus-Christ d'arracher autant que possi« ble les restes dispersés de nos frères au joug qui les opprime, pour rétablir avec eux et maintenir dans « ces vallées le règne de l'Evangile jusqu'à la mort.

« En foi de quoi nous jurons d'observer toute notre « vie le présent règlement.

Tous les Vaudois, levant leurs mains au ciel, ratifièrent par serment cet engagement solennel qu'Arnaud venait de lire, et peu après ils se séparèrent en deux corps, pour

occuper simultanément la vallée de Luserne et celle de Saint-Martin. On se rappelle que Janavel, le patriarche de leurs armées, avait recommandé cette double occupation comme indispensable au succès de l'entreprise. Il sera surtout nécessaire de l'opérer, disait-il, si vous n'êtes qu'un petit nombre. Le petit nombre l'emporta, mais après des efforts, des luttes, des privations, des malheurs de tout genre, dont le récit remplirait un volume.

C'est la dernière de ces épreuves seulement que nous allons raconter.

CHAPITRE XXXV. Les Vaudois en Wurtemberg

HISTOIRE DES COLONIES VAUDOISES FONDÉES EN WURTEMBERG A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1688.

SECONDE PARTIE. (De 1689 à 1824.) Sources et Autorités : — Les mêmes qu'au chapitre précédent. Six mois avant qu'eussent été signées les patentes qui autorisaient les Vaudois à s'établir en Wurtemberg (1), la plupart d'entre eux étaient déjà arrivés dans le baillage de Maulbronn (2). Ils avaient été logés provisoirement dans des redoutes et des blockhaus (1), qui dataient de la dernière invasion française (2).

Les États-Généraux de Hollande avaient fourni des secours pour aider à leur établissement (3). Walkenier, dès le mois de juillet 1699, en avait fait distribuer une partie aux colons (4). Le digne bailli de Maulbronn dit, dans un rapport du mois d'août, que dans la communauté de Pinache, hommes, femmes et enfants avaient fait un très bon commencement; qu'ils ont défriché des terres, incultes depuis plus d'un demi-siècle, et qu'elles pourront être ensemencées avant la fm de l'année. Il loue leurs bons procédés en agriculture, leurs mœurs laborieuses et rangées et se promet d'heureux résultats pour le pays de leur établissement dans ces contrées.

(1)* *Fortification isolée et en bois*.

(2)* *L'invasion de Louvois en 1688*.

(3)* *Erman et Reclam disent 10,000 écus.*

(4)* *A chaque homme au-dessus de seiae ans 3 florin«; à chaque femme, ainsi qu'aux garçons et aux filles dedix à seize ans 2 florins, et à chaque enfioi en dessous de dix ans 1 florin. — Le grand-duc de Wurtemberg accorda plus tard pour l'entretien des pasteurs Vaudois, 2 timer de vin, 15 sacs d'épeutre et 35 florins par an; et à chaque maître d'ecole 2 simri de seigle et 2 sacs d'épeautre. (Note du doyen ou modérateur perpétuel (selon son expression) des Églises vaudoises et françaises d'Allemagne, datée de Canatadt. 12 octobre 1816.'*

L'automne et l'hiver de la première année furent cependant bien rudes pour ces pauvres colons. La plupart manquaient d'abri; leurs baraques ne pouvaient pas les garantir du froid; en outre ils n'avaient point de semences, ni de bestiaux, et manquaient enfin d'un grand nombre d'objets de première nécessité. Grâce à la sollicitude de l'ambassadeur hollandais et du gouvernement wurtembergeois, ces besoins furent peu à peu satisfaits; et c'est ainsi que s'élevèrent les villages suivants, qui portent tous un nom emprunté à quelque localité des vallées vaudoises.

Dans le baillage de LEONBERG (1), il y avait aux environs de Heimsheim plus de mille arpens de terres incultes; et c'est là que s'établit la colonie de Pérouse (2). C'est un modeste village, dont les maisons sont presque toutes séparées les unes des autres par de petits jardins, et entourées de rustiques vergers. Le temple est bâti sur la hauteur du Halberg; et l'horizon se termine d'un coté par des collines couvertes de forêts, de l'autre par une plaine onduleuse et verdoyante, qui s'étend jusqu'à Eltingen, où quelques Vaudois se sont aussi établis par la suite.

(1)* *Le village de ce nom est célèbre comme ayant donné naissance au philosophe Schelling.*

(2) ** La liste nominale des familles qui s'établirent dans cette localité et dans les autres colonies du Wurtemberg, est donnée par Hahn, p. 233, note 3. — Cette note se termine ainsi : « II faut que plusieurs de ces fa « milles se soient retirées bientôt après leur établissement, dans d'autres. endroits, car il y a à peine aujourd'hui 70 ou 80 familles vaudoises a Perouse.*

Dans le baillage de WIERMSHEIM se trouve Pinache, composée primitivement de cent dix-sept familles, qui se divisèrent en trois groupes, pour s'établir en trois endroits différents (1), déterminés par l'étendue des terres dont elles pouvaient disposer. Quelques communes environnantes leur cédèrent en outre des terrains vagues afin d'augmenter leur lot. Cette colonie fut une des plus actives et des plus florissantes. Le bas des maisons est bâti en pierres; la partie moyenne en briques ou en terre et toute zébrée de solives, visibles au dehors. La partie supérieure est quelquefois en bois, et la toiture souvent en chaume; des forêts bordent aussi son horizon. L'usage du patois s'y était conservé longtemps après que la langue française en eut été bannie.

A peu de distance, vers le sud, se trouve la colonie de Luserne, en allemand Wurmberg (2); elle n'a un temple que depuis peu d'années. Ses maisons sont de bois; les poutres de soutènement qui font saillie en dehors, sont quelquefois vernies en noir, et présentent au regard des lignes, des losanges, des entrecroisements coloriés, qui ne sont pas sans quelque analogie avec les bizarres ornements des sauvages. On retrouve, du reste, dans un grand nombre de villages allemands, cette particularité de maisons qui semblent tatouées. Les habitants de cette colonie ont des troupeaux, des oies, des fruits et des céréales.

(1) *D'un côté vers Durmentz de l'autre vers Grossen-Glappach et Iptingen.*

(2) *Ce village est situé, je crois dans le baillage de Dietlingen. — L'absence de cartes détaillées ne me permet pas de donner ces détails avec une entière certitude. Une annexe de Luserne était New-Barenthal. (Manuscrit cité par Hahn, p. 233.)*

Entre Luserne et Pinache se trouve le hameau de Serres. Les misérables chaumières qui le composent garnissent au hasard la pente d'une colline faiblement inclinée. L'usage du

patois s'y est aussi conservé plus tard que le français. Quelques arbustes épineux bordent ses sentiers, mais les grandes routes sont ombragées par des arbres à fruit. Au delà de Pinache, du côté de la vallée de l'Eintz, dont on est séparé par un plateau couvert de magnifiques forêts, on entre dans le baillage de DÜRMENTZ. Cent quinze familles vaudoises devaient y être établies; quatre-vingt-seize personnes se présentèrent encore : on répartit ces divers colons sur les deux rives de l'Eintz : d'un côté, sous les ruines imposantes du château de Lœffelstelz (1), qui domine le paysage, et de l'autre vers Lommersheim et Oetisheim. Les bourgs qu'ils élevèrent prirent le nom de Chorres et de Sengach. Il y avait un pasteur spécial résidant à Sengach. Les artisans furent autorisés à s'établir à Dürmentz même, où ils bâtirent une rue, qui porte encore le nom de Welchstrass (2).

Ils faisaient partie de l'Église de Schonberg. Cette station fut appelée Queyras. Sur la rive opposée de l'Eintz est Mûlacre, où quelques Vaudois se fixèrent aussi. On y remarque la maison qu'y fit bâtir et qu'habita Arnaud (3). Cette bourgade est la seule, de toutes celles où se sont établis les Vaudois, qui présente un peu de la régularité et de l'élégance d'une petite ville. Elle jouit du reste d'une fort belle position. D'un côté se déroule une plaine, semée de villages, et de l'autre une chaîne de collines au delà desquelles apparaissent les cimes bleuâtres et pittoresques des montagnes de Maulbronn.

(1)* *Dans le patois du pays, on l'appelle Mugensturn.*

(2)* *Rue française*.

(3)* *Elle est l'atant-derrière à gauche, en sortant du village du cité de Durlach*.

C'est en franchissant ces collines qu'on arrive à Schonberg (1), autrefois Les Mûriers, où s'établirent aussi des compagnons d'Arnaud. Lui-même y résida pendant une vingtaine d'années (2), et fut souvent en butte à bien des tracasseries, même à d'odieuses accusations (3); mais son caractère serein et sa confiance en Dieu le soutenaient toujours.

(1)* *Ou Schœnenberg : Belle-montagne. — Le manuscrit des Alterthvereins, fol. 5, cité par HAHN, ;. 233, dorme pour annexe & Schœoberg, Corrers, Sengach et Lommersheim.*

(2)* *Il mourut en 1721, Age de 80 am. L'inventaire de ses biens eut lieu le 29 janvier 1722. Il laissa cinq enfants; trois fils, dont l'un Scipion lui succé la à Schœnberg et fut plus tard pasteur à Gros-Villar. (Celui-ci eut deux fils, dont l'un mourut à Campe, en Hollande, et l'autre en Amérique.) Jean Vincent, qui fut pasteur dans les vallées vaudoises. Guillaume qui était alors étudiant en droit à Londres.*

**** Arnaud eut en outre deux filles, du ut l'une nommée Marguerite avait épousé Joseph Rostan, à La Tour, Val-Luserne; et l'autre nommée Elisabeth, épousa Philippe Kolb, percepteur à Bretten (ou Bretheim, lieu de naissance de Mélanchton.) Arnaud avait eu tous ces enfants de sa première femme, nommée Marguerite Bastie, de La Tour. De*

Renée Rebondy, sa seconde femme il n'eut point d'enfants. — Il avait enfin une sœur, mariée à Saint-Jean à un M. Gauthier. — La reine Anne lui donna une pension de 226 livres sterling, et Guillaume III un brevet de colonel; ce qui résulte des termes du brevet suivant accordé à l'un de ses petits-fils: « Guillaume III... à Daniel Arnaud. « dit La Lozière, salut! « Nous reposant sur votre fidélité, courage et bonne conduite, nous vous constituons par ces présentes lieutenant-colonel du régiment d'infanterie « à notre service, dont Henri ARNAUD, pasteur vaudois EST COLONEL. Nous vous constituons aussi pareillement capitaine d'une compagnie dans le même régiment, etc. Donné à La Haye, le 14 jour de mars 1690; et de notre règne le troisième.

~ De par le roi : NOTTINGHAM.

**** « Cette pièce (tirée des mémoires de Paul Appia, représentant du canton de Luserne au conseil général du Pô, sous l'empire français) est citée par Hai,*, p. 225. — Ce titre de colonel était un moyen délicat pour le roi d'Angleterre de faire accepter à Arnaud la pension qu'il lui faisait. (Voir Rentree Dedicace, fol. 12, recto.) - Je trouve encore dans les anciens registres consistoriaux de Durmentz (p. 31), qu'une demoiselle Arnaud, établie en Allemagne, recevait une pension de la couronne d'Angleterre en 1727. - On peut presumer que cette pension était attribuée à la veuve du célebre pasteur : car à cette époque le titre de demoiselle s'appliquait aussi bien aux femmes mariees qu'à celle qui ne l'avaient jamais ete.*

**** (MM. BRASSEDRIDGE et ACLAND ont publié des details interessants sur la vie et la famille d'Arnaud.) - J'en ai donné d'inédits dans une note du chapitre qui traite de la rentree des Vaudois et plus loin, aux années 1704 et 1707.)*

(3)* *Voir à cet egard dans les Archives de la ven. comp. des pasteurs de Geneve, le registre S. p. 823, 826, 837 et le registre T. p. 15, ou ces accusations sont démenties.*

Ne sachant pas l'allemand, il se trouva d'abord fort embarrassé dans sa nouvelle patrie; mais il allait chaque jour visiter ses compagnons d'exil et les encourageait dans leurs travaux, à Dieu entend toutes les langues, leur disait-il, pourvu que la prière vienne du cœur. — Travaillez, prenez courage, ayez confiance en lui! » Telles sont les paroles qui lui étaient familières, et les seules que les vieillards de ce village aient pu me rapporter de lui, avec la certitude que peut donner la tradition. Ses restes reposent dans le temple modeste de Schonberg, où si souvent retentit sa voix évangélique. Son tombeau n'est marqué que par une pierre plate, placée en face de la chaire, sous une table qui sert à la distribution de la sainte cène. Deux inscriptions s'y trouvent gravées, et sont déjà presque illisibles (1).

Les environs de Schonberg présentent un paysage ouvert et riant; mais le sommet de la colline est couvert de forêts, où croissent des hêtres et des sapins. Lorsqu'on les a traversées on arrive dans le baillage de KNITTLINGEN, fort rapproché de celui de Maulbronn. «C'est là qu'à quelques lieues seulement de leur des« tination, dit M.

Monastier (2), les Vaudois exilés « prirent possession du sol, en y déposant la dépouille « d'un de leurs fidèles pasteurs, nommé Dumas, à qui « la mort ne donna guère que le temps d'arriver au « lieu du refuge, pour y mourir. »

Ah! c'était bien un convoi de deuil que ces tristes et lentes émigrations ! Des bandes d'étrangers déguenillés (1), se traînant dans un pays dont ils ignorent la langue, sont vues avec plus de défiance que de sympathie par le peuple au milieu duquel ils viennent s'établir (2). Dans maint village, les pauvres Vaudois furent l'objet de l'ironie grossière (3), ou de la répulsion envieuse de leurs sauvages alentours (1). Nous verrons tout à l'heure comment ils se sont assimilés plus tard à la nation allemande, en renonçant peu à peu à leur caractère primitif. Mais il nous reste à indiquer encore la fondation de quelques colonies.

(1)* *Le tableau qu'en tracent des témoins oculaires, dans différentes lettres (Moser, Oieterici), les conditions de leur départ et les fatigues de la route, font comprendre ce délabrement.*

(2)* *Cette défiance se prolongea pendant près d'un siècle, et était due surtout à la différence de religion et d'origine. — Les faits de détail abondent à cet égard.*

(3)* *Une anecdote choisie parmi les moins repoussantes si ce n'est les plus vraies, peut en donner l'idée. — Une vieille femme vaudoise ayant acheté un manche de jambon pour assaisonner sa soupe, en fit usage plusieurs jours de suite; et les voisins, dit-on, vinrent le lui demander tour à tour en lui disant : Coumayre, prestame un poc voirs SAVOURAIRE! (Commère prétez-moi un peu votre assainonneur I) de sorte que le chétif condiment fit le tour du village, apportant successivement le tribut banal de sa maigre saveur à toutes les marmites du pays.*

(4)* *Plusieurs communes des plus pauvres et des moins accueillantes, pour s'opposer à l'établissement des Vaudois sur leur territoire, affectèrent de cultiver, lors de leur arrivée, des terres qui de mémoire d'homme n'avaient jamais reçu de culture, afin que ces nouveaux venus ne pussent s'y établir comme sur des terrains vagues qui leur eussent été concédés.*

Plus de trois cents familles étaient arrivées dans l'arrondissement de MAULBRONN. Elles y furent réparties en trois groupes; l'un, du côté de Dertingen, donna naissance aux villages de Petit-Villar et de Pausselot; ils sont situés sur les parties élevées du plateau inégal et peu fertile qu'ils durent féconder. Un autre groupe reçut trois cents arpents déterre, sur les bords du lac de Bretheim (1), non loin duquel se trouvent Balmbach et Mutschelbach (2) qui font partie du grand- duché de Bade (3). Le troisième groupe demeura plus rapproché de Knittlingen, et fonda le bourg de Grand- Villar (1), qui devint la plus considérable de ces petites colonies (5). Deux rues, qui se coupent en croix, forment la bourgade tout entière. Le temple est bâti à leur point de jonction et s'ouvre en face de celle qui représente le support de la croix.

(1)* *Ruineau de la Balme et ruineau des coquilles.*

(2)* *Ou Bretten lieu de naissance de Melanchton. — Non loin est Gochsheim, où quelques Vaudois s'établirent aussi. (Manuscrit cité par Hahn, p. 233.)*

(3)* *Mutschelbach a appartenu au Wurtemberg jusqu'en 1805.*

(4)* *Ou Grot-Villar. Ce nom, ainsi que celui de Petit-Villar fut donné par les Vaudois à ces nouveaux villages en souvenir de Villar-Pioache et de Villar- Pérouse, dont ils étaient sortis.*

(5)* *Sa population s'éleva à plus de 1000 habitants. (Monastier, t. Il, p. 164, Note 1re.)*

Un petit clocher s'élève audessus de la porte d'entrée; il a une horloge dont le balancier fait entendre ses coups au dehors. Ce sont les pulsations du temps qui s'écoule, lent et pénible dans l'exil, souvent trop long pour la misère. Les maisons de ce village, comme la plupart de celles des paysans de la Sooabe n'ont qu'un rez-de-chaussée, de petites fenêtres et des toits fort aigus. De chétifs pruniers entourent leurs maigres jardins ; les habitants font bouillir les fruits acerbes de ces arbres avec du pain rôti, et servent quelquefois cette soupe aux prunes, en guise de potage. La prière se fait toujours avant et après les repas, excepté dans les auberges et aux repas de noces. Dans plusieurs familles oii l'usage de la langue allemande avait déjà prévalu, on prononça longtemps encore cette prière en langue française, et quelquefois sans la comprendre. Les temples de ces modestes villages sont en harmonie avec la pauvreté des habitants; mais leur porte n'est jamais close; le voyageur peut à toute heure y entrer, s'il a besoin de recueillement ou de repos. Dans toutes les maisons on trouve la Bible; et l'ou intitulé : La nourriture de l'Ame, était autrefois la dévotion le plus répandu.

Quelques cabanes détachées de Gros-Villar formèrent le hameau de Tiphbach (1), où maintenant il n'existe plus qu'une seule famille d'origine vaudoise. Deux ans après leur expulsion, et lorsque ces familles expatriées eurent fondé les colonies qu'on vient de voir, il restait cependant encore un assez grand nombre de personnes sans domicile fixe. Plusieurs espéraient pouvoir rentrer bientôt dans les vallées, comme on l'avait fait deux ans et demi après l'expulsion de 1686. Quelques-unes même en avaient déjà repris le chemin, et furent retenues dans les liens de l'apostasie.

Le langage ferme et sévère de Walkenier arrêta ces abus. H publia une circulaire dans laquelle il disait: «Savoir faisons à tous les Français et Vaudois, qui se trouvent sous notre direction, qu'ayant appris avec un sensible déplaisir ... que plusieurs courent de place en place et que d'autres s'en retournent, partie en France et partie en Piémont qu'ils aient à renoncer à ces pensées, dans l'état où en sont les choses.

(1)* *Ou plutôt Diefenback. Ce tillage fut, ainsi que Gochsheim, une annexe 'le Grand-Villar, jusqu'en 1795.*

Car ceux qui s'en sont retournés ont été obligés à leur arrivée d'abjurer leur religion, avec promesse de ne jamais plus l'embrasser, et de regarder leurs ancêtres comme des personnes damnées éternellement faisant amende honorable devant les églises papistes, en chemise, les pieds nus, un cierge à la main, et la corde au cou, et autres semblables indignités C'est pourquoi nous ordonnons aux maires et échevins de chaque colonie, de n'accorder aucun secours à qui que ce soit à moins qu'il n'ait auparavant juré solennellement, qu'il sera toute sa vie fidèle à Dieu et à notre sainte religion (1)... » En vertu de ces remontrances, les derniers émigrés qui étaient encore épars et vagabonds se réunirent pour se fixer. Mais les terres les plus productives se trouvaient occupées. — Qu'importentcelles qu'onnous donne! se disaient-ils, dans leur amour obstiné de la patrie; grands ou petits, fertiles ou arides, ces champs de passage nous suffiront bien pour quelques jours. et tôt ou tard nous rentrerons dans nos vallées (2).

(1)* Celle circulaire est datée de Francfort, 10 mai 1700 et se tronvr aux Archive* d'État de Heuxe-Dannstadt, ainsi que dans les papiers de diverses colonies vaudoises.'

(2)* Ces détails ont été recueillis de la bouche d'une femme presque centenaire, qui avait connu elle-même plusieurs des premiers émigraots. — Que de fois n'ai- je pas entendu raconter à nos veillards, me disait-elle, que jadis, au milieu de leurs premiers travaux de coloaisatiou, il suffisait d'un sir de la patrie, chanté eu passant par leurs enfants, pour les arrêter court rt leur arracher des larmes! — Le soir, nous nous réunissions dans l'uoe de DOS huttes de paille, (car les maisons n'etaient pas encore bâties), et la nous parlions de notre pays que l'aspect ingrat et la dureté des terres que nous avions à défricher nous faisaient regretter davantage. Quelquefois l'heure do souper passait dans ces récits, car nous n'avions plus faim à force de regrets! et là, repassant tous les souvenirs de notre histoire, quelques-uns priaient Dieu; d'antres déploraient leur sort; d'autres, les coudes sur leurs genoui, se tenaient la tête à deux mains, et l'on voyait le* larmes couler à 61 de leurs yeux sans qu'ils cessassent de pleurer. — La digne sîeule qui ne transmettait ces récits, il y a près de vingt ans, était grand'-mère de trente et un petits-fils et bisaïeule de six autres enfants.

Il furent placés dans le baillage de CALW. Au milieu de la Forêt-Noire, sur un plateau tout couvert de sapins, s'ouvre une large clairière remplie de prairies nues, au centre desquelles on voit de petites maisons bordées d'étroits jardins. C'est la dernière des colonies vandoises fondées en Wurtemberg, à la suite de l'expulsion de 1698. On la nomma Bourset. du nom d'un village situé dans la vallée de Pragela; elle n'est connue aujourd'hui que sous celui de New Engsledt ou nouvelle Engstedt, qui lui vient d'un village voisin. Ses habitants trouvèrent leurs principales ressources dans les manufactures de Calw, où ils obtinrent de l'ouvrage. Plus tard, ils fabriquèrent eux-mêmes une assez grande quantité de bas, au moyen du métier à mailles. Cette industrie s'est presque éteinte aujourd'hui. L'auteur d'un petit ouvrage allemand, qui s'exprime d'une manière peu bienveillante sur le compte des Vaudois, le pasteur Relier, avait desservi pendant quelques années la paroisse de New Engstedt (1).

L'administration de ces petites communautés était confiée à un syndic et à un diacre, qui, ordinairement, remplissaient aussi la charge d'anciens. Il y avait en outre deux autres anciens, et tous ensemble portaient le titre de justiciers. La présidence du consistoire était remise soit au pasteur, soit au syndic.

A Pinache on avait nommé un syndic, six conseillers, un secrétaire et un sergent (2). Au Grand-Villar, les mêmes élections avaient eu lieu, sauf que le nombre des conseillers étaient réduit à quatre. Quatre ans après la fondation de ces diverses colonies, de nouveaux événements forcèrent encore un millier de personnes à sortir de la vallée de Pragela.

(1) *Pendant ce temps, il fut toujours en procès avec sa commune, à propos d'un champ qu'il désirait s'approprier et qu'il ne put obtenir. (Note communiquée par feu M. Mondon, dernier des pasteurs vaudois au Grand-Villar.)*

(2) *Fonctionnaire public réunissant les attributions de l'huissier, du gendarme et du garde-champêtre. (Même source.)*

Elles furent également reçues en Wurtemberg, et placées ensuite dans l'arrondissement d' Heilbronn, près de Brackenheim. Cette position offrait des avantages bien supérieurs à ceux des autres colonies. Les terres pouvaient produire la vigne et le mûrier; les jorandes forêts étaient moins rapprochées. La Hollande leur fournit les moyens de bâtir un temple et une école. Ces nouveaux venus, étant originaires d'Usseaux, de Mentoules et de Fenestrelles (1), voulaient chacun donner à la bourgade qu'ils allaient bâtir le nom de leur village natal; et comme leurs terrains se trouvaient placés entre Nordheim et Hausen, on décida qu'elle porterait le nom de Nordhauscn. Pendant quelque temps, néanmoins, dans le langage des habitants, le haut du village s'appela Mentoul, et le bas Fenestrelle.

Il y a, dans les environs, des quartiers qui rappellent d'autres localités des vallées vaudoises: comme Lanvers, les Vigties, la Cartéra, le Saret, la Giourna: et des souvenirs bibliques, tels que Gossen et Horeb. Cette colonie est située dans un joli bassin, entouré d'un côté par des vignes, de l'autre par des vergers.

(1) *Une partie des habitants sortis de ces mêmes villages, alla fonder dans le Hanau (principauté d*Yssembourg) la colonie de Waldensberg, dont il wa question dans le chapitre suivant.*

Le bas du vallon est rempli de prairies, séparées par des rangées de saules. Le climat y est doux et l'hiver amène peu de neige ; aussi les maisons ont-elles des toitures moins inclinées qu'ailleurs. C'est la plus riche des colonies que nous venons de voir, et la seule qu'on puisse considérer comme étant tout à fait vaudoise : car on ne peut disconvenir que la plus grande partie des bannis de 1698 était composée de réfugiés français.

La paroisse de Nordhausen ne fut constituée qu'en 1703 (1), et c'est là que se sont maintenus avec le plus de vérité les traits du caractère vaudois dans le costume et dans l'accent. On y a conservé, comme dans les vallées, l'usage d'offrir aux invités d'une fêle de noce, un léger ruban connu sous le nom de livrée.

(1)* Ils y étaient armés sous la conduite de leur pasteur Jean Martin. [Note de If. Schmidl, pasteur de Waldensberg, 5 juin I824.) Mais il parait que ce ministre ne survécut pas longtemps à son exil, car le premier pasteur de Nordhausen qui soit mentionné est un M. Geymar. [Re'gistres de Xordhausen consultée en 1833.) —Cette colonie, ainsi que Pe'rouee et New-Encstedt, ne participait pas aux subsides anglais; mais ses pasteurs recevaient 200 fr. de pension de la Hollande. —La colonie française de Canstadi tirait de la même source le traitement de son pasteur. — (Memoire Manuscrit de M. Archausser, pasteur des Églises Françaises de Canstadt et de Ludwigsburg.). Cette pension fut plus tard supprimée.— On recourut au duc de Wurtemberg, qui accorda des émoluments de 85 florins par an pour le pasteur, et de 40 à 50 florins pour les maîtres d'école.

Le profil même des ligures rappelle encore assez souvent le type italien. Des yeux plus vifs, des cheveux plus noirs, des traits plus amincis, sont en général le caractère auquel on a pu reconnaître, pendanl longtemps, au milieu de la population allemande, ces héritiers d'un sang plus chaud, où brillait encore un rayon du soleil du midi. Ce qui a dû contribuer à maintenir leur homogénéité, fut le soin que tous les émigrés prirent, pendant longtemps, de ne s'allier qu'entre eux, et la difficulté même qu'ils trouvaient à être admis dans les familles étrangères. Jadis aussi ils se réunissaient souvent pour s'entretenir du temps passé. Ils adressaient, au voyageur venu de leur patrie, de nombreuses questions sur 1a vie qu'on y menait, sur l'aspect du pays, sur la valeur des terres. Eux-mêmes ont introduit en Allemagne la cnlture du mûrier et celle des pommes de terre, qui, sans doute, se serait répandue sans eux, mais (qui, alors, était encore peu connue (1).

(1)* *En 1710, les médecins allemands considéraient encore les pommes de terre comme nuisibles à la santé. Un Vaudois, nommé Signoret, en apporta 200 à Arnaud, qui les cultiva a Schœnherg (en 1701), et eu envoya ensuite dans chaque colonie vaudoise. (Lettre d'Arnaud, datée des Mûriers de Schœuberg, ce 24 novembre 1710, et citée par HAHN, p. 231, 232 avec beaucoup d'autres détails.) On lit dans Moser (§ LXXYII) que le duc de Wurtemberg avant fait acheter 2,000 mûriers, pour les revendre aux Vaudois, ceux-ci refusèrent de s'en charger. Mais cela ne prouve que la sûreté de leurs notions sur la culture de cet arbre, pour l'établissement duquel le terrain doit être préparé d'avance; et le nom des Muriers donné à Schœnbergatteste suffisamment l'intérêt qu'ils y prirent. — Ils étendirent aussi à Nordhausen et à Gros-Villar la culture de la vigne.*

Quelques-unes de leurs communautés possèdent des bergeries de cent à deux cents pièces de bétail. Ces bergeries sont ordinairement affermées pour une rente fixe. Les paysans portent encore des casquettes de cuir comme on en représente dans les portraits de

Calvin ou de Luther, sur le front de ces réformateurs. Ils ne possèdent pas de tforêts; mais ils ont le droit d'aller recueillir, dans les futaies environnantes, les branches sèches et le bois mort. Quelques-unes de ces forêts renferment des cerfs, des chevreuils et des sangliers. Aussi, dans chaque village trouve-t-oii une hôtellerie à l'enseigne du cerf.

Lors des guerres de Napoléon, les habitants de ces paisibles colonies furent souvent choisis pour servir d'interprètes aux Français, et lorsque l'usage du français se fut perdu, le patois des Alpes était encore parlé dans l'intérieur des familles; mais il s'y introduisit promptement un assez grand nombre de locutions allemandes. Aujourd'hui l'idiome primitif est complétement oublié, si ce n'est des vieillards; tandis que dans le commencement on vit plus d'une fois les enfants allemands du voisinage l'apprendre et le parler. Le blason des vaudois, un chandelier entouré d'étoiles, est encore peint sur la chaire de quelques-uns de ces temples (1); mais ils ne retentissent plus que des accents du pays adoptif.

Le grand consistoire de Stuttgard avait toujours vivement désiré de réunir les Yaudois à l'Église nationale (2); on ne les avait même reçus en Wurtemberg que sur leur déclaration qu'ils n'étaient pas calvinistes et dans la pensée qu'on pourrait un jour les ranger au luthéranisme. Ces deux branches d'un même tçonc devaient se rapprocher en se prolongeant dans l'avenir; aussi entrelacent-elles aujourd'hui leur feuillage. L'union des deux Églises ne soulèverait plus qu'une question d'uniformité rituelle, plutôt que de divergences dogmatiques. Mais il n'en fut pas d'abord ainsi.

(1) *Notamment à Grand et à Petit-Villar, à Balmbach et à Waldorf. (Cette observation remonte à 1833.)*

(2) *« Dans le commencement, il y avait des familles vaudoises dans presque tons les villages du baillage de Maulbronn. Où il y en avait le plus étaient : Oetisheim, Schmiehe, Oelbronn, Zaisersweiher, etc. « (Manuscrit cité par HAHN p. 233.) Ces familles éparses furent les premières à se fondre dans l'Église Nationale*.

On employa successivement les promesses et les menaces, pour engager les consistoires particuliers des colonies vaudoises, à reconnaître la juridiction ecclésiastique du consistoire luthérien. Aussi longtemps que le Wurtemberg fut gouverne par des princes catholiques (jusqu'en 1797), le gouvernement de ce pays n'avait aucun intérêt à favoriser les uns plutôt que les autres. Sous le règne du premier prince luthérien, Frédéric 1er, on obtint une pétition signée de quelquesuns des pasteurs français, desservant les colonies vaudoises par laquelle ils exposaient que l'emploi de la langue allemande ayant prédominé dans les relations habituelles de leurs paroissiens avec leurs alentours, ils convenait d'en introduire l'usage dans l'instruction publique et dans la prédication. Le gouvernement répondit que S. M. permettrait l'introduction de la langue allemande dans les colonies, pourvu qu'aucun Vaudois n'y mît d'opposition. Cette clause ne fut pas rendue publique.

(1) *Frédéric 1er, qui obtint le titre de roi à la suite du traité de Prèsnure; en 1805.*

Le doyen de Stuttgard fit connaître seulement que l'introduction de cette langue était autorisée, et il ordonna que ies services religieux fussent partout célébrés en allemand. Le roi se trouvait alors à Ludwigsbourg; quelques Vaudois allèrent se plaindre à lui, et Fréderic ordonna que l'on revint immédiatement à l'usage du français (1). Il ajouta même une défense expresse de rien innover, et une admonition sévère pour ceux qui s'étaient permis d'introduire ces changements.

En 1806, on accorda seulement, par simple mesure de régularité, que les administrations particulières de chaque colonie relevassent de leurs baillages respectifs. C'était déjà subordonner les consistoires protestants aux consistoires luthériens. En 1808, il fut ordonné que tous les registres de l'état civil, confiés alors aux pasteurs, seraient tenus en allemand. Les Vaudois avaient cependant encore leur doyen général (2), qui maintenait l'intégrité apparente de leur constitution ecclésiastique. Mais après la mort de Fréderic, Guillaume 1er étant monté sur le trône, on chercha, par de nouvelles tentatives, à germaniser les Églises vaudoises. Ce fut d'abord en favorisant les alliances mixtes, entre Vaudois et luthériens; mais l'esprit national était encore trop puissant chez les premiers pour être vaincu par ce moyen.

(1) Ce prince avait passé sa jeunesse à Montbéliard (jusqu'à l'âge de dii ans), et à Lausanne (jusqu'à l'âge de dis-huit). Il savait fort bien la langne française, aimait l'Église réformée, et ne voyait pas avec déplaisir que l'une et l'autre fleurissent dans ses États.*
(2)* *Appelé moderateur, dans leurs premiers actes synodaux...*

Puis les maîtres d'école furent invités à enseigner l'allemand en même temps que la langue française; et enfin, comme leur entretien, joint à celui des pasteurs, constituait, pour ces pauvres paroisses coloniales, une charge très lourde, on offrit d'y pourvoir à leur place à condition qu'elles accepteraient des pasteurs allemands; mais elles furent unanimes à répondre par un refus. — Nous préférons travailler de nos mains, pour entretenir nos pasteurs et nos cures, plutôt que de manquer au souvenir de nos aïeux, et de cesser d'être leurs enfants.—N'est-ce pas indigne? N'est-ce pas mépriser les bienfaits du roi? Ces Welches (1)* ne montrent-ils pas ainsi leur caractère allier et opiniâtre? — Telles furent les dispositions dans lesquelles on accueillit ce refus aux avenues du pouvoir (2).

(1)* *Expression de méprit employée en Allemagne contre lu Français.*

(2)* *Je tiens les réponses des Vaudois et les observations qui suivent d'un conseiller intime qui prit part lui-même à ces événements*.

Enfin, une assemblée des états, tenue à Stuttgard, en 4821, décida qu'une somme de 12,000 florins serait allouée chaque année à l'administration ecclésiastique du pays pour le soulagement des Églises vaudoises qui auraient remis ou remettraient à cette

administration le droit de choisir leur pasteur et leurs maitres-d'école. Alors s'ouvrit une période de tiraillements et d'agitations de tout genre, de résistances et de manœuvres de toute espèce, pour porter chacune de ces petites colonies à conclure sur cette base ses arrangements particuliers. Les pasteurs et les maîtres d'école surtout (car c'étaient eux qui devaient profiter des 12,000 florins) insistèrent presque partout, sauf quelques exceptions (1), pour faire admettre le renoncement demandé. Le peuple seul résistait; mais quoiqu'il eût le droit d'envoyer des députés laïques aux synodes, la difficulté qu'éprouve toujours un habitant de la campagne à s'exprimer sur des questions qui ne lui sont pas familières, et le silence dans lequel il est obligé de se renfermer devant les premières observations qu'on oppose a son dire, paralysèrent leur énergie dans cette circonstance.

(1) L'instituteur de Nordhausen, par exemple, nommé Clapier, loin de rechercher cette augmentation de traitement, refusa de la recevoir, lors* que la germanisation des Églises vaudoises eut été résolue par le synode de 1823.

Le dernier synode général des Églises vaudoises en Wurtemberg eut lieu à Stuttgard, en 1813 (2). On parla beaucoup d'opérer une fusion entre les deux Églises protestantes, sous le nom commun d'évangéliques, comme elle avait eu lieu déjà dans le pays de Bade. Les députés vaudois dirent qu'ils étaient loin de s'opposer à cette union, mais qu'ils voulaient conserver dans leurs églises l'usage du français. — N'est-ce pas néanmoins de la langue allemande que vous êtes obligés de vous servir tous les jours, et refuserez-vous de la laisser enseigner dans vos écoles? —Non.—Si donc, vous ne vous opposez pas à l'union de nos Églises, il n'y a plus d'objection à ce que les enfants luthériens des villages que vous habitez aillent aux mêmes écoles que les vôtres, et vice versa. Vous y gagnerez ainsi d'avoir des instituteurs mieux rétribués et mieux surveillés.

(1)* Un des membres de cette assemblée me disait: « Le dernier synode «entablement libre a eu lien en 1831; car en 1833 on ne nous écoutait plus

Ce point obtenu, on leur fit comprendre que lors que tous leurs enfants sauraient l'allemand, et que ces enfants devenus grands formeraient une génération nouvelle, il n'y aurait plus de motif raisonnable à repousser les prédications allemandes de leurs temples. Ils n'osèrent protester, mais ils insistèrent du moins pour qu'on n'apportât aucune modification à leur culte avant le décès de leurs pasteurs actuels. Ils demandèrent à conserver ensuite la même discipline, et exigèrent que leurs livres religieux fussent traduits en allemand pour la génération nouvelle.

Par suite de ces dispositions, chaque paroisse fut amenée à transiger isolément après la mort de son pasteur; mais la plupart d'entre elles ne remirent encore leur droit d'élection que conditionnellement. Pinache n'avait cédé ce droit que pour une fois; ces mots ne furent pas inscrits dans l'acte de cession, et le droit a été perdu. Nordhamen ayant fait bâtir un temple qui lui coûtait fort cher, céda son droit à condition que le roi payerait les frais de cet édifice. Il n'en paya qu'une partie et garda le droit tout entier. New Engstedt

avait demandé que la couronne se chargeât sans réserve des traitements du pasteur et mi maître d'école, afin de pouvoir vendre les terres curiales, pour payer les dettes de la commune.

Ces conditions ne furent également pas remplies. Le Villar ne demandait qu'un presbytère bâti aux frais du gouvernement, et une allocation annuelle de quelques mesures de bois tirées des forêts de l'État pour l'usage de son pasteur; il n'obtint que d'être dépouillé du droit qu'il avait cédé. Enfin, chaque paroisse prit des arrangements a part, et bientôt les regrets suivirent les concessions. Sous prétexte de réformer les circonscriptions consistoriales, on démembra ces petites églises et l'on diminua le nombre de leurs pasteurs (1). Les revenus des paroisses supprimées arrivèrent presque à couvrir la somme de douze mille florins qu'on avait allouée pour opérer ces changements. Les Vaudois se plaignaient; mais il était trop tard.

(1)* *Ceux de Luserne, de Schoenberg et Durmentz, de Sengach et Chorres furent supprimes... — Tous les biens ecclesiastiques de l'Église de Dùrmentz ont été vendus au profit de la diaconie luthérienne. Les banes du temple, la cure même, ont eu le même sort. Il n'y reste qu'un tronçon de clocher s'élevant au-dessus de quatre murailles abandonnées, comme pour attester qu'autrefois les Vaudois eurent là une église.*

On n'attendit pas même, pour leur donner partout des prédicateurs allemands, le décès de leurs prédicateurs français; car ceux de ces derniers qui survivaîent encore furent mis à la retraite et reçurent une pension pour couler leurs derniers jours en paix (1), pendant que, sous leurs yeux, un jeune ministre allemand vint desservir la paroisse sous le nom de vicaire. C'était un serrement de cœur inexprimable pour nous, nie disait un vieillard, que d'entrer alors dans nos temples pour y entendre une langue étrangère.

(1)* *Les deux derniers pasteurs d'origine vaudoise, qui jouirent de cette retraite, furent ceux de Grand-Villar et de New-Engste. Ce dernier, nommé Geymonet, était né au Villar, dans la vallée de Luserne. Après avoir appris 1'aoglats chez M. Paul Appia, alors pasteur de Bobi, il alla en Angleterre, où il fit sa première communion.*

***Puis, étant venu à Genève, il y apprit l'horlogerie, abandonna cet état à vingt-trois ans, et concourut pour obtenir une bourse à Lausanne. L'ayant obtenue, il y termina ses études. Appelé ensuite à desservir les Églises vaudoises, il mourut célibataire à New-Engstedt, dans un âge avancé. Son instruction et ses talents le faisaient rechercher; mais sa bizarrerie repoussait souvent les visiteurs. Il répandait beaucoup d'aumônes, mais avec plus d'empressement sur les étrangers que sur ses compatriotes; il s'exprimait même d'une manière peu favorable sur le compte de ses paroissiens, et laissa couler ses derniers jours d'un isolement complet.*

***Le pasteur de Grand-Villar lui survécut de quelques années. Il fut aios le patriarche et le dernier des ministres vaudois en Wurtemberg. Il était originaire de Bobi dans la vallée de Luserne, et se nommait Mondon. Il avait fait ses études à Bâle, fut appelé dans les*

colonies vaudoises eu 1792 et mourut presque centenaire dans sa patrie adoptive, où il laisse cinq enfants et un souvenir vénéré de tous ses alentours. — J'ai le regret Je ne pouvoir payer ici qu'à sa mémoire le tribut de recounaissance que m'a laissé le souvenir de sa bienveillante hospitalité.

Plusieurs refusaient d'y aller, quelques-uns s'éloignaient de la sainte cène, presque tous gardaient le silence lorsqu'ils s'agissaient de chanter d'autres cantiques que nos bons vieux psaumes. Il y eut même des personnes qui ne remirent plus les pieds dans les sanctuaires habituels. D'autres qui faisaient plusieurs lieues chaque dimanche pour aller entendre, dans quelque grande ville, une prédication française. Mais bientôt aussi ces chaires furent fermées (1). Alors il ne nous resta que nos Bibles héréditaires; et je puis vous affirmer, ajoutait-il, qu'avant d'admettre dans nos maisons les Bibles allemandes, il y eut dans chaque village des conférences assidues qui durèrent plus d'une année, pendant lesquelles on se réunissait le soir, pour examiner ligne après ligne si tout le contenu des éditions nouvelles était réellement conforme au texte primitif (2).

Cette conformité ayant été reconnue, nous fûmes un peu consolés. D'ailleurs, nos enfants ne comprenaient presque plus le fiançais.

(1) *Les Églises Françaises Canstadt, de Stuttgard et de Ludwigsburg furent supprimées à cette époque.*

(2) *Il y avait cepeudaut encore beaucoup de familles pauvres qui ne possédaient pas les moyens d'acheter une Bible. Le pasteur allemand de Londres, M. Steinkopf, membre d'une société religieuse pour Ja propagation des livres saints, s'employa avec zèle pour leur en procurer. (Note du doyen Anhaeusser.)*

Il n'y avait que nous qui eussions des souvenirs, et pour qui ce changement fut une blessure de cœur. Quand nous ne serons plus, personne ne regrettera l'absence d'une langue inconnue, et le caractère distinctif que nous avaient légué nos pères. L'ensemble de la population vit néanmoins avec douleur s'accomplir ces changements (1). Il en résulta de l'éloignement entre le pasteur et son troupeau (2), et de là une indifférence religieuse dont les traces subsistent encore de nos jours. On doit reconnaître néanmoins qu'à bien des égards la réunion des colonies vaudoises à l'Église nationale était alors opportune, qu'elle mit fin à beaucoup d'abus, amena quelques heureux résultats et serait tôt ou tard devenue inévitable. La langue française tombait en effet en désuétude dans ces petits villages, perdus au milieu d'une population allemande; l'attention de leur mère-pairie les abandonnait de plus en plus; il y avait souvent des intrigues, des divisions et de très mauvais choix pour l'élection des pasteurs et surlent des maîtres d'école. La discipline ecclésiastique n'avait plus de force. In esprit de suite et de régularité (administrative du moins) a remplacé à cet égard l'impuissance de l'arbitraire. Les écoles sont dirigées avec plus de soin. Tous les enfants savent lire et chiffrer.

(1)* *Les Vaudois étaient alors au nombre de trois mille; ils n'étaient arrivée, eu 1699, qu'au nombre de sept à huit cents. (Même source.)*

(2)* *Dans quelques-unes de ces paroisses vaudoises, on refusa même pendant les premiers jours de vendre au nouveau pasteur allemand les provisions nécessaires à son méuage, telles que du lait, des légumes et des fruits.*

Ils vont à l'école pendant cinq heures par jour, de l'âge de six à quatorze ans. Alors ils sont confirmés; et de quatorze à dix-huit ans, ils n'assistent plus qu'à l'école du dimanche, où ils sont interrogés comme des catéchumènes. I.es écoliers de l'âge de dix à quatorze ans doivent également se rendre à ces instructions religieuses. Autrefois on leur faisait apprendre et réciter le catéchisme ; mais aujourd'hui on se borae à leur enseigner l'Evangile.

Les explications spéciales destinées aux néophytes avaient lieu primitivement le dimanche, le mercredi et le vendredi. Elles sont moins fréquentes maintenant. Les inspections et les visites pastorales, les conférences et les colloques influent heureusement sur la tenue de ces Églises. Le chant sacré y est beaucoup mieux dirigé que par le passé. Enfin, la séparation qui existait entre les Vaudois et les habitants du pays s'est effacée de jour en jour. Lorsque les premiers parlaient entre eux une langue étrangère, ils inspiraient la défiance. L'indépendance de leur Église excitait aussi une certaine jalousie de la part de l'Église nationale. Ces causes de division ont enfin disparu.

Sous ces formes extérieures, importantes sans doute, mais qui sont quelquefois si éloignées de la vie, puissent-ils conserver la foi intègre qui donna naissance à leur Église ! car c'est pour n'avoir pas voulu faire des concessions à cet égard, que leurs pères ont été proscrits.

Que chez eux se perpétue le souvenir des Janavel, des Arnaud et de tant d'autres illustres confesseurs du crucifié! Que leur piété surtout y demeure : c'est le plus bel héritage que le passé de l'Israël des Alpes puisse léguer à l'avenir de ses enfants.

CHAPITRE XXXVI. Les Vaudois en D'Autres Parties de l'Allemagne

FONDÉES DANS LE PAYS DE HESSE-DARMSTADT, AINSI QU'EN D'AUTRES PARTIES DE L'ALLEMAGNE, A LA SUITE DE L'EXPULSION DE 1698 ET DE QUELQUES ÉMIGRATIONS SURSÉQUENTES.

(De 1698 à 1818.)

A l'époque de leur première expulsion en 1686, les Vaudois s'étaient déjà adressés au landgrave de HesseDarmstadt, afin d'obtenir un asile sur ses terres. Ils souffraient]ioiir leurs croyances, pour leur attachement à l'Evangile, pour l'honneur de leurs convietions; et cette foi était si sincère qu'ils ne craignaient pas de dire dans leur placet: « Comme l'arche de « l'alliance reçue autrefois dans la maison d'Obed« Edom attira de grandes bénédictions sur lui, et sur « tous les siens : ainsi, tous ces chrétiens qui souffrent « pour la vérité, étant reçus de Votre Altesse Sérénis« sime, attireront infailliblement les bénédictions du « ciel sur sa personne sacrée et sa famille sérénissio me (1). »

La Faculté de théologie de Giesen fut appelée à donner son avis sur leur admission. • Elle décida qu'ils pourraient être admis, à condition qu'ils éviteraient toute polémique religieuse, et qu'ils regarderaient le prince comme chef de l'Église (Summus Episcopus), sans néanmoins être tenus de modifier en rien leur confession de foi (2).

(1)* *Archives d'État de Darmstadt. — Cette pièce n'est pu datée, comme en général toutes les anciennes suppliques des Vaudois, soit du Piémont soit de leurs colonies. — On ne peut souvent connaître la date de la demande que par celle de la réponse.*

(2)* *Ce rapport est daté du 4 septembre 1688, et se trouve cité par Hahn*, p. 241 (d'après une notice manuscrite.)*

On sait comment ces pauvres exilés rentrèrent ensuite dans leur patrie en 1689; comment ils y furent rétablis en 1692; la part qu'ils prirent à la guerre de Victor-Amédée contre la France; l'accueil que les réfugiés français, proscrits par Louis XIV depuis 1683, trouvèrent dans les Vallées, avec l'assentiment et sur les avances mêmes du duc de Savoie. Mais après que ce dernier eut fait sa paix particulière avec le roi de France, les choses changèrent de face; l'influence de Louis XIV reprit le dessus; et les persécutions qu'il intenta à ses sujets protestants des vallées de Pragela, de la Doire et de Bardonèche, éveillèrent à juste titre les craintes de leurs coreligionnaires des Vallées voisines, assujetties à la domination du duc de Savoie.

C'est alors que l'un de ces pasteurs vaudois, qui devaient être bientôt proscrits, écrivit au landgrave de Hesse-Darmstadt, une lettre dans laquelle il lui disait: « Monseigneur, les choses ont tellement changé dans o ce pays, que la plupart de ceux qui craignent Dieu « ne pensent qu'à en sortir et à chercher une retraite « ailleurs. Chacun a son intention;

et je n'en ai point « d'autre que de prendre quelques bonnes familles « avec moi et de me retirer dans les États de Votre « Altesse (1). »

(1*)* Cette lettre avait datée du Val-Luserne, ce 15 octobre 1696; elle est signée de Papon, alors pasteur à Rockeplate et Prarutting. (Transcrite aux Archives d'État de Hesse-Darmstadt.*

Ce projet, conçu volontairement, devait bientôt recevoir une exécution forcée. L'édit du ler juillet 1698, par lequel Victor-Amédée bannissait de ses États tous les protestants d'origine française, fit triompher l'influence persécutrice de Louis XIV; et l'auteur de cette lettre, ainsi que six autres ministres des vallées vaudoises, furent obligés de s'expatrier. Un grand nombre d'habitants du pays qui s'étaient alliés aux réfugiés français, ainsi que ces derniers et toutes les personnes d'origine étrangère qui se trouvaient dans les Vallées, durent sortir des États de Savoie dans l'automne de 1688. La plupart de ces exilés passèrent l'hiver suivant en Suisse, et reprirent au printemps de 1689, leurs projets de colonisation en Allemagne. Nous avons déjà vu une partie de ces émigrants s'établir en Wurtemberg; mais ils avaient obtenu leurs premières concessions dans le pays de HESSE-DARMSTAPT. Ces concessions, signées (1)* par le landgrave Ernest-Louis, servirent de modèle à celles qu'ils obtinrent ensuite d'Eberhard-Louis, grand duc de Wurtemberg. Voici l'exposé des patentes accordées par le landgrave (2).

(1)* *Le 22 avril – 2 mai 1699*

(2)* *D'après la seconde édition, imprimée à Darmstadt en 1734 in 1-8 feuillets non pagines.*

« Sa Majesté Britannique et L. H. P. les États généraux des Provinces-Unies du Pays-Bas, nous ayant recommandé tout particulièrement les Vaudois, sortis des vallées du Piémont, au mois de septembre dernier (1698), par un ordre exprès de Son Altesse Royale le duc de Savoie; quelques électeurs et princes protestants de l'Empire, nous ayant ensuite écrit fortement en leur faveur; le sieur Pierre Walkenier, en sa qualité d'envoyé extraordinaire de L. H, P. nous ayant fait ses instances sur le même sujet;

Et, Nous, étant touché d'une vive compassion de voir ce peuple nouvellement errant, dépouillé de toute chose, et cherchant une retraite et un asile en Allemagne., avons résolu, de notre plein pouvoir, et par l'avis de notre Conseil, d'en retirer une partie dans nos États; de l'y établir et recevoir sous notre protection.... De sorte, qu'aucun n'aura le droit de les inquiéter et chagriner en quelque façon que ce soit: pourvu qu'ils observent consciencieusement nos ordres, et qu'ils se soumettent à nos lois, conformément aux privilèges que nous avons bien voulu leur accorder dans les articles suivants.

I. Eux et leurs descendants jouiront à perpétuité du libre exercice de leur religion... Us pourront célébrer leur culte en langue française, italienne et allemande... dans leurs

temples et leurs maisons, prêchant la parole de Dieu... suivant les règles de leur discipline.

II. Ils pourront choisir, et appeler d'où ils voudront, par l'organe de leur synode, les pasteurs et maîtres d'école qui leur seront nécessaires.

Le pasteur prêtera serment de fidélité au Landgrave, et sera installé par un commissaire du gouvernement.

III. Chaque paroisse pourra avoir son consistoire, (Conventum ecclesiasticum), composé d'anciens, de diacres et du pasteur.

IV. Ils auront des synodes, a pour maintenir le bon ordre, terminer les différends... suspendre, déposer ou congédier les pasteurs dont la doctrine sera hétérodoxe, et la vie scandaleuse,» le tout conformément à leur discipline, et avec l'approbation du gouvernement.

V. Il pourra y avoir des synodes généraux, composés des représentants de toutes les colonies allemandes, dans quelque État qu'elles soient fondées, et où que se tienne l'assemblée. Le landgrave se réserve le droit d'y envoyer un commissaire.

VI. Ni eux, ni leurs descendants, nés et à naître, ne pourront jamais être obligés, sous quelque prétexte que ce soit, de reconnaître d'autres coutumes que celles qui leur sont propres, ni un autre gouvernement ecclésiastique que celui de leur discipline.»

VII. Leurs pasteurs pourront aller en toute liberté visiter les malades de leur nation, dans quelque partie que ce soit de nos États, a en faisant les honnêtetés ordinaires au pasteur du lieu.» La même autorisation est accordée pour la visite des prisonniers.

VIII. Leurs pasteurs et diacres ne seront jamais tenus de répondre en justice, comme témoins, pour des choses qui leur auront été révélées en secret, o ou dans leurs assemblées ecclésiastiques, sub sigillo confessvmis.n Si ce n'est lorsqu'il s'agirait d'un crime de haute trahison.

IX. Pour l'exercice de la justice, ils auront le droit d'établir parmi eux un conseil séculier, composé de maires et d'échevins, avec d'autres personnes capables, élues par eux et approuvées par nous. Ce conseil pourra juger sans appel jusqu'à la somme de cinquante florins.— Nous voulons pareillement qu'il connaisse de plusieurs causes criminelles, et rende sa senteuce en notre nom; mais il ne l'exécutera pas sans notre ratification... nous réservant le droit de grâce. — Nul Vaudois ne pourra être saisi en sa personne ou en ses biens, sans la sentence dudit conseil.

(1)* *Ce numéro est marqué IIX dans le texte.*

X. Outre ce conseil, qui réglera et administrera aussi la police suivant leurs coutumes, nous voulons qu'ils puissent avoir, pris parmi eux, des sergents, des notaires publics, et autres personnes nécessaires pour la conservation de l'ordre et de la société.

XI. Le droit de porter des armes et de s'y exercer, est accordé à perpétuité aux habitants de ces colonies. En cas de guerre ils formeront un corps à part, commandé par leurs propres officiers, et ne seront jamais obligés de porter les armes hors de nos États.

XII. Nous les déclarons dès maintenant et à jamais, eux et leurs descendants, admissibles à toutes les charges publiques, tarai civiles que politiques et ecclésiastiques, pourvu qu'ils aient la capacité voulue.— Leurs enfants seront admis dans les colléges et dans les universités.

XIII. Leurs pasteurs et leurs officiers de justice, de police et de guerre, jouiront à perpétuité des mêmes honneurs et avantages, dont jouissent, à titres correspondants les fonctionnaires actuels de nos États.

XIV. Ils pourront disposer de leurs biens comme ils l'entendront. Si quelqu'un d'entre eux vient à mourir ab intestat, ses biens appartiendront k ses plus proches parents; s'il n'a point d'hériliers, ils seront partagés entre l'État et les pauvres de sa commune. Dans ce dernier cas, un conseil d'administration, nommé par le consistoire, aura la gestion de ces biens.

XV. Les colons vaudois ne seront assujettis à aucune servitude et ne relèveront que du souverain.

XVI. Nul étranger ne pourra s'établir parmi eux sans leur consentement.

XVII. Pendant les quinze années de franchise qui leur ont été accordées, ils seront exemptés de toute charge quant au logement des gens de guerre.

XVIII. Tous leurs établissements et biens publics seront exempts d'impositions.

XIX. Ils pourront commercer dans tous les états, sans autorisation ni patente.

XX. Toute industrie leur sera permise, ils auront pour cela leurs propres administrateurs et directeurs.

XXI. S'il arrive que, par la bénédiclion de Dieu, ils s'étendent, prospèrent et se multiplient, ils pourront établir un conseil des marchands, pour juger et décider les difficultés litigieuses du commerce. »

XXII. Nous leur accordons que quand il plaira à Dieu de les visiter par la peste, ils ne seront pas chassés de leurs villages.

XXIII. On les exemptera des droits d'accise* (impositions indirectes) pendant 15 ans.

XXIV. Les terres qui leur seront assignées (1) seront leur propriété.

XXV. Quant aux bois et autres biens indivis, dont jouissent les communautés où ils s'établiront, ils pourront en jouir au même titre qu'elles.

XXVI. Nous autorisons les Vaudois et les autres protestants qui voudront venir s'y établir, à bâtir une ville proche de Keltersbach, où des terres leur seront distribuées gratuitement.

XXVII. Ils pourront partager entre eux ces terres, et les cultiver comme ils l'entendront.

XXVIII. On leur accordera des facilités pour se procurer des bois de charpente et le transport des matériaux.

XXIX. Exemption de corvées, tailles et charges pendant 15 ans.

XXX. Ces exemptions passeront à leurs héritiers, si ceux qui en jouissent meurent avant ce terme.

(1)* *Dans les communautés et dépendance d'Areilghem, de Mertelden, de Rusieltheim el de Keltersbach.*

XXXI. Après cette époque, ils payeront les impôts comme nos autres sujets.

XXXII. Pendant ces quinze ans ils ne payeront point de dîmes, et ce délai expiré, on leur en abandonnera une partie pour l'entretien des orphelins, des pauvres, ou des employés de leur Églises.

XXXIII. Ils seront en tout considérés comme les autres habitants du pays.— Nos successeurs signeront les présentes patentes, ainsi que nous les signons nous-mêmes (I).

On voit que le landgrave Ernest-Louis tenait dans cette pièce le langage le plus généreux. Mais des patentes ne suffisent pas plus pour peupler et enrichir un État, que des constitutions pour le moraliser.

(1)* *Cette pièce ne porte que deux signatures : celle d'Erneil-Louis landgrave de Hesse et celle de Valkenitr, envoyé extraordinaire des États généraux des Pays-Bas.*

On parle dans ces concessions de cités à fonder, de tribunaux de commerce à ouvrir, de grandes industries à organiser; hélas! il ne s'agissait que de quelques pauvres petits villages à construire au milieu des forêts: tristes abris de la misère et de l'adversité; ils

ressemblent moins à des villes qu'à des hameaux de passage, rappelant la cabane du voyageur, ou la tente des patriarches dans le désert.

Au nord-est de Darmstadt s'étend un horizon monotone, dont les lignes dentelées en scie, revêtent de vastes étendues de futaies. Le sol est onduleux et repoussé en petites collines qui s'enchevêtrent les uses dans les autres, présentant quelquefois des croupes arides et pelées, ou des pentes touffues, dont tous les arbustres sont reliés entre eux par des ronces et des houblons.

Sous ces bois sombres ne serpentent que de mauvais chemins, remplis de boue ou de pierres et presque partout inaccessibles aux voitures. Des eaux croupissantes remplissent les bas-fonds. Des arbres séculaires s'élèvent sur les bords. Quelques sites pittoresques se montrent par intervalle, mais l'aspect de la vie ne les réjouit pas. Après quelques heures de marche on arrive sur les collines du Schlampeberg, au delà desquelles se trouve la jolie bourgade d'Ober-Ramstadt qui s'honore d'avoir donné le jour à un littérateur (1).

Des tertres moins boisés se présentent ensuite: des terrains moins fertiles se font voir; et lorsqu'on les a traversés on arrive dans les communautés vaudoises.

(1)* *Lichtemberg, remarquable à la fois par l'érudition et par l'originalité.*

Le pays de Hesse-Darmstadt en contient cinq: Rorbach (1), Wembach et Heim (2), qui se trouvent dans les parages où nous venons d'entrer. (Il s'établit aussi quelques " Vaudois à Raunen et à Aarheilgen (3), villages des environs.) Enfin Waldorf; et non loin Welchneureth, qu'on prononce simplement Neireth. (Ce dernier est placé, je crois, dans la Hesse voisine.) Rorbach est situé dans un petit bassin de prairies, bordées par des forêts ou des champs peu fertiles (4). Il fut la résidence de Mon toux (5), et le chef-lieu des antres colonies, fondées aux alentours. Wembach ne se trouve qu'à une petite distance.

(1)* *Ou mieux Rohrbach. Ce mot signifie ruineau ici joncs.*

(2)* *Ecrit quelquefois Haam ou Hahn.*

(3)* *Se prononce : Arleiguen. — Les Archives de Darmstadt renferment des requêtes adressées au landgrave par les Vaudois de ces localités. — Ceux de Kaunen demandaient à quitter ce pays, à cause des fièvres pernicieuses qu'y engendraient les marécages. (Cette requête n'est pas datée, mais elle porte la signature de Montoux.)*

(4)* *En 1834, le bourguemestre de Rorbsch se nommait Geymet et le neutre d'école PnstTe. Ce dernier savait encore un peu le patois des vallées vaudoises.*

(5)* *Le pasteur Montoux, qui était sorti des vallées vaudoises, se nommait Jacob. — Son fils Daniel qui, en 1630, était pasteur de DiirmenU, en Wurtemberg, vint desservir la paroisse de Rorbach, après la mort de son pere. — Le fils de ce dernier se nommait Jean Montoux, et fut aussi pasteur dans les colonies vaudoises.*

Le site est à peu près le même; mais le pays est plus pauvre encore; et enfin un petit groupe de maisons, jeté sur la pente d'une colline, comme une poignée de copeaux et de pierres, constitue le hameau de Heim (1). On est là sur les limites de la Hesse. De belles forêts s'étendent en face du village sur un plateau taillé à pic.

Waldorf, situé fort loin de là, était cpmme Roroach, une résidence pastorale. C'est une petite bourgade parsemée de vergers et de jardjns, et cachée au milieu des bois sur la rive gauche du Mein, à quelques lieues de Francfort.

Ces bois interrompus par de fréquentes clairières, où s'étendent des prairies humides, contiennent dans la banlieue de Waldorf, des fermes isolées, dont quelques-unes sont habitées par des descendants de nos Vaudois.

Toutes ces modestes paroisses, fondées par les exilés du Piémont, demeuraient intimement unies avec celles du Wurtemberg. Solidaires les unes des autres, elles se prêtaient un mutuel appui. Leurs synodes se tenaient en commun; leurs pasteurs participaient aux mêmes subsides; et selon les besoins du troupeau ils pouvaient passer de l'une à l'autre colonie sans sortir de la même Église, tout en habitant des pays différents.

(1)* *En 1820, il y avait à Rohrbach 53 familles, composées de 243 personnes, a Wembach 38 familles, ou 180 personnes; à Heim 14 familles de 73 personnes en tout. (HAHN. p. 241.)*

Mais sous le rapport du bien-être matériel, les colonies du Wurtemberg furent plus favorisées; celles du grand duché de Darmstadt étaient plus pauvres, et eurent beaucoup à souffrir, surtout après la révolution française.

Elles s'imposèrent pour cela des sacrifices au-dessus de leurs forces, et ne remplacèrent pas néanmoins les subsides perdus.

La position des salariés devenait de plus en plus pénible. Ils restèrent cependant à leur poste, autant par devoir que par affection. Mais quelques-uns des villages vaudois furent ravagés pendant les guerres qui eurent lieu depuis cette époque à 1814. Les ressources dont ils pouvaient encore disposer leur furent ainsi enlevées.

Dans le Wurtemberg, dit une note manuscrite (1) le roi les en dédommagea en partie, en les agrégeant autant que possible à ses autres sujets (2).

(1)* *Cette note qui n'est pas signée, m'a été transmise comme document par M. Appia de Francfort. — Elle est datée de Paris le 13 septembre 1830 ; et se termine ainsi: «Le rédacteur de cette note connaît les besoins de ces malheureuses Églises ; et sans avoir été chargé par elles d'aucun plein pouvoir, il sait par des transactions precedentes, qu'il a suivies dans leur interet, que des facilites d'emigration seraient saisies par elles comme une delivrance.*

Mais dans le grand duché de Darmstadt, leur situation est devenue insupportable, car ils s'y trouvent maintenant écrasés par le double poids des dîmes qu'ils devaient au prince comme fermiers (1) de ses domaines, et de tous les autres impôts annuels que paient ses autres sujets (2).

Sous ce rapport, ils ont été assimilés aux indigènes depuis l'invasion (3), sans que le retour de la paix y ait apporté le moindre allégement. Aussi a leur pauvreté s'accroît-elle d'une manière effrayante, vingt-cinq à trente familles, au moins, ont déjà « émigré en Amérique. Presque toute la population « d'un village avait pris engagement pour le Brésil; « puis a été avertie que 1'entrepreneur de cette colonisation était un fourbe, et a, par cette fausse mesure, aggravé sa misère.

(1)* *Cette agrégation eut aussi lieu dans le pays de Darmstadt. --- Elle s'y accomplit meme plus tot (1821) qu'en Wurtemberg (1824) ; ce dernier pays ayant à s'assimiler un plus grand nombre de communes. - mais les véritables causes de la misere des Vaudois dans la Hesse seront indiquées plus loin.*

(2) Ce mot ne peut être entendu dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui, puisque les terres occupées par les Vaudois leur avaient été cédees en toute propriété. (Patentes du 22 d'avril 1699: Art VI, XV, XVII et du XXIII au XXXII)*

(3)* *Cette assimilation a eu lieu en 1815*

« Dans cet état de choses, beaucoup de familles a encore seraient prêtes à émigrer si on leur assurait « un bon établissement, et des facilités pour le transport. Elles se composeraient d'artisans, et de laïc boureurs robustes, accoutumés à une vie rude, et « ne connaissant du monde que ses nécessités (1). »

« Vers 1801, dit un autre document (2), une colonie de soixante-cinq à soixante-dix familles, parmi lesquelles s'en trouvaient quatre de vaudoises (3), se mit en marche pour l'Amérique, en remettant à son chef (4) tout l'argent de ses biens. On en acheta un vaste terrain près de Philadelphie, et on le cultiva. Au bout de sept ans on le revendit avec un bénéfice considérable, et on alla en acheter un autre plus vaste et plus fertile, sur les bords du Mississipi. Là cette petite colonie, qui est devenue fort populeuse, a décidé que nul étranger ne pourrait plus s'établir sur son territoire. »

On raconte de sa prospérité et de la vie particulière qu'elle mène (1), dans ces climats étrangers, des choses trop extraordinaires, pour être admises dans l'histoire sans une enquête ou des renseignements plus précis. En 1699, 11 y eut aussi des Vaudoîs qui s'établirent dans le GRAND DUCHÉ DE BADE.

Les concessions qui leur furent accordées par le Grand duc, Frédéric Magnus, étaient à peu près les mêmes que celles dont ils jouissaient dans les autres pays. Le libre exercice de leur religion, et l'usage de la langue française leur étaient accordés par l'article V. Le maintien de leur discipline ecclésiastique, par les § VI à IX. Les privilèges de leurs pasteurs: § X et XI; et quant à leur entretien, on lisait :

(1)* *Tous les travaux dit-on, s'y exécutent en commun. Les biens appartiennent à la communauté etc.*

La surnommée Altesse Sérénissime promet aussi aux suppliants d'y contribuer, par une somme annuelle de cinquante florins. Ils recevront de plus cinq coupes de blé, dix coupes de seigle et un tonneau entier de vin. Leur régent (maître d'école) recevra la moitié de ce que dessus; et le tout sera fourni par l'Economie de «Durlach (1). » (§XII.)

Ces dispositions intéressaient surtout les colonies de Balmbach et de Mutschelbach (2), situées sur les limites du Wurtemberg, dont elles firent partie pendant quelque temps.

Le site qu'elles occupent est verdoyant et boisé, mais froid. L'usage de la langue française s'y est complétement perdu depuis le commencement de ce siècle.

On a publié quelques détails intéressants sur les embarras de diverse nature que ces colons eurent à supporter (3).

(1)* *Tiré des Archives de la ven. comp. des pasteurs de Geneve, vol. T. p. 176, ou l'on trouve: "Extrait des privileges que S.A.S. Fréderic Magnus, margrave de Bade et Hochberg, a accordes l'an 1699 aux suppliants les rerformes Vaudois, du temps de leu desolation universelle, par forme de capitulation.*

(2)* *La seconde était l'annexe de la première (jusqu'en 18-21, que s'opéra la fusion de ces paroises avec l'Église allemande.) — Mutschelbach fit partie du baillage de Neunberg (Wurtemberg) jusqu'en 1805.*

(3) Dans les Archives du Pays de Bade, t. I, no. 3. (Journal Allemand, publie a Carlsrhue.) - Ce numéro contient douze lettres sur les Vaudois avec des observations par F. J. Mone (qui etait professeur d'histoire à Louvain, avant 1831, époque ou cette academie fut supprimée.) La Gazette universelle de Halle (no. 59, mars 1821) a donné une analyse de cette publication, qui manque dans mes documents*)

La colonie de Friderichsthal fut fondée en 1710, près de Carlsrhue, par des Français réfugies, auxquels s'étaient joints quelques Vaudois du Pragela. Ce petit village est situé dans un pays plat, tout entouré de forêts, et à peu de distance du Rhin. Son premier pasteur n'y fut appelé qu'en 1720 (1) Il se nommait Esaïe Aubry; c'est par ses soins que les réformés épars s'organisèrent en paroisse éliront un consistoire et fondèrent un culte; mais ce pasteur ne tarda pas de leur être enlevé par la puérile intolérance qui régnait alors dans l'Église officielle (2).

On ne peut indiquer, avec précision, tous les lieux dans lesquels purent s'établir, à cette époque, quelques-unes de ces familles vaudoises qui sortirent isolément, ou par petits groupes de la vallée de Pragda de 1698 jusqu'à 1630; mais une paroisse distincte fut fondée par eux dans le PAYS DE HANAU, principauté d'Yssèmbourg, baillage de Wœchtersbach.

(1)* *Vers Noel, avec approbation due grand duc, et sur les recommendations du senal ecclesiastique de Heidelberg. Extrait d'une attestation donnée par l'Église de Friderichsthal, (Archive des pasteurs de Geneve, vol. t. p. 178)*

(2)* *Voici le fait. Le fille d'une protestante avait été baptisée par un curé ; elle se maria a Altenthal en 1672; et ne cessa de suivre la religion reformée; puis dans sa vieillesse, atteinte d'hypocondrie, elle s'imagina que le bapteme qu'elle avait recu n'était pas valable, et que le cure, au lieu de la bénir, l'avait vouée à Satan. Dans ses sombres visions, elle prétendait voir le diable qui la poursuivait partout pour revendiquer son ame. --- Depuis plusieurs annees, elle avait demandé a etre rebaptisés selon le rite reorme, persuadee qu'alors Satan n'aurait plus de prise sur elle - Elle alla d'église en église pour reclamer cette grace; mais tous les pasteurs la lui refuserent. Ces refus reitres la jeterent dans une sorte de frénésie. --- Enfin elle vint trouver le pasteur de Friderichsthal, se jeta à ses genoux, pleura, supplia au nom de Jesus qu'on lui rendit la paix.*

***M. Aubry efera a ses desirs, et raconte ainsi cette scene. Lui ayant fait fairer une breve confession de sa foi, je la fis mettre a genoux, j'invoquai le nom de Jesus sur sa pauvre et chetive servante; et apres ma priere qu'elle répétait dans son coeur, je versit l'eau sur sa tête, au nom du Père, du « Fils et du Saint-Esprit. Elle s'en alla toute joyeuse, bénissant Dieu et persuadée qu'elle était désormais délivrée des obsessions du démon. » — La-dessus Aubry fut accusé d'être un anabaptiste. Le consistoire de Garlsrhue prononça sa démission, le 1er juin 1722. — Aubry en appela au grand due. — Ce prince demanda le jugement de six Facultés de théologie, dont trois protestantes, savoirr celles de Genève, Bàle et Marbourg; et trois luthériennes : léna, Halle et Tiibingue. Mais la destitution du pasteur de Fridericbsthal fut maintenue malgré les réclamations de son Église (Registres de la Comp. des Pasteurs de Geneve, vol. T. p. 169, 172, 178.)*

(1)* *Par sa lettre du 19 mai 1699 adressée à son frère: (sans doute le comte Maximilien). — Elle est conservée aux Archives de Waechler.*

(2)* *Meme Source. (publiées par HAHN, p. 238-240.)*

Lorsque Arnaud et Papon vinrent en Allemagne, en 1698, ils s'adressèrent à la plupart des princes protestants de ce pays (1), afin d'y obtenir ni asyle pour leurs compatriotes expulsés du Piémont.

Le comte Charles d'Yssembourg fit un des premiers à leur répondre favorablement (2), et le 11 d'aout 1699 ; il signa les patentes de leur installation. Conçues sous l'influencé de Walkenier, cet infatigable stabilisateur de tant d'errantes familles, ces patentes renferment à peu près les dispositions qui avaient déjà été adoptées en leur faveur dans les pays de Dannstadt, et qu'il fit admettre en Wurtemberg peu de jours après (1).

Le libre exercice de leur religion était garanti aux Vaudois. (§ 1,111, IV et V.) (2).

En attendant qu'ils eussent des temples particuliers, ils étaient autorisés à tenir leurs assemblées religieuses dans les églises de Spilberg ou de Widgenbora, pourvu que ce ne fût pas aux heures des services allemands. (§ II.)

Leur conseil séculier ne pourrait juger que jusqu'à la somme de 18 florins. (§ VI.)

Ils étaient exemptés pendant dix ans de toutes corvées, contributions et taxes militaires. (§ XVII, XIX.)

Ils devaient s'établir à leurs frais (§ XXVIT), mais les secours de la Hollande et de l'Angleterre facilitèrent cette colonisation.

Telle est l'origine du village de Waldensberg (3). Il est situé sur une plaine élevée qui s'appuie, comme un immense gradin, aux montagnes de Vogelsberg.

(1)* *A Darmstadt le 22 d'avril 1699; à Hombourg le 4 mai; à Yssembourg le 11 d'août, et en Wurtemberg le 18 de septembre.*

(2)* *Ces patentes ont vingt-huit articles. Elles sont rendues au nom de Ferdinand-Maximilien, comte d'Yssembourg et de Budingen ; et signées par Walliemcr, ainsi que par le prince.*

(3)* *Colline de Vaudois. — Ce mot est écrit quelquefois Valdbert; Waltsberg ou Waldenberg : mais dans les anciens papiers et à une époque où les Vaudois oe connaissaient pas l'orthographe allemande. — On lit dans une pièce des Archives de Waelscherbach (1700) que les Vaudois de Waldberg demandent des chariots pour aller chercher à Hanau leurs hardes et leurs enfants.*

Il faut, pour y parvenir, traverser une série de coteaux et de petites vallées souvent très pittoresques. A Golenhausen trois tours penchées indiquent encore, au sommet d'une colline, les restes du château de Barberousse. La campagne est parsemée de noyers et d'autres arbres à fruit; les routes en sont quelquefois bordées; mais à mesure qu'on s'approche de Waldensberg, elles sont moins bien entretenues. Le village est triste et isolé.

Quelques petits jardins, verdoyant à côté des maisons, en égayent seuls l'aspect vulgaire et misérable. Les exilés qui le fondèrent étaient sortis de Mentoules, en Pragela; ils avaient quitté leur patrie dans l'automne de 1698, avaient passé l'hiver en Suisse, et le printemps de 1699 dans le pays de Darmstadt. En 1700 ils n'étaient pas encore tous réunis. Walkenier faisait de continuels efforts pour rallier les membres de ce troupeau dispersé (1), et l'empêcher de se perdre dans une dissémiuation qui oui été suivie du plus profond oubli.

Le premier pasteur de Waldensberg fut installé dans cette paroisse, le 27 juillet 1701, par Walkenier lui-même (1). Mais cette colonie n'eut un temple spécial qu'eu 1739. Voici un fragment du discours qui fut prononcé lors de sa dédicace par le pasteur David Plan, a Voyez, disait-il aux Vaudois, comment dans la plus « extrême affliction où des hommes se puissent troua ver, Dieu a suscité pour votre délivrance les moyens « les plus marqués de sa puissante direction. On a vu les puissances les plus considérables de l'Europe « s'intéresser dans la juste querelle que vous souffrit pour la vérité. »

(1)* *Lettre de lui du 10 mai 1700 pour engager (Recueillie à Waldensberg.)*

Rappelant ici ce qu'ont fait la Hollande et l'Angleterre, puis la réception qu'ils ont reçue du comte de Budingen, il ajoute : « Dès lors vous trouvez à la fois un souverain, un père, une patrie. Dès lors vous fûtes confondus avec ses sujets naturels: « que dis-je ? confondus! Vous fûtes distingués par les plus avantageux priviléges et vous en avez joui jusqu'à ce jour, qui est encore une nouvelle marque de l'amour que Dieu a pour vous. » (1)

(1)* *Ce pasteur le nommait Roman. Il était de Baden en Suisse. Le proces-verbal de son installation est aux Archives de Waechlertbach, signé de Walkenier. —Il ne fallait rien moins que cette pièce pour me faire écarter des paroles suivantes écrites en 1834 par le pasteur de Waldensberg. « Cette colonie fut au commencement sang ministre, et le premier qui se trouve Dominé est M. Jean Arrher. * (Note de M. Schmid, traumatisé par M. Appia)*

Ils eurent cependant de pénibles épreuves à traverser. Au commencement de leur résidence à Waldensberg ils n'avaient ni temple, ni école, ni maison pastorale; mais, grâce aux collectes étrangères et à leurs propres efforts, ils parvinrent, au bout d'un demi-siècle, à posséder ces trois choses réunies.

Pour le salaire de leur pasteur ils furent d'abord obligés de céder cinquante arpents des terres qui leur avaient été assignées, et vingt-cinq pour le maître d'école. Elles étaient affermées aux agriculteurs du pays au taux d'environ un florin par arpent. Cela faisait soixante-quinze florins, sur lesquels ils devaient encore en prendre dix pour sonner les cloches et monter l'horloge. Tels sont les termes de leur livre de comptes à cette époque. Mais peu à peu leur position s'améliora; des secours leur vinrent de Hollande; puis, la colonie s'étant augmentée de quelques nouveaux venus sur la fin de 1630 (comme nous le verrions dans l'histoire du Pragela); le pasteur de Waldensbcrg, nommé alors

Barilon, se mit en course afin de collecter pour sou église- Le but de la collecte était de faire construire un temple à Waldensberg. Le surplus de la somme recueillie ayant été capitalisé, servit à fonder une rente de 100 fr. qui améliora la modeste position de cette paroisse.

Une somme de 33 florins avait été accordée dans le commencement par l'Angleterre, pour l'entretien de l'école communale; mais cette peusion cessa en 1740.

« Les habitants de la colonie, dit un pasteur du lieu (1), sont presque tous pauvres; pas un seul n'est riche: quelques-uns sont à leur aise; pas un seul n'est mendiant (2) quoiqu'il y ait plusieurs familles indigentes (3). Outre leurs terres, qui ne sont pas des meilleures, ils ont pour gagner leur vie deux industries qu'ils connaissent presque tous.

(1)* *M. Scnmn. Dans la note du 5 de juin 1824, transmise par M. Appia.*

(2)* *Mais la plupart des familles donnent peut-stre trop aux mendiants, et ne se maintiennent elles-mêmes dans un état tolérable que par no travail assidu, et un genre de vie extrêmement simple; même ceux qui sont le plus à leur aise ne le sont que par leur travail et leur simplicité. — Aussi leurs demeures, leurs meubles, leurs habits, leur nourriture, tout n'est que pauvreté, « (Autre nom de M. le pasteur SCHMID, datée d'0stheim 9 février 1827.)*

(3)* *Charles Nagel, chargé de cinq enfants avait autrefois un petit négoce; mais en 1813 il fut dépouillé par des brigands dans la forêt de Budingen. — Pierre Peleng est veuf avec six enfants, etc.... [L'État des pauvres de Waldenberg transmis par M. le pasteur Schmid.)*

Les uns font dos bas pour des fabricants de Lieblas, village près de Geinhausen, ou pour des colporteurs; les autres sont peigneurs de chanvre. Ceux qui se livrent à ce métier se dispersent en automne, et vont sérancer dans les villages des environs, depuis la fin des moissons jusqu'au milieu de l'hiver. Ils reviennent la plupart le samedi soir, pour passer le dimanche dans leur famille et assister au culte. Ils ont conservé l'amour de leur religion et des mœurs simples et pures, de sorte que dans toute la contrée ils sont aimés et honorés, louant Dieu et se rendant agréables à tout le peuple, comme il est dit des premiers chrétiens (1).—Seulement ces gens sont trop pauvres pour pouvoir employer beaucoup de temps à leur instruction. — Ils parlaient au commencement le patois de leur

pays, et comprenaient peu la langue française; ils parlent aujourd'hui le patois allemand (2), et comprennent peu le bon dialecte.

(1)* *Actes II, 47.*

(2) *C'est en 1815, que l'usage de la langue allemande a été substitué à celui de la langue française dans le culte public.*

—Le maître d'école est si pauvrement retribué, que l'homme le plus pieux, le plus juste, le plus dévoué, ne peut encore s'élever au-dessus du médiocre, h cause des travaux manuels auxquels il doit s'astreindre pour gagner son pain quotidien. — Les pasteurs ne restent d'ordinaire ici que peu d'années, après quoi ils partent pour aller desservir des paroisses plus avantageuses; et lorsqu'un ministre quitte la colonie, elle reste presque toujours privée de pasteur assez longtemps. Cet état d'abandon s'est prolongé quelquefois pendant des années entières. »

Aujourd'hui l'attention publique et la sollicitude du gouvernement s'étant portées sur cette intéressante localité, bien des améliorations s'y sont déjà réalisées.

D'autres Vaudois s'établit aussi à Offenbach, à Yssembourg et à Hanau (1).

« Je ne sache pas, dit un auteur récent, qu'il y ait jamais eu des colonies vaudoises dans l'ancien landgraviat de Hesse-Cassel (2); seulement quelques familles vaudoises furent accueillies dans la communauté vallone de Hanau, et je pense aussi dans les communautés réfugiées françaises de Marbourg et des environs (3), puis dans celle de Cassel même (4). »

(1)* *D'après une pièce datée du 28 janvier 1716.*

(2)* *Il y a eu cependant quelques Vaudois isolés établis à Frankenfurt* près de Cassel.*

(3)* *Savoir : Louitendorf, Schwabendorf et Todtenkaum.*

(4)* *Notice manuscrite, citée par HAHN p. 243.*

Mais à peu de dislance de Hombourg se trouve la colonie vaudoise de DORNHOLZHAUSEN. Ce nom, qui signifie maison des épines, ou séjour des ronces, indique l'état d'inculture et d'aridité dans lequel se trouvaient les terrains où elle fut bâtie.

Sa situation n'est pourtant pas sans agréments. Adossée à une vaste forêt de sapins, sur la pente affaiblie d'une colline, formée par les dernières ondulations du mont Taunus, cette bourgade est exposée au soleil du midi, et domine de riches horizons. L'air

cependant y est très froid; les champs y sont peu ferliles, les prairies avares, les vergers rabougris; mais chaque maison a son petit jardin, planté de quelques arbres fruitiers.

L'acte par lequel on concédait aux Vaudois cette maigre colline est daté du 4 mai (1) 1699, et signé du landgrave Frédéric, ainsi que par Walkenier. Je n'en reproduis pas ici les dispositions, car elles sont calquées sur celles des autres pièces du même genre, déjà exposées dans ce chapitre.

Il n'y eut d'abord que vingt-trois familles vaudoises à Dornholzhausen; quelques autres, il est vrai s'établir à Hombourg, dont Ville-ronce n'est pour ainsi dire qu'une attenance et un faubourg rural.

(1) Ou 28 d'avril, ancien style.*

Le pasteur de la colonie vaudoise, qui desservait aussi l'Église française de Hombourg, participait annuellement pour 400 il aux subsides anglais, destinés à soutenir sept d'entre les paroisses fondées par les exilés du Piémont (1). (Cette rétribution, après avoir été interrompue à diverses reprises, a cessé définitivement en 1805.) Ce n'est qu'en 1755 que les Vaudois de Dornholzhausen, au moyen de collectes faites à l'étranger, purent construire un temple et appeler un pasteur (2).

Leur existence est aussi simple que celle de leurs frères de Waldensberg. Pauvres et laborieux, ils sont obligés de joindre les ressources de quelques petites industries à l'insuffisant produit de leurs terres. La principale de ces industries est la fabrication des bas de laine, qui faisait vivre autrefois presque toute la population de Dornholzhausen, mais qui a diminué considérablement depuis 1808. La récente réputation des bains de Hombourg, attirant chaque année dans cette ville un très grand nombre d'étrangers, les Vatidois ont pu s'engager à différents services manuels qui ont un peu remplacé les ressources perdues.

Leurs terres, quoique mauvaises, sont très chargées d'impôts. La commune est endettée, et la population peu instruite. L'instruction primaire y a cependant reçu récemment de vifs encouragements. Les sociétés bibliques ont procuré la Parole de Dieu aux familles qui en étaient privées, et des secours de diverses natures ont été accordés aux pauvres de Dornholzhausen.

Un homme éminent, originaire comme eux des vallées du Piémont, et aussi remarquable par ses talents que par sa charité chrétienne, feu M. le pasteur Appia de Francfort, a déployé la plus active sollicitude en leur faveur, et peut à bon droit être appelé le bienfaiteur de cette colonie.

Voici quelques documents intéressants qui font connaître dans quel état elle se trouvait au commencement de ce siècle. Ils sont dus aux autorités locales que nous laissons parler.

« Les comptes de la commune sont entièrement sépares de ceux de l'Eglise.

Les terres de Dornholzhansen sont peu productives, et ne contiennent que 194 arpents.

« Par suite de divers arrérages d'impôts et de quelques emprunts la commune s'était endettée en 1810 de 1,700 florins. En 1815 par suite de la guerre, sa dette se monta a 8,000 florins. Pour payer les intérêts de ce capital, on leve chaque année sur les habitants une taxe proportionnée à leur fortune; mais plusieurs sont si pauvres, qu'ils ne peuvent participer en rien à cette contribution.

« Par suite de la suppression des subsides anglais et des emprunts qu'elle avait contractés, l'Église, chargée de l'entretien de l'école et du pasteur, est endettée de 1 ,800 florins.

« Ses rentrées sont de 408 florins (1), ses dépenses de 265 florins (2).

(1)* *Savoir : 368 florins pour les biens fonds de l'érlise vendus à litre de fiefs héréditaires; 60 florins pour dime de Is campagne ; 80 florins pour le lojer de la maison curiale, alors privée de pasteur*.

(2)* *Savoir : 100 florins pour le traitement du maitre-d'école; 90 florins pour les intérêts de la dette, de 1800 florins; 50 florins pour l'entretien des édifices communaux, et 25 florins pour assurances contre l'incendie, redevance* seigneuriales et divers autres frais*.

Mais il faut ajouter à ces dernières une rétribution de 110 florins accordée an pasteur; ce qui porte les dépenses totales à 375 florins (1). »

« Depuis 1806, dit M. Appia, où les subsides anglais cessèrent d'être payés, le pasteur de Dornhotahausen resta encore dans ce village pendant trois ans, vivant de la pauvreté et toujours espérant que les communications avec l'Angleterre venant à se rouvrir, il pourrait continuer son ministère évangélique. Le premier d'octobre 1809, contraint par l'inflexible loi de la nécessité, il s'éloigna de sa paroisse, réduite ainsi à un état de viduité involontaire.

« Déshéritée et veuve, cette Églisese trouva nonseulement sans pasteur à résidence, mais sans culte public, parce que l'Église française réfugiée de Hombourg avait aussi été supprimée. »

Cet état de délaissement dura jusques en 1817. A cette époque, le landgrave de Hesse-Hombourg, Frédéric Joseph, avait demandé et obtenu la main de la princesse Elisabeth, sœur du roi d'Angleterre. 11 se rendit à Londres, en 1818, pour la célébration de son mariage. Là, ayant fait connaître à son beau-frère, le

(1) *Ces documents sont extraits d'un rapport manuscrit, daté de Dornholzhausen, 19 octobre 1816; et signé : Abraham Bertalot, ancien, Francois Bertalot, ancien, Louis Achard, Maire*.

Du roi George IV, l'histoire toute chrétienne et les nécessités de l'Église de Dornholzhausen, autrefois soutenue par ses illustres prédécesseurs, ce monarque daigna remettre au landgrave, comme l'un des cadeaux de noces, la somme de 500 livres sterling (1), destinée à créer un fonds permanent, dont la rente perpétuelle mettrait cette intéressante communauté en état de salarier un pasteur et de relever son culte (2). »

Quelques retards ajournèrent jusqu'en 1824 la restauration du ministère évangélique à Dornholzhausen. On fit alors une petite fête qui rappela le jubilé séculaire par lequel on avait célébré en 1801 le souvenir du premier établissement des Vaudois dans ces contrées.

A cette époque, le landgrave et sa cour vinrent à Dornholzhausen.

Les habitants du pays allèrent à leur rencontre en chantant le psaume XLII, que leurs ancêtres avaient chanté il y avait plus d'un siècle, en venant remercier le bisaïeul du landgrave de la permission qu'il leur avait accordée de s'établir dans ses États.

(1)* *Faisant 5538 florins d'Allemagne ou 12,605 Fr. de notre monnaie.*

(2)* *Echo des Vallées, no IV. Notice déjà citée.*

Des arcs de verdure étaient dressés à l'entrée du village, et sur la place publique on avait élevé une pyramide, bien éloquente par les emblèmes de sa construction.

Au bas étaient des herbes sauvages, des ronces, des chardons, de grosses pierres, de petits sapins et des épines : image parlante de ce qu'était la colline des ronces, avant l'arrivée des Vandois. Un peu plus haut on voyait du seigle, de l'avoine et des pommes de terre, ces premiers fruits d'une culture de défrichement. Plus haut encore, du blé, du mais et des racines délicates, produits d'un sol fertilisé. Après cela venaient successivement toutes sortes de plantes de jardin potager, résultats de la colonisation; enfin des vignes et des arbres à fruits, témoins des progrès de la colonie. La pyramide était terminée par un beau vase de fleurs épanouies, emblème plein d'espérance de l'aisance, des arts et des premières douceurs de la civilisation.

Un chœur dejeunes garçons parés de bouquets, et de jeunes filles portant des couronnes, fit entendre alors, à la cour, un air et des paroles appropriées à la circonstance.

Tout le monde se rendit après cela à l'église, où le hndgrave renouvela et signa sur l'autel les priviléges des Vaudois. Il fut invité ensuite à prendre place, avec sa cour, à un banquet rustique, où des jeunes gens du village servirent les convives.

Un service religieux, célébré dans la soirée, termina cette fête patriotique. Depuis lors, le culte religieux a continué de se célébrer en français à Dornholzhausen. « Ainsi, dit « M. Appia, les Vaudois du Piémont peuvent encore fraterniser, par la pensée, avec un petit résidu de leurs coréligionaires, issus de même race qu'eux, a et qui, bien que relégués près d'une forêt de la « Germanie, lisent la Bible et rendent leur culte à Dieu dans la même langue.

« Quant aux treize autres colonies, elles sont irrévocablement germanisées.

« Puisse leur tombeau tenir le même langage que « celui d'Abel (1). »

(1)* *Echo des Vallées, no IV, notice déjà citée.*

Je n'ajouterai que peu de lignes, pour faire observer qu'à la suite de diverses émigrations que les vallées vaudoises envoyèrent en Allemagne, de 1628 à 1630, il y eut quelques familles qui s'établirent à Friderkhsdorff, non loin de Dornholzhausen (1); à Erlagen, en Franconie; à Neufville, près de Nuremberg; à Dupphausen et à Braunfelz, près de Wetzlar, comté de Salins, faisant jadis partie de la Nassauvie, et maintenant de la Prusse. Il y en eut aussi à Greiffenthal, annexe de Dupphausen; à Dodenheusen, près de Malbourg, et dans quelques petits villages des environs, tels que Saint-Ile et Getsémané.

Enfin, quelques-uns se retirèrent en Valteline, proche de Gressoney, où ils ont conservé, dit-on, jusqu'à nos jours, l'usage de l'idiome vaudois.

J'ai terminé cette longue revue des colonies vaudoises, qui ont survécu jusqu'à nos jours.

La difficulté est extrême pour se procurer des documents exacts. Rien de complet n'avait encore été publié. J'ai visité moi-même ces colonies; j'ai parcouru toutes leurs archives, et je ne me dissimule pas que leur histoire est encore incomplète; mais il faudrait, pour l'accomplir, un cadre plus vaste et des ressources plus abondantes que celles dont j'ai pu disposer.

(1)* *Documents transmis par le maire de cette commune, no. III Archive partie.*

Mon travail est du moins dans les proportions de l'ouvrage dont il fait partie. Puisse-t-il ranimer, dans le cœur de ces descendants des martyrs, la foi de leurs pères, trop aisément oubliée! Puisse-t-il, en rappelant les douleurs qu'ils ont souffertes, porter les Vaudois de nos jours. à jouir avec d'autant plus de zèle et de reconnaissance du sort paisible auquel la Providence les a enfin appelés!

CHAPITRE XXXVII. Histoire des Vaudois du Pragelsa

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PRAGELA ET DES VALLÉES ADJACENTES.
SECONDE ÉPOQUE.

Sources et Autorité: Les sources imprimées sont presque nulles. Les manuscrits sont fort nombreux: tirés principalement des Archives d'Etat à Turin; de celles de l'éveche de Pignerol, de Fenestrelles, et de Briancon; ainsi que des registres du conseil d'Etat de Genève, et de diverses bibliothèques publiques ou particulières. - Je ne puis donner ici la liste detailées de tous ces documents; on trouvera, au bas des pages, l'indication de ceux dont j'ai fait usage.

(L'Histoire des Vaudois du Pragela.)

A peine rentré en France, avant même d'avoir atteint Paris, Henri III se prononça contre la liberté religieuse. Sa mère, Catherine de Médicis, était allée à sa rencontre jusques au pont de Beauvoisin. Là, Montbrun, chef des calvinistes- en Dauphiné, pilla les équipages du nouveau roi. Henri III en conserva un ressentiment personnel, et à peine arrivé à Lyon (1), il y tint un grand conseil, où, contre l'avis des plus sages, il fut décidé que l'on continuerait la guerre intestine et cruelle par laquelle on espérait détruire les Huguenots.

Ces derniers eurent bientôt à leur tête trois princes du sang (2). Alors on fut forcé de songer à la paix, et par édit du 14 mai 1576, les protestants obtinrent le libre exercice de leur religion; l'accès des parlements et un certain nombre de places fortes, qui devaient rester, comme des espèces d'otages, entre les mains de leurs troupes, sous le nom de places de sûreté.

Ces garanties excitèrent le plus vif mécontentement parmi les catholiques; les plus ardents se liguèrent; la foule les suivit; les ambitieux se mirent à leur tête; l'indécision du roi leur laissa prendre de la force, et c'est ainsi que naquit la Ligue.

(1)* *Le 6 septembre 1574.*

(2)* *Le prince de Coudé, qui venait de rentrer en France; le duc d'Alençon (plus tard duc d'Anjou), qui s'échappa de la cour de sa mère (Catherine de Medicis) le 15 septembre 1575 pour aller joindre les confédérés protestants; et le roi de Navarre (plus tard Henri IV), qui avait épousé Marguerite de France, sœur d'Henri III et de Charles IX, et qui rejoignit a son tour ses coreligionnaires en février 1576.*

Pour la réprimer, le parti menacé demanda la réunion des États-Généraux. Le roi en fit l'ouverture, à Blois, le 6 décembre 1576. Mais les calvinistes n'y trouvèrent pas les avantages qu'ils avaient espérés. Cette assemblée, dont tous les membres étaient

catholiques, révoqua leurs privilèges, autorisa la ligue, et força le roi lui-même à la signer. Un ennemi n'aurait pu lui donner un plus mauvais conseil.

La guerre civile s'était donc rallumée avec plus de fureur que jamais; bientôt, toutefois, dans la crainte que les réformés n'appelassent des troupes étrangères à leur secours, Henri III leur accorda un nouvel édit de pacification (1).'

C'était le sixième; il n'eut pas un effet plus durable que les autres. La guerre continua, tantôt sourde et tortueuse, tantôt ouverte et franche; ici générale, là restreinte, partout haineuse et acharnée.

Ces grandes agitations, en troublant si profondément la France, avaient leur contre-coup local dans les vallées vaudoises qui en faisaient partie.

(1)* *Par suite du traité signé le 17 septembre 1577 à Bergerac, et ratifié par le roi, le 5 octobre, à Poitiers.*

(2)* *Je n'en ai vu que le sommaire, qui est un manuscrit de 838 pages, petit in-fol., déposé aux archives de l'évéché de Pignerol.*

Les archives du monastère d'Oulx (2), dans la vallée de la Doire, ont conservé le souvenir de quelquesunes de ces secousses, en tant du moins qu'elles touchèrent à cet établissement, car il eut fréquemment à en souffrir (1), quoique plutôt de la part des partis calvinistes venus de l'intérieur, que du côté des Vaudois établis dans le pays même. Ces derniers, en effet, firent preuve, même envers les missionnaires envoyés pour les convertir, des mœurs douces et généreuses qu'ils tenaient d'une longue pratique de l'Evangile, et que leurs adversaires ont reconnues.

Ici, ce sont des capucins poursuivis par des brigands, qui se réfugient dans la demeure d'un Vaudois, auquel ils doivent la vie (2).

Là, c'est un pasteur qui accorde à ces religieux une obligeante hospitalité (3).

(1)* *Voir le; fol. 15, recto 37, verso 38 et 39,117, verso 314, recto 315, etc.*

(2)* *Memoires sur les missions des capucins dans les vallées vaudoises: en italien, sans titre spécial; aux archives de l'evêché de Pignerol. — Dans le paragraphe commençant par ces mots : S'introvano in queele valli, un ereticobanditto famuio... uomo perverse-1 inimico de catholici, di Dto, « maitime deli Capucini.*

(3)* *Audando nui per una terra di Pragela andassimo alla casa d'un ministre, per provare se n'haverebbe falto la carita. E lo trovassimo a c canto alla porta. Li chiamarsino limosina. E il ministre rïspose cheravamo troppo scrupulosi d'endar per il mondo senza Audando noi per una terra di Pragela.... andissimo alla casa d'un ministro, per provare*

se n'haverebbe fatto la carita. E lo trovassimo a cano alla porta. Li chiamarsino limosina. E il ministro rispose cheravamo troppo scrupulosi d'endar per il mondo senza denari. --- Il Padre Giovanni li rispose : che noi imitavano Giesu Christo e li Apostoli. --- Dice il ministro che la nostra poverta era volontaria. --- E poi ne fece entrar in casa, conducendosi permano. Fece preparar subito la atanla; e mentre mangiamo, stette sempre in piedi, con il capello in mano: servendosi la ministra (la femme du pasteur), con grande riverenze, tagliandosi fin al pane... Tutte le ragione che il Padre Giovanni diceva al Ministro, egli le teneva per buone. N'accompagno poi fuori della casa, facendone essebitione della cosa e di denarii. (Meme source)

Ailleurs, ce sont de pauvres villageois qui s'étonnent de les voir marcher nu-pieds (1)* : ce qui prouvait par cela même combien la présence des moines était alors peu familière aux yeux des habitants du Pragela.

Mais à ces mœurs accueillantes et débonnaires pour des personnages inoffensifs, se joignait une énergie peu commune pour repousser les agressions armées. Il est vrai que les Vaudois du Pragela étaient alors soutenus par ceux des autres vallées (2), conformément à l'acte d'union que les uns et les autres avaient juré d'observer.

Tutte le ragione che il Padre Giovanni diceva al Ministro, egli « le teneva per buone. N'accompagno poi fuori della casa, facendone essea bitione della cosa e di denarii. B (Même source.)

(1)* *Même manuscrit.*

(2)* *Je trouve, sous la date du 8 juin 1579, une pièce notariée in-fol. de 12 pages, renfermant les témoignages d'une foule de gens, qui attestent que les Vaudois des vallées de Saint-Martin et de Luserne avaient récemment porte-secours, par les armes, à ceux de Pragela. Cette pièce est suivie de diverses lettres des syndies du Villar, de Bobi, de Saint-Jean, de Rora et d'Augrogne, répondant que cela s'est fait sans leur participation. (Toutes ces pièces sont aux archives d'État à Turin, no de série 317-320.)*

Ainsi, de 1583 à 1584, le supérieur de l'abbaye de Pignerol, ayant fait arrêter arbitrairement quelquesuns des protestants du Val-Pérouse, venus dans cette ville pour des affaires particulières, leurs compatriotes prirent les armes afin de les venir délivrer; et le gouverneur de La Tour, ayant ordonné aux habitants du Val-Luserne de ne point se mêler de cette affaire, les Vaudois lui répondirent qu'ils ne s'opposeraient jamais au cours régulier de la justice, mais que si les chefs d'une religion rivale voulaient empiéter sur les droits qui leur étaient reconnus,-ils ne pourraient jamais s'abandonner les uns les autres (1).

Peu de temps après, les ministres de Saint-Germain et du Roure de Pragela furent assaillis près de la Pérouse, par des soldats de cette garnison, qui laissèrent le dernier

couvert de blessures. Le bruit de sa mort s'étant aussitôt répandu, on vit le peuple accourir en armes, de toutes les montagnes, pour venger son pasteur.

(1)* *Gilles, ch. XLI, p. 289.*

Les principaux habitants de la Pérouse, quoique catholiques, avaient fait transporter le blessé dans la ville, et lui avaient prodigué tous les soins que réclamait son état, a Toutefois, dit Gilles, ils eurent grande frayeur quand ils entendirent de quelle furie ce peuple se trouvait animé ; aussi le gouverneur du château, étant descendu dans la ville, fit prier le pasteur de Pinache, nommé Elie Schiop, homme grave et de grand respect, d'aller à la rencontre de ce torrent de peuple, afin de le calmer, en lui représentant que le ministre Garnier n'était point mort, que l'on en prenait soin et que les coupables seraient châtiés. Le pasteur Schiop réussit dans sa mission conciliatrice; le peuple, quoique apaisé, afflua dans la ville de Pérouse, autour de la maison où reposait le blessé, et l'emporta dans ses bras au lieu de sa résidence. Ce dernier parvint à guérir, mais ses agresseurs ne furent jamais punis.

Après les assassins, ce furent les jésuites qui vinrent mettre le trouble dans la vallée. Ils y parurent en i 384. Quoique leurs agressions ne fissent pas couler le sang, elles n'en furent pas moins un indice précurseur de nouvelles calamités.

La Ligue, qui venait de se former en France pour détruire les réformés, donna en Piémont plus d'audace aux ennemis des Vaudois. On ne parlait de rien moins que d'une coalition entre Henri III, Philippe H (1), et le duc de Savoie, pour anéantir l'Église des Vallées.

(1)* *Roi d'Espagne, beau-père de Charles-Emmanuel.*

A ces bruits d'extermination, à ces menaces altières, l'Israël des Alpes répondit par un jeûne public, consacré à l'humilité et à la prière (1).

Les vallées vaudoises, qui étaient sous la domination du duc de Savoie, furent alors tranquilles; car ce prince, loin d'entrer dans la Ligue, en blâma les excès.

Mais les vallées de la Doire et du Cluson, dont nous écrivons l'histoire, eurent leur part de ces agitations.

Comme Henri III s'était déclaré le chef de la ligue, ce fut au nom de son gouvernement que, dès 1580, on avait commencé à parcourir la Plébanie d'Oulx, pour installer des curés dans toutes les paroisses protestantes (2); et sur les remontrances faites à la cour du parlement de Grenoble, par l'archevêque du diocèse, un édit formel fut rendu, le 14 d'août 1603, pour rendre obligatoire cette restauration. Tout gentilhomme, détenteur de biens ecclésiastiques, devait être déclaré roturier et avoir ses propres biens confisqués si, dans l'espace d'un mois après la publication de l'édit, il n'avait pas restitué au clergé le patrimoine détenu.

(1)* *Ce jeûne public eut lieu dans toutes les vallées le 15 et le 16, ainsi que le 22 et le 23 du mois de mai 1585.*

(2)* *Visites generales de la Plebanie d'Oulx, de 1583 à 1584. (Un gros MSC. in-4o, arch. de l'éveque de Pignerol.) - Ces visites furent faites en vertu d'une ordonnance spéciale du parlement de Grenoble, rendue en 1583. - Louis de Birague commit le grand vicaire d'Oulx, pour les exécuter, par mandement du 7 octobre 1583.*

Ces poursuites se prolongèrent jusqu'en 1618 (1). Mais le protestantisme n'en triomphait pas moins.

Dans l'intervalle, Lesdiguières avait acquis une prédominence puissante en Dauphiné. Les ennemis personnels des Vaudois devinrent plus timides. Le capitaine de la Gazette fut cerné, en 1690, par ordre supérieur, malgré une garde de vingt-quatre hommes, qui veillait jour et nuit autour de sa demeure; un détachement de quarante homme d'élite, envoyés pour cette expédition peu glorieuse, se rendit à Oulx, pendant la nuit, environna la demeure du persécuteur, en fit sauter les portes au moyen du pétard, et accusant la Cazette de trahison, l'immola sans défense. — Mais pour punir un traître, est-il permis d'agir comme les traîtres?—Ce coup de main parait avoir été accompli par les ordres du général comte de Gattinara, dont l'armée séjourna quelque temps, en 1690, dans la vallée de la Pérouse, qu'elle accabla de taxes et de contributions.

(1)* *En 1605, Jérôme de Birague (il yavait eu d'abord Louis, puis Charles, puis Jérôme, comme gouverneur de Pignerol) mande au prieur de Suze de venir l'assister lui-même dans ces inspections. — En 1609, il ordonne que dans toutes les paroisses le culte romain soit célébré conformément au rite adopté par le concile de Trente. — Eu 1611, il commet le vicaire général pour la visite des prieurés, — et en 1617, pour inspecter toute la Plébanie. (Ces pièces sont aux archives de l'év. de Pignerol.*)

— Cette armée elle- même y avait été amenée par suite de l'invasion du marquisat de Saluces, dont le duc de Savoie s'était emparé en 1688, et de l'incursion à main armée qu'il fit après cela en Provence.

Le clergé de Suze profita de cette absence du souverain, pour faire interdire aux Vaudois de Mathias et de Méane l'exercice de leur religion; ceux-ci recoururent à la duchesse de Savoie, qui leur avait toujours été favorable, et obtinrent, au prix de quelques sacrifices (1), la confirmation de tous leurs privilèges (2).

Pendant ce temps, Lesdiguières, désireux de rattacher les intérêts de la couronne de France à l'exercice du pouvoir qu'il avait acquis en Dauphiné, comme chef des Huguenots, se préparait à envahir le Piémont, pour punir le duc de Savoie de l'usurpation qu'il avait faite de la province de Saluces, et de l'envahissement de la Provence.

(1)* *Pour la somme de 650 écus d'or*

(2)* *Sous la date du 10 de mai 1591.*

Une expédition semblable avait déjà été tentée, en 1591, sur la vallée de Luserne, par le colonel de Perdeyer, qui échoua devant le fort de Mirabouc. Lesdiguières fut plus heureux, et ayant occupé Sézane, le 26 septembre 1592, il descendit le lendemain par la vallée de Pragela; en faisant arrêter par une avantgarde tous les habitants qui auraient pu prendre les devants et trahir le secret de sa marche. Aussi parvint-il à l'improviste sous les murailles de Pérouse où il entra le soir (1), par un superbe clair de lune.

Le gardien des portes avait été massacré; la garnison n'eut que le temps de se retirer dans le château avec le gouverneur Cacheran, désespéré de s'être laissé surprendre. Personne ne fut tué dans la ville, si ce n'est un homme qui fut trouvé dans la rue, armé d'une pique et d'un coutelas. Il se nommait Rouger, et « il avait, dit Gilles (2), l'apparence et les façons d'un superbe gendarme, plutôt que d'un modeste curé. »

(1)* *Samedi, 27 de septembre 1592.*

(2)* *F. 293.*

Il était cependant le directeur ecclésiastique d'une paroisse catholique du voisinage; mais ses ouailles elles-mêmes avaient honte de son ministère, non point tant à raison de son air soldatesque, que de ses mauvaises mœurs (1). Peu de jours auparavant, il avait mis l'épée à la main contre un pasteur protestant, qui fut alors défendu- et protégé par les papistes de la Pérouse. Les Vaudois ne cherchèrent point à se venger de celte agression; mais les soldats français ayant pris ce curé Rouger, pour un chef ennemi, le tuèrent sur la place publique. Son corps fut laissé nu sur le carreau, sans que les catholiques eux-mêmes se souciassent de rendre les derniers devoirs à un homme qui avait fait rejaillir le scandale de ses dissolutions et de ses cruautés jusque sur leur Église.

Lesdiguières qui, dès le même soir, avait marché sur Pignerol, afin de le surprendre, n'ayant pu s'emparer de cette place, revint faire le siège du château de la Pérouse, qu'il força à se rendre le 2 d'octobre 1592.

Cependant les habitants des vallées de Saint-Martin et de Luserne s'étaient mis en armes pour résister à l'invasion. Ils en furent quittes pour une forte contribution, dont le montant fut convenu au Grand-Doublon, le 1ere d'octobre, entre leurs députés et Lesdiguières. Ce général se porta ensuite sur Briqueras êt fit démolir (en 1593) les châteaux de La Tour et de Pérouse.

(1)* *Voir pour le» détails, Gilles, p. 293.*

Pour s'opposer à ses conquêtes, Charles-Emmanuel, qui était revenu de Provence, remonta la vallée de la Doire, escorté de nombreux bataillons (1). Il voulait s'emparer de la forteresse d'Exilles, qui gardait les frontières du Dauphiné. Lesdiguières revint sur ses pas pour défendre cette place. Il remonta là vallée de Pragela et s'arrêta à Oulx, n'ayant pu empêcher la capitulation d'Exilles, qui ne se rendit cependant qu'après avoir essuyé le feu de plus de deux mille coups de canon. Un combat meurtrier eut lieu ensuite à Salabertrans entre les armées de France et de Savoie. Les deux partis s'attribuèrent également la victoire; mais Lesdiguières conserva le haut de la vallée. Charles-Emmanuel fit, peu de temps après, élever le fort de Saint-Benoît, sur les limites de son territoire, entre Pérouse et Pignerol.

(1)* *Tirés non-seulement de ses États, mais fournis par le roi de Naples, le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne, ses allies*.

Vers la fin de l'année, les troupes françaises se retirèrent du Piémont, n'y conservant que Cavour, Mirabouc et quelques autres places. Mais en abandonnant les vallées qu'il avait conquises à Charles-Emmanuel, Lesdiguières avait stipulé que la liberté religieuse y serait à jamais garantie à tous les habitants (1). Les Vaudois, qui en avaient joui d'une manière aussi complète que possible pendant l'occupation française, s'étaient hâtés de multiplier en Pragela, leurs lieux de réunion. Le duc de Savoie, se trouvant maître de ces contrées, fut alors sollicité par les papistes d'interdire complétement le culte réformé.

Craignant qu'il ne s'y décidât, les Vaudois lui adressèrent une requête, à la suite de laquelle ils obtinrent la conservation de leurs priviléges : à condition toutefois que les temples nouvellement établis seraient fermés, et que les chapelles abandonnées, qui avaient été appropriées au culte protestant, seraient rendues au culte catholique (2).

Ce dernier article se rapportait particulièrement aux dépendances de la prévôté d'Oulx, qui avait souffert de la présence de Lesdiguières, comme autrefois de celle de des Adrets (3).

(1)* *Ce traité est mentionne dans un arrêté du cofueti «outtrain de S. M. à Pignerol, du 24 avril 1654, (Archives civiles de Pignerol, catégorie XXV, Mazzo, 1er, no. 7.)* --

(2)* *Lettres patentes données à Turin, par Charles-Emmanuel, le 21 de novembre 1594.*

(3)* *Il y a un procès criminel sur l'enlèvement des pierres et materiaux de la prévoie d'Oulx, contre Antoine Reul, hâte du plan d'Oui*, daté du 6 juin 1595 et occupant 17 feuillets in-io. — Des informatione sur l'incendie du monastère, prisée à la requête du privât, Jérôme de Birague, pardevant le lieutenant particulier du siège de Briançon, sous la date du 6 septembre 1596, en un cahier in-fol. de 18 feuillets, mal écrits; — un procès-verbal, sur le même sujet, dressé par le même officier de justice le 30 janvier 1597, etc. (Aux Archives de l'év. de Pignerol.) Il s'y trouve aussi d'autres mémoires ou procès-*

verbaux relatifs à de pareils sinistres, qui frappèrent la prévoté d'Oulx en 1562, 1574, 1591, 92 et 93, —etc.

Elle pouvait avoir à en souffrir encore; car la guerre se poursuivait entre la Savoie et la France.

La partie haute des vallées du Cluson et de la Doire appartenait à cette puissance, et Charles-Emmanuel voulut s'en emparer.

Ses troupes, ayant surmonté tous les obstacles, jusques à Suze et à Mentoules, se fortifièrent au col de la fenêtre qui aboutit à la vallée de Méane; ainsi qu'au sommet d'une éminence, couverte de masures, qui domine le village de Mentoules, en Pragela. « Cette invasion, dit Gilles, ayant fait mettre en armes les habitants de la vallée, qui étaient tous de la religion, ils firent un tel effort des deux côtés que, nonobstant la grande résistance, ils mirent en fuite les troupes ducales et firent prisonnier le gouverneur de Revel (1). »

Le duc de Savoie augmenta alors les fortifications qui gardaient ces vallées.

Le bourg de La Chapelle fat entouré de murailles et reçut garnison. Une nouvelle forteresse s'éleva à l'entrée du val Saint-Martin, et prit le nom de Palais-Louis.

Les soldats qu'on y plaça ayant commis plusieurs excès (2), qui engageaient leur hostilité au protestantisme; les moines capucins reprirent courage autour d'eux, et devinrent plus entreprenants que jamais, pour s'opposer au culte évangélique.

A cette époque, les protestants de Pinache se réunissaient dans un temple assez vaste, qui avait été autrefois une église catholique; mais les catholiques du pays la leur avaient cédée, par une convention dont voici l'origine. Les papistes étaient plus nombreux à Diblon qu'à Pinache, quoiqu'en totalité, moins nombreux que les protestants.

(1)* *Gilles, ch. XLIV, p. 313.*

Ces derniers offrirent d'élever à leurs frais une église à Diblon, pour l'usage du culte romain; et les catholiques consentirent à céder l'église de Pinache, pour le culte réformé. Par cet arrangement l'intérêt des deux cultes se trouvait satisfait. Les peuples arrivent souvent à s'accorder par eux-mêmes, mieux que par les soins de ceux qui les régissent.

(1)* *Voir Gilles, p. 314.*

Cependant les patentes du 21 novembre 1594 ayant déclaré que les édifices destinés autrefois au culte catholique devraient lui être restitués, elles devinrent pour les moines un puissant levier de tracasseries. Ils obtinrent, en effet, du gouverneur de Pignerol, l'interdiction, aux Vaudois de Pinache, de rentrer dans leur temple. Ceux-ci exposèrent en vain les titres qui leur avaient acquis cet édifice: le gouverneur ne voulut rien entendre.

Deux avis surgirent alors parmi les Vaudois. Les uns disaient : — On ne peut nous contester la propriété du temple de Diblon, que nous avons fait construire à nos frais; allons en chasser les catholiques, auxquels nous l'avons cédé, et célébrons-y notre culte.

Les autres répondaient : — Nos voisins de Diblon sont étrangers à la mesure qui nous frappe; nous n'avons pas le droit de leur reprendre violemment ce que nous leur avons cédé de bon gré ; mais nous avons le droit de nous réunir dans cette église, qu'ils nous ont cédée de même : restons ici et poursuivons notre culte.

Cet avis prévalut.

Le gouverneur Ponte y vit une iusulte à son autorité, el s'étant entendu avec les chef militaires de La Chapelle et de Palais- Louis, il forma Je projet de massacrer les habitants de Pinache lorsqu'ils seraient réunis dans leur temple, et d'enlever le pasteur au milieu de son troupeau.

De ces deux forteresses, ainsi que de Pignerol, des troupes se mirent donc en marche, un dimanche matin. Le pasteur, nommé Félix Ughet, prêchait alors au Villar, bourgade située à une demi-lieue de Pinache.

Les soldats s'apprêtaient à cerner le temple, lorsqu'un petit berger, témoin de cette manœuvre, accourut avertir les fidèles. Le peuple sort à la hâte, on fait évader le pasteur. Les troupes ennemies étant presque toutes à cheval, ne purent suivre les Vaudois dispersés à travers les vignes où ils se retirèrent; mais la cavalerie de Ponte ravagea la plaine, revint à Pinache, saccagea la maison du pasteur, et emporta un grand butin.

Le frère et le père du ministre Ughet furent emprisonnés plus tard, comme on l'a vu dans le chapitre consacré à l'histoire de nos martyrs.

Mais tous ces actes de violence ne firent qu'éloigner davantage les Yaudois des jésuites et des capucins, qui en étaient les promoteurs. Les moines essayèrent alors de remporter quelques avantages sur le terrain de la discussion.

Ils appelèrent les pasteurs vaudois aux luttes polémiques. Les armes de la parole semblaient devoir être égales des deux côtés; mais le raisonnement ne produit pas la foi, la vie religeuse n'est pas le résultat d'un syllogisme : la dialectique de Rome vint échouer devant l'autorité de la Bible.

Alors, s'adressant aux terreurs populaires, ces religieux répandirent le bruit d'une prochaine destruction des réformés, à laquelle on ne pourrait échapper qu'en se réfugiant dans le sein de l'Église romaine, dont les bras restaient paternellement ouverts aux habitants des Vallées.

« Ces nouvelles, dit Gilles (1), répandues avec persévérance, et transmises des uns aux autres, acquirent d'autant plus de consistance, que les atteintes directes contre les protestants se multipliaient et restaient impunies en Piémont comme en France.»

Le pasteur de Mentoules (2)* en écrivit à Lesdiguières et alla même le trouver.

Le gouverneur du Dauphiné répondit en ces termes:

(1)* *Chap. XLV, p. 322.*

(2)* *Bernardin Guérin, frère de François Gucrin, ancien pasteur de Saint-Germain, apôtre de Pramol, missionnaire et réorganisateur des Églises de Saluces.*

« Messieurs, ce m'a été beaucoup de plaisir d'entendre de vos nouvelles, parce que m'en a dit M. le Ministre Guérin. Je.les eusse désirées meilleures, parce que j'y ai dû devoir, et que sur toutes choo ses, je voudrais votre contentement et votre entière liberté. Mais vous savez qu'il y a toujours de la persécution pour ceux qui cheminent au droit sentier. Ne doutez point au demeurant, je vous « prie, que je ne veuille participer à ce qui vous succédera, et que je ne coure de tout mon pouvoir au devant de votre mal, par mes intercessions auprès a de votre prince. Croyez, quoi qu'on vous die, qu'il a vous traitera en bons sujets, et vous maintiendra a en liberté de conscience, si vous lui êtes obéissants, comme je sais que vous lui voulez être; et cheminant ainsi, j'embrasserai votre protection, et vous favoriserai, autant que la raison et la come mune cause m'y obligent, ainsi que le sieur Guérin vous le fera entendre de ma part. Je supplie ici le Créateur, Messieurs, qu'il vous continue et augmente ses grâces, me recommandant aux vôtres (1). » LES DIGLIÈRES.

(1)* La lettre est datée de Piedmore, ce 13 août 1598.

Ces protestations rassurèrent les Vaudois, pleins de confiance au double honneur du gentilhomme et du chrétien.

Cependant quelques-uns des réformés cédèrent aux captations des convertisseurs, par des motifs particuliers.

De ce nombre fut le capitaine Jahier, de Pramol: homme fort courageux, mais avide de richesses.

Des concussions lui étaient reprochées; les moines en instruisent le duc de Savoie, qui le fit citer devant lui. Les preuves, recueiJlies avec soin, ne permettaient pas de dénégation. Alors les jésuites, qui assistaient à son interrogatoire, se jetèrent aux pieds du souverain, en le suppliant de faire grâce au coupable, pourvu que ce dernier changeât de religion. Tout étourdi du coup, Jahier promit ce qu'on voulut. Puis, ayant repris son sang-froid, il

voulut revenir sur sa détermination; mais on lui représenta qu'il était engagé par la promesse, que le souverain avait reçue de sa bouche.

Pour lui en adoucir l'exécution, on lui promit en retour, une exemption d'impôts, pendant quelques années, et la charge de capitaine-général des milices de Pérouse pendant toute sa vie. Mais on exigea qu'il accomplît immédiatement cette abjuration, et s'engageât à faire ensuite des prosélytes.

L'homme de guerre et d'argent fut vaincu ; et revenu à Pramol, il voulut décider sa femme à suivre son exemple. Elle s'y refusa. Peu de jours après, le; moines s'étant rendus dans ce village, pour reconnaître l'effet des sollicitations de Jahier, ils dressèrent un autel et y célébrèrent la messe. Aucun des habitants n'y assista; sauf un des anciens catholiques du lieu. Jahier voulut y conduire violemment son fils Elysée, âgé de quinze ans; mais ce dernier s'échappa pendant l'office; et son père le battit si cruellement après, que l'enfant en mourut au bout de quelques jours. Ainsi, l'apostat commença d'être frappé dans ce qu'il avait de plus cher; et cela, par une conséquence immédiate de son abjuration.

Puis, ses parents, ses amis, ses compatriotes, se retirèrent de lui avec mépris.

Les moines lui en voulurent du peu qu'il avait fait. Le toit domestique, où tout lui rappelait le meurtre de son fils, lui devint insupportable. Une inquiétude étrange le saisit. L'agitation de son esprit passa dans ses membres, jadis si vigoureux.

Atteint d'un tremblement perpétuel, qu'on attribun à une précoce vieillesse, mais que nul autre vieillard n'avait présenté à ce point. Il changea de résidence, et alla demeurer à Diblon, où le soleil a plus de force. Mais sa santé ne revint pas. Son âme aussi était malade, et plus tremblante que son corps. — Ah ! que tu es heureuse, disait-il à sa femme, d'avoir conservé la paix de ta conscience. — La dernière heure s'approchant, pour lui, on voulut lui administrer l'extrême-onction. Il repoussa les prêtres avec dégoût. Aussi, Jahier étant mort, ceux-ci refusèrent-ils de l'ensevelir; ce furent ses parents, qui, descendus de Pramol, vinrent relever son corps abandonné, et lui rendre les derniers devoirs dans le cimetière de Pinache.

Gilles, qui était alors pasteur à Pramol, a raconté tous ces détails d'une manière saisissante (1).

Loin de favoriser l'œuvre du prosélytisme, cette apostasie méprisée et méprisable, inspira aux Vaudois une aversion plus insurmontable encore contre l'abjuration.

Pendant ce temps, Charles-Emmanuel avait cherché à concfure la paix avec Henri IV. Il s'était même rendu pour cela en France, en 1599.

(1)* *Fin du Chap. XLV.*

Mais le traité ne fut signé que le 17 janvier 1601 à Lyon. —Par ce traité, le duc de Savoie cédait au roi de France le Gex, le Bugey et le Val-Romei, en retenant le marquisat de Saluces, première cause de la guerre.— On dit, à ce sujet, que le roi avait fait une paix de duc, H le due une paix de roi.

CHAPITRE XXXVIII. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

LES VALLÉES DE BARDONECHE ET DU CLUSON SOUS LE RÈGNE DE CHARLES IX.

lntroduction : Depuis le Moyen Âge. Histoire, jusqu'à 1574.)

SOURCES et AUTORITÉS.— Les sources imprimées sont presque nulles. Les manuscrits sont fort nombreux: tirés principalement des Archives d'État, à Turin; de celles de l'évêché de Pignerol, de Fenestrelles et de Briançon, ainsi que des registres du conseil d'État de Genève, et de diverses bibliothèques publiques ou particulières. — Je ne puis donner ici la liste détaillée de tous ces documents; on trouvera, au bas des pages, l'indication de ceux dont j'ai fait usage.

L'histoire des Vaudois du Pragela (1)* forme un tout distinct de celle des autres vallées vaudoises. Souvent ils furent persécutés quand elles étaient tranquilles, et ils furent quelquefois tranquilles lorsqu'elles étaient persécutées. Cela tient à ce que le Pragela appartenait à la France, pendant que les autres vallées appartenaient au Piémont. Cet étal de choses dura jusqu'en 1713. Je ne pouvais donc pas entremêler l'histoire des Vaudois du Pragela avec celle de leurs coreligionnaires. Je ne pouv.iis non plus l'isoler, soit avant, soit après la leur, car la leur a commencé avant et fini après; il m'a paru que le moment le plus opportun de la faire connaître était celui où les mêmes événements, étant devenus communs aux deux pays, les avaient décimés l'un et l'autre, pour en faire sortir simultanément ces exilés colonisateurs que nous venons de rencontrer sur le sol de la Germanie.

(1) *On écrit souvent Pragelas, mais c'est à tort; car ce mot signifie pré gelé, et ne prend point de s, dans les anciens auteurs. (Perrin, Gilles, etc.) Il ne s'appliquait primitivement qu'à la partie supérieure de la vallce du Cluson, s'étendant depuis le Col de Sestrières jusquea à la Rua. La partie inférieure prenait successivement les noms de Val de Laui, de Val Cluson et de Val Pérouse. --- La princesse Adelaide de Suze avait fait donation de toute la vallee de Pragela, jusques à Pierre de Sestrieres, a l'abbaye de Pignerol, par acte du 29 avril 1078, confirmé plus tard par une bulle de Calixte II. --- A raison de ces circonstances, la preposition de ou l'article contracté du peuvent se placer, en divers cas, devant le nom de Pragela, suivant que ce mot doit désigner la vallée spéciale qui le porte ou d'une manière plus générale, le pays auquel cette désignation fut plus tard étendue. Dans ce dernier sens, les contrées d'Oulx et d'Exiles peuvent être présentées comme faisant partie du Pragela, quoiqu'elles soient situées dans la vallée de la Doire.*

Le pays qui va nous occuper s'étend sur les bords de deux rivières presque parallèles: le Cluson et la Doire. Il descend depuis la crête des Alpes jusqu'à Pignerol, d'un côté, et de l'autre jusqu'à Bussolino, près de Suze. Les Vallées adjacentes qui aboutissent ou servent de prolongement au bassin de la Doire, sont celles de Mathias et de Méane, sur la rive droite; de Chaumont, d'Exilés et de Bardonèche, sur la rive gauche; enfin de Thures et de Sauzet, vers le fond.

Ces dernières se bifurquent à Sézanne, et vont cacher dans les hauteurs des Alpes les origines de la vallée. Le col de Sestrières sépare cette région du bassin de Pragela, où coule le Cluson, sur les bords duquel s'embranchent les vallons latéraux de Traverses, du Puy, de Pourrières, et du Villaret. Ce dernier, à son tour, communique par un col avec l'étroite vallée de Méane, qui revient s'ouvrir du côté de Suze. L'histoire des Vaudois qui ont habité ces contrées a été jusqu'ici tout à fait inconnue; et cependant, avant la révocation de l'édit de Nantes, ils y possédaient onze paroisses, dix-huit temples et soixante quatre centres particuliers de réunions religieuses, où le culte se célébrait matin et soir dans autant de hameaux (1).

(1)* *Voici l'indication de ces localités de chaque vallée. Les noms en majuscules désignent les villages où se trouvait un temple; en italique, les simples lieux de réunion.— Sur le cours de la boire :*
VALLÉE DE SEZANE : Thures, Remille, Sauzet, CLAVIÈRES, Sezane.
VALLÉE DE BARDONÈCHE: Melezet, Merdavine, Rochemolle, MILLAIZE, Bolard, Savoulx.
VALLÉE D'OULX : Déserts, FENILS, Chanal, Château-Dauphin, Oulx, Saint-Eusèbe.
VALLÉE D'EXILLES : Bonets, Exilles, CHAUMONT, Rama, Closniers.
SALABERTIANS. Mollaret, Graxet, Suze.
VALLÉE DE MÉANE : Méan. Lageard, Serre, La Buisse, Jalas, Gattou, dié.
Sauvage, Jartouzières, le Passaur, LA CHAPELLE, Larche, Meronne. (Dans le vallon limitrophe de Mathias.)— Sur le cours du Cluson :
VALLÉE DE PRAGELA : Sestrières, LE PLAN, Jossau, la Dut ou Durit. TRAVERSES. Rullières, Pragela. LA RUA. Zuchieres ou SOUCHIERES. Le Puy, Rullières, Fayet (grand et petit). Les Fraises ou Fraissen, Porrieres, Chargin, Lavet, Balbouset ou Barbanté. Rivet, Laval, Patemouche, Tronchée, Rif, Eleus, Allevé, Balbouset d'Usseaux, Fraysses d'Usseaux, Le Laux, Almont, Garniers, USSEAUX, Fenestrelles, Chambons Gleùole. Vigneaux, Fayet, Pecquerel.*
VALLÉE DU ROURE (du chène) : Le Roure, La Balma, MENTOUL, VILLARET, Bouvet, Petit-Fayet, Ville-Close La Latte, Fon-du-Fan ou de Fantîna; la Clée, Serres, Bourset, Chabert, Bosco, Lara, Gamiers, Tourons, CHÂTEAU DU BOIS, Charabésiers, Vignals, Nonflières, Sappey, Cazette, Chargeoir et Chazalet.
VALLÉE DE PÉROUSE : Ailbone ou Arbona, Agrevol (nom d'une rivière affluente). L'Eyra, les Granges, Bonisoles, Pérouse; le Rif de la Briéra; le Séné des Arties, la Chalme, la Branca, la Baisse el Champlon
VALLÉE DE PINACHE : Rochin, Tronferes, PINACHE, Colombier, Rivoire, Valfrid, la Moretière, L'Albaréa, Rochas, Soleil-Bœuf, l'Eyral, La Combe, les Balcets, la Grangette,

Rousset. Doublon ou Diblon, le grand Doublon, le Puy, Servières, Talucco. VILLAR-PINÀCHE, Chenèvrières, Chambeyroux, Riz de la Grua; puis Saint-Benoit et l'abbaye de Pignerol.— Il faut observer que tous les temples et les lieux de reunion que je viens d'indiquer n'ont pas simultanement ete ouverts au culte; mais eu 1675, il en existait, à la fois, plus de soixante et dix.

Gilles ne fait qu'indiquer en passant les six communes du Pragela (1), d'où les Vaudois allèrent s'établir dans la vallée de Méane, et sur les bords supérieurs de la Doire, vers la fin du quatorzième siècle (2); mais dès les temps les plus anciens ils occupaient les rives du Cluson: car c'est de la vallée de Pragela que sont sortis lu plupart de leurs vieux manuscrits en langue romane (3). Ils sont pour nous d'antiques témoins du moyen âge évangélique, et les plus précieux monuments de ces églises cachées, que l'astre du salut avait fait éclore à sa lumière.

Ecartées ou voisines, toutes ces communautés chrétiennes faisaient partie du même corps ecclésiastique, fortifiant en elles l'unité de l'esprit par le lien de la paix, et l'unité d'action par une organisation commune. Elles avaient des assemblées générales où les plus éloignées se faisaient représenter.

C'est au Laus, en Pragela, que se tint le synode fameux où cent quarante pasteurs se trouvèrent réunis (4), et qui aurait eu lieu.

(1)* *Ch. I, p. 10.*

(2)* *Ch. II, p. 18.*

(3)* *Voy. Lient. P. 1, p. 23; l'errin, p. 57 ; Acttt Synodaux de l'assemblée tenue à Mentoulée, en 1612, etc.*

(4)* *Gilles, p. 17.*

Près de deux siècles avant la réformation, si de simples rapprochements suffisaient pour établir avec exactitude une date historique (1). Comme ces contrées faisaient partie du Dauphiné, ou débouchaient dans cette province, c'est aussi de là, que pénétraient en France, ces missionnaires colporteurs, dont l'œuvre d'évaugélisation patiente et cachée, forme l'un des caractères les plus saillants de l'Église vaudoise, dans ces temps reculés.

Ils avaient répandu la connaissance de l'Evangile jusque dans le Diois et le Valentinois. II y a quinze ans, dit un auteur du quinzième siècle (2), qu'un certain Talmon de Beauregard vint me dire : Il y a deux hommes chez moi, dont les discours sont pleins de douceur et de sagesse; voulez-vous venir les entendre? J'y allai; et le plus âgé de ces personnages se mit à lire certain petit livre qu'il portait avec lui, assurant qu'il renfermait les préceptes de la loi divine.

(1)* *Dans le bref de Jean XXII. daté du 23 juillet 1332 (Roreogo, p. 16), il est dit que l'hérésie t'est tellement étendue que les Vaudois avaient eu récemment des synodes de plus de 500 députés : quingenti Veldenses fuerunt congregati. Or Gilles parle de 140 pasteurs; chacun d'eux etait accompagné de deux ou trois députés laiques; il en résulte bien le nombre approximatif mentioné par le bref. --- Le plus nombreux de ces synodes a attire l'attention de Gilles, et il le place au Laus; il a attiré l'attention de Jean XXII, et il le place avant 1332; le lieu et la date semblent ainsi pouvoir être fixés.*

(2)* *CHRISTOPHE DE SALIENS, secretaire de l'éveque de Valence, dans ses Mémoires, cités par Colomb de Manosque, de gestis Episc. Diensium et Valentin, L. IV. p. 330.*

Il prononça en effet d'excellentes maximes, telles que: Tu ne feras point à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait; et il dit que le dimanche devait être observé avec plus de respect que toutes les autres fêtes, lesquelles n'ont été établies que par l'Église ; que Dieu seul avait le pouvoir de nous sauver, et que les bonnes œuvres, faites par l'homme avant sa mort, lui profiteraient davantage que celles faites pour lui, lorsqu'il ne serait plus; que l'opulence enfin avait corrompu le clergé, tandis que les Barbas étaient toujours restés dans la pauvreté évangélique. »

Ce langage ne rappelle-t-il pas celui que Reynerus prête aux Vaudois, lorsqu'il fait dire à l'un de leurs colporteurs venant d'offrir quelques bijoux à un gentilhomme : « J'ai encore des pierres plus rares que celles-ci, j'ai des joyaux plus précieux ; et je vous les donnerai pour rien si vous le désirez, » après quoi il se met à lui parler de l'Evangile (1).

Mais il est surprenant qu'un ecclésiastique n'ait pas reconnu l'Evangile dans ce certain petit livre qui se trouvait entre les mains des Barbas : on ne peut méconnaître dans ces deux personnages, l'un jeune et l'autre vieux, le régidor et le coadjuteur de nos missions vaudoises (I).

Aussi l'auteur auquel nous avons emprunté ce récit, ajoute-t-il naïvement: « Cette secte avait cela de particulier qu'elle flattait les hommes par une apparence ds sainteté, en s'appuyant toujours, dans sa doctrine et sa conduite, sur les exemples de la primitive Église (2). »

L'indépendance et la frugalité étaient du reste l'apanage héréditaire des habitants du Pragela. « Ce pays est âpre, peu fertile et extraordinairement froid, dit un autre écrivain; pour la justice, il dépend du baillage de Briançon et du parlement de Grenoble. On y compte quatre ou cinq communes qui ont leurs consuls; environ soixante-dix villages ou hameaux, et plus de quinze mille habitants, »

(1)* *Voy. le premier chapitre de Vierail des Alpes.*

(2)* *Habebat hoc proprium secta, quod specie sanctitatis blandiebatur "hominibus, et vitae exempla ac doctrinam ab ipsis ecclesiae christianae "exorrdiis repetabat. (Johannis Colmubi Mannasc. opusc. varia Lugduni 1568. Lib. IV.)*

« Le peuple se ressent du terroir; il est rude et pauvre. Les plus riches ne vivent que de laitage, et du peu qu'ils tirent de leurs champs ou de la vente du bétail. Les maisons ne sont la plupart construites qu'avec des sapins, qu'on coupe sur les montagnes prochaines, et qu'on plante en terre sous forme de palissade, enduisant l'intérieur de terre et de boue, sans aucun artifice.

« Pendant l'été, presque tous les hommes se répandent dans la plaine et dans les contrées voisines afin de gagner quelque argent; en hiver, ils retournent chez eux, passant une bonne partie de l'année dans les étables avec leur bétail, pour se garantir plus aisément de la rigueur du froid.

« Dans toute la vallée il n'y a pas une seule maison de noblesse, ni aucun seigneur temporel ou ecclésiastique, excepté le roi. Cela rend le peuple superbe et fier malgré sa misère; aussi les gens de ce pays s'estiment tous indépendants... et c'est une chose remarquable que, durant près de quatre-vingts ans, on n'a vu personne dans toute la vallée qui ait osé faire profession de la religion catholique. (1)»

(1)* *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela en Dauphin, io-1» sans date ni lieu d'impression, p. 1 et 3.*

Il a fallu des recherches pour lui trouver des adhérents, même avant la réformation (1)* ; cependant a il n'y avait anciennement que cinq Barbas, ou minislres, pour les six communes du Pragcla (2). On établit plus tard quelques annexes: une aux Traverses pour la Rua, une aux Chambons pour Mentoules, et une à la Balma pour Villaret; mais, outre ces huit ministres, il y avait dans chaque village un ancien, qui faisait la prière et l'instruction dans un petit temple au son de la cloche qui appelait tout le hameau. (3)s Tel est le tableau de l'état des Vaudois qui fut fait à deux rois de France (4)* en voyage pour l'Italie, et à qui l'on vint demander d'établir de vive force la religion catholique dans ce pays, où ne régnaient encore que la prière et les vertus chrétiennes.

(1)* *Protocole du notaire Orcel, qui sert a faire voir que la religion catholique était professée en Pragela, avant 1531, comme il constate par les legs pieux, etc.... Un manuscrit in - 4o tres épais et mal écrit (aux Arch d'Etat a Turin) no de serie 578.*

(2)* *« Un à la Rua pour la commune de Pragela; le second à Usseaux, le troisième à Mentoules, le quatrième à Fenestrelles, et le cinquième à Villaret, pour la communauté du Roure. [Relation historique des Vallées, etc... Manuscrit de 22 p. fol. Bibl. de M. le prof. Camille Aillaud, à Pignerol.)*

(3)* *Description des vallées du Piémont.... avec une carte dressée xur U« memoires de Valerius Crassus et de Jean Léger. A Paru, chez J.-B. Nolin; quai de l'Horloge MDCXC.*

(4)* *Charles VIII, à Oulx (nommé Ours) le 2 septembre 1494. — Godefroy...p. 195. Louis XIII, à Sezane et à Suze (du 28 d'avril au 4 de mars 1629); — Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de PrageU, in-io, p. 3. (Archives de cour. Turin, no de serie 548.)*

C'était demander la répression des doctrines bibliques, et l'on n'y manqua pas, comme nous le verrons bientôt; mais les Vaudois n'avaient pas attendu cette époque pour être persécutés.

Avant la domination des rois de France ils avaient subi le sceptre des Dauphins (1), et dans les comptes du Chatelain delphinal, rendus le 6 novembre 1315 pour la vallée du Cluson, on voit figurer aux articles de dépenses les frais dus aux inquisiteurs de cette vallée, pour l'exercice de leurs fonctions (2); et il résulte des comptes de l'année 1345 que les poursuites des inquisiteurs contre les hérétiques de la vallée du Pragela étaient dans toute leur vigueur, puisqu'on y a plusieurs articles de recettes et de dépenses résultant de ces persécutions (1).

(1)* *Les parties hautes de la vallée du Cluson où se trouve Pragela, celles de la Doire où se trouvent Bardonèche, Exiles et Satabcrtrans appartenaient à l'ancien domaine des Dauphins, comme il résulte de divers actes (du 17 des calendes de juillet 1243, des ides d'août 1258, etc.) mentionnés à l'inventaire des Archives de la cour des comptes de Grenoble (registres de VEmbrunois, t. I, fol. 283.) La vallée du Cluson fut cédée au roi de Sicile, par acte du 5 mai 1344 (id. fol. 701); mais elle continua de payer des droits seigneuriaux aux dauphins (actes du 14 octobre 1441, fol. 705; du 1er août 1344, fol. 702, etc.).*

*** *Quelques communes se rachetèrent de ces redevances; mais elles relevaient toujours de la juridiction française; — du parlement de Grenoble, pour les affaires civiles, de l'évéque d'Embrun pour les affaires religieuses. — Ces deux juridictions se confondaient souvent.*

(2)* *« Item, pro expensis Inquisitorum, reddit litteras 68, 6, turn. item, pro expensis eurumdem 24, 9 « (savoir en tout 93 livres tournois et 3 deniers, 92 franes de notre monnaie). — Extrait des Archiva de Fensstrelle, compulsées par M. le Prof. Aillaud, de Pignerol.*

Après avoir mentionné celles qui eurent lieu en 1556 contre les évangéliques du Piémont, un auteur ancien ajoute: « Peu de jours après, les Églises vaudoises de Larc/te, Méromu, Méanne et Suze furent assaillies fort rudement. Le ministre de Méane fut pris et mis à mort cruellement. L'Église de Larche fut bien tourmentée aussi. De réciter par le menu toutes les ruses, menées, pilleries, outrages et cruautés qui furent faites là, serait chose bien longue (2)* » C'est que la persécution n'était plus seulement alors une mesure

ecclésiastique, mais une affaire de parti; aussi les diverses communautés vaudoises se soutenaient-elles réciproquement toutes les fois que l'une d'elles était menacée."

(1)* *Le mot persécution (de perietutto) était originairement sjnonrme de poursuites. — Ces recettes étaient produites par ia vente des bieus confisqués sur les hérétiques (dans les comptes de 1345, on mentioune ceux d'nne nommée Simonde Challier, brûlée vive, pour hérésie). Les dépenses étaient produites par tes frais des inquisiteurs. — Achats de poulies, d'anneaux, de croes de fer, pour donner la question aux hérétiques, etc. — Même source.*

(2)* *Histoire des persécutions et guerres faites... contrs le peuple vauiois, etc. Nouvellement imprimé MDLXII, in-8s p. 43. — Cet ouvrage a cté publié en latin sous le nom de Reichardus. — Il se retrouve daus Crespm (ediL fol.) du fol. 532 au fol. 547. — Ces événements ne sont pas indiques avec plus de détail par Gilles, ch. XIII, p. 75. Rorengu, p. 40. — Ils eurent lieu sous l'influence de l'inquisiteur Giacomello, dont il sera question plus loin.*

On se souvient de l'invasion à main armée que les seigneurs du Perrier firent en 1560 contre les habitantes de Rioclaret, et du secours apporté à ces derniers par les Vaudois du Pragela qui vinrent les délivrer, a Les fugitifs furent remis en leurs maisons, avec grands remerciements à Dieu et aux défenseurs qu'il leur avait envoyés (1). »

« La vallée de Pérouse, dit Gilles, n'était pas opprimée par des seigneurs, mais elle avait à ses portes d'autres ennemis non moins redoutables et bien plus acharnés, savoir les moines de l'abbaye de Pignerol. Comme ils étaient fort opulents, et que le prince avait donné liberté à chacun et même ordonné à ses troupes de molester les Vaudois (2), ces moines prirent à leur solde une borde d'environ trois cents fanatiques, fort ennemis des réformés et fort amis de leurs biens; ces I ravageurs allèrent brigander par tout le pays circonvoisin, tuant hommes et femmes ou les menant prisonniers à l'abbaye.

(1)* *Gilles, ch. XIII, p. 89,90. Ultra» ies Alpee, II. P. ch.* I.

(2)* *En 1560. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, avait défendu à tous les habitants de ses Étati d'aller entendre les ministres vaudois, et à ces derniers de célébrer leur culte hors les Vallees. (Edit de Nice, 15 février 1560; Korengu, p. 39-40.) Mais cet édit ne spécifiait pas encore d'une manière précise jusqu'où devait s'étendre le territoire des vallces vaudoises. et des délégués particuliers furent nommes, sous le nom de commiuaires ducaux, pour veiller à son execution. — Ces officiers commirent beaucoup de cruaute. — Ces mesures avaient été prises k l'instigation da la cour de Bome et de la cour d'Espagne. (Gilles, p. 78.)*

Là, les attendaient les commissaires (1)* qui les condamnaient, sans désemparer, au feu ou aux galères, s'ils refusaient d'abjurer leur religion (2).»

A leur tour, les Vaudois de la vallée de Luserne envoyèrent alors des défenseurs à leurs compatriotes des rives du Cluson, et ces derniers, grâce à la présence de leurs frères, purent se livrer aux travaux de là campagne et terminer leurs moissons sans être inquiétés (3).

L'année d'après, ces enfants de la même patrie et de la même foi, quoique appartenant à deux États différents (1), désireux de corroborer l'union qui avait toujours existé entre les vallées vaudoises du Dau

(1)* *Ces commissaires étaient de Corbit (sénateur) et Gîacomello (inquisiteur). — Rorengo, p. 40.)*

(2)* *Gilles, en. XIV.*

(3)* *Id. p. 93. — Les habitants de Suie, de Larehe et de Héane, étaient cependant en butte aui vexations du châtelain de Sua', parce qu'il* allaùnl au prêche en Pragela, id. p. 215, 216.*

(4)* La Tallée de Pérouse ne fut remise à la France, qu'en 1562, a*ee Pignerol, Saviltan et Levadis; mais le Pragela et la Haute-Doire, faisaient déjà partie du Dauphiné et celles du Piémont, renouvelèrent entre eux le serment solennel de se soutenir mutuellement dans toutes les circonstances où leur Église pourrait être intéressée (1)* ; et par leur bon accord ils obtinrent, en 1561 (2), que la liberté de conscience serait accordée à tous ceux d'entre eux qui habitaient les États du duc de Savoie. Mais tout le pays dont nous nous occupons dans ce chapitre appartenait alors à la France, sauf les deux petites vallées de Malhias et de Méane qui seules purent profiter de ces dispositions (3). Les réunions religieuses de cette dernière se faisaient même dans un hameau (1) situé sur la limite des deux États : de telle manière que le temple protestant était sur les terres du duc de Savoie, et l'habitation du pasteur sur les terres de France (5). Le chemin qui de Méane conduit à Pérouse vient aboutir au Villaret, dernier village où parvienne la culture de la vigne, impossible dans toute la partie supérieure du Pragela. Les guerres de religion troublaient alors la France; Charles IX, lors même qu'il l'eût voulu, était trop faible pour résister à l'influence des Guise, du maréchal de Retz et de Catherine de Médicis.

(1)* *Id. Ch. XXII, p. 136.*

(2)* *Traité de Cavour, 5 juin 1561.*

(3)* *A loua les fugitifs desdites vallées, perji'slon/s en leur religion... et de Méane... seront rendus les biens confisqués, etc... • (Gilles, ch. XXVIII, p. 170.) Larche en faisait partie. (Id. p. 173.)*

(4)* *V, La Chafstl«.*

(5)* *Gilles, ch. I, p. 10.*

Les protestants, de leur coté, avaient les princes de Condé, l'amiral de Coligny et le roi de Navarre pour défenseurs. Leur culte, encore interdit dans l'enceinte des villes, était autorisé dans les campagnes (1); mais à quel signe précis pouvait-on discerner les villes des villages? Des conflits multipliés eurent lieu par suite de cette mesure qui avait été rendue pour les empêcher. Les chefs du parti huguenot en Dauphiné étaient l'intrépide Montbrun (2) et le brutal Des Adrets (3). Ce dernier déshouora leur cause par des violences inutiles. Il envahit le Pragela au commencement de l'année 1562, ravagea les établissements catholiques, incendia le monastère d'Oulx, se livra au pillage, interdit la célébration de la messe et voulut imposer le culte protestant sous peine de la vie (4).

(1)* *Par édit de janvier 1363. (Le Parlement de Paris réfuta de l'enregistrer, et De le fit qu'après trois jussions consécutives.)*

(2)* *Surnommé le Brave, défit en 1570 l'armée catholique du marquis de Cordes, gouverneur du Dauphiné; marcha contre les troupes de Henri III, qui faisaient le siège de Livron en 1770; fut arrêté à Die, et exécute à Grenoble en 1375.*

(3)* *Mort en 1587.*

(4)* *A raison de la rareté de ses proclamations, voici quelques passages de celle qu'il adressa dans cette circonstance aux habitants du Pragela. —*

Il ne nuisit qu'à son Église, en l'exposant aux mêmes reproches de violence qu'elle avait adressés à l'Église romaine. La responsabilité des brigandages qu'il commit alors pesa plus tard d'une manière bien cruelle et pendant bien des années sur la vallée de Pragela, dont les habitants néanmoins étaient demeurés étrangers à ces excès. Ce furent eux qui en portèrent la peine les premiers.

** « De par le Roy Dauphin, notre souverain seigneur et maître : ordonnance de monseigneur le Baron dès Adrets, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy; colonel des légions de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne; Eleue(eïu) général chef des compagnies assemblées pour le service de Dieu, la liberté et délivrance du Roy et la Reyne sa mère; conservateur des grandeurs et autorités de Leurs Majestés :*

** « L'on fait commandement à tous les manants et habitants des lieux et pa-roisses de Mentoules... qu'ils aient à assister, et ouïr les presches delà parole de Dieu.... Est défendu de célébrer dorénavant messes et autres cérémonies papales... ainsi que danses publiques et confréries quelcouques... ni d'y assister, en quelque paroisse que ce soit, sous peine de bannissement... et de confiscation des biens.*

** « En outre, Ton fait commandement aux susdits consuls, manants et habitants des lieux et paroisses de Mentoules, de incontinent et sans délay exhiber les images, chappes,*

chasubles, croix, calices, linges et autres choses appropriées à la messe papale, pour en disposer, ainsi qu'il sera avisé par les commissaires, sous peine de mort.

** «Finalement, l'on fait commandement à toutes personnes suffisantes à por-ter les armes, qu'ils aient à se trouver avec ses armes à Fenestrelle, aujourd'hui, jusqu'à deux heures après midi, sous peine d'être pendu et étranglé. »*

** Dans cette proclamation, il est ordonné à tous d'apprendre et savoir le catéchisme dans un mois... sous peines arbitraires.*

** (Cette pièce se trouve transcrite à la fin du Sommaire des archives de la Prévôté d'Oulx.) — D'après ces Archives, le monastère d'Oulx aurait été brûlé en 1562, à l'instigation de quelques chefs d'Oulx même et de Césane. — Le clocher démoli en 1574, par la malice d'Oulx et de son mandement, et les cloches dérobées par ceux de la R. P. R. — L'hospice détruit en 1575, par ceux de la rel. prêt. réf. de Pragela et de Valengrogne *. — De nombreuses enquêtes juridiques suivirent ces dévastations.*

**** Parce que leurs ennemis voulaient s'y retrancher.*

Le baron des Adrets ayant été repoussé des vallées du Cluson et de la Doire, le parti catholique par de perpétuelles agressions y prit sur les protestants sa revanche d'une défaite momentanée. « En quelques lieux, dit Gilles (1), les Vaudois n'osaient plus célébrer leur culte que de nuit; car s'ils voulaient tenir leurs assemblées en plein jour, conformément à la liberté qui était alors accordée à leurs coreligionnaires du reste de la France, on leur courait sus à main armée pour les détruire. Ces tentatives audacieuses étaient favorisées par leur isolement. Leur parti, qui était puissant dans le Dauphiné, ne pouvait pas les défendre sur l'extrême frontière de cette province.

Les Vaudois des vallées piémontaises pouvaient seuls leur porter secours. Ils n'y manquèrent pas, et par leur dévouement ils assurèrent le repos de leurs frères, après avoir signé de leur sang l'acte d'union qui liait entre elles leurs antiques vallées.

(1)* *Chap. XL, p. 279.*

Il se livra à cette époque, entre les Vaudois et leurs ennemis, un grand nombre de petits combats dans la vallée de la Doire et dans celle de Cluson.

Les papistes étaient commandés par un capitaine d'Ûulx, nommé la Cazette (1), et par le seigneur de Mures qui faisait comme lui la guerre par plaisir, et qui venait quelquefois du bas Dauphiné avec une troupe de volontaires, afin de lui porter secours; car « pour un mort du côté des Vaudois, dit Gilles (2), les agresseurs en avaient presque toujours plusieurs, et ce qu'ils pensaient avoir gagné un jour, ils le perdaient le lendemain, à leur grand étonnement mais à la gloire des assaillis, qui furent pour cela longtemps redoutés de leurs voisins et en grande réputation. »

Cependant les Vaudois eurent aussi des revers. A Briançon, par exemple, dont ils s'étaient momentanément emparés, ils furent cernés par des troupes fraîches et impitoyablement massacrés.

(1)* *« ... Vulgu dictus, le gros la Cazette; cujus etiam ductu agressi sunt catholici, dictos hugonotos, Sezania etc... (Relation manuscrite de 1563)*

(2)* *Ch. XL.*

Leur triomphe était dans la guerre de montagnes, où les combattants se multiplient par leur activité, et où l'avantage des positions, des surprises, des embuscades peut suppléer au petit nombre; mais toutes les fois qu'ils voulurent se renfermer dans une place forte ou dans un lieu de défense limité, il est rare qu'ils n'aient pas éprouvé quelques pertes. C'est ainsi que fut également massacrée une demi-compagnie de leurs soldats qui s'était retirée dans une chapelle ruinée, entre Houillères et Pragela. Pareil malheur arriva, dit Gilles (1), à quarante hommes du Val-Luserne qui se laissèrent envelopper, près de Bardonèche, dans une bicoque où ils n'avaient ni provisions de guerre ni provisions de bouche.

Voici de quelle manière ce fait est raconté par un élégant narrateur de l'époque, qui a écrit sa relation en latin (2).

En 1362, dit-il, les neiges de l'hiver chargeaient encore les montagnes, lorsque leur première fonte causa au mois de mai une terrible inondation, présage évident des prochains ravages des calvinistes. Ils vinrent en effet de la vallée du Cluson et de la vallée de Luserne; plusieurs rencontres sanglantes eurent lieu à Calmont, aux Chenèvières, à Salabertrans; et quoique la victoire fût quelquefois balancée, les huguenots se fortifiaient toujours.

(1) *p. 280.*

(2) *En voici quelques passages que je n'ai pas traduits. Propter rebellantium haereticorum rabiem, nulla huic erat fides nec securitas, inter parentes et vicinos, religionis causa, ac proesertim in Plebania Ulciensi. (Dans la plebanie d'Oulx.)*

Cependant les catholiques se rangèrent sous le commandement du gros la Cazette, qui surprit les infidèles à Cezane et en tailla en pièces jusqu'à cent cinquante (1).

Pour se releverde cette perte ils appelèrent de nouveaux renforts (2)* et marchèrent sur Briançon. Ayant franchi le mont Genèvre ils parvinrent jusqu'à un mille de la place; mais là s'étant vus reçus autrement qu'ils ne pensaient. Ms se replièrent vers la source de la Durance, dans la vallée des Prés (3), et poursuivis par ceux qu'ils venaient attaquer, ils gagnèrent les hauteurs du mont de l'Echelle (A), d'où ils se réfugièrent dans la vallée de Bardonèche où ils s'arrêtèrent quelques jours.

(1)* *« Ut notât Bellonins, scriba publiais Ulciensis, de cujux scripto manu propria authenticato, bœc omuia translata fideliter. »*

(2)* *« Supplementum militum a sociis, vallium dictarum Clusoui et An« gronins, acccpcrnnt... »*

(3)* *« In vallem pratorum deflectere coacti sunt. »*

(4)* *« Per montem, Scalœ ut dicunt, Bardunescham ingressi... • Je cite les passages qui contiennent des noms propres pour me mettre à l'abri des inexactitudes.)*

C'est là que l'illustre de la Cazette vint les surprendre en plein midi avec sa garde ordinaire (1) augmentée de quelques soldats courageux, non sans avoir pris ses précautions pour ne pas être découvert ; et, soutenu par les catholiques du lieu, il les tailla en pièces.

Les Vaudois, ne pouvant lutter à cause de l'infériorité de leurs forces, se retirèrent en désordre dans le château comme dans une forteresse. Là, ils se défendirent jusqu'à la nuit; alors les ratholiques mirent le feu au château, et tous ceux qui ne périrent pas dans les flammes furent passés au fil de l'épée (2).

Ainsi disparut de la vallée, ajoute notre auteur cette peste de l'hérésie.

Il ne parait pas cependant que la défaite des Vaudois ait été aussi complète qu'on pourrait l'induire de sa relation, car peu de jours après ils s'emparèrent de la forteresse d'Exilles, qui était pour eux une place hien plus importante que toutes celles dont il a été question jusqu'ici.

(1) «*Ibi jam aliquibus diebus morabantur, cum ecce egregius de la Cazette, sumptis secum aliquibus e suis militibus, quos custodiae causa secum semper habebat, et adjunctis abis incolis hujus regionis... pleno meridie,caute temen et prudenter adortus, magnam eorum impetu edidit stragem, adjuvantibus praecipue dicti loci incolis, etc....* »

(2)* *Quos etnm llamma comburere non poterat cosdem interficiebat gladius. — L'auteur anonyme de cette relation porte à 140 le nombre de ceux qui périrent ainsi. Gilles le léduit i 40 (p. 280); mais peut-être ce dernier nombre n'indique-t- il que celui des Vaudois du Val-Luserne, qui se trw•aient à cette catastrophe*.

Mais elle se trouvait dépourvue de munitions lorsqu'ils s'y établirent, et ils y furent assiégés par la Gazette avant d'avoir pu s'en procurer.

Ce capitaine pressa le blocus afin de les prendre par la famine. Ils avaient les meilleurs chefs et les meilleurs soldats des Vallées; ils firent des sorties vigoureuses, sans pouvoir

parvenir à faire débloquer la place. Toutes les vallées, dit Gilles (1), firent alors un grand effort et un merveilleux devoir pour les dégager. Leurs gens ayant passé les montagnes qui séparent le Clusonde la Doire, en face de la forteresse, s'iipprochèrent de celle-ci de manière à pouvoir s'entendre avec les assiégés, sans être vus des assiégeants. Le fort d'Exilles est situé sur un rocher escarpé qui s'élève isolé et resserré entre des montagnes rapides, dans une des parties les plus étroites de la vallée.

Les Vaudois, captifs sur ce rocher, virent leurs frères accourus pour leur prêter main forte.— Le capitaine Frache, qui commandait à Exilles, prenant son épée à deux mains, s'élance alors avec tout son monde sur les troupes ennemies. Il franchit leurs barricades, pénètre dans leurs retranchements, et renverse tout ce qui s'oppose à son passage. Pendant qu'il les attaquait ainsi par devant, ses compatriotes se précipitent du haut de la montagne et les entament par derrière. Les troupes de la Gazelle, pressées ainsi comme par deux avalanches qui se rejoignent dans leurs rangs, sont rompues et dispersées. Leurs chefs font d'inutiles efforts pour les maintenir ou les rallier; la place est dégagée, toute la garnison s'échappe par celte brèche audacieuse, rejoint le corps de secours, regagne avec lui les montagnes, et s'apprête à de nouveaux combats.

C'est à la même époque qu'eurent lieu les affaires d'Abriès et de Saint-Crespin, dont nous avons déjà parlé dans l'histoire des Vaudois du Queyras.

Les guerres religieuses furent momentanément calmées en France par ledit de pacification que Charles IX signa à Amboise, le 19 de mars 1363. Cet édit contenait les dispositions les plus favorables que les réformés eussent encore obtenues; mais il fut modifié par une ordonnance royale, rendue à Lyon le 9 d'août de l'année suivante (1). Une paix menaçante et précaire, comme le calme qui précède un orage, assoupit pendant quelques temps les passions politiques que les querelles religieuses envenimaient et semblaient dominer.

La hautaine et artificieuse Catherine de Médicis, soit par bienveillance soit par duplicité, avait cherché momentanément à rapprocher les deux partis. En secret néanmoins, elle levait des troupes pour combattre les huguenots. Célait en 1567. Le roi résidait au parc de Monceaux. Coudé et Coligny forment le projet de l'enlever ainsi que sa mère; mais ce dessein échoua.

(1)* *C'est de Lyon aussi que Charles IX avait rendu cinq jours auparavant, l'edit qui fixait le commencement de l'année au premier janvier. (4 août I684.)*

Le duc de Clèves traversait alors le Piémont avec une armée espagnole, pour se rendre en Flandre; il venait d'arriver à Pignerol; les vallées du Cluson, de Pragela et de la haute Doire appartenaient toutes à la France ainsi que le marquisat de Saluces. La reine d'Espagne était la sœur de Charles IX. Le duc de Clèves était le lieutenant du roi; à peine eut-il appris ces événements, qu'il ordonna à tous les réformés, vaudois ou étrangers, de

venir se faire inscrire individuellement chesi. Le gouverneur de la province qu'ils habitaient (1).

(1)* *Louis Gunzague de Clèves, prince de Mantoue, duc de Nancy et [France*

(2)*. *On voulait par ce dénombrement connaître les forces du parti.*

La même mesure fut prise pour ceux de la France (1). On voulait par ce denombrement connaitre les forces du parti. Birague, alors gouverneur de Pignerol, défendit en outre à ses administrés de loger des protestants sous peine de la vie (2). Les démarches que ces derniers avaient faites pour obtenir plus de liberté dans leurs exercices religieux, devinrent même des chefs d'accusation (3). De toutes parts arrivaient aux Vaudois d'inquiélantes nouvelles, de menaçants avis.

(1) *Les vallees du Cluson, de Pragela et de la Haute-Doire, ainsi que le marquisat de Saluces, appartenaient alors à la France*.

(2) .....*Quale si colui che alloghera, come quello che sara allogiato; inconerano, per la prima volta, a chiaschedun d'essi nella pena di cento scudi; la seconda, di doi batti di corda e ducento seudi; e la terza, della perdita della vita e beni" (Pignerol, 19 d'octobre 1567.) Chronique des Sottaro*.

(3) *Même source; á la date du 28 novembre 1567*.

Ici l'on disait que l'armée espagnole allait les exterminer; ailleurs, que leur culte serait complètement interdit; partout, que des dangers prochains menaçaient leur Église (1). Les Églises vaudoises tinrent un synode en val Cluson (2)* et décrétèrent un jeûne universel, pour détourner, par l'humiliation et la prière, les verges du Seigneur et F embrasement de son ire (3). Et comme un nuage qui, chassé par le vent, porte ailleurs les foudres dont il était chargé, ces funestes présages, ces motifs d'épouvante passèrent sur les Vallées sans y laisser de deuil.

Mais ce ne fut qu'un répit sans durée. La Saint-Barthélemy venait d'ensanglanter la France. L'effroi se répandit de nouveau eu Piémont. Les catholiques, dit Gilles (4), firent de grandes réjouissances et raillaient les religionnaires comme si Dieu eût été aboli. Le culte protestant était du moius interdit sur les terres françaises. Les habitants de Saint-Germain et de Pérouse réclamèrent auprès du gouverneur de Pignerol. « Lors de la cession de notre vallée à la France (5), disaient-ils, il fut convenu que les priviléges dont nous jouissions à cette époque nous seraient conservés (6). » Birague n'en tint compte; et le pasteur de Saint-Germain, pendant que le temple de sa paroisse était fermé, monta à Pramol, offrit une discussion publique au curé du lieu, qui prit la fuite pour l'éviter, et conquit au protestantisme cette commune tout entière, qui jusqu'alors avait été catholique.

(1)* *Par édit d'octobre 1567.*

(2)* *Quale si colui che alloghera, corne quello che sara allogiato; 'inconerauo, per la prima volta, a chiascheduu d'essi oella pena di ceoto*

(3)* *scudi; la seconda, di doi batti di corda e ducento scudi; e la terxa, delta*

(4)* *perdita délia vita e béni. (Pignerol 19 d'octobre 1567.) Chronique des Sollaro.*

(5)* *Même source; à la date du 28 novembre 1567.*

(6)* *Gilles, p. 338.*

Le clergé s'en émut; les Vaudois continuaient leur culte, dans la campagne ou dans les maisons. Birague fut excité à sévir contre eux par les armes; mais il redoutait la vaillance, déjà éprouvée, de ces montagnards, et l'appui réciproque qu'ils se prêtaient toujours. Pour empêcher les vallées de Luserne et de SaintMartin, qui appartenaient au duc de Savoie, de porter secours à leurs frères du Val-Pérouse, il se plaignit redoutant des complications avec la France…

(1)* *Fin de mai 1567.*

(2)* *Gilles p. 239.*.

(3)* *Le 28 septembre 1571, Charles IX avait même écrit au duc de Savoie une lettre pressante en faveur des Vaudois. — Elle se trouve dans Gilles, p. 848, 343.*

(4)* Du 23 d'août au 2 de septembre 1572 Dans l'intervalle s'etait formée la croisade meriamur contre les réformes. (Le 12 mars 1568). Celle association avait pris pour devise, ramus nos, mort'amur rura Christo. — Le 37 mars fut conclue la paix de Longjumeau, qui ne dura que jusqu'en septembre 1568.— En 1569, bataille de Jarnsc, où le prince de Condé est tué par on traître. — Le roi de Navarre (plus tard Henri IV) se met à la tête des réformés. — Bataille de Montcontour, le 3 d'octobre 1569. où l'amiral de Coligny est défait par le duc d'Anjou. — Le 15 d'août 1570, paii de Sainl-Germain-en-Lave.— Catherine de Medicis attire i Paris la reine de Navarre, mère de Henri IV. (Jeanne d'Albret, qui y mourut le 10 juin 157-2.) — Son fils épousa le 18 août la sœur de Charles IX. — Cinq jours après, le massacre des protestants commença. (5)* P. 350.

(1)* *En 1562.*

(2)* *Requête du 2 août 1573. (Archives de cour. Turin, no de s«rie 316.) de leur intervention, comme si elle avait déjà eu lieu. Le duc de Savoie,*

Pour empêcher les vallees de Luzerne et de Saint-Martin, qui appartenaient au duc de Savoie, de porter secours a leurs freres du Val-Perouse, il se plaignit de leur intervention, comme si elle avait deja eu lieu. Le duc de Savoie, retoutant des complications avec la France, fit interdire aux Vaudois de ses États de sortir en armes des frontières (2) et Cœstrocuzo, chargé de leur transmettre cet ordre, voulut rendre responsables de son exécution les syndics et les pasteurs des communes.

Ces derniers s'étant réunis le 5 janvier 1583, commencèrent par protester de leur fidélité au souverain, en lui représentant toutefois qu'ils n'avaient aucun pouvoir exécutif en main; que leurs exhortations, toujours employées pour retenir chacun dans le devoir, étaient néanmoins souvent infructueuses; qu'ainsi ils le priaient de ne pas rendre responsable la totalité des Vaudois du manquement de quelques-uns; qu'en outre, lui-même, en cédant la vallée de Pérouse à Charles IX, avait garanti le maintien des priviléges dont elle jouissait, et que les Vaudois ne pourraient voir détruire leurs frères, sans être portés à les secourir, autant par devoir que par affection; qu'en conséquence on suppliait humblement S. A. II. de vouloir bien s'employer à ce que les habitants de Pérouse et de Saint-Germain fussent laissés en paix.

(1)* *Ruigo di lirarmi la guerra aile tyalle.... Instructions au senateur de Ruffia, délégué aux Vallées, 10 août 1573. (Archives de Turin, numéro de serie 226.)*

(2)* *Par lettres du 30 décembre 1572.*

Dans l'intervalle, Charles de Birague avait succedé a son frère Louis, comme lieutenant du roi de France dans le gouvernement de Pignerol. Jaloux de signaler son entrée en fonctions par quelque mesure éclatante, et pressé d'ailleurs par le conseil royal de cette ville, excité lui-meme par le clergé, ce gouverneur ordonna aux protestants du pays de cesser toutes leurs assemblées religieuses. Sous le langage respectueux de cette pièce, on voyait chez les Vaudois la ferme résolution de se défendre mutuellement. Cette résolution suspendit les voies de fait contre Val-Perouse.

Ils refusèrent. Birague arma sa garnison, et, la faisant marcher de nuit, vint surprendre le bourg de Saint-Germain avant l'aube du jour (3).

(1)* *Gilles, en. XXXVI, p. «1-953.*

(2)* *Nommé quelquefois aussi ttnal de Pigntrol.*

(3)* *Le 18 de juillet 1573.*

Cinq hommes furent saisis, et pendus quelque temps après aux arbres de la Turina; mais le reste des habitants se défendit avec vigueur; l'alarme fut donnée; le capitaine Frache, l'un des plus vaillants hommes de son temps - disent les chroniques (1), accourut des hauteurs d'Angrogne, avec la phalange aguerrie qui avait si glorieusement dégagé les

assiégés d'Exilles, délivra Saint-Germain et chassa les troupes de Birague jusques au-dessus de La Pérouse et en-dessous de Pignerol.

Ces dernières revinrent à la charge quelques jours après, sous le commandement du colonel de la Rade. Toutes les communes du Val-Luserne envoyèrent un contingent pour défendre leurs frères, malgré les mesures sévères et les commissions expresses que le duc de Savoie mit en avant pour s'y opposer (2). Des engagements multipliés eureut lieu sur les bords du

(1)* *Gilles, p. 235.*

(2)* *Il y a de grandi détaili sur ce sujet dans une pièce des archives de Tnrin, intitulée : lustrullione a roi Merser Cesare Cambrani ii eignori ii Ruffia, Mestèr eenalore, ii quello che haverete a fore e dire in tt valli di Lucerna, Angrogna, San Martino, etc., per servicio nostro.*

Elle est datee du 10 août 1573. En voici quelques passages : « Farete intendere che havano trovato strano, che quei populi, nostri sudditti, sneza proposito se siano levati et habbino tolto le arme.... per volere diferendere quelli di San Germano, che sono di aliena giurisdittione... contro un principe tanto potente coni e il Re di Francia.... e se vi di cono che essi delle valli sarrano usciti in adiuto di quelli della valle della Perosa et di Pragellato per essere tutti scritti (formati) in Xrispo (christo com' essi dicano... li poteti rispondere che qui non si tratta di religione ma de rebellione, etc...."

Il est question, à la fin de cette pièce, d'une lettre que la duchesse de Savoie écrivait à Etienne Noël, pasteur d'Angrogne sur le même sujet.

Cluson pendant tout le mois d'août. Dans une de ces escarmouches, Pierre Couper de La Tour, distingué par son intrépidité, mais se fiant trop à son courage, fut tué à la tête de sa troupe, près de Pinache, où la collision avait eu lieu.

Les pertes nombreuses que les assaillants avaient éprouvées dans ces rencontres, et le trouble qui en résultait pour les Vaudois dans leurs travaux agricoles, portaient également les deux parlis à désirer la paix. On avait appelé ces conflits la guerre de la Rade, du nom du chef ennemi qui s'y était le plus brillamment signalé. Enfin, par esprit d'accommodement les Vaudois de la châlellenie de Pérouse, offrirent à Birague de suspendre la publicité de leurs services religieux pendant un mois, et de renvoyer leur pasteur (1), à condition qu'on poserait les armes de part et d'autre, que les prisonniers seraient rendus sans rançon et que nulle poursuite n'aurait lieu à propos de ces événements (2).

Birague lui-même, avant l'ouverture des hostilités, n'avait demandé aux Vaudois, pour les laisser tranquilles que d'interrompre leur culte pendant un mois (1);

(1)* *François Guérin, qui avait provoqué le renoncement à l'Église romaine de tous les habitants de Praniol.*

(2)* *Par requête du 31 août 1S73, Gilles p. 357-259.*

Mais ils avaient refusé, dans la crainte que cette concession ne rendit leurs adversaires plus intraitables et plus entreprenants.

Birague ne se montra néanmoins pas plus exigeant, après cette démarche, qu'il ne l'avait été avant la résistance; ces stipulations furent converties en traité (2).

Le roi l'approuva; mais il voulait que les Vaudois du Val-Pérouse renonçassent complètement à leur culte public. Birague leur signifia cette résolution. Ils répondirent avec dignité qu'ils mettaient la vie religieuse à plus haut prix que la vie du corps, et qu'il n'eût pas été nécessaire de mettre bas les armes, si l'on avait l'intention de les obliger aussitôt à les reprendre.

Ce langage porta Birague à ne pas insister, et l'on prétendit même qu'il avait été autorisé, par une permission secrète du roi, à tolérer l'exercice public du culte réformé dans la vallée de Pérouse.

Mais, l'année d'après, Charles IX mourut d'une tragique maladie (3); Henri III, son frère, quitta furtivement le trône de Pologne, où il avait été appelé deux mois auparavant, et vint revendiquer ses droits à la couronne de France.

(1)* *Id. p. 2M.*

(2)* *Fait à Pignerol le 1er de septembre 1573.*

(3)* *A Vinceoucs, le 30 mai 1574.*

Ayant dirigé sa route par Turin, où il reçut de très grands honneurs, il en témoigna sa reconnaissance au duc de Savoie, en lui restituant, à titre de cadeau royal, les places de Pignerol, de Savillan et de Levadis, ainsi que la vallée de Pérou se.

Les habitants de cette localité rentrèrent alors momentanément sous le régime dont jouissaient les Vaudois du Piémont, et ils eurent quelques années de repos.
Nous les retrouverons plus tard. Voyons maintenant ce qui se passait dans les hautes vallées de la Doire et du Pragela.

CHAPITRE XXXIX. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes

TROISIÈME ÉPOQUE. (La vallée de Pérouse sous la domination de Charles-Emmanuel.)

Par l'édit du 25 février 1602, Charles-Emmanuel, en accordant la liberté religieuse aux vallées vaudoises, avait restreint l'exercice du culte protestant aux Églises renfermées dans les limites de ces seules vallées.

Les Églises de Saluces et de Pragela s'en trouvaient exclues. Tous ces membres d'un même corps spirituel se réunirent alors dans une manifestation de sympathie et de solidarité fraternelles, admirable par son unanimité.

Pour protester contre les menées et les violences dont ils étaient l'objet à cette époque, ils signèrent, depuis la vallée de la Sture, sur les confms de Nice, jusqu'à celles de Mathias et de Méane, sur les confins de Suze, le manifeste suivant, qui était en même temps une requête à leur souverain:

« De temps immémorial, nos aïeux et nos familles, ayant été élevés dans la doctrine professée aujourd'hui par l'Église réformée, en laquelle nous sommes résolus de vivre et de mourir : pour qu'il soit notoire à chacun que ce n'est point pour crime ou rébellion quelconque que nous sommes aujourd'hui spoliés de nos biens et de nos maisons: nous déclarons solennellement que cette doctrine à laquelle on veut nous faire renoncer est tenue par nous comme la seule vraie, ordonnée et approuvée de Dieu; la seule qui puisse nous rendre agréables à ses yeux et nous conduire au chemin du salut.

« Si quelqu'un prétend que nous sommes dans Terreur, qu'il le prouve, et nous en sortirons. Mais si, par la seule force et contrainte, on veut nous faire suivre des superstitions humaines, nous aimons mieux renoncer à nos biens, et même à notre vie, plutôt qu'à la Vérité et au salut de notre âme (1).»

Cette déclaration courageuse, rédigée en Pragela et dont nous abrégeons les termes, ne fit qu'exciter l'ardeur de prosélytisme et la rivalité fiévreuse des zélés, mais jaloux missionnaires, qui ne s'en remettaient déjà plus à la seule persuasion pour ramener les brebis égarées.

L'archevêque de Turin, pour favoriser l'œuvre de ces missionnaires, se rendit lui-même dans la vallée de Pérouse. 11 y arriva le 25 de mai 1602, et alla prendre gîte chez un hôtelier protestant, dont il espérait faire son premier prosélyte.

La disette régnait dans le pays; le prélat fit distribuer du blé, de l'argent et du pain aux catholiques indigents, promettant les mêmes secours aux protestants qui se

catholiseraient. Puis il prétendit interdire aux moissonneurs à gage de se rendre dans la plaine du Piémont, pour s'y livrer à leurs travaux, sans une permission spéciale signée de sa main. Cette permission lui étant demandée, il ne voulut l'accorder qu'en retour d'un engagement formel, pris par le requérant de suivre le culte romain.

(1)* *Perrio, p. 185-189. Léger P. I, p. 3.*

Malgré toutes ces captations, il y eut peu d'apostasies, et la plupart des personnes qui s'étaient laissées aller à de fausses abjurations revinrent au culte de leurs pères, après le départ de l'archevêque.

Mais il revint peu de temps après, fit ordonner aui Vaudois de Talucco, dans la vallée de Saint-Pierre, près du grand Diblon, d'abjurer leur religion ou de sortir du pays. Ceux-ci ne firent ni l'un ni l'autre, et après quelques vexations isolées, on les laissa en paix.

Ces moyens n'ayant donc pu réussir, on ordonna aux principaux habitants de Pinachc de comparaître à Turin, devant le duc de Savoie. Un seul refusa de s'y rendre (1). Les autres étant arrivés se présentèrent au gouverneur de la province, qui leur dit:

— Son Altesse informée de l'estime dont vous jouissez, m'a témoigné le désir de vous voir, pour vous engager à rentrer dans la sainte Église et à donner ainsi le bon exemple aux autres. J'ai pris sur moi de promettre à Son Altesse que vous le feriez; et vous pouvez être certains d'obtenir ainsi tout ce que vous désirerez pour le présent et l'avenir.

(1)* Omit Antoine Martinat. Les autres étaient JeanMicol, Michel Gilles et Jean Bouchard.

—Monseigneur, répondirent les villageois, nous ne désirons rien de plus que ce que nous avons. Eussiez-vous promis à Son Altesse tout ce qui dépend de nos forces et de notre fortune, nous ne vous aurions point démenti; mais quant à vouloir nous faire changer de religion, c'est une chose qui intéresse plus que ce monde; et nous vous prions de ne pas insister sur ce point.

Le gouverneur se répandit en injures contre eux et les renvoya en disant qu'ils seraient appelés plus tard devant le souverain.

Au bout de quelques jours, n'ayant reçu aucun avis, ils quittèrent la capitale et revinrent dans leur hameau.

A peine y étaient-ils arrivés, que le gouverneur Ponte leur ordonna de reparaître dans trois jours à Turin, sous peine de la confiscation de tous leurs biens.

Ils y retournèrent donc, vers la fin de juillet, et furent présentés au duc, qui les exhorta fort affectueusement à se convertir au papisme, en les assurant de sa munificence s'ils

consentaient à le faire. Les Vaudois lui répondirent avec respect qu'ils seraient heureux de se consacrer à son service, même jusqu'à mourir pour lui, mais que leur religion leur était plus chère que la vie.

Un capucin, présent à cette audience, se récria sur l'insolence de ces manants, qui osaient résister au désir de leur prince; mais le duc lui imposa silence, en disant: « Une conversion doit être volontaire; si ces gens-là veulent entrer dans notre Église, j'en serai satisfait, mais je ne veux pas les y contraindre. »

Peu de temps après, Ponte, qui était à la fois gouverneur de la province et commandant de la citadelle de Turin, fut arrêté et privé de toutes ses dignités.

* Les grands savent pourquoi, dit Gilles (1); mais les réformés savaient seulement que ce n'était pas pour les avoir favorisés, car il avait fait tout le contraire. »

A la même époque, le parlement de Grenoble, dont la juridiction s'étendait sur les vallées d'Oulx et de Pragela, ordonna le rétablissement du culte catholique dans toutes les paroisses de ces vallées, la restitution des biens ecclésiastiques et la réparation des chapelles abandonnées, afin que ces édifices fussent rendus à la célébration de la messe (1).

(1)* *Fin du Chap. XL.*

Dans la partie du Val-Cluson qui appartenait au duc de Savoie, des mesures d'un autre genre furent prises dans le même but. On représenta au prince que les Vaudois établis dans cette vallée scandalisaient les catholiques, en n'observant pas les fêtes de leur Église. Il en résulta un édit par lequel les protestants devaient cesser d'habiter la rive droite du Cluson et se retirer sur la rive gauche; mais les catholiques du pays réclamèrent eux-mêmes contre cette mesure, en certifiant que leurs voisins calvinistes, loin de leur être en scandale, donnaient l'exemple de toutes les vertus, et ne s'opposaient nullement à leurs pratiques religieuses. Le châtelain de la Pérouse engagea alors les Vaudois à tenir leurs portes fermées pendant quelques jours, comme s'ils avaient délogé, afin de témoigner de leur déférence aux ordres du souverain; et cet édit n'eut point d'autre suite.

(1)* *Arrêté du 11 d'août 1603.*

Peu de temps après, on renouvela aux habitants de Pinache la défense de tenir leurs assemblées religieuses dans l'ancienne église catholique qui leur servait de temple. De longs débats eurent lieu à ce sujet, et enfin un commissaire ducal décida qu'un nouveau temple serait construit pour le culte réformé, mais que les catholiques de Diblon contribueraient à son érection, en retour des sacrifices que les Vaudois de Pinache avaient faits pour bâtir la chapelle romaine de Diblon.

Le curé de ce dernier village apporta bien quelques entraves à cet arrangement, en élevant des prétentions nouvelles; mais elles furent écartées en 1610.

En 1617, le parlement de Grenoble défendit que les Vaudois du Piémont fussent reçus en Dauphiné (1). C'était vouloir briser l'union qui existait entre les habitants évaugéliques de toutes les Alpes vaudoises; cette tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes.

« En 1623, dit Gilles (2), la vallée de Pérouse fut particulièrement troublée par de continuelles fâcheries, la plupart survenues par les cauteleux conseils de quelques rusés papistes, poussés par la moinerie, et trop facilement écoutés. »

(1)* *Par arrêté du 9 novembre 1617.*

(2) *Chap. I.V.*

Il s'agissait du payement des 6000 ducats, que toutes les vallées vaudoises s'étaient solidairement engagées à fournir au duc de Savoie, pour obtenir la confirmation de leurs priviléges, et la garantie de leur repos.

Les Vaudois de Pérouse étaient étrangers aux incidents par lesquels la paix avait été troublée. — Pourquoi, leur dit-on, faire peser sur vous une partie du prix auquel elle avait été acquise. Désavouez cette injuste dépendance, et tous les habitants de la vallée, sans distinction de culte, exposeront en commun leurs besoins au duc de Savoie. S'il faut alors payer quelque chose, pour obtenir satisfaction, les catholiques contribueront aussi bien que les protestants.

Ce conseil fut adopté par les Vaudois, dans une réunion mixte, tenue en l'absence de leurs pasteurs. Le châtelain de la Pérouse rédigea une supplique dans ce sens; elle avait huit articles, dont le quatrième, seul favorable aux protestants, mentionnait le maintien des priviléges qu'ils avaient déjà. Les six autres articles avaient trait à des avantages civils qui pouvaient être communs à tous les habitants du pays, mais qui étaient surtout favorables aux catholiques.

Pendant qu'on était en instances pour faire réussir cette supplique, les Vaudois de Pinache avaient mis la main à l'œuvre, pour bâtir le clocher de leur nouveau temple, sur l'emplacement précédemment désigné par le commissaire ducal. Ils n'étaient pas tenus d'observer toutes les fêtes catholiques, et travaillaient un jour de fête.

Les moines de la Pérouse envoyèrent alors des gens d'armes et de justice, afin d'arrêter les ouvriers protestants qui bâtissaient ce clocher. Le peuple empêcha leur arrestation; mais cette tentative annonçait du mauvais vouloir et de fâcheux projets. On ne tarda pas d'en acquérir de nouvelles preuves.

Les religieux du Périer, étant entrés en polémique avec le ministre Chanforan, et peu satisfaits probablement du résultat de la lutte, voulurent le faire arrêter et conduire à Pignerol. Mais encore ici le peuple mit opposition à cet emprisonnement préventif et arbitraire, au nom des franchises vaudoises, par lesquelles aucun habitant des Vallées ne pouvait être distrait de ses juges naturels. La connaissance du droit sur lequel reposait leur existence politique, était alors, pour les Vaudois, aussi précieuse et plus souvent invoquée, que les armes de la résistance, auxquelles, du reste, le droit devrait toujours dispenser de recourir.

Ces différentes circonstances attestaient néanmoins le désir qu'avait le parti hostile de violenter les réformés. Il ne tarda pas à se manifester plus clairement encore.

La supplique dressée par le châtelain de la Pérouse obtint réponse le 6 d'octobre 1623. Par cette réponse, le duc accordait aux catholiques tout ce qu'ils avaient demandé, et ordonnait aux protestants de démolir six de leurs temples, (sous prétexte que ces édifices étaient placés hors des limites assignées au culte réformé, par l'édit de 1602).

Les frais de sceau, d'expédition et autres, s'élevaient à trois mille ducats, et les protestants seuls furent chargés de les payer.

Ceux-ci, reconnaissant alors combien le conseil qu'ils avaient suivi leur était pernicieux, adressèrent une nouvelle requête au souverain. Cette requête fut interceptée, perdue ou arrêtée en route. Elle n'arriva pas. L'ordre qu'elle avait pour but de faire révoquer, subsistait toujours. Le gouverneur de Pignerol vint à Pinache pour faire démolir le temple commencé. Les Vaudois le supplièrent d'attendre la réponse du prince à leurs récentes représentations; il attendit, mais la requête elle-même n'avait pas encore été remise au duc.

Les moines présentaient ce retard à recourir, et ces délais à exécuter, comme un mépris de la part des Vaudois pour les ordres de leur souverain. Il y eut à la cour des échos, qui augmentèrent la force et l'insistance de ces haineuses insinuations; et le 15 de janvier 1624, le duc donna ordre à ses troupes de marcher sur la vallée du Gluson, afin de démolir par la force les six temples indiqués comme étant hors des limites tolérées.

Un régiment d'infanterie française, à la solde de Charles-Emmanuel, et sous le commandement du colonel Savine, entra dans la vallée de Pérouse par celle du Pragela. Des officiers de justice montèrent de Turin, sous la direction du collatéral Syllano, qui devait, en cas de résistance delà part des Vaudois, mettre les milices des environs sous.le commandement du comte Camille Taffin.

Arrivé à Pérouse, le collatéral eut connaissance de la requête des Vaudois, qui n'était pas parvenue à la cour. La trouvant fondée, il ajourna l'exécution de ses ordres, et la fit expédier à Turin.

Mais dans l'intervalle, le régiment de Savine était arrivé à Saint-Germain. On voulut le faire marcher contre les Vaudois; ces derniers implorèrent le secours de leurs frères des vallées voisines. Le régiment luimême fut démembré par la défection d'un grand nombre d'officiers et de soldats, qui demandèrent leur congé, pour ne pas combattre contre les protestants, dont ils partageaient les croyances. Plusieurs d'entre eux passèrent même du côté des Vaudois. 'Le comte Philippe de Luserne prit alors de grandes précautions, pour empêcher les habitants de sa vallée de se rendre au secours de leurs frères du Val-Pérouse. Un certain nombre de volontaires partit néanmoins à travers les neiges (on était à la fin de janvier), et accourut à Saint-Germain.

De leur côté, les pasteurs du Val-Cluson et de Pragela, pays alors sous la domination française, se rendirent à Pinache, pour essayer par leur pacifique médiation, de terminer le différend.

Après deux jours entiers de longues conférences, il fut convenu que les Vaudois démoliraient leurs temples, à condition qu'il leur serait permis de les reconstruire dans les mêmes localités, quoique sur d'autres emplacements.

Ils commencèrent sur-le-champ à démolir celui de Pinache, afin de voir si réellement les troupes se retireraient après cette manifestation, on s'il serait nécessaire de prendre des mesures plus vigoureuses; car on ne pouvait s'imaginer que huit à dix mille hommes n'eussent été réunis que pour assister, l'arme au bras, à la démolition de quelques murs.

A peine ce travail de destruction était-il commencé, que des courriers arrivèrent de Saint-Germain, annonçant avec effroi que les Vaudois y étaient attaqués de toutes parts. Ceux de Pinache et du Val-Pérouse coururent aux armes. Ayant repoussé de Saint-Germain les troupes assaillantes, ils revinrent furieux.

Une troupe de ces vaillants montagnards voulait, dans son indignation, s'emparer du collatéral Syllano.et de ses hommes de justice, qu'elle accusait hautement de trahison.

Les pasteurs de Pragela cherchèrent à la calmer, couvrirent de leur évangélique protection les commissaires menacés, leur offrant même un refuge à Mentoules, sur les terres de France.

Ces officiers de justice s'y rendirent; mais la guerre continua dans le bas de la vallée, et les ennemis, une seconde fois repoussés, mirent le feu aux granges et aux maisons isolées, des alentours de Saint-Germain. Les habitants de ce village, craignant d'être assaillis plus vivement encore à la suite de cette attaque, envoyèrent, durant la nuit, des émissaires pressants dans les vallées d'Angrogne et de Luserne, pour demander main-forte.

Le comte de Luserne s'opposa de nouveau à la levée de boucliers que voulaient faire les Vaudois; puis il partit lui-même, à franc étrier, pour Saint- Germain, et vint au milieu de la nuit trouver le colonel Savine, afin de prévenir l'effu6ion du sang.

Ses négociations réussirent d'abord; des députés (1)* vaudois du Val-Luserne se rendirent, sur la demande du comte, au camp du général français.

Les pourparlers se prolongèrent sans aboutir. De nouvelles violences eurent lieu de la part des soldats. Lés habitants de Saint-Germain étaient toujours privés de leurs demeures, détruites par l'incendie ou occupées par les troupes.

—C'est assez retarder! s'écrièrent les montagnards, allons chasser nous- mêmes cette armée de notre pays !

— Et transportant leurs propres familles sur les points les plus inattaquables de leurs montagnes, ils s'armèrent en grand nombre pour accourir sur le camp ennemi.

(1)* *Ce furent : Chanforan, syndic d'Angrogne; François Goante, de La Tour, et Moite Eynard, de Lucerne.*

C'était le 17 février 1624; le comte Philippe de Luserne, qui paraissait prendre alors un vif intérêt aux Vaudois, monta aussitôt à cheval et vint en toute hâte représenter au colonel Savine et au lieutenant Taffin, qu'ils allaient être exterminés, s'ils ne déposaient pas leurs prétentions offensives.

— Eh quoi ! leur dit-il, vous avez été tenus en échec jusqu'ici par une faible partie de ce peuple, et maintenant qu'il se lève tout entier pour défendre son territoire injustement attaqué, vous ne craignez pas que S. A. ne vous rende responsables du sang qui va couler, des malheurs qui peuvent survenir, et enfin, d'avoir dépassé cruellement les ordres qu'elle a donnés ?

— L'armée elle-même subissait avec impatience la position détestable dans laquelle l'hiver et ses chefs l'avaient mise. Une énorme quantité de neige était tombée depuis peu de jours, les provisions étaient épuisées, le bois manquait pour se chauffer. Les murmures du soldat se joignirent aux instances du comte de Luserne. Enfin la levée du camp fut décidée, et l'armée se retira, laissant derrière elle un pays ravagé par l'incendie, les frimats et les déprédations.

Les moines et le clergé, causes de toutes ces alarmes, tremblaient qu'après le départ des troupes, le peuple vaudois ne se vengeât sur eux de tout le mal qu'il avait souffert. Mais ils en furent quittes pour la peur, et des députés ayant été envoyés à Turin, le duc de Savoie pubfia une amnistie complète pour tout ce qui s'était passé durant ces événements. Il ordonna de rendre aux Vaudois les meubles et les biens qui leur avaient été enlevés, et, des deux parts, la restitution des prisonniers.

Charles-Emmanuel, qui avait été en guerre avec la France de 1613 à 1617, signa, le 7 janvier 1623, un traité avec Louis XIII, pour repousser les Espagnols de la Valteline; et il reprit les hostilités contre la France en 1628, en s'alliant alors avec la maison d'Autriche, dans l'espoir de gagner le Montferrat, au milieu des prétentions rivales que venait de faire surgir, au sujet de cette province, la succession récente du grand-duc de Mantoue. Ces fréquentes infidélités ne servirent ni sa gloire ni son pouvoir. Il mourut en 1630, dépouillé de presque tous ses États, par la France qu'il avait trompée.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, quels résultats eurent ces événements pour les vallées vaudoises du Cluson et de la haute Doire.

CHAPITRE XL. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes. Quatrième Époque.

(Depuis la conquête du Piémont par Louis XIII, jusques aux Pâques Piémontaises.)

En 1629 et en 1630, Louis XIII envahit le Piémont par les portes de Suze et par la vallée de Pragela. Sa présence au milieu des Vaudois eut une grande influence sur leurs destinées, et la nature de cette influence dépendait en partie des événements antérieurs.

La dernière des guerres de religion dont la France fut le théâtre, était alors dans toute son ardeur. Le parti protestant fut vaincu par les armes et ne se releva que par la discussion.

En 1627, les ducs de Rohan et de Soubise, chefs des huguenots, avaient demandé du secours à l'Angleterre, qui envoya cent cinquante vaisseaux devant la Rochelle. Le cardinal de Richelieu fit construire une digue célèbre, pour les empêcher d'introduire aucun secours dans la ville. Le siège de la Rochelle dura depuis le 10 août 1627 jusqu'au 28 octobre 1628. Cette place ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Douze mille personnes y étaient mortes de faim. Les fortifications de cette place furent démolies, l'échevinage aboli, l'exercice du catholicisme rétabli sur des ruines. Louis XIII, qui y avait fait son entrée le Ie' novembre, reçut une sorte de triomphe à son retour à Paris, qui eut lieu le 23 décembre.

Dans l'intervalle, plusieurs places de second ordre avaient été enlevées aux protestants, dans le Vivarais et dans le Languedoc; mais plusieurs autres tenaient encore (1).

(1)* *Privas, dans l'Ardèche, investi le 14 mai 1629, fut pris le 27. La ville fut livrée au pillage; cent des principaux habitants furent pendus, et cent* condamnés aux galères. — *Mais, assiégé le 6 juin, capitula le 16. — Le duc de Rohan* tint alors une assemblée dus chefs protestants à Anduze, et demanda la paix, qui fut conclue le 27 juin à Alais. — On démantela ensuite toutes les places fortes des protestants. Montauban fit quelque résistance; mais Richelieu y entra le 20 août. — Trois mois après (le 21 novembre) il fut nommé premier ministre. — (Tiré de l'Art de vérifier les dates.)*

Au commencement de l'année, Charles de Gonzague, duc de Nevers, avait hérité du duché de Mantoue, que l'Espagne et Ja Savoie voulaient lui disputer. Le roi de France le soutint et marcha bientôt en personne sur le Piémont. Le marquis d'Uxel lui servit d'avant-garde. Dès le printemps de 1628, il chercha à forcer les Alpes, pour pénétrer dans les vallées d'Italie. Toutes les troupes du Piémont furent bientôt sur pied.

Le colonel Purpurat, commandant des milices vaudoises, convoqua une réunion des pasteurs et des syndics vaudois à Rocheplate (1), pour les engager à user de leur influence sur le peuple, afin d'armer le plus grand nombre de bras possible.

Les Vaudois le promirent, à condition qu'on leur laisserait garder à eux-mêmes les passages de leurs montagnes; ce qui fut accordé (2).

Les gardes qu'ils établirent étaient inspectées par des officiers supérieurs de l'armée ducale. CharlesEmmanuel lui-même vint inspecter les retranchements élevés dans la vallée de Pérouse (1). Le comte de Verrue, d'un de ses généraux les plus distingués, renouvela auprès des pasteurs de cette vallée les considérations déjà présentées par le colonel Purpurat à Rocheplate; il y joignit la promesse d'une protection efficace, de la part du souverain, en faveur de la liberté religieuse.

(1)* *Le 26 juin 1628*.

(2)* *Gilles donne en détail le résultat de cette délibération. Chap. LV1, p. 469-471.*

Mais l'armée du duc de Savoie était en grande partie composée d'Italiens et d'Espagnols auxquels on n'osait se fier. Celle du roi de France venait de combattre les protestants. Des deux côtés on voyait des dangers. Le prince demandait aux Vallées des sacrifices d'hommes et d'argent. Une extrême disette de vivres augmentait encore les souffrances de la population. Les moines de Pignerol et les missionnaires jésuites en profitaient pour arracher des apostasies à la mendicité.

Le 16 janvier 1626, Louis XIII partit de Paris, afin de traverser les Alpes à la tête de son armée.

(1)* *Il vint le 9 juillet et le 14 d'août 1628.*

Lorsqu'il fut à Briançon (sur la fin de février), le gouverneur de Pignerol ordonna à tous les habitants des Vallées, capables de porter les armes, de se tenir prêts à marcher. Le comte Philippe de Luserne se mit à leur tête et les conduisit dans le Val-Pérouse. CharlesEmmanuel s'était avancé dans la vallée de la Doire.

Le 4 de mars, Louis XIII franchit le mont Genèvre, et le 6 du même mois, il force, en personne, les trois barricades du Pas de Suze défendues par le duc de Savoie, qui dut céder à la supériorité du nombre et du courage.

Le 11 mars, il conclut un traité de paix. CharlesEmmanuel, qui était allié des Espagnols, s'engage à combattre contre eux et à soutenir la France pour leur faire lever le siége de Casai, au profit du duc de Nevers.

Après la victoire qu'il venait de remporter, Louis XIII reçut des félicitations et des adresses de diverses natures, au milieu desquelles nous devons distinguer celle du prévôt d'Oulx.— o Sire! disait-il en substance, la Providence a béni vos armes, parce que vous les avez consacrées au service de la foi. Les nombreux triomphes que V. M. a remportés en France, sur l'hérésie, comblent de joie tous les cœurs catholiques; partout ils prient le

ciel pour la conservation et la gloire de V. M. Le ciel qni vous a conduit dans nos contrées veut compléter son œuvre en augmentant votre gloire et nos consolations, par le relèvement du culte catholique, qui se fortifie sur les pas de V. M., et qui a tant besoin d'un pareil concours dans ces tristes vallées, où l'on ne peut dire sans amertume qu'il a été complètement aboli.»

A cette pièce était jointe une requête, signée par quelques catholiques du lieu, qui demandaient au roi la restauration de leur culte, dans toutes les communes de la haute Doire, où il n'existait plus alors un seul curé (4).

Louis XIII ordonna, par un édit du 1er d'avril (fc) 1629, que l'exercice de la religion romaine serait partout rétabli, dans les vallées d'Exilés, de Bardonèche, de Sézane et du Pragela ; que le clergé catholique rentrerait immédiatement en possession de tous les bien6 qui lui avaient autrefois appartenu, en quelques mains qu'ils fussent passés, et quelque prescription que l'on pût faire valoir en faveur des propriétaires actuels.

(1)* *Cette requête fut présentée psr Biragut, vicaire général de la frivole d'Oulx.*

(2)* *Sommaire des archive» de la prévoit d'Oulx. (Arch. de l'év.. de Pignerol).*

M. de Verthamont, intendant de justice dans l'armée d'Italie, fut commis pour l'exécution de ces ordres (1).

Dès le lendemain il se transporta sur les lieux, pour reconnaître les circonscriptions des anciennes paroisses.

M. Henri d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux, s'y rendit avec lui, muni de tous les pouvoirs nécessaires, pour régler ce qui tenait au spirituel.

Deux ou trois églises, qui n'étaient pas encore entièrement ruinées, furent mises en état de recevoir des offices.

(1)* *Par décret daté également du 1er avril 1639. — On trouve à la date du 3 avril : Procédure faite par Jf. de Verthamont, intendant du Dauphiné, commissaire délégué par le Roy, pour le rétablissement de la religion et la restitution des biens de l'Église, en la vallée de Pragela. (Un fort vol. manuscrit.*—Arch. de l'év. de Pignerol).

(2)* *Sommaire de l'Estat de la religion dans la vallée de Pragela, -in-4o, p. 3.*

—Ce prieur se nommait Orcitlel. (Voir une lettre autographe de Verthamont, datée du 29 avril 1629, à M. Orcillet, prieur de Mentoules: pour régler ta réinitallatiou. — Arch. de l'év. de Pignerol.)

Il restait encore quelques masures d'un ancien prieuré, dans le village de Mentoules; le prieur y fut solennellement rétabli (2); et afin de maintenir l'effet de ces mesures, Louis XIII nomma, avant son départ, un gentilhomme catholique du pays comme gouverneur de la vallée et lieutenant du roi, pour veiller auxintérêts de l'Église romaine, dans tout le Pragela. Mais cette Église n'avait encore que bien peu d'adhérents dan6 ces hautes vallées; la puissance royale, en lui ouvrant un accès officiel dans les villages, ne lui avait pas ouvert un accès dans les cœurs. Ses prêtres n'eurent que des paroisses sans paroissiens, et leurs efforts fussent probablement restés sans succès, sans une circonstance inattendue qui vint leur imprimer une impulsion nouvelle et leur ouvrir un champ plus étendu.

Le duc de Savoie, qui ne s'était point conformé au traité de Suze (1), était de nouveau menacé par la France. Dès le commencement de 1630, le cardinal de Richelieu fit marcher contre lui une armée considérable. Elle entra en Piémont, par la vallée de la Doire, paraissant se diriger sur le Montferrat; mais bientôt elle changea de route, prit au midi, et remonta vers Pignerol; cette ville fut assaillie le 20 mars 1630 et se rendit deux jours après. La citadelle tint jusqu'au 29.

Le maréchal de Gréqui dirigeait les opérations. Dès le 21, il s'était emparé de la vallée et du château de la Pérouse. De là, il somma les vallées de SaintMartin et de Luserne de se rendre à discrétion. Elles voulurent résister. Les Vaudois demandèrent au duc de Savoie des secours, qu'il ne put leur envoyer. L'armée française se rapprocha d'eux et vint camper à Briqueras. Charles-Emmanuel, au contraire, s'était retiré au delà du Pô. Une plus longue résistance devenait impossible. Les Vallées se rendirent, à condition qu'elles ne seraient jamais tenues de porter les armes contre le duc de Savoie, et que le libre exercice de la religion protestante leur serait garanti. Le maréchal de Schœnberg accepta ces conditions.

Des députés de chaque commune vaudoise se rendirent ensuite à Pignerol (1), pour prêter serment de fidélité au roi de France.

De nouveaux détachements des troupes françaises arrivaient chaque jour. Le pays était épuisé. La peste, la famine et la guerre le désolaient en même temps. Ces fléaux, loin de se calmer, augmentaient d'intensité. La présence des troupes aggravait la rareté et le haut prix des vivres. Louis XIII, qui s'était rendu à Lyon au mois de mai, passa de là dans la Savoie, qui fut soumise en peu de temps. Au mois de juillet, le duc de Montmorency s'empara du Marquisat de Saluces.

(1)* *Le 5 d'avril 1630.*

Presque tout le Piémont passa alors sous la domination française, et le siége de Casa1, source première de tant de troubles, fut levé par les Espagnols, le 26 octobre, devant les armes victorieuses de la France (1).

Charles-Emmanuel mourut de douleur (2), et son fils, Victor-Arnédée Ier, traita de la paix à Ratisbonne, le 13 octobre. Par ce traité, il recouvra tous ses États, et obtint -dans le Montferrat quelques places peu importantes. La vallée du Cluson avec celle de la haute Doire, et la ville de Pignerol restèrent à la France (3).

(1)* *Eu vertu du traité de Ratisbonne, qui avait été signé le 13, et par lequel la France et l'empire germanique maintenaient au duc de Nevers la possession du duché de Mantoue.*

(2)* *Le 26 juillet 1630.*

(3)* *Les bases de ce traité avaient été posées le 31 mars 1630; il fut modifié par celui de Queyrasque, le 6 avril, et confirmé à la paix de Munster, en 1648. — Les vallées de Luserne, d'Angrogue et de Saiot-ALsrtin restèrent sous la domination française jusqu'au 8 septembre 1631.* (Comparer L'Art de vérifier les datee, édit. de 1770, p. 841, col. 2. avec Gilles, ch. LU, p. 517.)

Les Vaudois qui se trouvaient dans ces contrées purent alors se prévaloir, pour la célébration de leur culte, des édits qui régissaient l'Église réformée de France. Un traité du 12 avril 1630 les y avait autorisés (1); mais la ville de Pignerol demanda que le culte protestant fût interdit dans tout son territoire (2); et cette exclusion fut accordée.

Cependant les prêtres qui avaient été établis dans la vallée de Pragela en 1629, et les missionnaires capucins qui s'y étaient rendus pour travailler à la conversion des hérétiques, moururent ou s'enfuirent presque tous, durant la peste de 1630.

Le prieur de Mentoules resta seul. De nouvelles conversions furent tentées sans succès. Le nombre des Vaudois, loin de diminuer, s'augmentait chaque, jour.

Louis XIII leur avait accordé la confirmation de leurs anciens priviléges (3). Par leurs travaux agricoles, leur industrie ou leurs acquisitions, ils occupaient, dans la contrée, un espace de plus en plus étendu. Ayant voulu ouvrir de nouveaux lieux de réunion, l'intendant Destempes s'y opposa (4), en décidant qu'il ne serait rien innové à cet égard.

(1)* *Ce traité est cité dans un arrêté du conseil royal de Pignerol, du 24 avril 1654. (Archives civiles de Pignerol. Catég. XXV, liasse Ire, n° 7.)*

(2)* *Cette requête est du 5 de juin 1630. — On y demande aussi que l'abbaye de Pignerol soit érigée en évéché. Louis XIII promet de s'y employer auprès du pape. (Même source, catég. XXV, liane 1, n° 5.)*

(3)* *Le 6 de juin 1630. — Léger, p. II, p. 161-162.*

Par arrêté du 10 juillet 1645; cité dans la pièce renfermée aux Archives CIT. de Pignerol. Cat. 25, Mazzo 1«, n° 7.

Mais l'attention publique se porta par là même. sur l'extension qu'ils avaient acquise. Leurs ennemis se récrièrent sur ces empiétements, le clergé fit agir les magistrats, et le procureur général de Sa Majesté exposa au conseil souverain, établi à Pignerol, que plusieurs des protestants du Val-Pérouse s'établissaient hors des limites dans lesquelles seules il leur était permis de célébrer leur culte.

En conséquence, le conseil, par son arrêté du 17 Juillet 1645 (1), renouvela aux Vaudois la défense arbitraire d'ouvrir des écoles ou des temples, de prêcher et même de dogmatiser, eu dehors de ces anciennes limites.

Il défendit en outre à tout protestant étranger, de s'établir dans le pays, sous peine de la confiscation de tous ses biens, et d'une amende de mille livres, pour la commune qui aurait souffert un pareil établissement, sans en donner avis au greffe du tribunal de Pignerol.

(1) *Même source, catég. XXV, Htno 3° no, 1».*

Enfin il était interdit aux protestants d'exercer aucun office public; d'acheter ou d'affermer aucun domaine, hors de leurs limites; de travailler les jours de fête catholique; de détourner de leur résolution ceux d'entre eux qui auraient manifesté l'intention de se catholiser; de vendre et d'acheter aucun livre de religion protestante, et de tenir des assemblées municipales sans l'assistance du juge du lieu, sous peine de deux cents livres d'amende pour chacun de ceux qui y auraient assisté.

Ce même édit renfermait aussi une interdiction à l'égard des catholiques. Il leur défendit (1), de contribuer en aucune façon à l'entretien des temples ou des pasteurs protestants, sous peine de cinquante livres d'amende pour chaque contravention.

On conçoit aisément que cette dernière clause fut une des plus exactement observées; mais elle prouve néanmoins, que les mœurs du pays avaient été imbues de cet esprit de fraternité qu'on voit partout éclore à l'entour des Vaudois, et dont les adhérents d'un autre culte que le leur ne laissaient pas de subir la commune influence.

(1)* *Par l'article 10.*

(2)* *Pièce susdite. Archives civiles de Pignerol, categ. 25, liasse 2, numero 1, article XI.*

Les Vaudois, se trouvant lésés par ces nombreuses restrictions, firent valoir les droits dont ils avaient joui sous les ducs de Savoie, dont tous les édits étaient maintenus par l'arrêté du 17 juillet (2); et sur leur requête…le conseil souverain déclara « n'avoir entendu innover, ni altérer aucune chose, et droits, état et condition, desquels les demandeurs etaient, sous la domination des ducs de Savoie, « en 1630 (1). »

Mais l'édit de Nantes avait accordé aux protestants le libre exercice de leur culte et l'entrée dans toutes les charges de judicature et de finances. Les Vaudois de Pragela faisaient alors partie de la France; ils demandèrent que les bénéfices de cet édit s'étendissent jusqu'à eux : ce qui leur fut accordé, par décisions du conseil, du 10 mars et du 19 août 1648 (2).

Sous l'empire de cette législation plus douce, le nombre et la prospérité des Vaudois du Pragela s'accrurent rapidement. Les tentatives de Louis XIII pour rétablir le catholicisme dans leur pays n'avaient produit qu'un effet momentané. Les églises qu'il avait fondées en 1622, demeuraient vides et fermées; les cures où devait résider, pour un troupeau absent, un prêtre solitaire, furent bientôt désertes elles-mêmes; la peste de 1630 en avait tué ou banni les inutiles habitants. Ces ecclésiastiques ne furent pas remplacés (1). En divers lieux, le corps municipal fit servir les édifices devenus vacants à d'autres destinations.

(1)* *Ce sont les termes de l'arrêt. Même source. Liasse 2, no 2. La décision du conseil, est du 23 octobre 1645.*

(2)* *Citées dans l'arrêt du 24 avril 1645. (Arch. civ. Pignerol. Cat 25, Haiso 1», no. 7.)*

Aux Traverses, la chapelle catholique tombait en ruines; les Vaudois en tirèrent des matériaux pour se construire un temple. Ce fait fut érigé en crime. Ou les accusa de forfaiture, de vol, de rébellion, de sacrilège.

Lesdiguières intervint, en qualité de gouverneur du Dauphiné, et décida qu'ils payeraient, pour bâtir une nouvelle chapelle, le prix des matériaux enlevés à l'ancienne (2).

(1)* *De 1639 à 1646, le prieur de Heatoulei fut le seul prêtre de la vallée*.

****Mémoire touchant l'établissement, les progris et la cessation de la religion protestante en Pragela. — MSC. de la bibl. du roi, à Turin*.)

(2)* *Lettre de Lesdiguières aux châtelaine et consuls de Pragela. Datée de Grenoble, 13 mars 1650. (Arch. de l'év. de Pignerol). — Cette lettre était du duc de Lesdiguières et non du connétable; car ce dernier mourut en 1620. — Il est fait mention de celui-ci, comme gouverneur du Dauphiné, dans une lettre de Louis XIV. à Cromwell, du 26 mai 165S. (Léger, p. 237.)*

Les catholiques, dont le vieux Lesdiguières avait embrassé le parti, ne devaient pas témoigner beaucoup de reconnaissance à celui-ci pour son intervention dans le cas actuel; car, peu d'années après, la ville de Pignerol, voulant de rechef repousser de son territoire les Vaudois, qu'un souffle de prospérité croissante en rapprochait toujours, adressa une

requête à Louis XIV, et après s'être élevés contre la liberté religieuse, dont les protestants de Pérouse et de Pragela prétendaient jouir, les signataires s'exprimaient ainsi:

— « Le traité qui la leur garantit a été fait en janvier 1593, par Lesdiguières, les armes à la main. Il est vrai qu'il a été confirmé plus tard, en termes généraux. Mais, considérant que ce traité n'est pas considérable, vu que ce général professait alors la religion réformée, et que le roi, Henri IV, avait été obligé de ramener ses sujets, par toutes les voies possibles;... que d'ailleurs ce traité a été tacitement révoqué par l'édit de Nantes, qui n'autorise le culte protestant que dans les lieux où il se célébrait avant cette époque, et que les Vaudois de Pérouse ne peuvent prouver qu'ils ont joui du libre exercice de leur culte sous les ducs de Savoie:... nous demandons que Sa Majesté interdise formellement ce culte dans tout le territoire de Pignerol (1). »

(1)* *Cette pièce est du mois d'avril 1654. — Louis XIV accorda ce qu'elle demandait, le 24 du meme mois; sa réponse fut enregistrée au conseil royal de Pignerol, le 4 d'août, et le même jour fut publié l'ordre qui interdit ait aux Vaudois l'exercice public de leur religion sur le territoire de Pignerol. — (Ces pièces sont aux archives de cette ville, catég. XXV, liasse Ire, numero 7 et liasse 2e, no 3.)*

Cette demande fut accueillie. Louis XIV, à peine âgé de dix-sept ans, n'ayant pas même encore reçu le sacre traditionnel des rois de France (1), commençait de servir les prétentions exclusives de l'Église romaine, par cet instinct de despotisme qui leur était commun.

L'ambition prosélytique des moines et des jésuites se réveilla à ce soleil de la tyrannie, sans égal dans le monde, selon la devise du grand roi (2).

Ces tentatives de conversion furent d'abord pour les Vaudois plus fatigantes que redoutables, et pour le clergé plus embarrassantes que fructueuses (3). Mais des moyens plus actifs se préparaient. La propagande s'était constituée, lés pâques piémontaises se faisaient pressentir.

(1)* *Il fut sacré à Reims, le 7 juin 1654. — La médaille, frappée à l'occasion de cet evénement, lui donne pour date le 3; mais un contre-temps obligea de différer la cerémonie de quatre jours. — Louis XIV était né le 5 septembre 1638; il succéda à la couronne le 14 mai 1643, fut déclaré majeur par le parlement de Paris, le 7 de septembre 1651, et épousa, le 9 juin 1660, l'infante Marie-Thérèse. (Art de vérifier les dates.)*

(2)* *Sol, nec pluribus impar.*

(3)* *Voir : Brece relazione degli eretici, convertiti dai Padri Missionarii....Torino, 1648.*

Après cette terrible explosion d'un fanatisme rampant et impitoyable, après cette fête de sang, après cet orage de mort, les victimes fugitives des massacres de 1655, se réfugièrent

précipitamment auprès de leurs frères des vallées du Cluson et du Pragela. Ces derniers eux-mêmes prirent les armes pour les défendre (1). Pendant deux ou trois jours, dit Léger (2), je ne pus savoir ce qu'étaient devenus ma femme et mes enfants, s'ils étaient morts, prisonniers ou en vie. Enfin, je les trouvai tous dans la vallée de Pérouse, sur les terres du roi, dans le déplorable état que chacun peut penser. En qualité de modérateur des Églises vaudoises, je tâchai d'en rassembler les débris. »

Il convoqua un synode entre la vallée de la Doire et celle de Pragela, au hameau de la Chapelle, où se réunirent les pasteurs et les anciens de tout le pays ravagé, a Là, dit-il, après les avoir consolés et encouragés, autant que le pouvait faire l'esprit le plus outré du monde, je les conjurai, par tous les arguments que je croyais pouvoir faire le plus d'impression sur leur âme, de ne pas chercher encore à se disperser en pays étranger, comme les y engageait François Guérin, ministre du Roure en Val-Cluson qui leur prophétisait hardiment que, ni plus ni moins, ils ne rentreraient jamais dans leur patrie.

(1)* *Manuscrit des Archives de cour, à Tarin, intitulé : attioni e cose occorsi nelle valli di Luserna, nel 1655: owero storia della ribellione degl' eretici. Vers la fin.*

(2)* *Dans ton autobiographie, placée à la fin de son ouvrage ; p. 365.*

Le temps était venu que le chandelier (1) en devait être ôté. Je leur remontrai que notre conduite envers le duc de Savoie pouvait être clairement justifiée, et que les barbaries exercées contre nous nous donneraient le ciel et la terre pour défenseurs. Sur cela, presque tous les réchappés s'arrêtèrent dans la vallée de Pragela ou du Cluson, ainsi que dans celle du Queyras et dans la partie du Val-Pérouse qui appartenait à la France. »

Ce fut là qu'en deux jours, ce zélé défenseur des Vallées composa son premier manifeste, pour signaler au monde les cruautés inconcevables dont les Vaudois venaient d'être frappés.

Le monde l'entendit, et Louis XIV lui-même n'osa refuser de joindre ses instances à celles de presque tous les potentats de l'Europe, pour engager le duc de Savoie à effacer les traces de ces atroces désolations (2).

(1)* *Le sceau des Églises vaudoises porte un chandelier entouré d'étoiles*.

(2)* *Voir les lettres de Louis XIV à Cromwel : Léger, p. 226. Hahn, p. 758. Jones, II, p. 345. — Les mêmes auteurs ont publié la plupart des lettres adressées dans ce but à Charles-Emmanuel II.*

Le gouverneur du Dauphiné eut ordre de recevoir les proscrits avec humanité et de pourvoir à leurs plus pressants besoins. Mais c'était surtout de la part de leurs frères du Pragela qu'ils reçurent asile, secours et protection.

Ces derniers, cependant, étaient eux-mêmes dans les épreuves. Le conseil de Pignerol, non content d'avoir obtenu l'interdiction de leur culte dans tout son territoire, voulut mettre des entraves à leur commerce, et obtint qu'il leur fût interdit de séjourner pendant plus de trois jours dans la ville (1).

On conçoit aisément combien de tracasseries durent en résulter (2). Bientôt même, on défendit aux notaires de Pignerol et de toutes les possessions françaises, par de là les monts, de recevoir aucune vente, achat ou héritage d'un catholique en faveur d'un protestant (3).

(1)* *La demande du conseil est du 15 novembre 1657; l'édit du roi qui y fait droit est du 22. — Ces pièces se trouvent aux archives civiles de Pignerol, catég. 25, liasse 1, no 8.*

(2)* *On trouve a la mime source, en date du 8 d'avril 1658, des imkMlione faites par huissier, à des négociants et à des aubergistes de Pignerol, de recevoir, loger ou contracter société avec aucun de la religion protestante réformée.*

(3)* *Même source, catég. 25. Mazzo l º, no IX.*

Ces vexations n'étaient pas les seules dont les Vaudois eussent à se plaindre (1), les syndics de Pignerol enjoignirent aux religionnaires établis dans cette ville, de s'en retirer dans l'espace de huit jours, et aux catholiques avec lesquels ils avaient des relations, de rompre tout commerce avec eux (2).

En outre, une mission de Jésuites s'était établie à Fenestrelle, et Louis XIV défendit (3), sous des peines sévères de détourner qui que ce fut, d'aucun projet de conversion (4).

La tâche des pasteurs et des chrétiens zélés du Pragela devenait de plus en plus difficile. Mais ils n'y faillirent pas, et les efforts de leurs adversaires ne servirent qu'à augmenter la ferveur et l'union de ces Églises persécutées.

(1) ** On trouve sur ce sujet aux Archives de cour, à Turin, un testimoniale du 23 mai 1658, et une requête où lea Vaudois se plaignent des moI«stie dont ils sont l'objet, du 14 juin 1658. (Nos. de série 306 et 307.)*

(2)* *Pièces du 3, 4 et 11 janvier 1659. (Archives de Pignerol, Catég. 25, liasse Ire, no 10.) — « Considérant, y est-il dit, que de mauvais citoyens « les soutiennent dans cette ville, etc.*

(3)* *Le 18 septembre 1659.*

(4)* *Reflexions tur l'eserit intitulé: Observations sur un manuscrit, etc... composé par les ministres du Brianconnaie et Pignerol. (Un MSC. in-4°, de 31 p. aux archives de l'év. de Pignerol.)*

Il fallut en venir à des moyens de plus en plus violents pour les détruire, et ce ne fut qu'après une longue suite de rigueurs, empruntées à la force brutale, que l'Église romaine put se flatter de les avoir anéanties, mais non vaincues.

C'est le noble et triste tableau de ces événements qu'il nous reste à esquisser.

CHAPITRE XLI. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes. Cinquième Époque.

(Depuis l'introduction des Jésuites, jusques à la démolition des temples protestants, en Pragela).

C'est en 1657 que les jésuites missionnaires vinrent s'établir pour la première fois dans la vallée de Pragela (1). Ce fut le prince de Conti qui les y envoya (2), sur les sollicitations de la Propagande (3). Sortis de la maison de leur ordre établie à Grenoble, ils s'installèrent à Fenestrelle (4).

Là se trouvait, à résidence fixe, un pasteur vaudois, nommé Benjamin de Joux, qui entra en conférence avec eux (5). Le résultat ne paraît pas leur avoir été favorable, car, dans l'espace de huit mois, ils n'obtinrent pas plus de deux conversions (6).

(1)* *Sommaire de l'état de la religion en Pragela, p. I. Le Mémoire eur l'établissement, lee progrès et la cessation de la religion réformes en Pragela, dit : 1656.*

(2)* *Armand de Bourbon, prince de Coudé, second fils de Henri II, tira son nom de Conti d'un petit bourg de la Somme; fut le chef de la Fronde; puis épousa la nièce de Mazarin; était grand maître de la maison du roi en 1657; fut nommé gouverneur du Languedoc en 1662, et mourut quatre ans après.*

(3)* *Pour des détails sur la congrégation de Propaganda fide et extirpandis hœrelicis, voir le Chap. VI I du second volume.*

(4)* *Les premiers qui parurent furent les sieurs Golier et Billet; après, « on y a fait venir le jésuite Calemart, avec un novice; et depuis on t'a accompagné du sieur Puisseaud jésuite: à qui, en dernier lieu, on a adjoint le jésuite Carbonnet pour remplacer le sieur Calemart, qu'ou a envoyé à Die. « (Le succès de la mission de Pragela— Genève, chez Gamont, 1660, in-8o de 248 p. — Advertissement au lecteur.)*

(5)* *Ces conférences eurent lieu à Fenestrelle, le 2 octobre 1659, et ont été publiées dans l'ouvrage précédemment cité. Véritable récit de la conférence tenue à Fenestrelles, etc.... — Le jésuite Calemart publia à Grenoble, chez Verdier, en 1660, deux opuscules sur le même sujet : lo Av/v. lotion de la réponse de M. de Joux.... 2 º Deux marques de l'erreur du calvinisme, etc....*

(6)* *Le premier, nommé Jourdan, fut nommé capitaine châtelain de toute la vallée. Le second, dit un ouvrage du temps, est le capitaine Guyot, qui a porté les armés en faveur des religionnaires de la vallée de Luserne et s'y était rendu si redoutable, qu'on avait mis sa tête à prix. Aujourd'hui, il ne témoigne pas moins de zèle pour la foi, qu'il en faisait*

autrefois paraître pour l'erreur. (Sommaire de l'état de la religion en Pragela, p. 4 et 5.) — Ce Claude Guyot. vulgairement nommé Croyat, finit par un suicide.

Il est vrai que les premiers venus d'entre ces religieux s'y étaient pris avec plus de franchise que d'adresse; ce qui s'éloignait par trop de l'esprit de leur ordre pour qu'on les maintînt à ce poste. On lit en effet que « le jésuite Billet, pour défendre l'autorité de l'Église, voulut soutenir l'imperfection des Saintes Écritures, ce qui fait qu'on le trouva impolitique et qu'il fut renvoyé (1). »

Ces Jésuites, du reste, avaient été précédés dans la contrée par d'autres polémistes (2), auxquels un pasteur de Pragela avait déjà répondu (3).

(1)* *Le succès de la mission en Pragela... p. 5, de l'avertissement.*

(2)* *Entre autres, par un ancien ministre protestant, nommé Jean Balcet, qui s'était jeté dans l'arminianisme et de là dans le catholicisme. Il entra dans les ordres, devint prêtre et écrivit un ouvrage de polémique intitulé: Diurnal de la vraie Église.*

(3)* *Le Manuel du vray chreslien, opposé au Diurnal du sieur Balcet par Daniel Paslor Genève 1652. Un vol. in-8" de XVI, 913 et XII pages.*

La dédicace de son ouvrage, renferme des paroles touchantes, qu'il n'est pas sans intérêt de citer. — Aux fidèles des Églises réformées de la Vallée de Pragela, et à tous ceux qui aiment le Seigneur et Sauveur Jésus-Christ; grâce et paix vous soient multipliées! Puis, exposant les motifs et la méthode qui l'ont dirigé dans son travail: « Je n'ai pas voulu renvoyer à l'Église romaine les traits perçants que mon adversaire dirige contre la nôtre ... sachant qu'il faut aborder avec ménagement, et non choquer (1) les aveugles, et enseigner avec douceur ceux qui ont un sentiment contraire. — Or, j'ay voulu, très-chères âmes, vous adresser cette réponse ... attendu que je suis nais (2)* et eslevé au milieu de vous; que j'ay eu l'honneur d'y exercer le ministère du saint Evangile, depuis déjà près de trente ans; que mon aage et mes forces déclinent, et que le temps de mon deslogement approche. J'ay doncques creu, ce mien travail, vous estre deu, estant raisonnable de vous laisser après ma mort, un eschantillon de la doctrine, que je vous ay annoncée durant ma vie. »

« En ceste foy j'ai vescu; et en cette foy, je desire mourir Que Dieu vous y maintienne! pour sa gloire, et pour le salut de vos âmes immortelles (3). »

(1)* *La signification première du mot choquer était fairs nlir M thoc.*

(2)* *Do naître : pour je suie né — Comme le participe de devoir est cent de», pour dû, celui de croire, creu, etc...*

(3)* *Cette intéressante épitre, est datée il la Souchière (en Pragela), 1er juin 1651.*

Son vœu fut exaucé; car, bien peu de ses contemporains furent conquis par le prosélytisme papiste.

La vallée de Pragela était alors, d'un bout à l'autre, habitée par de zélés protestants, a Ces hérétiques, disent leurs adversaires, ont dix à douze grands temples pour le dimanche, et plus de soixante petits, où ils se réunissent tous les jours de la semaine; tandis que les catholiques ont à peine une Église (1), et quelques chapelles extrêmement éloignées (2). »

En outre, les jésuites y étaient fort mal vus. « L'excès va jusque-là, dit un contemporain, que personne n'ose les loger; et si le prieur de Mentoules et le capitaine Guyot ne leur donnaient une retraite, ils n'en trouveraient point dans toute la vallée (3). « Cependant, ajoute-t-il, ils doivent persévérer : « car l'expérience a fait voir que les missions passagères ne servent qu'à aigrir les esprits sans dissiper l'erreur (4). »

(1)* *Celle de Mentoules.*

(2)* *Procitverbaux dst conversions opérées en Pragela, de 1676 à 1683. — Plusieurs manuscrits volumineux, déposes aux archives de l'evechc de Pignerol - Le passage cite est sous la dilc du 13 juillet 1676.*

(3)* *Sommaire de l'élat de la religion dans la vallée de Pragela, p. 6. (*) Id., ib. p. 7.*

En observant que cette œuvre était analogue, pour les catholiques sincères, à celle que poursuivent les missionnaires évangéliques chez les sauvages, on ne peut s'empêcher de reconnaître, en plusieurs de ceux qui s'y intéressaient, la sollicitude et le langage d'une véritable charité. Il est permis sans doute de la trouver mal éclairée, mais non de la méconnaître, « Certes! dit, par exemple, l'auteur de la brochure que nous venons de citer, il y aurait pour nous un juste sujet de reproches, si ceux qui ont entrepris d'assister les Persans et les Chinois (1), abandonnaient cette pauvre vallée. Ceux de Pragela sont nos frères, Français comme nous, et sujets d'un même prince; et quoiqu'ils errent en plusieurs poinls de la religion, toutefois ils ont été lavés dans les eaux du baptême. Ils font profession de servir le même Dieu et le même Sauveur. François de Sales a converti le peuple de Thonon : pourquoi n'espérerions-nous pas une faveur semblable pour ceux de Pragela, si nous prenons la résolution de les secourir, comme nous le devons? Leur conversion pourra même faciliter celle des vallées de Luserne et d'Angrogne (2).

« Il supplie, en terminant, tous les chrétiens de réunir leurs aumônes et leurs prières pour arriver à ce pieux résultat.

(1)* *Des missionnaires catholiques avaient récemment eté envoyés a ces peuplades éloignées.*

(2)* *Sommaire de l'état de la religion dans la vallée de Pragela, en Dauphiné, et des dispositions de la Providence pour la conversion de tes habitants. Fin de l'opuscule.*

Mais si tels étaient le désir, le langage et les dispositions des âmes compatissantes qui ont honoré le papisme, on ne peut disconvenir non plus qu'ellesmêmes étaient abusées par leurs directeurs spirituels, et que les chefs, ainsi que, les agents actifs de ces œuvres d'intolérance, employaient pour réussir les plus honteux moyens.

Voici de quelle manière ils exposent eux-mêmes ces moyens, dans un mémoire confidentiel adressé au pouvoir.

II est urgent d'obtenir un pariatis (1), pour prendre trois ministres du Pragela (2), que le parlement de Grenoble a condamnés aux prisons (3). Ils se sont réfugiés dans la vallée de Luserne avec deux autres criminels (4).

(1)* *Lettre de cachet : ordre d'incarcérer à vue.*

(2)* *Jacquet Papou, Benjamin de Joui et Michel Bourset.*

(3)* *Pour avoir prêché dans leurs annexes, contrairement aux édita du 20 juin 1636 et 21 avril 1637, qui interdisaient aux pasteurs de faire des prédications ailleurs que dans le lieu de leur résidence. — C'est par suite de ces édilsqu'il s'établit, dans tous les villages du Pragela, une réunion de prière, qui se réunissait chaque jour, sous la présidence des anciens du heu.*

(4)* *Ces criminels étaient coupables d'avoir présidé des réunions reiigieuses. L'un était Jean Jourdan, consul de Fenestrelle; l'autre Jian Po#Ml, riche négociant de Mentoules.*

Il faudrait que M. le marquis de Pianesse (1) commandât aux gouverneurs de Luserne et de Saint-Martin de les saisir... de la même façon que monseigneur du Mestié saisit, il y a quelques années... des voleurs, qui ont été punis selon leurs crimes (2).

« Il faudrait défendre à ceux de Luserne de loger les marchands du Pragela qui trafiquent en ces pays. — Il ya trois hérétiques qui trafiquent à Turin (3): il faudrait saisir leurs marchandises; et comme ils ne peuvent subsister sans cela, on peut dire qu'ils seront près de se convertir (1). —Il faudrait que le gouverneur de Suze, de Méane et Jalas, empêchât que les hérétiques de Pragela demeurassent dans les lieux de sa juridiction, car ils y prêchent en secret leurs erreurs.

« II faudrait chasser de la vallée de Luserne un nommé Martin, natif de Balboutet, en Pragcla. — Ce jeune ministre a remplacé le pasteur Léger, dont la maison a été rasée; mais il n'est pas moins séditieux (1)* que Léger, et peut faire encore plus de mal que lui.

FOOTNOTES

(1)* *Vice-président du conseil de la Propagande.*

(2)* *Faire taisir comme voleurs des ministres et des hommes honnêtes, coupables seulement de prier Dieu : quel procédé delicat pour convertir selon la charité chrétienne*!

(3)* *Le mémoire, donne leurs noms et leur adresse. « Ils sont, dit-il, logés au Cheval-rouge.*

(4)* *Ces paroles sont textuelles. — Quel système de conversion: et quelle valeur pouvaient avoir celles qu'on avait obtenues? Combien les Âmes simples et charitables, qui avaient la naïveté de s'interessera cette œinrede proselytisme, eussent été humiliées de voir leur religion se deshonorer par emploi d'aussi honteux moyens*!

(1) II serait nécessaire d'avertir le roi de France que le secrétaire du gouverneur et un capitaine de la citadelle de Pignerol font l'exercice de leur religion dans des chambres, où ils se rassemblent avec des soldats huguenots; ce qui peut pervertir les catholiques (2). » Il est ensuite question, dans cette pièce, d'interdire aux Vaudois du Pragela de commercer et de séjourner en Piémont, quoique cette faculté leur eût été formellement garantie (3). Le mémoire se termine par des dénonciations contre différentes personnes, et même contre des catholiques dont on recommande de se défier, comme étant trop favorables aux protestants.

(1)* *Les accusations «igues remplirent ici les faits positifs :pour des esprits prévenus, elles ont quelquefois d'autant plus de portee qu'elles ne sont limitées par aucun fait.*

(2)* *Les personnes dont il est ici question sont nommées dans l'original. — Leurs exercices religieux se bornaient à lire la Bible et à prier. — (Cette pièce est intitulée : hëmoire en faveur de la Mùsion en Pragela, et se trouve aux Archiva de cour, à Turin, no de série 425.)*

(3)* *Par IV dit du 6 juin 1630. (Léger, t. II, p. 16t.)— Beaucoup d'autres droits acquis, on légitimes, leur etaient également déniés. — Une requête des Vaudois de Mouliires, Sauze et Roliêree, expose en 1669 qu'il existe deux cimetières dans la commune, et demande qu'il en soit mis un à leur usage. — Elle fut refusée. (Arch. d'év. de Pignerol.)*

Tel est l'esprit des partis, qui débordent toujours entraînent quelquefois ceux qui les soutiennent.

On peut s'attendre à ce que des conversions obtenues par de pareils moyens ne fussent pas bénies. La première dont nous avons parlé, celle du capitaine Guyot, en fut un triste exemple. Ce malheureux, quelque temps après avoir abjuré, fut atteint de folie. 11 commit un meurtre sans motif; après quoi il mit le feu à sa maison, et s'y laissa brûler (1).

Mais les promesses, les récompenses, les captations de diverses natures, dont le succès repose toujours sur la corruption des deux parties pactisantes, étaient surtout en faveur dans le système des propagandistes. On employa ce moyen dans une proportion aussi large, pour ainsi dire, que l'est celle du péché dans la nature humaine. Depuis le châtelain de la vallée jusques au pâtre des montagnes, chacun eut à lutter contre le démon de la cupidité, et beauCoup succombèrent.

(1)* *Le succès de « mùfion de Prayetn par Benjamin de Joui, ministn à Fenestrelles: daoa YAdvirlisstment.*

Sous la pression des dragonnades, et dans l'absence de leurs pasteurs, emprisonnés ou fugitifs, il fallait peu de chose, avec ces pauvres gens, pour faire accepter, de la faiblesse ou de la terreur, les récompenses de l'apostasie.

« Il a été fait un très grand nombre de conversions dans les vallées de Pragela, ditPélisson (1), par les soins de l'évêque de Grenoble, de la Propagande et des jésuites; en sorte que, sans autre distribution que d'environ deux mille écus, envoyés à diverses fois, on a les listes bien certifiées de sept à huit cents personnes rentrées dans l'Église. »

« J'écrivis, ajoute-t-il, qu'on ne laissât échapper aucune occasion pour convertir les familles du peuple... je marquai môme que l'on pourrait aller jusqu'à eent francs (2). »

Quel honteux trafic des choses les moins susceptibles d'être évaluées à prix d'argent !— Ou plutôt, les convictions, la conscience, la grâce divine, tout ce qui est inappréciable était vénal pour Rome et absent de semblables marchés?

(1)* *Mémoire daté de Versailles, 12 juin 1677. — Pelisson Fontanier avait été lui-même protestant, et mit beaucoup d'activité, après avoir embrassé le catholicisme, à faire entrer dans L'Église romaine ses anciens coreligionnaires.*

(2)* *Cité par : La politique du clergé de France, avec les dernière efforts de finnocence affligée... Amsterdam, 1682. Un vol. io-31, p. 152, 153.*

Ajoutons, afin de décharger au moins les Vaudois d'une partie de ces apostasies vénales, qu'un grand nombre de vagabonds, étrangers à leurs vallées, se firent passer pour protestants, afin d'obtenir le salaire d'un cupide semblant d'abjuration. C'était encore à (rop haut prix qu'un tel scandale se payait.

Ces moyens, toutefois, furent bientôt insuffisants: et c'est alors qu'une influence nouvelle vint au secours de la foi catholique. Je veux parler de l'oppression exercée par les dragons, placés en garnisaires chez les pauvres campagnards qui professaient la foi évangélique. Ces derniers, écrivait le supérieur des jésuites, établis à Fenestrelle, « furent tout humiliés « à la vue de tant de troupes. Ils quittèrent alors cet « orgueil et ce libertinage

(1), dans lequel ils avaient vécu; et, au lieu de mépriser les missionnaires, comme à l'accoutumée, ils vinrent implorer leur a secours contre l'insolence des soldats. Cette humiliation des hérétiques n'a pas peu servi à la conversion de plusieurs, dont nous parlerons dans cette a liste. »

(1)* *Esprit de liberté, d'indépendance.*

« Comme, après Briançon, le bourg de Sézane a souffert plus que d'autres du passage des troupes, a un des pères missionnaires s'offrit pour aller y faiie a quelques exercices de mission. Les habitants avaient « déjà recommandé à l'abbé d'Oulx de ne leur point o envoyer de prédicateur pendant le carême, et de ne o plus les confesser; mais alors ils bénirent Dieu de a leur avoir fait rencontrer un confesseur qui ne leur a fermât pas la porte du ciel (1). »

Il est vrai que, depuis sa fondation, l'établissement des missionnaires s'était puissamment fortifié.

La châtellenie de la vallée du Cluson étant devenue vacante, le prince de Conti la fit acheter (2), et y plaça un fervent soutien des missionnaires. « Sans cet appui, dit un écrit du temps, ils n'eussent pu rien faire; et la manière dont cette charge est maintenant occupée fait le fondement de tout le bien qu'on peut espérer d'obtenir dans ce pays (3). »

(1)* *Procès-verbaux des conversions opérées en Pragela (aux archives de l'év. de Pignerol); huitième liste, datée du 3 août 1680. Signée : Etienne Nilh, lui- même.*

(2)* *Au prix de 8,300 livres. — C'etait un office, qui pouvait s'acquérir et se vendre à prix d'arguut, comme beaucoup d'autres charges, civiles on judiciaires.*—Le nouveau châtelain se nommait M. Bertrand.

(3)* *État de la religion en Pragela, p. 6.*

Pour favoriser cette œuvre, en augmentant le nombre des propagandistes, Alexandre VII avait accordé (1) des indulgences plénières aux confrères et confriresses qui entreraient dans cette congrégation (2).

En même temps on renouvela aux pasteurs vaudois la défense qui leur avait déjà été faite, de célébrer aucun service religieux hors du lieu de leur résidence (3).

Mais ce n'était point assez : les membres de l'Église vaudoise avaient formé des réunions quotidiennes dans les moindres hameaux; partout où se trouvait un ancien, s'ouvrait un nouveau culte. Les laïques le dirigeaient; eux-mêmes étaient devenus pasteurs; au lieu de dix à douze temples, il y en a eu soixante. Chaque matin et chaque soir, les cloches lointaines de ces rustiques bourgades, cachées dans les montagnes, appelaient les fidèles à la réunion de prière ou d'actions de grâce. L'usage des cloches fut alors interdit (4). Le

clairon des bergers, les trompes retentissantes dont ils se servent pour avertir leurs trou peaux, remplacèrent l'airain, pour signaler l'heure des saintes assemblées.

(1)* *Par son bref du 27 juillet 1661.*

(2)* *Journal des conversions qui ont été faites, et des grâces dont Dieu a favorisé la compagnie de la Propagande établie à Grenoble, durant le court de l'année 1661. (Manuscrit in-io de 60 pages, se rapportant surtout a la vallee de Pragela. — Aux Arch. de l'ev. de Pignerol.)*

(3)* *Arrêt du parlement de Dauphiné du 28 janvier 1662 — La même defense avait dejà éte renouvelée le 19 juillet et le 30 septembre 1631. — L'edit actuel y ajoute la peine comminatoire de 1000 livres d'amende*.

(4)* *Par lrrsle du 28 janvier 1662.*

Des peines sévères furent soudain portées contre ceux qui les présidaient. — Que firent les chrétiens? — Réunis en silence, ils lisaient la Bible tour à tour ou à voix basse, ils priaient les uns après les autres; aucun d'entre eux n'était chargé plus spécialement qu'un autre de diriger ces pieux et modestes exercices; l'esprit de Dieu présidait seul à ces réunions.

— Cette race est incorrigible! se dirent les missionnaires; on ne peut la ployer : il faut atteindre les jeunes générations.—Et l'on commença par défendre aux protestants de prendre des écoliers en pension (1); puis on voulut leur interdire d'élever leurs propres enfants, a Nous venons de remporter une victoire dans la vallée de Pérouse, s'écrie un des jésuites; car au commencement du mois d'octobre dernier (1677), on a obtenu que tous les enfants qui naîtraient de femmes huguenotes et de pères catholiques seraient baptisés à l'église et élevés catholiques (2). »

(1)* *Même arrêté*

(2)* *Procès-verbaux ies conversions de Pragela; à la date indiquée. Voici les ligues qui suNent ce passage. « La femme d'un nouveau converti de Diblon etant accouchée d'une fiile, pressait qu'ou baptisât cet enfan au prêche, selon la coutume. Le parti huguenot avait déjà obtenu de quel*

Les moindres prétextes, d'ailleurs, étaient saisis avec empressement, pour faire entrer, de gré ou de force, les Vaudois, dans le giron du catholicisme. Combien n'y a-t-il pas, dans les pièces que j'ai citées, de scènes pénibles et touchantes, et d'expressions étranges, qui en font foil

Ici, c'est un prêtre qui éloigne du lit d'un vieillard les membres de sa famille, pour ne pas le quitter qu'il n'eût expiré (1). Là, c'est une mère qui se précipite sur les pas de ceux qui

lui enlèvent son enfant, afin de le leur arracher : tant l'hérésie rend les femmes opiniâtres et furieuses (2). Ailleurs, c'est un homme qui veut cacher à sa compagne, dont la grossesse était fort avancée, l'abjuralion qu'il vient de faire, crainte que cette nouvelle ne la trouble au point de la blesser; tant ces conversions font du fruit dans les familles/ observent les missionnaires (3).

Il en résultait, en effet, de grands troubles dans les familles. Voici ce qu'on lit à propos de la conversion d'un homme de très grande importance, cqr il a de grands biens : « Il a ressenti d'étranges peines intérieures; il a même pleuré pendant une heure; et on lui entendait dire, au milieu de ses sanglots, qu'il allait entrer en lutte avec ses parents. Malgré cela il a abjuré, et il a offert ses enfants à l'Église (1). »

Mais les eût-ils abandonnés, que les Vaudois en eussent pris soin. En de pareilles circonstances, cependant, on se prévalut de leur généreuse sollicitude pour leur intenter un procès, a Etienne Paschal, disent nos mémoires, est un ancien catholique qui fut marié avec une femme huguenote. Obligé d'aller dans la vallée de Barcelone, il y demeura trois ans. A son retour, il fut bien surpris d'apprendre que les huguenots avaient pris soin de ses enfants; et il courut d'abord à Briançon, afin que la justice lui prêtât rnain-fortepour enipêcher ce désordre (2). »

Ces naïvetés d'expression, qui sont un indice de la bonne foi des convertisseurs, jusque dans les actes qui nous paraissent le plus antipathiques à l'esprit du christianisme, caractérisent leur œuvre d'une manière bien saisissante.

(1)* *Article du 21 novembre 1677.*

(2)* *Art. du 26 mars 1677. — Ce qui est entre guillemets est cité textuellement aussi bien que ce qui est eu italiques.*

En voici encore un exemple: on se plaignait de la sécheresse, et le jour même où se termina la mission, il plut, a d'où les pères prirent sujet de faire remarquer la conduite aimable de la Providence à leur égard (1). »

Les relaps étaient surtout un objet de rigueurs. Madeleine Justet. disent les jésuites, avait promis d'assister à la messe, puis elle revint au prêche : c'était une relapse, a On ne l'a jamais pu séduire, soit par des prières, soit par des menaces, jusqu'à ce que M. le marquis d'Harleville la fit prendre par un de ses gardes et mener en sa maison, pour la condamner à la peine des relaps (2). »

C'était aussi dans le but de frapper les esprits timorés par l'exemple de ces rigueurs, que le bras séculier était souvent appelé à les exécuter.—Jean Allais s etant expatrié, pour rentrer dans l'Église protestante, fat décrété de prise de corps. « Cette exécution, disent les missionnaires, a fort bien réussi.

(1)* *Observations preliminaires, insérées en tète des articles du mois de juin 1679.*

Art. du M septembre 1676. — Cette peine était, suivant le cas, d'avoir la tète rasée, de subir une fustigation honteuse et quelquefois mortelle; d'être marqué au fer rouge ou envoyé aux galères, etc... — Médecine échappa à ses persécuteurs et se retira dans la vallée de Luserne.

Les gens de ce pays craignent extraordinairement la justice. Leur résistance (1)* cesserait bientôt, si l'on faisait souvent de semblables exécutions. Il n'y a rien de plus insolent, ni de plus emporté que les hérétiques du Pragela; il n'y a rien de plus souple, quand ils craignent les frais de justice ou les punitions corporelles (2). »

Plus loin, il est dit d'un nouveau converti : a Cet homme s'est donné à l'Église, à la suite de plusieurs arrêts, qui l'avaient fort effrayé (3). »

Il y eut cependant, on peut le croire, quelques-unes de ces abjurations qui s'effectuèrent par de sincères convictions. « Ce n'est pas sans beaucoup de combats, est-il dit de Joseph Guérin, que ce jeune homme s'est rendu (4). » Quelquefois, il est vrai, l'exagération des doctrines protestantes nuisait à leur solidité. — Que pensez-vous du culte des saints? demandait le pasteur de Villaret, pendant un examen de quartier, à l'un de ses paroissiens. —Je pense, répondit celui-ci, que les saints ne valent pas mieux que ceux qui les adorent. —

(1)* *Il y a dans le texte : violante.*

(2)* *Art. du 9 mai 1676. — Je laisse la respoosablite de ce jugement aux jésuites, qui l'ont porté.*

(3)* *Art. du 27 octobre 1676.*

(4)* *Art. du 28 octobre au 1er novembre 1676.*

Le ministre fut satisfait, disent nos annalistes; et sans doute que cette opinion était trop exclusive; car les dignes et pieux confesseurs du Christ, dont la sainteté a fait la gloire de la primitive Église, valaient certainement bien mieux que les hommes ignorants et superstitieux qui leur rendirentplus tard un culte.— C'est une observation que fit le catéchumène; et dont l'influence, selon le procès-verbal de son abjuration, le détermina plus tard à entrer dans l'Église romaine (1).

Tant il est vrai que la justice est nécessaire, même au triomphe de la vérité.

D'autres fois, et bien plus souvent, c'était l'ignorance des convertis qui se faisait la complice des convertisseurs. On n'apprendra pas, sans sourire, qu'un néophyte, nommé David Bertoch, témoigna, selon les expressions du Mémoire, o une rage extraordinaire,

quand on lui eut dit qu'on ne le rebaptiserait pas, et qu'il ne fallait point être idolâtre (2).»

Les jésuites attachaient surtout une grande importance à obtenir l'abjuration de quelque personne appartenant à la famille d'un pasteur (3)* ; et souvent des motifs bien secondaires influaient sur la détermination des convertis.

(1)* *Art. du 26 avril 1679.*

(2)* *Art. du 21 août 1676.*

(3)* *Voir l'art, du 23 décembre 1677, où il s'agit d'une femme Ami U grand-père était ministre à Angrogne; celui du 13 novembre 1679, etc.*

— L'un s'est catholisé parce qu'il avait des dettes (1); un autre, parce qu'il était en dissentiment avec son pasteur (2); celui-ci, crainte d'être persécuté par ses créanciers (3); et les missionnaires ne craignent pas d'avouer, en propres termes, qu'ils auraient eu incomparablement plus de réussite s'ils avaient pu disposer de fonds plus abondants (4).

D'autres fois, c'est à des influences extraordinaires, et dont on ne s'attendait pas à voir des religieux accepter l'entremise, qu'ils attribuent leurs succès, a Daniel Luyx, racontent leurs mémoires (5), était de Genève; il eut à faire un voyage en Piémont. Etant au bord d'une rivière, le démon vint se placer devant lui. Croyant que c'était un voleur, M. Luyx lui lâcha un coup de pistolet; mais le démon le jeta dans la rivière, en le blessant d'un poignard, qu'il avait pris pour se défendre. »

La précaution n'était pas inutile; car les compagnons du voyageur accoururent, le tirèrent de l'eau et le transportèrent dans une hôtellerie.

(1)* *Art. du 22 juillet 1677.*

(2)* *Art. du 24 juillet 1677.*

(3)* *Ce sont les ci pressions textuelles du mémoire. Art. du 28 octobre 1676. (») Remarquez sur la sixième liilt, placées à la date du 21 juin 1678.*

(4)* *A la date du 19 juillet 1679.*

Là le démon vient encore tourmenter le malade. Il lui apparaît, l'engage à se lever, le conduit près de la fenêtre, lui montre une vaste galerie, et sous prétexte de l'y faire entrer, le précipite dans la rue, du haut d'un troisième étage. « Son Altesse Royale passant par là, dit l'auteur du récit, tt voyant la foule qui se pressait, apprit par hasard, cette étrange aventure.» Enfin, selon la conclusion prévue de la chronique, M. Luyx reçut les soins d'un prêtre, et se convertit.

Il semble que la puérilité de pareils récits les rende indignes de l'histoire. Mais ils montrent l'état des esprits à cette époque, mieux que ne le pourraient faire les jugements de l'historien. Obligé de me restreindre, j'ai cru à propos de citer, autant que possible, les passages textuels des documents inédits, dont je me suis servi, laissant au lecteur le soin de les apprécier. C'est la voie que je vais suivre encore pour faire connaître l'installation des six curés qu'on établit alors dans la vallée de Pragela.

Quoique l'on fût dans l'été de 1678, la température et les rafales de l'hiver se maintinrent, pendant plusieurs semaines. « Il semblait, dit la relation cléricale, à laquelle j'emprunte ces détails (1), que les démons de l'air fussent irrités de notre pieuse entreprise, et qu'ils voulussent empêcher l'exécution de ce dessein.

(1)* *Cette relation se trouve placée dans les manuscrits déjà cités, à la suite*

Mais M. le vice-bailli, qui avait jadis commandé les armées du roi en des occasions plus dangereuses, encouragea toute la compagnie à surmonter le mauvais temps, assurant qu'il ne durerait pas. En effet, dès que la messe eut été dite à Bourset, le beau temps se remit; comme si le saint sacrement eût chassé les brouillards et les démons des montagnes (1).

Le curé Laz fut établi au Château-du-Bois. Ce devait être un lieu remarquable autrefois; mais maintenant, ce n'est plus qu'un désert et qu'une forêt sauvage.

M. Jean Faure fut établi au Villaret. Les officiers des douanes et des gabelles, qui sont catholiques, firent honneur à cette solennité.

«M. Simon Borel fut établi à Fenestrelle. Là, le concours des anciens catholiques et des nouveaux convertis fut plus grand que dans les autres endroits; mais les hérétiques se cachèrent presque tous. M. le vice-bailli les assembla plus tard, devant le temple, au temps où leur cloche les appelait à la prière, pour leur lire les ordres du roi.

M. François Isnel fut établi au Villar, qui est une fort belle paroisse de la vallée de Pérousse, d'où les huguenots avaient chassé le curé depuis les anciennes guerres. Les autres lieux, dont nous avons parlé, n'avaient jamais eu de curés (1).

M. le prieur de Mentoules était à la tête de tous les ecclésiastiques et de tous les établissements qui se firent en Pragela, lesquels sont du ressort de son prieuré. L'on fit en chaque lieu une messe et une procession solennelle. Les hérétiques y accoururent avec respect et modestie.

Dans toutes ces nouvelles paroisses, le vice-bailli faisait lire en public la-lettre de cachet (2), en vertu de laquelle il mettait MM. les curés sous la protection particulière de S. M.; et une patente de sauvegarde, que le roi avait envoyée à M. le châtelain, pour qu'à l'avenir

on ne lui fit plus d'insultes, comme par le passé : ce qui avait eu lieu à l'occasion du grand zèle qu'il a témoigné pour la religion catholique.

(1)* *Ces cérémonies eurent lieu du 20 au 13 d'avril 1678. (Moine tcrit.)*

(2)* *Datée de Versailles. 22 d'octobre 1677.*

Au Villar, où le gouvernement de Pignerol et le grand-vicaire de l'évêque s'étaient rendus, on fit faire, outre les autres cérémonies, un feu de joie. La fanfare des trompettes, les décharges de l'artillerie, qui était au fort de Pérouse, et les grosses aumônes que M. le marquis d'Harleville fit distribuer à tous les catholiques de la vallée, augmentèrent l'éclat de cette solennité.

« Plusieurs personnes ont contribué à l'établissement de ces nouveaux curés et de leurs églises; entre autres M. l'abbé de Musy, qui travaille depuis si longtemps, à la cour, pour la réduction de ces vallées, et qui a fait savoir au roi la nécessité de ces nouveaux pasteurs. Il a fait, à Paris, une quête de plusieurs vases sacrés, et de quantité d'argenterie, pour ces nouvelles cures; et pour quelques autres, qu'il espère faire encore établir. 11 fait faire aussi des étendards et des bannières magnifiques où seront peints les saints patrons de chaque curé, et qu'on portera dans les processions.

« La compagnie de la foi (1), établie à Grenoble, a pris soin des autres ornements de ces nouvelles paroisses. Les dames de cette ville nous ont envoyé des voiles, des aubes, des chandeliers, des crucifix, des écharpes, des devantures d'autel, des tableaux, etc.

(1)* *1er Propagande*.

« La compagnie de Lyon a réuni des images, des chapelets, des livres de dévotion... et un docteur catholique, qui ne se nomme pas, vient de faire imprimer, à Paris, un livre de controverse à la louange de nos nouveaux catholiques (1).

« Quel]es autres personnes, et particulièrement M. l'abbé et MM. les chanoines d'Oulx, ont secouru ces vallées par des aumônes considérables, qui nous ont merveilleusement servi»

Ces pauvres vallées étaient cependant plus misérables que jamais. « La pauvreté y est extrême disent les mêmes notes (2) ce qui eût attiré à F Église tôt grand nombre Hérétiques pauvres ou moins commode», si nous avions eu de quoi les soulager plus abondamment.

(1)* *En voici le titre: la ttrili reconnue, ou fmutt «toli/t delà conternon de muiwmrt de Praoelfaz... — L'auteur veut te faire protestant converti à l'Église romaine*.

(2)* *A la suite du 11 juin 1675*

Mais les Vaudois se soutenaient, se soulageaient les uns les autres. « En quelques lieux, continue le narrateur, on a fait la distribution des aumônes à la porte des temples. Faut-il que les enfants des ténèbres débordent ainsi les enfants de lumière, et que les hérétiques soient plus libéraux (I), plus zélés et plus ardents à damner les peuples que les catholiques à les sauver (2)? » Telle est la réflexion par laquelle se termine le cahier dont les précédents détails sont tirés.

On fit cependant sonner bien haut le triomphe récent du catholicisme et des bienfaits de Louis XIV, dans la vallée de Pragela. La Gazette de France disait (3)* : « Pendant que notre grand monarque remporte de tous côtés des victoires sur les ennemis, on a vu avec admiration son triomphe sur l'hérésie des Vaudois, qui avaient banni de leurs montagnes la sainte Église depuis des siècles. A peine y avait-on pu maintenir trois curés : à Mantoules, à la Rua et à Usseaux; les deux premiers sans paroissiens, et le dernier avec un très petit nombre (4). »

(1)* *De libéralité.*

(2)* *Fia de la même relation : Certifiée conforme- à l'original que nous avons envoyé à la cour; signée Etienne Vith, supérieur de la compagnie de Jéeus, établie en la vallée de Pragellat. (Archives de Fer. de Pignerol.)*

(3)* *A la date du 28 mai 1678.*

(4)* *Ces expressions d'un journal serai officiel et tout dévoue à la cour, ne peuvent être suspectes d'avoir exagéré la prépondérance des Taudoil. — L ne relation des mêmes événements a été publiée en 1678, par un nommé Chaillot:*

— C'est un opuscule que je n'ai pu me procurer. — En 1684 et en 1686, ou établit deux nouveaux cures. (Abrégéde l'état de la vallée de Pragela de 1678 à 1717. MSC. communiqué.)

Mais ce n'était point assez d'avoir établi des prêtres catholiques • il fallait vaincre l'Église vaudoise elle-même, entraver son organisation, s'opposer à son culte, proscrire ses ministres; et les mesures arbitraires vont se succéder dans ce but avec une effrayante rapidité. Jusque-là les contributions annuelles, fournies par le peuple, et destinées à l'entretien des temples et du clergé protestant, avaient été réglées par le synode et déposées entre les mains des consistoires sous le titre de fonds consistoriaux. Le payement de ces impositions, à la fois obligatoires et volontaires, prenait le nom de taille ecclésiastique.

Les jésuites représentèrent aux habitants du Pragela que cette taille était pour eux une charge pénible dont ils pourraient aisément déposer le fardeau; que leurs pasteurs étaient des gens avides et intéressés; que l'Église romaine leur donnerait un culte gratuit,

et enfin, le gouvernement décida que nulle taxe de cette nature ne pourrait plus être imposée hors la présence, ni perçue sans l'assentiment d'un homme du pouvoir (1).

Le peuple fut satisfait de cette disposition, croyant y voir une garantie pour ses intérêts pécuniaires.

(1)* *Ce fut un juge royal, dans la vallée de Pragela. — Juin 1675*

Mais bientôt on agit plus ouvertement. En renouvelant aux pasteurs la défense de prêcher hors du lieu de leur résidence, on interdit aux laïques de présider des réunions religieuses dans les annexes (1). Puis on voulut réduire le nombre, dès longtemps établi, des réunions autorisées (2); ensuite on ordonna de démolir des temples, et de cesser les réunions de quartiers (3).

(1)* *Arrêt de la cour du parlement du Dauphine', portant défense à Claude Pastre, de Ville-Cloie de Mentoules, en Pragela, et à tous autres de la religion, de faire aucune assemblée sous prétexte de prières, etc... Grenoble, 7 décembre 1679. — Imprimé.*

(2)* *Le procureur général de Grenoble avait demandé que les assemblées religieuses, tenues simultanément à la Rua et aux Traverses, fussent réduites à une seule. — Les Vaudois persistèrent à en tenir deux. Il s'ensinvît un procès; et l'issue n'en était pas douteuse. — Il y a un mémoire imprimé des habitants de ces deux villages, défendeurs en requête, contre M. le procureur général au parlement de Grenoble, demandeur, etc... — Grenoble, 1678. III-V» de 20 p.*

(3)* *Sur la fm de cette année (disent les procès verbaux des conversions « en Pragela, sous la date du 19 décembre 1679), M. Simon Roude a apporté un arrêt, qui defend aux héretiques de se reunir ailleurs qu'aux lieux où resident les ministres; et ordonne d'abolir les cinquante ou m soixante petits temples, qu'ils avaient dans tous les petits hameaux, où i ils s'assemblaient tous les jours soir et matin. « — Il s'ensuivit un nouveau procès. — » M. Simon Roude, prieur de Mentoules, s'etait rendu tout puissant dans la vallee, « dit un manuscrit de l'epoque. [Relation historique de la démolition des temples... en Pragela. — Archives particulières de M. le professeur TM Aillaud, à Pignerol.) Les pieces de ce procès ont eté imprimées: Avertissement pour messire Simon Roude, Prestre, docteur en théologie, prieur de Mentoules, en la vallée de Pragela, syndic de la prévôté de Saint-Laurent d'Oulx, pour les affaires de la religion, en ladite*

En même temps, toutes sortes de faveurs étaient accordées aux catholisés : exemptions d'impôts, suspensions de poursuites, secours aux indigents, hospices ouverts aux malades, dots promises aux jeunes filles, établissements divers facilités à tous : si le catholicisme n'avait lutté qu'avec de pareilles armes, il se fût fait bénir ! quoiqu'à vrai dire, leur triomphe n'impliquerait en rien l'excellence de ses doctrines, et que la vérité soit indépendante des rapports éphémères que créent des intérêts matériels.

Mais ce n'était pas seulement dans les vallées du Piémont et du Dauphiné italien que cette ferveur de prosélytisme se déployait alors.

Dans les antiques retraites du Queyras et du Briançonnais, la même œuvre se poursuivait par les mêmes moyens (1). On y joignait quelquefois un appareil de terreur propre à frapper les esprits faibles. — a A Saint-Véran, disent les missionnaires, la mission se termina par une amende honorable, que l'un des pères fit solennellement, un flambeau à la main, pour réparer l'injure que Jésus- Christ avait reçue d'un méchant hérétique du lieu. » (Il avait brisé un crucifix.)

Ce criminel avait été condamné, par le parlement de Grenoble, à avoir les poings coupés et à être brûlé vif. On ne put exécuter cette sentence sur sa personne, parce qu'il avait pris la fuite; mais on l'exécuta sur son effigie, avec beaucoup d'appareil, ce qui a fort humilié l'hérésie.

FOOTNOTES :

vallée, demandeur en requête du 19 septembre 1680; contre les sieurs m\m«tres et habitants de la mtme vallée, faisant profession de la religion prétendue réformée, defendeurs.— Sans date, ni lieu d'impression; mais imprimé à Grenoble. — Un vol. in fol. de 40 p. — La Réponse faite au nom du demandeur, est io-4o de 14 pages. — La réplique des Vaudois. intitulee. Factum,pour les habitants des vallées de Cluson ou Pragela, Cesans et Oulx, faisant profession de la religion P. R. P. défendeurs en requête de septembre 1680, contre messire Simon Roude, sic... est in ko d: 41 pages. — Le prevôt d'Oulx voulait obtenir la demolition des temples vaudois, au nom de l'cdit de Nantes; qui, eu établissant le culte reforme en Fiance, ne le reconuaissait pas en Piemont. — La revocation de ledit de Nantes' fut ensuite invoquce dans le meme but. — Taul il est vrai que la justice était peu consultce.

Le bourreau alla prendre cette effigie dans la maison du criminel, la porta devant les personnes rassemblées, lui coupa les poings, la brûla sur la place publique, disposée en forme d'amphithéâtre fort commnde pour cette exécution.

(1)* *Dus les procii-vtrbaux de convenions dont j'ai déjà parle, se trouvent des faits de cette nature, indiqués sous les dates suivantes : A Atriii, 4 janvier et 23 août 1678; à Aiguille, 4 juillet 1675 à Villerieille, 14 avril 1677; et 1 Chdlcau- Qutyrai, 14 juillet 1678.*

Une quantité de fusiliers furent obligés d'assister à ce spectacle, accompagnant deux officiers du parlement, un trompette, un consul catholique, et deux consuls huguenots, qui étaient tous à cheval (1). »

Malgré toutes ces rigueurs, ilparaîtque la foi évangélique, non-seulement n'était pas vaincue, mais remportait encore des triomphes sur le papisme, sans employer ni captations ni violences; cela semble résulter d'un édit du 11 juillet 1680 (2), par lequel il

était sévèrement défendu aux catholiques d'embrasser le protestantisme, et aux protestants de recevoir les catholiques dans leurs temples.

On ne cessait, en outre, de saisir contre les Vaudois tous les prétextes possibles de vexations, soit qu'ils fussent surpris à travailler pendant un jour férié par l'Église romaine, soit qu'ils élevassent une haie de buissons àl'enlour de leurs cimetières, soit qu'une dégradation quelconque fût survenue leur passage, dans quelques édifices papistes, a M. le marquis d'Harleville, est-il dit, ayant appris que les gens de Pragela avaient rompu une petite image placée sur la porte d'un cimetière, la fit rétablir à leurs frais, beaucoup

(1)* *Mêmes procès-verbaux. Daté du 29 août 1678.*

(2)* *L'édit est du mois de juin, mais il fut publié que le 11 juillet. — Imprimé le 14.*

blus belle qu'auparavant, et plaça auprès un écriteau propre à humilier l'hérésie (I). »

Que pouvait-on entendre par ces dernières expressions si souvent reproduites?

S'agissait-il d'humilité ou bien d'humiliations? Ni l'une ni l'autre ne manquait à l'Église persécutée, et cependant elle croissait toujours ? Jamais sa vie n'avait été plus active de zèle, plus agissante par la charité, plus dévouée pour le règne de Dieu! Toutes les rigueurs du parquet n'avaient pu retenir les ministres dans l'inaction. II fallut leur défendre encore de multiplier les réunions religieuses hors du lieu de leur résidence, sous peine de 3000 livres d'amende, et d'être! privés de leur ministère (2). Puis on renouvela aux laïques la défense de se réunir eux-mêmes sous aucun prétexte de prières, de lecture de la Bible ou de chant des psaumes,... vu que ces assemblées peuvent devenir tumultueuses (3); enfin on résolut d'interdire aux protestants les moyens d'existence temporelle, faute de pouvoir les frapper dans leur existence spirituelle, et, à partir du 9 mars

(1)* *Mêmes procès-verbaux, sous la date du 3 juillet 1677.*

(2)* *Edit du 13 juillet 1682.*

(3)* *Edit du 30 d'août 1682; enregistré au parlement de Paris, le 1*r decembre; publié le 4*, et imprimé chez François Muguet, imprimeur du Roy, MDCLXXXII [1682], tous les états, depuis ceux d'avocats et de médecins, jusques à ceux de cordonniers et de lingères, leur furent successivement défendus (1).

Mais il appartenait à l'Église vaudoise du Pragela, qui avait précédé l'Église réformée de France dans les voies du culte évangélique, de la précéder aussi sur le Calvaire de persécution et de mort, que le papisme travaillait depuis si longtemps à élever pour elles.

L'édit de Nantes n'était point encore révoqué; et déjà, par une sévérité exceptionnelle, cinq mois avant cette révocation, i'exercice de la religion protestante fut expressément interdit dans tout le Pragela, avec injonction de raser tous les temples qui s'y trouvaient (2).

Des édits particuliers appliquèrent ces dispositions, d'un arbitraire si révoltant, aux vallées de Sézane, d'Oulx et d'Exilés (3). Les temples de Fenil, de Chaumont et de Salabertrans, dans la vallée de la Doire,

(1)* *Le Semeur, journal philosophique et littéraire. T. XV, p. 254.*

(2)* *Arrest du conseil d'Estat du Roy, portant interdiction à perpétuité de la religion protestante dans toute la vallée de Pragela, etc. Du 7 mai 1685; imprimé à Pignerol, chez Pierre Guilon. — Ccl arrêt fut rendu eu auite de la requête du 19 septembre 1680, adressée par le prieur de Mentoules, Simon Roude, à M. d'Herbiguy, intendant gênerai en Dauphine.*

(3)* *Tous à la date du 14 mai 1685; 6ignès : par le roi: Philippeaux.*

furent alors démolis (1). Ceux de La Rua, des Su^ chières, de Fenestrelles et d'Usseaux, dans la vallée du Cluson, eurent le même sort (2). D'autres furent laissés debout pour être transformés en églises catholiques; mais ils ne servirent à cet usage que pendant quatre ans, après quoi on les démolit aussi pour élever à leur place de nouveaux édifices (3). Tels furent ceux de Villaret et des Traverses, où la maison et le jardin du pasteur devinrent l'apanage du curé (4).

Les matériaux des temples démolis servirent à la construction des chapelles papistes; une partie des biens consistoriaux servit à les doter, et le résultat des ventes d'une autre partie de ces mêmes biens, fut consacré à fonder deux hôpitaux: l'un à Sestières et l'autre à Fenestrelles (5).

(1)* *Un procès-verbal de la démolition de ces temples existe aux archives de Pignerol.*

(2)* *En juin 1678. — Relation historique de la démolition des temples dans la vallée de Cluson ou Pragela. (MSC- communiqué par M. le professeur Aillaud, de Pignerol.) — Le temple d'Usseaux ne fut démoli qu'en septembre. Les habitants ayant voulu faire quelque résistance, Louis XIV y envoya une compagnie de dragons. — (Autres MSC.)*

(3)* *Abrégé de l'étal de la vallée de Pragela de 1678 à 1717. MSC.*

(4)* *Rapport au conseil d'État, du 25 juillet 1685.*

(5)* *Extrait des registres du conseil d'État. Motifs et dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1685.*

Qu'on juge de la désolation qui régnait alors au sein de ces antiques Églises du Pragela, privilégiées depuis si longtemps par le maintien du culte évangélique! Les Vaudois étaient plongés dans un abattement et des angoisses inexprimables. La Bible, qu'ils s'étaient transmise de père en fils, depuis tant de siècles, allait leur être ôtée, les pasteurs qu'ils se plaisaient à voir au milieu d'eux, étaient déjà proscrits. Défense fut faite de leur donner asile. Ces dignes descendants des Barbas se retirèrent en gémissant, du sein de leurs troupeaux désespérés. Leurs regards, baignés de larmes, suivaient encore, du chemin de l'exil, les cimes de plus en plus éloignées des montagnes natales, où ils avaient prêché la parole de Dieu. Une grande partie des habitants les suivit, même d'entre ceux que l'on avait cru convertis à l'Église romaine (1).

Etant arrivés en Suisse, ces exilés envoyèrent des députés auprèsde l'électeur de Brandebourg, pourlui demander un asile dans ses États (2).

(1)* *Abrège'de fêlai de la mllee de Pragela de 1678 à 1717. Les ministres, y est-il dit, obligés de sortir du royaume, entraînèrent beaucoup de monde avec eux, menu Jet convertie. — De cent cinquante familles protestantes qu'il y avait alors au Villaret, quarante-cinq suivirent leur pasteur.*

(2)* *Ces députés furent un pasteur : Jacques Papon, et deux laïques : Jean Pastrecourt et Jacques Pastre*.

« Nous sommes déjà sortis au nombre de six cents, disaient ces députés vers la fin de 1685, et au printemps prochain un pareil nombre de nos gens s'expatriera encore (1). »

L'histoire des coionies vaudoises en Allemagne nous a fait connaître le sort qu'eurent ces tristes émigrations; nous allons voir maintenant quel fut l'état des protestants qui restèrent dans les Vallées.

(Erman et Réclam : Mémoire pour servir à l'histoire des réfugiée francais dans les Etais du roi. Berlin 1786, t. VI.)

(1)* *Depèche de St. de Mandelslobe, resident à Heidelberg, datée du 13(23 janvier 1686. (Archives de Berlio.)*

CHAPITRE XLII. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes.

SIXIÈME ÉPOQUE.

(Depuis la révocation de redit de Nantes, jusques au traité d'Utrecht. Epreuves et restauration momentanée de l'Église protestante en Pragela)

Le Tellier, nommé intendant en Piémont en 1640, s'était souvenu des Vaudois, un demi-siècle après, pour conseiller à Louis XIV les mesures persécutrices que nous venons de rappeler, et sur son lit de mort il voulut étendre ces mêmes mesures à tous les protestanls de la France. Ce vieillard, en exhalant son dernier soupir, va jeter la perturbation dans cent mille familles, le désespoir dans un million de cœurs, la misère et l'exil sur les derniers jours d'un? multitude de ses compatriotes. Le Tellier signa de sa main mourante la révocation de l'édit de Nantes, le 22 octobre 1685, en profanant les paroles de Siméon, par une application personnelle des plus imméritées. Bossuet prononça son éloge funèbre.

L'aigle de Meaux s'est plu à déchirer, par insinuation et par attaques, on pourrait dire de bec et d'ongles, l'Église de liberté et d'amour, fondée sur la Bible. Ce beau génie avait un cœur servile. Adulateur des grands, contempteur des petits (à moins qu'ils ne servissent son ambition sacerdotale), il est resté, quoique dans l'ombre, l'instigateur caché des mesures tyranniques et cruelles qui ont privé la France d'un demi-million d'habitants, et fait à l'Église réformée une si riche couronne de martyrs. Tel est l'esprit ecclésiastique, privé de l'esprit de Dieu: car, en principe, ce qui est vraiment humain, est seul vraiment divin; mais Bossuet et Le Tellier n'étaient pas d'une époque où l'on pût comprendre cette vérité (1).

(1)* *Homo sum, et nihil humani a me alienum puto, a dit le paganisme hors de moi l'enfer, a dit l'Église romaine. Tout est permis contre un damne'; ajoute l'inquisition. C'est un acte louable de tuer un hérétique, a osé dire un pape. (Bulle d'Urbain II, citée dans Gratien, » cap. excommunicatorum, causa 23, quaestio 5.)* *

Par la révocation de l'édit de Nantes, le culte protestant était interdit dans tous les États de Louis XIV; les temples devaient être rasés, les écoles fermées. Les ministres qui refuseraient d'embrasser le catholicisme devraient sortir du royaume dans l'espace de quinze jours, ceux qui abjureraient recevraient une pension d'un tiers plus forte que leur traitement comme pasteurs. La moitié de cette pension était reversible sur leurs veuves. Tout enfant qui naîtrait désormais devait être baptisé catholique. Les protestants émigrés devaient rentrer sous la domination paternelle et très chrétienne du monarque français, dans l'espace de quatre mois, sous peine d'avoir, après cette époque, tous leurs biens confisqués, et ceux qui tenteraient d'émigrer à l'avenir seraient condamnés : les hommes aux galères, les femmes à la confiscation de corps et de biens.

Les religionnaires, ajoute en terminant l'édit de révocation, pourront du reste demeurer dans l'État, sans faire aucun exercice de religion, en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer (1). Mais qu'importe au chrétien une existence dénuée de tout acte de vie?

(1) *Cet édit ne fut publié dans le Dauphiné qu'à la fin de novembre 1685, — Il avait été imprimé à Grenoble, le 12 novembre, en deux colonnes, sur une grande feuille destinée à servir de placard. En voici le titre : — : « Édit du Roy, donné à Fontainebleau, au mois d'octobre 1685; contenant la révocation de l'édit de Nantes et de tous les édites, déclarations el arrêts rendus en conséquence; ensemble de toutes concessions faites à ceux de la religion protestante quelque nature qu'elles puissent tire; la démolition de tous leurs temples, etc....*

Les protestants étaient chrétiens, car ils préférèrent l'exil à l'absence de vie religieuse; d'innombrables multitudes s'expatrièrent à cette époque. Mais les plus pauvres devaient rester. Deux mille habitants du Pragela précédèrent ou suivirent l'expulsion de leurs frères des vallées vaudoises piémontaises: de 1686 à 1687 (1), la plupart d'entre eux rentrèrent aussi dans leur patrie, et y furent réinstallés à la suite de lèdit de Victor-Amédée qui leur en ouvrait le seuil en 1692. Que faisaient cependant ceux qui étaient restés sur les bords du Cluson?

Ce placard fut affiché à la porte de tons les temples du Pragela.

(1)* Sans en avoir une désignation précise, on peut le savoir approximativement. La dépêche de M. de Mensdelslobe, citée à la fin du chapitre précedent, annonce, pour le printemps de 1686, une émigration de six cents Vaudois du Pragela; il y'en avait déjà six cents qui étaient sortis dans l'automne de 1685; et les registres du conseil d'État de Genève disent, à la date du 31 août 1687 : « Les réfugiés qui sont entrés hier, se montent environ à huit cents personnes; la plupart du Pragela... (Extraits des Archives du Conseil d'État, communiqués par M. le ministre I* Fort.)

Privés non-seulement de pasteurs, mais de la faculté d'avoir entre eux aucune réunion religieuse, ils ne craignaient pas de franchir régulièrement les hautes montagnes ou les profondes vallées, qui les séparaient de leurs coreligionnaires du Piémont, afin de se rendre le dimanche à leur culte. Du haut Pragela ils venaient à Macel par le col du Pis, et de la partie inférieure du Val-Cluson ils se rendaient au Pomaret, à l'entrée du Val-Saint-Martin.

Dans le but d'accomplir ces pieux pèlerinages d'édification et de fraternité, ils devaient quelquefois se mettre en route le samedi soir, pour ne revenir chez eux que le lundi matin. Malgré toutes les difficultés d'un pareil déplacement, ils étaient heureux encore de pouvoir s'y astreindre, à cause de la rigueur avec laquelle tous les exercices religieux étaient poursuivis sur la terre de France, que le papisme venait de rendre si durement hostile à la liberté.

Les prières et les consolations aux malades étaient elles-mêmes érigées en chef d'accusation. — « L'automne dernier, dit un mémoire de l'époque, le vicaire général de la prévôté d'Oulx a donné avis d'un fait concernant Jean Challier, de Pourrières, qui fut surpris faisant la prière à la manière des protestants, au nommé Pierre Pastre, atteint pour lors d'une maladie très dangereuse...ce cas demanderait une punition éclatante (1). » Et pendant qu'on faisait un crime aux Vaudois de leurs consolations aux chrétiens expirants, pendant qu'on réclamait une punition éclatante pour des prières proscrites, élevant leur ferveur cachée du milieu des dangers, comme une fleur éclose sur des ruines, veut-on savoir quelles étaient les mœurs de l'Église persécutrice des catholiques du pays, auxquels il s'agissait d'assimiler les Vaudois?—

« A l'égard des anciens catholiques,» dit le même mémoire (c'est-à-dire de ceux qui avaient de tout temps appartenu à l'Église romaine), a il se trouve des gens débauchés par le vin, qui fréquentent les cabarets la nuit et font souffrir leurs familles, qui manquent du nécessaire; d'autres commettent des adultères, ou autres crimes qui causent beaucoup de scandale. Il faudra en aviser les consuls (2), etc..»— Ainsi, une simple admonition pour des crimes énormes, commis par les papistes, et des peines sans exemple pour les vertus des protestants! — Telle était la justice de Louis XIV, tel fut toujours l'esprit des castes égoïstes et vaniteuses qui l'avaient subjugué.

(1) *Mémoire pour la religion en la Plébanie A'Oulx. Sans dite; mais de tant se rapporter à cette époque, car on y lit: Les hérétiques continuent d'aller au prêche, au Pomaret ou autres endroits voisins; s'y vont marier « et y portent baptiser leurs eufants. » (Archives de l'év. de Pignerol.)*

(2)* *Même mémoire; à la suite du premier passage.*

Mais les Vaudois du Pragela ne conservèrent pas longtemps le difficile et précieux privilège de pouvoir se rendre, à travers les montagnes, aux assemblées de leurs frères, libres de pouvoir communier.

Le tyran de Versailles le disait à son ambassadeur près le duc de Savoie: a C'est la présence des Vaudois du Piémont, sur les frontières de mes États, qui motive la désertion de mes sujets; et vous devez représenter à leur prince que je suis décidé à.ne plus le souffrir (1). »

On sait quel fut le résultat de ces altières prétentions. Les Vaudois du Piémont furent, en masse, expulsés de leur patrie; et ces vallées, dernier sanctuaire où retentit, dans les Alpes, la Parole de Dieu, demeurèrent vides comme un tombeau. A ces coups terribles et rapprochés, qui fout tomber de partout les antiques rameaux de ce tronc séculaire de l'Israël des Alpes, il semble que sa fin soit proche et qu'il ne doive jamais s'en relever.

(1)* *Dépêche de Louis XIV au marquis d'Arcy, du 7 décembre 1685. (Archives diplomatiques de la France. Communication de M. Guizot.)*

Hélas! Ce triste présage ne s'est que trop réalisé pour la vallée du Pragela. On la voyait s'éteindre et dépérir, comme une lampe sans nourriture, comme une victime dévorée par des oiseaux de proie.

Chaque jour, les exécuteurs des hautes œuvres, du trône et de l'autel, enlevaient quelque nouveau lambeau à l'épouse du Christ. Pauvre Église persécutée! On lui a pris ses temples et ses ministres, et jusqu'à la liberté de prier. Mais cela ne servait de rien aux ravisseurs; peu à peu, leurs spoliations deviennent plus intéressées. L'Église romaine réclame les biens des Vaudois fugitifs, et Louis XIV les lui accorde (1). Ces biens du peuple, ces biens du pauvre, ces champs héréditaires, fécondés par tant de sueurs, acquis par tant d'économies et de labeurs journaliers, ah! L'on punit les voleurs, et l'on honorait un tel roi! — Mais ce ne fut pas tout: restaient les biens consistoriaux.

(1)* *Par décret du 24 novembre 1687. — En voici les principales dispositions. 600 pistoles d'or, sur le pris des biens dépossedes, sont données aux dames religieuses de Sainte-Marie de Vignerol; 1000 à l'hôpital de Saint Jacques; 1200 vénérable chapitre des Egliees de Saint-Donal et Maurice; 1200 pour servir à l'etablissement de divers vicaires, destines à l'instruction des convertis. Le surplus de ces biens est remis au collège royal des AR. PP. Jésuites de Pignerol. — Suit l'indication et la valeur des biens confisqués. (Archives de la Pérouse; communication du professeur Aillaud.)*

Le monarque spoliateur s'en empara l'année d'après (1), et en fit encore des libéralités à divers établissements catholiques.

En 1684 et en 1686, on établit en Pragela deux nouveaux curés; en 1687, on y envoya de Paris cinq docteurs en Sorbonne, pour aider les missionnaires à effacer, autant que possible, les traces, partout vivantes encore, de l'Église réformée. En 1688, on fit bâtir de nouvelles églises papistes; et selon un ouvrage du temps, a la religion catholique s'avançait visiblement, lorsqu'en 1690, la guerre s'étant déclarée entre le duc de Savoie et le roi de France, on remarqua un grand refroidissement dans la piété (2). »

(1)* *En janvier 1688; par édit, enregistré au parlement le mois mirant. — Un autre édit, rendu en décembre 1689, et publié le 9 janvier 1690, dispose des biens laissés vacants par de nouvelles émigrations, en faveur des héritiers, à condition qu'ils ne les vendent ni ne les alièNent, avant le laps de cinq aos. — Cette mesure avait pour but de les retenir dans le royaume.*

(2)* *Abrégé de l'étal de la vallée de Pragela de 1678 à 1717. MSC. déjà cité.*

—Relation hielorique de l'étal de lareligion en Pragela. (1711.) — Tous ces manuscrits sont, malgré leurs titres, assez insignifiants et ne renferment guère que des détails sans importance ou de vaines déclamations.

C'est que les Vaudois du Piémont venaient de rentrer dans leurs vallées; et pendant le terrible hiver qu'ils passèrent à la Balsille, de 1689 à 1690, leurs frères du Pragela leur fournirent fréquemment les provisions qui leur manquaient; d'un autre côté, ces derniers avaient l'espoir que, par les chances de la guerre, le Val-Cluson resterait à Yictor-Amédée, et serait incorporé à l'ensemble des autres vallées vaudoises.

Ce prince avait envahi le Dauphiné en 1692. A la suite d'une incursion de ses troupes en Pragela, toute la partie de cette vallée, qui s'étend de Fenestrelle à Pérouse, fut livrée aux flammes, le 25 juillet 1693. C'étaient quatre paroisses rendues inhabitables. « Les habitants, dit la relation précédemment citée, s'en éloignèrent tous. Les uns allèrent en Savoie, d'autres dans le Briançonnais, la plupart dans les vallées vaudoises de Luserne et de Saint-Martin. Ces derniers reprirent alors l'exercice de la religion réformée; et nonobstant tout ce que l'on put faire, le suivirent, à la faveur des troubles de guerre, qui eurent lieu jusqu'en 1696. Mais en 1698, la paix étant faite, ces opiniâtres relaps aimèrent mieux tout quitter et aller en Suisse, que de rester dans leurs biens et de reprendre la religion catholique. « De soixante-deux familles de la paroisse de Bourset, il n'en resta que sept ou huit (1). »

(1) *Abrégé de l'élat de la vallée de Pragela, etc.. — Ceux qui étaient allés en Savoie, ajoute ce manuscrit, revinrent au contraire, meilleure catholiques qu'auparavant.*

Ce furent précisément ces cinquante-six familles émigrées de Bourset, qui fondèrent en Wurtemberg la dernière des colonies vaudoises établies dans ce pays. Elle fut dès l'origine la plus pauvre de toutes. On se souvient du modeste hameau de New-Engstedt, entouré de forêts, sur un plateau de la Souabe, où ces pauvres exilés eurent tant de peine à se fixer.

En 1694, les Vaudois avaient pu croire à un meilleur avenir; car le duc de Savoie qui, dès 1692, les avait rétablis dans leur patrie, avait aussi engagé les protestants français à suivre les destinées de leurs coreligionnaires. Les habitants du Pragela envoyèrent plus tard une députation (1)* à Victor-Amédée II, pour demander à ce prince qu'il leur accordât les mêmes garanties qu'il avait accordées à leurs frères des vallées piémontaises; car l'édit du 23 mai 1694, en déclarant que la liberté de conscience serait reconnue aux réformés, ajoute en propre termes (2)* : « Pour ce « qui regarde les Vaudois du Pragela et de la Pérouse, « qui font profession de la même religion, ils ne jouiront de ce privilége, que durant l'espace de dix ans, « après la guerre présente.

(1) *Composée d'un ministre : Guillaume Malanol, pasteur d'Angrogne, et de deux laïques : MM. Peyrol et Jean Ferrier.*

(2)* *Voy. Actes Synodaux, de juin et d'octobre 1694, ainsi que ceux du 17 juin 1691.*

C'est pendant ces dix années de tolérance précaire que le protestantisme reprit une vigueur inaccoutumée et jeta ses derniers rayons dans la vallée du Pragela.

D'abord, les habitants de cette vallée qui s'étaient retirés sur les terres du duc de Savoie, demandèrent et furent admis à prêter serment de fidélité à ce prince (1). Puis ils le prirent leurs courses hebdomadaires, à Macel et au Pomaret, pour venir assister au culte public, qui avait lieu dans ces localités. Il paraît même que le culte de famille s'était religieusement conservé à l'ombre du foyer domestique, dans la plupart des maisons du Pragela; car les poursuites judiciaires, pour cause de religion, et les mesures répresrives, sans cesse renaissantes, que le gouvernement français continua de prendre dans ces contrées, prouvent, par leur multiplicité même, la persistance et l'étendue de cet attachement héréditaire des Vaudois aux doctrines bibliques: cause permanente aussi des rigueurs infatigables de l'Église romaine.

(1)* *La demande est du 2 mars 1694; la prestation de serment du 1 er juillet. — Ils se presenterent au nombre de 222. — Voir : Mémorials dei religionarii delle valli di Pragelato, San-Martino e Perosa; et les pièces y annuées. (Archives civiles de Pignerol, catégorie I, liasse 31, no 27.)*

Ce fut au point que les émigrations durent recommencer. Plusieurs Vaudois du Pragela se retirèrent encore en Suisse sur la fin de 1697 (1).

Bientôt, en vertu du traité de Turin, (18 août 1696), article VII, Louis XIV exigea que Victor-Amédée cessât de donner asile et protection aux protestants d'origine française. En conséquence fut rendu, le 1er juillet 1698, l'édit par lequel ces derniers devaient sortir des États de Savoie, dans l'espace de deux mois. Il était en même temps défendu aux pasteurs vaudois de pénétrer sur les terres de France, sous peine de dix ans de galères. On a vu quels troubles, quels désordres dans les familles, et quelles vastes émigrations naquirent de ces rigueurs.

Dans ces contrées désolées, le nombre des églises catholiques se multipliait à mesure que la population diminuait, a Sur la fin de 1698, dit une relation (2), « Louis XIV fit bâtir deux églises en Pragela, et fonda le traitement de huit curés (3), par lettres patentes, « du mois de septembre de la même année (4). »

(1)* *Lettres de Berne, 28 janvier 1698, et de Zurich, le 30. (Archives de Berne, onglet E, communication de M. Monastier.)*

(2)* *État de la vallée de Pragela de 1678 à 1717.*

(3)* *En mai et en juin 1698, il fut établi cinq nouveau curés en Pragela : savoir, à Fenestrelle, au Villaret, au Bouvet, au Chateau-du-Bois et à Saint-Pierre du Villar. On s'occupa immédiatement d'élever les nouveaux presbytères et de réparer ceux qui existaient déjà (1).*

Puis, le zèle amer et tracassier des promoteurs d'apostasies à tout prix, redoubla de ruse et d'activité, pour porter les derniers coups à la fidélité évangélique.

« Plusieurs parents, écrivait-on des vallées, sont a obligés d'envoyer en Suisse les enfants qu'on leur « avait enlevés, et qu'on veut leur reprendre.

« Les instigateurs catholiques parcourent le pays, « d'un endroit à l'autre dette des vallées (par suite des arrérages d'intérêts, survenus de 1686 à 1694) s'élève à plus de 300,000 francs. On leur réclame la pleine taille d'impôts, depuis le temps qu'ils ont été chassés (2). »

« Près de vingt-cinq familles ont déjà été gagnées « au papisme, par promesses ou par menaces. On « cherche, par toute sorte de moyens, à affaiblir les « Vaudois. Quand ils seront réduits à peu on les exterminera (1).»

(1)* *Diverses pièces, sur ce sujet, sont aux archivee de Pignerot, tiroir k. Hoi 17 et 18.*

(2)* *Ces derniers étaient ceux de Laval, des Traverses, de la Rua, de Pourriêres, Usseaux, Mentoules, Chaleranten Bourert, la Chapelle du Janhons et de Slenn.*

(3)* *Les impôts qui n'avaient pas été perçus de 1686 à 1691.*

L'émigration continuait. Un nouvel édit de Louis XIV défendit aux protestants de vendre leurs biens, sans une autorisation expresse du secrétaire d'État (2).

Dans son mandement, du 20 février 1700, le prieur de Mentoules disait que la religion protestante avait été établie dans ce pays par la violence, et qu'il fallait redoubler de zèle et d'activité pour s'opposer à son infestation (3). L'archevêque de Turin se rendit luimême, en 1703, dans la vallée du Pragela (4), où il trouva encore beaucoup de protestants, ainsi que dans la vallée de la Doire (5), et il en rapporta les actes authentiques d'uu grand nombre de conversions: comme si la foi s'établissait par-devant notaire, et si le don du cœur était une affaire de contrat! Mais, à la même époque, la guerre recommença entre le Piémont et la France.

(1)* *Archives de Berne. Onglet E; pièces de 1697 à 1698.*

(2)* *Edit ou declaration du 5 mai 1699. — Cette interdiction ne s'appliquait qu'à des ventes supérieures à la somme de 3,000 francs.*

(3)* *Ce mandement est aux archives de l'évêché de Pignerol.*

(4)* *Visites faites dans ta Ptébanie d'Outx, par Monseigneur Viho, archeveque de Turin. MSC. fol. des archives de l'èv. de Pignerol.*

(5)* *Entre autres à Fenil, Salabertrans, Chaumont et Mollare*

Victor-Amédée II adressa aux habitants des Vallées une proclamation par laquelle il les invitait à prendre les armes contre Louis XIV (1). Il engageait en même temps leurs coreligionnaires du Pragela à se joindre à eux. Sa protection fut rendue aux Vaudois, alors que leur concours devenait nécessaire. Ce prince, menacé par un roi, en revenait à chercher l'appui du peuple. Que pourrait en effet un tyran abandonné à lui-même

Le peuple qu'il avait persécuté le défendit encore, et devait bientôt lui donner un asile. Les Vaudois enlevèrent le haut Pragela à la domination de la France, et en même temps à l'oppression de l'Église romaine. Ils relevèrent leurs autels; à l'abri de leurs armes victorieuses, le culte protestant se rétablit partout. « Voilà la cause du mal! dit une des relations déjà citée (2); les ministres du Val-Luserne venaient leur prêcher le dimanche, et en allant et venant ils infestaient le cœur de tous les habitants. »

Mais comment se fait-il que le catholicisme, appuyé par tant de moyens de répression, n'ait pu résister à une influence aussi passagère ? — La Bible seule peut répondre, et son langage était connu du peuple à qui les ministres vaudois en appelaient pour juger leurs doctrines.

(1)* *Elle est datée du 8 octobre 1703. (Moser, pièces justificatives, no. 18.)*

(2)* *Pragela, de 1678 à 1717. MSC.*

On pouvait même espérer alors que cette parole de vie ne cesserait plus d'y animer les cœurs, car Victor-Amédée s'était engagé à faire en sorte « que tous ceux « de la religion protestante, qui avaient émigré des a vallées du Pragela pussent y rentrer réhabilités, et à jouir des biens qu'ils y acquerraient désormais, « avec le libre exercice de leur religion, ainsi qu'ils « l'exerçaient avant leur sortie (1). »

Mais cet engagement ne fut pas tenu, comme nous le verrons plus tard; et d'un autre côté les Vaudois s'affaiblirent en se divisant. La vallée de Saint-Martin et une partie de celle de Pérouse se constituèrent en république, sous la protection dérisoire de Louis XIV (2), et vécurent sous ce régime pendant quatre ans (3).

(1)* *Tels sont les termes du § 111, des articles secrets, du traité conclu entre Victor-Amédée 11 et l'Angleterre, le 4 août 1704.*

(2)* *Par traité, passé entre le duc de La Feuillade et les habitants des Vallées, le 15 juillet 1704 ; et ratifié par Louis XIV, à Versailles, le 25 juillet. — Signé Louis, contresigné Colbert. — (Archives de cour.)*

(3)* *Du 25 juillet 1704, au 17 août 1708.*

Quoique cet événement n'ait eu aucune portée politique, et ne fût cependant que politique, il ne laissa pas d'avoir momentanément une grande influence sur le sort des Vaudois.

Le duc de Savoie eut la justice de ne pas en faire rejaillir la responsabilité sur les autres parties des vallées vaudoises. Il leur accorda au contraire de généreux secours. La guerre les avait appauvries, la famine s'y faisait sentir; ce prince établit dans chaque commune une personne chargée de distribuer du pain aux pauvres (1).

Il était loin pourtant d'être dans la prospérité. Les armées françaises avaient envahi ses États. Le duc de La Feuillade s'était emparé de la Savoie, au printemps de 1704; puis il pénétra en Piémont par le Mont-Cenis, et il entrait à Suze, pendant que le duc de Vendôme entrait à Verceil (2). En 1705, les succès de ces généraux furent plus grands encore, et presque toutes les places du Piémont tombèrent eu leur pouvoir.

Enfin, le prince Eugène vint relever la fortune du duc de Savoie, et battit l'armée française, le 7 septembre 1706, sous les murs de Turin. Les conséquences de cette victoire furent considérables. Les Français, qui se retirèrent à Pignerol, au lieu de se porter sur Casa1, perdirent successivement le Milanais, le Mantouan, le Piémont, et enfin le royaume de Naples.

(1)* *Par un ordre de Bercastel, commandant général de S. A. R. dans la vallée de Luserne; en date du 20 novembre 1704. (Archives de Turin, no. 284.)*

(2)* *Suze fut prise le 12 juin, et Verceil le 11 juillet 1704. (Art de verifier les dates.)*

La guerre continua jusqu'en 1710, mais la paix ne fut conclue qu'en 1713.

En 1708, Victor-Amédée s'étant emparé de Fenestrelle, fit passer ainsi sous sa domination toute la vallée dePragela, dont il n'avait possédé encore que la partie haute, gardée par les Vaudois, et la partie basse, depuis la reddition de Pignerol (13 mars 1707).

Cette vallée fut soumise alors à l'administration qui régissait déjà les autres parties du territoire des Vaudois. Le même gouverneur leur fut donné (1). Les habitants eurent ordre de poser les armes, et ceux qui s'étaient éloignés de leurs demeures furent engagés à y rentrer immédiatement (2).

(1)*. *C'était l'avocat Gasca : deputato per esercire en la qualita d'Intendente nelle valli di Luserna, San-Martino, Perosa e Pragellato... Instructions du 28 decembre 1708. (Turin. Archives de cour.)*

(2)* *Ordre de Victor-Amédée II, daté du camp de Mentoulee, le 24 septembre 1708. (Même source.) — D'autres pièces, venues du même lieu, sont datées du camp de Balbottet. Ces deux localités sont très rapprochées l'une da l'autre.*

Alors, dit un mémoire officiel: a la cour britannique, et leurs hautes puissances d'Hullande, se mirent en devoir de procurer aux protestants du Pragela les mêmes privilèges dont jouissaient leurs frères des autres vallées vaudoises. La reine Anne écrivit

ellemême, sur ce sujet, à Victor-Amédée. La réponse de ce prince, dont nous avons une copie dans nos archives (1), et qui est du 3 mars 1709, fut des plus favorables; mais il représenta, en même temps, qu'il lui paraissait convenable, par plusieurs raisons, de remettre cette démarche publique, de sa part, jusqu'à la conclusion de la paix (2). Pour prouver du reste la sincérité de ses intentions à cet égard, il fit enjoindre aux ecclésiastiques romains, du Pragela, de n'inquiéter en aucune façon les Vaudois pour cause de doctrines, et même de laisser ceux qui avaient abjuré libres de revenir au protestantisme (3).

Quatre mois après, l'archevêque de Turin ordonna à ses ressortissants de ne mettre jamais en avant le8 janvier 1709. Ou là que l'introilant Gasca leur fit connaître, de vive voix, les intentions du souverain.

(1)* *L'original est aux Archives d'Etat au royaume britannique. Lettres: Sardaîgne*

(2)* *Mémoire concernant la situation prt'eente det valléet de Piémont prétenté au Synode assemblé à La Baye, le 9 septembre 1783 (MSC. communiqué par M. Appia.)*

(3)* *Tous les curés du Pragela, avaient été invités, par une circulaire du 'de la mission de Fenestrelles, à se rendre dans cette ville le 2 janvier 1709. C'est la que l'intendant Gasca leur fit connaitre, de vive voix, les intentions du souverain.*

Le nom ni l'autorité de Victor-Amédée lorsqu'ils auraient à faire aux hérétiques (1).

Aucune entrave ne semblait donc devoir être apportée au relèvement des Église s vaudoises en Pragela. Les pasteurs des vallées voisines s'y rendirent et y fonctionnèrent

(2). On établit des écoles pour l'instruction de la jeunesse; on rouvrit les réunions de quartier; le culte domestique reprit sa régularité et fut partout organisé avant le culte public. Plusieurs émigrés enfin rentrèrent dans leurs demeures. Au synode vaudois, qui se tint à Angrogne, le 11 novembre 1709, les députés du Pragela (3) se présentèrent, «munis d'une commission dans les formes, si« gnée des consuls, des conseillers, et de plus cent « chefs de famille, au nom de tous les protestants a de la vallée (4).

(1)* « *Le 12 mai (1709), nous fûmes assemblés à Fenestrelles, par ordre du c vicaire de monseigneur l'archevêque de Turin, qui nous défendit de nous servir du nom et de l'autorité de Son Altesse Royale contre les hérétiques. » (Mémoires des Missionnaires. Arch. évêch. de Pignerol.)*

(2)* *Dés le mois de février. (Mémoires de Perron. MSC. — J'en parlerai plus loin.)*

(3)* *M. Perron, Guyot et Salleng.*

(4)* *Actes synodaux, du 11 novembre 1709. Préliminaires. (Archives de la Table vaudaise.)*

Ils demandèrent à rentrer dans l'unité de corps des Église s vaudoises; ce qui leur fut accordé avec empressement. L'unité de corps n'était pour eux qu'une manifestation visible de l'unité de foi; et cette dernière n'avait jamais cessé.

Ce fut avec bonheur que ces divers représentants de l'Église vaudoise purent ainsi rendre témoignage de l'union spirituelle qui s'était maintenue entre tous les membres de cette Église, à travers les divisions politiques, et toutes les vicissitudes qui avaient agité leur pays.

Quoique séparés, depuis près d'un siècle, par le glaive et le sceptre de deux dynasties, ils se retrouvèrent tels qu'ils avaient été dans les siècles antérieurs; car la descendance des chrétiens évangéliques remonte plus haut que celle des rois.

Mais ce devait être comme une dernière communion entre ces fraternelles vallées : communion suprême et solennelle, contre laquelle la politique humaine se hâta de protester.

« Nous déclarons exécutoires les actes du synode d'Angrogne, dit l'intendant de Pignerol; à la réserve du second article concernant l'admission des particuliers du Pragela: déclarant cet article inadmissible et nul, et le rejetant absolument, par la raison que les habitants du Pragela ne sont pas compris dans les priviléges reconnus aux autres vallées (1). »

Mais si l'on refusait de les leur reconnaître officiellement', on les assurait néanmoins qu'ils ne seraient pas inquiétés pour leur culte (2).

L'Angleterre, de son côté, continuait de s'intéresser aux Vaudois. Comme alliée de Victor-Amédée, elle se chargea de la solde de leurs milices, auxquelles on avait confié la garde des frontières. Chaque soldat reçut une paye de dix philips. L'hiver de 1708 à 1709 ayant fait périr tous les biens de la terre, d'autres secours furent encore distribués (3).

Sans posséder des paroisses organisées, les habitants du Pragela avaient donc le privilége de se réunir pour leur culte; et comme une forte plante, dont on cesse pendant quelques jours de retrancher les rameaux, leur Église fit alors de rapides progrès.

(1)* *C'est la traduction des paroles ajoutées par l'intendant Gasca à la fin des actes de ce Synode.*

(2)* *Plusieurs personnes des vallées de Pragela et de Sêzane sont retournées dans leur ancienne religion protestante, qu'elles professent actuellement, sans en être recherchées*

ni inquiétces, comme elles en ont été assurées [Réflexions SUT l'opportunité de rendre public l'article secret du traité du il janvier 1705, etc.... — MSC. Turin. Archives de cour.)

(3)* *Relation historique de la démolition des temples, et de l'établissement des Église s paroissiales, en Pragela. (MSC. de la bibliothèque de M. VIlaud, à Pignerol.)— Cet ouvrage prétend que des secours étaient accordés pour ramener au protestantisme les Vaudois catholisés : es qui en fit, dit-il, prémriquer plusieurs*.

Nous voyons, avec les regrets les plus sensibles, disent les curés du Pragela, dans une requête de cette époque, « que les habitants de cette vallée ne profitent pas du bonheur qu'il y a d'être sous la domination d'un prince aussi grand par sa valeur que par sa piété (1).

« Ils s'étaient enfin convertis et aujourd'hui ils retournent avec fureur à l'hérésie. — Le premier dimanche du carême, un ministre est venu prêcher à Usseaux, et beaucoup de gens s'y sont rendus; le second dimanche, le nombre s'en est accru et le troisième encore davantage.

« Le pitoyable état où nous voyons que cette vallée va être réduite, nous oblige à recourir à votre Seigneurie, pour mettre un terme à cette abomination (2). »

(1)* *Cet éloge, adressé à Victor-Amédée, est littéralement le même que celui précédemment adresse, par les mêmes hommes, à Louis XIV, alors eu hostilité avec le duc de Savoie*.

(2)* *Supplique du chapitre d'Oulx, mars 1700. Sans autre date. — Riquilc de MM. les curés de Pragela, du 13 mars 1709. — Signce : Blanc, eure'de la Rua; Poncel, curé d'Ueseaux; Merlin, cure' de Traverses; Prin, curé de Fourrières; Bonne, curé de La-Val. — Dressée par le notaire Joseph Samuel. (Turin, Archives de cour; n°i de série, 670, 671.)*

Le Conseil royal, qui avait été établi à Pignerol, et qui prit alors le nom de Sénat, s'occupa de restreindre l'usage de cette dangereuse liberté, toujours si fatale au papisme. Il voulut pour cela mettre des entraves aux rapports fraternels, qui se renouvelaient avec tant de promptitude, entre les Vaudois des diverses vallées ; et les ministres du Val de Luscrne furent invités à ne pas se rendre en Pragela, en même temps qu'on ordonnait aux habitants du Pragela et aux autres réfugiés français, domiciliés dans la vallée de Luserne, de la quitter, sous bref délai (1).

Les pasteurs cependant, étrangers aux considérations politiques qui réglaient la conduite de VictorAmcdée, considérant avec raison les chrétiens évangéliques du Pragela comme une des parties les plus intéressantes de leur troupeau, se rendirent auprès d'eux toutes les fois qu'ils en furent requis, ou que les devoirs de leur charge le leur permettaient (2).

(1)* *Ordre du commandant de Luserne, adresse aux syndics de cette vallée, sous la date du 25 mai 1709. (Archives du Viilar, cahier Teligionani, fol. 161.)*

(2)* *Le 27 février 1709 vint en Pragela un ministre qui pervertissait tout le peuple. Le 23 mars, H. Bastie baptisa trois enfants; presque « toute la population s'y rendit. Le 15 avril vint un autre ministre, pour « un mariage, etc…*

{Mémoires des missionnairss de Féneslrelle. MSC.: — M. Bastie était le pasteur de La Tour.

Le sénat de Pignerol, sans avoir le droit de prendre aucune mesure répressive contre l'exercice d'une liberté autorisée par le souverain, voulut néanmoins témoigner son mécontentement ; il le fît, en rappelant, le 2 avril 1710, par une sorte de mandement, les interdictions précédentes, portées contre le culte réformé, dans les vallées de Pérouse et de Pragela.

Les protestants, forts de leur droit, de leurs convictions, et du besoin de protester contre la tyrannie dont ils avaient souffert, répondirent à cette manifestation par l'acte le plus solennel de leur culte; et, le 7 avril 1710,pour la première fois depuis vingtsix ans, ils proclamèrent, à Usseaux, le rapprochement de leurs chères Églises, la communion de tous les cœurs vaudois, par la célébration de la sainte cène, à laquelle vinrent prendre part les habitants de toutes les vallées, confondus en une seule famille avec ceux de la Doire et du Cluson.

Le clergé catholique de ces dernières vallées adressa au sénat de Pignerol un manifeste (1) sur le peu de cas que les protestants avaient fait des interdictions qu'il avait rappelées ; et un mémoire.

(1)* *Daté du » mai 1710.*

Rédigé par des légistes, il tendit à prouver que les Vaudois du Pragela n'étaient pas fondés à jouir de la liberté de conscience (1).

« Son Altesse Royale, y est-il dit, a promis, par le traité du 21 janvier 1704, et par les convenions précédemment arrêtées à Utrecht, que les protestants émigrés du Pragela pourraient y rentrer et y exercer librement leur culte comme avant leur sortie; accordant les mêmes priviléges à tous autres de la même religion qui viendraient s'y établir; moyennant que les uns et les autres ne tenteront en aucune manière de détourner les catholiques de leur religion, ni de leur causer aucun dommage.

Or, les protestants émigrés du Pragela n'ont quitté celte vallée que parce que leur culte y avait été interdit. Ils n'avaient donc pas la liberté de conscience avant leur sortie; aux termes du traité, la liberté de conscience doit donc leur être retirée. »

(1)* *Mémoire touchant l'établissement, les progris et la cessation de la religion prétendue réformée dans la vallée di Pragela; et touchant l'engagement de S, A. B. à l'égard du retablissement de ladite religion, envuile de son traité d'alliance avec les Anglais et Ut Hollandais. (MSC. Io fol. de la bibliothèque du roi, à Turin.*

Tel est le résumé de l'argumentation. A la suite de ces démarches, le duc de Savoie, pour juger probablement de l'importance des protestants du Pragela, en demanda la liste nominale avec l'état de leurs biens (1).

Ayant trouvé sans doute qu'ils n'étaient pas à ménager, les vexations recommencèrent. L'ambassadeur de Hollande s'en plaignit, et le marquis de SaintThomas, ministre des affaires étrangères, répondit que les Vaudois étaient des turbulents et des rebelles avec lesquels on n'usait que de trop de douceur (2). Bientôt, en effet, on leur enjoignit d'observer le chômage des fêtes catholiques (3). En France, on interdit aux protestants du Dauphiné de conserver des armes (4) ; partout la société de propagande fide et extirpandis hœreticis renouvela ses manœuvres.

En 1710 durant la guerre, dit Dieterici (5), des maraudeurs français ayant commis toute sorte de dégâts dans la vallée de Pragela, le gouverneur savoyard défendit toute réunion de plus de douze à quatorze personnes. Sous prétexte de cette ordonnance, on empêcha tout culte public en Pragela.

(1)* *Ces pièces sont aux archives de cour, à Turin. La lettre de Victor-Amédee II qui les réclame, est adressée a'l Marchese di Borge, et datée du 14 avril 1710.*

(2)* *La note de l'ambassadeur hollandais, M. Van der Meer, et la réponse du marquis de Saint-Thomas, datce du 23 février 1711, sont aux archives de Turin. Il s'agit de l'arrestation du consul protestant Guvot, qui avait néglige de faire mettre des châssis à l'église catholique de Pragela.*

(3)* *Edit de Victor-Amédée II, du 22 mai 1711, commençant ainsi : Sur la remontrance à nous faite par notre procureur général, substitut a un conseil supérieur de Pignerol, que nos sujets des pays et terres de nouvelle conquête dans le Pragela. n'observeut pas les fêtes commandées par notre sainte mère Église, etc (Turin, archives de cour.}*

(4)* *Edit de Louis XIV, signé à Versailles, 17 de septembre 1712.*

(5)* *Histoire des Vaudois en Brandebourg, Chap. VII.*

Le capitaine Friquet, que Victor-Amédée avait chargé, en 1709, d'écrire à ses coreligionnaires émigrés, pour les engager à rentrer dans leurs foyers, où il leur promettait pleine liberté de conscience, fut une des premières victimes de ces retours à l'arbitraire. Des réunions religieuses s'étaient tenues dans sa demeure; il fut cité à Pignerol, et, pour échapper à une condamnation, il dut lui-même s'expatrier (1). »

Dans l'intervalle, le ministère anglais, protecteur des Vaudois, avait été changé. Au milieu des événements politiques on les perdit de vue. Lors du traité d'Utrecht ils furent oubliés par les puissances protestantes et l'on ne fit rien pour garantir leurs droits. L'Angleterre, qui avait garanti au duc de Savoie la possession de la vallée de Pragela à condition que ce prince y maintiendrait la liberté religieuse, fut tenue à l'écart par d'autres dispositions.

(1)* *Jean Gomnet et Jean Guîgas furent cités en même temps que lui, et partagèrent le même sort.*

Victor-Amédée s'étant rapproché du roi de France, entrevit la possibilité d'augmenter ses États du comté de Nice tout en gardant la vallée de Pragela à condition d'y détruire le protestantisme. Et, pour que cette double cession pût être présentée comme un échange de territoire entre les deux puissances, il céda la vallée de Barcelonnette à Louis XIV, qui accepta cet arrangement désavantageux comme une honorable stipulation, afin d'évincer ainsi l'Angleterre du seul droit qu'elle aurait eu d'intervenir sur les frontières d'Italie. Et c'est ainsi que, par des transactions secondaires dans le conseil des potentats, tout l'avenir religieux 'd'un peuple fut sacrifié à l'ambition cachée du papisme qui poursuivait sa perte.

Nous avons un mémoire de M. Léger (1), écrit-on de Genève, sur les engagements de " Victor-AmédéeII avec la cour d'Angleterre, et la facilité avec laquelle cette cour aurait pu, lors de la paix d'Utrecht, faire jouir les Pragelains des mêmes prérogatives dont jouissent les trois autres vallées. — Mais une négligence les fit oublier et leur vallée fut perdue (2). »

Ainsi s'exprimaient, un demi-siècle après cet événement, des hommes qui furent au nombre des plus constants protecteurs des Vaudois. Il nous reste à voir maintenant de quelle manière est survenue la perte qu'ils déplorent; et comment, sur les rives du Cluson, le flambeau de l'Evangile s'est éteint, depuis plus d'un siècle, au souffle de la tyrannie et de l'intolérance.

Puisse un nouvel historien avoir à dire un jour qu'il s'est rallumé au souffle de la liberté!

(1)* *Pasteur et professeur à Génère, neveu de l'historien; mort le 18 janvier 1719, âgé de soixante-sept ans et quatre mois. *) Mémoire concernant la education prétends des vallées du Piémont présenté au Synode de la Haye, le 9 septembre 1762. (Archives synodales des Églises waldenes.) — Copie communiquée par M. Appia.*

CHAPITRE XLIII. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

(Depuis le traité d'Utrecht (1713), jusqu'aux premières émigrations, amenées par les édits précurseurs de celui de 1630.)

Nous avons vu que, par le § III des articles secrets du traité conclu entre Victor-Amédée II et l'Angleterre, le 4 août 1704, tous les protestants fugitifs de la vallée de Pragela avaient acquis le droit d'y rentrer et d'y jouir du libre exercice, tel qu'ils en jouissaient avant leur sortie.

La même condition fut stipulée dans le traité de La Haye, du 21 janvier 1702.

Mais on trouve aux archives de la cour de Turin une note diplomatique ainsi conçue: « Par l'article V du traité d'alliance contre S. M. Anne d'Angleterre et le roi (1), l'acquisition des vallées de Pragela, Oulx..., etc., lui avait été promise, en manière que ce devait être une acquisition à son profit (gratuite). Dans l'article III des secrets dudit traité r le roi a réciproquement promis à ceux de la religion protestante le libre exercice de leur culte. Mais S. M. britannique, n'ayant pu, lors de la paix d'Utrecht, faire céder ce pays, pa r le roi de France au roi de Piémont, il en résulte que la promesse de l'Angleterre n'a eu aucun effet.

Conséquemment la promesse du roi ne l'engage pas non plus; puisqu'il tient maintenant ces vallées en vertu d'un échange direct qu'il en a fait avec Louis XIV pour la vallée de Barcelonnette (2). » Le traité d'Utrecht fut conclu le 11 avril 1713 (3).

(1)* *Victor-Amédée II prit le titre de roi le 21 decembre 1703. (Comme roi de Sicile.)*

(2)* *Turin, Archives de cour, no de série, 197.*

(3)* *Cinq traites différents furent conclus ce jour-là entre la France et d'autres puissauces européennes. Celui qui eut lieu entre Louis XIV et Victor-Amédée II fut signé à quatre heures de l'après-midi. — L'article IV, était ainsi conçu: « S. M. T. C transporte à S. A. R. de Savoie, irrévocablement et à toujours, les vallées qui suivent ; savoir : la vallée de Pragela, avec les forts d'Exiles et de Fenestrelles; et les vallées d'Oulx, de Sezane Bardonrche et Château-Dauphin; et tout ce qui est à l'eau pendante des Alpes, du côté du Piémont. Réciproquement, S. A. R. cèle la vallée de Barcelonnette....de manière que les sommités des Alpes, serviront à t'aveuir de limite entre la France et le Piémont.*

Sur la fin du mois précédent Victor-Amédée avait fait témoigner aux Vaudois les bonnes dispositions dans lesquelles il était à leur égard, et la satisfaction qu'il avait ressentie de leur belle conduite pendant la guerre qui venait de Finir (1); mais à peine le traité eut-il été conclu, que l'oublieux monarque ne daigna pas même répondre à leurs demandes les plus respectueuses et les plus légitimes (2).

Il ne se prononça pas néanmoins contre les vœux d'organisation ecclésiastique qui lui étaient exposés, et ne dit rien qui put faire croire aux Vaudois qu'il eût le projet de les dépouiller de la liberté de conscience qu'il leur avait promise; mais il refusa de prendre aucun engagement à cet égard, en exigeant toutefois de ses nouveaux sujets le serment de fidélité qui les engageait àson service (3).

(1)* *Ce témoignage fut apporté aux Vaudois par le marquis d'Antourne, le 31 mars 1713.*

(2)* *Vers la fin d'avril 1713, Victor-Amédée fit un voyage en Pragela, pour visiter ses nouvelles possessions : entre autres les forteresses de Fénestrelles et d'Exilés. Les Vaudois lui adressèrent une requête à l'effet d'obtenir le libre exercice de leur culte; mais cette requête resta sans réponse*.

(3)* *Cette prestation de serment eut lieu le 29 juillet 1713.*

Louis XIV, voyant que l'exercice du culte protestant n'était pas immédiatement réprimé dans les vallées qu'il avait cédées, défendit à ses propres sujets, nouvellement convertis au catholicisme, d'avoir aucun rapport avec les protestants étrangers (1).

La fréquentation des Vaudois paraissait surtout excessivement'pernicieuse à leurs alentours catholiques. Dans les prônes, les mandements et même les rescrits de cette époque, on ne cesse de recommander aux catholiques de ne point prendre des Vaudois à leur service, de ne pas assister à leurs assemblées; et l'on ajoute que, si un papiste doit, par convenance, accompagner le convoi funèbre d'un protestant, il devra aussi se retirer du cimetière avant que le pasteur officiant ait commencé de parler.

C'est que la Bible donnait à ces modestes enfants des Alpes une puissance de conversion plus efficace, pour changer les cœurs, que tous les appels à la violence dont l'Église romaine avait fait usage pour recruter de serviles adeptes.

En 1713, dit Dieterici(2), le duc de Savoie se rendit en Sicile pour s'y faire couronner, et il y resta jusque vers le n^lieu de 1714. Les ennemis des Vaudois en profitèrent pour détruire leur église en Pragela.

(1)* *Par édit du 8 novembre 1713.*

(2)* *Histoire du Vaudois en Brandebourg, ch. VII.*

En 1713, l'intendant savoyard (1) Pavie ordonna de n'y installer aucun maître d'école, sans l'approbation du clergé catholique. Deux instituteurs précédemment installés durent cesser leurs fonctions en février 1714. Puis, les consuls, syndics et autres magistrats protestants de la vallée, furent remplacés par des magistrats catholiques. Les premiers avaient été, selon la coutume, élus six mois avant leur entrée en fonctions. A cette époque, Victor-Amédée était encore en Piémont, et il ne s'éleva aucune opposition contre ces élections. Mais au commencement de 1714 elles furent annulées en l'absence du souverain. Les Vaudois s'adressèrent à leurs protecteurs étrangers.

Le capitaineFriquet écrivit alors au ministre Papon, ancien pasteur du Pragela, qui desservait alors l'Église française de Francfort-sur-le-Mein, pour lui faire connaître les griefs de ses compatriotes.

(1)* *Cette qualification n'indique pas la nationalité, mais seulement qu'il était au service du duc de Savoie.*

Ce pasteur remit les représentations des Vaudois au Résident de la cour de Berlin (2), qui les fils passer au roi de Prusse, et ce dernier, par une lettre du -24 mars 1714, chargea ses représentants d'Angleterre, de Hollande et d'Augsbourg, de faire connaître à ces diverses cours, les dangers croissants qui menaçaient l'existence du protestantisme dans la vallée de Pragela. « Vous pouvez déclarer, y est-il dit, que nous sommes disposés à concourir à toutes les mesures que les états généraux, la reine Anne et les états évangéliques de l'empire jugeront à propos de prendre, pour préserver d'une ruine imminente la religion réformée, dans les vallées du Piémont.

Cette première tentative n'ayant pas produit l'effet qu'il en avait attendu, Frédéric-Guillaume renouvela ses instances par une lettre du 28 avril 1714, dans laquelle il disait: « Vous ferez, verbalement et par écrit, les représentations les plus pressantes à S. M. la reine et à ses ministres pour qu'ils disposent le duc de Savoie à laisser une entière liberté do conscience à nos coreligionnaires du Pragela, et à remplir fidèlement la promesse qu'il a faite à cet égard. » Hais Victor-Amedée était alors absent, et les poursuites continuaient contre les Pragelains.

« Qui sait même, écrivait-on alors, s'il ne prolonge pas à dessein son absence, afin de pouvoir dire à son retour, que tout s'est fait à son insu? Pendant ce temps le grand coup sera donné, et S. A. s'excusera sur ce que sa conscience ne lui permet pas de détruire un ouvrage de conversion (1).

Ces violences, que pressentait l'auteur des lignes qui précèdent, ne tardèrent pas à se manifester. Au mois de mai 1714, le commandant de Pérouse entra en Pragela avec des troupes, envahit, au milieu de la nuit, la demeure des principaux d'entre les Vaudois, les fit arracher de leur lit et conduire à Fenestrelles chargés de chaînes (2).

Le roi de Prusse, ayant appris ces cruels traitements, renouvela ses sollicitations en faveur des Vaudois.

« Nous apprenons de toute part, écrit-il à la date du 19juin 1714, et vous verrez par l'incluse ci-jointe, que les persécutions contre les Vaudois vont toujours en augmentant : au point que l'entier anéantissement de la religion évangélique sera inévitable, dans ces contrées, si l'on ne vient au secours de ces pauvres gens.

(1)* *Lettre écrite de Vescy, sous la date du 17 avril 1714, et cité par Dieteriei. Ch. VII.*

(2)* *Détails tirés d'une lettre du capitaine Friquet, écrite de Genève, le 31 mai 1714. Citée par le même auteur.*

Vous supplierez en notre nom S. M. la reine de la Grande-Bretagne, de faire les plus pressantes instances auprès du duc de Savoie, pour que la liberté de conscience soit maintenue dans ces vallées.

L'ambassadeur d'Angleterre près la cour de Turin reçut ordre de parler dans ce sens aux ministres de Victor-Amédée. Ses représentations produisirent d'abord quelques heureux effets. Le prince étant revenu de Sicile, imprima une direction plus modérée aux poursuites réactionnaires qui avaient lieu à Pragela. On ne tarda pas néanmoins de renouveler aux pasteurs des autres vallées vaudoises la défense de se rendre dans celle du Cluson, pour célébrer leur culte. L'un d'eux ayant bravé cette défense, fut emprisonné par ordre de l'intendant de Pignerol.

L'intervention des ambassadeurs protestants près la cour de Turin n'eut pas de peine à obtenir sa liberté; mais ce fut dès lors avec une réserve bien naturelle que ses collègues et lui-même se renfermèrent de plus en plus dans le champ de travail qui leur était assigné, dans les limites de leur paroisse.

Les Pragelains toutefois ne se découragèrent pas: les Anciens de chaque commune se chargèrent, comme par le passé, de présider, tour à tour, de familières et édifiantes réunions de prières.

Alors, que fit-on? Ces Anciens reçurent l'ordre de comparaître à Turin. Ils s'y rendirent; on s'empara de leurs personnes, et on les transporta en différentes villes du Piémont, où on les retint prisonniers (4). Tous ces billets de comparution ne furent pas reçus avec la même soumission par ceux auxquels ils s'adressaient. L'un des Vaudois qui en reçut, récrit dans ses Mémoires : C'était au mois de mai 4714. Le roi se trouvait en Sicile. On donna des billets aux principaux de notre vallée, afin de les exiler dans le Piémont, et de leur faire changer de religion. Pour me garder de cette persécution, je fus obligé de quitter le pays, et de laisser mon père, âgé de quatre-vingts ans, malade et alité, ainsi que ma femme, qui était presque moribonde; et je restai six semaines dehors, avant de pouvoir rentrer chez moi (2).»

(1)* *Il y en eut huit qui subirent ce tort. — Ces détails sont tués d'une pièce sur papier timbré, intitulée : Minute de requête pour préientr au roi, laquelle n'a jiae été prétenlee. Elle se trouve aux archives de l'évèclié de Figurai.*

(2)* Mémoire des *pour notre sainte religion, qui me sont arrivées depuis le mois d'août en l'année 1708, qus le ni dt Sardaigm avec les alliées, ont conquis notre pays de Pragella. Ces mémoires sont ceux d'un Ancien de l'Église de Suchières, nommé Jacob Perron. — Désormais pour abréger, je les citerai sous ce titre: Mémoiree de Perron. — Ce manuscrit m'a communique par M. Lombard-Odier, de Genève, dnut la faiuUlc aviiit, en 1630, accueilli l'auteur exilc, qui lui laissa ce souvenir.*

Ces six semaines, il les avait passées dans la vallée de Luserne; ce qui prouve que la mutualité fraternelle de ces pauvres vallées se maintenait toujours.

« Pendant mon absence, continue le narrateur, xra apporta un de ces billets (de comparution) à mon père, et quelques jours après, l'officier de justice vint lui dire, de la part du châtelain, qu'il n'avait qu'à lui donner trente livres, argent de Piémont, 00111' des informations que ledit châtelain, le greffier et le procureur fiscal avaient faites contre lui, pour fait de religion.

Qu'on juge par ces détails à quelles exactions révoltantes se livraient contre les Vaudois les magistrats de ces contrées: impunis et peut-être encouragés dans leurs poursuites, à raison du détriment qu'elles apportaient aux protestants, ils s'y livraient avec d'autant plus de zèle qu'ils y trouvaient leur intérêt.

Le greffier, dit Perron, ajouta que si cet argent ne lui était pas donné, il viendrait sortir nos meubles de la maison.

« Mon père lui répondit qu'il n'avait fait tort ni offense à personne; qu'il n'avait pas d'argent; qu'on pouvait le dépouiller de ses meubles, si l'on voulait; mais que pour sa religion, il ne la quitterait jamais. »

Et cependant la plus grande gêne régnait alors dans ces vallées (1). La famine était si grande, qu'on voyait des malheureux, sans asile et sans nourriture, errer dans les campagnes, cherchant à vivre de l'herbe des champs (2). Les moines, les jésuites et les missionnaires de tout froc profitaient de cet état de choses pour obtenir des promesses de catholis'ation, en échange de quelque monnaie ou d'un morceau de pain (3).

(1)* *Rapport du triste état des Eglues du Pragela et îles ancienne* Vallées ; daté du 1er juin 1714. (Archives de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève ; registre S. p. 258*

(2)* *de Reynaudin a MM. de Genève; 15 juin 1714. - Même source, p. 260. --- Ce Reynaudin était alors pasteur de Bobi. En 1689, n'etant encore qu'étudiant, il quitta l'academie de Bale, pour suivre l'expedition d'Arnaud, dont la relation fut écrite par lui.*

(3)* Mêmes pièces.

On forma même le projet d'exploiter, par des mesures d'ensemble, la triste position du pays à cet égard (1). Tous les curés reçurent des secours, destinés uniquement aux catholisés, et refusés aux protestants.

Mais en môme temps que les Vaudois du Pragela étaient dispersés violemment en Piémont, on repoussait de Turin leurs coreligionnaires qui eussent voulu s'y établir (2).

On faisait fermer les écoles protestantes des vallées du Cluson et de la Doire; et l'on y interdisait d'une manière formelle la célébration publique du culte réformé (3). Les Pragelains réclamèrent contre cette interdiction.

On répondit à leur supplique en les empêchant de tenir même des assemblées religieuses particulières. « Sur les remontrances qui nous ont été faites (4), dit Victor-Amédée, que des assemblées clandestines se tiennent fréquemment dans les vallées d'Oulx, a d'Exilés, de Cézane, de Bardonèche et de Pragela.

(1)* *Projet, per contenere ne limiti, gl'eretici;; impedire a loro progressi; ajutare le conversioni, e sostenere i convertiti. On y propose, entre autres, de donner à chaque curé, six cents livres par an, pour doter quinze filles catholisées; de payer les impôts et les dettes des convertis; d'obtenir en leur faveur des exemptions diverses, etc.... (Archives de Turin. — N* de S. 347.)*

(2)* *Progetto di rtale biglietlo, pei vicario di Yorino, nel concernent* i religionarii. (Arch. de T. S. SIS.) —Il s'agit, dans cette pièce, d'une foule de restrictions imposées à la résidence et au commerce des protestants étrangers dans la capitale*.

(3)* *Requete des habitants du Pragela. (Sans date; mais devant être de 1714 à 1715.) — Archives de l'év. de Pignerol*.

(4)* *Par l'intendant de Pignerol, sous l'influence du conseil, dont les membres étaient conduits par le clergé de la ville, qui s'inspirait lui-même des jésuites du Pragela*.

« Nous défendons aux religionnaires de ces contrées a de se réunir au nombre de plus de dix personnes, a soit de l'un, soit de l'autre sexe, en quelque lieu et « sous quelque prétexte que ce soit, sauf qu'il s'aa gisse de la réunion des conseils municipaux. Les a transgresseurs de cet ordre seront punis d'une a amende de cent écus d'or, pour la première fois, a et de dix ans de galères pour la seconde.

Les a femmes coupables d'une pareille infraction encoura ront une amende de vingt écus d'or pour la prea mière fois, et le supplice de deux heures de caret can pour la seconde (1). »

(1)* *Donne à la Vénerie, le 1er février 1716. Signé : Victor-Amédée; contresigné : Lanfranqui.*

Cet édit fut publié en Pragela, le 7 de février 1716. On ne saurait dire à quelle multitude de vexations patentes ou cachées, de tracasseries sourdes, de poursuites de toute sorte, il servit de prétexte entre les mains d'une magistrature servile et d'un clergé haineux.

« Il a été constaté, disent des instructions suhséquentes, que dans l'écurie de Pierre Ronchail, se a sont trouvées ensemble douze personnes, hommes ou femmes: sans compter les petits enfants et trois « femmes qui étaient devant la porte (1). — Làdessus, rapport, dénonciation, réquisitoire, descente de la justice sur les lieux, emprisonnements, frais d'avocat, condamnation, ruine de la famille, dispersion de ses membres, qui s'exilent pour éviter les galères ou le carcan; abandon des enfants, exposés à périr de misère, et triomphe du papisme persécuteur.

En vain met-on en avant que, parmi les douze personnes dénoncées, se trouvait une mendiante, à qui on venait de faire la charité; trois enfants d'une famille consanguine, qui jouaient avec leurs petits cousins Ronchail, et une femme malade visitée par deux de ses voisines: toutes ces représentations sont écartées par les juges.

(1)* *Substance des eclaircissements donnes sur lesdits articles, par M. le President Borda, dans sa letter a S.M. du 13 juillet 1727. (Pièces aux Archives d'Etat. Turin. No. de S. 530 bis.)*

Pierre Ronchail, accablé de vieillesse, est condamné à deux ans de prison, son frère Etienne à trois coups d'estrapade, et toute la famille solidairement aux frais et à cent écus d'or d'amende, pour chacun (1).

Voilà un exemple des égards que l'on avait alors pour ces mêmes Vaudois, dont Victor-Amédée II avait si souvent loué la fidélité, et une preuve des fruits qu'était destiné à porter l'édit du 1" février 1716.

Privés ainsi de toute espèce de moyen de célébrer leur culte, soit en public, soit en particulier, les invincibles évangéliques du Pragela reprirent leurs pèlerinages dominicaux, aux temples de Macel et du Pomaret. Ils ne craignaient pas de faire de longues courses pour aller assister aux assemblées religieuses de leurs frères, à qui les anciens édits de la maison de Savoie garantissaient le libre exercice de leur culte. Mais cette ressource leur fut encore enlevée, et cela par les instigations du clergé, toujours puissantes sur le conseil de Pignerol (2).

(1)* *Cette tentence est du 4 juin 1727; mais comme les faits se rapportent connextivement a l'édit de 1716, j'ai cru pouvoir les présenter ici « comme une conséquence immédiate de cet édit.*

(2)* *Voici la série des pièces qui se rapportent à ces faits. I. Réquisitoire du procureur général, demandant que l'on interdise aux protestants du Pomaret de recevoir les catholiques à leur culte. (En date du 31 mars 1717.) — II. En date du i avril : rescrit de Victor-Amédée, conforme à cette demande. — III. En date du 30 : requête des refugiés, a qui il avait été permis de résider dans les vallées. — Bigliello Regio, par lequel il leur est accordé d'aller au temple, moyennant une permission écrite et personnelle, accordée par le guuverneur de Pignerol. — V. Kourel ordre (eu date du 8 mai) qui ioterdit de recevoir dans le temple du Pomaret les protestants de Pragela. — VI. Manifeste du conseil, rappelant toutes ces mesures et daté du 28 mai. (Extrait des registres de l'ancien conseil supérieur de Pignerol et des archives de Turin.)*

Quelques-uns des protestants français, que le duc de Savoie avait personnellement retenus dans ses nouveaux États, obtinrent par faveur des billets d'entrée, au temple du Pomaret. Mais, sous divers prétextes, ces billets furent ensuite retirés à la plupart d'entre eux (1). Puis on renouvela aux Vaudois la défense de travailler les jours de fête catholique (2); ils réclamèrent encore, et obtinrent de pouvoir travailler ces jours-là à portes closes, ou dans leurs champs, moyennant une permission du juge (3). Ce n'étaient que de nouvelles voies ouvertes à l'arbitraire et aux plus frivoles motifs de vexations.

Les Pragelains envoyèrent alors un député à Genève (4), pour demander conseil et protection.

(1)* *Par la raison surtout qu'ils étaient domiciliés en Pragela, avant le traité d'Utrecht.*

(2)* *Rescrit du 14 juillet 1718. (Archives du Villar, cahier Rcligionarii fol. 176.)*

(3)* *Rescrit du 9 août 1718. — Cette pièce est sous forme de biglielo rsgio, dans les archives de Turin; et de simples instructions à l'intendant de Pignerol, dans les archives de cette ville.*

(4)* *Il y arriva le février 1719, et alla de là à Zurich.*

La Suisse à son tour recourut à l'intercession de la Hollande et de l'Angleterre (1). On obtint quelques concessions insignifiantes (2); mais ce soulagement ne fut que momentané.

Un nouvel ordre (3), plus sévère que les précédents, interdit enfin le culte réformé d'une manière absolue. Mais on ne pouvait fermer les cœurs comme les temples, et ce culte proscrit, malgré les entraves qui lui étaient suscitées, renaissait toujours dans le secret des bois ou des chaumières; comme ces plantes vivaces qu'on voit se renouveler du soir

au matin, entre les fentes de la pierre qui les comprime, et dont les jets sans cesse renaissants, remplisssent de leur vigueur la moindre issue laissée libre, il n'avait besoin que d'un peu d'air pour vivre et pour fleurir.

On interdit itérativement aussi, aux pasteurs des autres vallées vaudoises, de recevoir aucun étranger dans leurs temples (4), afin d'en proscrire par là leurs coreligionnaires du Pragela.

(1)* *Lettre du 6 février 1719. (Archives des pastcun de Génère, registres. p. 768.)*

(2)* *25 juin 1720 : instructions au sénat de Pigncrol, pour user d'indulgence à l'égard des Vaudois.*

(3)* *En date du 17 juillet 1720.*

(4)* *En date du 28 septembre et du 22 octobre 1720.*

Les réclamations les plus pressantes furent inutilement adressées au souverain (1): des adversaires y répondirent (2); le fanatisme s'excita, les rigueurs continuèrent, et enfin on ordonna à tous les habitants des Vallées acquises par le traité d'Utrecht, de faire baptiser leurs enfants dans l'Église romaine, vingt-quatre heures après leur naissance: sous peine de deux cents livres d'amende, à chaque contravention (3).

C'est en vain que les Vaudois adressèrent de nouvelles requêtes: ils ne reçurent de secours et de consolations que des protestants étrangers (4).

Le code civil, promulgué en 1723, sous le titre de Constitutions piémontaises, sanctionna tous les ordres iniques contre lesquels ils protestaient (5), et leurs nouvelles suppliques furent moins écoutées encore que les précédentes.

(1)* *Par mémoire du 18 janvier 1721, intitulé : Grisfs un vallée du Piémont. (Communiqué.)*

(2)* *Memoria sopra il raccorso, fatto « «orra iiverei abusi ici protestant. (Arch. de cour.) — Longue et fastidieuse dissertation, sans cœur et sans justice.*

(3)* *Arrêt de la cour de Pigncrol, rendu le 81 avril 1721 sur le rapport du procureur général.*

(4)* *Entre autres, 500 florins de l'Église vallonné de Middelbourg, où l'un des fils d'Henri Arnaud était alors pasteur. — 9 janvier 1722. — (Archives des pasteurs de Genève, vol. T. p. 120.)*

(5)* *Voir le Chap. X. De plus, p. 25, 605 etc., de l'éd. in-4o.*

Mais ces infatigables défenseurs de la liberté de conscience, envoyèrent alors à Genève un jeune homme de leur vallée, afin qu'il s'y formât au ministère évangélique, pour venir ensuite leur prêcher la parole de Dieu. Ils espéraient que, n'étant pas d'origine étrangère, il lui serait permis d'exercer son pacifique ministère au sein de sa patrie, comme cela avait lieu dans les autres vallées vaudoises (1). Ils ne prévoyaient pas qu'avant la fin de ses études, l'Église qui lui était destinée, aurait elle-même terminé la longue carrière de ses souffrances et de ses luttes désespérées.

Le prosélytisme redoublait d'efforts pour abattre cette Église presque égorgée, mais non vaincue. On avait obtenu que tout enfant vaudois, qui embrasserait le catholicisme, serait autorisé à exiger juridiquement de ses parents encore vivants, la part d'héritage qui lui fût revenue après leur mort (2).

(1)* *Le député envoyé de Pragela a Gcnève, pour obtenir dans l'académie de cette ville, l'admission d'un jeune Pragelain, se nommait Dorel. (Il y arriva le 21 mars 1723. — Une commission fut nommée le 14, pour examiner sa proposition. Le rapport fut favorable. — L'élève qui fut admis, se nommait Guyot. Il y arriva le 4 juin, et fit honneur à ses bienfaiteurs.) Borel obtint aussi du guuvernement bernois la création d'une bourse, a l'academie de Lausanne, pour un autre étudiant de Pragela. (Voir, Registres de la compagnie ici pasteurs de Genève, vol. T. p. 247-250, 258, 307, 313, 333, 405, 431, etc.)*

(2)* *Constit., p. 23.*

Cet article donna issue à des menées nombreuses, par lesquelles on cherchait à détourner des enfants de la foi domestique, afin de poursuivre ensuite en leur nom les auteurs de leurs jours, pour obtenir la division du patrimoine paternel, et l'affaiblissement des familles vaudoises.

On conçoit combien de troubles, de désordres et d'animadversions durent résulter de ces iniquités.

Cependant, au milieu de ce zèle amer, il y avait aussi des actes de désintéressement remarquables: de la part surtout de ces âmes simples et onctueuses qui, à travers les œuvres du papisme, voyaient la charité de Christ. En 1724, par exemple, on comptait déjà plus de quatre-vingts jeunes filles vaudoises, la plupart des vallées de Pérouse et de Pragela, qui s'étaient catholisées, et avaient été dotées aux frais de leur nouvelle Église (1).

Mais on défendait, en même temps, aux notaires protestants de recevoir les actes testamentaires des catholiques, et à ces derniers, de vendre des terres aux protestants, hors des limites tolérées (2).

(1)* *Mandement du vicaire général de l'archevêché de Turin, daté du 18 janvier 1724. (Imprimé.)*

(2)* *Bigliello regio, al Scnato di Pineroto, du 27 juin 1724.*

A diverses reprises enfm, l'ordre d'honorer, par une oisiveté improductive, la célébration des fêtes papistes, fut renouvelé aux travailleurs vaudois (1). On conçoit encore, sous combien de prétextes futiles on pouvait dès lors les inquiéter.

En voici un exemple, o En 1726, dit Jacob Perron, dans ses mémoires, la veille du jour que les catholiques appellent la Fête-Dieu, et qu'ils ont coutume de faire planter de petits feuillages devant leurs maisons, le curé des Suchières me vint dire, en présence de deux témoins, qu'il avait ordre du roi (ce qui n'était pas vrai) de me faire garnir ma maison, comme les catholiques. Il ajouta que ceux de notre religion le faisaient bien dans les autres villages où passait la procession, et que si je ne le faisais pas, il en avertirait le châtelain pour informer contre moi. »

Perron se refusa à faire ainsi un acte d'adhésion à des cérémonies que réprouvait sa foi, et les gens de justice vinrent verbaliser. Il fut cité devant le gouverneur de Fénestrelle, et il n'échappa qu'avec peine aux soldats envoyés pour s'emparer de lui.

(1)* *2 juillet 1721; 12 mai 1724, etc.*

Ailleurs, on trouve une lettre de M. M. Friquet et Gonnet (1), par laquelle ils exposent que le 7 du mois de mars (1726), s'étant assemblés pour célébrer un jeune, au nombre de douze personnes, ils furent espionnés par le curé du lieu, qui écrivit en cour; d'où il y eut ordre, quelques jours après, au sénat de Pignerol, d'en informer. Ce qui ayant été fait, ils furent arrêtés par ordre du même sénat, et conduits dans les prisons de Pignerol, où ils ont été détenus cinq semaines; puis, condamnés à cent écus d'or, chacun outre les frais de la détention, qui montent à neuf cents livres. Ils ajoutent qu'ils n'ont contrevenu à aucun édit de leur souverain, puisqu'ils n'ont été assemblés qu'en petit nombre et uniquement pour prier Dieu; qu'ils ont présenté une requête au roi de Sardaigne, pour être déchargés de cette amende exorbitante; mais que la requête a été renvoyée au procureur fiscal de Pignerol, qui avait déjà poursuivi leur condamnation; et qu'ainsi ils n'avaient plus aucun recours que dans la charité de leurs frères. »

M. Léger (2), est-il dit ensuite, expose que ces personnes sont tout à fait dignes de considération; qu'il existe à la vérité un édit du roi de Sardaigne, portant défense aux habitants du Pragela, de se réunir au nombre de plus de dix personnes (3), mais que l'on avait entendu par là des chefs de famille, vu qu'il y a, dans ces vallées, des familles dont les membres sont plus nombreux, et que, dans l'assemblée en question, bien qu'ils fussent douze personnes, il n'y avait que huit chefs de famille. »

(1)* *Datée des Traverse, en Pragela, le 5 juin 1726. Ce qui en edit ici est extrait textuellement des registres de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, vol. V, p. 198. Séance du 31 juin 1726.*

(2)* *Pasteur à Genève.*

(3)* *L'édit du 1er février 1716.*

Mais ces raisons, quelques justes qu'elles fussent, n'étaient pas appréciées par les persécuteurs; et pour la moindre prière que les habitants du Pragela étaient surpris à faire ensemble, pour quelques pages de la Bible lues en famille, ils étaient traités comme des criminels.

Une foule de détails pourraient se joindre aux exemples que j'ai déjà cités; et quoique ces détails soient quelquefois insignifiants, ils ne laissent pas de faire connaître, d'une manière plus intime que les pièces officielles, l'état dans lequel se trouvaient alors les Vaudois de cette vallée et les tracasseries journalières qu'ils étaient exposés à subir.

Ainsi, pour cette même année de 1726, on trouve un mémoire du sénat de Pignerol, exposant au souverain: « Que les hérétiques, quoique obligés de faire baptiser leurs enfants par les curés en vertu de l'arrêt du 21 avril 1721, les élèvent néanmoins dans la foi protestante; et là-dessus, le sénat de province propose, pour réprimer ces intolérables abus: 1° de faire enlever les enfants à leurs parents, et de confier le soin de leur éducation à des congrégations catholiques; 2° de déroger à l'édit du 12 mai 1679 (émané de Louis XIV), qui prononce peine de mort contre les relaps (et qu'on ne pouvait appliquer à toute une population); pour mettre en vigueur l'arrêt du 7 mai 1685 (émané du conseil d'État), lequel interdit, d'une manière absolue, la profession, soit publique soit particulière, de toute autre religion que le catholicisme (1).»

En pareil temps, le même sénat étendait, de son chef, à toutes les paroisses du Yal-Pérouse, la défense précédemment signifiée à celle du Pomaret (2), de ne recevoir dans les temples protestants aucun des habitants du Val-Cluson.

(1)* *Ce mémoire a neuf pages in-folio. — Il est intitulé : Remonstrance*. — Il n'a point de date. Mail il y a la date de la réception à Turin; savoir, le 8 janvier 1736. [Archive de cour, no. de série 493.)*

(2)* *Rescrit du 2 d'avril, et manifeste du 30 mai 1717.*

Sous peine de bannissement pour les pasteurs, et de confiscation des biens pour les anciens de l'Église (1).

Les Vaudois, à leur tour, exposent dans une requête fortement motivée, que les anciens et les pasteurs ne pouvaient faire la police d'un temple, ni connaître individuellement tous ceux qui entraient dans les assemblées (2); mais l'avocat Fiscal, de Turin, prit des conclusions (3) conformes aux rescrits du conseil de Pignerol; et les interdictions

arbitraires de ce corps furent maintenues avec la pénalité excessive qu'il y avait attachée (4).

L'année suivante, le pasteur de Saint-Jean, Cyprien Appia, fut poursuivi pour avoir baptisé l'enfant d'un habitant de Fenestrelle, nommé Simon Rochette. Ce procès devint très long. Le pasteur fut condamné au bannissement, avec confiscation des biens; mais lord Edges, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Turin, obtint sa grâce, a Je veux qu'il soit bien reconnu, dit Victor-Amédée II à cette occasion, que ce n'est point du tout par égard pour les Vaudois, mais par considération personnelle de l'ambassadeur, que cette grâce est accordée.

(1)* *Rescrits du sénat de Pignerol, en date du 11 mai et du 15 juin 1726.*

(2)* *Les requêtes des Vaudois n'ont jamais été datées jusques à 1827, sauf de très rares exceptions.*

(3)* *En date du 14 septembre 1786.*

(4)* *Par lettres royales du 28 octobre et du 22 décembre 1726. — Citées dans les Instruction du 20 juin 1630.*

Ces Vaudois néanmoins étaient, vingt ans auparavant, au dire du même prince, les amis les plus fidèles de son adversité, les soutiens de son trône, les amés et féaux de son âme reconnaissante.

Mais le papisme avait voilé ces souvenirs; il mettait à leur place la défiance et les rigueurs. Plus on lui accordait d'intolérance, plus il en réclamait encore.

Les curés de Pragela se plaignirent de ce que les habitants de la vallée n'assistaient pas à la messe, n'observaient pas les fêtes catholiques, contractaient mariage à des degrés de parenté défendus par l'Église (1), et ensevelissaient leurs morts sans le secours des prêtres. Ils demandaient en conséquence de nouvelles rigueurs (2).

Mais pour comprendre quelques-uns de ces faits, il faut se rappeler qu'il était défendu aux protestants d'avoir des cimetières clos (3).

(1)* *Anche il terzo grado di consanguinita.*

(2)* *J'ignore la date de leur pétition ; je n'ai vu que le rapport dressé sur cette pétition par l'abbé di Baroto. Il est daté du 13 septembre 1736. — MSC. de 10 pages in M. — (Tarin, Areh. C. S. 494.) — Les conclusions du rapport sont favorable à la demande, et signalent même d'autres pièces de ce genre antérieurement présentées.*

(3)* *En vertu des édits du 3 juillet 1618 et du 25 juin 1630.*

Et que la famille d'un décédé, pour ne pas abandonner la dépouille du dé funt dans un terrain ouvert à toutes les profanations préférait souvent l'ensevelir dans une propriété privée Il avait aussi été défendu aux Vaudois de se réunir au nombre de plus de six personnes, pour un convoi mortuaire (1); et ces diverses prohibitions donnaient encore matière à d'incessantes tracasseries.

En 1727 eurent lieu les poursuites intentées à la famille pragelaine dont nous avons déjà parlé, « Le 9 du mois de mars, » dit le rapport de M. Hedges, chargé d'affaires britannique, qui prit à cœur l'infortune de ces pauvres gens (2), « le P. André, chapelain du Laux, en Val-Cluson, entra chez Pierre Ronchail, avec un sergent, pour voir combien ils étaient et ce qu'ils faisaient.

« Vous le voyez, Monsieur, répondit ce brave homme; les uns accommodent le bétail, les autres ne font rien, et ces enfants s'amusent à badiner. « Ils étaient huit de la famille; puis une mendiante, à qui on avait donné une écuelle de soupe, et la belle-sœur de Ronchail, avec sa cousine germaine. Malgré cela, les poursuites eurent lieu, la condamnation fut prononcée, et cette famille fut perdue.

(1)* *Par l'édit du 5 février 1698, se rapportant aux Vaudois de Saluces*.

(2)* *Le rapport est daté du 10 juin 1727, et adressé au marquis de Saint Thomas, ministre des affaires etrangères en Piedmout. (Turin, Arch. C. S. no. 530 bis.)*

D'autre part, on faisait remise des peines encourues, pour des délits plus graves, aux coupables qui abjuraient leur foi (1); comme si ce n'avait pas été encore augmenter leur culpabilité que de faire trafic de leur conscience.

Aussi, en butte à tant d'intolérables injustices, les pauvres Vaudois du Pragela commençaient-ils à s'éloigner de leur triste patrie. Ceux qui avaient des terres, les affermèrent ou les transmirent à leurs parents, pour qu'ils leur en fissent passer les rentes à l'étranger. Ils achetaient ainsi, au prix d'un exil volontaire, la liberté de conscience qui leur était si chère. Mais cette amère douceur leur fut encore disputée, Si Votre Majesté, dit-on à Victor-Amédée, daignait ordonner que tous les biens de ceux qui sortent sans sa permission fussent confisqués, ce serait un excellent moyen de retenir ces gens-là, dans les heureux.

États de Votre Majesté (1). » Quel langage et quelles mœurs.

On s'élevait surtout contre tous ceux qui favorisaient ce progrès ou ce retour des catholiques au protestantisme, et l'on a lieu de s'étonner qu'il ait pu se produire de telles conversions, au milieu des dangers dont elles étaient environnées. Mais ceux qui les accomplissaient attestaient par cela même la puissance de leurs convictions (2). Un ministre de Pragela, nommé Perron, ayant reçu charge d'âmes dans la paroisse d'Onex près de Genève, était allé évangéliser dans ses alentours. Nous ignorons le traitement

qu'il y reçut; mais, dans une lettre du curé de Pontverre (3), nous trouvons les paroles suivantes: « Je ne pense pas qu'il ait jamais plus l'insolence de venir dogmatiser dans ma paroisse (4).

(1)* *La pièce est datée de Suxe, 8 janvier 1728, et signée Perron, chirurgien major, ou régiment de Rhebinder. — Ce chirurgien était un apostat, cousin germain de Jacob Perron, auteur des mémoires que j'ai cités.*

(2)* *Ep. Philip. IV, 13.*

(3)* *Baillage de Gaillard, en Savoie.*

(4)* *Lettre du 18 juillet 1737. (T. A. C. S. 508.)*

Le même curé s'irrite contre les personnes de Carouge, « qui, dit-il, par « une malice plus que mortelle, s'avisent, avec une « insigne impudence, de prêter des habits laïques aux moines et prêtres qui vont apostasier dans la ville o de Genève, cette infortunée Samarie (1), etc... »

(1)* *Memoria esattamente racoltasi, da registri e relazione esistenti nell'uffizzio della grande cancellaria, etc... Piece datée de Turin, 26 aout 1727. (Archive C.S. 496)*

Ainsi les portes de la Suisse étaient assiégées à la fois par ceux qui voulaient changer de religion et par ceux qui voulaient conserver la leur. Les uns et les autres faisaient pour cela le sacrifice de leur patrie et de leurs biens. Mais ils s'en acquéraient de plus sûrs dans le ciel. Plusieurs Vaudois étaient déjà sortis.

Un nouvel édit de Victor-Amédée portait que, dans une famille protestante dont le père ou la mère se seraient catholisés, tous les enfants devraient être élevés catholiques (2). On alla bientôt jusqu'à demander l'annulation pure et simple des édits sur lesquels reposaient les garanties des Vaudois (3), sauf celui de 1694, auquel avaient pris part la Hollande et l'Angleterre. Mais ces puissances n'avaient rien stipulé pour la conservation de l'Église des Vaudois dans le Pragela; Louis XIV insistait pour qu'ils fussent détruits.

(1)* *Lettre du 4 juillet 1727. (Même source, no 509.)*

(2)* *Biglietto regio, du 17 juillet 1728; cité dans une pièce intitulée: Réponse au mémoire remit par M. le duc de Bedfort, ministre d'Angleterre, à M. le chevalier Ossorio, et par celui-ci envoyé à Turin, avec sa lettre du 31 mai 1728, etc.... (Turin, Arch. d'État, S. no 459.)*

(3)* *Memoria distesa in casa dell signor Marquese di san Tomaso, le 24 octobre 1728, circa il capo da aggiungere alle cosituzioni a riguardo de Valdesi. --- Progetto di capo per l'aggiunta alle costituzioni etc. Même source, nos. 441 et 471)*

Les hautes influences du clergé tendaient au même but. Une jeune femme, aimée du vieux monarque (1), joignit sa voix à celle des persécuteurs. Victor- Amédée se laissa arracher l'une après l'autre, et comme à regret, toutes les mesures d'intolérance qui frappaient ce peuple inoffensif.

Chacune de ces mesures était suivie de quelques nouvelles émigrations. Les Vaudois du Pragela furent détruits en détail, ils ne disparurent pas tout à coup, mais comme les neiges de leurs montagnes, dont l'épaisse toison s'affaisse insensiblement sur la terre qu'elle recouvre, et qui s'évanouit sans que l'œil ait pu suivre tous les progrès de sa disparition. On voit ainsi cette Église, où jadis se tenaient des synodes de cent cinquante pasteurs, qui plus tard comptait quatre- vingts lieux de culte public, qui ensuite n'eut plus que des réunions religieuses privées, qui enfin fut dépossédée de toute prédication évangélique, on la voit dépérir et s'éteindre, en se ranimant au moindre souffle de liberté, pour s'affaiblir encore dans l'oppression et disparaître enfin sans retour.

Il nous reste à faire connaître les dernières atteintes qu'elle eut à subir, les souffrances qu'elle endura, et le zèle dont le plus grand nombre de ses enfants firent preuve, en préférant l'exil à l'abandon de leurs doctrines.

(1)* *Victor-Amédée. Il avait alors plus de soixante ans*.

CHAPITRE XLIV. Histoire des Vaudois du Pragelsa et des Vallées Adjacentes

HUITIÈME ÉPOQUE.

(Extinction de l'Église vaudoise en Pragela.)

En 1729, les Vaudois souffraient d'une grande misère (1); des secours étrangers purent seuls les mettre à l'abri du besoin (2).

(1)* *Voir sur ce sujet un mémoire du minisire Léger, inséré dans les registres de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, vol. X, p. 173 et suivantes.*

(2)* *Dix mille florins de la Hollande, et quatorze mille livres de Piémont, dont l'origine n'est pas indiquée. (Mémoire précité.)*

Les congrégations et les ecclésiastiques papistes qui, en Piémont, poursuivaient l'œuvre de extirpandis hœreticis, profitèrent avec empressentent de ces pénibles circonstances, pour multiplier leurs instances rénégatrices auprès des pauvres gens, qu'ils offraient de soulager dans leurs nécessités, mais en mettant à prix leurs bienfaits. Ce n'était point la charité aimante et désintéressée de l'Evangile; ce n'était pas même la noblesse d'âmedu païen qui, se reconnaissant homme, voulait aussi que rien de ce qui intéressait l'humanité ne lui restât étranger (1) : c'était ce zèle étroit, quoiqu'actif, des sectaires qui, d'une question de fraternité n'ont jamais su faire que des questions de confrérie. Ce qu'ils appelaient des conversions était des triomphes de parti. La charité qui aime et qui comprend, qui supporte tout et qui excuse tout, leur demeurait étrangère.

Ils ne le prouvaient que trop, par les récriminations incessantes, les insinuations haineuses, les dénonciations perfides, dont les Vaudois fidèles se trouvaient l'objet de leur part.

(1)* *« Homo sum, et nihil humani a me alienum puto »*

Ces pauvres gens étaient accusés, sans examen, de toute sorte de méfaits. L'incrédulité, la corruption, le discrédit dgs prêtres, la négligence aux offices, le ralentissement des offrandes, des ex-voto, des enrôlements de néophytes dans les diverses corporations catholiques : tous ces griefs étaient imputés aux Vaudois. On demandait en conséquence qu'ils fussent exclus de toute charge, de tout emploi, de tout commerce avec les catholiques (1); et, comme on le présume, les réunions religieuses étaient poursuivies plus sévèrement que jamais.

« Le 2 janvier 1729, raconte Perron dans ses mémoires, un jésuite monta de Fénestrelle, et vint chez moi pour me parler de religion. — Est-il possible que vous soyez si opiniâtre

dans vos idées! me ditil. — Ce n'est point de l'opiniâtreté, lui répondis-je; mais le soin de mon salut m'est plus cher que la vite; et le roi pourrait me faire mettre en pièces, que je ne renoncerais pas à ma religion. — Croyez-vous donc avoir plus d'esprit que le roi? Il est bien catholique. —Je sais très bien, repris-je, que mon esprit n'est pas à comparer avec celui du roi; mais Jésus-Christ a dit: o Je te rends grâce, ô Père du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux entendus, et les as révélées aux petits enfants et aux simples; parce que tel a été ton bon plaisir. »

Le jésuite resta un moment sans répondre; puis il s'écria : Est-il possible que les Vaudois soient venus semer une telle religion dans ce pays!

« Les Vaudois n'en sont pas la cause. — Et qui est-ce donc? — C'est Dieu lui- même qui, par sa grande bonté, a voulu rallumer dans ces lieux le chandelier de sa sainte parole. — Ne brille-t-il pas dans l'Église romaine? — Monsieur, je ne biaiserai point sur cette question. Jésus nous dit que ceux qui le confesseront devant les hommes, il les confessera devant son Père qui est aux cieux; et que tous ceux qui le renieront devant les hommes, il les reniera aussi; et pour moi ce serait renoncer à l'Evangile que de ne plus pouvoir en appeler à son autorité sans réserve, car elle est la seule divine (1). »

Je passe sous silence d'autres détails, pour arriver à l'événement qui les domine tous. Comme de nombreux ruisseaux qui se perdent dans le débordement d'une grande inondation, toutes les épreuves particulières dont les Pragclains eurent alors à souffrir, se sont perdues dans la catastrophe générale, qui devait les anéantir.

(1)* *Ces derniers mots ne sont pas dans le manuscrit, dont ils ne font du reste que compléter le sens. J'ai cru pouroir aussi modifier quelquefois les expressions originales, telles que opiniatriie, pour opiniâtreté, etc.*

L'édit du 20 juin 1630, promulgué sous forme d'Instructions au sénat de Pignerol (1), renouvela toutes les dispositions cruelles et restrictives, prises depuis les temps les plus anciens contre les Vaudois.

Il est dit, au chapitre XX de ce code exceptionnel: « que tous ceux qui étaient nés dans l'Église romaine, ou qui avaient abjuré le protestantisme par quelque motif que ce fût, avant 1686, et qui ensuite étaient rentrés ou revenus dans l'Église réformée, devaient être condamnés à mort, en vertu des édits, antérieurs à 1686, qui prononçaient cette peine contre les relaps; et qu'en outre, tous ceux qui, étant nés catholiques ou en dehors des limites territoriales des vallées vaudoises après 1691, auraient néanmoins suivi le culte protestant, et tous ceux qui, s'étant catholisés depuis 1686, seraient également revenus au protestantisme, devraient encourir la même peine, savoir: la perte de la vie; mais que, par grâce spéciale et par clémence extraordinaire, digne à jamais d'exciter l'ad miration des peuples reconnaissants.

(1)* *Cette pièce a été publiée par Borelli. — Elle se trouve aux archives de Turin, en un roi. MSC. in-fol. Sous ce titre : Istruziones a riguardo de Valdesi.*

Sa Majesté leur laissera la vie, sous la réserve que dans six mois, tous les individus étant dans les conditions susdites, reviendront au catholicisme, ou sortiront du pays.»

Les mêmes suggestions qui avaient agi sur la vieillesse de Louis XIV, agissaient alors sur Victor-Amédée II; c'était l'influence des prélats et des jésuites; et cette influence, dans l'une et l'autre cour, s'était augmentée en même temps que l'immoralité des monarques. L'analogie est remarquable jusque dans les détails: LouisXIV reçut le crucifix sanglant des mains adultères de la Maintenon, devant laquelle il déposa bientôt la dignité du diadème; et Victor- Amédée II devenait cruel et bigot, sous l'influence pareille d'une intrigante ambitieuse, pour laquelle il abdiqua bientôt (1); qu'il épousa, comme le roi de France avait épousé la veuve d'un burlesque; et qui le fit jeter en prison par ses intrigues (2), après l'avoir déshonoré par sa prostitution (3).

(1) Le 2 septembre 1630.*

(2) Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1630.*

(3) Les pamphlets écrits a cette époque contre la personne dont il est ici question, et que je ne nomme pas, vont beaucoup trop loin, dans les écarts qu'ils lui attribuent; le terme que j'emploie serait injuste dans un sens absolu; mais il est certain qu'elle eut des rapports intimes avec Victor-Amédée II, avant le mariage morganatique qui les unit, et qui doi avoir eu lieu du 4 au 10 septembre 1630.*

Voilà quels étaient les persécuteurs des Vaudois, les adversaires de la Bible, les antagonistes mortels de toute liberté. Le vice brille au premier rang, servant d'appui à Rome qui le guidait.

A l'égard des habitants de Pragela, Salabertrans, « Bardonèche et Château- Dauphin » était-il dit dans le code draconien de 1630, « vous devez tous les cona sidérer ouvertement comme catholiques, sans vous a enquérir de ce qu'ils pensent; mais sans souffrir aucun exercice religieux, autre que ceux de la ree ligion romaine. »

En outre, il était enjoint aux protestants français, qui, depuis 1698, se seraient établis dans les vallées vaudoises, d'en sortir au terme de six mois, avec défense d'y rentrer, sous peine de fustigation pour la première fois, et de cinq ans de galères à la seconde.

Ces mesures entraînèrent immédiatement un grand nombre d'émigrations. Mais elles avaient été précédées par d'autres actes de rigueur, qui ne faisaient que trop prévoir ce triste résultat.

« En 1630, dit Perron dans ses mémoires déjà cités, vers le commencement de février, le comte de LaTuille vint avec un jésuite et une dizaine de soldats dans la communauté d'Usseaux, qui est à une lieue et demie de chez nous. Voyant de quelle manière nos pauvres gens étalent traités, je m'en allai dans la vallée de Luserne, où je passai dix-sept jours. Etant revenu à mon village, le comte, avec sa troupe, y arriva le 26 février. Le soir, vers les neuf heures, six soldats vinrent chez moi, et demandèrent : — N'est-ce pas ici que demeure Jacob Perron?— Et je leur répondis de mon lit (car j'étais déjà couché) :— Oui, le voici; que demandez-vous? — Ils me dirent : Levez-vous; venez parler à M. le comte.

Ces soldats m'escortèrent jusque dans la maison curiale, où je trouvai une quinzaine de personnes réunies, parmi lesquelles étaient le comte, le jésuite et sept curés.

Et le jésuite me dit : — Vous voilà donc, prédicateur! car c'est vous qui prêchez aux autres dans ce pays? — Hélas, Monsieur, vous vous moquez de moi.

Est-ce que je suis capable d'être prédicateur, moi? Certes, il faut avoir plus de science que je n'en ai, pour cela. —Je sais ceque je dis; et je puis prouver que vous avez fait pleurer de vos gens, pour les empêcher de changer de religion. On vous a vu entrer dans les maisons, etc.. »

« Puis le jésuite me dit : — Ne voulez-vous pas vcnir à la messe? — Et je lui répondis : — Non, Monsieur; ni moi, ni mes enfants. Je suis né dans ma religion, et avec l'aide de Dieu, je veux y mourir. — A ces paroles, le révérend père me donna un coup de poing dans l'estomac, et dit au comte : — Voyez voir comme ce maraud-là me répond! —Puis il dit aux soldats : —Menez-moi cet homme en prison, à grands coups de bourrade. — Monsieur, lui dis-je, il vaut mieux souffrir en faisant bien, si telle est la volonté de Dieu, que de vivre Mais les soldats me firent sortir et me conduisirent en prison, comme avait dit le jésuite, à grands coups de bourrade, tellement qu'ils me jetèrent quatre fois par terre, devant que d'arriver. »

On l'emprisonna près du couvent, dans une pièce dont la porte fut barricadée au moyen de barres transversales, liées entre elles par des cordes, et on le fit garder par des soldats.

Le lendemain, dit-il, le chanoine Ponsat, vint, et me dit : — Êtes-vous toujours le même obstiné? — La vérité n'a pas changé depuis hier. — Prenez garde! on vous punira d'une manière exemplaire. Songez à votre femme qui est près d'accoucher! Vos enfants sont jeunes et malades. Si vous veniez à mourir, que deviendrait votre famille? — Dieu est le soutien des veuves et le père des orphelins, répondis-je. Qu'on fasse de moi tout ce que l'on voudra! rien n'arrivera sans sa volonté; mais il vous est inutile de me dire que je change de religion, car je ne le ferai jamais. — S telle est votre résolution, je n'ai plus rien à vous dire.

—Et ainsi, il se retira.

« Le lendemain. Le mars 1630. Vers les dix heures du matin, le comte de La Tuille vint et me fit sortir.

— Voulez-vous toujours être opiniâtre pour voire religion* me dit-il. — Monsieur, je vous assure, que ce n'est pas de l'opiniâtreté; car pour toute autre chose

— Cest assez! reprit-il: prends tes mesures pour sortir du pays, d'ici à demain; et si tu n'es pas hors du village, avec ta famille, demain matin, à dix heures, je te ferai fourrer dans un lieu d'où tu ne sortiras plus.

— Et je lui répondis : — Adieu, Monsieur! puisque vous me l'ordonnez... de sortir... voilà qui est fait: je sortirai.

« Je m'en allai chez moi ramasser quelques bardes et le lendemain, à dix heures, j'étais prêt à partir. Deux montures portaient notre bagage: mais ma femme ni mes enfants ne pouvaient aller à cheval, à cause du mauvais temps et des mauvais chemins: car 3 y avait beaucoup de neige. Et le jésuite vint chez moi et me dit : — Allons! c'est une plaisanterie; où voulez-vous aller, avec votre femme qui est prête à accoucher, et vos enfants débiles, dans la saison où nous sommes et avec le temps qu'il fait? Restez chez vous, et pourvu que vous n'en sortiez pas, on vous laissera tranquille. — Et il ordonna à deux hommes qui étaient avec lui, de décharger les montures.

Mais leur dessein était d'attendre après les couches de ma femme, pour faire baptiser l'enfant catholique, et nous forcer tous à aller à la messe, pensant que ma femme étant accouchée, je ne pourrais pas la faire partir dans cet état. Aussi je lui répondis: — Monsieur, puisque vous et M. le comte, m'avez ordonné de partir, et m'avez déjà fait maltraiter par vos soldats, voici, je suis prêt, je partirai.

—Et en même temps je sortis, en tenant mes enfants par la main. Un soldat nous accompagna jusqu'au dehors du village, et le soir j'allai coucher à Pourrières, où ma femme eut mille peines à pouvoir arriver.

« Le lendemain matin, j'en repartis par un temps affreux, avec onze hommes, pour porter, conduire et frayer chemin à ma pauvre famille. Nous étions les premiers des persécutés, chassés du pays en cette année dure. Nous passâmes le col de la Fenêtre: où je pensai tout perdre, femme, enfant et la vie, à cause du temps effroyable et des tourmentes qu'il faisait. Mais, avec l'aide de Dieu, je m'en tirai et vint coucher à Suze. »

Nous ne le suivrons pas dans les vicissitudes de son voyage. Il lui fallut presque constamment faire porter sa femme et ses enfants, à cause de la difficulté des chemins et de la profondeur des neiges. Le MontCenis, où nulle route praticable n'était tracée à cette époque, multiplia surtout les dangers sur la route des exilés. Puis leurs muletiers voulaient s'en retourner. A Aiguebelle, ils refusèrent d'aller plus loin. Il fallut doubler leur salaire pour les engager à conduire jusqu'à Genève la famille exténuée. Perron

arriva dans cette ville hospitalière le 10 mars 1630, et sa femme y fit ses couches peu de jours après. —

« A Dieu seul sage, Père, Fils et Saint-Esprit, soient gloire, empire et magnificence! Amen ». Tels sont les derniers mots du mémoire qu'il nous a laissé.

Les souffrances, les peines, les regrets de cette première famille exilée, durent se reproduire diversement pour toutes celles qui suivirent.

Dès le 20 mai 1630, Victor-Amédée avait ordonné au comte de Chiusan de faire sortir du Pragela les familles vaudoises les plus endurcies, c'est-à-dire les plus attachées à leur religion. Il leur offrait néanmoins la faculté de demeurer dans leur patrie, à condition qu'elles promettraient d'abjurer. Ces familles étaient au nombre de vingt-trois; quatre seulement se prévalurent des conditions offertes, et préférèrent la patrie terrestre à celle du ciel. Les dix-neuf autres, composées en tout de cinquante neuf personnes, s'expatrièrent en gémissant, mais en glorifiant Dieu. Ah! le Seigneur était glorifié par leur sacrifice bien plus que par leurs paroles.

Ces familles proscrites arrivèrent à Genève dans le mois de juin, et y reçurent tous les secours nécessaires à leur état. Elles furent ensuite réparties en divers lieux du vaste canton de Berné, où quelquesunes d'entre elles sont demeurées depuis lors. La plupart s'en éloignèrent cependant l'année suivante, après s'être jointes aux nouvelles émigrations de leurs compatriotes, qui avaient dû bientôt les suivre sur le sol de la Suisse (1).

Victor-Amédée écrivit le 6 juin au comte de Chiusan, pour le féliciter d'avoir exécuté ses ordres du 20 mai.

(1)* *Du Tillier, Hist. de Berne, MSC. cahier 109, p. 90.*

« Il en résulte, dit-il, que personne n'est sorti du pays, si ce n'est volontairement et sans violence (1). » Quelle dérision!

Après la promulgation de l'édit du 10 juin 1630, le nombre des expatriés devint bientôt si considérable, que le gouvernement lui-même en fut effrayé, et crut devoir prendre des mesures pour s'opposer à la dépopulation du pays. Mais comme la garde des frontières était confiée aux milices vaudoises, il en résulta que ces milices non-seulement laissèrent passer leurs compatriotes émigrants, mais quelquefois se joignirent à eux pour abandonner cette terre de servitude.

D'autres fois, quand ces milices étaient catholiques, elles abusaient de leur position pour dévaliser les émigrés (2). On défendit alors aux habitants de garder eux-mêmes leurs frontières.

(1)* *Ces passages de la lettre du 6 juin, que je u'ai pas eue sous les yeus, sont reproduits et cites dans la lettre du 24 juin 1630, adressée égalemeu_ par le roi au comte de Chinsan. (Turin, arch. de cour, categurie dei Valdeei; no de série 499.)*

(2)* *L'ordre du 30 juillet, qui retira ces milices, avait pour but avoue d'emprcAcr les voleries et brigandages qui se commettaient sous prétexte de la religion. Lettre du ministre de l'intérieur à l'évoque de Pignerol, datée du Yalentin, ce 5 de septembre 1630. (Arch. de l'és. de Pignerol.)*

Cet ordre ne fit que de les rendre plus libres de les abandonner. Ceux mêmes qui avaient accédé à toutes les apparences d'une abjuration forcément subie par leur faiblesse, voyant le courage et la fermeté de ceux qui s'expatriaient pour ne pas fléchir sous un tel joug, revenaient à eux-mêmes, et suivirent plus d'une fois leurs compatriotes à l'étranger, afin de reprendre en commun le culte de leur enfance, qui n'avait jamais cessé de leur être cher. Il semblait qu'ils se relevassent ainsi à leurs propres yeux, en expiant l'apostasie par l'exil, et l'erreur d'un instant par la fidélité du reste de leur vie.

J'apprends avec douleur, écrit-on de Turin (1)* que, par une fausse interprétation de l'ordre du roi, a en date du 3 juillet dernier, lequel défend aux « communautés de cette province de faire la garde a dans les lieux et passages par où plusieurs de ses o sujets sortent du royaume, quelques nouveaux a convertis se sont faussement persuadés que c'était « la liberté de s'expatrier... J'ai cru en conséquence a que je devais avoir l'honneur de vous avertir de « trois ou quatre choses que vous direz aux curés de o votre diocèse.

1° - J'ai mis sur pied des détachements de troupes « pour arrêter les fugitifs. Les châtelains sont chargés o de découvrir les guides qui font le commerce ino fâme... de conduire les sujets du roi au delà des frontières. Quand ces misérables seront arrêtés, je les ferai pendre sans forme de procès.

(1)* *Même lettre : datée du Valentin, 5 de septembre 1630.*

2° - Je sais qu'il s'est répandu dans cette province « beaucoup de faux avis... tendant à faire croire aux « religionnaires qu'ils trouveront plus de bonheur en o pays étranger. Et par là non-seulement ils s'expoa sent à être tués en passant les frontières, mais après, a ils ne peuvent plus réhabiter dans le Piémont, et a enfin ils se rendent coupables de violer les seraments qu'ils ont faits en embrassant le catholicisme. »

On leur faisait un crime de manquer de foi à l'Église romaine, quelles qu'eussent été les violences employées pour obtenir leur catholisation; et lorsque quelqu'un ne voulait pas abjurer, on lui faisait encore un crime de sa fidélité à la foi d'adoption et de conscience pour laquelle il sacrifiait peut-être ses biens, son repos et sa vie. Telle est l'équité des oppresseurs!

Toutes ces injustices, accompagnées de tant de cruautés, n'étaient pas de nature à faire aimer aux Vaudois. L'Église persécutrice qui leur ouvrait son sein.

Peu de temps, en effet, après la promulgation de l'édit du 20 juin, une foule de protestants réfugiés dans les diverses vallées vaudoises firent leurs préparatifs de départ. On leur avait accordé six mois pour abjurer ou pour s'expatrier, et presque tous s'expatrièrent. La généreuse intercession de leurs protecteurs étrangers, et particulièrement du roi de Prusse, essaya vainement de prévenir ce désastre.

3° - Nous venons d'apprendre, avec beaucoup de douleur écrivait Frédéric Guillaume I à Victor-Amédée II (1), que Votre Majesté a trouvé bon d'ordonner à ses sujets protestants de la vallée de Pragela, « d'abandonner sur-le-champ la religion qu'ils proo fessent, ou bien de quitter le pays de leurs ano cêtres.

4° - Comme ces pauvres gens n'ont commis aucun « crime qui leur dût attirer la disgrâce de Votre Majesté, a nous ne pouvons être que très sensiblement touché a de les voir accablés d'un si grand malheur, et presque entièrement plongés dans la misère... Nous vous « prions instamment... qu'ils puissent demeurer ou à retourner dans leur patrie, et y vivre en bons et o fidèles sujets de Votre Majesté (2). »

(1)* *Le 25 d'avril 1630.*

(2)* *Dislerici, p. 398.*

Victor-Amédée répondit qu'il tenait la vallée de Pragela en vertu du traité d'Utrecht, qui ne lui imposait aucune obligation à l'égard des Vaudois (1).

Mais le roi de Prusse ne se découragea pas. Nous a ne saurions nous dispenser, dit-il, de témoigner à « Votre Majesté qu'en vertu de l'édit du 23 mai 1694, a les Vaudois ne devaient être recherchés ni molestés a en aucune manière pour cause de religion... La communion de foi que nous professons avec ces pauvres gens, et qui nous les fait considérer comme nos frères en Jésus-Christ, est le motif qui nous engage... à prier Votre Majesté de les faire jouir, o sans interruption de tout ce que l'édit sus-mentionné dispose en leur faveur.

Comme c'est la première marque d'amitié que nous demandons à Votre Majesté, nous espérons « qu'elle aura la bonté de ne pas refuser (2). »

Loin d'avoir contrevenu à l'édit de 1694, répond Victor-Amédée, notre édit du 20 juin 1630 apporte, en faveur des Vaudois qui ont contrevenu aux anciens édits, une considérable modération des peines qu'ils ont encourues (3). »

(1)* *Sa lettre est datée de Rivoli, 10 juin 1630. — Voir Dieterici, p. 399.*

(2)* *Datée de Berlin, li novembre 1630. — Diet. 400.*

(3)* *Datée de Turin, 23 décembre 1630. — Diet. 401.*

Nous aurions été fort consolé, reprit Frédéric Guillaume, s'il avait plu à Votre Majesté d'accorder quelque chose à nos intercessions. Nous l'espérions d'autant plus, qu'il nous semblait que les Vaudois susdits devaient être compris dans les dispositions générales de l'édit de 1694.

Cependant, comme Votre Majesté nous assure du contraire, et qu'il n'appartient qu'à elle d'expliquer le sens des édits qui regardent l'intérieur de ses États nous espérons encore obtenir de sa clémence ce que nous n'osons plus espérer comme un pur effet de sa justice. Que Votre Majesté veuille bien considérer d'un œil de compassion et de miséricorde le triste état où ces pauvres gens sont réduits : non pour avoir commis des crimes qui leur auraient pu attirer la disgrâce de votre Majesté, mais uniquement parce qu'ils ont suivi le mouvement de leur piété, et par conséquent la main du ToutPuissant, qui conduit la conscience des hommes, et qui en est le seul et souverain arbitre (1). »

« Il s'agit d'une affaire qui est consommée, répond durement le roi de Piémont. J'en ai regret, mais je n'y puis revenir, et prie néanmoins Votre Majesté de croire à toute mon amitié (2). »

(1)* *Datée de Berlin, 17 de mars 1731. — Diet. 402.*

(2)* *De Turin, le 28 avril 1731. lu externe, Diet. p. 403.*

Dans la liste des Pragelains expatriés, nous trouvons le notaire Guyot, dont le fils avait espéré pouvoir exercer un jour le ministère évangélique dans ses vallées natales; il était alors étudiant à Genève (1). Au nombre des proscrits se trouvait aussi l'auteur des mémoires que j'ai souvent cités, Jacob Perron, et sa jeune famille (2)* ; avec eux un pauvre aveugle sexagénaire (3); puis la famile Ronchail, si cruellement ruinée par d'iniques procès; le grave et doux vieillard qui présidait aux Traverses le culte religieux en l'absence du pasteur, et dont la femme était devenue mère d'un troisième enfant, sur la route de l'exil (4). Le chirurgien Gonet, le mécanicien Papon, le géomètre Berl et une foule de personnes arrachées à la culture des terres ou aux soins des troupeaux, les accompagnaient, déployant le même courage, supportant les mêmes souffrances.

(1)* *Un de ses frères exerçait déjà dans cette ville l'état de chirurgien.*

(2)* *Il était âgé de cinquante-six ans et avait cinq enfants; son frère Jacques était âgé de quarante-sept ans et avait neuf enfants. Le médecin Jean Perron en avait le même nombre, et Claude Perron en avait huit.*

(3)* *Nommé Etienne Cantelme.*

(4)* *Ce digne ancien des Traverses se nommait Jean Pastre; son frère Thomas marchait accompagné de sa femme et de six enfants*.

Avant la fin de l'année, plus de huit cents proscrits étaient passés des vallées vaudoises sur le sol étranger (1). Quelques-uns d'entre eux partirent pour la Hollande (2), d'autres séjournèrent en Suisse ou passèrent en Allemagne. Ceux qui restèrent en Piémont durent accepter la profession publique du catholicisme, et leurs enfants, élevés dans cette communion, en devinrent plus tard des adhérents sincères.

Mais de grandes perturbations avaient été jetées dans les familles (3). Des divisions intestines avaient surgi, même entre les pasteurs des vallées. J'en parlerai plus loin.

(1)* *État des pauvree perie'cule'i de la vallée dé Pragela, cantonne's au pays de Vaudois, sortis en 1630. — Un MSC. de 10 p. ia-fol. — Bibl. particulière de feu M. Appia, pasteur à Francfort, S. M. — En mai 1630, il y aurait, dans le canton de Berne, 360 Vaudois du Pragela (Dieterici, p. 404-407), et sur la fin de l'année, les vallées vaudoises comptaient en Suisse 840 proscrits, (ld. p. 414.)*

(2)* *Lettre de Cyprien Appia, pasteur de Saint-Jean, du 3 mars 1731. — Archives particulières*.

(3)* Situation présente des Église s vaudoises. — Mémoire du pasteur Léger (de Genève), allant du 12 mai au 1er novembre 1630. — Registres de la vénérable compagnie des PP. de Genève, vol. X, p. 177.

On fit de nombreuses requêtes pour obtenir quelques adoucissements dans l'application des mesures cruelles du 20 juin; l'Angleterre et la Hollande, qui intervinrent à ce sujet, purent à peine obtenir d'insignifiantes concessions (1).

Ces concessions, cependant, qui se bornèrent à recommander des ménagements dans l'exécution des mesures contre lesquelles on réclamait, firent croire aux pauvres expatriés qu'on se lassait enfin de les persécuter, et l'amour de la patrie en rappela quelquesuns dans leur vallée natale (2). On se récria aussitôt sur ce qu'ils allaient y ramener l'hérésie, et ils furent obligés de se conformer aux cérémonies extérieures du papisme, sous peine des galères.

Quelques-uns même, qui étaient rentrés furtivement pour terminer des affaires de famille et qui refusèrent d'abjurer, furent incarcérés (3).

On employait maintenant, pour retenir les fugitifs des moyens tout aussi violents qu'on en avait employé pour motiver leur expulsion.

(1)* *La lettre des états généraux de Hollande est du 7 novembre' 1630 et la réponse de Victor-Amédée IIf du 2 décembre. — La lettre du roi d'Angleterre (George II) est du 23 février 1731. — Va mémoire spécial fut ensuite présenté sur cette question par son ambassadeur près la cour de Turin, sous la date du 27 avril 1731. — Toutes ces pièces sont à Turin, aux archives de cour.*

(2)* *Vers le commencement de 1732.*

(3)* *Tel fut un nommé Grill. On dit de lui, dans une lettre du 7 mars 1733 : II est maintenant prisonnier au sénat de Turin... Ses biens ont été « confisqués, et sa fsmille, composée de quinze personnes, est réduite à la pins affreuse misère — (Correspondance du modérateur des Église s vaudoises, depuis le 18 février 1733, jusques au 4 mars 17il. — Cahier contenant vingt-deui lettres. — Archives partie.)*

Contrairement à la liberté de rélapsation laissée, par les édits de 1692 et 1694, à ceux qui, ayant abjuré sous l'influence de moyens coercitifs, auraient voulu revenir au protestantisme, on ordonna, en 1733, à toutes les personnes qui avaient fait profession de la religion romaine avant 1686, ou qui, sans l'avoir professée, avaient cependant élé baptisées selon ses rites, d'y demeurer fidèles et de ne pas sortir des États du roi de Piémont sous peine de la confiscation des biens et des galères (1).

Quelquefois il se trouvait des familles où l'un des deux époux n'encourait pas l'application de ces mesures, tandis que l'autre en était menacé. Il suffisait, par exemple, qu'un enfant eût reçu le baptême dans l'Église catholique au jour de sa naissance, pour que cet événement, oublié plus tard dans la profession constante du protestantisme, servît de prétexte à des poursuites incessantes.

(1)* *Même correspondance. — Lettre du 12 juillet, adressée à II. Turretin, recteur de l'académie de Genève.*

Cet enfant, devenu homme, s'était marié, avait une famille et se trouvait être l'appui d'une nouvelle génération, mais on n'en tenait compte : comme l'épée de Damoclès, le souvenir comminatoire d'une vaine cérémonie dont il n'avait pas eu connaissance, demeurait suspendu sur sa vie; de telle sorte qu'au nom de ce baptême de malheur, reçu dans son enfance, on tourmentait le reste de ses jours, en brisant violemment les affections les plus sacrées.

Deux mères de famille se trouvèrent dans ce cas. Elles s'enfuirent d'abord devant les rigueurs de l'édit; puis l'amour maternel les rappela dans leur famille, et o depuis qu'elles sont revenues, écrit-on des a Vallées (1), elles ont été obligées de se cacher. « La première fois, leurs maris les avaient fait repartir incessamment (2). Aujourd'hui, MTM* la marquise « d'Angrogne s'est inutilement employée en leur faveur... Leur père avait changé de religion plusieurs années avant 1686; elles étaient donc nées et avaient o été baptisées catholiques. » Devenues grandes, elles suivirent la religion protestante, mais

par l'édit de 1630, il leur était enjoint ou de demeurer en exil ou de rentrer dans le papisme.

(1)* *Lettre du 15 juin 1733. (Même correspondance.)*

(2)* *Ou voit que c'était pour la seconde fou que cei malheureuse » rentraient tous le toit domestique*.

La Marie Ponsat, née Danne, a très mal fait de revenir, ajoute la môme lettre. Le vicaire Danne lui a dit, en présence de témoins, qu'elle se donnât garde d'aller au prêche, autrement qu'elle s'attirerait de mauvaises affaires, ainsi qu'au ministre » qui l'aurait admise à ses offices. — Antoine Geymet, qui est aussi revenu, est dans de grandes perplexités, etc. —

Nous n'osons plus nous assembler pour aucune affaire, écrit-on encore, si ce n'est en synode, et par permission expresse de S. M., en suite du proo ces qui a été intenté à cinq d'entre nous, qui s'étaient abouchés pour des affaires publiques (1). »

La plupart d'entre ceux qui étaient rentrés dans leur patrie, durent donc en sortir de nouveau. Quelques-uns étaient doublement déçus: et par l'absence des avantages qu'ils espéraient trouver à l'étranger, et par les obstacles inattendus qu'ils rencontraient à leur retour.

Plusieurs de ces malheureux - émigrants, surtout d'entre ceux qui appartenaient à la vallée de Pragela, depuis si longtemps privée d'une instruction religieuse régulière, ne répondaient pas à l'antique réputation de l'Église vaudoise dont ils venaient de sortir, ou dans laquelle, plutôt, ils voulaient demeurer en quittant leur patrie.

(1)* *Même correspondance. Lettre du 24 août 1733.*

On y en a, écrit-on de Berne (l), qui sont d'une ignorance et d'une irréflexion extraordinaire. Ils reçoivent nos aumônes, et puis ils s'en retournent. — La plupart de ces pauvres gens disent que, s'ils avaient eu ce petit subside dans les Vallées, ils auraient subsisté en hiver, au lieu qu'ils le dépensent en voyage.— J'en ai vu,qui sont d'une telle ignorance, que MM. les pasteurs méritent des reproches. — On devrait nous envoyer une liste de ceux d'entre eux qui ont le plus besoin d'être secourus. Leurs Excellences de Berne sont fort charitables... mais la chambre commise pour les Vaudois ne se tient pas maintenant (2). » —

« Ce monsieur nous maltraite bien! » écrit le pasteur Reynaudin à la suite de ces observations. « Son idée de dresser un mémoire précis et juste des pauvres de chaque Église est inexécutable, parce que dans ces circonstances, chacun se fait pauvre ... et puis, tous ont besoin. — Je ne voudrais pas ajouter qu'il a tort de conclure de l'ignorance ou idiotisme de quelques-uns à celle du général;... mais il est aisé à des gens comme lui, dont

la position est comme un paradis en comparaison de la nôtre, de trouver à redire à des gens comme nous, déjà assez malheureux et sous bien des croix pesantes, etc (1)* »

(1)* *Lettre de M. de Frey, du 15 octobre 1733. (Même correspondance.)*

(2)* *Tous ces fragments de lettre sont choisis de manière à indiquer par eux- mêmes des faits dont la connaissance est nécessaire à l'histoire, mais que le cadre restreint de cet outrage ne permet pas d'exposer avec étendue*.

Mais les reproches adressés aux pasteurs des Vallées portaient surtout sur le grand nombre de leurs ouailles qu'ils avaient laissées partir, et qui maintenant étaient à charge à ceux qui les avaient accueillies.

Lorsque j'étais à Berne, répondit le modérateur (2), j'ignorais entièrement la sortie d'un si grand nombre de familles. La rencontre que j'en fis sur la route m'affligea extrêmement. Quoique l'on eût écrit de Genève que l'on recevrait toutes celles qui étaient en danger de succomber... je les ai toujours exhortées d'avoir patience et de ne point se mettre en chemin sans avoir quelque assurance certaine qu'elles seraient reçues. — L'on venait en foule chez moi pour avoir des attestations: ce que je leur ai absolument refusé. L'on m'en a même voulu du mal. —

(1)* *Ces observations se trouvent à la suite de la lettre précédemment citée, écrites de la main même de Reynaudin*.

(2)* *Même correspondance. Lettre du 2 novembre 1733*.

Tous ces pauvres se sont mis en chemin pendant mon absence. — Le brait s'était répanda qu'on avait donné trente écus par tète à ceux qui étaient partis pour la Hollande; cela en a entraîné plusieurs qui, n'ayant pas de quoi vivre et ne roulant ni piPTidier ni abjurer, ont marché sur cette espérance.

D'autres, plus malhonnêtes (il y en a partout), n'araient pour motif que l'intérêt et, se voyant déçus, ils sont revenus, criant avec menaces, dans leurs quatre murailles rides, qu'ils allaient accuser les membres du consistoire et les pasteurs, de les avoir engagés à partir... Cette aflaire est devenue fort sérieuse; on prend des informations, et les poursuites menacent bien des gens innocents. »

L'auteur de la lettre prie son correspondant de recevoir de diverses personnes la déclaration du contraire et de lui envoyer cette pièce, légalisée. Ne tarde! pas de me la faire parvenir, lui dit-il, a elle presse, et Dieu veuille qu'elle arrive avant que l'on fasse d'autres procédures ! — Voyez à quoi nous sommes exposés!

Moïse n'eut pas plus de traverses, dans la conduite du peuple d'Israël, que nous, dans nos paroisses, etc...»

Ces citations suffisent pour donner une idée de l'état dans lequel se trouvait alors l'Église vaudoise.

Décimée par le prosélytisme, l'gnorance, la misère et l'exil; chargée de l'entretien de ses pasteurs et de ses maîtres d'école; remplie de troubles, causés par les dernières luttes de son antique foi, et les premiè-' res atteintes de l'esprit d'incrédulité qui lui fit tant de tort dans le dix-huitième siècle, nous la verrons bientôt se fatiguant en de stériles agitations, à travers les vicissitudes sans gloire de ce siècle sans majesté.

Les destinées de l'Église protestante du Pragela se terminent ici. Le sénat de Turin rendit encore un décret pour interdire les émigrations (1): ce qui prouve qu'elles n'avaient pas cessé à cette époque; mais la plupart de celles qui furent définitives avaient déjà eu lieu.

Ces Vaudois expatriés se fondirent avec ceux dont les colonies naissantes venaient de s'établir en Allemagne. Les villages de Waldorf et de Frederichsdorf leur durent surtout leur accroissement.

(1)* *A la date du 9 octobre 1733. — Défense sotto pena eorporali, a noi arbitraria, da estendersi sino alle morte, secondo le circonstanza delle persone e de casi, oltre la confiscazione de beni, de sortir du royaume sans une permission spéciale. (Arch. du Villar; cahier Rel. fol. 177.)*

Une autre partie de ces proscrits alla s'établir en Hollande, quelques-uns passèrent en Amérique, d'autres restèrent en Suisse, surtout dans l'Oberland Bernois (1); et ceux qui demeurèrent sur les rives du Cluson et de la Doire furent dès lors considérés comme catholiques, en vertu des instructions du 20 juin 1630, qui avaient frappé le dernier coup sur ce peuple depuis si longtemps opprimé.

Quelques rares exceptions laissèrent survivre en Pragela un petit nombre de familles attachées en silence à la doctrine évangélique, comme pour attester que là l'Église vaudoise avait vécu. Là aussi l'Evangile avait régné, et le dernier triomphe du papisme fut de le livrer aux flammes, dans ces mêmes montagnes, par la main de ses prêtres, un siècle après les événements que nous venons de raconter (2).

Les lumières de notre siècle ont trouvé Rome aussi éloignée de la civilisation moderne que de la primitive Église.

Comme les reliques qu'elle adore, elle n'est elle-même qu'un débris du passé, entouré d'une vénération imméritée. En voyant, aujourd'hui, tant de peuples aspirer à leur affranchissement et la liberté se montrer toujours du côté de l'Evangile, on ne peut croire à la durée de cette tyrannie dégradante, qui retire à l'homme jusqu'à sa liberté de conscience, et qui proscrit la Parole de Dieu.

Heureuses les contrées dans lesquelles le servilisme pontifical n'a exercé sa fatale influence que pour y faire des martyrs!

(1)* *Du Tillier, hist. de Berne, 133,134. — Muller, Hist. de la confédération suisse... continuée par Monnard et Vuilliemin. T. XIV, p. *S.*

(2)* *Quelques exemplaires de la Bible et des Evangiles furent saisis récemment en Pragela, par des missionnaires catholiques. Ces ecclésiastiques résolurent de détruire eux-mêmes les Bibles saisies. A cet effet, ils élevèrent un bûcher, avec tout l'appareil d'un auto-da-fe, dans le jardin du curé de la Rua, et y brûlèrent solennellement les saintes Écritures. — Ce lieu le 18 juin 1838, — Ces missionnaires se nommaient : Grant, Marjollet et Villien. (Note communiquée.)*

FIN DU TOME TROISIEME

LUX LUCET IN TENEBRIS